UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL.

3256d

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL

OU

SIMPLE EXPOSÉ DES CONDITIONS

DANS LESQUELLES LES FORCES HUMAINES

S'EXERCENT AVEC LE PLUS DE PUISSANCE;

PAR

CHARLES DUNOYER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

—

TOME SECOND.

82899

PARIS.

CHEZ GUILLAUMIN, LIBRAIRE,

Éditeur du Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, du Journal des Économistes,

de la *Collection des principaux Économistes*, etc., etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1845.

page

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL.

LIVRE V.

DES DIVERS ORDRES DE TRAVAUX ET DE FONCTIONS QU'EMBRASSE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

—

J'ai cherché, dans le premier volume de cet ouvrage, quelles étaient les conditions de la liberté, considérée d'une manière générale et en dehors de tout mode spécial d'activité.

On a vu qu'elle dépendait :

1° De la race,

2° Des circonstances extérieures,

3° De la culture;

C'est-à-dire que les hommes parvenaient d'autant plus à agrandir la sphère de leur activité, et à se mettre en mesure d'agir avec facilité et avec puissance :

Que la nature les avait doués d'organes plus parfaits;

Qu'ils se trouvaient placés dans des circonstances plus favorables au développement de leurs forces;

Et finalement qu'ils les avaient plus développées.

Je me suis appliqué surtout à montrer combien la liberté

dépendait du degré de culture. J'ai fait la revue successive des principaux modes d'existence par lesquels paraît être passée l'espèce humaine, et j'ai trouvé constamment que l'homme était d'autant plus libre qu'il était parvenu à un état de culture plus perfectionné.

Ainsi les faits nous ont clairement démontré qu'il y avait de la liberté dans la *vie nomade* plus que dans la *vie sauvage;* dans la *vie sédentaire* plus que dans la vie nomade; dans la *servitude du moyen-âge* plus que dans l'*esclavage domestique des anciens;* sous le *régime des privilèges* plus que dans la demi-servitude du moyen-âge; sous la *concentration exagérée de pouvoirs* qui a succédé au régime des privilèges plus que sous ce régime même; et, finalement, qu'il y en aurait plus qu'en aucun des précédents états sous une *autorité centrale convenablement limitée*, forte seulement pour la répression des actes nuisibles, mais destituée d'ailleurs de tout caractère oppressif, de toute attribution arbitraire, et ne pouvant ni gêner aucun travail inoffensif, ni permettre que personne s'en emparât à l'exclusion du reste des hommes. Et, en effet, arrivés ainsi à cette manière de vivre, que nous avons appelé le *régime industriel*, la *vie industrielle*, il nous a paru, tout en tenant compte des obstacles et des limites que rencontrait encore ici la liberté, que ce mode d'existence était de tous ceux que nous avions traversés le mieux approprié à la nature de l'homme, le plus favorable au plein développement de ses facultés, celui en un mot dans lequel il pouvait devenir le plus libre.

Je reviens maintenant sur ce dernier état. Après l'avoir considéré dans son ensemble, il me reste à l'envisager dans ses détails. J'ai à parler des divers ordres de travaux et de fonctions qu'il embrasse. J'ai à faire connaître la nature, l'in-

fluence, et principalement les moyens de ces divers modes d'activité. Mais il faut que je cherche d'abord quels sont tous ces modes d'activité que comprend la société industrielle. J'ai fait connaître précédemment sa nature; j'ai dit quel était le caractère commun à tous ses travaux [1]; mais je n'ai pas dit quels étaient les travaux et les actions dont elle se compose. L'ordre des idées veut que je commence par là. Avant de chercher à quelles conditions tout travail peut s'exécuter librement dans l'état social dont je m'occupe, il faut que je dise d'abord quel est l'ensemble des professions et des fonctions qui entrent dans l'économie de cet état et qui concourent au développement de ses forces.

Puisque l'industrie, ainsi que nous l'avons vu, consiste à faire quelque chose d'utile aux hommes; puisque *industrie* c'est *production d'utilité*, il est évident qu'il faudra appeler classes *industrieuses* toutes les classes *utiles*, toutes les classes vraiment *productrices*. Mais qui est-ce qui est, et qui est-ce qui n'est pas producteur? et, dans cette multitude de professions qui concourent simultanément à l'activité sociale, quelles sont celles qui contribuent véritablement à la production? Je ne sais si la chose est très malaisée à déterminer; mais il est certain qu'à cet égard on est encore loin de s'entendre.

Dans le langage habituel, on ne reconnaît comme productrices, et l'on n'appelle conséquemment industrielles, que les classes dont l'activité s'exerce sur la nature physique, et dont les produits se réalisent dans quelque chose de matériel. Ainsi l'on appelle producteur, homme d'industrie, le cultivateur, le maçon, le charron, le maréchal, le menuisier,

---

[1] *V.* ci-dessus, tome I, liv. IV, chap. 8 et 9.

le serrurier, et une multitude d'autres travailleurs qui, à l'aide de certaines forces, de certains outils et d'un certain artifice, parviennent à fixer de certaines utilités dans les choses. Mais, quant à tous ceux qui agissent sur les personnes, quant au médecin, à l'instituteur, à l'avocat, au prédicateur, au fonctionnaire, au musicien, au comédien, etc., on ajoute qu'ils ne sont point des gens d'industrie; et la raison qu'on en donne, c'est que leur travail ne s'exécute sur aucune matière, qu'il ne laisse après lui rien de réel, rien de durable, rien qui soit susceptible de s'accumuler et de se vendre; d'où l'on conclut qu'il est improductif.

« Le travail de quelques-unes des classes les plus respectables de la société, dit Smith, *ne produit aucune valeur; il ne se fixe, il ne se réalise sur aucune chose qui se puisse vendre, qui subsiste après la cessation du travail, et qui puisse servir à acheter par la suite une quantité de travail pareille.* Le souverain, par exemple, ainsi que tous les autres magistrats civils et militaires qui servent sous lui, toute l'armée, toute la flotte, sont autant de travailleurs improductifs. *Leur service,* tout honorable, tout nécessaire qu'il est, *ne produit rien avec quoi l'on puisse acheter ensuite une pareille quantité de service.* La protection, la tranquillité, la défense de la chose publique, qui sont le résultat du travail d'une année, ne peuvent servir à acheter la protection, la tranquillité, la défense qu'il faut pour l'année suivante. Quelques-unes des professions les plus graves, et quelques-unes des plus frivoles, doivent à cet égard être mises sur le même rang : ce sont celles des ecclésiastiques, des gens de loi, des médecins, des gens de lettres de toute espèce, et celles des comédiens, des farceurs, des musiciens, des chanteurs, des danseurs de l'Opéra, etc. *Le travail de la plus noble comme celui de la plus vile de ces professions ne produit rien avec quoi l'on puisse ensuite ache-*

ter ou faire faire une pareille quantité de travail. Leur travail à toutes, tel que la déclamation de l'acteur, le débit de l'orateur ou les accords du musicien, *s'évanouit au moment même qu'il est produit* (1). »

M. de Tracy, dont l'esprit est si net et si ferme, ne voit pas, à cet égard, les choses autrement que l'auteur de la *Richesse des nations*. Tout en commençant par reconnaître, ce que ne fait pas Smith, que tous nos travaux utiles sont productifs (2), il trouve ensuite, comme Smith, plusieurs sortes de travaux improductifs, bien qu'ils lui paraissent éminemment utiles. « Il n'est pas douteux, dit-il, qu'un gouvernement quelconque ne soit très nécessaire à toute société : il faut bien que ses membres soient jugés, administrés, protégés, défendus, garantis contre toute espèce de violence (3); » et néanmoins, « une première chose bien certaine, ajoute-t-il, c'est que le gouvernement ne peut être rangé parmi les consommateurs de la classe industrieuse... *Sa consommation est définitive ; il ne reste rien du travail qu'il solde* (4). M. de Tracy en dit autant des services personnels des avocats, des médecins, des soldats, des domestiques : « *leur utilité* est celle du moment du besoin, comme celle d'un concert, d'un bal, d'un spectacle, qui *est instantanée, et disparaît aussitôt* (5). » L'auteur avait déjà exprimé les mêmes idées dans un autre ouvrage. « N'oublions jamais, disait-il, que le travail productif est celui dont il résulte des valeurs supérieures à celles que consomment ceux qui s'y livrent. Le travail des soldats, des gouverne-

---

(1) *Richesse des nations*, liv. II, chap. 3.

(2) « Le vrai est, tout uniment, que tous nos travaux utiles sont productifs. » (M. de Tracy, *Traité d'écon. pol.*, édit. de 1823, in-18, p. 85.)

(3) *Ibid.*, p. 267.

(4) *Ibid.*, p. 268.

(5) *Ibid.*, p. 244.

ments, des avocats, des médecins peut être utile; mais il n'est pas productif, puisqu'*il n'en reste rien.* Tout ce qui est employé à payer les soldats, matelots, juges, administrateurs, prêtres et ministres, *est absolument perdu;* aucun de ces gens-là *ne produit rien qui remplace ce qu'ils consomment* (1) »,

Je retrouve toute la même doctrine dans M. de Sismondi. La société, suivant cet auteur, ne peut se passer d'administrateurs, de juges, de militaires; et, néanmoins, « *toute cette population gardienne*, depuis le chef de l'État jusqu'au moindre soldat, *ne produit rien, par la raison*, dit-il, *que son ouvrage ne revêt aucune forme matérielle, et n'est pas susceptible de s'accumuler.* La société ne peut également se passer d'instituteurs, de prêtres, de savants, d'artistes; et, néanmoins. les travaux de ces hommes sont improductifs, « parce qu'*ils ne donnent pas de fruits matériels*, et qu'*on ne thésaurise pas de ce qui n'appartient qu'à l'âme.* » Enfin la société n'a pas moins besoin des professions qui soignent le corps de l'homme, que de celles qui perfectionnent son intelligence; et toutefois, suivant M. de Sismondi, les travaux des médecins et des chirurgiens sont tout aussi improductifs que ceux des savants et des artistes, par la raison que « *les effets de ces travaux ne peuvent de même s'accumuler* (2).

Un autre écrivain, Malthus, dans ses *Principes d'économie politique*, paraît dire implicitement les mêmes choses. Il ne reconnaît de richesses réelles que celles qui sont fixées dans des objets matériels, et trouve que *c'est renverser de fond en comble les principes de la science que de regarder comme pro-*

---

(1) *Commentaire sur Montesquieu*, édit. de 1822, in-18, p. 307, en note, et p. 218.

(2) *Nouveaux principes d'écon. polit.*, 2e édit., t. I, p. 141, 144, 145, 147.

ductive toute industrie dont l'activité ne s'épuise pas sur la matière (1).

J'ai sous les yeux le livre d'un autre économiste anglais, M. Mill, qui reconnaît que *le gouvernement*, lorsqu'il se renferme dans son véritable objet, remplit une fonction de la plus grande importance; et, néanmoins, il ne laisse pas de ranger dans la classe des consommations stériles le prix que coûte son travail, disant qu'il *ne concourt à la production que d'une manière très indirecte*, et que *directement il ne produit rien* (2).

M. Say, qui a essayé de rectifier cette doctrine, est loin d'avoir été heureux dans cet essai (3). A la différence de Smith et des autres économistes que je viens de citer, il met au rang des professions productives les industries du médecin, de l'instituteur, de l'avocat, de l'homme de lettres, du fonctionnaire, et en général de toutes les classes de travailleurs que Smith qualifie d'improductrices. Il dit que ces classes sont productrices de produits *immatériels;* mais telle est en même temps la nature qu'il assigne à ces produits, qu'autant vaudrait qu'il eût dit, comme Adam Smith, que les industries qui les créent ne sont pas du tout productives, et en effet, les produits auxquels il donne le nom d'immatériels sont, d'après ses propres paroles, des produits *qui ne s'attachent à rien, — qui s'évanouissent à mesure qu'ils naissent, — qu'il est impossible d'accumuler, — qui n'ajoutent rien à la ri-*

---

(1) L'ouvrage de Malthus dont il s'agit ici me manque, et je ne le cite que d'après ce qu'en dit M. Say dans ses *Lettres à Malthus*, etc., in-8°, p. 32 à 46.

(2) *Écon. polit.* de J. Mill, auteur de l'*Hist. de l'Inde*, sect. IV, p. 261 et suiv. de la trad. Paris, 1823.

(3) M. Storch a fait après lui la même tentative et avec plus de bonheur; mais il a entrevu la vérité sans réussir à la démêler. J'en parlerai plus loin. V. la note de la page 11.

chesse nationale,— qu'il y a même du désavantage à multiplier, et dont la nature est telle, finalement, que *la dépense que l'on fait pour les obtenir est improductive.*

On désigne par le nom de produits immatériels, dit M. Say, *une utilité produite qui n'est pas attachée à aucune matière* (1); et il cite pour exemple l'ordonnance du médecin, l'opération du chirurgien, la consultation de l'avocat, la sentence rendue par le juge, l'air chanté par le musicien, le jeu de l'acteur qui représente une pièce de théâtre, etc. Ce qui caractérise ces produits, ajoute-t-il, c'est qu'*ils n'ont de durée que le temps même de leur production, et qu'ils doivent nécessairement être consommés au moment même qu'ils sont produits* (2). De la nature des produits immatériels, dit encore M. Say, il résulte qu'*on ne saurait les accumuler, et qu'ils ne servent point à augmenter le capital national;* le capital d'une nation où il se trouverait une foule de musiciens, de prêtres, d'employés, *ne recevrait de tout le travail de ces hommes industrieux aucun accroissement direct* (3). M. Say conclut également de la nature des produits immatériels qu'*il n'est pas aussi avantageux de les multiplier que toute autre espèce de produits* (4). Enfin il met la dépense faite pour les obtenir au rang de consommations stériles. C'est ainsi qu'après avoir (liv. 1, ch. 13, de son *Traité*) placé les services rendus par un instituteur, un moraliste, un juge, un administrateur, au nombre des produits les plus réels, les plus utiles, les plus nécessaires; il met (liv. 3, ch. 4 et 6) au rang des consommations improduc-

---

(1) *Catéchisme d'écon. polit.*, 3e édit., p. 52; *Trait. d'écon. polit.*, 3e édit., t. I, p. 147.

(2) *Catéchisme d'écon. polit.*, 3e édit., p. 53; *Trait. d'écon. polit.*, 3e édit., t. I, p. 144 et suiv.

(3) *Traité d'écon. polit.*, t. I, p. 148.

(4) *Ibid.*, p. 149.

tives les dépenses faites pour obtenir ces produits. *C'est par des consommations improductives,* dit-il, *que l'homme acquiert des connaissances, qu'il étend ses facultés intellectuelles, qu'il élève ses enfants,* etc. Les dépenses qu'il fait pour *son perfectionnement moral* sont également *des consommations improductives ;* ces consommations *n'ajoutent rien aux richesses de la société, comme on l'a répété trop souvent* (1). Bien que les fonctionnaires publics, lorsqu'ils rendent de véritables services, soient des travailleurs productifs, dit-il encore, *leur travail n'augmente en rien le capital national : l'utilité qu'ils produisent est détruite à mesure qu'elle est produite, comme celle qui résulte pour les particuliers du travail des médecins et des autres producteurs de produits immatériels* (2). Les gouvernements, que M. Say place au nombre des travailleurs productifs, lui paraissent néanmoins si peu producteurs, qu'il appelle la protection qu'ils procurent *un avantage négatif, et dont on est peu touché ;* qu'il dit des sommes que leur payent les contribuables, qu'elles leur sont livrées *gratuitement* et sans compensation ; qu'il assimile enfin les impôts par eux perçus, en échange de leurs services, à une destruction pure et simple, pareille à celles qu'opèrent les fléaux naturels, *comme la grêle, la gelée* (3). De telle façon que M. Say, qui commence par faire le procès à Smith, parce qu'il n'a pas placé le médecin, l'avocat, le juge, l'administrateur, au rang des travailleurs productifs, finit par aller plus loin que Smith même, et par assimiler à une perte sèche ce que l'on paye au gouvernement et à ses agents.

Ainsi, voilà dans la société une multitude de travailleurs,

---

(1) *Traité d'éc. polit.*, t. III, p. 26.

(2) *Catéchisme d'écon. polit.*, p. 174 et 175 ; *Traité*, t. III, p. 66 et 67.

(3) *Traité*, t. III, p. 188, 69 et 295.

non pas ceux dont les produits commencent par se réaliser dans les choses, mais ceux qui agissent directement sur les hommes, ceux qui s'occupent de la conservation de leur santé, du développement de leurs forces physiques, de la culture de leur imagination et de leurs facultés effectives, de l'éducation de leur entendement, de la formation de leurs habitudes morales; voilà, dis-je, le médecin, le gymnasiarque, l'artiste, le savant, le magistrat, le moraliste, qui ne sont pas du tout des producteur, selon Smith et d'autres écrivains de son école, et qui, suivant M. Say, ne sont que des producteurs équivoques qui créent bien, il est vrai, des produits, mais des produits tels, que *la dépense qu'on fait pour les obtenir est improductive*, — qu'*il y a du désavantage à les multiplier*, — qu'*ils n'ajoutent absolument rien à la richesse sociale*, — et cela par la raison qu'*ils ne s'attachent à rien*, — qu'*ils périssent à mesure qu'ils naissent*, — et qu'*il est impossible de les conserver et de les accumuler*.

Il me semble que, sur ce point très capital, les idées ont besoin d'être mieux éclaircies qu'elles ne l'ont été par les fondateurs de la science. Je crois, sans vouloir porter la moindre atteinte aux droits qu'ils ont, sous tant d'autres rapports, à l'estime et à la reconnaissance des lecteurs, qu'ils nous donnent ici des notions peu justes de la nature des choses, et qu'ils n'ont compris que très imparfaitement le rôle que jouent dans l'économie sociale et la part que prennent à la production les classes de travailleurs très nombreuses et très importantes dont il s'agit en ce moment.

Il n'est point exact de dire que le travail de ces classes ne contribue pas à la production, ou, ce qui revient absolument au même, que ce qu'elles produisent est consommé en même temps que produit. Ce qui est consommé en même temps que

produit, c'est leur travail : il a cela de commun avec celui des travailleurs de toutes les classes; mais l'utilité qui en résulte ne l'est certainement pas.

C'est faute d'avoir distingué *le travail* de *ses résultats* (et je prie qu'on prenne garde à cette distinction, car elle est fondamentale), c'est, dis-je, faute d'avoir distingué le travail de ses résultats, que Smith et ses principaux successeurs sont tombés dans l'erreur que je signale. Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses, comme celles qui opèrent sur les hommes, font un travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient. Il ne faut pas dire avec Smith que la richesse est *du travail accumulé*, il faut dire qu'elle est *de l'utilité accumulée*. Encore une fois, ce n'est pas le travail qu'en accumule, c'est l'utilité que le travail produit : le travail se dissipe à mesure qu'il se fait; l'utilité qu'il produit demeure ([1]).

Très assurément, la leçon que débite un professeur est consommée en même temps que produite, de même que la

---

([1]) Cette distinction importante entre le travail opéré et l'utilité produite, que je croyais parfaitement neuve la première fois que je l'ai publiée (dans la *Revue encycl.* d'avril 1827, en rendant compte du *Tr. d'écon. polit.* de J.-B. Say), M. Storch en avait eu l'idée quelques années avant moi, en répondant à certaines critiques que M. Say avait faites de son ouvrage; et il avait fort bien démêlé par où péchait la doctrine de l'auteur du *Traité d'écon. polit.*, sur les produits immatériels. M. Storch avait compris que l'erreur de M. Say était venue de ce qu'il avait pris la cause pour l'effet, l'arbre pour le fruit; de ce qu'il avait placé les produits du savant, de l'avocat, du médecin, du fonctionnaire dans les services de ces classes de travailleurs, et non dans les résultats de leurs services. Toutefois, il ne me semble pas que M. Storch eût réussi à montrer bien nettement dans quoi venaient se réaliser ces résultats et ce que produisaient véritablement les classes dont il s'agit ici. *V.* le tome V de son ouvrage, où il a tâché de réduire ses idées à cet égard à leur expression la plus simple.

main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, l'impression salutaire opérée sur leurs facultés affectives, sont des produits qui restent tout aussi bien que la forme imprimée à l'argile par le potier. Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles; mais ce n'est pas leur produit, ainsi que le prétend à tort M. Say : leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi, dans la santé que le médecin a rendue au malade, dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. Or, ces produits restent; ils sont susceptibles de se conserver, de s'accroître, de s'accumuler, et nous pouvons acquérir plus ou moins de vertus et de connaissances, de même que nous pouvons imprimer, à des portions quelconques de matière, quelqu'une de ces utilités qui sont de nature à se fixer dans les choses, et qui leur donnent plus ou moins de valeur.

Il est vrai que l'instruction, le goût, les talents, sont des produits *immatériels*. Mais en créons-nous jamais d'autres? et n'est-il pas surprenant de voir M. Say en distinguer de *matériels* et d'*immatériels*, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités? La forme, la figure, la couleur, qu'un artisan donne à des corps bruts sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelli-

gents; ils ne font que produire des utilités l'un et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est que l'une tend à modifier les choses, et l'autre à modifier les hommes.

On ne peut pas dire que les produits du professeur, du juge, du comédien, du chanteur, *ne s'attachent à rien;* ils s'attachent aux hommes, de même que les produits du fileur, du tisserand, du teinturier, se réalisent dans les choses.

On ne peut pas dire qu'*il est impossible de les vendre:* ce qui ne se vend point, du moins dans les pays assez civilisés pour n'avoir plus d'esclaves, ce sont les hommes dans lesquels l'industrie les a fixés; mais quant à ces produits eux-mêmes, ils sont très susceptibles d'être vendus, et les hommes en qui ils existent les vendent en effet continuellement. L'industrie, les capacités, les talents, sont un objet d'échange comme les utilités de toute autre espèce; ces valeurs affluent de même sur le marché; le prix s'en établit absolument de la même manière, et la place est couverte de gens qui offrent de communiquer, moyennant une certaine rétribution, les qualités, les talents, les facultés, que l'art a fixés dans leur personne, de même qu'une foule d'autres marchands offrent de céder, à prix d'argent, les utilités que l'art a réalisées dans les choses qu'ils possèdent; seulement ceux-ci livrent les choses avec l'utilité qu'elles renferment, tandis que les premiers communiquent l'utilité qui est en eux, sans pour cela se livrer eux-mêmes (1).

---

(1) Les choses se passent autrement dans les pays où il y a des esclaves. Tout le monde sait que dans ces pays on n'achète pas seulement les services, mais même les personnes qui sont en état de les rendre, lorsque ces personnes sont possédées par d'autres. C'est ainsi que, dans les colonies, on achète un charpentier, un maçon, un menuisier, comme chez les anciens on achetait un rhéteur, un grammairien, un philosophe. Chez nous, au lieu d'acheter un philosophe, on paye pour

On ne peut pas dire que les valeurs fixées dans les hommes *ne sont pas de nature à s'accumuler :* il est aussi aisé de multiplier en nous-mêmes les modifications utiles dont nous sommes susceptibles, que de multiplier dans les choses qui nous entourent les modifications utiles qu'elles peuvent recevoir.

On ne peut pas dire *qu'il y a du désavantage à les multiplier* : ce qu'on ne peut multiplier sans désavantage, ce sont les travaux nécessaires pour obtenir une espèce quelconque de produits ; mais quant aux produits eux-mêmes, on ne peut sûrement pas dire qu'il y a du désavantage à les accroître : on ne voit pas plus les hommes se plaindre d'avoir trop d'industrie, de goût, d'imagination, de savoir, de vertu, qu'on ne les voit se plaindre de posséder trop d'utilités de quelque autre espèce [1].

On ne peut pas dire *que la dépense faite pour obtenir ces produits est improductive :* ce qui serait les frais que l'on ferait

---

acquérir de la philosophie, comme on achète de la menuiserie, au lieu d'acquérir l'homme qui la fabrique.

[1] Ce qu'il y a du désavantage à multiplier, dis-je, c'est le travail nécessaire pour obtenir un produit quelconque. Partant, M. Garnier a eu visiblement tort, dans son *Abrégé élément. des princ. de l'économ. polit.* et dans les notes qu'il a jointes à sa traduction de Smith (note xx), de penser qu'on pourrait multiplier utilement le travail du médecin, de l'avocat, du fonctionnaire, etc. Mais M. Say, qui le blâme (*Trait. d'éc. polit.*, t. I, p. 149, 3e édit.) de croire que le travail de ces professions peut être aussi avantageusement multiplié que *tout autre*, n'a-t-il pas tort lui-même de donner à entendre par ces mots, que *tout autre travail* pourrait être avantageusement multiplié ? Arracher son blé pour tailler de la besogne au laboureur serait-il plus avantageux que compliquer ses lois pour donner plus à faire au juge ? Il est clair qu'il n'y a pas plus de profit à multiplier le travail nécessaire à un produit qu'à multiplier le travail nécessaire à un autre ; mais il est certain aussi qu'il y a de l'avantage à multiplier, à perfectionner tous les produits, aussi bien ceux du juge qui travaille, en appliquant les lois, à faire germer de bonnes habitudes dans les hommes, que ceux de l'agriculteur qui cherche, en labourant sa terre, à augmenter la quantité du blé propre à les nourrir.

inutilement pour les créer; mais quant aux frais nécessaires pour cela, ils ne sont pas improductifs, puisqu'il en peut résulter une véritable richesse, et une richesse supérieure à ses frais de production : il n'est sûrement pas rare que des talents acquis vaillent plus que la dépense faite pour les acquérir; il n'est pas impossible qu'un gouvernement fasse naître, par une administration éclairée de la justice, des habitudes morales d'un prix infiniment supérieur à la dépense qu'il faut faire pour cela ([1]).

On ne peut pas dire enfin *que ces produits n'ajoutent rien au capital national :* ils l'augmentent aussi réellement que peuvent le faire des produits de toute autre espèce. Un capital de connaissances ou de bonnes habitudes ne vaut pas moins qu'un capital d'argent. Une nation n'a pas seulement des besoins physiques à satisfaire : il est dans sa nature d'éprouver beaucoup de besoins intellectuels et moraux, et, pour peu qu'elle ait de culture, elle placera la vertu, l'instruction, le goût, au rang de ses richesses les plus précieuses. Ensuite ces choses, qui sont de vraies richesses par elles-mêmes, par les plaisirs purs et élevés qu'elles procurent, sont en outre des moyens indispensables pour obtenir cette

---

([1]) M. Say a sûrement bien raison de dire que le gouvernement ne restitue pas l'argent qu'on lui donne, en le dépensant : s'il rend l'argent, il reçoit, à la place, d'autres valeurs, des denrées, du temps, des services, qu'il consomme et ne restitue point. Mais, pour prix de ces valeurs qu'on lui livre et qu'il consomme, il exerce sur la société une action qui, lorsqu'elle est bien dirigée, laisse après elle des produits véritables et du plus haut prix. Ces produits, ce sont, non pas du blé, du vin, des bestiaux, choses qui ne sont point de son fait, mais des hommes, des hommes corrigés de leurs mauvais penchants, des hommes rendus plus propres à la vie civile : de bons citoyens, voilà surtout ce qu'un bon gouvernement crée et multiplie : le vrai titre de ce grand producteur est celui d'AMPLIATOR CIVIUM, que les romains donnaient, dans un sens beaucoup moins juste, à certains de leurs empereurs.

autre espèce de valeurs que nous parvenons à fixer dans les objets matériels. Il ne suffit pas en effet, pour produire celles-ci, de posséder des ateliers, des outils, des machines, des denrées, des monnaies : il faut des forces, de la santé, de la science, du goût, de l'imagination, de bonnes habitudes morales, et les hommes qui travaillent à la création ou au perfectionnement de ces produits, peuvent à juste titre être considérés comme producteurs des richesses improprement dites matérielles, tout aussi bien que ceux qui travaillent directement à les créer. Il est sensible, en un mot, que si une nation accroît son capital en étendant ses cultures, en améliorant ses terres, en perfectionnant ses usines, ses instruments, ses bestiaux, elle l'accroît, à plus forte raison, en se perfectionnant elle-même, elle qui est la force par excellence, la force qui dirige et fait valoir toutes les autres.

Il est d'autant plus étrange qu'on ne veuille pas reconnaître aux nombreuses classes d'ouvriers qui travaillent à l'éducation du genre humain le caractère de travailleurs productifs, que les économistes qui leur refusent ce titre d'un côté le leur accordent presque tous d'un autre. C'est ainsi qu'Adam Smith, après avoir dit, dans les passages de son livre que nous avons cités plus haut, que les gens de lettres, les savants et autres personnes semblables, sont des ouvriers dont le travail ne produit rien, dit expressément ailleurs que *les talents utiles acquis par les membres de la société* (talents qui n'ont pu être acquis qu'à l'aide de ces hommes qu'il appelle des travailleurs improductifs), sont un produit *fixé et réalisé pour ainsi dire dans les personnes qui les possèdent*, et forment une partie essentielle du *fonds général de la société*, une partie de son capital *fixe* [1]. C'est ainsi que J.-B. Say,

---

[1] *Richesse des nations*, liv. II, ch. 1.

qui dit des mêmes classes d'industrieux que leurs produits ne sont pas susceptibles de s'accumuler et qu'ils n'ajoutent rien à la richesse sociale, prononce formellement, d'un autre côté, que *le talent d'un fonctionnaire public*, que *l'industrie d'un ouvrier* (créations évidentes de ces hommes dont on ne peut accumuler les produits), *forment un capital accumulé* (1). C'est ainsi que M. Sismondi qui, d'une part, déclare improductifs les travaux des instituteurs, etc., affirme positivement, d'un autre côté, que *les lettrés et les artistes* (ouvrage incontestable de ces instituteurs) *font partie de la richesse nationale* (2).

Comment des écrivains si éminents, des esprits à la fois si fermes et si logiques, ont-ils pu tomber dans une si palpable contradiction? Par une seule et même cause : parce qu'ils n'ont pas songé à distinguer ici *le travail* de *ses résultats*. Tantôt ils ont vu les produits du médecin, du professeur, du musicien, de l'artiste dramatique, dans leur travail, dans l'ordonnance de l'un, dans la leçon de l'autre, dans le chant ou le jeu du troisième ou du quatrième, et alors ils ont dit, très conséquemment, qu'il était dans la nature de ces produits de ne pouvoir s'accumuler, de se consommer à l'instant même de leur naissance : il est clair, en effet, que l'air dont un musicien frappe nos oreilles, que le discours que débite un orateur, que le peu de mots qu'un médecin articule au chevet du lit de son malade, ne forment par eux-mêmes aucun produit qui puisse être retenu et mis en réserve : « Leur production, pour me servir des paroles de M. Say, leur production est de les dire, leur consommation de les entendre : ils sont consommés en même temps que

(1) *Traité d'éc. polit.*, 3e édit., t. I, p. 151, et t. II, p. 277.
(2) *Nouv. princ. d'éc. polit.*, 2e édit. t. I, p. 147.

produits (1). » Tantôt, au contraire, les mêmes économistes ont vu les produits de ces classes de travailleurs, dans le résultat de leur travail, dans les forces et la santé que le médecin a rendues aux malades, dans la salutaire impression que le prêtre, du haut de sa chaire, a faite sur l'âme de ses auditeurs, dans les modifications utiles que le professeur a fait subir à l'intelligence de ses élèves; et alors ils ont dit, très conséquemment encore, que leurs produits étaient un capital *fixé et réalisé* dans les personnes mêmes sur lesquelles ils avaient agi. Cependant il est clair que les produits de ces travailleurs ne peuvent être à la fois une chose qui *s'évapore* et une chose qui *se fixe*, des valeurs qui s'évanouissent en naissant, et des valeurs qui s'accumulent à mesure qu'elles naissent (2).

La vérité, pour ces travailleurs comme pour tous les industrieux possibles, c'est qu'il n'y a que leur travail qui s'évanouisse en s'opérant, et que, quant à leurs produits, ils sont

---

(1) *Trait. d'éc. polit.*, t. I, p. 144 de la 3e édit.

(2) M. Say, dans des notes manuscrites en réponse aux observations que j'avais faites sur son traité, dans la *Revue encyclopédique*, notes qu'il avait bien voulu me communiquer, disait que le sens de toute sa doctrine sur les produits immatériels était que c'est *le travail* de ceux qui les créent qui s'évanouit, et non *le résultat de leur travail*, et non leurs produits eux-mêmes. Il y avait dans cette réponse une nouvelle inadvertance, et l'illustre auteur ne prenait pas garde que le titre seul du chapitre où il avait traité de ces produits résistait à cette explication. Voici, en effet, ce titre : *Des produits immatériels*, OU DES VALEURS QUI SONT CONSOMMÉES AU MOMENT DE LEUR PRODUCTION. D'ailleurs, tout ce que M. Say avait dit pour caractériser ces produits tendait à les représenter comme s'évanouissant à mesure qu'ils naissent : il avait dit expressément *qu'ils n'ont de durée que le temps de leur production ; — qu'ils doivent nécessairement être consommés au moment même qu'ils sont produits ; — qu'il résulte de leur nature qu'ils ne peuvent s'accumuler, et qu'ils ne servent point à augmenter le capital national, etc.* (*V.* les passages que j'ai cités plus haut. On retrouve d'ailleurs les mêmes choses dans trente endroits de ses ouvrages).

aussi réels que ceux des classes les plus évidemment productrices. Que peut-on faire de mieux, en effet, pour accroître le capital d'une nation que d'y multiplier le nombre des hommes sains, vigoureux, adroits, instruits, vertueux, exercés à bien agir et à bien vivre? Quelle richesse, alors même qu'il ne s'agirait que de bien exploiter le monde matériel, pourrait paraître supérieure à celle-là? Quelle richesse est plus capable d'en faire naître d'autres? Or, voilà précisément celle que produisent toutes les classes de travailleurs qui agissent directement sur les hommes, à la différence de celles qui ne travaillent pour eux qu'en agissant sur les choses. Un gouvernement, quand il est ce qu'il doit être, est un producteur d'hommes soumis à l'ordre public et rompus à la pratique de la justice; un véritable moraliste est un producteur d'hommes moraux; un bon instituteur est un producteur d'hommes éclairés; un artiste digne de ce nom est un producteur d'hommes de goût et d'âme, d'hommes exercés à sentir tout ce qui est bon et beau; un maître d'escrime, d'équitation, de gymnastique, est un producteur d'hommes hardis, agiles, robustes; un médecin est un producteur d'hommes bien portants. Ou bien, si l'on veut, ces divers industrieux sont, suivant la nature de l'art qu'ils exercent, des producteurs de santé, de force, d'agilité, de courage, d'instruction, de goût, de moralité; toutes choses qu'on espère bien acquérir lorsqu'on consent à payer les services destinés à les faire naître; toutes choses dont le prix est, pour ainsi dire, coté; ayant par conséquent une valeur vénale, et formant la portion la plus précieuse et la plus féconde des forces productives de la société.

C'est donc à tort, incontestablement à tort, que Smith regarde comme absolument improductifs, et M. Say comme productifs seulement d'une sorte d'utilité fugitive, aussitôt

détruite que créée, et n'ajoutant rien directement à la richesse sociale, les travaux des médecins, des instituteurs, des artistes, des officiers de morale, des fonctionnaires publics, et en général de toutes les classes de travailleurs dont l'industrie s'exerce immédiatement sur les hommes. Ce qui est détruit en même temps que produit, c'est le travail de ces industrieux : il a, je l'ai dit, cela de commun avec celui des industrieux de toutes les classes; mais, quant aux résultats de leur travail, quant aux facultés qu'il développe dans l'homme, ce sont là des richesses réelles, durables, transmissibles, échangeables, tout comme celles que d'autres classes de travailleurs parviennent à attacher à des corps bruts, à la matière inanimée. On peut même dire que ces richesses sont plus susceptibles de conservation et d'accroissement que celles que nous parvenons à fixer dans la matière; car nous ne pouvons user de celles-ci sans les détruire, ni les transmettre sans les perdre, tandis que les idées, les affections, les sentiments se perfectionnent par l'usage et s'accroissent par la communication.

Encore une fois, c'est donc limiter d'une manière très peu exacte le sens du mot producteur que de le restreindre aux seuls industriels dont l'activité s'épuise sur les choses, et de le refuser à ceux qui travaillent sur les hommes, ou bien de dire que ceux-ci sont moins producteurs que les autres, que leurs produits sont moins susceptibles de se conserver, de s'accumuler, d'ajouter à la masse de nos richesses. La seule différence réelle qu'il y ait entre ces deux grandes classes de travailleurs, c'est que les uns fixent dans les choses des utilités d'une certaine espèce, et les autres dans les hommes des utilités d'une autre espèce; que les uns donnent aux choses une multitude de formes, de figures, d'odeurs, de sons, de couleurs, de saveurs, et les autres aux hommes une multitude non

moins grande de notions, de connaissances, de talents, d'aptitudes, d'habitudes, etc. Mais quant aux utilités que les uns fixent dans les choses, et à celles que les autres réalisent dans les hommes, ce sont également des utilités; ceux qui les produisent sont également des producteurs, et il faut dire, en parlant des uns et des autres, qu'ils concourent tous, chacun à leur façon, à accroître les pouvoirs de l'espèce humaine, à la mettre en possession de quelque moyen particulier de force et de liberté d'action.

Ainsi il y a à faire entrer dans la société plusieurs classes d'individus que les économistes n'y ont pas encore admises, ou qu'ils n'y ont pas admis à leur vrai titre, ou qu'ils n'y ont admis en quelque sorte que temporairement. Smith nie que les officiers civils et militaires, les ecclésiastiques, les gens de loi, les médecins, les gens de lettres, les comédiens, les artistes de toute sorte soient des producteurs : on vient de voir qu'ils le sont, ou du moins qu'ils le peuvent être. — M. Say, en les tenant pour producteurs, dit qu'il est de la nature de leurs produits de s'évanouir en se produisant, de ne pouvoir s'accumuler, de ne rien ajouter à la richesse sociale : on vient de voir au contraire que leurs produits se conservent, qu'ils s'accumulent, et qu'ils contribuent à l'accroissement du capital social autant qu'aucune autre espèce de valeurs. — D'autres écrivains veulent que certains de ces travailleurs, notamment les magistrats et les agents de la force publique, ne soient destinés à figurer dans la société que pour un temps, observant que la nécessité de leurs services se fait de moins en moins sentir, et que leur importance sociale suit une marche décroissante (1) : il y a à répondre que le

(1) C'était une doctrine que soutenait le *Censeur européen*, et qu'après lui, un autre Recueil, le *Producteur*, avait reproduite.

fonds sur lequel agissent les travailleurs dont il s'agit ici, n'est pas plus aisé à connaître, à régler, à épuiser, que les divers sujets sur lesquels agissent les travailleurs de toutes les autres classes. A la vérité, leur tâche, comme celle de toutes les industries, devient graduellement plus aisée; mais nous n'avons aucun sujet de penser qu'elle sera un jour inutile, et par conséquent il n'y a pas plus lieu de ne les admettre dans la société que provisoirement, que d'y admettre d'autres classes de travailleurs d'une façon purement provisoire.

Qu'il me soit permis, en terminant ceci, de faire remarquer la lente gradation avec laquelle les idées se développent et la peine que la science éprouve à se former.

D'abord les hommes d'aucune classe n'étaient pour rien dans la création des biens de ce monde ; la richesse était un don du ciel, existant dans la société de toutes pièces, y existant de toute éternité, passant des mains des uns dans celles des autres, se distribuant dans les proportions les plus inégales et les plus variées, mais n'éprouvant d'ailleurs aucune altération dans sa masse et n'étant susceptible ni d'augmentation, ni de diminution.

Arrive la secte des économistes, qui, frappée de la force végétative du sol, reconnaît aux hommes qui sollicitent cette force, aux agriculteurs, le pouvoir d'accroître la masse des richesses, mais qui refuse ce pouvoir à toutes les autres classes de la société.

Plus tard, on étend la même puissance de produire aux hommes qui font subir d'utiles transformations aux matériaux fournis par l'agriculture, aux manufacturiers, mais sans l'accorder encore à ceux qui font subir aux choses des déplacements avantageux, aux agents du *commerce* : on dé-

clare positivement, au contraire, que *le commerce n'est pas créateur* (¹).

Ensuite cependant on fait la remarque que cette industrie transporte, distribue les produits que les autres transforment, et qu'en leur donnant cette dernière façon, en les faisant arriver ainsi sous la main du consommateur qui les réclame, elle ajoute encore à la valeur qu'ils avaient déjà : le *commerce* est donc rangé au nombre des industries productives.

Mais, après qu'on a reconnu ainsi successivement à toutes les industries qui travaillent sur les choses le pouvoir d'accroître la masse des valeurs répandues dans la société, on refuse encore ce pouvoir à tous les arts qui s'occupent de la culture de l'espèce humaine, aux arts qu'exercent l'homme d'État, le magistrat, le professeur, etc.; on en parle comme on avait parlé d'abord des manufactures et du commerce : on convient qu'ils sont utiles, mais on les déclare formellement improductifs.

Bientôt pourtant on veut essayer de prouver qu'ils contribuent aussi à la production; mais sans réussir à montrer comment en effet ils y concourent : confondant leurs produits et leur travail, et voyant leurs produits dans leur travail même, on dit que leurs produits s'évanouissent en naissant, parce qu'en effet leur travail se dissipe à mesure qu'il s'exécute.

Enfin, distinguant de leur action les résultats qu'elle produit, je crois avoir réussi à établir nettement que leur action, comme celle de tous les arts, laisse après elle, quand elle

---

(¹) Raynal, t. X, liv. 19, de son *Hist. philos.* — Je ferai voir ailleurs ce qu'il y a d'inexactitude et d'inconvénient dans cette appellation de *commerce* appliquée à l'industrie des transports. (*V.* la nomenclature proposée plus loin, liv. VIII, ch. 1, des arts qui agissent sur le monde materiel).

est bien dirigée, les résultats les plus réels et les plus utiles.

Ainsi l'on n'a commencé que fort tard à s'apercevoir que les richesses sociales étaient l'ouvrage de la société, et ce n'a été qu'après une longue suite de tâtonnements et d'hésitations que l'on est parvenu à reconnaître peu à peu que toutes les professions de la société, depuis celle du simple laboureur jusqu'à celle de l'homme d'État, depuis les plus mécaniques jusqu'aux plus intellectuelles, concouraient immédiatement, chacun à leur façon, à l'accroissement des forces, des vertus, des talents, des utilités, des valeurs de toute espèce dont se compose le capital de la société.

Mais en disant que toutes les professions de la société peuvent contribuer à la production, faut-il admettre qu'elles y contribuent dans toutes les circonstances? Il y a ici une seconde erreur fort singulière à relever.

Tandis que, dans les idées communes, on n'appelle productrices que de certaines classes d'hommes, on voudrait étendre cette qualification à toutes leurs manières d'agir. D'une part, il n'y a de créateurs de la richesse que les travailleurs dont les produits se réalisent dans les choses; et, d'un autre côté, ces hommes-ci sont des producteurs, des gens d'industrie, quelque usage d'ailleurs qu'ils fassent de leurs facultés. Un capitaliste se rend-il complice d'une entreprise injuste en prêtant les fonds nécessaires pour l'exécuter? c'est là le fait d'un industriel. Un armateur loue-t-il ses navires pour porter à Chio la troupe qui doit en exterminer les habitants? il fait un acte d'industrie. Lorsque les marchands génois établis dans les faubours de Constantinople trahirent les Grecs, leurs alliés, et livrèrent la ville aux Turcs, avec qui ils espéraient faire les mêmes affaires qu'avec les

Grecs, ils furent fidèles à l'esprit de leur profession, ils firent un acte de commerce.

Les hommes d'industrie font de mauvaises actions, — les mauvaises actions sont des actes d'industrie : voilà sûrement deux propositions fort différentes. Il peut se commettre des crimes dans toutes les professions ; il s'en commet malheureusement dans toutes : s'ensuit-il que le crime est une création d'utilité, et que celui qui s'en rend coupable fait l'acte d'un homme d'industrie ?

Ce qui fait d'un homme un travailleur productif, ce n'est pas la profession qu'il exerce, mais la manière dont il agit ; ce n'est pas l'instrument dont il se sert, mais la manière dont il en use. Toutes les professions de la société peuvent être dites industrielles, puisque toutes, on vient de le voir, peuvent concourir à la production ; mais il est clair qu'aucune ne l'est quand elle fait un usage destructif de ses forces. Le paysan qui emploie le soc de sa charrue à labourer sa terre est dans ce moment un homme d'industrie : il ne sera plus qu'un meurtrier s'il vient à se servir de son outil pour assommer un homme. Un banquier participe de ses fonds à l'exécution d'un ouvrage utile : c'est de l'industrie. Il concourt de son argent au succès d'une guerre inique : c'est du brigandage. Un fabricant est un homme d'industrie lorsqu'il emploie son intelligence à perfectionner ses ateliers ou ses machines : il est un chevalier d'industrie lorsqu'il se sert de son esprit pour obtenir de l'autorité qu'elle le délivre de la concurrence qu'il redoute, et qu'elle force les consommateurs à lui acheter chèrement ce qu'ils pourraient avoir ailleurs à bon marché. Un législateur, un prince, un magistrat sont des industrieux du premier ordre quand ils répriment les malfaiteurs, quand ils corrigent leurs inclinations malfaisantes : et ils sont eux-mêmes des malfaiteurs de la pire

espèce quand ils emploient la force que la société leur a confiée à commettre, pour leur propre compte, des crimes pareils à ceux qu'ils sont chargés de réprimer. Dans l'état actuel de la société en Europe, il y a peu de professions qui soient complètement productives : il y en a peu qui soient purement spoliatrices. Chez nous, un boulanger, un boucher, un imprimeur, un courtier, un agent de change, un notaire, sont gens d'industrie par l'art qu'ils exercent, et hommes d'exaction par le monopole dont ils jouissent. Un même magistrat peut être à la fois homme d'industrie, producteur d'utilité, en ce sens qu'il peut contribuer, sous certains rapports, à faire naître de bonnes habitudes civiles, et agent de tyrannie, destructeur d'utilité, en ce sens que, d'un autre côté, il peut donner lui-même l'exemple de l'injustice et contribuer à dépraver la société. Bref, le fabricant, le banquier, le juge, le militaire, les hommes de toutes les professions peuvent être des hommes d'industrie, puisque tous peuvent faire de leurs forces un usage très utile, très productif, très propre à accroître nos facultés et nos ressources de telle ou telle espèce : mais si le militaire met son épée au service du despotisme, si le juge lui vend sa conscience, si le banquier lui loue son argent, si le fabricant lui achète des privilèges iniques, il est clair qu'ils devront tous recevoir une autre qualification. On ne peut pas plus appeler homme d'industrie l'homme de Nantes qui fait la traite des noirs, que l'homme de Tripoli qui fait la traite des blancs; l'armateur qui loue ses navires aux assassins des Grecs, que l'officier impérial qui les assiste de son sabre; le marchand d'argent qui va offrant sa bourse à toutes les tyrannies solvables, que l'homme d'État qui trafique avec elles de ses conseils. De quelque manière que l'on participe à une action nuisible, on n'est point homme d'industrie en y prenant part. Je ne dis pas qu'il y

ait toujours de la vertu à produire : je dis que le crime n'est jamais productif; je dis qu'après une mauvaise action il y a destruction, déplacement, mais jamais augmentation de richesse dans le monde ; je dis en un mot que le brigandage, quels que soient les instruments qu'il emploie et la manière dont il en use, doit toujours être distingué très soigneusement de l'industrie ([1]).

On abuse donc également des termes quand on n'étend le mot d'industrieux, de producteur, qu'à de certaines classes d'hommes, et quand on cherche à l'étendre à toutes leurs manières d'agir ; quand on ne veut l'accorder qu'aux travailleurs qui agissent sur la matière, et quand on le leur donne encore alors qu'ils s'enrichissent par des méfaits. La véritable société industrielle ne serait pas celle où l'on ne verrait que des agents de l'agriculture, de la fabrication, du commerce ; mais celle où toutes les professions, depuis celle du dernier artisan jusqu'à celle du premier magistrat, se-

([1]) La vérité de cette doctrine que le crime ne saurait être productif d'utilité ne peut pas souffrir la plus légère contradiction. Voici pourtant une objection qu'on m'a faite. Supposez, m'a-t-on dit, qu'au lieu de faire la traite des noirs, on se mît à faire la traite des pirates de la Méditerranée : l'action serait évidemment criminelle, car il n'est pas permis de faire le commerce d'hommes même les plus coupables ; cependant, nierez-vous, ajoute-t-on, que cette action criminelle ne fût en même temps une action fort utile ? — Je réponds sans hésiter que cette action serait utile en ce qu'elle aurait de licite, et funeste dans ce qu'elle offrirait de criminel. Je réponds qu'il serait utile de réprimer la piraterie, et que cela de plus serait tout-à-fait licite ; mais j'ajoute que, pour réprimer la piraterie, il ne serait nullement nécessaire de faire la traite des pirates, et que ce fait très condamnable serait en même temps très pernicieux. Je dis, en un mot, qu'une action utile à l'humanité ne saurait être une action immorale, et que tout fait criminel est un fait désastreux ; ou bien qu'un même fait n'est jamais immoral dans ce qu'il a de vraiment utile, ni jamais utile dans ce qu'il offre de criminel.

raient dégagées de tout mélange d'injustice et de violence. De sorte que l'état social dont il s'agit ici c'est la société même au sein de laquelle nous vivons, moins ce qu'il y peut avoir de gens qui s'enrichissent en dépouillant les autres ; ou plutôt, comme il n'est guère de professions, même dans le nombre des plus honorables, qui ne doivent, *légalement* ou *illégalement*, une partie de leurs bénéfices à des moyens que la justice désavoue, c'est l'ensemble de toutes les professions utiles, moins ce qu'il s'y mêle de privilèges, de monopoles, d'exactions ou de toute autre espèce d'injustices, injustices qui ne font partie essentielle d'aucune de ces professions, et qui, dans aucun cas, ne peuvent être considérées comme productives d'utilité, ni par conséquent être confondues avec l'industrie.

Après de semblables explications, il serait assez superflu de dire que, dans une société pareille, il n'y a de place pour aucun ordre privilégié. Rien sans doute n'empêche d'y admettre les hommes à qui, par un sentiment de courtoisie, on accorde encore des qualifications nobiliaires ; car ces hommes, par leurs qualités morales, par leurs talents, par leurs terres, par leurs capitaux de toute espèce, peuvent rendre des services importants et variés ; mais il est évident qu'ils n'y peuvent figurer qu'au même titre que tout le monde, c'est-à-dire comme hommes utiles et non comme privilégiés. En cette dernière qualité, il n'y a nul moyen de les y comprendre ; car, en cette qualité, ils ne sont rien moins que producteurs ; ce qu'ils gagnent à ce titre n'est pas la mesure de ce qu'ils produisent, mais de ce qu'ils extorquent ; ils ne contribuent pas à la vie de la société ; ils vivent de sa vie, ils se nourrissent de sa substance. « Ne demandez point, disait énergiquement et très sensément l'abbé Sieyes, quelle place des classes privilégiées doivent occuper dans l'ordre

social : c'est demander quelle place on veut assigner dans le corps d'un malade à l'humeur maligne qui le mine et le tourmente. Il faut neutraliser cette humeur ; il faut rétablir la santé et le jeu de tous les organes assez bien pour qu'il ne se forme plus de ces combinaisons morbifiques propres à vicier les principes les plus essentiels de la vitalité [1]. »

Ainsi il y a ici des hommes d'état, des légistes, des militaires, des prêtres, des savants, des artistes, des laboureurs, des fabricants : il y a tout un concours de professions, tout un ensemble d'organes qui participent de mille façons au mouvement, à la vie, au développement du corps social : mais on ne sait ce que c'est que démocratie, aristocratie, noblesse, clergé, bourgeoisie ; et rien de tout cela, avec ses prétentions diversement dominatrices, ne peut venir prendre place dans une société où nul ne vit que des utilités qu'il crée par lui-même ou par les choses qu'il possède, ou bien de celles qu'il peut obtenir par l'échange d'une partie de celles-là contre des utilités créées par d'autres. Notons bien surtout que cet état n'exclut pas seulement les privilèges d'un ordre supérieur. Si, à l'époque où furent convoqués les états-généraux, les nombreuses communautés du tiers-état avaient voulu, à la manière du clergé et de la noblesse, venir figurer à l'assemblée nationale pour y défendre, chacune de leur côté, leurs iniquités, leurs exactions, leurs voleries particulières, ces prétentions, tout aussi intolérables que celles des ordres supérieurs, n'auraient pas dû davantage être tolérées. En leur qualité de monopoleurs, en effet, les corps d'arts et métiers n'étaient pas moins en dehors de la société que le clergé et la noblesse, et par conséquent ils ne pouvaient figurer davan-

---

[1] Qu'est-ce que le tiers-état ? page 224, édition nouvelle. Paris, 1822.

tage dans une assemblée où devaient se trouver seulement les représentants de toutes les professions honnêtes et utiles de la nation.

On vient de voir quels sont les actes qu'il est impossible de comprendre sous le mot industrie, et quel est l'ensemble des prefessions que la société industrielle embrasse. On me demandera peut-être maintenant dans quel ordre ces professions veulent être classées. Je répondrai qu'il paraît impossible de leur assigner rigoureusement aucun ordre; qu'il n'y a, parmi elles, ni première ni dernière; qu'elles sont dans une dépendance mutuelle; que chacune a besoin de toutes les autres; que toutes concourent à la vie de chacune. Y a-t-il un ordre, dites-moi, entre les divers appareils qui contribuent à la vie de l'individu? A quel organe appartient la première place? Est-ce au système nerveux, à l'encéphale, aux poumons, au cœur, à l'estomac? Elle n'appartient à aucun; elle appartient à tous; aucun ne peut se passer des autres; tous travaillent à l'entretien de la vie commune. Eh bien, il en est absolument de même des divers ordres de professions qui entrent dans l'économie de la société. Les arts qui approprient les objets matériels aux besoins de l'homme; ceux qui préparent l'homme à l'exploitation du monde matériel; ceux qui cultivent sa nature physique, ceux qui donnent des soins à son imagination et à ses affections, ceux qui font l'éducation de son intelligence, ceux qui travaillent à la formation de ses habitudes, tous sont essentiels, tous sont honorables, tous présentent des difficultés et demandent, pour être bien exercés, une réunion de talents et de qualités morales malheureusement assez rares. Une fabrique agricole est-elle moins importante qu'une fabrique judiciaire? est-il plus aisé de gouverner une école ou une manufacture que de diriger un tri-

bunal? ou de régir une grande maison de commerce ou de banque que de conduire un ministère? Une appréciation des choses qui tendrait à constituer quelqu'une des grandes divisions de l'industrie humaine dans un état d'infériorité systématique serait pleine de sottise et de fatuité. Il y a sans doute, dans la société en général, et dans chaque ordre de professions en particulier, des hommes bien élevés et des hommes mal élevés, des hommes forts et des hommes faibles, des hommes pauvres et des hommes riches, partant des hommes qui ne peuvent manquer d'être fort inégalement placés dans l'estime et la considération de leurs semblables. Il y a aussi dans chaque entreprise particulière une subordination indispensable de ceux qui exécutent à ceux qui dirigent, des ouvriers aux chefs d'atelier, des chefs d'atelier au chef d'entreprise. Mais il n'y a d'ailleurs de subordination obligée d'aucune classe de professions à aucune autre. L'ordre particulier de travaux à qui l'on donne le nom de gouvernement ne gouverne ou ne devrait gouverner que sa spécialité, spécialité qui consiste surtout à réprimer les prétentions injustes, à corriger les penchants anti-sociaux ; et, loin que les autres professions dépendent naturellement de celle-ci, il semble que celle-ci, par sa nature même, devrait être la plus dépendante de toutes, puisque, à la différence des autres, qui agissent de leur propre mouvement, parce qu'elles agissent pour leur propre compte, elle n'agit que pour le compte et par conséquent ne devrait agir que sur le mandat de la société.

De toutes les professions qui entrent dans l'économie sociale, il n'en est pas une qui n'ait l'homme pour objet; mais toutes n'ont pas l'homme pour sujet. J'ai déjà fait entendre qu'elles se divisaient en deux grandes classes, dont l'une se

compose de toutes les industries qui approprient les choses aux besoins de l'homme, et l'autre de toutes celles qui s'exercent directement sur lui. Je m'occuperai d'abord des premières. Je traiterai ensuite des secondes.

Cependant mon travail serait incomplet, si je m'arrêtais là. Il y a, en dehors de tous les travaux que la vie du corps social nécessite, de certains ordres de faits, d'actions, de fonctions, comme on voudra les appeler, qui ne sont point des industries, mais que toutes les industries ont besoin d'exécuter, et que toutes sans distinction exécutent. Tels sont les faits de s'*associer*, — d'*échanger*, — de *tester*.

S'associer en vue d'un travail à faire n'est sûrement pas travailler; mais il n'est pas un ordre de travaux dans lequel on n'ait besoin, pour réussir dans ses entreprises, de former diverses sortes de sociétés, de ligues, de coalitions.

Vendre, acheter, échanger les fruits du travail n'est pas non plus travailler; mais il n'est pas une classe de travailleurs qui ne se trouve dans l'indispensable nécessité de présenter sur la place les utilités qu'elle crée, pour se procurer, avec le prix de celles-là, toutes celles dont elle a besoin, et que d'autres classes produisent : l'échange est en quelque sorte le pivot de la société.

Transmettre, au moment de sa mort, la fortune qu'on a créée par son travail n'est pas non plus travailler; mais les progrès de la société se lient étroitement au fait même de cette transmission et à la manière dont elle s'effectue.

Pour donner une idée complète de l'économie de la société, il faudra donc, après avoir parlé des principaux ordres de travaux qu'elle embrasse, que je m'occupe aussi des fonctions que je viens d'indiquer.

Mais, avant tout, j'ai besoin d'exposer les conditions géné-

rales auxquelles la puissance de toutes les professions et de toutes les fonctions se lie. Il ne me restera plus ensuite qu'à faire connaître de quelle manière et jusqu'à quel point ces principes généraux s'appliquent à chaque ordre de professions et de fonctions en particulier.

—

LIVRE VI.

DES CONDITIONS AUXQUELLES TOUTE INDUSTRIE PEUT ÊTRE LIBRE.

—

Si, comme nous venons de l'exposer dans le précédent livre, les économistes n'ont pas réussi à déterminer convenablement la part que certaines classes de producteurs prennent à la production, et le droit qu'ils ont de figurer dans la société industrielle; s'ils n'ont pas assez fait voir quel est l'ensemble de professions et de fonctions qui entrent dans l'économie de cette société et qui concourent au développement de ses forces, ils n'ont pas non plus suffisamment montré, du moins je le pense, par quels moyens les diverses professions produisent, et à quel ensemble de causes se lie la puissance de leur action. Notre célèbre Jean-Baptiste Say, celui de ces écrivains, à ma connaissance, qui a fait des moyens généraux de l'industrie l'exposition la plus savante, l'analyse la plus détaillée et la plus étendue, me paraît loin néanmoins d'en avoir fait une description complète, et même, à plusieurs égards, une description exacte.

D'abord, et avant d'entrer dans l'examen de cette analyse, je regretterai, avec quelques économistes, que M. Say ait assigné à la production plusieurs causes originaires, et voulu

que l'homme fût redevable des acquisitions qu'il a faites, non pas seulement à ses efforts, sans lesquels pourtant toutes les forces répandues dans la nature, à commencer par ses propres facultés, eussent été nulles pour lui, mais tout à la fois à ses efforts et au concours de la nature et des capitaux, qui, dès l'origine, suivant M. Say, auraient travaillé à ses progrès conjointement avec lui-même. « Il existe autre chose que du travail humain dans l'œuvre de la production, dit-il.... L'industrie, abandonnée à elle-même, ne saurait donner de la valeur aux choses; il faut qu'elle possède des produits déjà existants, et sans lesquels, quelque habile qu'on la suppose, elle demeurerait dans l'inaction; il faut, de plus, que la nature se mette en communauté de travail avec elle et avec ses instruments. » L'industrie humaine, d'après M. Say, ne figure jamais qu'en tiers dans l'acte de la production; il y a dans tout produit une partie de l'effet obtenu qui vient de la nature, et un autre qui vient des capitaux.

Je crains, comme je l'ai déjà écrit ailleurs [1], qu'en assignant ainsi plusieurs causes primitives à la production, M. Say n'ait porté quelque confusion là où il voulait introduire un plus grand ordre, et qu'il n'ait obscurci, loin de l'éclaircir, la source primitive de tous nos progrès. Je crois, avec Adam Smith, et particulièrement avec M. de Tracy, qui, là-dessus, a été encore plus net que Smith, que le travail en a été la seule cause génératrice.

Sans doute, l'activité humaine n'est pas la seule force qu'il y ait dans la nature. En dehors de celle-là, il en existe une multitude d'autres que l'homme n'a point créées, qu'il ne saurait détruire, dont l'existence est tout à fait distincte et indépendante de la sienne. Il y a des forces mortes, et il y en

---

[1] *Rev. encycl.*, avril 1827, p. 76.

a de vives. La dureté, la résistance, la ductilité de certains métaux, sont des forces inertes. Le soleil, l'eau, le feu, le vent, la gravitation, le magnétisme, la force végétative du sol, la force vitale des animaux, sont des forces actives. Mais si ces forces existent, rien n'annonce en elles qu'elles existent pour l'homme : laissées à elles-mêmes, elles se montrent parfaitement indifférentes à son bonheur; pour qu'elles le servent, il faut qu'il les plie à son service; pour qu'elles produisent, il faut qu'il les force à produire. L'homme, sans doute, ne les crée pas, mais il crée l'utilité dont elles sont pour lui : il les crée comme agents de production, comme forces productrices. Il est encore vrai qu'il a plus ou moins de peine à se donner pour cela : toute espèce d'acier n'est pas également propre à faire une lime; toute espèce de sol ne se laisse pas rendre également apte au travail de la végétation; mais il faut qu'il mette la main à toutes choses, et naturellement rien n'est arrangé pour le servir. A quoi auraient servi pour la production les qualités du fer, si l'industrie n'avait su dégager le métal de minerai et lui imprimer les formes propres à rendre ses qualités utiles? A quoi aurait servi le vent pour faire tourner la meule sans les ailes du moulin? A quoi servait le fluide magnétique, pour diriger les navigateurs, avant l'invention de la boussole? A quoi serviraient la pluie et le soleil, pour faire germer les plantes, sans le travail préalable qui présente à la rosée du ciel et à la chaleur des rayons solaires le sein d'une terre convenablement labourée, fumée, ameublie, ensemencée? Encore une fois, les forces de la nature existent indépendamment de tout travail humain; mais, relativement à l'homme, et comme agents de production, elles n'existent que dans l'industrie humaine et dans les instruments au moyen desquels l'industrie s'en est emparée. C'est elle qui a créé ces instruments; c'est elle qui en dirige

l'usage. Elle est la source unique d'où sont sorties, non pas les choses, ni les propriétés des choses, mais toute l'utilité qu'il tire des choses et de leurs propriétés.

M. Say a donc tort, je le crois, lorsqu'il dit que la richesse est venue originairement de la combinaison de trois forces : l'industrie, les capitaux et les agents naturels, parmi lesquels il fait jouer un rôle particulier aux fonds de terre. L'industrie, dit-il, serait restée dans l'inaction sans le secours d'un capital préexistant. Mais, s'il en est ainsi, l'on ne conçoit plus comment elle a pu commencer d'agir, car il est bien évident que l'existence des capitaux n'a pu devancer le travail qui les a fait naître. Pour approprier les choses à son usage, l'homme n'eut d'abord que ses facultés natives, que son instinct, son intelligence et ses bras. Bientôt, à l'aide de de ces leviers, il s'en procura d'autres : il mit des outils au bout ses doigts; il remplaça ces outils par des machines; il ajouta à ses forces celles des animaux, celles des métaux, celles de l'eau, du feu, du vent. Peu à peu, toutes les puissances de la nature, subjuguées les unes par les autres, sous la direction intelligente qu'il leur imprimait, entrèrent sans confusion à son service, et se mirent à travailler pour lui. Les capitaux, qui se composent de l'ensemble des forces qu'il a ajoutées ainsi au peu qu'il avait en sortant des mains de la nature, y compris les développements successifs de ses propres facultés, les capitaux sont de création humaine. La terre, à son tour, n'est qu'un capital. Un fonds de terre, ainsi que l'observe très bien M. de Tracy [1], n'est, comme un bloc de marbre, comme une masse de minerai, qu'une certaine portion de matière, douée de certaines propriétés, et que

---

[1] *Commentaire sur l'esprit des lois*, liv. XIII, p. 251 de l'édition in-18.

l'homme peut disposer ou a disposée, ainsi qu'une multitude d'autres choses, de manière à rendre ses propriétés utiles. L'homme ne crée pas cette matière, ni les propriétés qu'elle a, pas plus qu'il ne crée la matière ni les propriétés de la matière dont sont formées cent autres espèces de capitaux; mais il crée, par ses efforts successifs, le pouvoir de tirer parti des unes et des autres; il les crée comme instruments de production; et ces forces, que M. Say fait agir, dès l'origine, conjointement avec l'industrie humaine, sont elles-mêmes, au moins comme instruments de production, des créations de l'industrie, et doivent être comprises au nombre des moyens qu'elle s'est donnée et des agents qu'elle s'est faits à mesure qu'elle a developpé ses propres forces.

Ainsi, notons-le bien, il n'y a point à sortir de l'activité humaine pour trouver l'origine des pouvoirs que possède le travail humain. C'est de là visiblement que tout procède, et l'on n'aperçoit aucune autre force au début. En d'autres termes, l'homme crée tous ses pouvoirs, à commencer par ceux qu'il possède en lui-même. Il n'a créé, je le répète, ni ses propres facultés, ni les forces répandues dans la nature; mais tout le pouvoir qu'il a de tirer parti des unes et des autres, c'est lui, encore un coup, qui se l'est donné.

Ensuite, et après avoir ainsi rejeté, comme il convenait de le faire, les forces que J.-B. Say fait agir, dès l'origine, conjointement avec l'homme, parmi les moyens généraux de production que l'homme s'est créés, je répéterai qu'il ne me paraît pas avoir fait de ces moyens une analyse suffisamment complète, ni même suffisamment exacte.

J'observe en premier lieu, que l'auteur du *Traité d'économie politique* exclut de la masse de nos fonds productifs, ainsi que l'avait fait l'auteur de *la Richesse des nations,* toute

cette partie du fonds général de la société qui est employée à satisfaire des besoins, publics ou privés, particuliers ou généraux ([1]). Ainsi toute la partie de ce fonds, que les individus emploient à entretenir leurs forces physiques, à étendre leurs facultés intellectuelles, à perfectionner leurs habitudes morales, à élever les enfants qui les seconderont un jour, ne ferait point partie, selon M. Say, de leurs moyens de production. Ainsi encore toute la partie du même fonds qui est employée à satisfaire des besoins publics, et, par exemple, à maintenir l'ordre dans la communauté, à faire naître parmi ses membres des habitudes de respect pour les biens et pour les personnes, à procurer quelque instruction aux classes qui naturellement n'en recevraient point, ne ferait pas partie non plus du fonds productif de la société. Tout cela servirait à satisfaire des besoins, sans doute, et même des besoins très impérieux; tout cela serait productif d'utilité, d'agrément, mais non de richesse : l'emploi qu'on en fait n'ajouterait rien aux ressources et aux forces de la société ([2]).

J'avoue que ceci m'affecte comme une erreur des plus évidentes. Il m'est absolument impossible d'admettre que la partie de ses moyens qu'un manufacturier emploie à l'entretien de son usine fasse partie de son capital productif, et que celle qu'il emploie à s'entretenir lui-même, lui qui est le chef de l'usine et le premier agent de la production manufacturière, n'en fasse pas partie. Il m'est impossible d'admettre que les bâtiments, les fourrages, qu'un agronome emploie à la conservation de ses animaux de labour fasse

---

([1]) A la différence de Smith, qui regarde simplement comme improductive cette partie du fonds social, M. Say la déclare productive d'agrément, productive d'utilité, mais non productive de richesse.

([2]) *V.* le *Trait. d'éc. polit.*, notamment au liv. I, ch. 11 et 13, et au liv. III, ch. 5 et 6.

partie de son capital productif, et que sa maison d'habitation, ses meubles, ses vêtements, ses comestibles et toute la portion de sa richesse qui est employée à le conserver, lui, le chef et le premier agent de la production agricole, n'en fasse pas partie. Il y a très probablement dans la société un certain nombre d'hommes absolument nuls, ou bien d'hommes absolument fainéants, qui peuvent être considérés comme un capital qui chôme, ou bien encore d'hommes qui consacrent le peu qu'ils ont d'activité uniquement à se faire vivre, à se faire jouir, à se procurer des sensations agréables. Que l'on retranche du capital productif de la société toute la partie de son fonds général qui est employée à entretenir de tels êtres, je le veux bien. Mais s'il existe, de par le monde, beaucoup de gens qui ne vivent que pour jouir, il y en a heureusement un bien plus grand nombre qui vivent pour agir, qui placent leur bonheur à faire quelque bon emploi de leurs facultés personnelles, et qui font en effet de leurs forces un usage véritablement utile à l'humanité. Or, je ne puis comprendre, encore un coup, comment on peut retrancher du capital productif de la société la partie de son fonds qu'elle emploie à entretenir convenablement ces hommes, eux qui sont assurément de tous ses produits le plus précieux, le plus noble, le plus fécond, celui sans lequel il n'en existerait aucun autre. Tout ce qu'un homme nul dépense pour la satisfaction de ses besoins est perdu ; il n'en résulte que l'entretien d'un homme inutile. Tout ce qu'un homme utile donne à ses plaisirs sans profit aucun, pour la conservation ou l'accroissement de ses facultés, est également perdu ; il ne reste rien de cette dépense. Mais ce que le même individu consacre à l'entretien ou à l'extension de ses forces, pour peu que les forces conservées ou acquises vaillent plus que la dépense faite pour les acquérir ou les conserver, est employé reproductivement

et fait partie de ses moyens de production, cela n'est pas contestable ([1]).

Dans cette masse de moyens de toute sorte dont se compose le fonds productif général de la société, Smith avait déjà discerné un grand nombre de moyens et de forces : il y avait vu des matières premières plus ou moins brutes, plus ou moins travaillées ; des instruments de métier et des machines de toute sorte destinés à faciliter et à abréger le travail ; des bâtiments consacrés à toute espèce de travaux ; des terres mises dans l'état le plus propre à la culture et au labourage ; une multitude de talents et de connaissances utiles acquises par les membres de la société ; un certain ensemble de monnaies destinées à faciliter les échanges, etc.; et, de tous ces moyens, il avait formé deux classes de capitaux, le *capital fixe* et le *capital circulant*, destinés l'un et l'autre à entretenir ce *fonds de consommation* dans lequel les hommes puisent tous les moyens de conserver et de perfectionner leur existence.

M. Say a été plus loin que Smith et a mieux fait à quelques égards. Il divise d'abord le fond productif de la société en deux grandes parts, dont l'une se compose des *facultés industrielles* des travailleurs, et l'autre de *leurs instruments*. Puis il distingue, parmi les facultés industrielles, celles des *savants*, celles des *entrepreneurs*, celles des *ouvriers ;* et, parmi les instruments, les *agents naturels non appropriés*, tels que la mer, l'atmosphère, la chaleur du soleil et toutes

---

([1]) Une maison d'habitation, pourvue des meubles, des vêtements, des denrées, des livres et de tous les instruments nécessaires pour élever convenablement une famille d'hommes utiles, peut être considérée comme une fabrique où se forme le premier, le plus noble et le plus important de tous les produits.

les lois de la nature physique; les *agents naturels appropriés*, tels que les terres cultivables, les cours d'eau, les mines, etc.; et les *capitaux*, parmi lesquels il distingue des capitaux *improductifs*, des capitaux *productifs d'utilité ou d'agrément*, et des capitaux vraiment *productifs;* divisant encore ces derniers en capitaux *fixes* et en capitaux *circulants*, et donnant une attention particulière à ceux qui existent sous forme de *machines* et à ceux qui existent sous forme de *monnaie*, tandis que Smith n'a décrit que les fonctions de la monnaie, et n'a pas parlé de l'influence des machines.

Telle est l'analyse de M. Say.

C'est sûrement avoir fait un progrès dans la décomposition de ce vaste amas de leviers et de forces dont se compose le fonds général de la société, que d'avoir distingué des *instruments de l'industrie* les *facultés industrielles* elles-mêmes. Mais en maintenant fermement cette distinction essentielle entre l'industrie et ses instruments, ou plutôt en formant deux classes bien séparées des forces que l'homme possède en lui-même, et de celles qu'il puise dans toute la nature et qu'il ajoute à celles qu'il tire de son propre fonds, je crois qu'il y avait une meilleure analyse à faire des unes et des autres.

Parlons d'abord de celles qui existent dans l'homme même.

M. Say ne remarque ici qu'un fonds de facultés industrielles. Nous verrons bientôt qu'il y a, et que, dans l'intérêt de la production, il importait d'y voir autre chose que de l'industrie. Mais ne nous occupons d'abord que du fonds industriel.

M. Say ne distingue, dans le fonds industriel, que les trois capacités du *savant*, de l'*entrepreneur*, de l'*ouvrier*, ou bien de la *théorie*, de l'*application* et de l'*exécution*. J'observe qu'il confond ici deux ordres de facultés très distinctes, et

qu'il était on ne peut plus essentiel de distinguer : celles qui tiennent à la conception et à la conduite des *affaires*, et celles qui tiennent à l'exercice de l'*art*.

Le talent des affaires se compose de plusieurs sortes de facultés importantes que M. Say n'a point décrites, ni même désignées, et que nous nommerons plus loin, en montrant le haut rang qu'elles occupent et le rôle capital qu'elles jouent dans tous les travaux qu'embrasse l'économie de la société. C'est une lacune considérable.

L'ordre que M. Say assigne à la science dans les facultés qui tiennent à l'art, n'est pas, je crois, le véritable : les choses, dans ce monde, n'ont pas commencé par la théorie ; une certaine connaissance pratique du métier a devancé l'instruction scientifique. On a commencé par agir *empiriquement ;* puis sont venues les connaissances *théoriques ;* puis le talent des *applications*, que M. Say place dans les attributions de l'homme d'affaires, et qui est bien plus dans le domaine des gens de l'art ; enfin l'*exécution* a suivi la pensée, et a été plus ou moins habile selon que la pensée elle-même a été plus élaborée, qu'elle est devenue plus naturelle et plus familière.

Dans tout cela, comme on voit, il n'est question que d'adresse, d'habileté, de science, de capacité.

Mais, quoi ! n'y a-t-il donc que cela dans l'homme, et ne lui faut-il, pour produire, aucun autre ordre de facultés ? N'existe-t-il pas en lui des vertus aussi bien que de la science, et n'est-il pas absolument indispensable que le savoir-faire soit sérieusement aidé par le savoir-vivre, s'il est permis de désigner par ces mots familiers de *savoir-faire* et de *savoir-vivre* l'ensemble des moyens intellectuels et moraux dont se composent les pouvoirs du genre humain ? Un fonds de bonnes habitudes morales est-il moins qu'un fonds de facultés industrielles nécessaire à l'œuvre de la production ? Je signale

encore ici, ce me semble, dans l'analyse de M. Say, une grande et bien fâcheuse lacune.

On peut apercevoir déjà combien cette analyse laisse à désirer en ce qui touche à la première partie du fonds social, c'est-à-dire à celle qui se compose de toutes les forces que les travailleurs possèdent en eux-mêmes.

Passons à la description des forces que les travailleurs puisent dans les choses.

J'ai dit que M. Say distingue ici des *agents naturels non appropriés*, — des *agents naturels appropriés*, — et des *capitaux*.

J'observe d'abord que les forces qu'il désigne par le nom d'agents naturels *non appropriés*, telles que toutes les lois de la nature physique, ne sauraient être considérées comme des instruments de l'industrie, tant que l'homme ne s'est pas emparé de leur puissance. Ces agents n'existent réellement pour lui que dans les travaux, dans les ouvrages, dans les machines par lesquelles il les a subjugués. Je crois avoir rendu plus haut cette vérité palpable.

Du moment qu'il n'y a pour l'homme d'agents naturels que ceux dont il s'est emparé, que ceux qu'il a emprisonnés dans ses voiles, dans ses engrenages, dans ses ingénieux et innombrables mécanismes, et dont il s'est mis à même de disposer par quelque travail préalable d'appropriation, il est clair qu'il n'y a pas à distinguer des agents *non appropriés* et des agents *appropriés*. Il n'existe réellement pour l'industrie humaine que des agents *appropriés*.

Dans le nombre des agents appropriés, je ne puis découvrir absolument aucune raison pour faire deux classes séparées des *capitaux* et des *fonds de terre*. Rien, en effet, ne me semble distinguer la terre végétale ou minérale des autres objets de la nature terrestre ou céleste dont l'homme s'est em-

paré et qu'il a pliés à son service, et je ne vois pas plus d'intérêt à rechercher, ainsi que l'a fait M. Say, comment se joignent pour produire l'industrie, les capitaux et les *fonds de terre*, qu'à faire remarquer comment s'allient pour le même objet l'industrie, les capitaux et les *courants d'air* ou les *courants d'eau*, ou la *vapeur*, ou le *soleil*, la *lune*, les *étoiles*, ou quelque autre agent de la nature qu'il a su contraindre à le seconder dans ses œuvres. La distinction spéciale des *fonds de terre*, dans le nombre des agents appropriés serait donc encore à écarter.

Dans la masse des capitaux, M. Say en distingue d'*improductifs*, — de *productifs d'utilité et d'agrément* — et de *productifs de richesse*, — ou simplement de *productifs*.

Des capitaux *improductifs* (et par là M. Say entend tout trésor enfoui et tout capital qui chôme), des capitaux *improductifs*, dis-je, ne méritent guère de figurer dans une analyse des instruments de la *production*. Ils ont, il est vrai, une énergie virtuelle; ils seraient susceptibles d'être employés; mais, tant qu'ils demeurent dans l'inaction, ils sont comme s'ils n'existaient pas, et ne peuvent guère être compris dans une analyse des forces sociales.

Toute la partie des capitaux *productifs d'utilité et d'agrément* qui est employée à des dépenses frivoles ou pernicieuses, mérite encore moins d'être comprise dans la masse des instruments de l'industrie. Celle, au contraire, qui sert à élever des hommes utiles, à conserver, à étendre, à perfectionner leurs facultés, est éminemment productive, comme je l'ai montré plus haut, et demande à être rangée parmi les instruments de la production.

Restent donc simplement les capitaux *productifs*, dans lesquels M. Say ne comprend, comme on voit, ni les agents naturels, ni les fonds de terre, ni les mines, ni les cours d'eau;

dans lesquels il ne fait entrer ni le matériel de l'administration publique, ni les maisons d'habitation des particuliers, ni leurs meubles, ni leurs vêtements, ni leurs livres, ni rien de ce qui sert à l'éducation et à la conservation du genre humain, et dans lesquels, au contraire, nous ne devons pas hésiter à réunir tous les *instruments de l'industrie,* c'est-à-dire toutes les forces extérieures dont elle s'est emparée, tous les moyens d'action qu'elle puise hors d'elle-même et qu'elle a su approprier à ses fins, à qui elle a su donner une destination utile.

J'observe seulement que, même en comprenant ainsi sous le nom de *capital* tous les instruments extérieurs de l'industrie, nous donnerions encore à cette appellation une portée trop restreinte, et qu'il convient de réunir sous ce mot toutes les forces quelconques que l'homme a amassées et qu'il peut employer à en acquérir de nouvelles; que le capital d'une nation se compose des forces qu'elle possède en elle-même, aussi bien que de celles qu'elle puise dans les choses; qu'on peut dire un capital de connaissances ou de bonnes habitudes, tout comme on dit un capital d'argent, et que M. Say devrait répugner d'autant moins à ce langage, qu'il appelle l'homme un *capital accumulé*, et qu'il donne le nom de *capital accumulé* au talent d'un ouvrier, d'un administrateur, d'un fonctionnaire.

Cela posé, et toutes ces remarques faites, voici comment me paraîtrait se décomposer le fonds productif général de la société, quels seraient les divers ordres de moyens que j'y découvre, et l'ensemble de causes auxquelles se lieraient, selon moi, la puissance et la liberté de tous les arts.

D'abord, le fonds ou le capital social se partage, à mes yeux, en deux grandes classes de forces : celles que le travail

a développées *dans les hommes*, et celles qu'il a réalisées *dans les choses*. La puissance de tous les travaux se compose de la réunion des unes et des autres.

Dans le nombre de celles qui existent dans les hommes, la première qui me frappe, celle qui se place naturellement à la tête de toutes les autres, celle qui est la plus indispensable au succès de toute espèce d'entreprises et à la libre action de tous les arts, c'est le *génie des affaires*, génie dans lequel je démêle plusieurs facultés très distinctes, telles que — la capacité de juger de l'état de la demande ou de connaître les besoins de la société, — celle de juger de l'état de l'offre ou d'apprécier les moyens qu'on a de satisfaire ces besoins, — celle d'administrer avec habileté des entreprises conçues avec sagesse, — celle enfin de vérifier par des comptes réguliers et tenus avec intelligence les prévisions de la spéculation.

Après cette suite de facultés relatives à la conception et à la conduite des entreprises, et dont se compose le *génie des affaires*, se présentent celles qui sont nécessaires pour l'exécution, et dont est formé le *génie de l'art*. Telles sont — la connaissance pratique du métier, — les notions théoriques, — le talent des applications, — l'habileté en fait de main-d'œuvre.

Toutes ces facultés sont *industrielles*. Mais est-ce tout, encore une fois? Non sans doute, et si je découvre dans ce fonds de facultés, personnel aux travailleurs, une grande variété de forces *industrielles*, j'y remarque aussi un grand nombre de qualités *morales*. Je distingue en eux tout un ordre d'habitudes qui les dirigent dans leur conduite à l'égard d'eux-mêmes, et qui n'intéressent en quelque sorte que l'individu. — J'y distingue aussi des habitudes d'un autre ordre, et qui intéressent plus particulièrement la société.—La puis-

sance et le libre exercice de toutes les professions dépend, au plus haut degré, comme nous le verrons, de la perfection des unes et des autres. Je mets le plus grand soin à les noter.

Enfin, en dehors de ces divers ordres de facultés que le travail a fait naître dans les hommes, et qui forment en quelque sorte le capital intellectuel et moral de la société, son fonds de facultés personnelles, j'aperçois une multitude d'utilités, de forces, de leviers, de puissances, qu'il est parvenu à fixer dans les choses, et qui forment, si l'on veut, son capital réel ou matériel.

Dans cette partie de son fonds général, je vois des routes, des canaux, des cours d'eau, des terres labourées, des clôtures, des constructions, des bâtiments, des machines, des outils, des matières premières, des denrées, des monnaies, etc.

Tout cela, diversement aggloméré, forme des multitudes d'établissements, d'ateliers de travail; et, en observant très attentivement ces ateliers, je remarque que, pour qu'ils soient véritablement propres à leur destination, il est essentiel qu'ils soient — bien situés, — bien organisés, — que le travail y soit habilement réparti, — et qu'ils soient pourvus d'un bon choix et d'une quantité suffisante d'ustensiles, de matières premières et de provisions de diverses sortes.

Telles sont les décompositions dont me paraît susceptible ce fonds général de la société, où se trouvent en dépôt toutes nos facultés et toutes nos ressources. Voilà les divers éléments de puissance que j'y aperçois. Je vais consacrer le reste de ce chapitre à montrer comment ces éléments agissent, et comment chacun d'eux contribue à la liberté de l'industrie en général. Il y en a, dans le nombre, dont on a souvent exposé l'influence, et dont je parlerai très brièvement. Il y en a d'autres dont le rôle n'a pas été décrit, et sur lesquels j'appuierai davantage. Puis, dans les livres et les chapitres qui suivront

celui-ci, je chercherai comment tous ces moyens d'action s'appliquent en particulier à chaque ordre de travaux. Ma tâche, qui a été quelquefois nouvelle, le sera davantage alors, et elle le deviendra surtout lorsque j'aurai à montrer comment les divers agents de la production sont mis en œuvre par les arts qui agissent directement sur l'homme.

Parlons d'abord des moyens que le travail a développés dans les travailleurs, et, avant tout, voyons ce qu'il puise de force dans les facultés que j'ai réunies sous le nom de talent ou de génie des affaires.

Nécessité de connaître l'état de la demande. La première chose dont tout homme industrieux ait besoin pour agir d'une manière fructueuse, c'est de savoir ce qu'il est possible de faire avec avantage, et de connaître les besoins de la société pour laquelle il entreprend de travailler. Je sais que ceci est difficile, que les besoins de la société sont sujets à varier, que celui qui les connaît le mieux aurait souvent grande peine à connaître le nombre et les moyens des concurrents qui travaillent avec lui à les satisfaire, et que, par conséquent, il est très rare qu'il puisse savoir au juste dans quelle direction il doit s'étendre et dans quelles limites il lui convient de se renfermer. Mais ce genre d'instruction, pour être d'une acquisition difficile, n'est pas pour cela moins indispensable. Qu'on soit agriculteur, fabricant, homme d'État, homme de lettres; qu'on veuille faire du blé, de la toile, des tableaux, des livres; qu'on songe à émettre des doctrines politiques ou à enfanter quelque ouvrage de poésie, celui qui veut produire est obligé, avant toutes choses, d'examiner attentivement si le produit qu'il veut faire répond à quelque besoin, s'il y a chance qu'il se vende, et dans quelle proportion il pourra se vendre.

Sans cela, tous les talents et tous les moyens imaginables

ne sauraient lui tourner à profit : il ne travaillerait utilement ni pour lui, ni pour les autres; car, soit dit sans scandaliser les moralistes à grands sentiments, il y a cela de très remarquable, et je prie de le bien remarquer, que les entreprises qui ne sont pas de nature à profiter à ceux qui les font, ne peuvent pas servir beaucoup plus à la société pour qui elles sont faites. Quand le public ne consent pas à acheter un produit, c'est qu'il en sent faiblement le besoin. On lui donnerait pour rien ce qu'il ne désire pas, qu'il n'en tirerait qu'un médiocre avantage, et l'entreprise la plus philanthropique ne vaut pas pour lui celle qui est dans l'ordre de ses besoins, et dont il consent à payer généreusement les frais : celle qui rapporte le plus est en général celle dont il profite le mieux. En d'autres termes, il n'y a guère que les travaux utiles à leurs auteurs qui soient vraiment utiles à la société, comme il n'y a que ceux qui répondent aux besoins de la société qui soient vraiment profitables à ceux qui les entreprennent.

Il est donc indispensable, pour pouvoir produire, de savoir d'abord ce que la société demande, ce qu'elle est en état et en disposition d'acheter. Il n'y a, dans chaque pays et à chaque époque, qu'une certaine nature et une certaine quantité de marchandises qui se puissent vendre. Tout ce qui s'y fait, hors de ces limites, s'y fait inutilement et peut être considéré comme perdu. Allez publier des livres de science parmi des peuplades sauvages; créez de quoi vêtir plusieurs millions d'hommes dans un monde de quelques milliers d'habitants, vous serez sûr, dans les deux cas, d'avoir gaspillé une partie de vos ressources, d'avoir fait des choses inutiles, et diminué la masse des richesses, au lieu de l'avoir accrue.

A la vérité, de ce qu'il faut s'accommoder aux besoins de la société, il ne s'ensuit pas qu'on doit s'en rendre esclave. Si l'on avait voulu s'asservir aveuglément à ses goûts, on ne lui

eût jamais offert de nouveaux produits, on n'eût fait naître en elle aucun nouveau besoin; elle serait restée avec sa pauvreté, sa grossièreté et ses vices. Le premier intérêt de toutes les industries, de toutes les sortes de travaux, est de la porter à renoncer à des plaisirs bornés, ou vulgaires, ou dangereux, et de lui inspirer le goût de jouissances plus variées, plus étendues, plus nobles, plus judicieuses. Mais je dis qu'il faut partir de ses goûts actuels pour le conduire à des goûts meilleurs; qu'il faut que les idées qu'on lui présente rentrent dans les idées qu'elle a, et que toute production qui s'écarte trop de ses besoins, ou qui en excède la somme, est une destruction de richesses plutôt qu'une création de valeurs.

Je ne sais si cette règle, que la production, pour être réelle, doit être en rapport avec les besoins, est généralement comprise; mais combien peu encore elle est observée! Combien peu il y a de personnes qui, dans le choix de leur profession, du lieu où elles vont l'exercer, de la nature et de la quantité des produits qu'elles entreprennent de faire, prennent la peine de s'informer des besoins du public, et d'étudier la nature et l'étendue des débouchés! Ici on obéit à la routine; là on est emporté par la fureur des innovations. Il y a des temps où certains sujets de spéculation deviennent tout-à-coup à la mode, où de certains genres d'entreprises dégénèrent subitement en manie. Arrive-t-il à quelqu'un de faire avec succès une chose nouvelle? c'est à qui se hâtera le plus de l'imiter, et la chose nouvelle n'est pas lâchée jusqu'à ce qu'on l'ait fait dégénérer en folie ou en sottise. Lorsqu'on eût commencé à creuser des canaux en Angleterre, dit un écrivain anglais, la mode en devint telle qu'en peu d'années le pays en fut sillonné dans tous les sens, et qu'on en ouvrit jusque dans les districts où il n'y avait rien à transporter (¹),

(¹) *Rev. Britann.*, prem. série, t. I, p. 15.

On se souvient de cette rage de bâtir qui, à une certaine époque de la restauration, avait saisi les habitants de la capitale. Paris avait l'air d'une ville prise d'assaut par des architectes et des maçons. On épuisait les anciennes carrières; on en ouvrait une multitude de nouvelles; on avait l'air de craindre que la place ne vînt à manquer aux constructions : on se disputait les terrains; on les achetait à des prix décuples de leur valeur véritable ([1]). On entreprenait à la fois, non-seulement plusieurs rues, mais plusieurs quartiers, plusieurs villes : on élevait une ville dans la plaine des Sablons, une autre dans celle de Grenelle...

Au milieu de cette ardeur fiévreuse pour de certains genres d'entreprises, dont une multitude d'hommes est quelquefois saisie, ainsi que dans beaucoup d'autres spéculations dont la manie est moins générale, la société est plus ou moins perdue de vue. Mais si les spéculateurs sont sujets à l'oublier, elle sait bien les forcer, eux ou leurs dupes, à se ressouvenir d'elle, de ses besoins, de ses ressources, de sa véritable situation. Il n'y a jamais en résultat que ce qui lui convient qui réussisse, que ce qu'il lui faut qu'elle accepte. Les agioteurs ont beau faire hausser entre eux le prix de certaines choses, le prix s'en règle en définitive d'après la quantité qui en existe et la demande qu'elle en fait. On a beau multiplier de certains produits, il n'y a que ce qu'elle en peut acheter qui trouve à se vendre. Pendant qu'on se livrera avec le plus d'ardeur à de certaines fabrications, à celle des maisons, par exemple, il arrivera un moment où l'on commencera à s'a-

---

([1]) Il est à la connaissance de l'auteur de ce livre que, dans la plaine de Grenelle, une ferme qui ne rapportait pas 7,000 francs de rente a été vendue, à cette époque, douze cent mille francs; et ce marché n'est pas le plus extraordinaire qui ait été fait. On trouve des exemples plus curieux encore dans les journaux et les écrits du temps. *V.* notamment les *Mémoires d'Ouvrard*, trois. part., p. 96.

percevoir que les besoins sont dépassés, que les locataires n'arrivent pas, que les nouvelles constructions restent invendues. Les entrepreneurs, ayant compté sur des rentrées qui manquent, seront obligés de faillir ; d'énormes capitaux seront perdus ; les travaux seront abandonnés, et des milliers d'ouvriers resteront tout à coup sans ouvrage.

L'histoire de notre temps, depuis la paix surtout, a été remplie d'exemples de la fausse direction que l'industrie peut donner à ses moyens et des pertes effrayantes qu'elle peut faire, faute d'avoir pris en suffisante considération les besoins réels de la société. Des quatre-vingts compagnies de canaux existantes en Angleterre, écrivait en 1825 la *Revue britannique*, il y en a vingt-trois qui ont déjà dépensé au-delà de 91 millions, et qui n'ont pas encore donné un schelling de dividende à leurs actionnaires ([1]). Telle avait été, dans le cours de cette année 1825, la masse de cotons que des spéculateurs anglais avaient fait venir en leur pays, dans la supposition que cette denrée manquerait cette année-là, tandis qu'elle existait en quantité surabondante, que, sur cet article seul, il y eût des pertes pour plus de 62 millions. Lorsque la reconnaissance des nouveaux États de l'Amérique méridionale eut permis à l'Angleterre de commercer directement avec le Brésil, la seule ville de Manchester envoya à Rio-Janeiro, dans l'espace de quelques mois, plus de marchandises que le Brésil entier n'en avait consommé dans le cours des vingt années précédentes ([2]). Une lettre de Sidney, reçue à Londres au commencement de 1826, annonçait qu'il venait d'être expédié d'Angleterre en cette colonie des sels purgatifs d'Epson en quantité suffisante pour purger la colonie pendant cinquante

---

([1]) *Rev. Britann.*, prem. série, t. II, p. 54.
([2]) *Id.*, t. VII, p. 197 et suiv.

ans, en fût-il administré à chaque habitant une dose ordinaire par semaine ([1]). Dans sa session de 1824-1825, le parlement anglais, en moins de six mois, avait autorisé deux cent soixante-dix compagnies diverses, qui avaient émis ensemble pour plus de quatre milliards d'actions; et telle avait été la sagesse de plusieurs de ces entreprises et d'une multitude d'autres pour lesquelles on n'avait pas eu besoin de l'autorisation du parlement, que, dans le cours de l'année 1825, au dire du journal *The Star*, il y eût trois mille deux cents faillites, qu'il fut rendu cent trente-sept mille arrêts de prise de corps, qu'il en fut exécuté soixante-quinze mille, et que les frais judiciaires qui avaient précédé, accompagné ou suivi ces banqueroutes, s'étaient élevés à la somme énorme de 960,000 liv. sterl. (24 millions de francs) ([2]).

Et il ne faut pas croire, comme on le dit communément, que toute entreprise, quel qu'en soit l'objet et quel qu'en puisse être le résultat, est utile au moins en ce sens qu'elle a le bon effet de procurer du travail aux classes ouvrières; car les classes ouvrières sont précisément celles qui souffrent le plus des entreprises légèrement formées. Si la solidité et la durée d'un établissement quelconque importent à toutes les classes de personnes qui y sont attachées, elles importent surtout à celles qui ont le moins d'avances et qui vivent au jour la journée. Le plus grand tort qu'on puisse faire à de pauvres ouvriers, c'est de les attirer dans des entreprises destinées à périr. Mieux vaudrait en quelque sorte pour eux absence de secours, que des secours précaires et sujets à leur manquer. Sur la foi des moyens d'existence que leur présentent les entreprises dans lesquelles on les a témérairement

---

([1]) *Rev. Britann.*, t. VI, p. 188 et 189.
([2]) *Id.*, *ib.*

engagés, ils contractent des mariages, ils élèvent des troupes d'enfants, et puis, quand les catastrophes arrivent, ils se trouvent, avec des familles nombreuses, en présence d'établissements dont on a fermé les portes, et qui n'ont plus ni ouvrage à leur offrir, ni secours à leur donner. Aussi, quoique la déconfiture du maître ne leur fasse perdre ordinairement aucune avance, et qu'il n'en résulte pour eux qu'une cessation de travail, sont-ils, je le répète, la classe qui souffre le plus de cette sorte de désastres. Extrêmement funeste à l'entrepreneur et au capitaliste, une entreprise qui tombe est meurtrière pour les ouvriers ([1]).

On ne peut donc pas trop dire combien il importe, avant de rien entreprendre, de s'informer exactement des goûts, des besoins, des ressources de la société.

Ajoutons après cela qu'éclairé sur l'état de la demande, il n'est pas moins essentiel de connaître l'état de l'offre, et de savoir les moyens que déjà la société possède de satisfaire les besoins éprouvés.

Il est possible que tel produit que j'aurais envie de faire fût de nature à être goûté du public. Mais n'y a-t-il pas déjà quelqu'un qui le fasse? Est-il en mon pouvoir de le mieux faire que ceux qui le créent? Combien existe-t-il d'établissements consacrés à ce genre d'entreprise? Quels sont les procédés qu'ils emploient? Quelle est leur dépense? A combien reviennent leurs produits dans le pays où je voudrais m'établir, et dans un rayon de tant de lieues autour du point où

([1]) Qu'on juge, après cela, de ce qu'il y a de sagesse et de bon sens dans des phrases comme celles-ci, que j'emprunte à une Revue anglaise : « Tout ce qu'on peut demander aux spéculateurs, c'est que leur passion soit dirigée de manière à ce que les classes laborieuses aient du travail; car alors, *quels que soient les résultats des spéculations*, elles ont toujours contribué au bien public. (Art. du *Quarterly Rew.*, trad. par la *Rev. Britann.*, t. I, p. 12 et 13 de la prem. série).

je suis obligé de fonder ma fabrique? A quel prix reviendront les miens, parvenus à l'extrémité du rayon jusqu'où je suis obligé de les répandre pour trouver un nombre suffisant d'acheteurs? Quel genre d'avantage aurai-je sur les producteurs qui existent? Payerai-je un moindre intérêt de mes capitaux? Mon entreprise sera-t-elle mieux conçue, mieux montée, mieux administrée? Gagnerai-je quelque chose sur la matière première? Aurai-je des moteurs plus puissants, des machines plus expéditives, des ouvriers plus intelligents ou moins chers? Disposerai-je de moyens de transport plus économiques? Sur quoi y a-t-il mieux à faire que ce que l'on fait? Rassemblons tous les éléments de mon compte; vérifions-les scrupuleusement; assurons-nous que j'ai pourvu à tous les frais nécessaires; faisons ensuite une ample part au chapitre des erreurs possibles et des contre-temps imprévus. S'il m'est démontré, tout calcul fait, que le public n'est pas servi comme il devait l'être; si je vois nettement comment il pourrait l'être mieux; si je possède bien mon affaire; si un certain instinct de spéculateur, plus sûr quelquefois que les calculs les plus habiles, m'avertit qu'elle peut être convenablement tentée; si je me sens d'ailleurs en état de la bien conduire..., je puis aller, je puis m'engager; j'ai la conscience acquise que je vais faire une chose bonne pour les autres et pour moi, une chose vraiment utile, voire même une chose morale, encore bien qu'elle doive nuire à mes concurrents, puisque je vais affranchir le public du tribut illégitime que lèvent sur lui des producteurs indolents ou malhabiles, qui lui font payer le produit qu'ils font au-dessus de sa valeur véritable, c'est-à-dire au-dessus du prix auquel il peut être livré.

Mais ce n'est qu'après m'être ainsi bien assuré de ce que l'on fait, et du mieux qu'il y aurait à faire, que je peux agir

avec honneur et sûreté ; car si je n'ai pas pris des précaucautions suffisantes, si j'ai entrepris légèrement, si je me suis mis dans la nécessité de vendre à perte, si je ne sers le public qu'en détruisant ma fortune et en nuisant à celle des producteurs établis avant moi, il est clair qu'il eût été plus sage et plus moral tout à la fois de ne pas entreprendre.

En général, ce qu'il faut surtout recommander aux entrepreneurs, c'est d'étudier l'état de l'offre, et de voir s'ils peuvent réellement y introduire quelque amélioration. Il y a en effet bien moins de gens qui se ruinent pour avoir mal choisi le produit à faire, que pour n'avoir pas fait un calcul assez juste du prix auquel il leur serait possible de le livrer. Il est peu de produits qui ne soient bons à entreprendre, quand on peut les fournir à un prix tel qu'il soit presque impossible qu'ils ne trouvent pas des acheteurs. Mais c'est ce prix auquel on pourra produire qu'on ne prend pas assez la peine d'étudier. Si, dans bien des cas, l'on met peu de soin à s'instruire de l'état des besoins, on en met encore moins à rechercher les bons moyens de les satisfaire, et rien n'est comparable à la légèreté avec laquelle les plans les moins raisonnables sont fréquemment adoptés. C'est principalement à ce peu d'attention qu'on apporte à l'étude et au choix des moyens d'exécution qu'il faut attribuer la chute de tant d'entreprises, dans le cours desquelles il se fait une si grande déperdition de forces, et dont la ruine finale est accompagnée de tant de souffrances pour la société.

Après les deux genres de capacité nécessaires pour apprécier convenablement l'objet et les moyens d'une entreprise, l'art de la diriger est un autre talent faisant également partie du génie des affaires, et qui n'est pas moins indispensable que les deux autres au succès de toute espèce d'industrie.

Ce moyen se distingue parfaitement de ceux que je viens

de décrire. Il est fort possible, en effet, qu'un homme peu capable de juger de l'opportunité de créer un certain produit, ou de dresser le compte des frais auxquels il est possible de le produire, soit d'ailleurs en état d'administrer avec intelligence, fermeté et sagesse l'établissement monté pour l'obtenir. Mais si cette dernière faculté ne doit pas être confondue avec les précédentes, elle ne peut pas, sous un autre rapport, en être séparée : il faut qu'elle concoure avec elles, et nul n'est véritablement homme d'affaires, s'il n'est en même temps administrateur. Ce talent de l'administrateur est d'une si grande conséquence, que rien ne saurait en tenir lieu; et l'entreprise la plus excellente, celle où l'on obtiendrait par les meilleurs procédés les produits les plus susceptibles de se vendre, n'aurait aucune chance de se soutenir, si d'ailleurs elle n'était pas convenablement gérée, s'il y régnait peu d'ordre, si les heures de travail y étaient mal réglées, les dépenses mal faites, les ressources gaspillées, la police faiblement maintenue, etc.

Il n'y a rien dont le chef de l'entreprise, même la plus heureuse et la plus féconde, doive se préoccuper davantage que de la question d'administration. Il ne saurait jouir de son fonds avec sécurité que lorsqu'il est parvenu, à force de bonne gestion, à se mettre au-dessus de toutes les chances. Il ne peut point être tranquille tant qu'il doit à quelqu'un ou qu'il se doit à lui-même un capital engagé dans des bâtiments, des appareils, des machines dont la concurrence, une découverte, la paix, la guerre, mille évènements, peuvent à chaque instant ruiner la valeur. Il ne lui est permis de se rassurer que lorsqu'il est parvenu à se rembourser de toutes ses avances, à forcer l'entreprise à se racheter, à lui faire rendre entièrement le capital qu'elle tenait engagé. Il n'y a point jusque-là de revenus véritables, puisqu'il n'y a que des revenus fondés sur un

capital exposé à périr. Ces revenus ne sont véritablement assurés que lorsque le capital, finalement délivré, a été mis hors de tout risque. « Il y a, disait un jour à sa compagnie le chef d'un de nos établissements industriels les plus considérables et les plus prospères, il y a de par le monde un exemple que je voudrais imiter. Il existe à Glascow un établissement d'éclairage au gaz qui n'a pas vingt ans d'existence, et qui a été si habilement administré, que les bénéfices accumulés donnent aujourd'hui un revenu égal à 5 pour cent du capital engagé; de telle sorte que la compagnie peut vendre ses produits au pair, c'est-à-dire sans nul bénéfice, et toucher encore, et toucher à perpétuité son dividende de 5 pour cent. On sent quel avantage une telle position lui donne contre la concurrence et contre tout danger imprévu [1]. » L'exemple n'était pas facile à imiter sans doute, mais il était excellent à proposer. C'est là, en effet, qu'il faut tendre, et c'est là qu'on arrive surtout par une bonne gestion, à force d'en simplifier les rouages et de la surveiller.

Le petit nombre d'économistes dont j'ai lu les écrits sont loin, à ce qu'il me semble, d'accorder à ce moyen toute l'attention dont il est digne. Je ne me souviens pas que Smith en dise un seul mot. L'auteur du *Traité d'économie politique* s'y arrête à peine. Il est juste de reconnaître pourtant qu'il en a parlé plus expressément dans ses leçons du Conservatoire, et qu'il a mis plus de soin à en signaler l'importance qu'il ne l'avait fait dans son traité. « Dans le voyage que je viens de faire en Angleterre, disait-il à la fin de 1825 en ouvrant son cours, j'avais principalement en vue d'observer les causes qui font en général réussir les entreprises d'indus-

---

[1] M. Clément-Désormes, agent-général de la compagnie des glaces de Saint-Gobain, à l'assemblée des actionnaires, 23 avril 1833.

trie dans un pays renommé pour ses succès en ce genre, et j'ai été confirmé dans la persuasion que *la manière d'administrer* ces entreprises contribue à leur succès beaucoup plus encore que *les connaissances techniques* et *les procédés d'exécution* pour lesquels, cependant, on vante avec raison les Anglais ([1]).

Je m'en tiens à ce peu de remarques. Elles suffiront, j'espère, pour faire comprendre à quel point les talents administratifs méritent de figurer dans une analyse exacte des causes générales auxquelles se lie la puissance du travail.

Enfin, à ce talent de bien administrer, de bien conduire une entreprise sagement et habilement conçue, il est indispensable que l'homme d'affaires, pour être complètement digne de ce nom, réunisse une dernière faculté : c'est celle de *tenir des livres en règle*; c'est de savoir demander compte à chaque partie de son entreprise et à l'ensemble de son établissement de toutes les avances qu'ils reçoivent, de tous les remboursements qu'ils effectuent, et de pouvoir pour ainsi dire les contraindre à déposer pour ou contre lui, à rendre témoignage de la justesse de ses calculs, ou bien à l'avertir des erreurs qu'il a commises. Sans cette vérification continuelle de ce qu'il s'était promis par le compte toujours présent et la balance toujours facile de ce qu'il a dépensé et de ce qu'il a obtenu, il ne saurait où il en est, il ignorerait s'il est en profit ou en perte, il serait hors d'état de dire par où il gagne et par où il perd, ce qui est bien et ce qui est mal dans son entre-

---

([1]) M. Say, dans son *Traité*, n'avait parlé de ce moyen, et en général des qualités nécessaires à l'entrepreneur, que très incidemment et hors de la place où il devait le plus naturellement en être question. Ce moyen est considéré avec plus de soin et plus en son lieu dans le *Cours complet*, etc. *V.* le tom. I, p. 191 et suiv., et le tom. II, p. 199 et suiv.

prise, et il ne verrait point, par conséquent, ce qui mérite d'être maintenu et ce qui demande à être réformé. C'est encore là un de ces moyens généraux du travail qu'on a peu pris en considération dans les livres de théorie, quoiqu'ils dussent jouer un rôle considérable dans la pratique. J'aurai occasion de montrer avec plus de détail combien ce moyen est puissant, lorsque je ferai voir comment il peut s'appliquer à de certaines classes de travaux dans lesquels on n'est pas encore accoutumé à soumettre ses spéculations à l'épreuve d'une comptabilité régulière.

Ainsi, connaître les besoins; savoir s'ils sont satisfaits; être en état d'apprécier les moyens qu'on emploie à les satisfaire; avoir le talent de juger si ces moyens peuvent être remplacés par de meilleurs, et s'il y a vraiment lieu de substituer des procédés plus perfectionnés, mais plus chers, à des pratiques plus imparfaites, mais moins dispendieuses; être capable de bien conduire les entreprises qu'on a été capable de concevoir et de fonder pour cela; savoir s'assurer enfin, par une bonne comptabilité, si les résultats viennent réaliser les promesses que la spéculation avait faites : voilà ce qui constitue le *génie des affaires*, et tel est le premier ordre de facultés sur lequel se fonde la puissance et la liberté de toute industrie.

Cependant ce serait peu de savoir ce qu'il convient d'entreprendre, si l'on n'était en état de l'exécuter, et si au talent de la spéculation on ne réunissait les connaissances techniques. On ne conçoit pas même comment il serait possible de former de bonnes spéculations sans ces connaissances, puisqu'on serait incapable d'apprécier les moyens qui sont communément employés à créer le produit qu'on aurait dessein de faire, et qu'on ne pourrait juger s'il est possible de

substituer à ces moyens des procédés meilleurs. Il faut donc nécessairement qu'à l'intelligence des affaires se joignent les talents qui ont rapport à l'art.

Le premier de ces talents, celui qu'il me paraît essentiel d'acquérir avant aucun autre, c'est la connaissance pratique du métier. Je sais qu'ici je m'écarte beaucoup des idées qui ont cours dans les classes de la société les plus aisées et les plus instruites. Lorsque, dans ces classes, on veut préparer un jeune homme à une pratique ferme et éclairée des arts, on commence par lui donner une éducation littéraire : en Europe, en France surtout, la rhétorique est la base fondamentale de toutes les professions distinguées; on fait après son éducation scientifique; il passe ensuite dans ce qu'on appelle les écoles d'application, et il n'arrive qu'à la fin, en dernier lieu et le plus tard, le plus mal, le plus incomplètement possible, à la pratique. Quelques bons esprits, en très petit nombre il est vrai, estiment, au contraire, qu'il faudrait commencer par la pratique; que la théorie et ses applications devraient venir après, et qu'il serait toujours temps d'arriver à la rhétorique.

On a pourtant des raisons pour procéder ainsi qu'on le fait. Reste à savoir si ces raisons sont bonnes. On croit que l'homme a d'abord raisonné, et qu'ensuite il a agi; on s'est imaginé que le genre humain ne procédait que par principe et par raison démonstrative; on a supposé que notre espèce était restée plus ou moins longtemps sans faire les choses, sans se vêtir, sans se loger, sans faire l'amour, sans se réunir en société, et qu'elle ne s'était avisée de tout cela que par la suite, à mesure que la réflexion était venue l'avertir qu'elle pourrait y trouver quelque plaisir ou quelque avantage. Il a donc paru qu'il était conforme à la nature de l'esprit humain de faire marcher la théorie devant la pratique, et d'enseigner

la raison des choses avant qu'on apprît à les exécuter.

Je n'hésite pas à dire qu'en procédant de la sorte on a complètement méconnu cette nature de l'esprit humain, sur laquelle on avait le très louable désir de régler sa marche. S'il est, en effet, une chose qui soit naturelle à l'homme, c'est d'agir d'abord et de réfléchir après. La réflexion éclaire, rectifie, perfectionne l'exercice de nos forces; mais l'homme fait tout naturellement, et il n'est rien que l'instinct n'ait commencé. C'est par instinct que l'homme choisit ses premiers aliments; c'est par instinct qu'il vit en société; c'est par instinct qu'il a commencé à se vêtir et à se construire des demeures. La raison n'a servi qu'à lui apprendre ensuite à mieux faire ce qu'il avait fait d'abord sans raisonner et par la simple impulsion du besoin. Il tombe donc sous le sens que, pour procéder conformément aux indications de la nature, il faudrait commencer par apprendre à faire les choses et s'instruire ensuite des raisons de ce qu'on fait; qu'au lieu de débuter par la théorie et de finir par la pratique, on devrait, au contraire, débuter par la pratique et n'arriver à la théorie qu'en dernier lieu.

La vérité est que tous les arts ont commencé d'une manière empirique. La plupart de leurs découvertes ont été faites expérimentalement, et les sciences, qu'on met à leur tête, ne sont venues expliquer, la plupart du temps, que ce qu'ils avaient trouvé sans elles. En principe, c'est là la bonne manière d'aller : il faut apprendre l'art avant la science et la pratique avant la théorie. On ne profite bien de la science que lorsqu'elle vient rendre raison des procédés d'un art auquel on est parfaitement rompu. Le savant qui n'est que savant ne sait que faire de sa science; elle ne peut lui servir à rien. Il y a de l'inexpérience des savants, de leur maladresse, de leur inaptitude pour tout ce qui tient aux pratiques de la vie

réelle, les exemples les plus singuliers. Tel homme profondément versé dans les théories de la mécanique ne saurait souvent comment s'y prendre pour faire des choses dont le plus grossier manœuvre vient aisément à bout. Convenons donc que, pour se rendre propre à l'exercice d'un art, pour devenir vraiment homme d'action, il faut commencer par apprendre à agir, et ne s'occuper ensuite, ou en même temps, de la théorie que pour lui demander de venir éclairer et fortifier les procédés de la pratique.

Je ne sais si l'on a compris cela de l'autre côté de la Manche mieux qu'on ne l'a fait de ce côté-ci. Il est permis de douter qu'on y ait mieux saisi le principe que je pose. Toutefois et en fait, il est certain qu'on y procède différemment, au moins à plusieurs égards. Les hommes qui se destinent à la pratique d'un art en Angleterre, et qui aspirent à y obtenir un rang élevé, commencent par s'instruire de ses détails les plus techniques, et par mettre d'abord la main à l'ouvrage. C'est l'observation que faisait un jour un des professeurs les plus distingués du Conservatoire des arts et métiers de Paris, M. Clément. « Les plus grands ingénieurs de l'Angleterre, disait-il, ont été d'abord de simples ouvriers : Watt était ouvrier horloger ; Woolf, charpentier ; Telford, maçon ; John et Philip Taylor, fabricants de produits chimiques ; enfin Maudslay, simple forgeron. Tous les officiers des mines, ajoutait le professeur, ont commencé par être mineurs ; tous ont brisé le rocher et roulé la brouette : ce sont de vrais officiers de fortune, qui connaissent à fond les détails de leur art et qui en savent toutes les difficultés. Des conversations avec quelques hommes habiles, quelques livres, quelques leçons de physique et de chimie données par des professeurs ambulants et chèrement payées, voilà quels ont été d'abord tous leurs moyens d'instruction scientifique. »

Ajoutons, à l'appui et comme complément de ces remarques, que les plus heureuses inventions des arts ont été faites presque toutes, non par d'habiles théoriciens, par des savants illustres, mais par de simples praticiens, par d'obscurs ouvriers, dont le principal avantage était de bien connaître les procédés de leur art et de se trouver chaque jour en présence des difficultés qu'il avait à vaincre. Il y aurait bien des exemples à citer. Prenons, entre cent autres, celui de la machine à filer le coton, et voyons quels noms elle rappelle. C'est John Wyatt, *ouvrier ignoré*, qui, en 1737, fait les premières tentatives. C'est Paul Lewis, associé de Wyatt, *non moins ignoré que lui*, qui, onze ans plus tard, en 1748, produit les premiers essais de cardes cylindriques. C'est Richard Arkwright, *simple perruquier*, mais esprit ardent et opiniâtre, qui, s'emparant de ces découvertes, invente, de 1768 à 1775, la carde à broches et la carde sans fin. C'est James Hargreaves, *pauvre ouvrier tisserand*, employé dans une fabrique de coton du Lancashire, qui, vers le même temps, en 1767, fait avec bonheur un essai non moins audacieux, et invente sa *spinning-jenny* (jeanne la fileuse). C'est, plus tard, *un autre ouvrier tisserand*, Samuel Crompton, qui, combinant les deux inventions d'Arkwright et de Hargreaves, produit une machine métis, qui n'est ni l'une ni l'autre, d'où lui vient le nom de *mule-jenny*, mais qui réunit les avantages des deux, et mène à perfection ce merveilleux mécanisme. C'est, finalement, un concours d'*ouvriers de tous états*, plus obscurs, plus ignorés les uns que les autres, qui, poussés d'une ardeur inconnue, s'associent pour devenir filateurs, et qui, se souvenant de leur premier métier, prêtent à la machine le tribut de leur expérience, lui fournissent, pour corriger ses défauts, le cordonnier une lanière de cuir, le serrurier une vis en fer, le menuisier une pièce de bois, et, par la réunion

concertée de leurs efforts, achèvent de l'approprier à sa puissante destination [1]. Telle est l'histoire de la machine; voilà quels en ont été les inventeurs. Et notez que ce que je raconte de la fileuse, on le pourrait dire avec non moins de justice des mécanismes les plus puissants, appliqués aux métiers les plus divers. Ce sont presque toujours, et en toutes choses, les connaissances techniques, plus que les notions de théorie, qui ont mis sur la voie des inventions.

Je ne dois pas finir sans ajouter que ces observations sur l'intérêt qu'il y aurait à débuter par la pratique s'appliquent indistinctement à toutes les professions. Le métier en tout devrait être la première chose à apprendre, et, quel que soit l'art auquel on se destine, c'est par l'art lui-même qu'il faudrait commencer. « On ne saurait, comme l'observe un illustre philosophe, se familiariser de trop bonne heure avec les images qui doivent nous fournir par la suite les matériaux de tous nos jugements, et, par rapport à chaque art en particulier, l'homme qui s'y destine ne peut pas se placer trop tôt au milieu des objets de ses études, et dans le point de vue le plus convenable au genre, au caractère et au but de ses observations [2]. » Je souhaiterais, en d'autres termes, que l'on commençât par en venir au fait de prime-abord, et autant que possible en toutes choses, c'est-à-dire qu'en toutes choses, on se plaçât le plus tôt possible au milieu des faits mêmes de la profession qu'on serait destiné à exercer; que l'éducation professionnelle des médecins commençât dans les amphithéâtres de dissection, et se poursuivît dans les hôpi-

---

(1) *V.* C. G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre, en* 1835, t. II, p. 5 à 11.

(2) Cabanis; *Révolution de la médecine*, t. I, p. 62 de ses œuvres complètes.

taux, au pied du lit des malades; celle des avocats chez les avoués, dans les greffes, dans les parquets, à la barre des tribunaux, là où ils pourraient le mieux se familiariser avec les procédés de la justice et l'intelligence pratique des lois; celle des administrateurs dans les bureaux des administrations; celle des mineurs dans les mines; celle des manufacturiers dans les manufactures; celle des ingénieurs des ponts et chaussées sur les routes, et au milieu des travaux qu'ils seraient destinés à diriger plus tard, etc. (1). »

Et toutefois, en reconnaissant qu'il importe de commencer par la pratique, hâtons-nous de dire que sa marche ne devient sûre et son action vraiment puissante que lorsque la théorie l'accompagne ou la suit, et lui prête le secours de ses lumières Sans l'intervention des sciences, l'industrie, livrée à l'empirisme et à la routine, ne ferait des forces de la nature qu'un usage aveugle et borné. Le propre des sciences est de lui apprendre à s'en servir avec discernement et avec étendue. J'ai déjà dit que la nature, laissée à elle-même, ne travaillait pas de préférence pour l'homme : les sciences, en lui découvrant comment elle agit, lui offrent les moyens de lui dérober ses forces et de les plier à son usage. Elles lui dévoilent les propriétés des corps, leur action physique, leur action chimique, et elles lui livrent une multitude de secrets et de leviers dont il peut tirer ensuite les plus grands secours. Qui peut dire tout ce que les arts ont emprunté de vérités fécondes à la chimie, à la physique, à l'astronomie, à l'histoire natu-

(1) J'ai traité ce sujet avec plus de détail dans un article sur les *Prétentions de notre temps à l'esprit pratique*, inséré au t. II, p. 118 du *Journal des économistes*. J'y renvoie ceux de mes lecteurs qui auraient besoin de plus amples explications. Cet article a pour objet de montrer combien on est mal préparé à la pratique des arts par une longue éducation purement spéculative.

relle? Quelquefois un seul des faits observés par ces sciences a suffi pour leur faire faire d'immenses progrès. Quel parti, par exemple, n'a-t-on pas tiré de la connaissance des propriétés de l'aimant et de celle de l'élasticité des fluides? La boussole, pour me servir de la belle expression de Montesquieu, a ouvert au commerce l'univers. On supputait, il y a déjà longtemps, que la machine à vapeur, qui n'est qu'un moyen, devenu de plus en plus ingénieux et puissant, de se servir de l'énergie expansive de la vapeur d'eau, avait assez augmenté les produits de l'industrie en Angleterre pour couvrir les intérêts de la dette, montant annuellement à plus d'un milliard.

La puissance de l'industrie est donc étroitement liée à celle des sciences; et s'il est très essentiel que les hommes qui se destinent à la pratique d'un art commencent par se mettre au courant de ses détails les plus techniques, il ne l'est pas moins qu'un bon enseignement scientifique se place à côté ou à la suite du travail expérimental. Il serait seulement à souhaiter que cet enseignement fût donné par des savants qui ne fussent pas éminents seulement par la science, et qui eussent été des praticiens consommés; de telle sorte que tout tendît à la même fin, et que la théorie elle-même n'eût pour objet et pour effet que de perfectionner les procédés de la pratique.

Je n'ai pas besoin de dire combien cette interversion des usages en vigueur serait à tous égards avantageuse, et à quel point l'étude des sciences, ainsi rapprochée des faits de la pratique, devrait donner des résultats meilleurs; combien elle serait à la fois plus aisée et plus profitable; quel attrait offrirait la théorie quand elle viendrait rendre raison des procédés d'un art devenu familier, et quels progrès elle lui ferait faire. Il y aurait dans la satisfaction intellectuelle que

causeraient ses révélations quelque chose de l'étonnement naïf qu'éprouve l'honnête M. Jourdain quand il découvre que, sans s'en douter, il faisait depuis quarante ans de la prose. On découvrirait de même que depuis longtemps on faisait de la science sans le savoir, ou bien l'on s'apercevrait qu'on avait pris des directions contraires à celles indiquées par la véritable science, et l'enseignement scientique offrirait un égal intérêt, soit qu'il confirmât ce qu'avaient appris les tâtonnements de la pratique, soit qu'il contredît ses enseignements et lui offrît les moyens de se rectifier. En tout, l'industrie peut puiser d'immenses secours dans l'étude des sciences, et l'on n'énonce qu'une vérité devenue familière quand on dit que plus les sciences ont fait de progrès et plus l'industrie a de moyens, plus elle est libre.

Observons néanmoins que la liberté, sous ce rapport, paraîtrait moins dépendre de l'avancement des sciences que de leur diffusion. « L'expérience, disait encore le professeur éclairé que j'ai cité plus haut (M. Clément Désormes), l'expérience me prouve chaque jour que les plus simples éléments des sciences peuvent suffire aux plus grands développements de l'industrie. » Sûrement il ne faut pas inférer de là que l'industrie n'est pas intéressée aux progrès très élevés des sciences. De ce qu'on ne voit pas à quoi pourront lui servir de certaines vérités, il serait bien téméraire de prétendre qu'elles ne lui serviront jamais à rien. Combien de découvertes, qui ne semblaient d'abord que curieuses, ont fini par conduire à d'importantes applications. « Lorsque le Hollandais Otto-Guérike tira les premières étincelles électriques, eût-on prévu, demande M. Say, qu'elles mettraient Franklin sur la voie de diriger la foudre et de la détourner de nos édifices, entreprise qui semblait dépasser de si loin le pouvoir de l'homme? » Je suis donc loin de condamner aucun genre de recherches :

je dis seulement que ce qui fait la puissance des arts ce n'est pas tant l'existence d'un petit nombre d'hommes très savants que celle d'un très grand nombre d'hommes d'action passablement instruits; et les faits déposent avec éclat de la vérité de cette remarque. C'est ainsi, par exemple, que l'industrie est incomparablement plus puissante en Angleterre qu'en France, quoique le premier corps savant de l'Europe soit probablement en France, et que le seul avantage de l'Angleterre, sous le rapport des sciences, soit de compter un nombre plus considérable d'hommes qui en possèdent les éléments. Non-seulement il existe en Angleterre, pour la direction des entreprises industrielles, une classe nombreuse d'ingénieurs privés qui commence à peine à se former chez nous; mais il faut remarquer en outre que dans ce pays beaucoup de chefs d'ateliers, de contre-maîtres et même de simples ouvriers, possèdent des notions élémentaires de physique, de chimie et de mécanique qui manquent généralement parmi nous à cette classe de travailleurs ([1]).

Si la puissance des arts tient à l'avancement et à la diffusion des sciences, elle est surtout liée au progrès de leur application. L'application d'une science est une science particulière, plus difficile peut-être que la science même, et dont l'objet est de la mettre en valeur. Il est possible, on le con-

---

([1]) Voir dans l'ouvrage de M. C. G. Simon, l'un des voyageurs les plus intelligents qui aient récemment visité la Grande-Bretagne, avec quel bon sens les choses sont ordonnées dans ce pays pour faire des ouvriers des hommes d'action exercés et instruits. (*Observations recueillies en Angleterre en* 1835, t. I, p. 328 à 333, et t. II, p. 51 à 59). M. Simon n'hésite pas à placer dans l'éducation technique des ouvriers anglais, dans la manière à la fois pratique et scientifique dont ils se préparent à l'exercice de leur profession, la cause de la supériorité incontestable, dit-il, dans la plupart des arts, de ces ouvriers sur les nôtres; et les détails dans lesquels il entre sont bien propres à justifier son observation et les éloges qu'il donne à cette partie intéressante

çoit, que de certaines sciences, assez avancées, assez répandues, aient encore été peu utilisées. Dans cet état, elles sont propres, si l'on veut, à satisfaire la curiosité, à entretenir l'activité de l'esprit, à lui fournir le sujet et à devenir pour lui l'occasion d'un exercice favorable; mais il est évident qu'elles n'ajoutent rien aux pouvoirs du travail. Relativement à l'industrie, les sciences n'existent que lorsque le talent des applications est venu la faire profiter des vérités qu'elles ont trouvées. C'est ce talent qui réalise pour elle le bienfait de leurs découvertes; c'est à ce talent qu'elle doit tout ce qu'elles peuvent lui procurer de puissance et de liberté d'action.

Il y a de ceci des preuves sans nombre. On sait combien d'inventions précieuses, faites au milieu de nous, ont été souvent perdues pour nous, faute d'aptitude à en tirer parti, ou n'ont eu pour nous quelque fruit qu'après avoir enrichi le reste du monde; et parmi nous, même, combien d'heureuses idées sont demeurées stériles dans les mains de ceux qui les avaient trouvées, qui ont été pour d'autres la source d'immenses fortunes. L'ingénieux Leblanc, après avoir inventé son procédé de fabrication de la soude, mourait de faim à côté de sa découverte, à une époque où ce produit chimique se vendait 50 francs les 100 kil., tandis que plus tard, et

---

de la nation anglaise. « Le voyageur français, dans la Grande-Bretagne, observe-t-il, n'est pas peu étonné, lorsqu'il visite les ateliers des manufactures, de l'honnêteté des ouvriers auxquels il adresse la parole, de leur ton empressé et poli sans bassesse, de leur déférence pour leurs chefs, et tous ceux qui leur paraissent d'une classe au-dessus de la leur... La manière dont ils s'expriment m'a toujours surpris par sa correction et sa convenance. Dans les fabriques, chaque ouvrier parle sans embarras, démontre avec complaisance les opérations de son travail, et toujours il a le mot propre à la bouche, sans se servir de ces locutions triviales qui déparent si généralement, en France, le langage des classes inférieures, etc. » (*Ib.*, t. II, p. 41 et 42).

lorsque le même produit ne se vendait plus que 20 francs, des hommes d'application plus habiles, reprenant ce procédé, abandonné par l'inventeur, y trouvaient la source de bénéfices énormes. Il y aurait à citer mille traits pareils, et ces traits montreraient tous quelle distance il y a de l'invention à la mise en œuvre, et de quelle valeur est pour l'industrie l'heureux talent des applications.

Je me borne, avant de finir sur ce point, à faire une seule remarque : c'est que, dans les applications, la question d'*art* se complique nécessairement de la question d'*affaires*, et que, dans les inventions en apparence les plus heureuses, il y a toujours à se demander si ce qui paraît artistiquement ou scientifiquement excellent serait commercialement aussi profitable; si telle amélioration, irréprochable aux yeux de la théorie, et considérée d'une manière abstraite, aurait, en fait, et dans les circonstances où l'on se trouve, de favorables résultats. C'est une recherche à faire dans tous les arts, et à propos de toutes les nouveautés qu'il peut être question de mettre en pratique; mais cette recherche, qui intéresse surtout le *talent des affaires*, chargé d'élever, à propos de tout, la question d'utilité, de convenance, d'opportunité, ne détruit en aucune manière ce que je dis du *talent des applications*, considéré sous le rapport de l'*art*, et n'empêche pas que ce talent n'accroisse infiniment les pouvoirs et la liberté de l'industrie, à mesure qu'il découvre des moyens plus heureux, plus habiles, plus ingénieux de mettre en œuvre les vérités que la science a découvertes.

Enfin la liberté de l'homme qui exerce une industrie ne tient pas seulement à la connaissance qu'il a des procédés de son art, aux notions scientifiques qu'il possède, à son talent pour les applications; elle tient aussi à son habileté en fait d'exécution et de main-d'œuvre. Les découvertes de la science,

utilisées par le génie des applications, ne se réalisent, ne prennent un corps, ne produisent un résultat utile que par le travail de l'ouvrier. Sans ce travail, les plus belles conceptions seraient vaines et toute industrie impuissante. C'est de la main-d'œuvre, à proprement parler, qu'elles reçoivent l'être et la vie. La liberté de l'industrie dépend donc encore essentiellement du talent que l'artiste, déjà distingué comme savant et comme ingénieur, possède encore comme ouvrier. Mieux il conçoit ce qu'il s'agit de faire, plus il est adroit à l'exécuter, plus il sait apporter de persévérance et de soin à son ouvrage, plus il est capable de lui donner de la précision et de la perfection; plus il est maître, en un mot, de cette dernière partie de son art comme de celles que j'ai déjà décrites, et plus il est libre à lui de l'exercer.

Je n'insiste pas davantage sur ces derniers éléments de force, dont l'influence a été souvent exposée, et sur lesquels d'ailleurs j'aurai plus d'une occasion de revenir lorsque j'arriverai, dans les chapitres qui vont suivre, à l'application des principes énoncés dans celui-ci.

J'ai parlé des deux classes de moyens que je viens d'analyser, comme s'ils étaient tous réunis dans une même personne, quoiqu'ils soient nécessairement distribués, pour peu qu'une entreprise ait d'importance, dans un assez grand nombre de mains. Il arrive toujours, en effet, que le fondateur d'une telle entreprise a au-dessous de lui, pour ce qui tient à la gestion de son affaire, un administrateur, un économe, un caissier, un ou plusieurs teneurs de livres; et, d'un autre côté, pour ce qui tient plus particulièrement à l'art, un ingénieur, des chefs d'ateliers, des contre-maîtres, des ouvriers. Cependant il serait, sans contredit, d'un haut intérêt que le chef d'entreprise eût l'intelligence parfaite des diverses tâches que remplissent tous ses sous-ordres; que sa pensée

présidât à tout; qu'il pût partout mettre la main à l'ouvrage, approuver ou blâmer avec connaissance de cause, et donner les ordres les plus éclairés. Et non-seulement il serait bon que l'entrepreneur pût réunir en lui tous les genres de capacité qui concourent au succès de son entreprise; mais il serait heureux, si la chose était possible, que ces divers genres de capacité fussent communs à tous ses agents; car il est clair que chacun ferait d'autant mieux sa tâche qu'il serait plus en état de comprendre quel est l'objet général de l'établissement, de quelle manière chacun concourt au but de l'entreprise, et quelle est au juste la tâche particulière qui lui est assignée dans ce travail commun. Enfin, quoiqu'il soit fort rare de trouver réunies dans un même individu toutes les facultés industrielles que j'ai décrites dans les deux paragraphes qui précèdent, il est certain que ces facultés sont toutes nécessaires au succès des diverses professions, et qu'un homme exerce sa profession avec d'autant plus de puissance qu'il réunit mieux dans sa personne tout ce qui constitue l'artiste habile et l'homme d'affaires expérimenté.

Après cela, hâtons-nous de dire que le plus haut développement de ces facultés, dans un pays, ne pourrait y assurer le libre exercice d'aucune profession si ce progrès n'y était accompagné de celui des mœurs, et si la population, à mesure qu'elle formerait son génie pour les arts et pour les affaires, ne travaillait aussi à se perfectionner, tant dans cette portion de ses habitudes qui ont pour effet de conserver et d'accroître les facultés de chaque individu, que dans celles qui tendent à rendre plus sûres, plus paisibles, plus faciles les relations des hommes entre eux.

Telle est l'influence que les bonnes habitudes morales exercent sur la liberté de toute industrie, que je suis à com-

prendre comment les économistes ont pu oublier de tenir compte d'un élément de puissance aussi considérable ; comment Smith, par exemple, après avoir compris *les talents acquis* dans son inventaire des moyens du travail, n'y a pas compris aussi *les bonnes habitudes acquises ;* comment M. Say, après avoir fait entrer dans sa nomenclature du fonds général de la société *les facultés industrielles* des travailleurs, a pu négliger d'y faire entrer ce que les travailleurs possèdent *de bonnes habitudes morales.* Existe-t-il, je le demande, dans l'ensemble des moyens qu'emploie l'industrie, quelque élément de force dont l'influence sur sa liberté soit plus décisive? Je sais tout ce qu'elle peut puiser de puissance dans le talent des affaires, dans les connaissances techniques, dans les secours de la théorie, dans le génie des applications, dans l'habileté en fait de main-d'œuvre ; mais l'activité, la prudence, l'ordre, l'économie, la tempérance, la simplicité des goûts, une certaine continence ; mais l'esprit de justice qui porte les travailleurs à s'abstenir de tout esprit de monopole, et le courage civil qui ne leur permet de tolérer un pareil esprit dans qui que ce soit, sont-ils pour elle d'un secours moins efficace? Comment, dans l'énumération des moyens qu'elle fait concourir à l'œuvre de la production, n'a-t-on pas signalé la bonne morale personnelle et la bonne morale de relation comme deux des plus puissants et des plus indispensables ([1]).

([1]) Smith, J.-B. Say et la plupart des économistes, parlent bien de l'action du gouvernement et de l'influence qu'elle exerce sur toutes les professions, mais ils ne parlent point de la conduite des individus ; ils ne montrent pas comment leurs travaux sont aidés ou contrariés par l'usage qu'ils font de leurs facultés relativement à eux-mêmes et dans leurs rapports mutuels ; ils ne voient pas que la conduite du gouvernement n'est elle-même qu'une conséquence de celle des individus, et que les actes de la puissance publique ne sont que l'expression des

Et d'abord, pour nous occuper de cette partie de la morale qui se rapporte à notre conduite à l'égard de nous-mêmes, n'est-il pas certain qu'un homme vicieux serait à peu près aussi incapable qu'un homme ignorant d'exercer avec succès une profession quelconque? Le vice, il est vrai, n'agirait pas sur lui de la même façon que l'inexpérience ou l'incapacité naturelle; mais il produirait à peu près les mêmes effets; et avec tous les moyens intellectuels et manuels d'agir, cet homme pourrait très bien n'en avoir pas la puissance, asservi qu'il serait à de mauvais penchants.

Qu'ai-je besoin, par exemple, de dire que la paresse est un obstacle au libre exercice de toute industrie? N'est-il pas évident que l'activité est la première condition de toute liberté, et que, pour pouvoir user de ses forces; il faut d'abord être capable de surmonter d'indolence naturelle qui nous empêcherait de nous en servir? Tant que l'homme reste inactif, il ne développe aucun de ses organes; la passion du travail est la première vertu dont il a besoin pour tirer quelque parti de ses facultés, et il est visible qu'à égalité de ressources et de capacité naturelles, le peuple le plus laborieux le plus opiniâtre, le plus persistant, devrait être bientôt le plus industrieux, celui dont l'industrie serait la plus puissante et la plus libre.

Si la paresse est un obstacle à la liberté de l'industrie, on en peut dire autant de l'avarice, de la prodigalité, de l'ostentation, et en général de tous les vices. L'avarice, moins funeste à l'industrie que l'oisiveté, ne laisse pas de lui être encore

---

habitudes qui gouvernent la société. Bref, après avoir rangé fort judicieusements les talents et les sciences parmi les pouvoirs du travail, ils omettent d'y comprendre les mœurs, les mœurs privées, civiles, politiques, qui sont, comme on le verra, l'un de ses éléments de puissance les plus importants.

contraire. Un producteur qui, par lésinerie, ne voudrait pas faire à la production les avances nécessaires, qui aimerait mieux manquer de gagner 6 fr. que risquer un écu, qui, au lieu de joindre ses épargnes à son capital et d'étendre de plus en plus ses spéculations, enfouirait ses profits pour être sûr de ne pas les perdre, un tel homme, dis-je, ne saurait devenir ni très puissant dans son art, ni très riche. Il se pourrait bien que son industrie ne déclinât pas; mais elle ne ferait pas non plus de progrès; elle resterait nécessairement stationnaire. Moins donc un homme industrieux est esclave de cet esprit étroit, de cet instinct sordide qui porte l'avare à enterrer ses trésors; moins il laisse de capitaux inactifs, mieux il sait les dépenser, toutes les fois qu'il peut le faire avec avantage, et plus il est capable d'étendre les pouvoirs de son industrie, plus elle devient forte et libre.

Si l'avarice restreint la puissance de l'industrie, à plus forte raison la prodigalité. L'avare soustrait des capitaux à la reproduction, mais il ne les détruit pas; le prodigue, au contraire, les dissipe : l'un peut empêcher que la richesse ne croisse, mais l'autre la fait décliner. Le prodigue dépense en superfluités, en folies, en débauches, les accumulations de ses devanciers; il ne cesse d'enlever au travail quelque portion du capital qui fait sa puissance, et chaque jour il lui ôte ainsi quelque chose de sa liberté. Moins donc un peuple a de cet orgueil puéril, de cette vanité sotte qui porte les hommes à dissiper leurs richesses en fastueuses prodigalités, plus il sait les dépenser avec une sagesse intelligente, et plus ses moyens de production doivent augmenter, plus son industrie doit acquérir de puissance.

Dans les pays où règne le faste, il n'y a presque pas d'intermédiaires entre les arts indispensables à la vie et ceux qui fournissent aux raffinements de la volupté; c'est une chose

facile à remarquer chez la plupart des nations orientales. « Les manufactures, chez ces nations, observe un écrivain anglais, sont dans un état pitoyable; les choses favorables au développement de l'esprit y sont absolument inconnues. On n'y possède d'habileté que pour la joaillerie, l'orfèvrerie, la fabrication des draps d'or, des riches soieries, des armes de luxe, et pour la construction des pagodes et des palais. En Europe, au contraire, nous fabriquons, indépendamment des objets de luxe, des vêtements et des meubles commodes pour tout le monde, des livres et des garde-temps pour les savants (1). » Cette différence tient surtout à celle des mœurs. Si nous sommes mieux pourvus que les Asiatiques de toutes les choses nécessaires à la vie, de tout ce qui peut la rendre douce, agréable et noble tout à la fois, c'est que, dépensant moins pour la satisfaction des besoins factices, il nous reste davantage pour la satisfaction des besoins réels; c'est que des goûts plus simples, en rendant l'épargne possible, nous ont permis de faire ces accumulations de moyens de toute espèce, d'où sont venus les développements de l'industrie et tous les moyens de jouissance qu'elle nous procure.

La supériorité de l'industrie anglaise sur la nôtre tient en partie à la même cause. Nous fabriquons, en général, tout ce que fabriquent les Anglais, et il est peu d'articles que nous ne soyons capables de confectionner aussi bien qu'eux; mais il en est un certain nombre que nous ne pouvons pas produire dans la même quantité et au même prix. Pourquoi cela? parce que les producteurs, chez nous, ont moins de moyens de produire; parce que moins de consommateurs

(1) *Voy.* dans la *Rev. d'Édimb.*, cah. d'oct. 1819, un article sur les *industries comparées de la France et de l'Angleterre.*

ont les moyens d'acheter, parce qu'on est en général moins riche, et l'on est moins riche par cette raison, entre beaucoup d'autres, que les dépenses sont peut-être moins judicieuses. Nous sommes plus enclins au luxe que nos voisins; nous avons moins d'attrait pour ce qui est utile et commode; nous en avons plus pour ce qui est somptueux ou brillant; nous aimons davantage les palais, les monuments fastueux, les mets et les vêtements recherchés. Ce que cette disposition ajoute inutilement à nos consommations publiques et particulières, ce qu'elle nous ôte d'aisance, ce qu'elle fait perdre à notre industrie de ressources et de moyens, ce que, par conséquent, elle oppose d'obstacles à ses progrès et à sa liberté est assurément très considérable.

Je passerais successivement en revue toutes nos mauvaises habitudes particulières, que je les trouverais toutes plus ou moins contraires au libre exercice de tous les arts. Si l'avarice s'oppose à l'accroissement de nos capitaux, si la prodigalité les fait décroître, l'intempérance use notre santé, la débauche abrutit notre intelligence, l'envie, en nous irritant contre nos rivaux, ne fait que nous rendre plus incapables de les atteindre, et, à plus forte raison, de les dépasser. Il n'est pas de vice qui n'ait pour effet de diminuer notre puissance, de réduire nos moyens d'action. L'un ruine nos forces corporelles, l'autre nos facultés mentales; celui-ci notre fortune, celui-là notre considération, la plupart plusieurs de ces biens ensemble, quelques-uns toutes nos facultés à la fois.

Autant donc, pour exercer librement une industrie quelconque, il est nécessaire que nous ayons l'habitude des affaires et beaucoup d'acquis sous le rapport de l'art, autant il est nécessaire que nous sachions faire, relativement à nous-mêmes, un usage moral de nos facultés. La liberté de l'homme industrieux dépend de ce moyen autant au moins que d'au-

cun autre ; et, si sa puissance est fort accrue par l'adresse, l'intelligence, l'habileté, la science, elle ne l'est pas moins par l'activité, le zèle, l'application, l'économie, la régularité, et par toutes les vertus individuelles favorables à la conservation et à l'accroissement de ses forces.

De toutes les vertus privées, celle que je regarderais comme la plus nécessaire à l'homme industrieux, celle qui lui donne successivement toutes les autres, c'est la passion du bien-être, c'est un désir violent de se tirer de la misère et de l'abjection, c'est cette émulation et cette dignité tout à la fois qui ne lui permettent pas de se contenter d'une situation inférieure, toutes les fois que, par un travail honorable, il voit la possibilité de s'élever à un état meilleur.

Ce sentiment, qui semble si naturel, est malheureusement beaucoup moins commun qu'on ne pense. Il est peu de reproches que la très grande généralité des hommes méritent moins que celui que leur adressent les moralistes ascétiques d'être trop amis de leurs aises, de se donner trop de soins pour augmenter leurs moyens de jouissance et de bonheur. On leur adresserait le reproche contraire avec infiniment plus de justice. Ils n'ont en effet, il faut bien le dire, malgré le penchant au faste que montrent en général les familles nouvellement et trop rapidement enrichies, ils n'ont que trop de disposition à se contenter de peu, à s'accoutumer à une existence chétive, à croupir, à vieillir dans l'ignorance, l'ordure, le dénuement, et en général dans des états fort mal assortis à cette dignité du genre humain dont ne cessent de les entretenir les mêmes moralistes. Il y a même dans la nature des hommes cela de très remarquable, que moins ils ont de lumières et de ressources, et moins il éprouvent le désir d'en acquérir. Les sauvages, les plus misérables et les moins éclairés des hommes, sont précisément ceux à qui il est le plus

difficile de donner des besoins, ceux à qui on inspire avec le plus de peine le désir de sortir de leur état; de sorte qu'il faut que l'homme se soit déjà procuré par le travail un certain bien-être, avant qu'il éprouve avec quelque vivacité ce besoin d'améliorer sa condition, de perfectionner son existence, que j'appelle amour du bien-être.

Cependant, tant qu'il n'est pas animé de cette passion, il est impossible que son industrie fasse des progrès rapides. Il conduit ses travaux sans zèle, sans affection, sans intelligence, sans aucune des dispositions morales qui sont indispensables pour les bien exécuter. Il use assez mal aussi de ses ressources. S'il consent à passer sa vie dans un état de misère et de médiocrité, ce n'est de sa part ni modération, ni simplicité de mœurs : c'est grossièreté, paresse, incurie, absence de dignité, de goût, de délicatesse. Loin d'avoir des penchants modérés, il serait volontiers dissolu; il est fort enclin à l'intempérance, à la luxure, au luxe ; il a le goût de toutes les jouissances désordonnées : il n'a pas l'amour du bien-être.

Supposez-le, au contraire, animé d'un vif désir d'améliorer sa condition, et de ce sentiment, comme de leur source, naîtront les habitudes privées les plus favorables aux progrès de l'art qu'il exerce, comme au bon emploi des biens qu'il possède. L'activité succèdera à la paresse; à l'insouciance, l'émulation; l'ordre et l'épargne, au gaspillage; il dépensera peu pour l'ostentation; il fera beaucoup pour le bonheur véritable; il voudra voir sa demeure devenir chaque jour plus saine, plus commode, plus riante ; il voudra être mieux vêtu, mieux nourri, plus instruit, mieux gouverné; il ne négligera aucune partie de son bonheur, et plus sa condition deviendra bonne, plus il éprouvera le désir et plus il aura les moyens de la rendre meilleure encore.

C'est à cet amour du bien-être, passion des peuples très cultivés, qu'il faut attribuer les beaux développements que l'industrie a pris chez quelques peuples; c'est à l'absence de ce sentiment qu'il faut demander compte des retards qu'elle éprouve en d'autres pays. Je ne doute point que la distance où elle peut être encore parmi nous du point où elle est parvenue chez une nation rivale, ne tienne en bonne partie à la différence de l'énergie avec laquelle ce sentiment agit chez les deux nations. Nul peuple ne paraît plus possédé que le peuple anglais du besoin d'accroître son aisance, ses commodités, de se procurer, comme il le dit, une existence *comfortable,* c'est-à-dire une existence saine et fortifiante, une existence dans laquelle les besoins de la vie matérielle étant satisfaits, l'âme devienne entièrement libre pour la recherche de plaisirs plus élevés. Cette passion domine chez lui les hommes laborieux de toutes les classes; c'estelle qui préside à tous leurs travaux, qui en accélère de plus en plus le mouvement et l'activité, qui les dirige constamment vers un but utile : elle est l'âme de leur industrie et la principale cause des progrès immenses qu'elle a faits.

Ce n'est donc pas sans raison que je place la passion du bien-être au nombre des premières vertus privées de l'homme industrieux.

Il en est une pourtant qui paraîtrait plus nécessaire encore à ses progrès, surtout dans les classes inférieures : c'est cette sorte de retenue et de prudence qu'il a besoin de s'imposer, cette sorte de violence qu'il est obligé de se faire, non pour s'interdire le mariage, car je ne saurais admettre que, dans aucune classe, on soit obligé de s'abstenir de se marier, mais pour soumettre l'usage de cette union, ainsi que le reste des actions humaines, aux règles d'une morale saine et sensée.

J'écarte l'idée qu'un homme ne doive se marier que lors-

qu'il a, comme on dit, les moyens d'élever une famille; car il serait fort difficile de dire ce que c'est qu'une famille, et combien il faut être en mesure d'élever d'enfants pour avoir moralement le droit de se marier. On n'aurait pas d'ailleurs beaucoup de peine à établir que l'union conjugale est la première association qu'aient besoin de former, alors même qu'ils manquent de fortune, un jeune homme et une jeune fille honnêtes et laborieux, ayant chacun un état et le désir d'assurer leur bonheur par une vie réglée et honorable. Une telle association est pour l'un et pour l'autre une source d'avantages nombreux : elle calme leur imagination; elle fixe leurs idées; elle les détourne du vice; la dépense de chacun devient moindre; ils se servent mutuellement d'aide et d'appui : c'est la meilleure ligue qu'ils puissent former contre l'infortune.

Mais, pour que cette ligue ait de bons effets, il ne suffit pas qu'ils l'aient formée dans de bonnes vues, il faut encore qu'ils veillent attentivement sur ses conséquences; car s'ils ne prenaient soin d'en régler, d'en maîtriser les conséquences, elle pourrait devenir pour eux une cause de découragement et de ruine, tout aussi bien qu'elle est, alors qu'elle est bien entendue et sagement conduite, un principe très fécond de force et de prospérité. Je ne veux pas, au surplus, aborder de nouveau un sujet sur lequel je me suis déjà étendu ailleurs [1], et je me borne à dire que rien n'énerve plus un homme, ne lui ôte davantage l'activité, l'émulation, le courage, ne le rend plus incapable de songer à perfectionner son art et à en étendre la puissance, que de se voir entouré de plus d'enfants qu'il n'est en état d'en élever, que de sentir que la misère le gagne, le déborde, et qu'il fait de vains efforts pour l'écar-

---

[1] *V.* ch. X, liv. IV du premier volume, p. 459 et suivantes.

ter de lui et des siens. Reconnaissons donc qu'il est peu de vertus dont l'homme industrieux ait plus besoin, surtout dans les conditions inférieures, que de celle qui est nécessaire pour régler sagement le principe de la population.

Si la liberté des arts tient essentiellement au progrès des mœurs individuelles, elle se lie d'une manière non moins étroite au développement des bonnes habitudes civiles. Pour pouvoir exercer librement un art quelconque, il ne suffit pas que nous fassions un usage prudent de nos facultés, que nous soyons de bons économes de nos forces, il faut encore que nous sachions nous en servir sans préjudice pour autrui; il faut que nous ayons appris à en renfermer l'usage dans les limites de la justice.

Nous pouvons sortir de ces limites d'une multitude de façons. Il est en effet mille façons de nous attaquer, de nous faire mutuellement violence. Nous pouvons nous attaquer dans nos personnes par des diffamations, des outrages, des blessures, des meurtres; nous pouvons nous attaquer dans nos fortunes par des fraudes, des escroqueries, des vols, des extorsions, des pillages; nous pouvons nous attaquer dans l'exercice de nos facultés par des prétentions exclusives, des prohibitions injustes, des accaparements, des monopoles, des usurpations de privilèges, etc.

Or, de quelque manière que nous entreprenions les uns et les autres; que nous nous attaquions dans nos personnes, dans nos fortunes, dans l'exercice de nos facultés, les attaques que nous nous livrons ont pour effet inévitable de restreindre notre pouvoir d'agir, et elles le restreignent d'autant plus, que les excès auquel nous nous portons les uns envers les autres sont plus graves et plus multipliés.

Il est bien superflu de dire par exemple, que nous dimi-

nuons les pouvoirs de l'industrie en nous attaquant dans nos personnes. Non-seulement, par des violences de cette sorte, nous pouvons nous réduire plus ou moins à l'impossibilité physique d'agir, mais nous nous en ôtons la faculté morale; nous répandons l'alarme dans la société, nous détruisons cette sécurité sans laquelle il est impossible de se livrer avec zèle et avec fruit à aucun travail.

Il n'est pas plus nécessaire d'ajouter que nous détruisons les pouvoirs de l'industrie en nous attaquant dans nos fortunes. Pour pouvoir exercer l'industrie, en effet, les biens que nous possédons ne nous sont pas moins nécessaires que les facultés à l'aide desquelles nous les faisons valoir, et les attentats à la propriété nous ôtent le pouvoir physique d'agir, tout aussi bien que les entreprises contre les personnes. Ajoutez que ces attentats, de même que les précédents, ne nous ôtent pas seulement le pouvoir physique, mais encore le pouvoir moral de travailler : ils paralysent notre activité en même temps qu'ils nous enlèvent nos ressources. Nul ne veut se donner une peine dont il n'est pas assuré de recueillir le fruit; loin de songer à s'enrichir, à peine soigne-t-on ce qu'on possède; on s'abandonne à l'oisiveté; on tombe dans l'ignorance et la misère, ou, si l'on tendait à sortir de cet état, on fait moins d'efforts pour s'en tirer.

Enfin, il est tout aussi inutile de dire que nous détruisons la liberté de l'industrie en nous attaquant dans l'exercice de nos facultés, en cherchant à mettre des limites à l'activité les uns des autres, en voulant accaparer, chacun de notre côté, quelque genre de fabrication, quelque branche de commerce ou quelque autre mode d'activité. La conséquence nécessaire de ces mutuelles usurpations, c'est que, de toutes parts, nous sommes plus circonscrits et plus gênés dans l'usage de nos forces, que nous en usons avec infiniment moins

d'intelligence et d'émulation, que nous en dépensons infructueusement une portion considérable, que nous en tirons en général moins de profit ([1]).

Pour exercer les arts avec facilité et avec puissance, nous n'avons donc pas moins besoin de nous respecter les uns les autres, que de savoir faire, par rapport à nous-mêmes, un bon emploi de nos facultés. Ce progrès, différent des précédents, est tout aussi indispensable; et, de même que l'industrie croît avec la capacité pour le travail et les affaires, avec le perfectionnement des habitudes privées, de même elle croît avec le perfectionnement de la justice sociale, et devient d'autant plus libre que nous savons mieux nous respecter mutuellement dans nos personnes, dans l'exercice de nos facultés, dans les produits de nos facultés.

Il me reste à faire une remarque importante : c'est qu'il ne suffira pas que nous sachions nous respecter comme individus, et qu'il faut encore, par-dessus tout, que nous sachions nous abstenir de toute violence comme citoyens. Il est fort possible en effet que, politiquement, collectivement, nous fassions ou nous laissions faire des choses dont nous rougirions, et dont nous savons très bien nous défendre lorsque nous agissons comme individus. Non-seulement cela est possible, mais cela est tout à fait ordinaire, et rien n'est moins difficile à trouver que des communautés d'habitants, des sociétés dont les membres, considérés en corps et dans

---

([1]) *V.* ce que Smith et J.-B. Say disent de l'influence que le régime règlementaire, dans toute son étendue, exerce sur la production; c'est une des plus belles et des meilleurs portions de leurs travaux. Je regrette seulement qu'au lieu d'attaquer ce régime dans le gouvernement, ils ne l'aient pas attaqué à sa base même, c'est-à-dire dans l'imperfection des idées et des habitudes qui président aux relations de la société.

leur activité collective, commettent ou tolèrent bien des choses que très assurément ils réprouvent, et dont en général ils s'abstiennent dans leur qualité d'hommes privés.

Quoique la conduite des hommes, dans leurs relations particulières, même chez les peuples de l'Europe les mieux policés, ne soit pas toujours, il s'en faut assurément beaucoup, exempte d'iniquité et de violence, il est pourtant vrai de dire qu'il y a peu d'excès qu'ils ne condamnent en principe, et qu'en pratique il en est un grand nombre dont ils savent communément s'abstenir. Eu égard à la masse d'hommes qui s'est développée sur la terre que nous habitons, par exemple, il est sûrement peu d'individus qui, dans leur conduite individuelle, attentent habituellement aux propriétés, ou fassent violence aux personnes; il en est encore moins qui s'avisent, comme individus, de vouloir déterminer l'usage que les autres pourront faire de leurs facultés; je ne sache pas en avoir jamais vu qui, de leur autorité privée, osassent s'arroger le droit d'interdire des actions moralement innocentes ou s'attribuer le privilège exclusif de faire ce qui naturellement est permis à tous.

Mais, si telle est notre réserve lorsque nous agissons comme individus, il s'en faut que, politiquement, nous soyons aussi timides. Dès que nous pouvons agir comme membres du corps politique, et surtout au nom et avec le concours des pouvoirs publics, nous ne sommes plus les mêmes hommes : nous ne connaissons plus de bornes à notre volonté; on dirait que les actions changent de nature, parce que nous avons changé de rôle, et que ce qui eût été crime de la part de simples individus devient chose louable, ou tout au moins permise, dès que nous agissons au nom de la société. Notre conscience, qui tantôt était craintive, scrupuleuse, délicate, circonspecte, devient tout à coup entreprenante et hardie.

Nous attentons de mille manières à la personne et à la fortune des particuliers : nous dépouillons les uns pour enrichir les autres; nous accordons à ceux-ci des privilèges que nous refusons à ceux-là ; nous les entravons tous, et surtout les faibles, dans l'exercice légitime de leurs forces.

A la vérité, comme la société n'agit jamais collectivement et en masse, on ne saurait dire que nous prenons simultanément une part active à ces excès ; mais un très grand nombre d'hommes s'en rendent coupables, chacun à leur tour, à mesure que le cours des événements les appelle à l'exercice de la puissance sociale; et, quoique, parmi nous comme en d'autres pays, tous les partis politiques ne manquent peut-être pas au même degré de lumières et de modération, nous sommes encore à en connaître un qui, une fois investi des pouvoirs de la communauté, ait voulu, ou pu, ou su en renfermer l'usage dans les limites de la raison et de la justice.

Ensuite, quoique la société tout entière ne participe pas activement aux excès qui se commettent en son nom, on peut dire qu'elle y concourt d'une manière indirecte, par cela seul qu'elle ne les empêche pas. Il lui suffirait en effet d'avoir la volonté de les empêcher pour en avoir la puissance; et l'on sent assez que les dépositaires de sa force et de ses ressources n'auraient pas le moyen de les mal employer, si elle ne consentait à les prêter pour de mauvais usages. Les hommes investis du pouvoir n'exercent aucune sorte de magie; ils n'ont pas plus que d'autres le don des miracles; et lorsque, dans une société de trente millions d'hommes, il arrive qu'un nombre en apparence limité d'individus peuvent entreprendre sur les facultés de la plupart des autres, et gêner l'exercice de toutes les professions, on peut affirmer hardiment que ces individus ont le grand nombre pour complice, et que les excès qu'ils se permettent ont leur raison

véritable dans l'état des idées et des habitudes qui prévalent dans les relations de la société.

Or, avec des idées et des habitudes sociales qui comportent de tels excès, il n'y a pour aucun ordre de travaux de vraie liberté possible. Que sert, en effet, de nous abstenir individuellement d'attenter aux propriétés, de faire violence aux personnes, de les troubler dans l'usage innocent de leurs facultés, si, socialement, de telles violences nous sont non-seulement possibles, mais habituelles, ou si nous souffrons que les dépositaires de la puissance sociale les commettent en notre nom ? Est-ce que les attentats publics n'opposent pas à la libre action du travail d'aussi grands obstacles que les délits particuliers ? On comprend qu'ils doivent lui en opposer de bien plus graves. Les délits privés n'atteignent que des individus; les excès publics attaquent les masses. Les premiers, commis par des hommes isolés, peuvent être facilement réprimés; les seconds, commis par des corps constitués, forts de l'ignorance, de la dépravation ou de la faiblesse du grand nombre doivent rester nécessairement impunis. On n'en peut voir le terme que lorsque le grand nombre, devenu assez éclairé pour les réprouver, est en même temps assez courageux pour ne plus souffrir qu'ils se renouvellent.

Si donc, pour que l'industrie soit libre, il faut que nous nous défendions, comme individus, de toute violence, il est encore plus nécessaire que nous tenions la même conduite comme citoyens. La dernière condition, et la plus essentielle, c'est que nous sachions réprouver comme hommes publics tout ce que nous réprouvons comme hommes privés; que nous n'allions pas demander à l'autorité de faire pour nous ce que nous condamnons au fond du cœur, et que nous n'oserions faire de nous-mêmes; que nous ne reconnaissions pas plus de droits à la société, sur les facultés naturelles ou ac-

quises des particuliers, que nous n'en reconnaissons aux particuliers sur les facultés les uns des autres ; que, bien loin de reconnaître à la société ou à ses représentants, vrais ou faux, aucun pouvoir sur la personne ou les facultés d'aucun individu, nous regardions comme le premier intérêt de la société et comme le devoir le plus essentiel de ses mandataires de mettre les facultés de chaque homme à l'abri de toute injuste restriction ; qu'enfin chacun de nous sente que le bon sens, l'honnêteté et le courage publics le protègent véritablement dans l'usage innocent de ses forces, et qu'il ne serait au pouvoir de personne de lui en ravir, en tout ou en partie, le légitime emploi. Voilà un dernier progrès que la morale sociale doit avoir fait pour que le travail soit vraiment libre. Je ne dis pas que ce progrès soit aisé ; mais je dis qu'il est indispensable, et qu'un peuple n'est complètement industriel ou que son industrie n'est complètement libre que lorsqu'il en est arrivé là.

Malheureusement, loin que nous avancions vers cet état social perfectionné, il semble que toutes les tendances de notre temps nous en éloignent. Il se manifeste parmi nous, à l'heure qu'il est, le retour le plus singulier vers l'esprit restrictif et l'ancienne manie réglementaire. C'est la passion à l'ordre du jour ; et elle est d'autant plus redoutable, qu'elle provient moins, je le crains, de l'erreur que de la corruption. Jamais l'intérêt particulier n'aborda plus effrontément les pouvoirs publics pour leur demander des privilèges injustes. Il est à remarquer seulement que ce qu'on réclamait autrefois à titre de privilège, on le sollicite aujourd'hui sous le nom de *protection*. Il ne s'agit pas de favoriser induement telle industrie particulière, mais de garantir, dit-on, *le travail national;* et, quant aux pouvoirs abusifs qu'on excite ainsi le gouvernement à usurper, cela ne s'appelle plus du despotisme, c'est tout

uniment de *la centralisation*. Ce qu'invoque surtout cette hypocrisie nouvelle, à l'appui d'un grand nombre de restrictions, ce sont les intérêts de l'ordre. On rappelle que les lois n'ont établi, il y a cinquante ans, la liberté de l'industrie, que sous la réserve des règlements de police. On ne prend pas garde qu'il y a bien des manières de faire la police d'une profession, et que la seule qu'aient pu vouloir retenir les lois fondatrices de la liberté du travail, c'est celle qui se concilie avec la liberté qu'elles venaient établir. C'est de la part du pouvoir une manière de faire la police d'une profession que de s'en emparer et de l'exercer lui-même par l'intermédiaire de fonctionnaires de son choix. C'est une autre manière d'en faire la police que d'en livrer exclusivement l'exercice à des corporations privilégiées. C'en est une troisième que de la soumettre à la tutelle de ses agents, et d'en subordonner l'exercice à des enquêtes, à des censures, à des autorisations préalables. Enfin, une quatrième et dernière manière est de la laisser à sa propre activité, mais en surveillant exactement ses actes, en réprimant, non-seulement le mal qu'elle fait, mais celui auquel elle expose, et en parant aux négligences et aux témérités comme aux actions réellement dommageables. Pour peu qu'on soit instruit des pratiques administratives de notre pays, on sait que le gouvernement met en usage toutes ces manières de gouverner les arts qu'embrasse l'économie sociale. Peut-on dire, néanmoins, qu'elles soient toutes avouées par les lois qui ont proclamé la liberté de l'industrie? Il est évident que la dernière est la seule que ces lois puissent reconnaître; car elle est la seule qui respecte la liberté qu'elles ont voulu établir, et elle pourvoit, mieux qu'aucune autre, quand elle est bien employée, aux intérêts de police et d'ordre qu'elles ont justement réservés. Aussi n'y a-t-il de vraie liberté à attendre, pour beaucoup de professions et de tra-

vaux, qu'à mesure que les idées et les habitudes publiques se rectifieront sur ce point, et que l'on comprendra mieux que la seule manière intelligente et légitime de faire la police d'une industrie, la seule qui concilie les intérêts identiques de la liberté et de l'ordre, est celle qui, en respectant son activité spontanée, s'attaque seulement aux maux qu'elle peut causer ou faire craindre.

C'est beaucoup sans doute, pour le libre exercice de toutes les professions qui entrent dans l'économie de la société, que de supposer développées dans les hommes dont elle se compose les divers ordres de facultés que je viens d'analyser. Cependant tout ce capital de force, d'intelligence et de bonnes habitudes, quand il serait possible que les hommes l'eussent développé en eux-mêmes sans exercer en même temps une grande action sur la nature, ne suffirait point encore à la liberté de l'industrie. Pour que l'industrie soit libre, en effet, il faut que l'homme, en même temps qu'il s'est rendu propre à l'exercer, ait aussi approprié le monde extérieur à son exercice. Il faut qu'il ait su discerner les lieux les plus favorables à chaque espèce d'établissement, qu'il ait fait subir à ces lieux un certain nombre de modifications préalables, qu'il y ait élevé des constructions, qu'il y ait réuni un certain ensemble d'objets, propres à un certain nombre d'usages, et dont il ne peut se passer pour agir. A toute industrie, il faut nécessairement un atelier, et j'ai dit que, pour que cet atelier fût propre à sa destination, il fallait qu'il fût convenablement situé, qu'on l'eût construit et monté d'une manière logique, que le travail y fût habilement divisé, et, finalement, qu'il fût pourvu d'un certain ensemble de machines, de matières premières, de monnaies, de denrées.

La nécessité de toutes ces conditions est aisée à com-

prendre. Il y en a plusieurs d'ailleurs dont on a souvent décrit les effets. Néanmoins, je vais exposer, en peu de mots, comment chacune d'elles concourt à la liberté du travail, comment chacune est nécessaire.

Il faut, dis-je, dans tout atelier, une certaine quantité de *denrées* et de *provisions* de diverses sortes. Il y existe, en effet, un certain nombre d'agents, hommes, bestiaux ou machines, à l'entretien desquels il est essentiel de pourvoir, et c'est en pourvoyant à la conservation de ces agents indispensables que la portion du capital réel dont je parle ici concourt à la production.

Il faut une certaine quantité de *monnaies*. — Il y a à faire en effet, dans tout établissement d'industrie, un certain nombre d'achats tous les jours, tous les mois, tous les ans, et la monnaie concourt au but de l'entreprise en facilitant tous ces échanges indispensables, qu'il serait à peu près impossible d'exécuter sans son secours. La monnaie se place ainsi parmi les agents de la production; cependant, comme elle ne la seconde qu'indirectement, et en servant d'instrument aux échanges multipliés que toute production nécessite, il sera plus convenable de ne parler de sa fonction et des conditions auxquelles elle parvient à la bien remplir, que lorsqu'il sera question des échanges qui jouent un si grand rôle dans toute l'économie de la société, et dont elle est l'agent véritable.

Il faut des *matières premières*.—Et en effet, l'objet même de tout établissement d'industrie étant de faire subir de certaines modifications à des êtres quelconques, organiques ou inorganiques, animés ou inanimés, hommes ou choses, il est clair qu'on ne peut se passer de ces êtres qui sont la matière même du produit qu'on se propose d'effectuer. Il faut à l'hospice des malades, à l'école des écoliers, au pénitentiaire des criminels

à guérir de leur penchant au crime; comme il faut à la filature du coton, à la forge du minerai, au haras des étalons, des juments, des fourrages, etc. Je pourrais remarquer que quelquefois l'homme industrieux va chercher la matière première et la vend ensuite avec la façon qu'il lui a donnée, tandis que d'autres fois la matière première vient le trouver et le paye pour recevoir de certaines façons; mais cette remarque, qui est juste, ne conduirait d'ailleurs à rien d'important. Je me contente d'observer que la matière première, de quelque nature qu'elle soit, concourt à la production en fournissant ses propriétés à la chose qu'il s'agit de produire, et j'ajoute qu'elle remplit d'autant mieux sa fonction, qu'elle a été mieux appropriée d'avance aux façons qu'elle est destinée à recevoir.

Le travail qu'un art se propose d'exécuter sur des hommes ou sur des choses, pour les faire passer de l'état où il les prend à celui où il doit les rendre, ne se compose pas d'un acte simple et indivisible; il se compose presque toujours, au contraire, d'une certaine suite d'actes assez distincts les uns des autres pour exiger des outils différents, une main-d'œuvre particulière. Il est essentiel, pour que l'atelier soit vraiment propre à son objet, de faire subir au travail qu'on y exécute toutes les *coupures*, toutes les *divisions* dont il est naturellement susceptible, et de confier l'exécution de ces divers actes élémentaires du travail composé d'où résulte la production, à autant d'agents séparés qui aient constamment la même chose à faire, et qui ne soient jamais obligés de se déranger pour changer d'occupation. Tels sont les avantages qui résultent de cet isolement des fonctions et de la consécration permanente de chaque agent à une fonction spéciale, qu'il serait fort difficile de dire à quel point la puissance du travail en est accrue. On sait bien qu'il est tel genre de

fabrique où, par l'effet de cette division du travail, la puissance de chaque travailleur est plusieurs fois centuplée ; mais il serait impossible de dire en général ce que cet heureux artifice permet d'épargner de temps, ce qu'il fait acquérir de précision et de rapidité dans l'exécution d'une multitude d'ouvrages, ce qu'il a fait découvrir de procédés ingénieux et inventer de machines nouvelles.

J'ajoute que si la division du travail a de grands effets dans l'intérieur de chaque établissement, elle en a probablement de plus considérables encore dans le vaste atelier où toute une nation travaille. Et qui pourrait dire, en effet, ce que la séparation des professions procure de puissance à la société, et combien les professions elles-mêmes deviennent plus puissantes à mesure qu'elles se subdivisent, que les occupations deviennent plus spéciales, et que chaque classe de travailleurs concentre ses forces sur des objets moins compliqués?

C'est un des plus heureux effets de l'extrême division du travail qui s'opère dans l'intérieur de chaque atelier d'en simplifier assez les opérations pour qu'il devienne souvent facile de substituer des moteurs inanimés à l'être humain qui les exécute. Les *moteurs* et les *machines* sont encore un des agents dont le concours est indispensable à la bonne constitution de l'atelier. Sans machines, l'homme ne disposerait que de ses propres forces ; avec des machines, il dispose de celles de la nature. C'est par l'intermédiaire des machines qu'il s'empare de ces forces, qu'il se les approprie, qu'il les anime en quelque sorte de son intelligence, et les contraint, tandis qu'il se repose ou qu'il se borne à surveiller leur ouvrage, à exécuter avec docilité, avec précision, avec énergie, avec adresse, tous les desseins que son intelligence a conçus. Ce que les machines lui donnent de puissance, ce qu'elles peuvent pour la multiplication, la beauté, le bas prix de ses

produits, n'est susceptible d'aucune estimation même approximative.

On s'est souvent élevé contre les machines, et il n'en faut pas être surpris. L'effet le plus immédiat de leur intervention est de mettre quelqu'un à la réforme, et de priver, ce semble, de travail les ouvriers qu'elles sont appelées à remplacer. Mais elle ne les dépouillent qu'en apparence, et le seul tort réel qu'elles leur fassent est de les obliger momentanément à changer d'occupation; encore ce tort est-il racheté par d'immenses avantages.

En effet, indépendamment du service qu'elles leur rendent, comme à tout le monde, de faire baisser le prix des produits qu'elles sont employées à créer, elles ont pour eux le triple avantage, 1° de multiplier la demande du travail; 2° d'en élever le prix; 3° de rendre leur tâche moins pénible et moins subalterne.

Elles *augmentent la demande du travail*, en étendant dans une proportion quelquefois immense les diverses fabrications auxquelles elles sont employées, ainsi que les fabrications accessoires, et en donnant presque toujours naissance à de nouvelles industries. Elles *élèvent le prix du travail* par cela même qu'elles en augmentent la demande. Enfin elles *allègent et ennoblissent la tâche de l'ouvrier* en l'affranchissant plus ou moins du travail manuel, en l'élevant de la condition de machine à celle de surveillant de machines. Si donc elles suppriment de certaines occupations, elles réparent amplement ce dommage qu'elles ont l'air de causer aux ouvriers, en remplaçant ces tâches bornées, grossières et mal payées, par des fonctions plus nombreuses, mieux rétribuées et plus nobles.

Aussi, quoiqu'elles améliorent le sort de toutes les classes de travailleurs, est-il peut-être vrai de dire qu'elles sont, toute

proportion gardée, plus utiles à la classe ouvrière qu'à aucune autre. Tel est le bien qu'il est en leur puissance de faire à cette classe, que si elle n'abusait pas, comme elle le fait, de la prospérité qu'elles lui procurent, elles seraient capables, à elles seules, d'opérer une révolution dans son état, et de lui faire avoir dans le partage des produits une part beaucoup mieux proportionnée à l'importance de sa tâche.

Supposez en effet que, dans le temps où les machines font baisser le prix des produits, étendent la production et multiplient la demande d'ouvrage, la classe ouvrière, de son côté, évitât sagement de trop multiplier le nombre des ouvriers : ne vous est-il pas évident que, du concours de ces deux circonstances, il devrait résulter une grande augmentation dans le prix de ses services, et une notable amélioration dans son état?

M. Say observe, dans son dernier ouvrage (1), que dans les dix années qui suivirent, en Angleterre, l'introduction de la machine d'Arkwright, de 1777 à 1787, le nombre des ouvriers employés à la filature et au tissage du coton s'éleva de sept mille neuf cents à trois cent cinquante-deux mille, et que, dans le temps où le nombre des ouvriers employés à ce travail prit cette extension singulière, le prix de leur travail devint une fois et demie plus considérable, qu'il s'éleva de cent cinquante pour cent. Comparant ensuite la quantité de coton travaillée en Angleterre à l'époque où il écrit (en 1828) à celle qu'on y fabriquait en 1787, M. Say suppute que le nombre des personnes occupées alors au même ouvrage doit être de plus de deux millions (2). Il convient, il est vrai, que les sa-

(1) *Cours complet d'économie polit. prat.*, t. I, p. 414 et suiv.

(2) Il irait trop loin, d'après l'historien des manufactures de coton, en Angleterre, *Ed. Baines*, qui ne portait ce nombre, en 1831, qu'à 1500 mille. *V.* ce que j'en ai dit, d'après cet auteur, t. I, p. 432 du présent ouvrage.

laires ont décliné pour divers motifs, et notamment à cause du développement qu'a pris la classe ouvrière. Mais supposez que cette classe, au lieu d'abuser, comme elle l'a fait, du principe de la population, eût eu assez de prévoyance et d'empire sur elle-même pour en régler convenablement les effets; supposez que, dans le temps où l'emploi de méthodes plus perfectionnées allait multipliant d'une manière presque infinie les occupations et la demande d'ouvrage, elle eût su mettre quelque borne à la multiplication des ouvriers, et vous concevrez aisément ce que, dans cette supposition, les machines eussent fait pour l'accroissement de son bien-être.

Si la perfection de l'atelier dépend à un très haut degré de la puissance des instruments dont il est pourvu, elle se lie aussi étroitement au plan sur lequel il est *construit* et à la manière dont il est *organisé*. — La bonne organisation de l'atelier est un des moyens généraux du travail dont les économistes n'ont encore tenu que très peu de compte, quoique cet élément de force ne fût peut-être pas beaucoup moins digne de leur attention que plusieurs autres, et peut-être que les machines et la division du travail. Plus les ateliers sont construits sur de bons plans, plus les machines y sont placées, plus les ouvriers y sont distribués, plus, en un mot, tout y est disposé dans l'ordre suivant lequel doit s'exécuter l'ouvrage, et plus l'ouvrage doit s'y faire librement. Je citerai, quand nous arriverons aux applications, quelques exemples de ce que peut donner de puissance au travail une bonne disposition de bâtiments et de machines.

Enfin, la liberté de l'industrie ne tient pas seulement à une habile distribution des choses dans l'intérieur de chaque atelier, elle se lie également à la manière dont les ateliers sont placés et distribués dans le monde. Dans l'immense laboratoire que présente la société humaine, comme dans

chaque établissement particulier, plus on saura éviter les faux mouvements, les détours et les stations inutiles, et plus l'industrie acquerra de pouvoir et de liberté d'action. Il est assez rare qu'un produit subisse dans un seul atelier toutes les transformations par lesquelles il doit passer avant d'arriver à la forme sous laquelle il servira enfin aux besoins de l'homme. Ordinairement cela ne se peut point; mais ce qui est possible, c'est qu'il passe plus ou moins rapidement de l'atelier où il a reçu une première façon dans celui où il doit en recevoir une seconde, de celui-ci dans un troisième, et ainsi de suite. Or, plus cette circulation peut s'opérer avec rapidité, et moins l'industrie perd de temps et de peine; moins elle fait de frais, plus elle est libre.

Supposez qu'après avoir récolté le coton au Brésil, on voulût le filer en Europe, le tisser en Afrique, l'imprimer en Asie, et d'Asie le reporter en Amérique pour le répandre de là dans tous les quartiers du globe qu'il aurait déjà parcourus : n'est-il pas évident que l'industrie perdrait sans fruit, dans tous ces trajets, une très grande partie de ses moyens et de ses forces, et qu'elle serait moins libre de fabriquer le coton que si les choses se trouvaient naturellement arrangées pour qu'elle pût le filer, le tisser, l'imprimer dans les lieux mêmes où elle l'aurait recueilli, et le répandre de là partout où la demande lui en serait faite? Si donc, pour que ses mouvements ne soient pas embarrassés, pour qu'elle ne perde rien de ses forces, il importe que ses agents et ses outils soient convenablement placés dans l'intérieur de chaque atelier; il importe encore davantage que ses ateliers soient convenablement placés et distribués dans le monde; car plus est grande l'échelle sur laquelle s'exécutent ses mouvements, et plus son action est ralentie par de fausses manœuvres.

Ainsi les pouvoirs du travail s'étendent à mesure que

l'homme accommode mieux les objets extérieurs à son exercice, de même qu'ils s'étendent à mesure qu'il développe davantage en lui-même les facultés dont il a besoin pour travailler.

Je dois ajouter, en finissant, que sa liberté est d'autant plus grande, non-seulement que ses pouvoirs sont déjà plus développés, mais qu'ils se sont accrus avec plus d'ensemble. Quoique les progrès de chacun d'eux influent sur le développement des autres, il est extrêmement rare qu'ils marchent tous du même pied. Il y a toujours quelqu'une de nos facultés qui reste en arrière. Certains moyens d'action sont plus développés dans de certains pays, d'autres dans d'autres. « A l'époque de la renaissance des lettres en Italie, observe M. Say, les sciences étaient à Bologne, les richesses à Florence, à Gênes, à Venise. » La population de Genève, distinguée sous bien des rapports, excelle surtout par l'esprit de spéculation et le talent des affaires : vingt des principales maisons de commerce de Paris ont des Genevois pour chefs. Nous brillons moins par le génie des applications que par celui des sciences : nous ne sommes pas assez gens d'affaires pour que la science nous tourne à profit autant qu'elle le pourrait. Les Anglais, au contraire, s'entendent surtout à faire de la science un instrument utile. Il est donc possible que les divers pouvoirs du travail soient très inégalement développés dans chaque pays. Or, c'est là sûrement une chose fâcheuse. Il arrive presque toujours que lorsque de certaines facultés nous manquent, une partie de celles que nous possédons se trouve annulée. C'est ainsi qu'en de certains lieux le manque de capitaux paralyse l'industrie, comme en d'autres endroits le défaut d'industrie avilit les capitaux; ou, pour parler un autre langage, c'est ainsi qu'un peuple est

impuissant avec un grand capital matériel, lorsqu'il n'a pas un capital suffisant de facultés personnelles, ou qu'il est encore impuissant avec un grand capital de facultés personsonnelles, lorsqu'il n'a pas accumulé un capital assez considérable d'objets matériels. Un peuple qui aspire à s'avancer doit donc s'appliquer surtout à perfectionner ceux des agents de la production qui sont le moins développés chez lui : non-seulement, en dirigeant ainsi ses efforts, il se procure des facultés nouvelles, mais il donne de la vie et de la valeur à celles qu'il possédait déjà [1].

Voilà, autant que je puis le comprendre, à quel ensemble de causes se lie la liberté du travail. Quoique cette analyse de ses pouvoirs soit probablement fort imparfaite encore, je crois sincèrement qu'elle est plus exacte, et, dans son ensemble, beaucoup plus complète que celles qu'on en avait faites jusqu'ici.

Il me reste à chercher comment et dans quelle mesure les principes qu'elle renferme s'appliquent aux divers ordres de travaux et de fonctions qui entrent dans l'économie du corps social. Ce sera l'objet des livres et des chapitres qui vont suivre.

On prévoit aisément que, dans ce travail, plusieurs moyens dont je n'ai pu qu'indiquer l'influence dans un exposé général, recevront une partie des développements qui leur manquent. Cet exposé deviendra ainsi moins imparfait.

J'ajoute qu'en montrant comment les principes de la li-

---

[1] Il est clair, par exemple, que, chez nous et ailleurs, c'est surtout l'industrie qu'il faudrait accroître. Il suffit de voir à quel prix est l'argent, et quel est le cours des effets publics, sur toutes les places de l'Europe, pour sentir à quel point le fonds des facultés personnelles doit être inférieur à celui des capitaux matériels.

berté s'appliquent aux principales branches de l'activité sociale, j'aurai soin de dire en quoi consiste chacune de ces branches d'activité, et comment elle influe sur tout le reste : il est en effet très essentiel de remarquer que les développements acquis par une industrie deviennent un moyen pour toutes les autres, et que la puissance de chacune dépend des pouvoirs que toutes les autres lui créent.

Ainsi je commencerai par dire, sur chacun des ordres de travaux et de fonctions dont je me propose de parler, quelle est proprement sa nature. J'entrerai ensuite dans quelques détails sur ses effets. Je finirai toujours par analyser ses moyens. Cette dernière partie, qui est l'objet essentiel de l'ouvrage, sera ordinairement aussi celle sur laquelle j'insisterai le plus.

—

LIVRE VII.

QUE LES MOYENS DE LIBERTÉ ANALYSÉS DANS LE PRÉCÉDENT LIVRE S'APPLIQUENT INDISTINCTEMENT A TOUS LES ORDRES DE TRAVAUX ET DE FONCTIONS QU'EMBRASSE L'ÉCONOMIE DE LA SOCIÉTÉ.

—

Ce livre sera extrêmement court. Il a pour unique objet de faire observer, et cette observation pourra sembler singulière, quoiqu'elle soit on ne peut mieux fondée, et qu'elle doive être pleinement justifiée par toute la suite de cet ouvrage, que les principes développés dans le livre qui précède s'appliquent indistinctement, quoiqu'à des degrés divers, et en se pliant à des modifications plus ou moins graves, à tous les arts qu'embrasse l'économie de la société; à ceux qui agissent sur les hommes, comme à ceux qui travaillent sur les choses; au gouvernement, par exemple, comme à la fabrication; au sacerdoce religieux, à l'enseignement, aux beaux-arts, comme au labourage. Il n'en est point dans lesquels il soit possible de réussir sans la prudence avisée et les divers ordres de talents qui constituent le génie des affaires; sans les connaissances pratiques et théoriques, sans les talents d'application et d'exécution qui se rapportent à l'art; sans bonne morale personnelle; sans bonne morale de relation. Il n'en est point qui ne requière, indépendamment d'un certain fonds d'habileté, d'industrie et de bonnes habitudes, un autre capital en objets réels, en bâtiments, en matériaux, en ustensiles, en monnaie. La puissance et la li-

berté de tous tient également à un certain ensemble de facultés développées dans les hommes et d'utilités fixées dans les choses.

A la vérité, et je l'ai déjà dit, ces éléments de puissance ne s'adaptent pas de la même manière à tous les arts. On sent aisément qu'à l'application ils doivent se modifier suivant la nature particulière de l'art auquel on les rapporte.

Toute industrie demande de certaines connaissances ; mais toutes les industries ne requièrent pas le même genre d'instruction. Il faut pour toutes des vertus individuelles et sociales; mais toutes n'exigent pas précisément les mêmes vertus. Elles n'emploient pas toutes les mêmes outils et les mêmes matières, quoiqu'elles aient toutes besoin de machines et de matériaux.

On comprend fort bien aussi que ces moyens ne s'appliquent pas à tous les arts avec la même latitude : tous ne paraissent pas également susceptibles d'être exercés scientifiquement ; tous ne procèdent pas avec le même degré de précision et de rectitude; tous ne se prêtent pas, au même degré, à une bonne division du travail; il n'est pas dans tous également aisé de remplacer le travail de l'homme par celui des machines; il n'est pas possible, dans tous, de faire valoir une même somme de moyens : il arrive que, dans quelques-uns, la puissance de l'entrepreneur est naturellement plus limitée que dans quelques autres ; etc.

Mais enfin, les principes sur lesquels se fonde la liberté du travail, considéré d'une manière générale, ont beau s'appliquer inégalement à chaque classe de travaux prise en particulier, il n'en est pas moins vrai qu'aucune classe de travaux ne peut être libre que suivant ces principes, et qu'on peut dire de chacune ce que j'ai dit de toutes, à savoir qu'on l'exerce avec d'autant plus de puissance et de facilité, qu'on

réunit mieux les notions, les aptitudes, les habitudes, les matériaux, les instruments nécessaires à son exercice. C'est, je le répète, ce que toute la suite de cet ouvrage est destinée à exposer, et ce qu'elle démontrera, j'espère, avec quelque évidence.

LIVRE VIII.

APPLICATION DE CES MOYENS AUX ARTS QUI AGISSENT SUR LES CHOSES.

—

CHAPITRE I.

POURQUOI JE COMMENCE PAR CETTE CLASSE D'ARTS. — NOUVELLE NOMENCLATURE QUI EN EST FAITE.

—

Je vais parler d'abord des arts qui s'efforcent d'approprier les objets extérieurs aux besoins de l'homme.

Ce n'est pas sans raison que je commence par ceux-ci. Ils sont le fondement essentiel de tous les autres. J'en suis fâché pour les esprits élevés qui aiment à ne considérer l'humanité que par ses facultés les plus nobles; mais, avant tout, il faut exister : ceci est vrai pour le stoïque comme pour l'épicurien, pour le voluptueux comme pour l'ascétique. Avant d'être un homme religieux, moral, éclairé, poli, distingué, il faut être. La vie morale, au moins dans ce monde matériel, à ses premiers fondements dans l'entretien de la vie organique; et l'intelligence la plus vive et la plus épurée est obligée, sous peine de s'éteindre et de cesser d'agir, de commencer par pourvoir aux besoins de son enveloppe. Ce sont là de ces vérités qu'il n'est pas possible de méconnaître, alors même qu'on aurait le plus de peine à se les avouer.

Voici d'ailleurs une chose qu'il faut comprendre, et qui

pourra réconcilier les intelligences épurées qui font, en paroles du moins, profession de mépriser tout ce qui tient à la vie matérielle, avec les arts qui ont pour objet de l'entretenir : c'est que le vrai moyen de parvenir à une existence élevée, c'est de commencer à se faire par le travail une existence confortable. Les industries qui s'occupent d'approprier les choses à nos besoins, en même temps qu'elles nous conduisent à la fortune, sont un acheminement aux acquisitions intellectuelles et morales les plus faites pour honorer l'humanité. C'est une vérité que j'avais hautement énoncée dans une première édition du premier volume de cet ouvrage, et qui a, depuis, trouvé d'habiles interprètes ailleurs. « Là où nulle richesse n'est amassée, dit un économiste anglais, l'homme, constamment occupé du soin de pourvoir aux besoins les plus urgents du corps, ne peut donner aucun temps à la culture de son intelligence. Ses vues et ses sentiments sont étroits, personnels, illibéraux. Pour voir le cercle de ses idées s'agrandir, pour que ses mœurs deviennent douces et libérales, il faut qu'une certaine aisance lui permette de s'occuper d'autre chose que du soin de se nourrir. Il ne peut se civiliser qu'en devenant riche. Sans le loisir et les ressources que la richesse lui procure, on ne le verrait point se livrer à ces études élégantes qui purifient le goût, qui étendent et ennoblissent les pensées, qui placent notre espèce plus haut dans l'échelle des êtres. Le degré de civilisation ou de barbarie où se trouve une nation, dépend souvent de l'état de sa richesse. A vrai dire, un peuple misérable n'est jamais civilisé ; une nation opulente jamais barbare. On ne connaît point de nation indigente qui se soit distinguée dans les sciences et les beaux-arts. Le commerce fleurissait en Grèce dans le siècle de Périclès et de Phidias ; il prospérait en Italie dans celui de Raphaël et de Pétrarque.

C'est sous l'influence de la richesse que Venise sort du sein des eaux; que la Hollande se dégage de ses marais; que l'une et l'autre deviennent le siège des arts, de la littérature et de la science. On a vu dans les îles Britanniques le nombre et la supériorité des savants, des gens de lettres, des poètes, des artistes se proportionner constamment aux progrès de la richesse sociale, c'est-à-dire aux moyens d'honorer et de récompenser leurs travaux ([1]). »

Je puis ajouter qu'il n'y a nulle raison pour considérer les arts qui agissent sur les choses comme naturellement inférieurs à ceux qui s'occcupent directement de l'éducation du genre humain. C'est de la conservation, du bonheur, de la dignité de notre espèce qu'il s'agit également pour tous. Approprier le monde extérieur aux besoins de l'homme n'a rien, en soi, de moins utile ni de moins noble que de façonner l'homme lui-même. Combien d'ailleurs ne faut-il pas que l'homme reçoive de façons pour devenir capable d'agir sur la nature avec intelligence et avec force? Il y a place ici pour le développement de toutes les facultés; et quand on ne ferait pas de son perfectionnement l'objet propre et direct de son existence; quand on voudrait attacher tous ses regards et toutes ses pensées à la terre, et n'assigner à sa vie d'autre but que d'accommoder ce bas monde à ses besoins, il ne pourrait négliger encore aucune des connaissances, aucune des vertus qu'il cultive.

Enfin, l'homme s'est occupé des choses avant de replier son activité sur lui-même. Les industries qui agissent sur la nature extérieure sont les premières qu'il a exercés, et c'est encore une raison pour que celles-ci soient les premières qui nous arrêtent.

([1]) M. Mac-Culloch.

On divise ordinairement les industries qui agissent sur le monde matériel en trois grandes classes : l'*industrie agricole*, l'*industrie manufacturière*, l'*industrie commerciale*. J'espère qu'on sentira, pour peu qu'on veuille y réfléchir, qu'il y a nécessité de modifier un peu cette ancienne nomenclature. Elle n'est, en effet, ni suffisamment complète, ni suffisamment exacte. Elle ne comprend pas, même en donnant aux expressions qu'elle emploie la plus grande extension possible, toutes les classes d'industries qu'elle doit nécessairement embrasser. Elle en omet une fort considérable. Elle en désigne une autre par un nom qui ne peut lui être raisonnablement appliqué. Elle les range toutes enfin dans un ordre qui ne semble pas le véritable, ou qui, du moins, n'est pas le plus naturel.

L'ancienne nomenclature, dis-je, n'est pas complète. Et en effet, dans le nombre des arts qui épuisent leur activité sur les choses, il en est toute une série, la chasse, la pêche, l'industrie du bûcheron, celle du carrier, celle du mineur surtout, qui jouent dans l'économie de la société un rôle considérable, on pourrait dire à quelques égards un rôle immense, et qui ne sont ni ne peuvent être comprises dans aucune des trois grandes catégories désignées plus haut. Cependant, cette classe de travaux est trop importante pour pouvoir être omise, et, d'une autre part, elle est trop distincte de celles déjà nommées, pour pouvoir être confondue avec aucune d'elles. Comment omettre, en effet, des industries qui contribuent à l'alimentation du genre humain dans une aussi forte proportion que la pêche, ou même la chasse, et surtout des industries qui fournissent à tous les arts une masse aussi colossale de matériaux que l'exploitation des carrières et des mines? Et d'un autre côté, comment les confondre avec aucune des trois grandes classes d'industries déjà désignées? On a voulu les assimiler à l'indus-

trie improprement appelée *commerciale ;* mais il y a visiblement dans l'art du chasseur, du pêcheur, du mineur, quelque chose qui les distingue essentiellement de celui de l'homme qui se borne à déplacer, à transporter les choses et à les mettre sous la main de l'acheteur. On a voulu aussi les assimiler à l'industrie agricole ; mais encore le moyen de confondre avec l'art de la culture celui de la pêche, de la chasse ou de l'exploitation des mines? Toutes les industries de la classe dont il s'agit ici remplissent une fonction qui leur est propre, et qui se distingue nettement de celles accomplies par les trois autres grandes classes : elles extraient mécaniquement du sein des eaux, des bois, de l'air, de la terre, sans leur faire subir d'ailleurs aucune façon déterminée, des matériaux innombrables, qui servent ensuite à l'exercice d'une multitude d'arts. Je demande la permission de les désigner par un nom pris de la fonction même qu'elles remplissent, et d'en former, sous le nom d'*industries extractives*, une classe tout à fait séparée.

Ma seconde observation est que l'une des trois industries déjà classées a reçu une dénomination tout à fait impropre. C'est de l'industrie dite *commerciale* qu'il s'agit ici. La fonction du *commerce*, sa manière de concourir à la production consiste, a-t-on observé, à déplacer, à transporter les choses, à les mettre à la portée de quiconque en a besoin. Ce n'est pas la réalité de la fonction que je conteste : elle a été très utilement signalée, et très exactement définie; mais le nom qu'on lui a donné manque évidemment de justesse et ne va nullement à la fonction.

Je serais fort embarrassé de dire comment on a pu être conduit à désigner par cette appellation d'*industrie commerciale* l'art qui fait l'office de déplacer, de transporter, de distribuer dans le monde les choses nécessaires à la satisfaction de tous

les besoins et à l'exécution de tous les travaux. Il est clair qu'on n'a pu lui donner le nom de *commerce*, sans faire à ce mot une extrême violence et sans le détourner tout à fait de son acception. En effet, le sens étymologique du mot *commerce*, COMMERCIUM, mot formé de CUM et de MERX, c'est *échange*. *Commercer*, c'est *échanger ;* c'est, au lieu de ravir une chose, l'obtenir au moyen d'une autre, CUM MERCE. Évidemment il n'y a aucune raison pour appliquer ce mot à l'acte industrieux, au fait productif de l'homme qui exécute des transports.

Le comte de Verri, et après lui J.-B. Say, ont fait une observation pleine de sagacité et de justesse quand ils ont dit que, dans le nombre des personnes qui vendent et qui achètent, il y en a toute une classe, et une classe fort nombreuse, qui exécute des transports et qui concourt ainsi à la production d'une manière très directe. Ils auraient pu donner le nom d'*industrie voiturière* à cette action de transporter, comme on donne à l'action de transformer le nom d'*industrie manufacturière*. Ils auraient encore pu dire le *voiturage*, comme on dit le *labourage*. Mais certainement ces écrivains ont eu tort de donner le nom de *commerce* à l'*art des transports*. Il n'y a pas plus de raison pour appeler ainsi l'industrie des gens qui voiturent les choses, que pour donner ce nom à l'industrie des gens qui les façonnent. Nous faisons tous des *échanges* dans la société, nous sommes tous *marchands* de quelque chose, nous sommes tous *commerçants ;* mais *commercer*, *marchander*, *vendre*, *acheter*, *échanger*, n'est proprement un métier pour personne. Il y a des hommes qui labourent, d'autres qui fabriquent, d'autres qui voiturent, d'autres qui enseignent, qui prêchent, qui peignent, qui chantent, qui déclament : ce sont là autant d'arts particuliers, autant d'industries spéciales. *Commercer*, *échanger*,

obtenir avec ce qu'on fait une partie de ce que font les autres, est un acte commun à toutes les classes de travailleurs. Ceci est l'évidence même.

Ainsi l'homme qui achète des marchandises dans un lieu pour les revendre dans un autre lieu, n'est pas plus commerçant que celui qui les achète sous une forme pour les revendre sous une autre forme. Le fabricant est commerçant comme le voiturier; l'agriculteur comme le fabricant; le médecin, l'artiste, l'instituteur, l'homme d'État comme l'agriculteur: tous achètent pour revendre; tous échangent le prix des produits qu'ils créent ou des services qu'ils rendent contre les produits créés ou les services rendus par d'autres classes de travailleurs; mais il tombe sous le sens que cette fonction, commune à tous, se distingue essentiellement de l'art particulier que chacun d'eux pratique, et ne peut pas plus être confondue avec l'art de l'industrieux qui opère des déplacements quelconques, qu'avec celui de l'industrieux qui exécute un ordre quelconque de transformations.

C'est donc, je le répète, tout à fait à tort qu'on a donné à l'art des transports le nom d'industrie *commerciale*. Il est impossible, quelque bonne volonté qu'on y mette, de donner au mot *commerce* une entorse assez vigoureuse pour lui faire signifier raisonnablement l'art de *déplacer* les choses, de les *transporter*, de les *voiturer*. Je demande la permission d'imposer à cet art-là un nom pris de la fonction même qu'il accomplit, et de le désigner tout uniment par le nom d'industrie *voiturière*, en réservant le nom de *commerce* pour une fonction qui est commune à toutes les industries, pour la fonction des *échanges*, dont nous ne nous occuperons que dans la dernière partie de cet ouvrage, après avoir successivement passé en revue tous les arts qui concourent à la production,

tant ceux qui dirigent leur activité sur les hommes, que ceux qui l'épuisent sur les choses.

Enfin, ma dernière remarque s'applique à l'ordre dans lequel on a rangé les grandes classes d'arts qui agissent sur le monde matériel. En plaçant l'agriculture en première ligne, on a pu se déterminer par la considération de son importance; mais assurément on n'a suivi ni l'ordre le plus simple, ni celui suivant lequel les divers arts se sont développés. Il est naturel de supposer qu'avant de créer les objets propres à sa nourriture, l'homme a dû se saisir de ceux que la nature avait formés. Il y avait du fruit sur l'arbre, du poisson dans l'eau, du gibier dans la garenne; des matériaux de toute espèce étaient épars autour de lui : sa première impulsion a dû être de s'emparer, par voie d'extraction, des choses qui pouvaient satisfaire le plus immédiatement ses besoins, et, partant, ses premières industries auront été simplement extractives. Je ne sais si des arts qui agissent sur les choses, l'agriculture est le plus important; mais il est probablement le plus difficile, puisqu'il est le dernier à se perfectionner; et si nous voulons aller du simple au composé, comme le prescrit l'ordre logique, il sera certainement raisonnable de finir plutôt que de commencer par cet art-là. Ensuite, si, logiquement parlant, il ne fallait pas commencer par l'art agricole, il n'était pas dans l'ordre non plus de continuer par la fabrication et de ne faire venir l'art des transports qu'en troisième ligne. La fabrication a un objet moins simple et moins circonscrit que l'industrie voiturière; il a été d'ailleurs opéré des déplacements avant des transformations, et partant, c'est avant la fabrication et non après qu'il était, ce me semble, naturel de placer le voiturage.

Ces observations terminées, voici les modifications qu'il me paraît essentiel de faire subir à l'ancienne nomenclature.

Dans le nombre des arts qui agissent sur les choses, il en est qui, tout en employant des procédés fort divers, se bornent à extraire mécaniquement du sein des eaux, des bois, de l'air, de la terre, des matériaux auxquels ils ne font subir d'ailleurs presque aucune façon. Je propose de les désigner par le nom général d'industries *extractives*.

D'autres, par des procédés fort divers aussi, se bornent à faire subir aux choses des déplacements; ils ne leur donnent d'autre façon que de les rapprocher des personnes qui les demandent; ils ne les approprient aux besoins des hommes qu'en les mettant à leur portée. Je propose de remplacer le nom d'industrie *commerciale*, qu'on leur avait si improprement donné, par celui d'industrie *voiturière*, qui exprime clairement et sans néologisme la fonction même dont ils sont chargés.

Il en est un troisième ordre dont la tâche est infiniment plus compliquée, qui modifie les choses en elles-mêmes et qui leur fait subir les transformations les plus variées, mais qui, pour opérer toutes ces transformations, comme les premiers pour effectuer leurs transports, n'emploie que des forces chimiques ou mécaniques. On les a justement compris tous sous le nom général d'industrie *manufacturière*.

Enfin il en est d'autres qui opèrent des métamorphoses d'un ordre beaucoup plus élevé, qui créent une multitude de productions végétales et animales; mais qui emploient à cet effet, indépendamment des forces chimiques et mécaniques dont tous les autres font usage, un agent d'une nature spéciale et merveilleuse qu'on a nommé *la vie*. On les désigne par le nom d'industrie *agricole*.

Il sera question d'abord de ceux qu'on a dû exercer les pre-

miers, et qui paraissent les plus simples, c'est-à-dire de ceux qui se bornent à opérer des extractions.

Je parlerai ensuite de ceux qui voiturent les choses, qui les font arriver sous la main des travailleurs et des consommateurs qui en ont besoin.

Après avoir parlé de ceux qui les transportent, je traiterai de ceux qui les transforment.

Finalement, et en dernier lieu, je m'occuperai de ceux qui, pour opérer leurs transformations, ont besoin du secours de la vie.

J'arriverai ainsi tout naturellement à la seconde division des arts qui entrent dans l'économie sociale, c'est-à-dire à ceux qui agissent directement sur le genre humain; qui l'élèvent, le dressent, le façonnent, et qui pour cela ont pareillement besoin du secours de la vie, non de la vie végétative, mais de la vie animale; et non-seulement de la vie animale, mais encore de la vie intellectuelle, de la vie morale, de la vie considérée dans ses modes d'action les plus élevés.

—

CHAPITRE II.

DE LA LIBERTÉ DES INDUSTRIES EXTRACTIVES.

—

Les réflexions que je viens de faire me laissent peu de chose à ajouter sur la nature de cette classe d'industries. J'en ai dit assez pour que déjà l'on puisse apercevoir en quoi cette nature consiste. On a vu que leur travail se distingue nettement de celui des autres grandes classes de travaux, et qu'elles remplissent une fonction qui leur est tout-à-fait particulière. Il y a dans le fait du chasseur, du pêcheur, du mineur un art qu'il n'est possible de confondre ni avec celui du voiturier, ni avec celui de l'artisan, ni avec celui du laboureur. Il ne s'agit pour eux ni de multiplier des animaux, ni de faire germer et croître des plantes, ni d'imprimer une forme déterminée quelconque à aucune sorte de matériaux, ni de déplacer simplement les choses sur lesquelles leur activité s'exerce. Ils ne sont pas voituriers, quoiqu'ils opèrent des déplacements; ni fabricants, quoiqu'ils modifient jusqu'à un certain point la forme des choses sur lesquelles ils agissent; ni agriculteurs, quoique l'industrie minérale exécute d'immenses terrassements. Ils sont simplement *extracteurs*. Ils le sont, il est vrai, chacun à leur manière : les flèches ou le plomb du chasseur vont arrêter l'oiseau dans son vol et le chevreuil dans sa course; les filets du pêcheur vont envelopper le poisson au fond des eaux; le mineur, armé de divers instruments, va découvrir et détacher le minerai dans les profondeurs de la mine; mais, pour tous, il ne s'agit que

d'une chose : opérer des extractions ; c'est proprement en cela que la nature de leur art consiste ; c'est là ce qui le distingue de celui des trois autres grandes classes de travailleurs qui agissent sur le monde matériel.

Les industries extractives d'ailleurs ont une manière de placer et de distribuer leurs agents qui contribue aussi à en faire une classe d'arts séparée, et à lui donner une physionomie distincte. Il est possible, dans les premiers moments, de confondre le pêcheur maritime avec le voiturier de mer, avec le navigateur qui effectue des transports ; mais quand il est arrivé sur les lieux où doit se faire la pêche, quand le pêcheur de morue a atteint le banc de Terre-Neuve, quand les navires baleiniers sont parvenus dans les mers du Groenland ou dans celles du Sud, et ont gagné les parages où la pêche doit commencer, ils y font des arrangements, et s'y livrent à des évolutions et à des exercices qui leur sont tout-à-fait particuliers et que leur art seul détermine. Il est possible également, dans les pays de mines, de confondre le mineur avec le laboureur pendant les premières heures de la journée ; « mais quand vient à sonner la cloche, la scène change immédiatement, écrit un observateur attentif qui décrit, du haut du Cairn-Math, les mines du Cornouailles : vous voyez aussitôt de longues files d'hommes, de femmes, d'enfants, converger comme des fourmis vers le petit trou par lequel elles doivent descendre dans la mine. En un clin-d'œil, toute cette population disparaît, et alors le plus profond silence règne dans la campagne. On n'y remarque d'autre mouvement que celui des leviers gigantesques des machines à vapeur, qui s'élèvent et s'abaissent avec rapidité, étanchent les galeries, et portent à la surface du sol ou broient le minerai. Partout, du reste, un silence profond : les huttes blanches des mineurs demeurent désertes ; rien ici n'annonce la

vie, si ce n'est les épais tourbillons de fumée que vomissent les cheminées des machines à vapeur. Les femmes et les enfants chargés de nettoyer le minerai procèdent à ce travail sous de vastes hangars, et, dans la plaine, des bestiaux sans gardiens broutent en paix l'herbe qui croît à la surface du sol, tandis que l'homme s'agite péniblement dans les entrailles de la terre[1]. »

Si la classe des arts extracteurs est trop spéciale pour pouvoir demeurer confondue avec les autres, elle joue, d'un autre côté, un trop grand rôle dans l'économie sociale pour qu'il soit possible de la négliger. Il est vraiment étrange qu'elle ait compté jusqu'ici pour si peu dans les livres d'économie politique. Il n'y en est pour ainsi dire pas question; on ne s'y occupe de ses travaux qu'incidemment, et comme d'une œuvre de surérogation, trop peu considérable pour qu'il y ait sujet de s'en inquiéter et de lui assigner une place dans la science. Et quelle n'est pas néanmoins l'importance de ces industries! La moins considérable de toutes, la chasse, par exemple, qui ne semble qu'une industrie de sauvages, donne des produits d'une valeur majeure, même chez les peuples riches et civilisés. Des relevés de la police de Paris nous autorisent à penser qu'il ne se consomme guère, annuellement, dans cette capitale, pour moins de 2,400,000 fr. de gibier, et la population parisienne ne forme pas la trente-quatrième partie de la population totale de la France; de sorte que lors même que la consommation moyenne du gibier ne serait, par chaque million d'habitants, dans le reste de la France, que la moitié de ce qu'elle est à Paris, il se trouverait encore qu'il se consomme, en une année, pour

---

(1) *Rev. britann.*, 3e série, t. XIII, p. 205.

plus de 40 millions de gibier dans le royaume [1]. Les pelleteries, qui ne forment qu'une fraction assez minime des produits de la chasse, sont l'objet d'un commerce important, et ont donné lieu, chez de grandes nations, à la création de compagnies puissantes. Celle qui s'est formée en Amérique, au-delà des grands lacs et à l'ouest du Mississipi, ne possède pas moins d'un million de dollars (5,375,000 fr.), et ne fait pas, année moyenne, pour moins de 500 mille dollars d'achats. Les Américains n'envoient pas en Angleterre, chaque année, pour moins de 5 à 600 mille dollars de pelleteries et de fourrures. Le même commerce n'est guère moins considérable en Russie [2].

Combien d'ailleurs les produits de la chasse ne sont-ils pas faibles et limités en comparaison de ceux de la pêche! La chasse est plutôt un amusement qu'une industrie, tandis que la pêche, au moins la pêche maritime, est devenue une industrie véritable, exigeant de grands capitaux, le concours d'une foule de bras, des armements considérables, et est digne, à tous égards, de figurer dans l'économie de la société. C'est principalement à partir du moyen-âge, et sous l'influence des lois ecclésiastiques prescrivant le maigre et le jeune, qu'elle est devenue une grande industrie, et qu'elle a acquis une importance toujours croissante. On vit alors poursuivre sur l'Océan un poisson de passage, le hareng, avec des flottes plus considérables que celles qui avaient décidé du sort de l'ancien monde, à Salamine et à Actium. Dans le cours du seizième siècle, des flottes de cinquante ou soixante

---

(1) Chiffres déduits d'un renseignement obtenu à la Préfecture de police, chargée de la perception des droits de place à la Halle et sur les marchés.

(2) *Rev. brit.*, 3e série, t. IX, p. 125 et suiv. — Article sur le commerce des pelleteries chez les anciens et les modernes.

navires sortaient des ports de la Biscaye pour aller pêcher la baleine dans les mers du Groenland. L'auteur du *Mémorial de chronologie*, à qui j'emprunte ces remarques, observe que, dans le cours du siècle suivant, en 1697, il se trouva simultanément, dans une baie du Groenland, 15 navires brêmois qui avaient pris 190 baleines, 50 bâtiments de Hambourg qui en avaient pêché 515, et 121 hollandais qui en avaient harponné 1252. Le relevé général de la pêche de ces derniers dans les mers du Nord, de l'année 1669 à l'année 1778, en cent neuf ans, constate la prise de 57,589 baleines sur la côte du Groenland, et de 7,586, de 1719 à 1728, dans le détroit de Davis. Ils n'employaient pas à cette pêche, dans le commencement, moins de 160 à 200 bâtiments, de 100 à 118 pieds de long, ayant chacun 7 chaloupes, et montées par 5 hommes (1). Dans les soixante années écoulées de 1719 à 1778, le même peuple avait réalisé, dans sa pêche au Groenland et dans le détroit de Davis, un bénéfice de 28,180,752 florins, ou de plus de 60 millions de francs (2). En 1815, l'Angleterre envoyait à la pêche de la baleine, dans les mers du Groenland, 147 vaisseaux, qui en rapportaient 10,682 tonnes d'huile; en 1819, elle expédiait 159 vaisseaux, qui revenaient avec 11,514 tonnes d'huile. En 1820, elle expédiait encore 159 vaisseaux, montés par 7,000 matelots, qui revenaient avec un chargement de 18,875 tonnes, valant, au prix courant de 25 liv. st. la tonne, la somme de 47,875 liv. st., ou 11,525,000 fr. (3). — Peut-être la pêche de la morue offre-t-elle plus d'importance encore. En 1578, le Portugal envoyait 50 vaisseaux à la pêche de Terre-Neuve.

---

(1) *Mémorial de chronologie, d'histoire industrielle, etc.*, t. II, aux mots, *Pêche, Poissons.*

(2) *Rev. brit.*, 5e série, t. I, p. 233.

(3) *Mémorial, etc.*, t. II, p. 377.

L'Espagne en expédiait 100. L'Angleterre, en 1615, en envoyait 250, du port de 1,500 tonneaux [1]. On estimait, en 1748, que la pêche de la morue par les Français donnait un produit de 982,000 liv. st., ou de 24,550,000 fr. En 1768, elle était évaluée, en nature, à 24,066,000 poissons, formant un poids total de 192,528 quintaux [2]. Aujourd'hui, d'après la *Revue britannique*, elle n'emploie pas moins de 400 navires, jaugeant 48,500 tonneaux, et montés par 12,000 marins. Elle a occupé, en Angleterre, dans quelques années du dix-huitième siècle, jusqu'à 20,000 matelots. De nos jours, enfin, les Américains des États-Unis emploient à la même pêche de 1,500 à 2,000 shooners, manœuvrés par environ 30 mille hommes. Ils n'exportent pas, année moyenne, moins de 400 mille quintaux de morue, et ils en consomment chez eux au-delà de 1200 mille. — Il y a loin du hareng à la morue, et surtout à la baleine, et néanmoins la pêche de ce petit poisson a eu peut-être plus d'importance encore que celle du plus monstrueux des cétaces. C'est à celle-ci surtout qu'on a donné le nom de *grande pêche*. Elle portait déjà, dès 1582, ce nom, que lui avait donné Guillaume Ier, prince d'Orange, et qu'elle aurait pu recevoir beaucoup plus tôt. L'auteur du *Mémorial* observe, en effet, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fait par le voyageur Philippe de Maizières, que, dès la fin du quatorzième siècle, il arrivait tous les ans de la Prusse et de toute l'Allemagne, sur les côtes de Scanie, jusqu'à 40 mille barques qui, pendant les mois de septembre et d'octobre, ne faisaient autre chose que se livrer à la pêche du hareng. Jean de Witt écrivait, en 1697, qu'elle occupait en Hollande plus de 1,000 bâtiments. Un état authentique,

---

(1) *Rev. brit.*, 3e serie, t. I, p. 244 et suiv.
(2) *Mémorial, etc.*, aux mots *Pêche*, *Morue*.

dressé par ordre du roi Jacques, nous apprend qu'en 1610 les Hollandais envoyèrent sur les côtes d'Angleterre 3,000 bâtiments et 50,000 hommes pour la pêche, et qu'ils avaient, en outre, 9,000 autres bateaux et 150,000 hommes pour aller et venir, porter des matériaux aux pêcheurs, débiter les poissons pris et faire des retours. L'ensemble de ce travail était protégé par sept bâtiments de guerre. La Suède, en 1796, n'employait pas moins de 710 bateaux à la pêche du hareng. Vers le milieu du dix-huitième siècle, on évaluait à 400 millions le nombre des poissons de cette espèce pris, année moyenne, dans les mers de Norwège, et à 500 millions la masse de ceux que pêchaient les Hollandais. Il s'en prenait une quantité à peu près égale dans les mers d'Écosse et d'Irlande. Les Français, d'après les évaluations de cette époque, en salaient annuellement 60 mille tonnes ou 1200 mille quintaux. On a vu quelquefois des détachements de harengs remplir tout-à-coup le lit des fleuves. L'auteur du *Mémorial*, à qui j'emprunte ces faits, raconte qu'en 1796 ils envahirent la Tamise par bandes tellement serrées, qu'aux environs de Londres on les prenait aisément à pleins seaux [1]. Qu'on juge par l'importance de ces pêches particulières de celle de la pêche en général; car combien d'autres produits ne donne-t-elle pas! Tandis qu'il n'a pas été consommé à Paris, en 1840, pour 2 millions et demi de gibier, il a été consommé pour près de 7 millions de poisson (6,854,992 fr.), et quand il n'en aurait été moyennement consommé par chaque million d'habitants, dans le reste de la France, que le tiers de ce qu'en ont consommé les 800 mille habitants de Paris, il se trouverait encore que notre consommation totale de poisson, en 1840, ne se serait guère élevée à moins de

---

[1] *Mémorial, etc., ibid.*

68 millions de francs, et que la pêche contribuerait annuellement pour 68 millions à l'alimentation générale du royaume. Encore faudrait-il ajouter qu'il est beaucoup de pays à l'alimentation desquels elle concourt dans une proportion beaucoup plus forte.

Il s'en faut bien d'ailleurs que la pêche soit la plus importante des industries extractives, et elle est bien loin d'avoir pris autant de développement et de donner autant de produits que l'exploitation des carrières, et surtout que celle des mines, qui est l'industrie extractive par excellence. Il n'y avait pas en 1829, sous le sol de Paris, d'après les renseignements recueillis par la préfecture de la Seine, moins de 1388 carrières en exploitation, occupant plus de 4 mille ouvriers et donnant près de 10 millions de produits ([1]). L'administration des mines, dans son compte-rendu de 1840, estime approximativement à 75,396 le nombre des ouvriers employés dans le royaume à l'exploitation des carrières, et à 40,348,419 francs la valeur des matériaux qu'ils en extraient, évaluation qu'il est permis de trouver très insuffisante ([2]). Il est telle mine du Mexique, et par exemple, la *Veta-Negra*, près de Sombrerette, dont il a été extrait, en moins de six mois, plus de 700 mille marcs d'argent. Le fameux filon de *Guanaxuato* produisait, année commune, avant la révolution de 1810, de 5 à 600 mille marcs d'argent et de 15 à 1600 marcs d'or. On estime que, depuis la fin du seizième siècle, il a été tiré de ce seul filon une masse d'argent équivalant à 1400 millions de francs. Il y a des années si productives à la mine de Valenciana, écrivait M. de Humboldt,

---

([1]) *Compte-rendu par le préfet de la Seine. Débats* du 15 fév. 1837.

([2]) *Compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines*, *en* 1840 ; p. 104 à 105, 118 et 119, et notamment 174 et 175.

en 1804, qu'il est arrivé aux propriétaires de voir leur profit net s'élever en une année, à 6 milions. Le même auteur estime à 25 millions la fortune que, dès 1774, le comte de Regla avait dejà acquise dans l'exploitation de la *Veta-Negra* (1). La *Revue britannique*, en comparant les données fournies par M. de Humboldt à celles qui l'ont été par Adam Smith et l'abbé Raynal, croit pouvoir fixer à 8,500,000 livres sterl. (212,500,000 francs) le produit net, année moyenne, des mines de l'Amérique au commencement de ce siècle, à l'époque de leur plus grande prospérité (2). Lemême recueil estime ailleurs à 54,980,000 piastres, ou à 291,980,000 fr, le produit total en métaux précieux que donnaient, avant 1810, toutes les mines du monde (3). Et pourtant, comment comparer ces produits, malgré leur importance, à ceux que donnent aujourd'hui en métaux beaucoup plus vulgaires les seuls États de l'Europe? Les documents officiels demeurent probablement au-dessous de la vérité en portant la production minérale annuelle de la France à 214,582,161 fr., c'est-à-dire à une somme supérieure à celle que produisent toutes les mines de métaux précieux réunies du Nouveau-Monde (4). Et qu'est-ce que cette somme encore en comparaison des produits réunis de toutes les mines de l'Europe? L'Angleterre seule produit annuellement du charbon de terre pour une somme très supérieure à ce qu'ont donné, aux époques les plus prospères et réunies ensemble, les mines de métaux précieux du monde entier. Nous avons estimé la masse de ces métaux, à l'époque où elle a été la plus considérable, à

---

(1) M. de Humboldt, *Essai polit. sur la Nouv.-Esp*, t. III, liv. IV, ch. II.

(2) *Rev. brit.*, 1re série, t. II, p. 1.

(3) *Id. ibid.*, t. XXX, p. 13 et 14.

(4) *Compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines*, en 1840, p. 175.

292 millions, et les houillères anglaises donnaient déjà, dès 1835, 19,200,000 tonneaux, ou 192 millions de quintaux métriques de houille, valant sur la mine 10 millions sterl., ou 250 millions de francs, et elles ont donné en 1840 un produit de 360 millions de quintaux métriques, valant sur place 360 millions de francs ([1]). Les mines de fer du même pays ont donné dans la même année 14 millions de quintaux métriques de fonte, valant, à 8 fr. le quintal, 112 millions de francs; et les mines de cuivre 245 mille quintaux de métal, évalués, à raison de 242 fr. le quintal métrique, à 59 millions de francs. L'exploitation des mines de houille fait vivre, en Angleterre, plus de 200 mille ouvriers. Ces mines occupent, dans les bassins de Durham et de Northumberland, 752 milles carrés, pouvant fournir 10 milliards de tonneaux, et suffire pendant 550 ans à la consommation de l'Angleterre. Elles couvrent dans le pays de Galles une superficie de 1200 milles carrés, destinés à donner 58 millions de tonneaux chacun, et, réunis, 45 milliards de tonneaux. Ces trois dépôts seuls contiennent assez de houille pour pouvoir alimenter durant trois mille ans toutes les usines anglaises ([2]). Leur exploitation, ai-je dit, occupe au-delà de 200 mille ouvriers. Ce qu'il y en a d'employés dans toutes, et non-seulement en Angleterre, mais dans tous les États du continent, et non-seulement en Europe, mais dans le reste du monde; ce qu'on y a exécuté de grands et d'admirables travaux, ce qu'elles tiennent de capitaux engagés, ce qu'elles renferment de machines puissantes, ce qu'elles exigent de connaissances élevées et variées, enfin les masses de produits qu'elles donnent, tout cela

---

([1]) Je dois la connaissance de ce fait intéressant et de ceux qui suivent sur la fonte et le cuivre produits en Angleterre, en 1840, à des communications obligeantes de notre administration des mines.

([2]) *Revue brit.*, 3e série, t. XVII, p. 7 et suiv.

n'est pour ainsi dire point susceptible d'être apprécié, et ne peut être exprimé que par les nombres les plus considérables. C'est donc surtout dans l'exploitation des mines que se manifeste l'importance des industries extractives, et qu'on sent bien ce qu'il y a de solides raisons pour en faire, en dehors du voiturage, de la fabrication et de l'agriculture, une classe de travaux spéciale et nettement séparée.

Ces industries, d'ailleurs, exercent sur tous les mouvements de la société la plus grande et la plus heureuse influence. Il suffit de dire, pour le faire comprendre, qu'elles donnent en quelque sorte l'impulsion à tous les arts, qu'elles leur procurent dans le charbon fossile le plus puissant des moteurs, et qu'en même temps elles leur fournissent à tous des instruments, des matériaux, des ingrédients sans nombre. Quel rôle ne joue pas aujourd'hui dans l'industrie humaine le combustible minéral qui chauffe les chaudières et qui fournit la vapeur expansive destinée à faire mouvoir tant et de si puissants mécanismes? Quel rôle surtout n'est-il pas destiné à y jouer un jour? On l'applique non-seulement au chauffage des chaudières et des machines à vapeur, mais à celui des fonderies à reverbère, à celui des chaudières à évaporation dans les sucreries, les salines, les savonneries; on l'applique à tous les besoins généraux des ateliers et de l'économie domestique; on le fait servir à la fabrication de ce gaz qu'on a si heureusement appliqué à l'éclairage, et dont l'usage semble destiné à devenir universel; on l'emploie, converti en coke, à la fonte des métaux et à la fabrication du fer. Et le fer, et tous les métaux, et tous les minéraux, à leur tour, quels services ne sont-ils pas appelés à rendre? Quels sont la science, l'art, l'industrie, qui ne retrouvent chaque jour dans ces merveilleuses élaborations de la nature les auxiliaires les plus puis-

sants ? La médecine leur emprunte ses médicaments les plus énergiques, la peinture ses plus vives couleurs, l'agriculture ses engrais les plus efficaces. Que ne doit-on pas aux métaux dont est faite la monnaie, le principal instrument des échanges ? Que ne doit-on pas notamment à ceux dont sont formés les outils des divers métiers? et qui ne sait, en fait d'industrie minérale, que l'exploitation du fer est plus importante que celle de l'or ? M. de Humboldt fait observer qu'avec des masses énormes de métaux précieux accumulés et convertis en monnaie, l'exploitation des mines à Mexico s'est trouvée souvent gênée par le manque d'acier, de fer et de mercure : « Peu d'années avant mon arrivée à la Nouvelle-Espagne, écrit-il, le prix du fer était monté de 20 fr. le quintal à 240, et celui de l'acier de 80 francs à 1,500. Dans ces temps de stagnation totale, l'industrie mexicaine se réveillait momentanément, et l'on commençait à fabriquer de l'acier et à employer le fer et le mercure que recèlent les montagnes d'Amérique. La nation sentait alors que la véritable richesse consiste moins dans l'accumulation des métaux précieux que dans l'abondance de tous les objets de consommation ([1]). »

L'influence des industries extractives, là où elles sont habilement et heureusement exercées, se manifeste par des développements extérieurs de prospérité comparables à tout ce que peuvent produire en ce genre les arts les plus féconds. « Après la découverte de l'Amérique, observe un auteur anglais, on se mit à la recherche des parages qui fournissaient les perles, et bientôt s'élevèrent sur ces rives fortunées des villes remarquables par la splendeur de leurs richesses, dues

---

([1]) *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. III, liv. IV, ch. XI, p. 294.

au commerce de ces brillants ornements ([1]). L'auteur du *Mémorial de chronologie* raconte que, dès le commencement du onzième siècle, la pêche du hareng, introduite dans le Sund, y donna naissance aux plus grandes villes, notamment à celle de Copenhague, et il répète après Voltaire, dont il cite les paroles, que quoique la pêche du hareng et l'art de saler le poisson ne semblent pas un objet important dans l'histoire du monde, c'est pourtant de là qu'est venue la grandeur d'Amsterdam, et, pour dire quelque chose de plus, ce qui a fait d'un pays stérile et méprisé une puissance riche et respectable ([2]). L'industrie minérale n'a pas été moins féconde en grands résultats : « Dès qu'une houillère s'ouvre, écrit la *Revue britannique* dans un curieux article sur l'exploitation de ces sortes de mines en Angleterre, dès qu'une houillère s'ouvre, l'inévitable village ne tarde pas à surgir, et, en moins de six mois, un lieu désert et sauvage offre l'aspect de la vie et de l'activité. On peut citer sous ce rapport le village de South-Hetton : c'était, il n'y a pas plus de sept ans, un terrain vague, à deux milles de toute habitation : il est maintenant couvert de maisons et renferme une population de 2,000 personnes, toutes occupées du travail des mines ([3]). » M. de Humboldt observe que lorsque M. Obregon, plus connu sous le nom de comte de Valenciana, attaqua le filon de Guanaxuato, au-dessus du ravin de San Xavier, les chèvres paissaient sur cette même colline où, dix ans après, on vit se former une ville de 7 à 8,000 habitants ([4]).

Combien d'exemples de ce genre n'aurait-on pas à citer! Voyez l'énorme agglomération de fabriques qu'a provoquée,

---

([1]) *Rev. brit.*, 1re série, t. XXX, p. 301 et 302.
([2]) *Mém.*, t. II, p. 378 et 381.
([3]) *Revue brit.*, 3e série, t. XVII, p. 10.
([4]) *Essai polit. sur le royaume de la Nouv.-Esp.*, chap. XI, p. 405.

à proximité des murs de Valenciennes, le voisinage des mines d'Anzin! Voyez l'accroissement qu'a pris Saint-Étienne, devenu en si peu d'années une ville considérable, autant par l'influence des mines qui l'entourent que par celle de l'industrie spéciale qu'elle renferme dans son sein. Voyez encore la paroisse de Merthyr-Thidwil, dans le pays de Galles, qui n'était qu'un pauvre village il y a moins d'un siècle, et qui doit à l'exploitation des mines d'être aujourd'hui une ville de plus de 25,000 habitants. « Au Mexique, écrit M. de Humboldt, les champs les mieux cultivés, ceux qui rappellent le mieux à l'esprit des voyageurs les plus belles campagnes de la France, sont les plaines qui s'étendent depuis Salamanca jusque vers Silas, Guanaxuato et la ville de Léon, et qui entourent les mines les plus riches du monde connu. Partout où des filons ont été découverts, dans les parties les plus incultes des Cordilières, sur des plateaux isolés et déserts, l'exploitation des mines, bien loin d'entraver la culture du sol, l'a singulièrement favorisée. Les voyages sur le dos des Andes ou dans la partie la plus montueuse du Mexique offrent les exemples les plus frappants de cette influence bienfaisante des mines sur l'agriculture. Sans les établissements formés pour l'exploitation des mines, que de sites seraient demeurés déserts, que de terrains non défrichés, dans les quatre intendances de Guanaxuato, de Zacatacas, de San Luis de Potosi et de Durango, entre les parallèles de 21 à 25 degrés, où se trouvent réunies les richesses métalliques les plus considérables de la Nouvelle-Espagne! La fondation d'une ville suit immédiatement la découverte d'une mine considérable. Si la ville est placée sur le flanc aride ou sur la crête des Cordilières, les nouveaux colons ne peuvent tirer que de loin ce qu'il faut pour leur subsistance et pour la nourriture du grand nombre de bestiaux employés à l'épuisement des eaux, au

tirage et à l'amalgamation des minerais. Bientôt le besoin réveille l'industrie; on commence à labourer le sol dans les ravins et sur les pentes des montagnes voisines, partout où le roc est couvert de terreau; des fermes s'établissent dans le voisinage de la mine; et la cherté des vivres, le prix considérable auquel la concurrence des acheteurs maintient tous les produits de l'agriculture, dédommagent le cultivateur des privations auxquelles l'expose la vie pénible des montagnes. C'est ainsi que, par le seul espoir du gain, par les motifs d'intérêt naturel qui sont le lien puissant de la société, et sans que le gouvernement se mêle de la colonisation, une mine qui paraissait d'abord isolée au milieu de montagnes désertes et sauvages se rattache en peu de temps aux terres anciennement labourées [1]. »

Ajoutons qu'en même temps que l'industrie minérale fomente ainsi la culture des terres, donne naissance à des villes ou provoque le développement des villes déjà fondées, elle décide en quelque sorte de leur aspect, de leur physionomie, et influe d'une manière notable sur le caractère de l'industrie, des habitudes, de la civilisation des habitants. C'est l'observation qu'a faite M. G. Cuvier, avec autant de sagacité que de justesse : « La Lombardie, a-t-il écrit, n'élève que des maisons de briques à côté de la Ligurie qui se couvre de palais de marbre. Les carrières de Travertin ont fait de Rome la plus belle ville du monde ancien; celles de calcaire grossier et de gypse font de Paris l'une des plus agréables du monde moderne. Mais Michel-Ange et le Bramante n'auraient pu bâtir à Paris dans le même style qu'à Rome, parce qu'ils n'y auraient pas trouvé la même pierre; et cette influence du sol local s'étend à des choses bien autrement élevées. A l'abri des petites

---

[1] *Essai polit.*, etc., t. III, liv. IV, ch. IX, p. 11 et 12.

chaînes calcaires inégales, ramifiées, abondantes en sources, qui coupent l'Italie et la Grèce ; dans ces charmants vallons, riches de tous les produits de la nature vivante, germent la philosophie et les arts : c'est là que l'espèce humaine a vu naître les génies dont elle s'honore le plus; tandis que les vastes plaines sablonneuses de la Tartarie et de l'Afrique retinrent toujours leurs habitants à l'état de pasteurs errants et farouches; et, même dans les pays où les lois, le langage, sont les mêmes, un voyageur exercé devine par les habitudes du peuple, par les apparences de ses demeures, de ses vêtements, la constitution du sol de chaque canton, comme, d'après cette constitution, le minéralogiste philosophe devine les mœurs et le degré d'aisance et d'instruction. Nos départements granitiques produisent sur tous les usages de la vie humaine d'autres effets que les calcaires : on ne se logera, on ne se nourrira; le peuple, on peut le dire, ne pensera jamais en Limousin ou en Basse-Bretagne comme en Champagne et en Normandie (1). »

Les industries extractives n'ont pas toutes pris ou ne sont pas toutes susceptibles de prendre assez de développement pour se prêter avec une égale facilité à l'application des principes généraux auxquels se lie la puissance du travail. Il est plusieurs de ces principes qui s'appliqueraient mal et d'une manière très incomplète à la chasse, par exemple, qui a à peine le caractère d'une industrie, et même à la pêche, quoiqu'elle occupe dans l'économie sociale une place plus marquée, et qu'elle soit susceptible d'être exercée d'une manière plus régulière et plus puissante. Mais ils s'appliquent pour

---

(1) Cuvier, *Recueil des éloges historiques lus dans les séances publiques de l'Institut*, t. II, p. 255 et suivantes.

la plupart, d'une manière très nette et très étendue, à l'exploitation des mines, la plus considérable des industries extractives comme la plus développée, et c'est de leur application à celle-ci que nous allons nous occuper de préférence.

Je ne sais, par exemple, s'il est un ordre de travaux où se fasse sentir plus clairement le besoin des divers ordres d'aptitudes qui constituent le génie des affaires, et où soit plus nécessaire, en particulier, le talent de la spéculation. Il n'en est probablement pas où l'exercice de ce talent soit plus difficile.

Un mineur intelligent a à considérer, avant d'entreprendre l'exploitation d'une mine, une extrême diversité d'objets : la puissance du gîte, la difficulté de l'exploiter, la nature du minerai, sa richesse, son degré de pureté, les frais à faire pour le ramener à l'état pur, la proximité ou l'éloignement des moyens nécessaires pour opérer cette transformation, la commodité plus ou moins grande des transports, l'état de la population environnante, le plus ou moins de facilité qu'il y aura de la plier aux travaux de l'exploitation, etc.

Les opérations de mines, naturellement si attrayantes, sont en même temps pleines d'incertitude et de danger. Il n'en est pas qui parlent plus vivement à l'imagination, qui la trompent davantage, qui donnent lieu à plus de déceptions, qui soient plus sujettes à tomber dans le jeu et dans l'agiotage : ce sont de véritables loteries, et il n'en est guère où abondent davantage les billets blancs. Partant, il n'en est guère où, pour éviter les mauvais billets, il faille plus d'intelligence, de dextérité et d'habitude. Si l'on avait à cet égard des doutes, il ne faudrait, pour s'en affranchir, que songer un peu à la fréquence des erreurs où tombent les entrepreneurs d'exploitation de mines. Sur un total de 756 mines concédées, que présentait chez nous, en 1840, le compte-rendu de l'administration des mines, il n'y en avait que 449 d'ex-

ploitées : 287, plus du tiers, ne l'étaient pas ([1]). De sorte qu'il est arrivé plus d'une fois sur trois que des compétiteurs, en plus ou moins grand nombre, se sont mis en frais de recherches et de travaux préparatoires d'exploitation pour des mines que finalement les concessionnaires n'ont pas exploitées, ou dont ils ont bientôt abandonné l'exploitation. Encore, sur le nombre de celles qu'on exploite, combien n'en est-il pas dont les exploitants se ruinent, ou ne font que des affaires minimes ou nulles! Et ce n'est pas seulement en France qu'il en est ainsi. A l'époque où les mines de l'Amérique méridionale étaient le plus prospères, il arrivait sans cesse qu'à côté de quelques individus qui réussissaient, beaucoup d'autres faisaient des pertes, et un plus grand nombre se ruinaient complètement ([2]). On sait très bien dans le Cornouailles, écrit un économiste anglais, que l'exploitation des mines du comté, prise dans son ensemble, présente des pertes, et que la quantité de cuivre qu'on en extrait est loin d'être la compensation exacte de tout l'argent qu'on dépense pour son extraction ; il faut résider sur les lieux pour pouvoir y posséder utilement des mines, et avoir acquis infiniment de tact et d'adresse pour éviter de prendre les billets blancs de cette loterie ([3]).

L'Angleterre, qui est le pays de l'habileté industrielle par excellence, n'est pas toujours, en fait de spéculations de mines, beaucoup plus heureuse que nous. Je ne sais pas s'il est un pays où l'on soit tombé, à cet égard, dans de plus graves et

---

([1]) Ces chiffres résultent d'un relevé très exact des mines concédées, exploitées et non exploitées, que j'ai fait sur le *Compte rendu des travaux des ingén. des mines*, en 1840.

([2]) *V.* dans la *Revue brit.*, t. XIII de la 1re série, un excellent article de la revue trimestrielle (*Quarterly rewiew*), p. 5 à 36.

([3]) *Ibid.*

plus singulières méprises. Je ne crois pas qu'en fait d'entreprises de mines malavisées, il y ait eu nulle part rien de comparable à ce qui eut lieu en Angleterre, il y a près de vingt ans, pour l'exploitation des mines de l'Amérique méridionale. Comme les Américains, après les dévastations que la révolution de 1810 y avait commises, hésitaient à les exploiter de nouveau, on s'imagina en Angleterre que cette hésitation était de l'inexpérience, et on résolut de se charger d'une besogne à laquelle on supposait qu'ils n'entendaient rien. C'était, à beaucoup d'égards, une supposition gratuite et pleine d'ignorance et d'irréflexion. Il s'en fallait beaucoup, en effet, que les mines américaines eussent été exploitées jusque-là par des procédés aussi grossiers et aussi simples qu'on l'imaginait. Il y avait été exécuté des travaux gigantesques, et dans quelques-unes des travaux admirables. On y avait appelé de la Péninsule beaucoup d'hommes intelligents; des mineurs allemands avaient été chargés par la cour de Madrid d'aller y introduire leurs méthodes; une école de mines avait été établie à Mexico, et la minéralogie y était professée en dernier lieu par un homme habile, qui avait visité les mines de l'Europe les plus célèbres; certaines mines du Mexique contenaient un plus grand nombre d'ouvriers que les plus considérables de l'Angleterre; plusieurs avaient été creusées à une plus grande profondeur; il y en avait où rien n'avait été épargné de ce qu'on avait pu juger utile, et le comte de Regla, par exemple, avait dépensé pour la bonne organisation des siennes au delà de dix millions; les ouvrages de celles de Valenciana étaient descendus à une profondeur perpendiculaire de plus de 500 mètres; le percement et le muraillement des trois anciens puits d'aérage y avaient coûté près de six millions au vieux comte de Valenciana; et à l'époque où M. de Humboldt les visitait, en 1804 si je ne me trompe, on y creu-

sait en plein roc, dans le toit du filon, un puits général de tirage, de forme octogone, ayant plus de 26 mètres de circonférence, qui devait descendre à l'énorme profondeur de 514 mètres, et qui était déjà descendu à 184; une galerie d'écoulement de 2,352 mètres avait été pratiquée dans celle de Biscaïana; dans la plupart, le travail à la pointrole, celui qui requiert le plus d'adresse de la part des ouvriers, était très bien exécuté; de petites forges mobiles avaient été placées dans l'intérieur des mines pour reforger la pointe des pointroles hors de service, et M. de Humboldt en avait compté jusqu'à 16 dans celle de Valenciana : arrangement excellent dans des mines qui occupaient jusqu'à 1,500 ouvriers, et où la consommation de l'acier devait par conséquent être immense (1). Il est vrai qu'en général le travail n'y était pas exécuté par des procédés mécaniques aussi habiles et aussi puissants qu'en Angleterre; mais l'usage d'y employer des hommes au lieu de machines était fort judicieusement adapté à une situation où les forces humaines étaient de toutes les moins coûteuses, et où l'emploi de ces forces préférablement à d'autres était le seul ou tout au moins le meilleur moyen d'obtenir des profits. C'est à quoi n'avaient pas songé les compagnies anglaises qui, en 1824 et 25, imaginèrent d'aller exploiter les mines de l'Amérique méridionale par les procédés de leur pays. Ils n'avaient pas pris garde qu'à beaucoup d'égards le mode d'exploitation adopté par les indigènes était précisément le plus économique, le plus profitable qu'ils pussent choisir, et, dans quelques situations, le seul possible. Elles s'étaient bornées à considérer sous un point de vue abstrait l'imperfection des méthodes américaines, et la supério-

---

(1) *Essai polit. sur le royaume de la Nouv.-Esp.*, t. III et IV, ch. X et XI, *passim*.

rité relative des procédés anglais. Dans l'ardeur fébrile des espérances qu'on avait conçues, il n'était pas de progrès qu'on ne crût possibles. On avait pris la peine de rassurer l'Europe contre le danger qu'elle allait courir de se voir bientôt inondée de métaux précieux. Il se forma des associations nombreuses qui émirent au-delà de 140 mille actions, et obtinrent des souscriptions pour plus de 300 millions de francs. Enfin, ces sociétés, rivales avant même d'être nées, mirent dans leurs préparatifs tant de précipitation et de fougue, qu'elles expédièrent leurs machines, leurs capitaux, leurs mineurs, leurs commissaires, avant même d'avoir songé à acquérir les mines qu'elles prétendaient aller exploiter, et dont la situation leur était à peine connue. Aussi commencèrent-elles par être obligées de les payer fort au-delà de leur valeur, et encore ce ne fut-il pas là le plus grand de leurs désavantages : elles arrivaient avec des mineurs destitués de toute expérience locale, avec des chefs encore plus inexpérimentés, avec des machines qu'il était à peu près impossible de faire arriver jusqu'aux lieux où elles devaient fonctionner, qui étaient mal appropriées à leur destination, qui venaient exécuter à très grands frais des travaux qui se faisaient sur place à des prix modérés; les compagnies finalement allaient se trouver face à face avec les mineurs indigènes, pour qui étaient visiblement toutes les probabilités de succès, qui avaient eu la dextérité de leur faire acheter très chèrement ce qu'elles devaient abandonner bientôt, qui possédaient une grande expérience pratique et des connaissances locales qui leur permettraient d'approvisionner leurs mines de tous les objets et matériaux nécessaires à des prix moins élevés que ne pouvaient le faire des étrangers... Il n'était pas possible de se placer dans une situation plus fausse, de faire une entreprise plus insensée. Aussi les mécomptes, les désappointements, le désarroi, ne se firent-ils

pas attendre : de grands capitaux furent perdus; de magnifiques machines non employées demeurèrent ensevelies dans la boue, et l'avortement de ces vastes projets est resté comme un éclatant témoignage des folies qu'il est possible de faire en fait de spéculations de mines, et de l'indispensable besoin comme de l'extrême difficulté qu'il y a, avant tout, dans les entreprises de cet ordre, de spéculer avec habileté [1].

On comprendra aisément, pour peu qu'on y réfléchisse, que les talents administratifs n'y sont ni moins essentiels ni d'une application moins difficile que ceux du spéculateur. Non-seulement une mine, comme tout atelier de travail, a besoin d'être bien administrée, mais elle veut l'être avec d'autant plus d'attention que la surveillance y est moins facile, et que le défaut d'administration s'y ferait bientôt sentir plus gravement qu'ailleurs. La bonne administration des mines offre des difficultés d'une nature spéciale, et qui tiennent à la nature même de ces établissements. Dans les travaux qui s'exécutent à la surface du sol, on peut aisément surveiller le travail de l'ouvrier; mais dans ces longues galeries souterraines, d'un accès difficile et souvent périlleux, où le mineur n'est éclairé que par la sombre lueur de sa lampe, il est impossible d'exercer sur lui une surveillance active et continue. Aussi, en le payant à la journée, comme cela se pratique dans un grand nombre de mines de l'Angleterre et du continent, n'obtient-on souvent qu'un travail imparfait, exécuté sans ardeur comme sans intelligence. D'un autre côté, en le payant à la tâche, sans l'intéresser à la bonne direction du travail, il pourra arriver qu'on obtienne à la fois

---

(1) *V.* pour le détail de ces faits, la *Revue brit.*, 1re série, t. II, p. 1 à 18, et t. XIII, p. 5 à 36.

beaucoup d'ouvrage et peu de profit : parce que l'ouvrier, intéressé uniquement à beaucoup faire, s'appliquera davantage à pratiquer des excavations considérables, qu'à suivre attentivement le filon. L'essentiel était donc d'aviser au moyen de stimuler à la fois son activité et son intelligence; et c'est à quoi l'on a réussi dans le Cornouailles, en partageant en compartiments réguliers, dans l'intérieur des mines, la masse minérale à exploiter, après y avoir exécuté préalablement tous les travaux préparatoires d'exploitation nécessaires, et en louant ensuite aux enchères ces compartiments à des mineurs qui ont un droit proportionnel, convenu d'avance, au prix du minerai extrait de leur lot, et qui sont ainsi intéressés à en tirer, par les procédés les moins dispendieux, le plus de minerai possible. Ce mode d'administration, qui stimule d'une manière si directe le discernement et l'ardeur de l'ouvrier, dispense par cela même le propriétaire de la surveillance de beaucoup de détails minutieux, et ne lui laisse à prendre de précautions que contre le danger des soustractions frauduleuses et divers autres genres de tromperie qu'il est possible aux mineurs de pratiquer. Il obvie à ces derniers dangers en préposant à la surveillance de l'exploitation, sous le nom de capitaines des mines, quelques ouvriers expérimentés, très au courant de toutes les ruses qui y sont en usage, à qui il accorde des appointements élevés, et qui exercent leur surveillance, les uns à la surface du sol, sous le nom de capitaines du gazon, et les autres, sous le nom de capitaines souterrains, dans l'intérieur même des mines. Ce mode si simple et si intelligent d'administration, pratiqué dans le Cornouailles, y produit les meilleurs résultats, et il suffit de le comparer à ceux qu'on observe ailleurs, pour sentir ce que peuvent les talents administratifs pour la bonne

exploitation des mines. Il n'est peut-être pas d'industrie où se manifeste avec plus d'évidence la nécessité de cet ordre de talents ([1]).

Il n'en est pas non plus où se fasse plus clairement sentir le besoin d'une comptabilité régulière. Plus est chanceuse l'entreprise de ces sortes d'exploitations; moins on est sûr qu'elle sera fructueuse; plus une mine d'ailleurs est une propriété difficile à bien administrer, et plus il est essentiel d'y tenir des comptes réguliers de ses dépenses; plus on y a besoin de pouvoir sainement apprécier le résultat de ses opérations et de tous ses frais. C'est du reste une vérité que l'administration paraît avoir comprise; car elle a introduit des cours de tenue de livres dans ses écoles pratiques de mineurs, tandis que cet enseignement est négligé dans une multitude d'écoles, et même d'écoles pratiques ([2]).

A vrai dire, donc, tous les talents qui constituent le génie des affaires, ceux du spéculateur, ceux de l'administrateur, ceux de comptable, trouvent très naturellement ici leur application. Ils y sont en général assez faiblement appliqués sans doute, et il doit arriver dans cette industrie ce qui arrive dans les autres classes de travaux, où beaucoup d'entreprises particulières sont ordinairement conçues et conduites avec assez peu d'habileté; mais la place que ces talents pourraient tenir dans l'exploitation des mines est aussi clairement indiquée qu'elle puisse l'être, et l'on comprend à merveille ce que ces entreprises pourraient devoir de liberté et de puissance à ce premier ordre de moyens.

([1]) *V.*, sur le mode d'administration des mines dans le Cornouailles, un article de la *Rev. brit.*, 3e série, t. XIII, p. 213. Voir aussi, t. XIII, p. 8, 9 et 10 de la 1re série, des observations sur le même sujet, extraites du *Quarterly rewiew*.

([2]) *V.* l'ord. du 7 mars 1831, sur *l'école des mines*, et le règlement fait pour l'exécution de cette ordonnance.

Il ne faut pas plus d'efforts pour démêler ce qu'elles peuvent emprunter de force aux divers ordres de facultés qui tiennent à l'art, et en premier lieu aux connaissances techniques, car, si ces connaissances doivent tenir le premier rang quelque part, c'est indubitablement ici. Pour peu qu'on ait d'idées justes de l'exploitation des mines, on sait que, même en se renfermant dans les limites d'un seul pays, il n'est pas possible de soumettre à un système général d'exploitation cette branche si importante des industries extractives. On ne peut pas procéder uniformément, même pour l'exploitation de deux filons parfaitement pareils, et il y a ici à tenir le plus grand compte de la diversité des situations : la disposition des lieux, la nature des roches, l'allure particulière des filons, sont des circonstances indispensables à considérer. Aussi l'une des plus graves erreurs qui furent commises en Angleterre, dans la spéculation relative à l'exploitation des mines du Mexique, ce fut sûrement de supposer que les théories anglaises pouvaient suffire à tout, que la connaissance des lieux était inutile, et qu'on allait remplacer avantageusement, dans l'exploitation des mines du Nouveau-Monde, les mineurs indiens par des mineurs du Cornouailles, fort habiles sans doute dans leur pays, mais qui n'avaient pas la moindre idée des mines américaines ; qui non-seulement étaient incapables de s'y orienter, de s'y conduire, et qui allaient se trouver là comme des étrangers tombés, au milieu de la nuit, dans le labyrinthe des rues de villes inconnues ; mais qui ignoraient absolument comment s'y comportaient les filons, comment ils devaient être attaqués, dans quelle nature de roches ils se trouvaient engagés, et beaucoup d'autres circonstances absolument nécessaires à connaître.

Rien n'est, en général, si essentiel, pour réussir dans ce genre de travaux, que la possession de beaucoup d'instruction

pratique et d'une grande expérience locale. Les mineurs du Cornouailles n'ont pas seulement besoin de cette expérience pour savoir ce qu'ils doivent exiger sur le produit des compartiments dont ils prennent l'exploitation à l'entreprise, mais aussi pour se diriger dans leur travail de chaque jour. Il leur arrive fréquemment, en effet, de rencontrer des difficultés dont la solution n'est donnée par aucune notion théorique, et que peut seul résoudre un empirisme intelligent. Parfois le filon se rompt tout-à-coup par suite de quelque grande catastrophe de la nature, et se trouve transporté à deux ou trois cents pieds plus loin, à droite, à gauche, en avant, on ne sait : c'est la question à résoudre. L'embarras du géologue pur théoricien pourrait être extrême en telle occurence; celui du mineur qui connaît les lieux et sait bien son métier sera moins grand. Ce mineur examinera la fracture avec soin, et, sur l'inspection attentive qu'il en aura faite, il déterminera presque toujours avec sûreté la direction qu'il faut prendre pour retrouver le filon interrompu. D'autres fois, une bonne veine se trouve tout-à-coup partagée par quelqu'une de ces masses improductives que les mineurs appellent *cheval*. Ainsi divisée, la veine peut contenir autant de minerai que sous sa première forme; mais les frais d'extraction seront inévitablement accrus. Faut-il s'arrêter? faut-il poursuivre? Cela dépend tout-à-fait du surcroit de dépense que va exiger l'exploitation. Or, le genre de capacité nécessaire pour apprécier ces frais ne peut s'acquérir que par beaucoup d'expérience et d'habitude. L'habitude, l'expérience, une longue pratique, voilà l'ordre de moyens que la mise en rapport et l'exploitation d'une mine exigent avant tout. Il pourrait tenir lieu de toute espèce de notions théoriques, et nulle notion théorique ne peut en tenir lieu.

Aussi me semble-t-il difficile d'approuver la manière dont

nous procédons à l'éducation des hommes destinés à la direction de l'industrie minérale. Notre première pensée, en ceci comme en toutes choses, est de faire des théoriciens. L'éducation de nos ingénieurs des mines, commencée dans les collèges royaux, continuée à l'Ecole Polytechnique, se poursuit à l'Ecole des mines de Paris, et se termine à celle des mineurs de Saint-Étienne, qui n'est guère, ainsi que la précédente, qu'une école de théorie. On avait exigé d'abord dans cette dernière école que les élèves missent la main à l'ouvrage, qu'ils remplissent successivement les emplois de charioteur, trieur, mineur, boiseur, sondeur, pompier et machiniste (1); mais l'école s'étant particulièrement recrutée plus tard dans les rangs supérieurs de la société et de la science, son esprit s'est graduellement modifié; on n'a plus voulu que les élèves participassent matériellement aux travaux de l'exploitation; on s'est contenté de demander qu'ils s'instruisissent *de visu* de ses procédés (2); on est devenu plus exigeant pour les conditions scientifiques d'admission à l'école (3); l'enseignement a été plus élevé et moins expérimental; l'école a effacé de son enseigne le nom pratique d'*École des mineurs*, pour prendre, comme celle de Paris, le nom théorique et abstrait d'*École des mines*, et si les résultats de ces changements, comme du système d'éducation tout entier, a été de faire d'habiles théoriciens, il n'a pu être également, on le conçoit, de faire des praticiens exercés. Aussi n'a-t-on pas toujours évité que des hommes, d'ailleurs fort instruits, ne parussent, malgré leur instruction, passablement ridicules, lorsque, pénétrant pour la première fois dans les mines dont la surveillance leur était

(1) *V.* le *Règlement* fait pour l'école de Saint-Étienne, le 5 juin 1817, art. 19.

(2) *Réglement* du 28 mars 1831, art. 12 et 19.

(3) Programme d'admission à l'école du 17 mai 1841.

confiée, ils venaient, du haut de leurs théories, donner des directions à des mineurs qui les fréquentaient depuis longues années, et à qui l'exploitation en était familière. Cette manière de former les ingénieurs est précisément l'inverse de celle observée en Angleterre, où, comme je l'ai dit précédemment ([1]), tous les officiers des mines commencent par être mineurs, et par s'instruire à fond des détails techniques de leur art, et cette méthode-ci est certainement la bonne.

A Dieu ne plaise pourtant que je nie ce que la pratique de l'industrie minérale peut puiser de force et de liberté d'action dans de certaines notions théoriques.

Il est vrai que les mines ont peut-être plus contribué à faire naître et à étendre les sciences qui leur servent de guide, que ces sciences elles-mêmes n'ont concouru à leur développement : « C'est dans les mines, observe M. Élie de Beaumont, que la minéralogie et la géologie ont pris naissance. Les noms scientifiques de beaucoup de minéraux et de roches minérales sont empruntés au langage des mineurs allemands. C'est principalement par l'exploitation des mines, et quelquefois même par le résultat des travaux métallurgiques, que nous connaissons la concomitance habituelle de certaines substances qui sont analogues l'une à l'autre par une certaine classe de leurs propriétés chimiques et physiques, telles, par exemple, que le wolfram et l'étain oxydé, le plomb et l'argent, etc., genre d'observation si utile pour mettre sur la voie de celle de ces substances qui ont de la valeur, et qui servira peut-être un jour à faire connaître le mode de dépôt des unes et des autres, en indiquant quelles sont de leurs propriétés, celles qui ont dû être mises en jeu dans cette opération de la nature. Ce sont les mineurs qui ont découvert les lois de la disposition

---

([1]) *V.* plus haut, liv. VI, p. 64.

des substances minérales qui constituent la masse des filons, lois qui ont conduit à des conséquences si remarquables sur la manière dont ces masses ont pu se former..... Les exploitations de mines sont encore très utiles à la science en constatant la forme des dépôts sur lesquels elles sont ouvertes. Ce sont elles qui ont fait connaître la forme générale des filons, les lois de leur parallélisme, de leurs intersections, de leurs rejets, etc. Les travaux des mines ont pu seuls permettre d'observer les phénomènes remarquables que présentent les couches de houille dans leur étendue, leur uniformité, leurs failles, leurs plis, etc. [1]. »

Mais, encore une fois, quoique les travaux des mines aient peut-être plus contribué aux progrès de la minéralogie et de la géologie que la géologie et la minéralogie n'ont concouru à l'exploitation des mines, on ne peut méconnaître pourtant que ces sciences, qui ne sont que la généralisation de certains faits relatifs à la formation et à la composition de l'écorce minérale du globe, que la connaissance plus ou moins exacte des lois par lesquelles ces faits sont gouvernés, n'aient pu, à leur tour, être assez utiles à l'exploitation des mines et contribuer à rendre plus ferme et plus sûre la marche de ces importants travaux. « La géologie, observe encore M. de Beaumont, est la seule science qui nous apprenne quelque chose sur les dépôts qu'on désigne par le nom de gîtes de minerai. C'est à elle qu'il appartient de guider les mineurs dans leurs recherches. Malheureusement, ajoute-t-il, elle n'a donné jusqu'ici que des règles négatives, qui bornent à certains terrains l'espérance de trouver de certains gîtes, sans jamais assurer que tel ou tel gîte se trouve dans une étendue déterminée de tel ou tel terrain. Mais pourtant, observe-t-il encore, il existe quelques indices qui annoncent avec plus ou

---

(1) *Coup d'œil sur les mines*, p. 140 et suiv.

moins de probabilité le voisinage de certains gîtes de minerai [1]. »

Il est aisé, à tout prendre, de concevoir le parti que les mineurs peuvent tirer des notions générales nées de l'observation attentive d'un grand nombre de faits particuliers, et qui leur permettent, en quelque façon, de profiter de l'expérience universelle des gens de pratique. Si c'est à l'exploitation des mines qu'on doit d'avoir observé la coexistence habituelle de certaines subtances, on ne peut douter que la connaissance *à priori*, qu'on a aujourd'hui de cette coexistence, ne puisse servir efficacement, comme M. de Beaumont l'observe, à mettre sur la voie de celles de ces substances qui ont de la valeur. Si ce sont les travaux des mineurs qui ont fait découvrir les lois de la disposition des substances qui constituent les masses de filons, il n'est pas douteux que la connaissance acquise qu'on a maintenant de ces lois ne puisse servir à la bonne exploitation des mines. Il n'est certainement pas indifférent à cette industrie d'avoir appris quelle est en général la forme des dépôts au milieu desquels elle opère, d'avoir soigneusement observé celle des filons, les lois de leur parallélisme, de leurs intersections, de leurs rejets, etc. Il ne saurait lui être indifférent de connaître les phénomènes que présentent les couches de houille dans leur étendue, leur uniformité et les autres circonstances ordinaires de leur gisement.

Ces notions générales ne dispensent sûrement pas de la connaissance particulière et très exacte des lieux qu'il s'agit d'exploiter, et je sais fort bien que lorsque, dans un bassin connu et depuis longtemps livré aux travaux de l'industrie minérale, il s'agira d'entreprendre l'exploitation d'un gîte nouveau, l'entrepreneur le moins avisé aimera mieux, et avec

---

(1) *Coup d'œil sur les mines*, p. 8.

raison, prendre conseil d'un maître mineur habile de la localité, que du géologue et du minéralogiste les plus savants du monde ; mais si, à l'avantage de connaître parfaitement les lieux et d'être un ouvrier très intelligent et très exercé, le maître mineur ajoutait, comme il serait à la rigueur possible, celui d'être un géologue, un minéralogiste, un mécanicien très instruit, peut-on douter que ses connaissances scientifiques ne dussent imprimer plus de force et de sûreté aux directions qu'il donnerait comme praticien? Non, certes.

Il faut donc reconnaître qu'ici, comme partout du reste, et nous le verrons bien, les saines théories sont très propres à fortifier l'action de la pratique. Il suffit, au surplus, pour s'en bien convaincre, de considérer quelle est la mission qu'a reçue parmi nous, comme corps savant, la classe d'officiers publics qui est préposée à la direction des travaux des mines. Elle a été chargée de la complète exploration du sol intérieur de la France, de son exploitation géologique, et de celle des richesses minérales qu'il renferme. Elle en a dressé la carte, carte générale, il est vrai, où beaucoup de choses ne sont qu'indiquées, et qui doit laisser à remplir bien des cases intermédiaires, mais qui n'en renferme pas moins des notions d'un extrême intérêt sur la richesse minérale du royaume, et qui, bien qu'imparfaite encore, offre pourtant aux explorateurs du sol un guide propre à les éclairer dans leurs recherches, et une sorte de canevas où chacun pourra intercaler le résultat de ses propres observations. Le corps des mines a dû faire en particulier, sous les rapports géologique et industriel, la description des gîtes de minerai et de combustible existants dans le royaume, exploités ou non exploités, et indiquer dans cette description, sous le rapport géologique, le terrain qui renferme le minerai ou le combustible, les roches qui l'accompagnent, les formes qu'affecte le

gîte, l'espace dans lequel il s'étend, les accidents qui en interrompent le cours, ceux qui en changent ou en modifient l'allure, et, sous le rapport industriel, la richesse et la quantité des produits qu'il est possible d'en tirer. Il ne faut pas omettre de dire qu'à la tâche qui leur a été imposée de décrire les gîtes de minerais, a été ajoutée celle d'analyser et d'essayer les substances minérales, et qu'on lui a créé pour ce travail des laboratoires de chimie dans un certain nombre de villes favorablement situées; qu'en outre, il a été formé à côté de ces laboratoires des collections des terrains, des roches, des minerais analysés, et qu'à Saint-Étienne, par exemple, ont été classées toutes les houilles du royaume, d'après leur valeur commerciale, sous le triple rapport de la fabrication du coke, du traitement du fer, et de la production du gaz propre à l'éclairage. Je dois dire encore qu'au travail de décrire les gîtes et d'analyser les minerais, le corps des mines ajoute celui d'indiquer l'espèce et la direction des grands travaux à l'aide desquels l'exploitation en doit être opérée; qu'il a en outre l'obligation d'éclairer de ses conseils les entrepreneurs de recherches et les exploitants des mines; qu'il est également chargé d'initier les ingénieurs à la pratique de l'art, de former de bons maîtres mineurs et des directeurs d'établissements instruits, et qu'enfin il complète sa mission scientifique par des voyages dans les pays où l'art des mines est cultivé avec le plus de distinction, et par la publication d'annales où ont été régulièrement enregistrées, depuis près de cinquante ans, les améliorations si variées et si nombreuses que l'art a reçues en France et à l'étranger; publication excellente, qui ne laisse à désirer que celle d'une histoire raisonnée et d'un travail d'ensemble où seraient indiquées les généralités utiles qui sont résultées de l'observation des faits particuliers, et les services réels que la théo-

rie a rendus à la pratique. Telle est la tâche que les ingénieurs des mines remplissent comme corps savant. On pourrait souhaiter sûrement, ainsi que je l'ai dit, que l'éducation de ces hommes instruits fût plus expérimentale, qu'elle eût commencé dans les mines, qu'ils prissent une part plus réelle à leurs travaux; il est permis de trouver qu'ils sont trop théoriciens et pas assez hommes de pratique; il ne faut pas qu'ouvrir les règlements relatifs à leur mode d'instruction, pour voir qu'ils commencent et continuent longtemps par la théorie, et qu'ils n'arrivent à la pratique que tard et d'une manière extrêmement insuffisante; et néanmoins, comme leur instruction, encore bien qu'elle ne soit guère le résultat de leur propre expérience, est pourtant née de l'étude de faits nombreux et bien observés, il n'est pas douteux que les notions géologiques et minéralogiques qu'ils possèdent ne puissent procurer à l'industrie minérale des moyens d'action plus puissants et plus sûrs ([1]).

Ai-je besoin de dire qu'elles n'ajoutent néanmoins à sa

([1]) En parlant ici des services rendus par le corps des mines, je ne puis éviter de faire remarquer que ces services n'ont pas toujours commercialement autant de valeur que sous le rapport scientifique. MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, dans leur voyage scientifique en Angleterre, font remarquer (p. 24), que le procédé empirique employé dans le Cornouailles pour essayer le minerai d'étain, est fort imparfait et ne donne que les résultats obtenus par la fonte en grand. Ils ajoutent que, par les procédés employés au laboratoire de l'école des mines, ils ont obtenu 4 ou 5 pour cent. C'est possible; mais qu'importe, si le procédé employé en Angleterre indique suffisamment ce qu'il y aura moyen d'obtenir par la fonte en grand? Ce mode d'essai imparfait n'est-il pas en réalité, celui qui expose les acquéreurs aux erreurs les moins graves, sans nuire néanmoins aux vendeurs? Il est scientifiquement moins exact; mais il est plus exact commercialement, puisqu'en définitive il ne s'agit de vendre et d'acheter que la portion d'étain qu'il sera possible d'obtenir par la fonte. Songeons que les vérités scientifiques favorables à l'industrie sont surtout celles qui conduisent, dans la pratique, à de bonnes applications.

puissance que par l'application qu'on en sait faire à ces procédés? La connaissance pratique de l'art et les saines notions théoriques conduisent naturellement au talent des applications; mais, quoique ce talent naisse de la réunion de la théorie et de la pratique, il se distingue nettement de l'une et de l'autre, et il est seul capable de faire servir au perfectionnement de la pratique les notions fournies par la théorie. La chose est naturellement évidente, et peut se passer d'être prouvée. On doit seulement prendre garde que la substitution à des procédés suivis, de procédés plus savants, n'est pas toujours une chose heureuse, et que la question d'*affaires* doit tout dominer. Il ne faut pas perdre de vue les tristes résultats qu'eut pour les Anglais, il y a vingt ans, la prétention d'appliquer aux mines du Mexique les procédés perfectionnés des mines de Cornouailles, ni oublier en général, ici ni ailleurs, que toute application d'idées nouvelles, quelle que soit la partie du métier à laquelle elle se rapporte et qu'elle tende à modifier, qu'elle touche au choix des emplacements, aux constructions, aux machines, à la législation, soulève la question d'*affaires* en même temps que la question d'*art*; qu'avant de faire du nouveau, en quoi que ce soit et de quelque façon que ce puisse être, il n'y a pas seulement lieu d'examiner comment on s'y prendra, et quelle serait la manière de procéder à l'innovation dont il s'agit techniquement la plus habile, mais s'il y a lieu commercialement d'y procéder, et si, dans la situation où l'on se trouve, il y aurait utilité, convenance, opportunité.

Si l'on peut se passer ici de démontrer que le talent des applications est indispensable, il n'est pas plus nécessaire d'établir que c'est par le talent de l'ouvrier que se réalisent finalement toutes les applications. L'habileté de la main-d'œuvre est ici comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être.

une des conditions les plus capitales de succès. La besogne du mineur est si spéciale, si rude, quelquefois si difficile; elle exige tant d'attention, de vigueur, d'habitude, de discernement, de présence d'esprit, qu'il n'est guère de profession industrielle à laquelle il soit nécessaire de se préparer de plus longue main. Aussi n'est-il pas rare en Angleterre que les mineurs soient voués à leur état dès leur première enfance, et la plupart sont descendus dans les mines à l'âge de six à sept ans. Voilà notamment ce qui arrive dans les mines de Newcastle, en Northumberland, et probablement ailleurs (1).

On voit ainsi qu'après le génie des affaires, toutes les facultés qui constituent l'art, la connaissance pratique du métier, les notions théoriques, le talent des applications, l'habileté en fait de main-d'œuvre, trouvent tout naturellement ici leur emploi, et sont des conditions de succès, de force, de liberté d'action tout-à-fait indispensables.

Les habitudes morales, et parmi ces habitudes celles d'abord qui se rapportent à la personne, les bonnes habitudes privées y sont à leur tour un grand moyen de puissance. Celles dont on peut le moins s'y passer sont déterminées par la nature même de l'industrie minérale, par son caractère spécial, par les nombreux dangers auxquels elle expose, et les soins particuliers qu'elle requiert.

La plupart des hommes ne peuvent, sans un sentiment pénible, s'enfoncer dans les ténébreuses excavations des mines, et le travail qu'on y exécute fut d'abord très redouté. Plusieurs sont exploitées à plus de six cents mètres au-dessous de la surface du sol; quelques-unes même à plus de mille mètres; un grand nombre descendent au-dessous du niveau

(1) *Rev. brit.*, 3e série, t. VIII, p. 15.

de la mer; on en connaît en Angleterre qui s'étendent sous son lit, et qui ne sont séparées des eaux que par une mince cloison, qui laisse entendre durant les orages le roulement des cailloux. On a eu, dans l'une de celles-ci, la hardiesse d'enlever le minerai jusqu'à une si petite distance du fond de la mer, qu'elle a fini par se faire jour en un point que les eaux couvrent à chaque marée, qu'elle s'est répandue dans les travaux, et qu'on n'a réussi qu'à grand'peine à lui fermer ce passage. Il en est une, celle de Wherry, dans le Cornouailles, qu'on avait ouverte en un lieu d'où la mer ne se retire que peu d'heures, et qu'à chaque marée montante elle recouvre de plusieurs mètres d'eau. Un simple ouvrier mineur, à la fin du dernier siècle, était parvenu à y creuser un puits, sur l'orifice duquel il avait élevé une tourelle en bois soigneusement calfatée et goudronnée, qui ne laissait aucun accès à l'eau, et, par cette tourelle, qu'il avait liée au rivage par un plancher construit sur pilotis, il avait établi une exploitation régulière qui, durant plusieurs années, avait donné des masses d'étain considérables. Malheureusement, un vaisseau mouillé près de là, ayant chassé sur ses ancres pendant une nuit d'orage, vint choquer la frêle tourelle, et détruisit cet audacieux travail, qui n'a pu être repris depuis [1]. Beaucoup d'entreprises moins hardies sont encore fort périlleuses. Le mineur, en poursuivant dans les entrailles de la terre les richesses qu'elle recèle, y est assailli par de graves et nombreux dangers. Les rochers à travers lesquels il se fraye un passage sont loin d'être d'une seule pièce; ils sont presque toujours pénétrés de fentes dans diverses directions, et des quartiers prêts à s'en détacher le menacent à chaque instant. Ici la masse en-

---

[1] *Voyage métallurgique en Angleterre*, par MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, p. 99 et suiv.

tière sous laquelle il travaille peut s'affaisser sur lui, faute d'appui suffisant. Ailleurs il a à traverser des roches friables ou des matières meubles, et des éboulements peuvent à tout moment l'étouffer ou l'emprisonner. Les eaux qui circulent de toutes parts dans les fissures du terrain filtrent continuellement dans les excavations qu'il a creusées, et tendent sans cesse à les remplir. Quelquefois des masses d'eau accumulées dans des réservoirs ignorés y font des irruptions soudaines contre lesquelles il essayerait vainement de lutter. L'air atmosphérique le suit avec peine dans les routes étroites qu'il s'est frayées, et il y est vicié par une multitude de causes, par la respiration, par la combustion des lumières et de la poudre, par la décomposition des bois, par les gaz délétères que dégagent les mines, par le gaz hydrogène carbonné ou sulfuré que laisse échapper la houille, par les vapeurs arsenicales ou mercurielles que produisent d'autres minéraux. On voit donc combien de dangers l'y menacent. Et il n'y a rien là d'imaginé à plaisir. Qui n'a entendu parler des terribles accidents arrivés dans les mines? Qui pourrait dire tout ce qu'il y a eu d'hommes écrasés, noyés, brûlés, étouffés, ensevelis vivants? Les explosions de feu grisou (*fire damp*), écrit-on dans la *Revue britannique*, sont assez nombreuses en Angleterre, pour qu'en vingt-deux ans, de 1812 à 1834, les registres des coroners aient eu à constater le décès, par ce seul genre d'accidents, de mille vingt-trois mineurs [1]. On a vu de ces explosions frapper d'une mort soudaine et simultanée près de cent personnes, et produire tous les effets d'un tremblement de terre ou d'un volcan. En 1812, deux houillères ayant éclaté en même temps près de Jarrow, tous les villages environnants furent ébranlés par la détonation, et leurs toits

---

[1] *Rev. brit.*, 3e série, t. XVII, p. 12, en note.

couverts de cendres. Cette détonation coûta la vie à quatre-vingt-seize ouvriers [1].

Or, on sent ce qu'une profession environnée de tels périls demande de précautions à ceux qui l'exercent; ce qu'elle exige de circonspection, de vigilance, de sang-froid, de courage. Le mineur est entouré d'ennemis invisibles, sur lesquels il doit veiller comme s'ils étaient toujours présents. Nul n'a besoin de plus d'attention pour ne pas se laisser surprendre, ni de plus de présence d'esprit et de force d'âme pour ne pas succomber quand il est surpris. Mais si son art lui demande souvent des vertus difficiles à acquérir, il tend aussi à les faire naître, et ces vertus à leur tour diminuent beaucoup les dangers qu'il offre, et en rendent l'exercice infiniment plus aisé. M. de Humboldt, après avoir exposé les causes qui menacent la santé et la vie des mineurs dans les mines du Mexique, remarque néanmoins que, grâce aux précautions prises et aux habitudes contractées, la mortalité n'est pas beaucoup plus grande parmi eux que dans les autres classes de la population. Il est aisé de s'en convaincre, observe-t-il, en examinant les registres des décès dressés dans les paroisses de Guanaxuato et de Zacatecas; phénomène d'autant plus frappant que, dans plusieurs mines, la température est supérieure de 6 degrés à la température moyenne de la Jamaïque et de Pondichéry; que j'ai trouvé à 34 degrés, au fond de la Valenciana, le thermomètre centigrade, tandis qu'à l'air libre, près des puits, il descend quelquefois à 4 ou 5 degrés au-dessous de zéro, et qu'ainsi les mineurs mexicains subissent journellement, sans inconvients graves, des variations de température de 30 degrés [2]. Cet heureux effet est le résultat

---

(1) *Rev. brit.*, 5e série, t. VIII, p. 15.

(2) *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, t. I, liv. II, ch. V, p. 361.

du soin instinctif qu'on a eu d'accommoder ses habitudes aux difficultés de sa situation. C'est grâce à de tels soins, et en général aux habitudes prises, qu'un travail jadis redouté, un travail que l'antiquité réservait aux esclaves et au châtiment des crimes, est devenu un des arts les plus honorés. « De même, observe M. Élie de Beaumont, qu'il existe des populations de marins, il s'est formé des populations de mineurs; et, comme les marins, et en général comme les hommes voués à un état périlleux, qui présente de grandes chances de succès, les mineurs s'attachent au leur et n'en parlent qu'avec orgueil; ils finissent, en vieillissant, par trouver toute autre occupation fastidieuse [1]. »

Il n'est guère, à vrai dire, d'art qui agisse plus directement sur les habitudes des hommes qui l'exercent. C'est à sa spécialité qu'il faut attribuer ce qu'il y a, dans leur manière d'être, d'excentrique et d'original, la singularité de leur accoutrement dans les mines, leurs ablutions abondantes après le travail, la richesse et l'éclat de leur parure lorsqu'ils peuvent venir se mêler au reste de la population les jours de fête, et jouir avec elle de la clarté du jour. Les mineurs, remarque M. Élie de Beaumont, ont ordinairement un costume particulier dont le but est de les mettre, autant que possible, à l'abri des incommodités qui leur sont causées par l'eau, la boue, les pierres aiguës, qu'ils trouvent dans les lieux où ils travaillent. La partie la plus essentielle du costume des mineurs allemands est un tablier de cuir épais qu'ils portent par derrière pour éviter d'être incommodés en s'asseyant dans l'humidité ou sur des déblais. Ceux de plusieurs autres contrées ont imité leur exemple. En Angleterre, les mineurs portent de la laine sur la peau, et travaillent souvent presque

---

[1] *Coup d'œil sur les mines*, p. 55.

nus, ne conservant qu'un simple pantalon [1]. Un écrivain anglais, William Howit, observe que « le charbonnier des mines de Newcastle, si étranger pendant toute la semaine aux recherches de la toilette, aime, le dimanche venu, à revêtir le costume le plus gai, sinon le plus coquet. Son habit est toujours de couleur voyante; des fleurs bariolées appellent l'œil sur son gilet, auquel il donne mille coupes bizarres; ses bas sont bleus, écarlates, violets, ou de couleurs mélangées; le plus grand nombre portent leurs cheveux très longs, les nouent en queue ou les laissent en papillotte les jours ouvrables; mais, en grande toilette, ils les répandent et les laissent flotter sur leurs épaules; il en est qui fixent deux ou trois rubans, à intervalles égaux, autour de leur chapeau de feutre, afin d'y pouvoir attacher des branches de primevère ou d'autres fleurs [1].

Mais autant l'industrie minérale influe sur les habitudes privées de ses agents, autant, je le répète, de certaines habitudes personnelles sont indispensables au libre exercice de cette industrie. Quel besoin, par exemple, n'ont pas les mineurs de se faire une habitude du courage, eux qui ont à braver tant d'impressions pénibles, tant d'aspects terrifiants et de périls réels! Que ne leur faut-il pas d'habitudes de constance, pour supporter, pendant de longues heures et dans les plus fatigantes situations, les travaux souvent les plus rudes! Comment comprendre qu'ils pussent se passer d'habitudes de propreté, eux qui sont exposés dans les mines au contact de tant de souillures? Quels besoins n'ont-ils pas de prudence pour échapper aux nombreux éléments de destruction dont ils sont environnés! Non-seulement c'est à la faveur de ces ha-

---

(1) *Coup d'œil sur les mines*, p. 86.
(2) *Rev. brit.*, 3e série, t. VIII, p. 16.

bitudes, lentement et péniblement contractées, qu'ils parviennent à rendre possibles, aisés et finalement peu redoutables, des travaux naturellement très difficiles et très périlleux; mais s'il leur arrive encore, de temps en temps, d'éprouver dans les mines des accidents graves, et même d'y rencontrer la mort, c'est leur témérité ou leur incurie qu'il en faut accuser, beaucoup plus que l'insuffisance des expédients qu'on a imaginés pour neutraliser les dangers auxquels leur travail les expose.

Reconnaissons donc sans hésiter ce que leur travail puise de sécurité, de force, de liberté et de facilité d'action dans l'acquisition de certaines habitudes personnelles, et notamment dans celles que nous venons d'énumérer.

Que, de son côté, une bonne morale de relation, c'est-à-dire l'habitude de rapports éclairés et justes, soit d'homme à homme, soit surtout de la société aux individus, leur soit d'un immense secours et contribue à leur liberté d'une manière très puissante, c'est encore une chose bien assurée, et qu'il sera aisé de rendre sensible.

Il y a, ce semble, entre les propriétaires et exploitants de mines moins d'occasions de contact et de sujets de collision qu'entre les propriétaires et cultivateurs de la surface du sol. Ils sont moins sujets à se rencontrer, par cela seul que les entrailles de la terre sont moins généralement exploitées que sa superficie. Cependant, encore bien que les gîtes de minerai n'aient qu'une étendue relativement très limitée, il peut arriver encore assez fréquemment que, dans ces limites, les intéressés se rencontrent et se fassent mutuellement obstacle. Il est possible qu'ils empiètent les uns sur les autres, que leurs travaux se nuisent réciproquement, que ceux des uns tombent dans ceux des autres, que celui-ci les dirige de

manière à inonder la mine de celui-là, etc. Il est telle situation où les propriétaires d'un gîte de minerai ou d'une portion plus ou moins étendue de ce gîte pourraient, par des prétentions déraisonnables, en rendre impossible l'exploitation ; et, par exemple, il en serait inévitablement ainsi s'ils voulaient en morceler l'exploitation au point de la rendre commercialement et même matériellement impraticable. Que, dans une mine, les exploitants aient besoin d'agir de concert ; que même, d'une exploitation à une autre, il leur importe, non-seulement d'éviter de se nuire, mais encore de coordonner leurs travaux de manière à s'aider réciproquement, et à diminuer pour tous les efforts et la dépense, nul doute assurément. Leur puissance et leur liberté d'action dépendent à un haut degré de ce qu'ils savent mettre, dans leurs rapports, de justice et d'intelligence.

Mais leur liberté dépend surtout de la bonté des relations qu'entretient avec eux la société, la personne publique, et d'abord de l'appui qu'elle sait leur prêter contre les violences particulières auxquelles ils pourraient être exposés. L'industrie minérale n'a pas moins que les autres besoin de cette assistance de la société et de la sécurité qu'elle procure. C'est pour avoir cessé d'en jouir que déclinèrent si rapidement, après l'insurrection de 1810, les mines de l'Amérique espagnole. « Les troubles dont cette insurrection fut le principe, observe une Revue anglaise, se firent sentir avec la plus grande violence dans les principaux districts des mines, et quelques-unes des plus riches furent abandonnées et en partie inondées. Il en résulta que la production des métaux précieux fut réduite à un tiers de ce qu'elle était auparavant.... Sur 32 *ingenios* ou moulins, ajoute l'auteur de ces remarques, qui, à l'époque de la plus grande prospérité des mines de Cerro du Potose, étaient sans cesse occupés, le capitaine An-

drews n'en trouva plus que 12 en 1826, et la population de la ville était tombée de 130 mille habitants à 9 mille. Un autre voyageur dit que sur 40 *ingenios* sans cesse en mouvement avant la révolution, et qui, suivant une estimation modérée, produisaient 8 mille marcs d'argent par semaine, il n'y en avait plus en activité que 15, produisant par semaine 15 cents marcs d'argent (1). »

Qu'on juge par ces seuls faits du besoin que l'industrie minérale a que la société la mette à l'abri de tout trouble. Mais il n'est pas moins essentiel qu'elle s'abstienne envers elle d'excès de pouvoir, et que ses rapports directs avec cette industrie soient éclairés et équitables. Je suis forcé de dire que ces dernières relations, telles que nos lois les ont établies, me paraissent laisser infiniment à désirer, et mettre plus d'obstacles à son développement qu'elles ne lui sont vraiment favorables.

D'une part, la société, ou les pouvoirs publics chargés de parler et de stipuler pour elle, ont contesté tout droit sur les mines aux propriétaires de la superficie du sol. Les mines, suivant les auteurs de la loi de 1810, n'appartiennent à personne : elles font partie du domaine national ; ce sont des propriétés publiques qui ne peuvent devenir particulières que par la concession de l'État ; rien ne limite le pouvoir qu'a l'État d'en faire l'abandon à qui il lui plaît ; il n'a à considérer que l'intérêt de l'exploitation et la plus grande utilité publique (2).

D'un autre côté, les mêmes législateurs qui déclarent si péremptoirement que les mines sont une propriété de l'État,

---

(1) *V.* la *Rev. brit.*, t. XXX de la première série, p. 9 et 11.

(2) *V. Législation sur les mines, etc., expliquée par les discuss. du conseil d'état*, par Locré, *passim*, et notamment p. 57, 236 et 410.

et que nul n'en doit jouir que par concession, affirment tout aussi positivement qu'elles sont une dépendance de la propriété de la surface. Ils ne prennent pas garde, ainsi que l'observait dans le cours de la discussion un membre de l'ancien Conseil d'État, à la contradiction où ils tombent en parlant des droits des propriétaires, quand ils veulent que les mines soient concédées. L'empereur qui n'admettait pas qu'on les pût exploiter autrement qu'en vertu d'un acte du souverain, commençait toujours néanmoins par poser en principe qu'elles font partie de la propriété de la terre ; il ne voulait pas qu'on oubliât la disposition si formelle de l'article 552 du Code civil ; il rappelait sans cesse que la propriété du sol emportait celle du dessus et du dessous ; il observait qu'une mine ne se distinguait pas plus du sol qu'une carrière, et que si le propriétaire de la superficie l'était aussi de la carrière, il n'y avait nulle raison pour qu'il ne le fût pas également de la mine : il ne cessa de revendiquer, dans tout le cours de la discussion, ces droits de la propriété particulière, droits que chacun reconnaissait, tout en proclamant ceux de l'État... (1). Et voulons-nous savoir à quoi aboutirent tous ces hommages si solennellement rendus à la propriété du sol ? A faire accorder aux propriétaires quelques centimes de redevance par hectare de superficie. Tout parut ainsi concilié : « On a, disait-on, suffisamment reconnu par là les droits du propriétaire de la surface ; il ne faut pas décourager celui de la mine concédée : la propriété de celui-ci doit être sérieuse ; il importe de ne pas le surcharger ; il n'entreprendrait pas l'exploitation s'il était tenu à trop de redevances (2). »

Il semblerait, d'après cela, que si l'on n'avait accordé au

---

(1) *Législation sur les mines, etc.*, p. 45, 55, 96 et *passim*.
(2) *Ib.*, p. 55, 97, 404 et 415.

propriétaire de la superficie qu'une redevance illusoire, on voulait du moins faire du concessionnaire de la mine un propriétaire sérieux : c'était là, disait-on, l'objet réel qu'on s'était proposé; c'était le principe même de la loi nouvelle; c'était par là qu'elle se distinguait de la précédente législation, qui ne faisait des mines qu'une propriété précaire, révocable au bout de cinquante ans. La loi nouvelle, au contraire, voulait que cette propriété fut non-seulement entière, mais assurée à tout jamais, perpétuelle, incommutable (1). Nous demandera-t-on ce qu'il en fut en réalité? On le sait assez. Le concessionnaire est propriétaire; mais, indépendamment d'une taxe proportionnelle au revenu et correspondant à l'impôt foncier, il est tenu de payer annuellement une taxe fixe au propriétaire de la surface et une autre beaucoup plus forte à l'État, représentant le droit domanial de l'un et de l'autre. — Il est propriétaire, mais il ne pourrait partager sa mine ou la vendre par lots qu'avec la permission du gouvernement. — Il est propriétaire, mais il n'est pas le maître d'exploiter ou de ne pas exploiter, selon qu'il y trouve son compte; il ne pourrait restreindre, ou suspendre, ou ralentir son exploitation, sans donner à l'État le droit de déposséder. — Il est propriétaire, mais c'est l'État et non pas lui qui dirige son exploitation : l'État la dirige absolument et sous tous les rapports, sous le rapport de l'art, sous celui de la sûreté, sous le rapport commercial et économique. — Sous le rapport de l'art, il ne lui permet d'exploiter qu'après avoir justifié que l'exploitation sera soumise à une direction unique; qu'après avoir désigné à l'administration un agent principal à qui seul elle puisse avoir affaire; qu'après avoir

(1) *Législation sur les mines, etc.*, p. 55, 547, 577 à 584 et 416 à 409.

produit des plans accompagnés de mémoires qui indiquent avec détail quel mode d'exploitation sera suivi, comment les travaux seront coordonnés entre eux, comment ils le seront avec ceux des exploitations voisines, et après que le tout aura été examiné et approuvé. Il ne lui permet, en outre, de rien changer aux plans arrêtés, d'ouvrir ni puits ni galerie, de déplacer ni d'étendre le champ de son exploitation, sans une autorisation demandée et obtenue d'avance. — Sous le rapport de la sûreté, l'État ne se contente pas de lui indiquer les précautions qu'il ne pourrait négliger sans se rendre coupable, d'examiner si elles sont observées, d'en poursuivre et d'en punir l'inobservation, de le rendre responsable des accidents qui arriveraient par sa faute ou par celle des agents qu'il emploie : aussi défiant de sa prudence que de son industrie, il veut pourvoir lui-même à la sûreté comme à la direction intelligente de son exploitation. Il exige, en conséquence, qu'il le fasse assister à tous ses travaux, qu'il en tienne constamment à jour les plans et les coupes, qu'il ouvre un registre où en soient journellement constatés l'avancement et toutes les circonstances de quelque intérêt. S'il négligeait de tenir ces documents en ordre, l'État pourrait y pourvoir à ses frais; il aurait le droit de soumettre sa mine à une surveillance spéciale, d'ordonner les travaux de sûreté nécessaires, et de lui faire supporter la dépense du tout. Il ne lui permet d'abandonner aucune portion notable de ses travaux sans l'avertir fort à l'avance; il met au choix de ses ouvriers et de ses maîtres mineurs des conditions dont il ne peut s'écarter, etc. — Enfin, l'État ne s'en rapporte pas plus à lui sous le point de vue économique que sous celui de la police et de l'art; il exige qu'il exploite de manière à suffire aux besoins des consommateurs; il lui prescrit de tenir ses travaux dans un état d'activité constante; il ne lui permet de les inter-

rompre que pour cause légitime, et il se réserve d'apprécier la légitimité de ses motifs ; c'est lui qui juge s'il y a dans la situation des affaires personnelles de l'entrepreneur, dans la pauvreté de sa mine, dans les difficultés et les frais de l'exploitation, dans l'état des débouchés et des prix, des raisons suffisantes pour le dispenser d'exploiter. — Voilà, aux termes des lois et règlements en vigueur, comment le titulaire d'une mine concédée en est propriétaire (¹).

Dans la réalité, cette législation n'a su être conséquente envers personne. Elle commence par proclamer le droit domanial de l'État, et elle n'ose lui permettre de disposer de la propriété du tréfonds qu'en assurant une redevance au propriétaire de la surface. Elle soutient les droits de ce propriétaire, et tel est le respect que lui inspire sa propriété, qu'elle se borne à lui assurer une redevance dérisoire de quelques centimes par hectare de superficie. En dépossédant également l'État et le propriétaire du sol au profit du concessionnaire, elle prétend investir celui-ci d'une pleine et irrévocable propriété, et elle commence par soumettre cette prétendue propriété à des restrictions sans nombre, et elle n'en permet l'exploitation que sous sa direction la plus étroite et la plus serrée, et elle enjoint au titulaire de la faire valoir sous peine de déchéance, etc., etc.

C'est ainsi que se manifestent dans la législation la sagesse et la justice du pays envers l'industrie minérale. Ai-je eu tort de dire que cette sagesse et cette justice laissaient à désirer, et qu'elles lui étaient plus contraires que favorables ?

Évidemment, les principes de la propriété, relativement

(¹) *V.* la *loi* du 21 avril 1810, le *décret* du 3 janvier 1813, la *loi* du 27 avril 1838, l'*instruction ministérielle* du 29 décembre même année, et notamment les *formules* des *ordonnances de concession* et du *cahier des charges* qui y est joint.

aux mines, n'ont pas été mieux respectés par les lois faites depuis la révolution de 1789 que par la législation antérieure. Le droit attribué à la nation n'a été que le déplacement du droit anciennement attribué à la royauté : on faisait succéder la nation à la royauté, on l'a fait succéder à ses privilèges ; la révolution a tout voulu donner au peuple, comme l'ancien régime voulait tout donner au roi. En ceci, comme en mainte autre matière, ç'a été la même extension abusive des principes de la souveraineté, dont on ne faisait en réalité que déplacer le siège.

Affirmons-le nettement et avec confiance, il n'est pas plus juste et plus raisonnable de dire que les mines sont la propriété de la nation, qu'il ne l'était autrefois de prétendre qu'elles étaient la propriété du roi. Les mines font essentiellement partie du sol et par conséquent de la propriété du sol. C'est avec un parfait bon sens que la loi commune a dit que la propriété du dessus impliquait celle du dessous. Où voudrait-on faire cesser en effet la propriété de la surface? à un mètre de profondeur? à deux, à dix, à cent? Où est la ligne de séparation, je vous prie? On ne peut évidemment pour la fixer se déterminer par la considération d'une certaine épaisseur de terrain. Se décidera-t-on par celle de la nature des matériaux dont est formée la terre? Et sur quoi s'appuiera cette distinction? Comment nous fera-t-on admettre que la propriété du sol implique celle de certains minéraux et non pas celle de certains autres? qu'elle emporte la propriété des pierres et non pas celle des métaux? qu'elle comprend celle des carrières, à quelque profondeur qu'elles descendent, et ne comprend pas celle des mines, alors même qu'elles affleurent la superficie? On observe que le propriétaire du sol n'est entré pour rien dans le travail de la nature qui a créé les richesses souterraines, et que la culture

de la surface n'a pu lui donner aucun droit sur les métaux que renferme le tréfonds : pourquoi donc lui en avoir reconnu sur la propriété des carrières et des minières? Son travail comme cultivateur a-t-il contribué davantage à les former? Mais ne prenons pas garde à cette inconséquence, et admettons qu'il n'a nul droit sur les richesses métalliques que peut recéler son fonds. Quelqu'un se trouve-t-il, à l'égard de ces richesses, dans une meilleure situation que lui? quelqu'un par conséquent y peut-il avoir plus de droits qu'il n'en possède? Et si nul n'y peut acquérir de droits que par les travaux qu'exigera leur extraction, n'est-il pas naturel qu'il puisse se les approprier ainsi plutôt que personne? On ajoute qu'il n'y a nul rapport entre l'allure des filons dans les profondeurs de la terre et la manière dont les propriétés se divisent à la surface du sol. Et qu'importe encore? De quelque façon que les mines se divisent et se ramifient dans le tréfonds, ne correspondent-elles pas nécessairement par tous les points à des points déterminés de la surface? et aurait-il pu jamais y avoir doute sur la question de savoir à qui la propriété en devait revenir?

La principale raison alléguée pour refuser la propriété aux propriétaires a été prise de l'intérêt même des mines, et de la nécessité de leur assurer un aménagement intelligent et régulier. Il n'eût pas été possible, dit-on, que chaque propriétaire exploitât au-dessous de lui : les propriétés sont infiniment trop morcelées et trop nombreuses. Je ne nie point que ce morcellement n'eût pu être en certains cas une circonstance défavorable. Mais qu'est-ce qui eût exigé que l'exploitation du tréfonds se divisât comme celle de la superficie? Non-seulement ce n'était pas obligé, mais ce n'eût pas été possible. Comment veut-on que les propriétaires de petites parcelles de terre eussent pu avoir l'idée de s'engager dans les énormes dépenses

qu'exigent la recherche, la mise en rapport et l'exploitation d'une mine? N'auraient-ils pas senti bientôt que la première condition de la possibilité d'un tel travail, c'était que ceux qui l'entreprenaient disposassent de certains capitaux et pussent se mouvoir dans un certain espace? n'auraient-ils pas été en conséquence naturellement forcés à se réunir, à se concentrer? En cas d'insuffisance de leur industrie ou de leurs ressources, ne l'auraient-ils pas été à engager des gens de l'art et des capitalistes à s'unir à eux? Si plusieurs avaient craint de s'embarquer dans une opération dispendieuse pour courir après un profit douteux, eût-il été bien difficile de les désintéresser, et de prévenir au moins leur opposition? Les plus entreprenants et les plus capables auraient-ils eu beaucoup de peine à obtenir des autres, dans un périmètre suffisamment étendu, la permission de creuser et d'exploiter la mine? En supposant que, dans l'étendue de ce périmètre, aucun des propriétaires n'eût voulu ou pu exploiter, les individus ou les compagnies qui auraient voulu se mettre à leur place auraient-ils eu plus de peine à s'entendre avec eux qu'on n'en a d'ordinaire à obtenir une concession de l'État? Eût-ce été finalement une circonstance moins favorable au bon aménagement des mines, d'être obligé de se mettre d'accord avec les propriétaires, que d'avoir à solliciter de l'État une concession? Il est certainement difficile de l'admettre. Observez que, dans ce système si naturel, on eût échappé aux nombreux inconvénients que celui des concessions entraîne; on eût prévenu les obsessions, les intrigues, l'agiotage, auxquels celui-ci peut si aisément donner lieu; on eût épargné à l'autorité la tâche pénible et délicate de choisir entre les prétendants; on ne se fût pas mis dans la fâcheuse nécessité de porter à la propriété de nombreuses et graves atteintes, et, après s'être indûment emparé de celle du tré-

fonds, d'avoir à violer continuellement, pour l'aller chercher, celle de la superficie, ou à souffrir qu'on la violât, à permettre qu'on s'introduisît dans les propriétés particulières, qu'on y fît des fouilles, qu'on s'y établit à perpétuité contre le gré des propriétaires; on n'eût pas intéressé les propriétaires à résister à ces explorations et à ces travaux : on les eût au contraire intéressés à les permettre, puisqu'il aurait pu en résulter un sensible accroissement de valeur pour leurs propriétés; bien plus, on les eût intéressés à les pratiquer eux-mêmes, et en leur donnant cette utile excitation, on eût fait naître le désir des recherches dans l'esprit des hommes les mieux placés pour les opérer, c'est-à-dire dans l'esprit de ceux qui ont sans cesse le sol sous les yeux, qui le remuent en tout sens, qui l'observent sous tous ses aspects, et qui sont le plus intéressés à ne laisser perdre aucun de ses avantages ([1]).

Non-seulement donc, en s'en tenant tout uniment aux principes du droit commun, on se fût épargné beaucoup de peine, on eût évité les contradictions choquantes où l'on est tombé

([1]) Quoique les propriétés soient infiniment moins morcelées en Angleterre qu'en France, il arrive très rarement, dans le premier de ces pays, que les mines soient exploitées par les propriétaires de la surface du sol. Elles le sont par les entrepreneurs de ce genre d'industrie, qui traitent directement avec les propriétaires, et qui, avant de se livrer à l'exploitation, commencent par s'assurer, pour 90 ans, la jouissance d'un périmètre suffisamment étendu. L'usage est d'accorder une redevance de *tant* par mesure de minerai. C'est l'objet du débat entre l'entrepreneur et le propriétaire. Mais il est rare que ces transactions soient difficiles à conclure, même sur les points où le terrain est morcelé. Pourquoi donc seraient-elles impraticables en France? et comment admettre que les propriétaires du sol s'obstineraient contre leur intérêt évident, à refuser de traiter avec des entrepreneurs, même alors que ceux-ci leur offriraient une redevance raisonnable, quand ils se laissent déposséder sans murmure par l'administration, encore bien que celle-ci, par ses actes de concession, ne leur accorde presque jamais qu'une redevance dérisoire?

et les déplorables entreprises contre la propriété qu'il a fallu se permettre ; mais on eût placé les richesses minérales dans la situation la plus vraiment favorable à leur exploitation. — Le meilleur moyen d'en provoquer la recherche, d'en faciliter la découverte, d'amener les arrangements, les combinaisons d'intérêts, de forces et de capitaux nécessaires à leur extraction, c'eût été sans contredit d'en laisser la propriété là où elle était naturellement, c'est-à-dire dans les mains des propriétaires.

De même, ce qu'il y eût eu non-seulement de plus juste, mais aussi de plus habile pour en activer l'exploitation, c'eût été certainement de ne pas vouloir la régenter trop et en être plus maître que les maîtres mêmes des mines.

Il y avait ici, je le sais, des dangers à prévoir et des précautions à prendre. On devait se préoccuper dans une juste mesure de l'abus qu'on y pourrait faire de ses forces, des imprudences, des témérités, des négligences où l'on pourrait s'y laisser aller et qui seraient de nature à compromettre la vie des ouvriers, la sûreté du sol, la conservation des richesses minérales. Il fallait définir et prohiber les plus graves et les mieux caractérisées de ces imprudences et de ces incuries ; veiller à empêcher qu'elles ne fussent commises ; ne pas attendre qu'elles eussent causé des malheurs pour les poursuivre et les punir ; les châtier plus sévèrement quand on n'aurait pu les réprimer à temps et qu'elles auraient entraîné quelque catastrophe ; exiger, dans ces cas, la réparation aussi complète que possible des maux qu'elles auraient causés. Mais cette surveillance et ces poursuites pouvaient très aisément être exercées en dehors de toute régence des mines, et n'exigeaient assurément pas que le gouvernement s'emparât de la direction même de cette sorte d'exploitations, qu'il prît la place des exploitants ou se mît à leur tête. Il n'avait à se substituer

à eux ni sous le rapport de l'art, ni sous celui de la sûreté, ni sous celui de la spéculation et de l'intérêt commercial et économique.

Il faut d'ailleurs noter ici que ces principes étaient précisément ceux que soutenait l'empereur, l'homme, sans contredit, qui dans la longue et confuse discussion à laquelle donna lieu, dans le sein du Conseil-d'État, la loi du 21 avril 1810, montra le sens le plus droit, le plus libéral et le plus élevé. Après avoir mis en avant et vivement défendu, quant à la propriété des mines, les droits des propriétaires du sol, en faveur desquels il ne cessait d'invoquer l'article 552 de son premier Code, il voulait du moins qu'une fois faite la concession d'une mine, on en laissât libre l'exploitation. Il concevait que les ingénieurs de l'État entrassent dans les mines à titre de conseil et sur la demande des propriétaires ; mais il ne supportait pas l'idée qu'ils y parussent au nom de l'administration pour diriger les travaux : « Il serait absurde, observait-il durement, de souffrir que de petits ingénieurs, qui n'ont rien que la théorie, vinssent maîtriser des gens expérimentés et qui exploitent leur propre chose [1]. » — Ne faut-il pas, demandait un membre (le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely), qu'il y ait des règlements pour que les mines ne dépérissent pas ? — « Il n'en faut point, répondait crûment l'empereur ; on doit s'en rapporter à l'intérêt personnel, comme pour l'exploitation d'un champ. De légers inconvénients doivent céder ici à ce grand principe que le propriétaire doit avoir le droit d'user et d'abuser de sa chose. Il vaut mieux laisser agir l'intérêt personnel que d'établir la surveillance des ingénieurs. C'est un grand défaut dans un gouvernement

---

[1] *Législation sur les mines, expliquée par la discussion du Conseil-d'État*, par Locré, p. 299.

que de vouloir être trop père : à force de sollicitude, il ruine à la fois la liberté et la propriété [1]. » L'empereur voulait donc, sous le rapport de l'art, qu'on s'en rapportât aux propriétaires, en leur laissant le soin de s'éclairer, s'ils le jugeaient à propos, de l'avis des ingénieurs de l'État. Sous celui de la sûreté, il ne sentait peut-être pas assez la nécessité de prévenir, par une active et habile répression, les faits dommageables et punissables que pouvaient commettre les exploitants; mais on ne peut nier qu'il n'eût également saisi ce côté du sujet sous son vrai point de vue, et qu'il ne s'adressât ici à l'autorité véritablement compétente : « Le procureur impérial, disait-il, fera réprimer les écarts que les exploitants pourraient se permettre contre l'ordre public, et, s'ils blessent l'intérêt des particuliers, les parties lésées les feront traduire devant les tribunaux [2]. » Enfin, sous le rapport économique et commercial, il voulait encore qu'on s'en remît à l'intérêt du propriétaire et qu'on ne le forçât pas d'exploiter malgré lui : « Les mines sont une propriété, disait-il. Si le gouvernement exige qu'on exploite et fixe la manière dont chacun exploitera, il n'y a plus de propriété. Le gouvernement, disait-il encore, n'oblige pas un propriétaire de quitter sa ferme quand il cesse d'exploiter; pourquoi en serait-il autrement des mines? [3] »

Tout cela était assurément fort sensé; mais, soit que ce système de liberté accompagnée d'une surveillance et d'une répression intelligentes et actives, ne fût pas bien nettement conçu, soit qu'il ne convînt réellement à personne, il ne prévalut pas dans le conseil; et, sans heurter directement les

---

(1) *Législation sur les mines*, p. 294 et 295.
(2) *Ibid.*, p. 298.
(3) *Ibid.*, p. 237, 297, etc.

idées de l'empereur, on ne crut point lui trop déplaire en en adoptant de moins libérales, et en introduisant dans la loi le germe de toutes les dispositions que nous avons rappelées plus haut, dispositions dont quelques événements funestes vinrent hâter le développement [1], auxquelles des lois récentes ont donné un surcroît d'aggravation, et en vertu desquelles l'administration préside directement à l'exploitation des mines, et règle avec détail les travaux d'art, les précautions à prendre dans l'intérêt de la sûreté, et le degré d'activité que les exploitants devront donner à l'extraction dans l'intérêt de la consommation et du commerce.

Qu'arrive-t-il, toutefois? c'est que ces dispositions, si excessives en principe, ne reçoivent en fait qu'une très faible et très incomplète application. On s'est fait donner d'immenses pouvoirs dont on ne peut faire usage. On a tracé, pour l'exploitation, des théories magnifiques qu'on ne saurait faire observer. Dans l'intérêt de la sûreté, on a multiplié à l'infini les prescriptions, et les faits les plus dignes d'être judiciairement réprimés échappent, faute de surveillance. On a fait de l'exploitation une obligation rigoureuse, et sur 736 mines concédées, 287 restent inexploitées. On s'est fait autoriser à déposséder ceux qui enfreindraient de certaines règles, et quoique bien des règles soient enfreintes, quoique les deux cinquièmes des concessionnaires n'exploitent pas, il n'est pas, que je sache, encore arrivé qu'on ait dépossédé personne.

Le moyen, du reste qu'il en fût autrement? et comment admettre, par exemple, que l'administration puisse décider quand les concessionnaires devront exploiter, et dans quelle mesure ils devront le faire? Peut-elle être juge de cela? Se chargera-

---

[1] *V.* le preambule du *décret* du 3 janvier 1813.

t-elle d'indemniser les exploitants des pertes où elle pourrait les entraîner par ses exigences? et si elle ne peut se charger de les indemniser, peut-elle, en bonne conscience, les contraindre à exploiter? Voudrait-elle d'ailleurs, pour les déposséder, exposer ses propres ressources? Lorsqu'une mine reste inexploitée, il y a ordinairement lieu de supposer qu'elle n'est pas utilement exploitable; et comment irait-elle s'engager dans des frais d'expropriation considérables pour un bien que personne peut-être ne voudrait acquérir? Aussi s'en donne-t-elle de garde. Non-seulement il n'est pas en son pouvoir de faire qu'on exploite, mais il ne dépend pas d'elle de régulariser l'exploitation, quand elle a lieu. Comment prétendre régler véritablement les travaux, quand on n'est pas chargé de pourvoir à la dépense? L'aménagement le plus régulier en apparence est-il toujours le plus profitable en réalité, et un ingénieur d'une médiocre expérience, sur qui ne pèse aucune responsabilité, et qui ne court pas le moindre risque, osera-t-il être bien exigeant dans ses prescriptions envers un concessionnaire qui exploite à ses frais, et dont la spéculation pourrait être ruinée par un conseil malhabile? D'ailleurs, pour diriger véritablement les travaux, il faudrait les suivre; et à quoi bon avoir multiplié les règles, si, aux termes des règlements, les ingénieurs peuvent ne visiter qu'une fois par an les mines soumises à leur inspection [1].

L'État voudrait qu'on exploitât avec régularité, avec prudence, avec activité, et il a raison, sans nul doute; mais, outre que de tels résultats ne se peuvent obtenir que fort à la longue, qui ne voit que les moyens qu'il a choisis pour les réaliser sont loin d'être les plus propres à les produire? Les exploitants sont seuls juges, quant à l'activité, de celle qu'ils peu-

---

[1] *Décret* du 18 nov. 1810, art. 28.

vent donner à leurs travaux, sans péril pour leur fortune ; et quant à la prudence, le moyen de les intéresser à en acquérir serait de les surveiller attentivement et de les punir quand ils en manquent, beaucoup plutôt, à coup sûr, que de leur imposer une multitude de règles et de ne les surveiller ensuite qu'imparfaitement. Ce régime, soi-disant préventif, ne prévient, je le crains fort, que les réflexions qu'ils auraient besoin de faire, et l'expérience qu'il leur importerait tant d'acquérir. A la fois excessif et inefficace, il les gêne sans les former, et amortit leur activité, sans la rendre plus avisée et plus régulière. Funeste partout, le régime préventif ne l'est pas moins ici qu'ailleurs. Les préjugés publics qui le soutiennent apportent donc un sérieux obstacle au progrès de l'industrie minérale, et il faudrait compter au nombre des principaux moyens de puissance de cette industrie l'acquisition d'idées et d'habitudes publiques qui amèneraient graduellement un système plus juste et plus éclairé, c'est-à-dire moins de gêne et plus de vraie surveillance, un gouvernement moins direct des travaux des mineurs, et une répression plus effective de l'abus qu'ils peuvent faire de leurs forces.

Voilà comment trouve ici son application ce que j'ai dit en termes généraux, dans le chapitre précédent, de l'influence des facultés personnelles. Mais on n'aurait qu'une idée bien incomplète des moyens de l'industrie minérale, et si je me bornais à considérer les progrès qu'ont faits, relativement à cette industrie, les facultés de la nation qui l'exerce, son génie pour les affaires, ses aptitudes sous le rapport de l'art, ses habitudes privées, sa morale sociale. Si la puissance de l'art qui nous occupe dépend à un haut degré du développement qu'a pris, au sein du peuple où il est pratiqué, tout ce fonds de facultés personnelles, elle n'est guère moins subor-

donnée aux circonstances matérielles au milieu desquelles ce peuple agit, et à tout ce qui constitue le fonds d'objets réels, c'est-à-dire à l'avantage naturel des lieux, — à la bonne situation des ateliers, — à leur habile organisation, — à la distribution intelligente que le travail y a reçue, — à la puissance des instruments qu'on y emploie.

Quel avantage, par exemple, ne donne pas à une nation, pour l'exercice de l'industrie minérale, la richesse naturelle et la situation favorable de ses mines! Quelques rapprochements, sous ce rapport (surtout en ce qui touche à la houille et au fer, ces deux agents tout-puissants de l'industrie moderne), entre les deux grands États de l'Europe que la nature paraît avoir le plus richement dotés, entre l'Angleterre et la France, vont rendre frappante cette observation.

On sait avec quelle irrégularité la richesse houillère a été distribuée sur notre sol, où les terrains secondaires et tertiaires occupent une si vaste surface. Il y a, observent les savants auteurs de la carte géologique du royaume, absence presque complète de houille sur la pente des Alpes et des Pyrénées. On ne peut compter qu'un petit nombre d'exploitations qui se rattachent au système de la Bretagne et des Vosges. La plupart des gisements houillers sont groupés autour des montagnes anciennes du centre de la France, et renfermés dans une espèce de triangle irrégulier dont la base fait face à l'Est, et s'étend d'Alais à Autun, et dont le sommet est situé vers le point de jonction du Cantal, du Lot et de la Corrèze. Les gisements qui avoisinent la base de ce triangle, ceux du Creuzot dans Saône-et-Loire, de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier dans la Loire, d'Alais et de Saint-Ambroise dans le Gard, ne laissent pas d'être considérables, et sont placés à peu de distance de canaux, de fleuves et de rivières navigables, qui en facilitent jusqu'à un certain point

l'écoulement et la diffusion ; mais presque tout le reste, dans l'intérieur du royaume, est dispersé çà et là dans des pays montueux et d'un accès difficile. Sans les mines de Valenciennes, qui se rattachent à celles de la Belgique, le nord de la France serait entièrement privé de combustible minéral. Enfin, nos divers gisements, épars dans trente bassins, n'embrassent pas, réunis, un espace de plus de 280,071 hectares, de plus du deux-centième de la superficie du sol. Le fer d'ailleurs y est fort rare : le bassin seul de l'Aveyon en contient des couches assez puissantes pour alimenter des hauts-fourneaux ; celui de Saint-Etienne en contient aussi sur quelques points, mais des couches si minces et d'un minerai si peu riche que deux seulement sont exploitées ; les grands dépôts houillers de Valenciennes, d'Allais, d'Autun et du Creuzot, en sont presqu'entièrement dépourvus (1). Le minerai de fer, quoique très répandu sur notre sol et d'une extraction généralement aisée (2), manque donc dans nos dépôts de houille, où ne se rencontre pas d'ailleurs la pierre à chaux, si nécessaire au travail des hauts-fourneaux ; et la plupart de ces depôts, en outre, placés dans l'intérieur des terres, loin des grands foyers de consommation, n'ont, pour y faire parvenir leurs produits, que des voies tellement imparfaites, que la ville de Marseille, par exemple, qui n'est qu'à 90 lieues de Rive-de-Gier, est plus aisément approvisionnée et à plus bas prix par les mines de Newcastle et du pays du Galles que par celles du Forez (3).

---

(1) *V.* le grand ouvrage intitulé : *Explication de la carte géologique en France* ; par MM. Dufresnoy et Élie de Beaumont, t. I, p. 500 et suiv. et p. 511 et 512.

(2) *Compte rendu des travaux de l'administration des mines*, année 1854, p. 4.

(3) *Revue brit.*, 5e série, t. XVII, p. 28 et 29; article du *Minéralo-*

Combien, sous ces divers rapports, l'Angleterre n'est-elle pas mieux partagée! Ses dépôts de houille sont immenses. Ils occupent, sur un territoire qui forme à peine les 3/5es de celui de la France, un espace six fois plus étendu; ils couvrent 1,572 mille hectares de superficie, sur 31 millions, et les nôtres n'en couvrent que 280 mille, sur 55 millions d'hectares; ils sont d'une étendue égale au vingtième du sol, et les nôtres d'une étendue égale seulement au deux-centième; ils sont réunis dans onze bassins, au lieu d'être disséminés dans trente; que dis-je? la presque totalité, près de 1,500 mille hectares sur 1,572 mille, est concentrée dans cinq grands bassins, et de ces bassins deux sont isolément presque aussi étendus que tous les nôtres pris ensemble; un troisième l'est beaucoup plus, et un quatrième est à lui seul d'une étendue presque double de celle de tous les nôtres. Ces dépôts d'ailleurs, si importants par l'étendue, ne le sont pas moins par la puissance, et ils doivent à la présence du calcaire carbonifère, observent MM. Dufresnoy et Élie de Beaumont, l'avantage d'une formation houillère plus épaisse et plus continue. Leur situation est, en même temps, des plus heureuses : le bassin des environs d'Édimbourg et de Glascow aboutit à la fois aux deux mers; celui de Durham et de Newcastle touche à la mer du nord; ceux du Cumberland, du Cheshire, du Lancashire et du pays de Galles bordent en grande partie le littoral de l'ouest; ceux du centre sont traversés par des canaux qui les font communiquer avec Londres. Enfin, ces bassins si vastes, si riches, si merveilleusement situés, sont en général, sinon sur tous les points, beaucoup plus complets que les nôtres, et réunissent à la fois la

---

gical Magazine. *V.* en particulier la note placée à la fin de cet article par le traducteur.

houille, le minerai de fer, la pierre à chaux, nécessaire comme fondant, et une argile réfractaire éminemment propre à la fabrication des briques nécessaires pour la construction des hauts-fourneaux ([1]). Est-il besoin de faire remarquer ce que l'industrie minérale doit puiser de force, en Angleterre, dans ce concours prodigieux de circonstances favorables? et, s'il faut attribuer en partie à la perfection des méthodes le développement qu'y a pris en particulier la production du fer, ne faut-il pas l'attribuer surtout à cette disposition naturelle des lieux, à l'abondance, au bas prix, à la réunion sur les mêmes points des matières premières et à l'extrême facilité qu'il y a de tout préparer pour le transport et la diffusion au loin des produits obtenus.

Mais la puissance de l'industrie minérale, sous l'aspect où nous la considérons en ce moment, ne tient pas seulement à la richesse naturelle et à la situation favorable des mines; elle tient aussi à leur bonne organisation intérieure et extérieure, et à la manière dont tout est disposé pour leur exploitation, souterrainement et au jour. M. de Humboldt, à qui était familière la connaissance des mines d'Allemagne, et qui avait vu exécuter dans celles du Hartz et de Freyberg tant d'ouvrages ingénieux pour le transport des minerais, avait peine à comprendre le peu de soin qu'on s'était donné pour cela dans celles de l'Amérique espagnole. « On est étonné, dit-il, en parlant de celles de Cata et de Tapayac au Mexique, de voir que des mines d'une richesse aussi considérable n'ont pas de galeries d'écoulement, tandis que les ravins voisins de Cata et de Morfil, et les plaines de Tamescatio, plus basses que le fond de la Valenciana, semblaient inviter les mineurs

---

([1]) *Explication de la carte géol. de la France*, t. I, p. 501, 502, 503 et les notes, et p. 511 et 512.

à construire des ouvrages qui auraient servi tout à la fois à l'écoulement des eaux et au transport des matériaux vers les usines de fonte et d'amalgamation (1). » L'illustre voyageur fait des réflexions semblables au sujet des mines de Guanaxuato et de Real del Monte. « Les usines de fonte et d'amalgamation de ces mines, observe-t-il, sont placées de manière que des galeries navigables, dont l'embouchure serait près de Morfil et d'Omitlan, pourraient aisément servir au transport des minerais, et rendre superflu tout tirage au-dessus du niveau des galeries (2). » S'il lui paraît étrange qu'on ait omis d'exécuter des ouvrages dont l'utilité était si clairement indiquée, il n'est pas moins surpris de voir qu'on ait fait à d'autres égards sans nécessité des ouvrages si considérables. Il remarque que les puits et surtout les galeries sont construits généralement dans des proportions beaucoup trop grandes. Il fait observer qu'à Valenciana on a poussé, dans le but de reconnaître un filon stérile, des galeries qui n'ont pas moins de huit ou neuf mètres de hauteur. « On s'imagine à tort, dit-il, que cette grande hauteur facilite le renouvellement de l'air : l'airage dépend uniquement de la différence de température qui existe entre deux colonnes d'air voisines et de leur tendance à se mettre en équilibre (3). » Cette coutume absurde, observe-t-il encore, de creuser toutes les galeries dans des dimensions énormes, empêche les propriétaires de multiplier les travaux de recherche, indispensables pour la conservation d'une mine et la longue durée des exploitations. « A Guanaxuato, la largeur des puits obliques et creusés en gradins est de dix à douze mètres ; les puits perpendiculaires en

(1) *Essai pol. sur le roy. de la Nouvelle-Esp.*, t. III, liv. IV, ch. 11, p. 402.

(2) *Id.*, t. IV, liv. IV, ch. 11, p. 39.

(3) *Id.*, *ib.*, p. 32, 33.

ont six, huit ou dix (1). Un des vices d'organisation qui le choquent le plus dans les mines américaines, c'est le manque de communications entre les différents ouvrages : « grave défaut, dit-il, qui rend l'exploitation infiniment coûteuse, et qui fait ressembler une mine à un édifice mal construit, dans lequel, pour passer d'une pièce dans une pièce voisine, il faudrait faire le tour de la maison (2). Ce défaut, ajoute-t-il, est très sensible même dans la mine de Valenciana, qui, à raison de son importance, aurait dû être mieux organisée que les autres; et il arrive ainsi que deux exploitations peuvent être très près l'une de l'autre sans que, dans ce dédale de galeries de traverse, on puisse s'en apercevoir. De là l'impossibilité d'introduire le roulage à la brouette ou au chien, et une disposition économique dans les plans d'assemblage (3). On ne dépense pas dans la Valenciana, observe-t-il, pour porter le minerai aux points d'assemblage, moins de 15,000 fr. par semaine, et ces frais énormes de transport diminueraient peut-être des deux tiers, si les ouvrages d'exploitation communiquaient par des puits intérieurs ou par des galeries propres au roulage de la brouette et des chiens (4) » Il fait remarquer combien ces vices d'organisation ont d'inconvénient surtout pour l'épuisement des eaux : « Au lieu d'arrêter les eaux, dit-il, et de les conduire par le chemin le plus court vers le puits à machines, on les fait tomber souvent au fond de la mine pour les retirer ensuite à grands frais (5). » Il signale aussi les graves dangers que présente ce défaut de plans, et rappelle l'accident terrible qui arriva, en 1781, dans le district de Guanaxuato, où deux

(1) *Ess. polit.*, t. IV, liv. IV, ch. 11, p. 33.
(2) *Id.*, *ib.*, p. 34.
(3) *Id.*, *ib.*, p. 35.
(4) *Id*, *ib.*, p. 37, 38.
(5) *Id.*, *ib.*, p. 39.

cent cinquante ouvriers périrent pour s'être approchés imprudemment d'anciens ouvrages abandonnés : « Les eaux dont étaient remplis les ouvrages de Santo-Christo, raconte-t-il, se jetèrent impétueusement par la nouvelle galerie de San-Ramon, dans la mine de Valenciana, et beaucoup d'ouvriers périrent par suite de la subite compression de l'air qui, en cherchant une issue, lança à de grandes distances des bois de cuvelage et des quartiers de roches. Cet accident ne serait pas arrivé si, en ordonnant les travaux, on avait pu consulter un plan de mines (1). »

La bonne organisation des mines, les travaux d'art destinés à en préparer l'exploitation, sont, dans l'industrie minérale, ce qu'il y a tout à la fois de plus difficile et de plus capital. Ces travaux préparatoires, observe M. Élie de Beaumont, consistent en galeries, ou en puits et galeries, destinés à conduire le mineur au point où il convient d'attaquer le gîte de minerai, à reconnaître le gîte autour de ce point, à y préparer des champs d'exploitation, à y rendre possibles et faciles la circulation de l'air, l'épuisement des eaux, le transport des matières extraites (2). Il n'est pas de mine, pour si riche qu'elle puisse être, où l'on soit dispensé de diriger ces travaux avec soin et habileté. Des travaux préparatoires irréguliers pourraient compromettre les richesses minérales les plus considérables, et en rendre très dangereuse l'exploitation. M. de Beaumont remarque que les travaux entrepris dans une couche de houille du Creuzot, tellement épaisse qu'elle peut être considérée comme une masse, ont été si malhabilement dirigés, qu'on ne parvient pas à enlever un cinquième de la houille, et qu'il y arrive les plus graves accidents (3). La nature des tra-

(1) *Ess. pol.*, t. IV, liv. IV, ch. 11, p. 42.
(2) *Coup d'œil sur les mines*, p. 14.
(3) *Id.*, p. 53.

vaux préparatoires varie suivant la position, la forme, la direction des gîtes à exploiter. Faut-il aller les chercher par des ouvrages horizontaux ou perpendiculaires? Procédera-t-on par galeries ou par puits? les puits seront-ils inclinés ou verticaux? Cela dépend de beaucoup de considérations et de circonstances locales. Il y a néanmoins quelques règles générales, et il faut noter au nombre des plus essentielles celle de faire les dispositions les plus convenables pour l'aérage, pour l'abréviation et la facilité des communications et des transports, pour l'épuisement des eaux, pour la réunion en des points communs des eaux et des matières extraites, etc. On trouve dans tous les pays de l'Europe où l'industrie minérale a fait de vrais progrès quelques exemples remarquables de ces arrangements. On en trouve notamment en Angleterre, où l'art a si merveilleusement complété ce que la nature avait fait d'avance pour la puissante et commode exploitation des richesses minérales. Non-seulement on s'y est appliqué à disposer les choses dans l'intérieur des mines pour l'extraction la plus entière, la moins coûteuse et la moins périlleuse possible des richesses à leur enlever, mais on a particulièrement excellé dans le choix des moyens à prendre pour le transport de ces richesses dans l'intérieur et au jour. Il est des points où le plus grave des obstacles a été converti en moyen puissant, et où les eaux qui devaient noyer les travaux servent à élever ou à conduire au jour les matières extraites. Dans le sud du pays de Galles, les mines, exploitées horizontalement, sont mises par des canaux en communication directe avec la mer; ailleurs, elles sont unies par des réseaux compliqués de chemins de fer aux cours d'eau profonds qui les avoisinent. M. l'ingénieur des mines de Gallois comptait, dès 1818, aux environs de Newcastle, dans une étendue de sept lieues de long sur quatre de large, soixante-quinze lieues de

chemins de fer établis au jour pour le service des mines de houille, et il ajoutait qu'il en existait autant souterrainement, ce qui faisait, dans cet espace limité, un développement total de cent cinquante lieues de chemins de fer pour le service des mines [1]. D'un autre côté, MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, parlant, quelques années plus tard, du bassin de Dudley dans le Straffordshire, observaient que des chemins de fer destinés à unir les mines aux usines s'y croisaient dans tous les sens, tandis que des canaux, arrivant jusqu'aux usines et liés au grand canal de Straffordshire, donnaient la facilité de répandre les produits presque sans frais sur toute la surface de l'Angleterre [2]. Les mêmes ingénieurs faisaient remarquer avec quelle habileté on avait profité, dans le sud du pays de Galles, aux environs de Merthyr-Tidwil, où le sol est couvert de monticules, et où la houille et le minerai sont souvent exploités à des niveaux élevés, des avantages qu'offrait cet état du terrain pour disposer les établissements par gradins, de façon que les matières premières employées par les fourneaux, et les produits de ceux-ci, n'eussent jamais à remonter en arrière. Sur le plateau le plus élevé, sont extraits le minerai de fer et la houille. Immédiatement au-dessous, on fait le coke, en plein air, sur une terrasse qui est bordée par les gueulards d'un certain nombre de fourneaux de grillage adossés à la colline. De ces fourneaux, le minerai descend, à mesure qu'il est grillé, sur une seconde terrasse, bordée, à son tour, par les gueulards des hauts-fourneaux où il doit être converti en fonte; et le minerai, placé à quelques mètres de distance, et jeté à la pelle dans ces hauts-fourneaux, arrive, sans fausse manœuvre, et sous la forme où il doit être

---

(1) *Ann. des mines*, t. III, p. 130.
(2) *Voyage métall. en Angl.*, p. 398 et suiv.

pour passer dans les usines, du point le plus élevé au niveau le plus bas, où tout est disposé pour le recevoir et le faire parvenir aisément et à peu de frais à sa destination la plus prochaine ([1]).

Ai-je besoin de faire remarquer à quel point cet ensemble d'arrangements intelligents, cette habile et logique organisation de l'atelier des mines doit augmenter les pouvoirs de l'industrie minérale, et contribuer à rendre aisée la pratique de cette industrie? La chose est frappante d'évidence.

Mais ce qui n'est guère moins évident, c'est le surcroît de force que lui procure une bonne distribution du travail, et l'application qu'on trouve à faire ici de cet autre élément de puissance.

Le travail d'exploitation des mines, en effet, est, comme les autres, et plus certainement que plusieurs autres, susceptible de coupures et de divisions nombreuses, qui sont singulièrement propres à le faciliter. Il y a, dans toute exploitation de ce genre dont l'organisation est bien complète et qui est en pleine activité, un ensemble d'opérations à la fois distinctes et simultanées, qui concourent toutes à une fin commune. Il faut tout à la fois pousser, à l'intérieur et à l'extérieur, des travaux de recherche pour découvrir de nouveaux gites, parallèles à ceux qu'on a trouvés et qu'on suit; préparer dans les gîtes decouverts de nouveaux massifs d'exploitation; exploiter les massifs d'abord préparés; dans les massifs qu'on exploite, détacher le minerai, le séparer des matériaux hétérogènes, le porter aux points d'assemblage, l'élever ou le conduire au jour; lui faire subir, sur la banquette ou le plateau de la mine, diverses sortes d'épuration et de triage, pour

---

([1]) *Voy. mét. en Angl.*, p. 427, à 429.

compléter le travail d'extraction ; le faire arriver enfin, le plus rapidement possible et dans l'état le plus convenable, au point où d'autres industries, l'industrie voiturière ou manufacturière, devront s'en emparer pour le transformer ou le répandre au loin.

C'est seulement à la faveur de ces divisions et de ces subdivisions que le travail d'exploitation des mines peut acquérir ce caractère d'activité, d'ensemble, d'unité, d'uniformité qui le fait ressembler au travail d'une fabrique, et qu'il affecte surtout dans les pays où l'industrie minérale a pris un grand développement, dans les principaux bassins houillers de l'Angleterre par exemple, dans les mines des comtés de Durham et de Northumberland, ou dans celles du pays de Galles. « Une inexprimable activité règne dans ces immenses ateliers : la nuit, le jour, les hommes, les pompes, les chevaux sont en mouvement. On dirait que le temps va manquer à ces infatigables travailleurs. On ne trouverait nulle part ni un déploiement aussi considérable de forces, ni tant de variété dans le détail des opérations, ni tant d'unité dans leur ensemble. Les navires, les chevaux, les wagons, les mineurs, noirs comme le charbon qu'ils exploitent, s'agitent, se pressent, diparaissent, se remontrent pour disparaître encore, et tout entiers, chacun de leur côté, à leur opération partielle, concourent avec harmonie à la rapide et régulière exécution d'un même travail, l'exploitation de la mine [1]. »

Enfin, ce que l'intervention des machines ajoute ici à la puissance du travail n'est ni moins certain, ni moins osten-

---

[1] *V.*, dans la *Rev. brit.*, 3e série, t. XVII, et 5e série, t. VIII, des articles pleins d'intérêt sur l'exploitation des mines de charbon en Angleterre.

sible que ce que lui procurent d'aisance et de liberté d'action la distribution intelligente des occupations, l'habile organisation des ateliers, leur situation favorable, et en général tous les éléments de force dont se compose le fonds d'objets matériels.

Ce n'est pourtant pas qu'un grand appareil de puissance mécanique se puisse appliquer au travail fondamental qui constitue l'industrie minérale, c'est-à-dire à l'action même de détacher le minerai. Encore bien que cette opération ne s'effectue qu'à l'aide d'outils assez nombreux, elle se fait à la main, et n'est pas susceptible de s'opérer mécaniquement, d'une manière continue et comme en fabrique. Mais ce qui est susceptible de s'opérer ainsi, ce sont la plupart des autres travaux dont se compose l'exploitation des mines, tels, par exemple, que l'épuisement des eaux, le transport des matières extraites dans l'intérieur des mines et au jour, et il y a une différence énorme dans le degré de puissance et de liberté d'action avec lesquelles s'exécutent ces travaux, suivant le degré de force et de perfection des mécanismes qu'on y applique.

Combien, par exemple, ne semblent pas faibles et grossièrement choisis, considérés en eux-mêmes, ceux qu'employaient les propriétaires des mines américaines à l'époque où les visita M. de Humboldt, et combien l'illustre voyageur n'avait-il pas raison de les qualifier de barbares, surtout quand il les rapprochait des procédés en vigueur en Europe et de ce qu'il avait vu dans les mines de Freyberg, du Hartz et de Schemnitz! M. de Humboldt faisait remarquer, par exemple, qu'on n'avait que des pompes mues à bras d'hommes pour épuiser les puissantes mines de Pasco, où une seule couche, celle de Yauricocha, avait donné, en vingt ans, 5,000 marcs d'argent, qu'on n'était pas obligé d'aller chercher à une pro-

fondeur de plus de 30 mètres [1]. Il ajoutait que dans les riches mines de Biscaïna, appartenant au comte de Regla, on n'avait pas même des pompes à bras, et que les eaux étaient épuisées au moyen de sacs suspendus à des cordes. Le comte de Regla, dit-il, ne dépensait pas à ce grossier travail moins de 750,000 fr. par an [2]. Enfin, il observait que dans les mines américaines, en général, où la pauvreté du minerai se trouve unie à son extrême abondance, on n'usait d'aucun mécanisme pour retirer le minerai de la mine, et l'on transportait à dos d'homme tout le métal arraché au filon. Les Indiens employés à ce rude labeur, disait-il, restent chargés pendant six heures, sous une température de 22 à 25 degrés, d'un poids de 250 à 350 livres, et montent sept ou huit fois de suite, sans se reposer, des escaliers rapides de 1,800 gradins [3].

Or, rapprochons de ces faibles et grossiers moyens les mécanismes ingénieux et puissants employés en Europe, en Angleterre surtout, à faire les mêmes ouvrages, c'est-à-dire à épuiser les eaux des mines, à en retirer le minerai, et nous verrons ce que les machines peuvent ici pour la liberté du travail. Le *Mineralogical Magazine*, il y a peu d'années, dans un article traduit par la *Revue britannique*, n'évaluait pas à moins de 3,000 chevaux la force mécanique employée dans une seule exploitation, celle des mines consolidées de Cornouailles, à épuiser les eaux, à transporter, à extraire, à broyer le minerai. Il y comptait jusqu'à 32 machines à vapeur, dont 8 avaient des cylindres de 65 à 90 pouces de diamètre, et parmi celles-ci il en était qui ne consommaient pas moins de 180 boisseaux de charbon par 24 heures, qui frappaient

---

(1) *Essai pol.*, t. IV, p. 139.
(2) *Ib.*, t. IV, p. 13.
(3) *Ib.* t. I, p. 362 et t. IV, p. 36.

12 coups de piston par minute, et qui élevaient 64 gallons (plus de 250 litres) d'eau par coup [1]. Il y a loin, on en conviendra, de ces moyens d'épuisement aux sacs suspendus à des cordes employés dans la Biscaïna; et peut-être y a-t-il plus loin encore du transport du minerai à dos d'hommes, dont je parlais il n'y a qu'un instant, aux moyens employés pour l'extraction du charbon dans les houillères anglaises, et dans celles de Newcastle en particulier. Là un immense travail est exécuté mécaniquement, et pour ainsi dire sans l'intervention des forces humaines.

« A peine, écrit un observateur anglais, avez-vous mis le pied dans le comté de Durham pour vous diriger vers le Nord, que vous voyez sortir de terre la toiture, les hautes cheminées, la fumée des machines à vapeur. Des bruits mystérieux frappent votre oreille; la terre gémit et siffle sous vos pas; on dirait une fête de démons : ce n'est que le jeu des poulies des béliers et des pompes. Plus vous approchez de Newcastle, et plus s'accroît ce tumulte infernal, plus jettent de feu les cavités souterraines, plus l'atmosphère, autour de vous, se charge de vapeurs. Vous commencez à étudier en détail ces *engine-houses*, que vous n'entrevoyiez d'abord que de loin, et de leurs toits, vous voyez sortir, comme un bras de géant, une poutre énorme, qui s'élève et retombe alternativement par un mouvement régulier. A cette poutre sont attachés la corde et le baquet d'une pompe qui absorbe les eaux de la mine à deux ou trois cents pieds au-dessous de vous. Quelquefois cette opération se fait par une poutre semblable, mais suspendue à son centre, et se balançant de droite à gauche avec un mouvement tellement bizarre qu'on le prendrait pour une lubie. Ailleurs, ces monstrueux engins précipitent des paniers le

---

[1] *Rev. brit.*, 3e série, t. XIII, p. 207, 208.

long du fût circulaire qui plonge dans la mine, et dans ces paniers des hommes qui vont s'y approvisionner. Ceux-ci descendent dans les entrailles de la terre avec une rapidité dont l'habitude seule leur fait braver les périls, et, leur besogne achevée, sont rendus de même à la clarté du jour. Cependant, rouages et poulies gémissent au-dessus d'eux comme des Titans essoufflés, chantant et sifflant des airs lamentables, sans que s'arrêtent jamais ces machines énormes destinées chacune à remplacer l'action de deux cents chevaux. Un panier rempli de charbon arrive à peine à l'orifice extérieur de la mine, que vous le voyez de lui-même prendre sa course, aller se décharger dans un wagon et revenir à son point de départ avec une intelligence et une agilité qui vous confondent; puis, sur la plaine, sans chevaux, sans locomotive, sans conducteur, tout un train de wagons court, rapide comme l'éclair; et quelle n'est pas votre surprise lorsque, arrivant près de la Tyna, vous voyez ces wagons lancés, sans que rien paraisse leur devoir être un obstacle, jusqu'aux plus extrêmes confins du rivage, où ils trouvent un *railway* supporté par de solides pilastres, et qui s'avance au-dessus de l'eau comme la tête d'un pont-levis : on le dirait destiné à faciliter la chute de l'enragé convoi, qui va toujours; encore un moment, et, culbutant sur elle-même, la masse mouvante doit se précipiter dans l'eau.... Mais justement alors se ralentit et s'arrête cette course, en apparence si insensée : les wagons se détachent un à un; le premier en tête, victime dévouée, poursuit son chemin, et rien ne peut le sauver : tout-à-coup cependant deux bras gigantesques s'élèvent à l'extrémité du railway, saisissent ce char pesant, et l'enlevant comme une plume, le tiennent suspendu en l'air; puis, avec un mouvement doux et lent, le déposent sur le navire qui l'attendait. Le wagon est à peine au niveau des plats-bords, qu'un homme, placé

là tout exprès, pousse du pied un verrou; le fond s'ouvre et le charbon coule dans les flancs destinés à le recevoir. Les bras qui l'avaient déposé l'enlèvent de nouveau, le replacent sur le railway, et, pareil au cygne noir sur son lac natal, il va de lui-même rejoindre ses frères. Chacun d'eux exécute à son tour la même manœuvre avec la même intelligence et la même précision; puis, réunis de nouveau, ils repartent du même train pour aller se replonger dans l'abîme éloigné qui les attend.... Une locomotive stationnaire au railway, et une machine peu compliquée qu'on appelle *a drop* (une chute), mue par des contrepoids équilibrés, suffisent à ces manœuvres en apparence si difficiles (1). »

Je ne pousserai pas plus loin ces remarques sur les instruments de l'industrie minérale et sur l'ensemble des conditions matérielles auxquelles sa liberté se lie. Je ne veux pas risquer d'allonger encore un chapitre déjà bien étendu; j'en ai dit assez d'ailleurs pour qu'on puisse se faire une juste idée de la nature de cette industrie, de son influence sur la société, et notamment de la réunion des moyens d'où découle sa puissance, de l'application que reçoivent ici tous les éléments fondamentaux de la liberté de travail. Je me borne à ajouter qu'elle ne doit pas sa puissance seulement à chacun de ces moyens en particulier, mais encore à l'action de tous ces moyens pris ensemble, à leurs progrès commun, et au développement collectif de toutes les forces sociales.

Quel avantage n'est-ce pas pour la plupart de nos mines, par exemple, de se trouver au milieu de peuples riches et cultivés! et combien peu de chances n'auraient-elles pas

---

(1) *William Howitt's visits to remarkable places; V.* la *Rev. brit.*, t. VIII, p. 8 et suiv. de la 5e série.

eues, sans cette circonstance, d'être exploitées avec une certaine vigueur! C'est une vérité qu'avait aperçue l'esprit pénétrant et élevé de M. de Beaumont: Nous pouvons, observe-t-il dans son *Coup d'œil sur les mines*, aller chercher à plusieurs milliers de lieues les diamants, les pierres précieuses, l'or, le platine, l'argent, et même l'étain et le cuivre; mais c'est presque uniquement dans quelques points des parties les plus civilisées de l'Europe qu'on exploite les substances d'une valeur intrinsèque peu considérable; et si les mines qui recèlent ces substances ont plus contribué que celles qui produisent l'or et les pierreries au développement de l'industrie et de la richesse européennes, on peut dire que l'industrie et la richesse européennes, à leur tour, ont singulièrement favorisé leur développement, et qu'elles doivent surtout leurs progrès à l'avantage de se trouver distribuées avec une sorte de symétrie autour de la mer qui reçoit les eaux de la Seine, de la Tamise et du Rhin, de la mer qui est devenue, depuis deux cents ans, le centre du commerce de l'Europe ([1]).

Plus s'accélérera et se régularisera le mouvement de cet immense foyer d'industrie, et plus il demandera d'aliments nouveaux aux mines, vulgaires en apparence et toutes-puissantes en réalité, qu'il renferme dans son sein. Voyez à quel point s'accroît leur activité, à mesure qu'augmentent nos forces intellectuelles, morales, matérielles, et que se développe, sous toutes ses formes, le capital social! Notre industrie minérale, en 1832, ne produisait pas plus de 2 millions 232,000 quintaux métriques de fonte, et deux ans plus tard, en 1834, cette production s'élevait à 2 millions 690,000, et, sept ans plus trad, en 1839, elle s'élevait à 3 millions 501,000.

([1]) *Coup d'œil sur les mines*, p. 139 et 140.

Nous ne tirions pas de nos houillères, en 1815, 9 millions de quintaux métriques de houille, et en 1820 cette quantité s'élevait à près de 11 millions, et en 1825 à près de 15, et en 1830 à plus de 18, et en 1835 à plus de 25, et en 1839 à près de 30 (1). Encore, que sont ces accroissements en comparaison de ceux que prenaient en même temps, dans un pays voisin et plus avancé que le nôtre, les mêmes branches de l'industrie minérale! De 1825 à 1840, en dix-sept ans, la production du fer s'est élevée en Angleterre de 4 millions et demi à 14 millions de quintaux métriques (2), et celle de la houille, en cinq ans, de 1835 à 1840, s'est élevée de 192 à 360 millions de quintaux (3). Il serait aisé de multiplier les rapprochements de ce genre. On en trouverait peu d'aussi frappants; mais on n'en trouverait pas, on n'en trouverait qu'un bien petit nombre qui contredissent mon observation. Les faits tendent uniformément à démontrer et ils démontrent avec éclat que les forces de l'industrie minérale s'accroissent par le progrès de toutes les autres.

---

(1) *V.* les *Comptes rendus de l'administration des mines* de 1835 à 1840.

(2) *V.*, pour le premier terme de comparaison, un document emprunté à M. Mac Culloch, par C. G. Simon. *Observ. recueillies en Angleterre*, t. II, p. 310, et pour le second terme, ce que j'ai dit plus haut, p. 125.

(3) *V.* plus haut, même page.

CHAPITRE III.

DE LA LIBERTÉ DE L'INDUSTRIE VOITURIÈRE.

—

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été observé, dans le premier chapitre de ce livre, sur l'ordre dans lequel ont dû se développer les diverses industries. Je persiste à dire qu'avant de faire subir aucune transformation aux choses, l'homme a dû s'emparer de celles que la nature avait spontanément formées, et, partant, que ses premières industries ont dû être simplement extractives. Mais, quoi qu'il en soit des arts par lesquels il a débuté, toujours est-il, qu'à peine il y a quelque part des produits obtenus, qu'il doit y avoir tout aussitôt, au moins dans la plupart des cas, des transports à effectuer. Il arrive bien rarement, en effet, qu'un produit parvienne, sur un même point, à la forme définitive sous laquelle il doit servir aux besoins de l'homme, et qu'il soit consommé sur place, à mesure qu'il est obtenu. Il a presque toujours à parcourir un certain nombre de lieux, comme à passer par une certaine filiation de formes, et il n'est guère de produit qui, avant d'arriver à sa destination finale, n'ait dû subir, en lui-même ou dans les éléments dont il est formé, presque autant de déplacements que de transformations. C'est, au reste, un fait dont la vérification est bien facile. Prenez, dans le nombre des choses qui servent à vos besoins les plus habituels, le premier objet qui vous tombera sous la main, et, pour peu que son origine et son histoire vous soient connues, vous verrez, non-seulement par quelle série de transformations il a

dû passer, mais aussi à combien de déplacements il a dû être soumis, avant d'être mis à votre disposition et de pouvoir servir à votre usage.

Nous donnons à l'art qui fait éprouver aux choses, dans l'œuvre générale de la production, ces déplacements plus ou moins multipliés et plus ou moins considérables qu'elles doivent subir avant d'arriver à leur fin, le nom d'industrie *voiturière*. Il ne faut pas demander quelle est la nature de cette industrie et en quoi elle consiste, car son nom même l'indique assez, et nulle définition ne dirait plus clairement que le nom qu'elle porte, la fonction qu'elle est chargée d'accomplir. Tandis que les industries *extractive*, *manufacturière*, *agricole* font subir aux choses les modifications les plus variées, le voiturage ne leur en fait jamais subir qu'une seule, qui est de les changer de place. Il les transporte d'un lieu à un autre, d'un temps à un autre, des temps d'abondance aux temps de disette, des lieux où elles sont communes aux lieux où elles sont rares et désirées : il est sans cesse occupé à les distribuer avec discernement dans le temps et dans l'espace. Il les fait passer du dedans au dehors, du dehors au dedans; des lieux où elles se fabriquent, dans les entrepôts où elles se vendent par grosses parties; des magasins où elles se vendent en gros, dans les boutiques où on les distribue en détail. Mais, dans ses mouvements les plus limités, comme dans ses expéditions les plus lointaines, il ne fait jamais que les déplacer; et, depuis l'action du détaillant, qui se borne à tirer ses marchandises des rayons de sa boutique pour les placer sous la main de l'acheteur, jusqu'à celle de l'armateur, qui est allé chercher ces marchandises en Amérique, aux Indes, à la Chine, il n'y a jamais d'opéré qu'une seule chose : *des transports*. L'action de l'armateur et celle du détaillant sont absolument de même nature; l'un et l'autre travaillent à

approcher la marchandise de l'acheteur qui en a besoin : l'armateur avait commencé l'opération ; d'autres agents de l'industrie voiturière l'ont continuée jusqu'au détaillant; celui-ci la termine.

On voit combien les fonctions du voiturage, considérées en elles-mêmes et dans leur nature, sont uniformes et peu compliquées. Mais, de ce qu'il est de toutes les industries celle dont l'objet est le plus simple, il ne faudrait pas conclure qu'elle est celle dont le rôle est le moins important.

Sans l'intervention du voiturage, nul travail ne serait possible; car nul travailleur ne possède naturellement sous sa main toutes les choses dont il a besoin pour agir. Il est indispensable que cette industrie commence par réunir autour de lui, des points les plus divers et quelquefois les plus éloignés, tout ce qu'il lui faut, pour exécuter ses travaux, de matériaux, de machines, de denrées, de monnaies. Il est indispensable aussi que cette industrie renouvelle ses provisions à mesure qu'il les consomme. La nécessité du voiturage est une conséquence forcée de l'éloignement où les choses sont les unes des autres, et de l'obligation où se trouvent toutes les professions à poste fixe de réunir sur un seul point, pour pouvoir travailler, des choses disséminées ordinairement dans une multitude de lieux divers. C'est ainsi, par exemple, que Paris, pour ses fabriques de verre et de cristal, est obligé de faire venir de la potasse de la Russie, de l'Allemagne et de l'Amérique, de la soude de Marseille, du sable de Fontainebleau, de la glaise de Forges, etc.; que, pour ses fabriques de bierre, il tire de l'orge de Champagne, du houblon des Pays-Bas et de l'Angleterre ; que, pour ses fabriques d'encre, l'industrie voiturière lui amène du sulfate de fer de Picardie, des noix de Galles du Levant, de la gomme du Sénégal; et,

pour parler de travaux d'un autre ordre, des arts qui agissent sur l'homme et non de ceux qui épuisent leur action sur la matière, c'est ainsi qu'un médecin ou un chirurgien de province, par exemple, fait venir ses livres et ses instruments de Paris, et administre à ses malades des drogues qui ont été quelquefois réunies des points du globe les plus séparés.

Sans l'intervention du voiturage, nul travailleur ne pourrait vivre, alors même qu'il lui serait possible d'exercer son art; car, chaque travailleur ne créant ordinairement qu'une sorte de produits, et en consommant d'une multitude d'espèces, il est clair que chacun resterait privé de tous ceux qui lui manquent, si l'art des transports, en les rapprochant de lui, ne lui offrait les moyens de les échanger contre ceux qu'il crée. La nécessité de l'industrie voiturière est donc encore une conséquence forcée de la séparation des métiers, et de la nécessité de rapprocher de chaque travailleur ce qu'une multitude d'autres travailleurs produisent.

Le voiturage commence par seconder toutes les industries, en rapprochant d'elles tout ce que demande leur travail; et il complète ensuite les produits de chacune, en mettant ces produits à la portée de quiconque en a besoin. Il conduit au marché les produits de chaque travailleur, et lui rapporte toutes les choses que réclament l'entretien de sa maison et celui de sa fabrique. Il est également indispensable pour la création et pour le débit de tous les produits.

Il y a une autre manière de sentir l'importance de l'industrie voiturière : c'est de considérer tout ce qu'elle peut donner de valeur aux choses et aux hommes en les déplaçant à propos.

Que valent les meilleures choses, là où elles sont dans une extrême abondance, et combien n'acquièrent-elles pas de prix en passant des lieux où elles surabondent dans ceux où

la disette s'en fait sentir? Que valent les choses les plus susceptibles de devenir utiles, loin des arts capables de tirer parti de leurs propriétés, et combien le voiturage n'ajoute-t-il pas à leur prix en les rapprochant des arts qui peuvent rendre leurs propriétés utiles? Combien n'accroît-il pas leur valeur, à mesure qu'il les fait arriver sous la main de nouveaux travailleurs qui leur donnent tous quelque façon nouvelle? Qui sait pour combien l'art des transports est entré dans la création des richesses qui existent dans un pays, sur une seule place de commerce, dans les mains d'un seul individu?

Mêmes remarques à faire sur ce que l'art des déplacements et des transports peut donner de valeur aux hommes. Que valent les talents les plus utiles, là où les hommes qui les possèdent sont infiniment trop nombreux, ou non suffisamment appréciés? Et combien l'industrie voiturière n'ajoute-t-elle pas à la valeur de ces talents en transportant les hommes qui les possèdent des lieux où ils surabondent dans ceux où ils manquent, des lieux où ils sont peu demandés dans ceux où la demande en est très vive? Que vaut à l'artiste le plus distingué l'art dans lequel il excelle, loin des circonstances où il lui serait possible d'en tirer parti? Combien le voiturage n'ajoute-t-il pas à la valeur de ses facultés en le faisant arriver sur un théâtre plus favorable à leur exercice? Qui pourrait dire ce que l'art des transports ajoute à la valeur de ce qu'il y a dans un pays de facultés de toute espèce par la manière dont il distribue les hommes en qui résident ces facultés?

J.-B. Say veut que, de sa nature, cet art ne puisse s'appliquer qu'à des objets matériels [1]. Je comprends fort bien qu'on ne peut pas voiturer des talents, des connaissances, sé-

---

[1] *Cours complet d'économie polit. prat.*, tom. II, chap. 15, p. 216.

parés des hommes dont ils sont la propriété. Mais, de même qu'on transporte les utilités fixées dans les choses en transportant les choses en qui résident ces utilités, de même on peut faire voyager les idées, les talents, en faisant voyager les hommes qui les possèdent. L'industrie voiturière s'applique ainsi aux facultés que l'art a développées dans les hommes, comme aux utilités qu'il a réalisées dans les choses, et elle ajoute également à la valeur des unes et des autres par la manière dont elle distribue dans le monde les hommes et les choses en qui le travail les a fixées.

Il y a même cela de remarquable que cette industrie peut ajouter plus à la valeur des hommes en les déplaçant, en les faisant voyager, qu'il n'ajoute par là à la valeur des choses. Il ne suffit point, en effet, de faire subir des transports à une chose pour qu'elle se trouve changée, pour qu'elle ait reçu de nouvelles façons, tandis que l'homme, dont les sens sont toujours ouverts à l'impression des objets extérieurs, et dont la pensée est constamment active, se modifie en quelque sorte par cela seul qu'il change de lieux.

Il serait fort difficile de dire tout ce que l'industrie voiturière a fait pour l'éducation des hommes en les déplaçant, en les portant d'un pays dans un autre, et ce que la culture de l'espèce humaine en général a retiré de fruit de la pratique des émigrations et des immigrations.

Montesquieu observe que le *Commerce* a procuré la connaissance des mœurs de tous les peuples, qu'on les a comparées entre elles, et qu'il en est résulté de grands biens ([1]).

([1]) *Espr. des lois.*, liv. xx, ch. 1. Ce n'est pas le *Commerce*, comme le dit Montesquieu, qui a procuré la connaissance des mœurs de tous les peuples : ce sont les déplacements, les voyages, l'industrie des transports, le voiturage. Le fabricant, le mineur font le *commerce* tout aussi bien que le voiturier ; et néanmoins qui voudrait dire que l'in-

Robertson attribue en partie la renaissance des lettres et de la civilisation en Europe au puissant moyen d'instruction que les croisades offrirent à ses habitants en les déplaçant, en leur faisant traverser des contrées mieux cultivées, plus civilisées que les leurs. « Il était impossible, observe-t-il, que les croisés parcourussent tant de pays, qu'ils vissent des lois et des coutumes si diverses sans acquérir de l'instruction; et des connaissances nouvelles. Leurs vues s'étendirent; leurs préjugés s'affaiblirent; de nouvelles idées germèrent dans leurs têtes; ils virent, en mille occasions, combien leurs mœurs étaient grossières, en comparaison de celles des Orientaux policés, et ces impressions étaient trop fortes pour s'effacer de leur mémoire lorsqu'ils étaient de retour dans leur pays natal.... C'est à ces bizarres expéditions, l'effet de la superstition et de la folie, que nous devons les premiers rayons de lumière qui commencèrent à dissiper les ombres de l'ignorance et de la barbarie (1). »

« Le voyager me semble un exercice proufitable, dit Montaigne. L'âme y a une continuelle exercitation à remarquer des choses incogneues et nouvelles, et je ne sache point, comme j'ay dict souvent, meilleure eschole à façonner la vie que de lui proposer incessamment la diversité de tant d'aultres vies, fantaisies et usences, et de luy faire gouster une si perpétuelle variété des formes ne nostre nature... On dict bien vrai, ajoute-t-il plus loin, parlant encore des voyages, qu'un honnête

---

dustrie manufacturière ou l'industrie minérale ont procuré la connaissance des mœurs de tous les peuples? Il est évident que Montesquieu, par la manière dont il emploie ici le mot *commerce*, tombe dans l'erreur commune qui fait une industrie particulière d'une fonction qui est commune à toutes les industries. Au lieu de dire : le *commerce* a procuré la connaissance des mœurs des peuples, il fallait dire : les *voyages*, le *voiturage* ont procuré, etc.

(1) *Intr. à l'hist. de Charles-Quint.*

homme c'est un homme *meslé* [1]. » Il veut dire sans doute un homme qui s'est beaucoup mêlé aux autres.

Or, le propre de l'industrie voiturière est de mêler beaucoup les hommes, de les remuer beaucoup, et en les mettant continuellement en rapport avec de nouveaux objets et de nouveaux visages, de leur offrir des moyens d'instruction qui manquent aux populations et aux professions sédentaires. Les hommes que déplace l'art des transports voient alternativement des populations actives et des populations paresseuses; ils en voient de fastueuses et d'économes, de soigneuses et de négligentes; ils peuvent remarquer dans l'état matériel des lieux que ces populations habitent, les effets différents de ces mœurs différentes. Partout où règnent l'activité et l'économie ils aperçoivent le bien-être; ils trouvent constamment la misère aux lieux qu'habitent le faste et l'oisiveté; et ils reçoivent ainsi des faits les leçons de morale les plus propres à faire sur leur esprit une impression utile et durable.

Ils n'ont pas moins d'occasions d'observer l'effet des bonnes habitudes publiques que des bonnes habitudes privées. Ils visitent tour à tour des peuples bien policés et des peuples mal policés; des peuples chez qui règne la justice, et d'autres peuples chez qui domine la violence. Ils sont d'autant plus excités à observer cette partie de leurs mœurs qu'ils en sont personnellement plus affectés. Ils trouvent, chez les uns, sûreté dans les relations et facitité pour l'exercice de tous les travaux; chez les autres, dangers et entraves de toute espèce; et l'expérience qu'ils font ainsi continuellement de l'effet des bonnes et des mauvaises habitudes civiles est sûrement l'une des choses les plus faites pour leur démontrer l'utilité et leur inspirer la passion de la justice.

---

[1] *Essais*, liv. III, ch. 9.

Joignez à ces considérations que le propre de l'art qui nous occupe n'est pas seulement de hâter l'expérience et l'éducation individuelle de chaque nation, mais de contribuer à l'union de toutes et de devenir un agent extrêmement puissant de civilisation générale, à mesure surtout que se perfectionnent ses instruments, et qu'il mêle, qu'il brasse les populations avec plus d'activité, qu'il les fait entrer plus profondément les unes dans les autres. Il ôte peu à peu toute acception fâcheuse au mot étranger; il fait que les nations cessent d'être étrangères les unes aux autres; il efface, à mesure qu'il multiplie leurs rapports, ce qu'il pouvait exister entr'elles de défiance et d'hostilité; il émousse les aspérités et les traits de dissemblance qui les tenaient séparées les unes des autres; il leur donne des goûts, des besoins, des usages, des sentiments, des intérêts communs : il est l'instrument de sociabilité et d'unité le plus énergique qui se puisse dire.

J'aurais fort à faire si je voulais décrire avec quelque étendue les effets de l'industrie voiturière, et indiquer de combien de manières elle peut augmenter la valeur et favoriser les progrès des hommes et des choses par les déplacements qu'elle leur fait subir, par les rapprochements qu'elle opère, par les relations qu'elle établit. J'espère que le peu que j'ai dit suffira pour faire comprendre l'importance de son rôle. Assez éclairés maintenant sur sa nature et son influence, hâtons-nous d'arriver à ses moyens, et voyons comment s'appliquent ici les principes généraux développés dans le précédent livre. Examinons rapidement ce qu'elle peut puiser de force dans les facultés des hommes et dans la disposition des choses : dans le talent des affaires, dans les connaissances relatives à l'art, dans les habitudes morales et sociales, d'un côté; et, d'une autre part, dans l'état des lieux où elle tra-

vaille, et dans la possession de tous les objets matériels nécessaires à son action.

Il semble que je devrais avoir peu de chose à dire ici pour faire sentir l'importance du génie des affaires. L'industrie voiturière, en effet, celle qu'on appelle si improprement le *commerce*, est celle de toutes où l'on paraîtrait comprendre le mieux la nécessité de ce moyen. Cela va si loin que, dans la pratique, la fonction qu'elle remplit est presque synonyme d'affaires; qu'entreprendre d'approvisionner un marché de certaines marchandises, faire l'office de pourvoyeur et faire des affaires sont presque une seule et même chose; qu'on dit d'un commissionnaire, d'un armateur, d'un voiturier qu'il est dans les affaires, tandis qu'on le dit à peine d'un manufacturier, qu'on le dit moins encore d'un agriculteur, et qu'on ne le dit pas du tout de beaucoup d'autres classes d'industrieux, qui toutes pourtant font aussi des affaires; qu'enfin l'on confond habituellement les spéculations du voitureur avec le voiturage même, quoique le talent de spéculer ne soit qu'un des moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance de toute industrie, et que ce moyen ne soit pas plus nécessaire à l'art qui se charge de porter, de voiturer, de distribuer les choses qu'à ceux qui entreprennent de les transformer. — Malgré tout cela cependant, il s'en faut que le talent des affaires préside toujours aux entreprises de l'industrie voiturière. Quelques exemples vont faire comprendre à la fois combien ici ce moyen serait nécessaire, et combien souvent il est négligé.

J'ai dit que le premier besoin de toute industrie, avant d'entreprendre de produire, était d'étudier la nature et l'étendue des besoins éprouvés, et de prendre en mûre considération l'état de la demande. Partant, le voiturage, qui pro-

duit les choses dans un pays en les y transportant, ne peut se dispenser d'examiner, avant de les y transporter, si la demande y en est faite, et jusqu'à quel point elles y sont demandées. On ne saurait douter que les crises douloureuses qu'éprouvent de temps en temps toutes les industries ne viennent, en bonne partie, du peu de soin que les agents du voiturage ont d'user de cette précaution, en apparence si simple. Les arts qui transforment les choses font sûrement beaucoup de fausses spéculations; mais celui dont la fonction est de les répandre dans le monde ne met peut-être pas dans ses entreprises beaucoup plus de prudence et d'habileté, et je ne sais si, par la manière dont il dirige ses opérations, il ne contribue pas autant que les autres aux souffrances que toutes sont sujettes à éprouver.

« Leith, et plusieurs autres villes manufacturières de l'Angleterre, observait en 1826 un écrivain de ce pays, ne sont pas encore relevées des banqueroutes qui ont suivi les expéditions de marchandises dont elles avaient encombré les marchés du continent en 1814 et 1815. Mais les premières expéditions qui eurent lieu, lorsque nous fûmes admis pour la première fois à commercer directement avec le Brésil, Buénos-Ayres et Caracas, furent peut-être plus ruineuses encore. Les hommes pratiques se livrèrent alors sans aucune réserve à l'esprit de spéculation. Un voyageur fort intelligent, M. Mawe, qui résidait à cette époque à Rio-Janeiro, nous apprend que, dans l'espace de quelques semaines, Manchester envoya plus de marchandises que le Brésil n'en avait consommé dans le cours des vingt années précédentes. Il y en avait une telle quantité, qu'il était impossible de trouver dans la ville des magasins assez vastes pour les loger, et que les articles les plus précieux étaient étalés sur le rivage. Ce qui était surtout curieux, c'était la manière dont ces habiles

gens avaient composé leurs expéditions. On offrait d'élégants services en porcelaine et en cristal à des populations qui n'avaient jamais bu que dans la corne ou dans des noix de cocos. On avait également envoyé une immense quantité d'outils qui avaient à l'une de leurs extrémités un marteau, et à l'autre une petite hache, comme si les habitants n'avaient autre chose à faire que de casser toutes les pierres qu'ils rencontreraient, et d'en extraire l'or et les diamants qui devaient s'y trouver. Un de ces spéculateurs, encore plus avisé, avait envoyé une cargaison de patins à l'usage des habitants de Rio-Janeiro, qui n'ont jamais vu de glace, et à qui même il est fort difficile de faire comprendre que l'eau se puisse glacer [1]. »

Je n'ai pas besoin de dire que ces faits accusaient particulièrement l'industrie voiturière. Je n'examine pas si les fabricants anglais avaient eu le tort de créer en quantité trop grande les objets dont il s'agit dans les exemples que je viens de citer; mais très assurément le voiturage britannique, en les dirigeant comme il vient d'être dit, en avait fait une distribution vicieuse. Il est clair, par exemple, que, dans quelques-uns des envois qu'il avait faits au Brésil, il n'avait tenu nul compte de la nature des besoins de ce pays; que, dans d'autres, il n'avait pas mieux considéré l'étendue de ces besoins; qu'en tout, il avait fort mal étudié l'état de la demande. Aussi l'on sait quelles furent les suites de ces expéditions. Pendant des années entières, les marchandises expédiées restèrent enfermées dans les magasins des négociants à la consignation de qui on les avait envoyées, quoique les expéditeurs consentissent à perdre les frais de nolis, de commission, de douanes, d'assurance, et qu'ils eussent donné

---

[1] *Revue brit.*, t. VII, p. 197 et suiv. de la prem. série.

l'ordre de vendre à des prix inférieurs à ceux des marchés d'Europe; et après plusieurs années d'attente, l'engorgement commençait à peine à diminuer ([1]).

Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples des fausses spéculations auxquelles s'était livré, vers le même temps, l'industrie voiturière en Angleterre. Un des plus fameux fut celui des énormes envois de fonds que les capitalistes de ce pays firent aux nouveaux États de l'Amérique du sud. Jamais, observe l'écrivain que je citais tout à l'heure, l'avidité des spéculateurs de la Grande-Bretagne ne les avait plus complètement fourvoyés. Prenant les nouveaux États reconnus pour autant d'Eldorado, et ne doutant pas que des capitaux confiés aux gouvernements de semblables pays ne dussent rapidement s'accroître, ils leur avaient envoyé successivement jusqu'à la somme de 31 millions 570 mille liv. sterl., au-delà de 789 millions de francs. Mais les guinées anglaises, au lieu de croître et de multiplier en Amérique, s'y étaient pour ainsi dire fondues; les valeurs envoyées s'étaient bientôt trouvées réduites de plus de soixante pour cent; les titres des créanciers du Pérou, par exemple, étaient descendus de 85 à 22 1/2; et il y avait eu un moment, tant on s'était formé une juste idée des ressources de ce pays et des emprunts que raisonnablement il pouvait faire, il y avait eu, dis-je, un moment où les marchands d'argent qui avaient envoyés les 789 millions en Amérique en perdaient au-delà de 480 ([2]).

Une autre entreprise de l'industrie voiturière en Angleterre, digne de figurer à côté de celles que je viens de décrire, est celle qu'elle fit sur les cotons en 1825. L'idée s'était répandue que la dernière récolte des cotons serait insuffisante

---

([1]) *V.* la *Revue brit.* de juin 1829, t. XXIV, p. 380.
([2]) *Revue brit.*, t. VII, p. 197 et suiv. de la prem. série.

pour les besoins de l'année. Là-dessus chacun se hâte de faire des demandes. On en fait deux fois plus que l'année d'avant. Ces demandes extraordinaires amènent aussitôt une hausse. L'impulsion à la hausse étant une fois donnée, de nouveaux acheteurs se présentent; les prix continuent à s'élever; ils deviennent presque doubles de l'année précédente; ce qui s'était vendu dix en 1824, on l'achète dix-huit en 1825; ce qui s'était vendu sept et un quart se paye treize et demi....; lorsqu'enfin on vient à s'apercevoir que la denrée que l'on croyait rare avait été produite en quantité surabondante, aussitôt un mouvement en baisse se déclare; ce qui était monté de dix à dix-huit redescend jusqu'à sept; ce qui était monté de sept et un quart à treize et demi tombe à cinq; et les agents du voiturage qui, dans la supposition d'une disette qui n'existait pas, avaient fait venir des quantités doubles de celles de l'année précédente, éprouvent ou font éprouver à leurs vendeurs une perte de 62 millions 500 mille francs (1).

Je pourrais citer d'autres faits, car les exemples de ce genre abondent; mais en voilà assez, et peut-être plus qu'il ne faut, pour ce que je cherche à faire sentir. Si dans un pays qui est la terre classique de l'industrie voiturière on peut faire des entreprises comme celles que je viens de rappeler; si les agents de cette industrie y sont capables d'envoyer des patins au Brésil, ou des services de cristal et de porcelaine à des populations à demi sauvages, ou bien près de 800 millions d'argent à des gouvernements à peine établis dans des pays où tout est à créer, ou bien encore, en une seule fois, de quoi purger amplement pendant cinquante ans tous les habitants d'une colonie nombreuse (2), on peut juger de quelles

(1) *Revue brit.*, *Ib.*

(2) *V.* ci-dessus liv. VI, p. 53 et 54, ce que j'ai dit de l'envoi de sels purgatifs d'Epsom fait à la ville de Sidney en Australie.

bévues l'industrie voiturière est encore capable, et l'on sent combien j'ai raison de présenter le talent de spéculer comme une des facultés dont cette industrie peut le moins se passer. Reconnaissons donc bien que la chose la plus nécessaire à un entrepreneur de voiturage, c'est de connaître les besoins auxquels il entreprend de pourvoir : tout ce que j'ai dit de cette première partie du talent des affaires trouve ici sa pleine et entière application.

J'ajoute qu'après s'être soigneusement informé des besoins, il doit examiner avec la même attention si ces besoins ne sont pas déjà satisfaits, et s'il dépend de lui de les mieux satisfaire. La chose qu'il voudrait porter dans un pays est du nombre de celles qui s'y vendent; mais cette chose n'y est-elle pas déjà produite par l'industrie locale ou par des voitureurs moins éloignés, plus diligents ou plus habiles que lui? si déjà d'autres industriels l'y créent ou l'y transportent, à combien y revient-elle? à quel prix est-il en état de l'y faire parvenir? quels seront ses frais d'achat, d'emballage, de douanes, d'assurances, de roulage, de nolis, de commission? a-t-il quelque moyen de mieux faire que les autres, et de se rendre utile, avec fruit pour lui-même, au pays qu'il entreprend d'approvisionner? Voilà des questions qu'il lui faut indispensablement résoudre, et plus la concurrence sera grande, plus il aura besoin de mettre de l'exactitude et de la rigueur dans ses solutions. Il est donc nécessaire qu'il soit aussi capable d'apprécier l'état de l'offre que l'état de la demande, et cette seconde faculté de l'homme d'affaires est également de celles dont il ne peut se passer.

Telle est la nature des entreprises de voiturage, qu'il semble que la gestion de ces sortes d'affaires ne doit pas requérir autant de talents administratifs que celle de beaucoup d'autres,

et par exemple, que la conduite d'une grande fabrique, d'une ferme considérable, d'un vaste établissement d'instruction, etc. Cela tient à ce que le directeur d'une telle entreprise n'a sous ses ordres immédiats qu'une très petite partie des agents qui concourent à l'exécution, tandis que la plupart des autres entrepreneurs sont obligés de réunir tous leurs agents autour d'eux, et de présider à l'opération tout entière. Qui sont les agents d'un entrepreneur de transports? Ce sont, indépendamment du petit nombre de commis et d'hommes de peine qu'il a près de lui, les commissionnaires de roulage et les armateurs qu'il charge du transport de ses marchandises; ce sont les rouliers qui dirigent les voitures; ce sont les capitaines qui conduisent les bâtiments et les matelots qui exécutent la manœuvre; ce sont les négociants à la consignation de qui les marchandises sont envoyées. Est-ce que tous ces agents de la production voiturière sont sous ses ordres? Non : la seule besogne qu'il dirige véritablement est celle qui se fait près de lui, et l'on peut en dire autant de celle que font le commissionnaire de roulage, l'armateur, le capitaine de navire : chacun de ces agents a sa gestion séparée, et la tâche de chacun est sûrement plus simple que celle, par exemple, d'un fabricant, qui peut avoir autour de lui plusieurs centaines, quelquefois plusieurs milliers d'ouvriers à conduire et un matériel considérable à entretenir ou à renouveler. Cependant, malgré ces différences, qui peuvent rendre en effet la conduite d'une fabrique, d'une mine ou d'une vaste exploitation rurale plus difficile que celle d'une maison de roulage, de commission, d'entrepôt, ou bien que celle d'un navire, d'un bateau, d'une voiture, il n'est pas douteux, que, dans la plus simple de ces entreprises, il n'y ait des hommes à conduire, des travaux à surveiller, des dépenses

à faire, un matériel à conserver, et que pour tout cela un certain talent d'administration ne soit absolument nécessaire ([1]).

Enfin, quoiqu'une comptabilité régulière ne soit pas ici plus indispensable que dans toute autre industrie, la nécessité d'une semblable comptabilité dans toute entreprise ayant pour objet d'acheter dans un lieu ou dans un temps pour vendre dans un autre lieu ou un autre temps, a été si bien sentie qu'elle est devenue l'objet d'une prescription légale, et que tout entrepreneur de ce genre d'industrie est obligé de tenir à la fois un livre-journal où il inscrit, jour par jour, toutes les opérations de son commerce, tout ce qu'il paye, tout ce qu'il reçoit, à quelque titre que ce puisse être, où il énonce même, mensuellement, les dépenses de sa maison, et un second livre, sur lequel il copie tous les ans l'inventaire complet de ses effets mobiliers et immobiliers, et de toutes ses dettes actives et passives. Encore, un entrepreneur de voiturage exercé, et qui veut voir clair dans ses entreprises,

---

([1]) On voit à quoi il tient que la gestion d'une entreprise de voiturage est plus simple que celle d'une manufacture. Cela tient uniquement à ce que, dans la production voiturière, plusieurs établissements concourent, à la suite l'un de l'autre, à une même opération, à un même transport de marchandises. Si M. Chaptal avait fait cette remarque, il n'aurait pas dit que, dans le *commerce* (dans les entreprises de transports), quelques commis peuvent produire ce qui exige plusieurs centaines d'ouvriers dans la fabrication (*V.* son livre sur l'industrie française, t. II, p. 418). La production, la plus-value résultant du déplacement des choses, en effet, n'est pas seulement le fait du petit nombre de commis qu'on voit groupés autour du négociant expéditeur, elle est aussi le fait des commissionnaires, des rouliers, des armateurs, des matelots, qui concourent à son entreprise, et qui travaillent, pendant un temps donné, à faire parvenir à leur destination les marchandises expédiées. Il y a tout lieu de croire que la production d'une certaine valeur n'exige pas, ordinairement, moins de main-d'œuvre et d'avances de toute espèce dans le voiturage que dans la fabrication.

ne se contente-t-il pas de ces livres, les seuls dont la tenue régulière lui soit ordonnée, et a-t-il grand soin d'ouvrir des comptes particuliers à toutes ses opérations un peu considérables, de débiter chacune de ces opérations de tout ce qu'elle coûte, de la créditer de tout ce qu'elle rapporte, et de se ménager ainsi les moyens de reconnaître celle qui procure des profits, celle qui donne de la perte, et par conséquent celles qu'il peut continuer avec avantage et celles qu'il doit abandonner.

Ainsi, l'on trouve à faire ici l'application de toutes les facultés qui constituent le génie des affaires. On va voir qu'il en est de même des divers genres de capacité qui tiennent à l'art.

Il ne suffit pas plus dans l'industrie voiturière que dans toute autre de savoir ce qu'il convient d'entreprendre : il faut encore être en état de le mettre à exécution. La première chose sans doute est bien de savoir ce qu'on peut porter utilement dans un pays, et ce qu'on peut en rapporter avec avantage; mais il faut en outre être en état d'effectuer ces transports, de les effectuer d'une manière sûre, commode, rapide, peu dispendieuse. Or, c'est là un art, et un art immense, un art qui en renferme une multitude d'autres. Pour devenir capable de porter chaque chose des lieux d'où on pouvait la tirer, partout où la demande en pouvait être faite, il a fallu connaître la position respective de tous les points du globe, et apprendre à se diriger de chacun de ces points vers tous les autres; il a fallu savoir créer des voies pour se conduire, et inventer les machines les plus propres au transport des fardeaux. Or ce sont là autant d'arts, et des arts qui demandent, pour être bien exercés, ce que demandent tous les arts, c'est-à-dire des connaissances techniques, des notions

de théorie, des talents d'application et de main-d'œuvre.

Il fut un temps où l'on n'était capable ni de se diriger, ni de créer des voies, ni de construire des voitures. Toutes les communications étaient difficiles et bornées. Sur mer, on ne pouvait perdre de vue les côtes sans courir le risque de s'égarer. C'était, dans les âges qu'on a qualifiés d'héroïques, une grande et périlleuse entreprise que de passer des côtes de l'Asie mineure à celles d'Italie, ou seulement aux îles Ioniennes; et de tels voyages parurent longtemps assez extraordinaires pour que de grands poètes en aient fait, plus tard, le sujet de leurs épopées. Sur terre, à une époque infiniment plus rapprochée de nous, il n'était pas rare qu'on ignorât l'existence de lieux considérables dont on n'était que peu éloigné. Paris et ses environs, vers la fin du dixième siècle, étaient une *région étrangère et inconnue* pour les moines de Clugny en Bourgogne, qui n'en étaient pas à cent lieues, et l'abbé de ce couvent refusait au comte Bouchard, qui avait fondé un monastère à Saint-Maur-des-Fossés, d'y envoyer des religieux, à cause, disait-il, des dangers et des fatigues que ne pourrait manquer d'entraîner un *si grand et si pénible voyage*. Deux siècles plus tard, les moines de Ferrières et de Saint-Martin de Tournay, séparés par un espace beaucoup moindre, ignoraient réciproquement l'existence des villes qu'ils habitaient, et ayant eu besoin de se mettre en communication, ils furent longtemps à la recherche les uns des autres, et ne parvinrent que par hasard à se trouver. On était encore plus ignorant sur la situation des lieux éloignés. Il existe une carte du moyen-âge où Jérusalem se trouve au beau milieu de la terre, et Alexandrie aussi près de la ville sainte que Nazareth [1].

---

[1] *V.* l'*Introduction à l'histoire de Charles-Quint*, vol. des notes, note XXIX.

On sent qu'à des époques où le monde était si mal connu, les moyens de le parcourir ne devaient pas être bien perfectionnés. Pendant le cours du moyen-âge, on ne voyage guère que par caravanes, et la plupart des transports ne s'exécutent qu'à dos d'homme et à dos de mulet. Tandis que par terre il ne se fait que du colportage; il ne se fait que du cabotage par mer. La grande navigation, les grandes découvertes géographiques ne commencent que vers la fin du quinzième siècle. La multiplication et le perfectionnement des routes sont des choses plus récentes encore, et à plus forte raison l'ouverture des canaux. Le premier canal un peu important qu'on ait exécuté en Europe, le canal de Briare, n'a été commencé qu'en 1605; celui de Languedoc que soixante-deux ans plus tard. Des douze cents lieues de canaux que possède l'Angleterre, il n'en existait pas un pouce avant 1755. Quoique le progrès de certains véhicules ait devancé l'exploration de certaines voies, quoique le perfectionnement des vaisseaux ait précédé et préparé celui de la navigation, ce n'est pourtant que vers le milieu du quatorzième siècle que les constructions nautiques commencèrent à devenir meilleures. Le perfectionnement des voitures est d'une date encore plus rapprochée de nous. Les premiers carrosses sont du commencement du quinzième siècle; les premières messageries, les premiers coches par terre et par eau, de la fin du seizième (1). La navigation par la vapeur, l'établissement des chemins de fer, l'invention surtout de la locomotive, ne sont que d'aujourd'hui ou d'hier : ce sont des arts qui ne font que de naître.

Peu à peu cependant la terre et la mer ont été parcourues, explorées, reconnues; on a mieux su la position respective

---

(1) *V.* le *Mémorial universel*, aux mots *Canaux, Navigation, Carrosses, Messageries.*

des diverses contrées et de leurs villes principales; on a appris à se mieux diriger d'un point à un autre; on s'est appliqué à multiplier et à perfectionner les voies destinées à mettre tous les points un peu importants en communication; on s'est également évertué à chercher les instruments les plus propres à parcourir ces voies, à faire parvenir un objet d'un point à un autre; et, dans le cours des trois ou quatre derniers siècles, l'art des transports a suivi le mouvement de tous les autres et s'est perfectionné comme eux, plus rapidement peut-être qu'aucun d'eux.

J'observe seulement que, dans cet art comme dans tous, les premiers et les principaux progrès se sont faits d'une manière empirique; c'est-à-dire qu'on a avancé en tâtonnant, en expérimentant, en se conduisant, non par des vues générales, mais par des observations particulières propres à chaque cas; non par les principes arrêtés de la science, mais par ces raisons mal démêlées, par ces inspirations de l'instinct qui sont les guides habituels de l'homme encore inculte. C'est ainsi que, longtemps, pour se diriger, on a vaguement consulté le vent, le soleil, les étoiles, plus qu'on n'a mesuré géométriquement la grandeur de l'angle que faisait avec le méridien la ligne parcourue. C'est ainsi que, pour construire des routes, des chariots, des navires, on a moins pris conseil de la physique et des mathématiques que des indications que fournissait l'expérience en présence des difficultés qu'on avait à surmonter. On a cherché empiriquement quelle était la forme la plus propre à rendre une route solide et viable, quelle était la coupe qui rendait un navire plus stable et meilleur marcheur, comment une voiture voulait être placée sur ses roues pour se mouvoir avec aisance, de quelle manière les roues elles-mêmes devaient être formées, etc.; et j'ajoute qu'on a exercé l'art comme on l'avait trouvé, c'est-à-dire qu'on s'est

dirigé sur terre et sur mer, qu'on a construit les voies et les voitures, et qu'on s'en est servi d'une manière purement empirique.

Je vais plus loin, et je dis que c'est ainsi encore qu'il serait raisonnable de commencer; c'est-à-dire que, pour devenir bon marin, par exemple, il vaudrait infiniment mieux aller tout de suite, à bord d'un navire, voir faire la manœuvre, y prendre part, et se mettre à naviguer sous la direction d'un pilote habile, que commencer, par exemple, comme c'était la règle du temps de la Restauration, par aller faire ce qu'on appelait alors un cours de navigation à l'école de marine d'Angoulême, et apprendre là, *in genere demonstrativo*, comment on manœuvre un navire et comment on se dirige sur mer, sauf à s'instruire plus tard de l'art auquel on aurait à faire l'application de sa science. C'est encore ainsi que, pour diriger la construction d'une route, il vaudrait peut-être mieux avoir l'expérience réunie d'un pionnier et d'un postillon que de sortir tout frais émoulu de l'école polytechnique et de celle des ponts-et-chaussées. « Les méthodes analytiques, observe un écrivain judicieux, sont applicables au roulage comme à toute autre opération mécanique; mais cet art se complique de tant de données minutieuses impossibles à soumettre au calcul, que l'analyse séparée de la pratique ne donnera jamais que des lumières trompeuses. Le rôle de l'analyse doit être de coordonner et d'expliquer des expériences directes, répétées à diverses reprises par des personnes et sur des localités différentes, telles que l'artillerie en fait dans ses écoles avant d'adopter les améliorations les plus sûres en apparence: il faut mettre l'ingénieur et le savant en contact avec le simple roulier, avec le postillon ; et si l'on prend jamais ce parti, on sera surpris de trouver dans cette classe d'hommes grossiers les remarques les plus sensées et souvent les plus déli-

cates sur ce qui fait l'objet perpétuel de ses observations, et l'on pourrait même dire de ses sensations, en tenant compte de l'espèce de rapport magnétique qui existe entre le cheval et l'homme habitué à le conduire (¹). »

Ainsi, pour la construction et la direction des vaisseaux, pour la construction des canaux et des routes, pour celle des voitures et des bateaux, la connaissance pratique du métier est, il n'en faut pas douter, la première chose nécessaire.

Toutefois on ne saurait douter non plus que la pratique ne puisse recevoir ici les plus puissants secours de la théorie. D'une part, les sciences peuvent répandre sur la construction des voies et des machines propres au transport, autant de lumières que sur aucune autre sorte de constructions; et d'un autre côté, elles ont réduit l'art de se diriger, hors de toute voie tracée, à des principes simples et infaillibles : les sciences ont permis de déterminer avec une précision mathématique la forme de la planète que nous habitons, et la position respective de tous les points connus de sa surface; par elles on a pu lier les lieux les plus éloignés par les routes les plus directes; par elles le navigateur, au milieu des mers, peut toujours dire le chemin qu'il suit, le point de l'Océan où il se trouve, et aller toucher, sans se méprendre, un but qu'il ne connaît pas et dont il est séparé par plusieurs milliers de lieues; grâce à leur secours enfin, il n'est plus un lieu dont on ne puisse déterminer la position véritable, et l'Océan, qui était comme une barrière impénétrable entre les divers continents, est maintenant le lien qui les unit tous.

S'il y a des connaissances scientifiques, et il y en a beau-

(¹) *V.*, dans la *Revue encycl.* d'octobre 1827, p. 36 et suiv., un article de M. Baude sur la construction des routes, rempli d'excellentes réflexions.

coup, qui peuvent seconder l'action du voiturage, il va sans dire que les talents d'application et d'exécution doivent trouver ici matière à s'exercer. A quoi serviraient, en effet, ces connaissances sans le talent de les appliquer, et comment seraient possibles les applications sans l'art de la mise en œuvre?

Je dois seulement observer qu'ici comme partout, le vrai moyen de rendre les applications faciles et nombreuses, ce serait de rattacher le plus possible à la pratique l'étude de la théorie, et de donner la science au praticien, plutôt que de former des savants pour la pratique; de rapprocher, par exemple, l'instruction scientifique des marins et des constructeurs de vaisseaux, plutôt que de destiner des savants à la marine ou aux constructions nautiques. Il n'y a nulle comparaison, en effet, entre le parti que peuvent tirer de la science les gens qui ont commencé par se rompre aux procédés de l'art et celui qu'en peuvent tirer les hommes qui n'ont pensé à l'art qu'après avoir terminé leur éducation scientifique, et usé plus du quart de leur vie dans des travaux purement spéculatifs.

Je dois avoir grand soin de dire aussi que, dans cette industrie comme dans toutes, le talent des applications ne renferme pas seulement une question d'*art*, mais encore une question d'*affaires*, et que, pour être un homme d'application habile, il ne suffit pas d'être en état comme savant, comme artiste, comme ouvrier, d'ajuster tant bien que mal à sa pratique telle ou telle amélioration que recommande la théorie; mais qu'il faut surtout savoir juger si cette amélioration, scientifiquement bonne, serait commercialement profitable, et si elle s'adapte convenablement à la situation où l'on est placé. Cette question d'utilité et d'opportunité est une question à se faire non-seulement dans toute entreprise

particulière de voiturage, mais à propos de toute amélioration qu'on veut essayer d'introduire dans les moyens d'action de cette industrie, et, par exemple, dans une partie quelconque de ses véhicules ou de ses voies. C'est peu d'être artistiquement capable de remplacer un chemin à peine frayé par une route régulièrement construite, une route ordinaire par un canal ou un chemin de fer, un navire à voiles par un bateau à vapeur, un attelage de chevaux par une locomotive, il faut encore, pour être un homme d'application intelligent, être en état de juger si, dans les circonstances où l'on se trouve, l'amélioration qu'on veut faire serait commercialement bien entendue. C'est là le genre d'aptitude qui manque le plus à nos hommes d'exécution, et rien n'est malheureusement si ordinaire que de voir de nouvelles voies ou de nouveaux véhicules, convenablement exécutés sous le rapport de l'art, manquer absolument de convenance et d'opportunité sous le point de vue économique ; il y en a des exemples très multipliés, et il n'est peut-être pas d'industrie où le talent des applications, faute de tenir suffisamment compte de l'intérêt commercial, commette plus d'erreurs et gaspille plus de ressources. Répétons-donc que ce talent, ici comme partout, implique au plus haut degré celui des affaires, et que c'est surtout à la faveur du talent des affaires que celui des applications rend de véritables services à l'art.

Ainsi, toutes les facultés relatives à l'exécution comme toutes celles qui se rapportent à la conception et à la conduite des entreprises, sont ici d'incontestables moyens de force et de liberté.

Il faut dire des bonnes habitudes morales ce que je dis du talent des affaires et des moyens qui tiennent à l'art. De même que les agents du voiturage étendent leurs pouvoirs en

perfectionnant leurs facultés spéculatives et industrielles, de même ils accroissent leur liberté en perfectionnant leurs habitudes personnelles et leur morale de relation.

Non-seulement les bonnes habitudes de cette classe d'industrieux sont une partie de ses moyens, mais elles en sont la partie essentielle. Comment, en effet, pourrait-elle acquérir les autres sans ceux-là, et à quoi lui serviraient-ils? A quoi, par exemple, lui servirait le savoir-faire sans la volonté de faire, sans l'activité? A quoi lui serviraient l'intelligence et l'activité sans la prudence?

La prudence, dont il est si nécessaire d'user dans la pratique de toutes les industries, est peut-être dans celle-ci plus indispensable encore que dans aucune autre. Il est, en effet, plus facile dans celle-ci que dans aucune autre, de s'engager dans de mauvaises spéculations. L'entreprise d'une nouvelle fabrication, d'une nouvelle culture exige ordinairement la réunion préalable de nouveaux moyens; il y a toujours à faire quelque opération préparatoire, pendant laquelle la réflexion a le temps d'agir; tandis que l'entreprise d'expédier une marchandise dans un pays ou de la mettre en réserve pour un temps futur peut être consommée par un simple acte, par un achat ou même par un ordre d'acheter, et que, l'ordre expédié, l'achat fait, il n'est plus temps de s'aviser et de prendre une résolution meilleure. Il semble donc plus nécessaire encore dans le voiturage que dans les autres industries de se défier d'une première idée, de se tenir en garde contre les séductions de l'esprit d'entreprise, et j'ai, il me semble, raison de dire qu'elle est, de toutes, celle qui requiert le plus de prudence et de sang-froid.

Peut-être aussi est-elle celle qui requiert le plus de soins et d'esprit de conservation; du moins est-elle celle chez qui les habitudes de ce genre semblent avoir à s'exercer sur un

champ plus vaste. Chez le fabricant, les soins, l'entretien, la bonne tenue peuvent, à la rigueur, se renfermer dans l'intérieur de son atelier : il n'en est pas ainsi pour le voiturier; il ne lui suffirait pas de bien tenir ses magasins et ses boutiques ; il lui importe infinement d'étendre ses soins à la voie publique, qui fait aussi partie de son atelier, et qui en est la partie la plus essentielle. Les autres industries sans doute ne peuvent pas être indifférentes à l'entretien exact des rues, des routes, des canaux; mais il est sensible qu'aucune n'est plus intéressée que le voiturage au bon état de toutes les voies. C'est surtout aux agents de cette industrie que la propreté et la bonne tenue de la voie publique se recommandent comme un grand moyen de puissance et de liberté d'action.

Ce que peuvent les soins et la propreté, comme nous le verrons, pour la puissance de l'agriculture et de la fabrication, ils le peuvent pour celle du voiturage. Dans cet art, comme dans les autres, l'effet de ces habitudes morales est de prévenir, par de petites précautions, des pertes et des dépenses considérables, de tenir les hommes dispos, de conserver aux choses le pouvoir de rendre, à chaque instant, tout le service pour lequel elles ont été faites. C'est à leur esprit soigneux, à leur amour de la propreté, presque autant qu'à leur industrie et à leur richesse, que les Anglais doivent le bel état de leurs chemins, de leurs chevaux, de leurs voitures, de tous les moyens de communication et de transport, et par suite les grands pouvoirs de leur industrie voiturière. Ils n'attendent pas, pour réparer une route, qu'elle ait eu le temps de se dégrader : ils ferment avec un soin empressé et assidu toutes les ornières qui se forment; ils font disparaître de la surface jusqu'aux moindres inégalités. C'est par esprit de propreté, plus que par crainte des amendes, qu'ils s'abstiennent, dans leurs cités, de salir la voie publique. Eussent-ils,

comme nous, des règlements de police qui leur permissent de déposer toutes sortes d'ordures dans la rue, il est douteux qu'ils voulussent user de cette sale faculté. Ils ne donnent pas moins de soins à l'entretien de leurs moyens de transport qu'à celui des voies destinées au voiturage. Les navires, les bateaux, les chevaux, les harnais, les voitures, soit particulières, soit publiques, sont de la propreté la plus recherchée. Ce goût se manifeste jusque dans les chariots qu'ils emploient au transport des engrais, dans les exploitations rurales : ces chariots, soigneusement peints, ont, comme les voitures, dit un de nos ingénieurs, des essieux en fer, des boites en cuivre parfaitement tournées, et dans ces boîtes un réservoir pour l'huile qui en adoucit le frottement ([1]).

Autant la bonne habitude morale que nous désignons par le nom de propreté peut influer utilement sur la liberté du voiturage, autant cette industrie trouve de moyens de développement et de puissance dans le goût de la simplicité. Il est aisé d'apercevoir que l'industrie voiturière ouvre un champ plus vaste à son activité en se tournant vers le transport des choses d'un usage général qu'en se restreignant à celui des choses chères. Un entrepreneur de voiturage qui apporte des choses utiles à tout le monde, et à la portée de toutes les fortunes, est sûr de trouver plus d'acheteurs et de faire plus d'affaires que celui qui ne fait venir que des choses peu nécessaires et d'un prix très élevé. Il se fait en calicots infiniment plus de transports qu'en cachemires; il arrive du Brésil moins de valeurs en pierres précieuses qu'il n'en arrive en coton et en peaux de bœufs. Les Espagnols, lorsqu'ils commencèrent à tirer de l'or et de l'argent d'Amérique, n'ou-

---

([1]) Cordier, *Mémoire sur l'agric. de la Flandre française;* discours prélim.

vrirent pas à l'industrie voiturière une branche d'affaires à beaucoup près aussi importante, que le firent plus tard les Hollandais lorsqu'ils s'avisèrent seulement d'apporter de la Chine la petite feuille sèche à laquelle nous donnons le nom de thé. Le voiturage en effet transporte en Europe pour plus de 300 millions de thé par an (1), tandis que, suivant l'auteur de la *Richesse des nations*, la quantité de métaux précieux que l'Europe importe annuellement d'Amérique ne se monte pas à plus de 6 millions sterling, ou environ 150 millions de notre monnaie (2). On peut juger, par ce seul fait, combien le goût de la simplicité, en tournant l'industrie voiturière vers la recherche et le transport des choses d'un usage commun, lui ouvre une plus vaste carrière que ne le fait le goût du faste en donnant une autre direction à son activité.

Une autre qualité morale bien essentielle à l'homme qui pratique cette industrie, c'est l'estime de son art, c'est le sentiment éclairé de son utilité, c'est la juste appréciation du bien qu'il opère. L'art qui se charge de l'approvisionnement d'un marché par voie de transport est peut-être, de tous, celui qui a le plus souffert des préjugés contraires à l'industrie. Il s'attachait, si je ne me trompe, dans les anciennes idées, moins de défaveur à l'exercice de l'agriculture, et même de la fabrication, qu'à celui de l'art que je désigne par le nom de voiturage, et qu'on désignait par celui de commerce. On pouvait à la rigueur, sans déroger, cultiver son champ, faire aller

---

(1) *V.* le *Tr. d'éc. pol.* de M. Say, t. I, p. 60, 5e édition. — Cette importation paraît s'être considérablement accrue depuis l'époque où écrivait M. Say. L'Angleterre seule, en 1842, a consommé au-delà de 18 millons de kilogr. de thé, valant bien près de 300 millions. *V.* l'ouvrage de M. J. G. Houssaye sur l'arbre à thé.

(2) *Rich. des Nat.*, liv. I, ch. 2.

son moulin, et en vendre les produits, mais non acheter des marchandises dans un lieu pour les aller vendre dans un autre. Les familles engagées dans une industrie réputée si fâcheuse en sortaient le plus tôt qu'elles pouvaient, et les nobles qui l'avaient pratiquée se faisaient relever de l'état de dégradation civile ou tout au moins politique où ils croyaient être tombés.

Si l'on voulait juger, par quelques faits isolés et peu anciens, de l'état de nos mœurs actuelles, on pourrait croire que ces sottises ne sont pas encore entièrement usées. On se souvient d'avoir vu, dans les dernières années de la restauration, un habitant de Saint-Chaumont s'imaginer qu'il avait perdu la noblesse parce que son père et son aïeul avaient exercé avec honneur une profession utile, celle dont nous nous occupons ; et le ministère, reconnaissant qu'en effet la chose *lui pouvait être imputée à dérogeance*, lui accorder, sur sa demande, des lettres de réhabilitation, des *lettres de relief*, pour nous servir du jargon un peu barbare alors en usage à la commission du sceau. Heureusement cette insulte au bon sens et à la morale du pays reçut, vers le même temps, une réparation éclatante. Tandis qu'on relevait un noble qui avait failli parce qu'il avait fait le commerce, on tentait d'agréger à la noblesse un manufacturier, homme de génie, qui avait toujours été commerçant : on envoyait le titre de baron à M. Ternaux. C'était presque l'avertir qu'il devait abdiquer sa profession, sous peine de dérogeance. L'honorable négociant, en un tel état de choses, comprit que la vraie dérogeance serait de se laisser faire baron : il conserva au travail sa dignité, et n'accepta point un titre qui, dans la pensée de ceux qui délivraient des *lettres de relief*, semblait impliquer le mépris des arts utiles. Ce trait de M. Ternaux était digne d'être rappelé : c'est, à mon avis, une des belles et bonnes actions

qui aient été faites sous la restauration, et des plus caractéristiques. En mettant la considération que donne le travail au-dessus de celle que donnent les titres, M. Ternaux exprimait la pensée dominante de son temps et de son pays. Peu de personnes aujourd'hui parmi nous s'aviseraient de demander si un Montmorency peut faire le commerce; ou bien, comme Chamfort; presque tout le monde répondrait : pourquoi pas, s'il a les qualités requises? si, sans abdiquer les sentiments élevés et délicats que supposent son rang et sa race, et qui, à la rigueur, ne seraient de trop dans aucune industrie, il possède d'ailleurs les connaissances variées et les habitudes d'ordre, d'activité, de prudence, que réclame l'exercice de la profession? On aurait beau multiplier les lettres de noblesse et celles de relief, on ne parviendrait qu'avec peine à fausser le sentiment public sur les sources de la considération et les vrais titres à l'estime. Il y a bien toujours par-ci par-là quelques roturiers qui dérogent, mais il y a peut-être plus encore de gens titrés qui s'ennoblissent : pour un industrieux qui se fait baron, vingt barons se font hommes d'industrie : on pourrait citer nombre d'anciens grands seigneurs qui, non contents de participer à l'exercice des pouvoirs publics et aux travaux du gouvernement et de l'administration (lesquels pourtant sont des arts aussi), sont intéressés dans une multitude d'entreprises industrielles. La vraie honte aujourd'hui, serait de n'être bon à rien; mais personne ne rougit de faire quelque chose d'utile. Tout le monde, au contraire, honore le travail, et, pour en revenir à l'objet spécial qui nous occupe en ce moment, cette estime dans laquelle chacun tient toute profession naturellement bonne et estimable est sûrement l'une des vertus privées les plus favorables à l'art des transports comme à tout autre.

Ces remarques sur la force que l'industrie voiturière puise

dans de bonnes habitudes privées de ses agents seraient susceptibles d'être fort étendues. Il serait aisé de faire voir ce que peuvent pour lui le courage, la modération, l'économie, et plusieurs autres vertus dont je ne détaille point ici les effets. Mais il s'agit moins de savoir comment chacune de ces vertus contribue à l'extension de ses pouvoirs que de montrer qu'elles sont toutes des éléments essentiels de sa puissance; et le peu que j'ai dit fera, j'espère, suffisamment comprendre cette vérité. Voyons l'influence qu'exercent sur sa liberté les bonnes habitudes sociales.

Plus la morale de relation est perfectionnée, plus on est ennemi de l'injustice, et disposé tout à la fois à s'en abstenir et à ne pas la tolérer, et plus deviennent libres les communications que cherche à établir le voiturage. Cela est évident de soi.

Ainsi, par exemple, le voiturage est d'autant plus libre qu'on sait mieux se défendre de toute injuste prétention sur les voies ouvertes à l'industrie voiturière, qu'on se garde davantage de les dégrader, qu'on empiète moins sur elles, que chacun s'y tient mieux à sa place, etc.

Il est d'usage à Paris de faire en quelque sorte de la voie publique sa voirie particulière : on y jette des animaux morts; on y répand des eaux corrompues; on y dépose les balayures de son appartement et les débris de sa cuisine; on y secoue la poussière de ses tapis; on y dirige sur les passants les gouttières de ses toits; on en fait comme le réceptacle de tout ce qu'on a chez soi d'incommode ou d'immonde (1) : est-il be-

(1) J'écrivais ceci en 1828. Depuis, les habitudes publiques ont subi à cet égard quelques modifications heureuses. Je lis dans les *Débats* du 31 mars 1837, l'extrait d'un règlement de police qui témoigne des progrès faits sous ce rapport. Malheureusement, sous ce rapport comme sous d'autres, les habitudes sont encore fort en arrière des règlements.

soin de dire que ce peu de respect des habitants pour les rues de leur ville, nuit à la liberté de les parcourir ; que plus chacun les dégrade et les salit et moins elles sont praticables pour tout le monde ?

Si l'on craint peu de les salir, on craint encore moins de les usurper. Chacun envahit, pour des usages particuliers, l'étroit espace qu'elles livrent à la circulation générale : l'épicier y fait griller son café ; le marchand de vin y dépose ses tonneaux ; le roulier y remise ses voitures ; l'un y fait scier son bois ; l'autre y emballe ses marchandises ; des colporteurs sans nombres y établissent leur marché ; la plupart des marchands en boutique luttent à qui y fera le plus avancer ses étalages ; le passage, l'air, la lumière, y sont également interceptés : je ne crois pas exagérer en disant qu'un dixième de la voie publique est habituellement enlevé à la circulation par toutes ces usurpations particulières : la circulation y est donc d'un dixième moins libre qu'elle ne le serait sans ces empiètements [1].

Elle y est peut-être encore plus embarrassée par le peu d'équité avec lequel on s'y partage la place. Chacun prétend avoir à sa disposition toute la largeur de la rue : les cavaliers et les voitures veulent aller sur les côtés comme au milieu ; les gens à pied au milieu comme sur les côtés. Tout le monde y court donc pêle-mêle, et cette confusion qui ne laisse pas de gêner beaucoup la circulation des voitures et des cava-

---

[1] Ces remarques, que je publiais au mois de juin 1828, en appelant sur ce sujet intéressant la sollicitude de la police municipale, ont également perdu depuis une partie de leur vérité. Je les conserve comme un monument des habitudes qui gouvernaient alors la population parisienne, et dont elle est loin d'être entièrement corrigée. *V.* sur ce point des détails curieux et fort exacts que *le Courrier* du 26 août 1841 empruntait au journal *le Temps*.

liers, rend la marche des piétons excessivement pénible et même dangereuse. D'après des relevés faits dans les recherches statistiques publiées par M. le préfet de la Seine, on peut porter à quinze personnes, terme moyen, le nombre d'individus annuellement écrasés par des voitures dans les rues de Paris. Deux règles bien simples pourraient mettre un peu d'ordre dans la confusion qui y règne : la première serait qu'il se fît un partage de la rue entre les gens à pied et les gens à équipages; que ceux-ci passassent au milieu et les piétons sur les côtés; la seconde, que toute personne prît sa droite à la rencontre d'une autre. C'est l'ordre qu'on observe en Angleterre, et il y contribue infiniment à la liberté de la circulation. Il est vrai que les rues anglaises s'y prêtent infiniment mieux que les nôtres; mais, moins nos rues sont convenablement disposées pour la marche et plus l'ordre serait nécessaire pour y circuler sans trop d'embarras (1).

On voit combien la justice dans l'usage des voies ouvertes à la circulation peut contribuer à la liberté du voiturage. Cependant ce ne serait pas assez de s'abstenir de toute entre-

---

(1) Ceci se rapporte encore à une situation qui a cessé d'être absolument vraie. Il y a toujours beaucoup d'encombrement dans les rues de Paris; mais depuis l'établissement des trottoirs, la confusion y est moins grande. D'après une note insérée dans les *Débats* du 25 déc. 1839, la moyenne des personnes tués par des voitures dans les rues de Paris, du commencement de 1834 à la fin de 1837, n'aurait été, malgré le mouvement croissant de la circulation, que de 8 par année.

La confusion, dans les rues de Paris, diminuée par l'établissement des trottoirs, pourrait l'être d'une manière non moins sensible par de meilleures habitudes dans la population. Il n'est pas douteux qu'une grande partie des accidents qui arrivent ne doivent être attribués à la précipitation et à l'impatience des passants, tant à pied qu'à cheval et en voiture. M. Simon, dans ses *Observat. recueillies en Angl. en* 1835, a fait remarquer combien d'encombrements et d'accidents déplorables étaient prévenus à Londres par le bon sens équitable du public et par la discipline qu'il observe dans la circulation.

prise sur ces voies, si l'on ne savait se défendre en même temps du désir d'accaparer les moyens de transport, ou les marchandises à transporter, ou les pays à pourvoir de ces marchandises. A quoi serviraît, en effet, que les routes fussent libres, si quelques hommes voulaient s'emparer de tous les moyens de les parcourir; ou même qu'ils laissassent libre l'usage de ces moyens, s'ils voulaient s'emparer de tous les transports à y faire ; ou enfin qu'ils permissent d'y exécuter des transports, si, se partageant entre eux le monde, ils prétendaient s'arroger le droit exclusif d'en approvisionner chacun une partie.

La ferme générale des messageries avait seule, avant M. Turgot, le pouvoir d'établir des coches de terre et d'eau sur la plupart des grandes routes et des rivières navigables : dès lors, à quoi eût servi, pour pouvoir former de telles entreprises, que ces voies fussent excellentes, et que rien, matériellement, n'empêchât d'y aller et venir.

La même compagnie prétendait avoir le droit exclusif de transporter les voyageurs, ballots, marchandises, paquets, matières d'or et d'argent, etc. A côté d'une telle prétention, qu'eût importé, pour pouvoir effectuer ces transports, que les routes fussent parfaitement praticables, et que chacun y pût établir des voitures ?

D'autres associations ont joui seules, pendant longtemps, de la faculté d'approvisionner des marchandises qu'elles consentaient à recevoir, l'Inde, la Chine et d'autres contrées éloignées : en présence d'un semblable privilège, à quoi eût servi, pour pouvoir voiturer ces marchandises dans ces contrées, que les mers fussent ouvertes à tout le monde, que chacun y pût lancer des navires, et que sur ces navires on pût transporter toute sorte d'objets ?

Le voiturage, pour être libre, demande donc que l'on

s'abstienne de toute injuste entreprise, non-seulement sur ses voies, mais sur toutes les parties de son domaine. Que des entrepreneurs de ce genre d'industrie veuillent accaparer le marché, les marchandises, les voitures ou les voies, la liberté du voiturage sera également atteinte et amoindrie; elle le sera d'autant plus que le monopole sera concentré dans moins de mains, et qu'il s'étendra à plus de choses; et elle le sera non-seulement parce que les monopoleurs empêcheront matériellement tout le monde d'agir, mais encore parce qu'ils se seront ôté à eux-mêmes tout intérêt à bien faire, tout motif d'émulation, par conséquent tout ressort, et bientôt toute capacité.

On sait que les voitureurs avec privilège ne sont pas plus habiles dans l'exercice de leur industrie que les fabricants privilégiés. D'après un mémoire sur l'application de la dynexique aux divers moyens de transports, lu en 1824 à l'Académie des sciences, l'ancienne ferme des messageries, qui ne permettait à personne d'établir des voitures, était elle-même si peu capable d'en créer de bonnes, qu'il fallait à ses coches *dix jours* pour faire le voyage de Lyon, qu'on fait maintenant en moins de deux, et *trois jours* pour faire celui de Rouen, qu'on fait maintenant en dix heures [1]. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples de l'incapacité des entrepreneurs privilégiés de transport. Le monopole produit dans cette industrie absolument les mêmes effets que dans les autres. Débarrassant de toute concurrence, il dispense de tout effort; il amortit l'action de ceux qu'il favorise en

---

[1] Depuis que ceci a été écrit, d'autres moyens ont rendu les communications entre Paris et Rouen bien autrement rapides. Il ne faut plus aujourd'hui que trois heures pour exécuter ce trajet, qui demandait autrefois trois jours.

même temps qu'il fait violence à ceux qu'il dépouille, et il détruit doublement ainsi la liberté d'agir.

Il ne suffirait cependant pas, pour que l'industrie voiturière fût véritablement libre, que chacun s'abstînt de ces excès comme individu, et il est encore plus essentiel, et malheureusement plus difficile, qu'on sache s'en défendre comme public. Il est bien vrai qu'ils supposent tous de mauvaises dispositions individuelles; mais il est assez visible qu'ils ne sont pas tous commis par des individus. Ce n'était pas individuellement, dans l'ancien régime, que les agents de l'industrie voiturière se livraient à quelques-uns des excès que je viens d'énumérer, et, par exemple, que certaines compagnies avaient accaparé l'approvisionnement de certains pays, ou le voiturage de certaines marchandises, ou l'usage de certains moyens de transport, ou la navigation de certaines rivières : elles avaient eu besoin pour cela de la connivence et de l'appui de la société, ou des pouvoirs publics sortis de son sein et qui avaient mission de parler et d'agir pour elle. Dans l'industrie voiturière, comme dans les autres, les excès que les hommes commettent isolément sont toujours peu de chose en comparaison de ceux auxquels ils se livrent en nom collectif. Pour quelques furtifs empiètements que se permettront des entrepreneurs de voiturage isolés, des corps de nation se livreront ouvertement aux usurpations les plus vastes. Chaque peuple de l'Europe, par exemple, entreprendra de mettre la main sur quelque portion de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, et défendra au reste du monde de rien voiturer dans les régions qu'il aura envahies. A côté d'individus qui tenteront d'empiéter sur quelque chemin, quelque cours d'eau, on verra des corps de nation essayer d'usurper des mers entières. Les Ottomans, à cheval sur le Bosphore et les Dardanelles, ne voudront pas laisser le passage libre entre la

mer Noire et la Méditerranée. Les Danois, placés sur le Sund, prétendront interdire toute communication entre l'Océan et la Baltique, ou ne livreront passage aux navires qu'en mettant les navigateurs à rançon ([1]). Les Anglais, dans leurs chants populaires, s'appelleront insolemment les maîtres de la mer (*Rule Britannia*), et souvent ils se conduiront comme si, en effet, la nature avait fait de l'Océan la propriété particulière des îles britanniques.

Et quand telle est, des uns aux autres, la violence des corps politiques, on pense bien qu'ils ne se conduiront pas avec plus de justice envers les individus. Si, au point de civilisation où ils sont parvenus, il leur arrive moins aujourd'hui qu'autrefois d'accorder à quelques-uns des privilèges contraires aux droits et à l'intérêt des autres, ils exerceront, à divers égards, pour leur propre compte, une juridiction arbitraire également opposée à la liberté de tous. Ils ne se contenteront pas de faire la police de l'industrie voiturière, ils prétendront la régler souverainement et pour ainsi dire à titre de maîtres. La société, la personne publique s'emparera, par exemple, du cours des rivières et voudra en disposer comme d'un bien domanial. Elle se réservera le droit exclusif d'ouvrir des chemins et des routes. Il ne sera possible d'établir aucun moyen public de transport, aucuns coches de terre ou d'eau, diligences, locomotives, bateaux à vapeur, qu'après en avoir obtenu d'elle la permission. Elle seule aura le droit d'établir des relais sur les routes. Elle seule pourra

---

([1]) D'après des documents publiés par la presse anglaise, le gouvernement Danois ne percevrait pas annuellement moins de 200,000 liv. st. (5 millions de francs) des navires étrangers qui franchissent le Sund. La chambre des communes a dû être saisie, en 1841, des plaintes du commerce britannique au sujet de cette exaction. *V.* un article du *Morning Chronicle*, cité par le *Courrier Français* du 4 mars 1841.

porter des lettres, des journaux. Elle voudra connaître tous les mouvements des agents de l'industrie voiturière; elle leur défendra de voyager sans laissez-passer, de séjourner sans permis de résidence; elle ne leur permettra de conduire de certaines marchandises que sur de certains marchés; elle aura, pour de certaines denrées, des entrepôts privilégiés où ils seront forcés de les déposer, en attendant qu'ils trouvent à s'en défaire; elle prétendra finalement, et ce sera là sans contredit la plus considérable de ses entreprises, régler et limiter, dans l'intérêt des autres industries, les *importations* et les *exportations* qu'ils pourraient vouloir opérer.

Ce n'est pas qu'à beaucoup d'égards son intervention ne soit fort nécessaire pour que l'industrie voiturière puisse agir avec une grande liberté d'action. Mais il est essentiel de bien savoir de quelle nature devrait être cette intervention, et dans quelle limite elle devrait se renfermer pour lui être vraiment utile.

Ainsi il n'est pas douteux qu'elle ne la serve on ne peut plus utilement en surveillant toutes les parties de la voie publique, en en écartant les malfaiteurs, en la défendant contre toute usurpation, contre toute dégradation, contre tout trouble, contre tout ce qui peut empêcher de la parcourir avec facilité et avec sécurité. Il n'est personne qui ne comprenne l'importance de cet ordre de services, qui ne sente à quel point en dépend la liberté de la circulation; et, quoique l'immense étendue de la voie publique, la rareté de la population sur mille points de son parcours, et l'état d'imperfection des habitudes sociales ne permettent pas que ces services soient tels encore qu'on pourrait le souhaiter, il faut pourtant reconnaître qu'à mesure que la population s'accroît, que les routes sont plus parcourues, et finalement que les habitudes s'améliorent et secondent mieux l'action des pouvoirs pu-

blics, la société remplit mieux, relativement à l'industrie dont nous nous occupons, cette partie si essentielle de sa tâche.

Nul doute encore que si elle sert utilement l'industrie voiturière en la mettant à l'abri de tout trouble extérieur, elle ne lui rende également un signalé service en contraignant ses agents à l'exercer avec précaution; en les punissant, s'il y a lieu, du mal qu'ils peuvent faire; en les obligeant, autant que possible, à le réparer. On sait quels lamentables accidents peuvent causer par leur imprudence ou leur incurie ceux de ses agents qui sont préposés à la conduite des voitures, des locomotives, des bateaux à vapeur. Il y en a d'innombrables exemples. Une enquête faite aux États-Unis (1) a constaté qu'en trente ans, de 1807 à 1837, deux mille personnes avaient péri, et cinq cents avaient été mutilées par suite d'accidents arrivés dans l'usage seulement des bateaux à vapeur. Rien de plus juste et de plus nécessaire, à ne considérer même que l'intérêt de l'art des transports, que de réprimer la négligence ou la témérité de ceux à qui peuvent être justement imputés de tels désastres.

Et ce n'est pas seulement quand elles ont eu ces déplorables résultats que la société devrait punir la négligence ou l'imprudence des agents de l'industrie voiturière, mais alors même qu'il n'en serait résulté rien de fâcheux, et par cela seul qu'elles auraient pu avoir des suites funestes. Prenons garde en effet qu'il ne doit pas être défendu seulement d'estropier ou de tuer les voyageurs, mais encore de les exposer, et que le seul fait de compromettre leur sûreté est déjà très punissable. C'est certainement une lacune et une imperfection, dans la législation pénale de l'Angleterre et des États-Unis, de ne poursuivre les agents de l'industrie voiturière, pour les

(1) Elle est citée par le major Poussin, dans son dernier ouvrage.

faits d'incurie ou de témérité dont ils peuvent se rendre coupables, que lorsqu'il en est résulté des accidents. Ces faits sont punissables par eux-mêmes, et rien n'est plus légitime que de rendre obligatoire l'observation de certaines précautions véritablement commandées par la prudence, telles, par exemple, qu'une bonne partie de celles que notre législation prescrit aux entrepreneurs de messageries, de bateaux à vapeur et d'autres moyens de voiturage. La société, en veillant à ce que ces précautions soient observées, en poursuivant et en punissant ceux qui les négligent ou les dédaignent, ne fait évidemment rien que de juste, et même de très favorable à l'art des transports, au développement de sa liberté et de sa puissance (1).

Mais son action, si utile quand elle est ainsi dirigée, n'est pas toujours, il s'en faut, aussi éclairée et aussi salutaire. — Si, par exemple, il est essentiel qu'elle garde la voie publique, et qu'elle réprime avec soin tout ce qui peut diminuer la liberté de la parcourir, il n'est pas certain qu'elle dût se réserver le droit exclusif d'établir toute sorte de voies. — S'il est nécessaire qu'elle connaisse l'existence de tous les établissements publics qui se chargent de transporter des voyageurs, qu'elle les surveille, qu'elle les contraigne par des poursuites à observer les précautions de sûreté commandées par la prudence, il ne l'est pas que ces établissements ne puissent se former qu'avec sa permission (2). — S'il est à

---

(1) *V.* notamment les ord. des 16-26 juillet 1828, et 22 et 23 mai 1843. Notre législation, sur ce point, a seulement le tort d'avoir trop multiplié les prescriptions, et de n'avoir pas attaché une pénalité suffisante à l'inobservation de celles qui étaient véritablement essentielles. Les contraventions de ce genre ne donnent guère lieu qu'à l'application de la légère amende prononcée par l'article 475 du code pénal.

(2) Cette autorisation préalable est impérieusement exigée par les

propos enfin qu'elle exerce sur les voitureurs la même surveillance que sur les voies et les voitures, il est assurément très contestable qu'elle puisse légitimement et utilement déterminer ce qu'il leur sera permis d'*importer* ou d'*exporter*, et l'on ne saurait douter que son intervention à ce sujet n'ait causé dans la production un immense trouble. — Je vais entrer dans quelques développements sur ces trois points principaux. Je prie le lecteur de considérer avec attention ce qu'y peuvent produire d'effets fâcheux l'intervention abusive de la communauté, et l'injustice naturelle des procédés par lesquels elle les gouverne.

Et d'abord qu'il me soit permis de faire remarquer ce que présente d'inconvénients, relativement à l'industrie voiturière, le droit exclusif que s'est attribuée parmi nous la communauté de créer les diverses sortes de voies sur lesquelles cette industrie pourra exécuter ses transports.

Je ne parle pas de celles qu'il peut y avoir lieu d'ouvrir dans un intérêt politique. Il va sans dire qu'à l'État seul il appartient de créer celles-ci; que lui seul est bon juge du point où elles pourront s'ouvrir d'une manière convenable, ainsi que de la forme qu'il sera bon de leur donner, et qu'alors même que l'industrie voiturière a peu de services à en attendre, il est possible qu'elles soient entreprises très sensément; qu'il peut y avoir, à tel moment donné, un tel intérêt à les posséder, que la considération de cet intérêt suffise, même au point de vue économique, pour en justifier le classement et la construction.

Mais ce que je dis des voies à créer dans un intérêt politique, et ce que je pourrais ajouter de celles à créer dans un

---

ordonnances que je viens de citer. C'est une de leurs dispositions les plus considérables.

intérêt administratif municipal ou départemental, ne s'applique pas aux voies que réclame en général le service des transports, et dont la destination est purement économique. Il est beaucoup moins convenable, je crois, que l'autorité ait l'initiative du classement de celles-ci. Elle est portée par sa position à y procéder d'une manière beaucoup trop systématique; elle ne tient pas suffisamment compte de l'intérêt commercial; elle se détermine trop par des vues d'ensemble, par des considérations générales, par le désir de satisfaire au besoin d'une sorte de symétrie. Il ne faut, pour s'en convaincre, que regarder comment elle a procédé au classement de nos diverses sortes de voies. Par le décret du 16 novembre 1811, elle a classé d'un coup, sur le territoire actuel de la France, au-delà de six mille lieues de routes royales; par des lois de 1821, elle a décrété simultanément l'ouverture ou l'achèvement de six cents lieues de canaux; par un projet de loi de 1838, elle proposait d'emblée la construction de onze cents lieues de chemins de fer. Et si du centre du royaume nous descendons aux chefs-lieux de département, nous verrons qu'elle n'a pas procédé d'autre sorte: elle a classé en cinq ans, d'après des plans généraux et pour ainsi dire conçus d'avance, plus de trois mille lieues de routes départementales, qui sont des routes royales de quatrième classe, et près de treize mille lieues de chemins vicinaux de grande communication, qui forment une cinquième espèce de grandes routes ([1]). Il suffit, je pense, d'énoncer de tels faits pour démontrer que l'autorité dans ses classements procède d'une façon trop théorique: il est clair que quand

---

([1]) Le chiffre exact des chemins de cet ordre classés depuis 1836 était, au 31 décembre 1841, de 31,607 kilomètres formant 12,903 lieues. (*Rapport du ministre de l'intérieur au roi*, 15 février 1842).

on propose d'un coup l'ouverture de six cents, onze cents, trois mille, six mille, treize mille lieues de voies d'une nature quelconque, on permet à tout le monde de supposer que l'intérêt commercial de ces classements a été faiblement étudié.

Veut-on juger, au surplus, combien peu il est tenu compte de cet intérêt, dans les classements de routes ? Qu'on prenne la peine de rechercher, pour peu qu'on soit en mesure de se livrer à ce genre d'investigation, quels sont en général les motifs qui donnent lieu à ces classements, et sur quelles raisons banales, sur quelles vagues et vides données, dans la plupart des cas, ils se décident.

Il y a un autre moyen de vérification. Qu'on cherche ce qu'il a été ouvert dans chaque département de routes départementales ou vicinales, et qu'on voie combien peu l'étendue en est en rapport avec ce qu'il y a dans chacun d'industrie et de richesses développées. Naturellement, on croirait que là où l'industrie est le plus avancée et le plus active, là où il y a le plus de transports à effectuer, là aussi s'est ouvert le plus grand nombre de routes. On se tromperait. Elles se sont multipliées moins en raison des besoins qu'en raison du zèle. Des départements nécessiteux ont plus fait en travaux de ce genre que des départements très opulents : la Lozère a plus fait que la Seine-Inférieure, les Basses-Alpes que le Pas-de-Calais, le Morbihan que Seine-et-Oise, la Corrèze que la Meuse, les Hautes-Pyrénées que la Meurthe ; la Dordogne a fait presque autant que la Meuse et la Meurthe réunies : moins on était avancé, moins on avait à transporter d'hommes et de choses, et plus on croyait faire merveille en épuisant ses ressources à multiplier sur son territoire des routes construites selon toutes les règles de l'art ([1]).

([1]) *V.* dans l'ouvrage de M. M. Chevalier, intitulée : ***Des intérêts***

Enfin, s'il ne suffisait pas de ces faits pour reconnaître combien peu on a consulté les besoins, voici un moyen de vérification encore. Qu'on demande à l'administration, si jamais elle a songé à en faire la recherche, combien il y a de routes dans le royaume sur lesquelles il n'existe pas encore de service de transport régulier, sur lesquelles il n'a pas été établi une seule diligence, grande ou petite, et qui se trouvent avoir été construites à grands frais pour le service d'un petit nombre de cavaliers, de piétons, ou de rouliers ? J'ai pour mon compte la conviction que le nombre en est considérable.

L'autorité, des hauteurs où elle est placée, procède donc aux classements de routes, cela n'est pas douteux, d'une manière trop générale et trop théorique.

Joignez qu'elle ne serait pas portée à faire des classements trop généraux par esprit de système, qu'elle y serait en quelque sorte forcée par le vice de sa situation, et par cela seul, que ne pouvant exécuter ces travaux qu'au moyen de ressources prises également à tout le monde, elle est presque invinciblement entraînée à faire la même dépense partout.

Naturellement, et malgré l'esprit systématique qui la dirige, elle serait portée à exécuter les travaux là où il serait le plus raisonnable de les entreprendre, dans les pays les plus avancés, là où ils pourraient rendre le plus de services,

---

matériels en France, une note placée à la fin du volume sur la distribution des routes dans le royaume, p. 337 à 342. — J'aurais quelque peine à m'associer aux éloges que M. Chevalier donne à ce zèle des départements pauvres. Je doute qu'il soit toujours très éclairé. Il est possible de placer fort mal son argent, même quand on le dépense en routes; et c'est ce qui a lieu toutes les fois que la dépense qu'elles entraînent est hors de proportion avec les services qu'on en peut espérer. Les chemins, comme tous les instruments dont nous nous servons, doivent être proportionnés, dans tous les cas, au service qu'ils doivent faire, et ne pas coûter plus qu'ils ne rendent.

où il y a le plus de transports à effectuer; et c'est même ainsi qu'elle agit plus ou moins, par la seule force des choses. Mais qu'arrive-t-il ? Une chose qu'il est permis de dire criante, et dont la justice distributive est blessée on ne peut plus grièvement : c'est que tout le monde est mis à contribution pour des travaux dont la plus grande partie est forcément exécutée sur quelques points privilégiés du territoire, et que de la sorte les régions pauvres sont continuellement rançonnées pour accélérer encore le progrès de celles qui sont naturellement les plus favorisées et qui ont déjà le plus d'avance ([1]).

La justice commande donc impérieusement, ne fut-ce que par forme de compensation, et pour dédommager les parties pauvres du pays du concours qu'elles ne cessent de prêter à l'avancement des parties riches, d'exécuter chez elle des travaux plus ou moins équivalents aux contributions qu'on leur demande. Mais alors se manifeste un autre grand inconvénient : c'est qu'une multitude de travaux sont entrepris hors de leur vraie place, sur des points où ils sont prématurés, et que de grands capitaux reçoivent ainsi une destination très médiocrement fructueuse; de sorte qu'on ne satisfait, même incomplètement, la justice qu'au prix de l'utilité, et que, pour réparer imparfaitement un premier mal, on en fait un second infiniment grave.

Notons en outre que, dans un système où la communauté se charge ainsi de l'exécution des travaux publics, ce dernier

---

([1]) M. Chevalier, dans l'ouvrage que je viens de citer, rend fort sensible l'inégalité que je signale ici : *V.* les notes 4 et 5 à la fin du volume. Mais l'auteur réclame une répartition plus égale, sans prendre garde qu'en bien des cas on ne pourrait écouter la justice qu'en sacrifiant l'utilité. Le vice est dans le système qui attribue à la communauté la charge d'exécuter les routes.

inconvénient est à peu près impossible à éviter. On a beau se dire qu'il faudrait savoir résister à des demandes mal fondées, à des dépenses peu fructueuses, et que des travaux publics dispendieux ne doivent pas être entrepris indifféremment partout : quand ces travaux sont opérés avec les ressources communes, quand toutes les parties du territoire sont obligées de concourir à l'exécution, il n'est pas possible d'empêcher que toutes veuillent avoir leur part des avantages qu'ils procurent, et l'expérience, du reste, montre assez qu'on le tenterait vainement : le temps est venu chez nous où l'on ne peut plus rien obtenir pour une région, sans accorder des compensations aux autres, faire voter un canal au nord sans proposer d'en ouvrir un au sud, obtenir un chemin pour tel canton sans qu'on accorde à tous les autres un chemin pareil : on devient là-dessus intraitable. Ce rigoureux esprit d'équité se manifeste à la fois dans les Chambres et dans les Conseils généraux; et c'est au désir, très naturel il faut le reconnaître, d'avoir sa juste part des travaux entrepris avec les deniers de tout le monde, qu'il faut attribuer, en grande partie, les classements innombrables, et sur tant de points prématurés, dont j'ai offert le tableau [1].

Encore arrive-t-il, malgré la multiplicité de ces classements, que l'utilité publique est sacrifiée sans que la justice soit vraiment satisfaite ; car on ne saurait multiplier assez les bonnes voies pour les mettre également à la portée de tous ceux qui participent à la dépense, et il est impossible, quoi

---

[1] L'esprit de justice distributive dont il s'agit ici est poussé à tel point, qu'il a été posé en principe, dans certains conseils généraux, que les fonds votés pour la création de routes nouvelles seraient partagés entre les arrondissements au centime le franc des contributions payées par chacun d'eux. Quand les choses en sont venues là, on voit quelle place il reste à la considération de l'utilité des routes.

qu'on fasse que les travaux exécutés avec les ressources communes ne profitent pas très inégalement à ceux qui ont fourni les moyens d'exécution.

Ainsi, dans le système qui charge la communauté de la construction des voies nécessaires à l'exercice de l'industrie voiturière, ces voies sont inévitablement classées dans un esprit systématique qui prend très faiblement en considération les vrais intérêts de cette industrie, et dont les effets sont encore agravés par le désir de faire, autant que possible, participer au bénéfice de ces travaux toutes les fractions du pays qui concourent à la dépense : désir fort naturel sans doute, mais inspiré seulement par l'équité, et qui permet d'autant moins de considérer l'intérêt commercial, qu'il fait plus d'efforts pour arriver à la justice, et qu'il tend ainsi davantage à multiplier les classements anticipés.

Ajoutons que l'autorité, qui tient si imparfaitement compte de l'intérêt commercial, dans le classement des voies, ne peut guère mieux le considérer dans le choix des formes qu'elle leur donne, et qu'à cet égard encore, elle procède d'une manière trop générale pour pouvoir se proportionner convenablement à l'état des lieux, à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire. Il importe à un haut degré, sans doute, de perfectionner partout les voies établies, mais en les tenant partout dans un juste rapport avec les services qu'elles doivent rendre, avec l'importance des transports qu'elles serviront à effectuer. Tandis qu'en de certains lieux il ne faut pas, pour suffire à l'activité des communications, moins que des voies de la nature la plus puissante, et, par exemple, moins que des chemins de fer, il est possible qu'ailleurs un sentier, un chemin de pied suffisent, et que, raisonnablement, et pour rester en rapport avec les besoins, il n'y ait pas à faire mieux. Cela dépend tout à fait des circonstances; et s'il est

désirable d'avoir partout de bonnes voies, le simple bon sens indique qu'il faudrait proportionner partout la perfection de ces instruments à la nature et à l'étendue des services qu'on leur demande. Or, c'est ce qui ne peut avoir lieu que d'une manière très imparfaite, dans le système qui en remet l'exécution à la communauté : elle procède d'une manière trop uniforme; et, dans la forme comme dans le classement des voies, elle ne tient pas suffisamment compte de la diversité des situations.

Il n'en serait pas ainsi si ces travaux étaient laissés davantage aux efforts de l'industrie à qui ils doivent particulièrement servir, et si, comme les autres, cette industrie demeurait chargée du soin de créer ses ateliers de travail, je veux dire les ateliers où elle exécute sa fonction, où elle voiture des fardeaux : les chemins, les canaux, les routes.

L'industrie voiturière, dans ses projets de classement, ne se laisserait pas égarer par des vues systématiques, c'est-à-dire par des considérations étrangères au service des transports: elle serait naturellement portée à ne considérer que l'intérêt même de ce service, et, par une impulsion presque instinctive, elle tendrait à n'ouvrir des voies nouvelles que sur les points où le besoin en serait clairement senti et où elles promettraient d'être vraiment utiles.

Il ne serait pas à craindre d'ailleurs qu'elle se laissât détourner de cette sage direction par des prétentions ou des rivalités locales. Comme elle travaillerait avec ses propres ressources, elle ne serait tenue à aucune fâcheuse concession; et, comme elle aurait la responsabilité de ses entreprises, elle serait forcée, sous peine de ruine, d'exécuter ses travaux sur les points où ils seraient le plus fructueux. Il y aurait donc cette double raison, pour que nul ne pût se plaindre : qu'elle ne dépenserait que ses propres fonds, et que son intérêt même

lui commanderait de placer ses travaux sur les points où ils pourraient rendre le plus de services.

Il serait possible, à la vérité, que certaines localités cherchassent par des sacrifices à détourner les travaux de la direction en apparence la plus sensée; mais ces sacrifices, quand ils seraient assez considérables pour décider de la direction des travaux, offriraient la preuve, par cela même, que les travaux devaient être dirigés autrement qu'on ne l'avait d'abord résolu ; et comme, en définitive, les entrepreneurs d'une voie seraient contraints par la loi de leur intérêt de la placer dans la direction où elle pourrait rendre le plus de services, personne n'aurait de juste plainte à former, et les localités qui n'obtiendraient pas le passage ne pourraient s'en prendre qu'à elles-mêmes, au vice de leur situation, à l'insuffisance de leurs progrès et de leur importance, ou à telle autre cause indépendante de la volonté des entrepreneurs.

Notons d'ailleurs que le même instinct ou le même calcul intelligent qui porteraient l'industrie voiturière à n'ouvrir de nouvelles voies que sur les points et dans les directions où elles seraient vraiment utiles, l'entraîneraient aussi à leur donner la forme la mieux appropriée à leur destination. Elle ferait comme l'industrie manufacturière, qui n'a pas pour la construction de ses ateliers un certain nombre de patrons ou de modèles convenus, et qui ne les divise pas arbitrairement en quatre ou cinq classes; mais qui tient compte, dans tous les cas, des circonstances où elle se trouve placée, des travaux qu'elle se propose de faire, et qui les ajuste du mieux qu'elle peut aux convenances de son service et de sa situation.

Il est vrai que les agents directs du voiturage n'auraient pas, dans ce système, comme dans celui qui confie l'exécution des routes à la communauté, des voies sur lesquelles ils pussent exécuter gratuitement leurs transports. Mais quelle est

l'industrie qui n'ait à pourvoir à l'établissement de ses ateliers de travail, et que l'État se croie obligé de défrayer d'une dépense si naturelle? Et pourquoi ce qu'il ne fait pour aucune autre serait-il obligé de le faire pour celle-ci? Pourquoi les routes, usées surtout par les rouliers, seraient-elles ouvertes et entretenues par l'universalité des contribuables?

Dans un système qui laisserait à l'industrie voiturière le soin de se pourvoir des principales sortes de voies dont elle a besoin, il arriverait une chose qui serait la plus naturelle et la plus juste du monde : à savoir que les routes seraient payées par ceux qui en feraient usage et précisément dans la proportion de l'usage qu'ils en feraient; tandis que dans le système établi, il n'y a pas la moindre proportion entre l'usage que chacun en fait et la part que chacun prend à la dépense; elles sont faites avec les ressources de tout le monde et profitent particulièrement aux voituriers, aux voyageurs, aux gens dont elles bordent les héritages, et, de proche en proche, à ceux qui se trouvent à une moindre distance de leur zone d'activité.

Il y aurait dans ce système, il est vrai, nécessité de s'accoutumer à la gêne du péage; mais quand on se plie à cette incommodité dans les pays du monde où la circulation est la plus active et la plus rapide, et notamment en Angleterre et aux États-Unis, pourquoi serait-il impossible de s'y soumettre dans des pays où la circulation est loin d'avoir acquis le même degré d'activité et de rapidité? Pourquoi nous déclarerions-nous indisciplinables au point de ne pouvoir accepter une règle juste et naturelle, que la moitié de l'Europe observe sans la moindre difficulté?

Notez d'ailleurs qu'en France même cette règle est à beaucoup d'égards pratiquée; et, quand on l'observe sur les ca-

naux, sur les fleuves, sur un certain nombre de rampes, et sur un très grand nombre de ponts, pourquoi serait-elle impossible à observer, d'abord sur certaines routes, qui seraient données à l'entretien moyennant péage, et puis sur un plus grand nombre? Pourquoi trouverait-on impraticable dans un cas ce qui paraît simple et naturel dans une multitude de cas analogues?

Une considération spéciale recommande le système des voies de communication construites par l'industrie particulière et soumises à la règle de péage : c'est que c'est seulement dans ce système qu'elles peuvent être complètement bien entretenues, parce que c'est seulement dans ce système que cet entretien devient obligatoire et peut donner lieu à des réclamations fondées. Comment se plaindre du mauvais état des routes quand elles sont construites et entretenues avec les ressources de tout le monde, et que chacun en jouit pour ainsi dire gratuitement? Et d'ailleurs de qui se plaindrait-on et à qui?

Prenons garde même que ce n'est que dans ce système que leur entretien est longtemps possible, au moins quand elles répondent à un besoin réel, et qu'elles sont très parcourues et très fatiguées. Voyez avec quelle peine on suffit déjà à cette dépense, bien qu'en général elles ne soient encore que très médiocrement fréquentées, et demandez-vous ce qui adviendra lorsque la circulation y sera très active et réclamera un entretien dispendieux. Déjà un nombre de départements assez grand, et qui tend à s'accroître, est obligé de recourir à des contributions extraordinaires pour l'entretien très ordinaire d'un ensemble de routes à peine achevées et très faiblement parcourues. Que sera-ce quand le roulage y sera devenu très actif, et qu'il faudra suffire à la dépense

annuelle d'un entretien vraiment coûteux? Imposera-t-on aux contribuables la charge de cet entretien, et pourra-t-on échapper longtemps à la nécessité du péage (¹)?

En somme, les voies nécessaires à l'art des transports, laissées aux soins du l'industrie privée, avec pouvoir d'en faire payer l'usage, non-seulement tomberaient ainsi à la charge de qui de droit, mais seraient à la fois mieux classées, c'est-à-dire d'une manière plus intelligente, plus utile et plus juste, mieux appropriées en général à leur destination, enfin plus soigneusement entretenues; et, quoiqu'elles fussent exécutées sans concert, sans idées préconçues, et par des forces individuelles et isolées, le travail d'où elles sortiraient prendrait naturellement, à mesure qu'il ferait plus de progrès, un caractère d'ensemble, d'unité et d'opportunité qui lui manque à beaucoup d'égards dans la création systématique des réseaux de routes entrepris par la communauté. Voyez ce qui s'est passé en Angleterre, et vous reconnaîtrez aisément que, pour se placer d'une manière convenable, pour se diriger sur les points les plus actifs et pour converger à la fois vers les principaux foyers qui les attendent, les chemins n'ont pas besoin d'être sortis d'une seule pensée. Et, d'un autre côté, ramenez vos regards sur nous, et vous jugerez sans peine que, malgré l'impulsion systématique de l'autorité, malgré ses plans généraux conçus d'avance, il est possible que bien des voies soient déplorablement classées et dirigées.

Il y a donc, je le crois, une aberration grave dans la dis-

(¹) Il y a tout lieu de croire qu'on sera tôt ou tard forcé de recourir au péage pour l'entretien des routes. N'est-ce pas assez que la communauté ait fait les frais de leur construction, et ne serait-il pas juste qu'elles fussent au moins entretenues par ceux qui les usent? Désirons seulement que lorsqu'on en viendra là, on le fasse avec assez d'habileté et de réserve pour assurer le succès de l'opération, et, par exemple, qu'on ne procède pas d'une façon trop générale.

position d'esprit qui nous a portés, dès longtemps, à enlever aux efforts individuels, pour la concentrer d'une manière absolue dans les mains de la communauté, la création de tous les ordres de voies que réclame l'exercice de l'industrie voiturière; et, dans l'intérêt de cette industrie, il serait assurément fort désirable que nos idées et nos habitudes sur ce point subissent des modifications. Ces modifications doivent être attendues sans doute, et il va sans dire qu'il ne pourra être fait à cet égard de changements dans la législation que lorsqu'ils auront été préparés par une altération suffisante des préjugés établis; mais on ne peut nier que cette altération ne fût infiniment souhaitable, et l'on sent aisément que l'industrie dont nous nous occupons jouira d'une bien autre puissance lorsqu'elle aura fermement compris que c'est à elle et non pas à l'autorité qu'il appartient de créer ses voies, et qu'elle se sera emparée, comme d'une chose qui lui est propre, de cette partie si capitale de ses travaux.

S'il est fâcheux pour l'industrie voiturière que la communauté s'arroge le droit exclusif d'ouvrir des voies, il ne l'est pas moins qu'il faille sa permission pour établir des véhicules, dans tous les cas où ces véhicules sont destinés à un établissement public de transports, et qu'à cet égard elle ne sache empêcher l'abus qu'en supprimant la liberté de l'usage.

Passe qu'elle n'attende pas pour agir que les entrepreneurs de ces sortes d'établissements aient causé quelque grand mal; passe que d'avance elle prévoie, elle poursuive, elle punisse les négligences ou les imprudences qu'ils pourraient commettre; passe qu'elle leur défende de se servir de voitures mal établies, ou qui n'auraient pas la voie, ou dont la charge serait trop élevée, et qu'elle leur interdise de les mener d'une course trop rapide, et qu'elle leur impose l'obligution d'enrayer en

de certains cas ; passe encore qu'elle leur défende d'employer sur les chemins de fer des locomotives dont les chaudières n'auraient pas une certaine épaisseur, ou n'auraient pas été suffisamment éprouvées, ou ne seraient pas pourvues de tous les appareils de sûreté nécessaires; passe enfin que sur les fleuves, les canaux, et autres chemins liquides, elle prohibe l'emploi de bateaux à vapeur dans lesquels on n'aurait pas pris toutes les précautions dont l'expérience a démontré l'indispensable nécessité. Ce sont là, en effet, des incuries ou des témérités naturellement punissables, et qui, pour être justement punies, n'ont pas besoin d'avoir entraîné les accidents qu'elles font craindre ; il suffit qu'elles soient de nature à les produire, et c'est précisément pour qu'elles ne les produisent pas qu'il est à propos de les interdire à l'avance, et, si elles sont commises malgré cette interdiction, de les poursuivre et de les réprimer avant qu'aucun accident n'arrive.

Mais il n'est nullement besoin pour cela que l'établissement de tout véhicule destiné à un service de transports soit subordonné à la permission préalable de l'autorité. Ce n'est pas le fait de les établir qui est dangereux et punissable, mais le fait de les établir sans observer les précautions obligées. Jusqu'au fait de négligence ou d'imprudence, et, partant, jusqu'à la mise en activité du véhicule dans la construction ou dans l'usage duquel le fait de négligence ou d'imprudence peut se manifester, l'autorité n'a rien à reprendre, et, partant, elle n'a aucun sujet d'intervenir. Le droit qu'à cet égard elle réclame et la censure préalable qu'elle a la prétention d'exercer est non-seulement vexatoire et contraire à la liberté de l'industrie, mais inutile même pour la fin qu'elle se propose; car ce n'est pas avant la mise en activité des véhicules qu'il y a nécessité de savoir si l'on a observé les précautions commandées par la prudence, mais après. L'essentiel,

en laissant toute liberté de les établir, est de soumettre, dès leur mise en circulation, l'état où ils se trouvent et l'usage qu'on en fait à une surveillance assidue. Mais c'est l'inverse de cela qui se pratique. On les soumet, avant qu'ils ne soient établis, à des expertises, à des vérifications, à des formalités sans nombre; et puis, quand, avec ses distractions, son insouciance ou son caprice accoutumés, la censure préalable a fait son office et accordé son *exeat*, on n'y regarde pour ainsi dire plus, et toute inspection cesse alors précisément que le besoin d'une inspection active commencerait à se faire sentir. De sorte que tout semble avoir été arrangé pour qu'il y ait beaucoup de gêne et peu de surveillance; tandis qu'il faudrait, au contraire, le moins de gêne et le plus de surveillance possibles; le moins de gêne possible avant l'établissement des véhicules, et, après qu'ils sont établis, le plus de surveillance possible pour réprimer les négligences et les imprudences capables d'entraîner des accidents.

Il ne faut pas inférer de là sans doute qu'il serait à propos, sur ce point plus que sur tout autre, de renverser sans réflexion l'ordre établi : il va sans dire qu'avant tout il faut qu'on voie avec netteté en quoi cet ordre blesse la justice et ne va pas au but proposé; mais ce progrès serait certainement très désirable, et l'on comprend que l'industrie voiturière, qui est aujourd'hui fort gênée dans l'établissement de ses véhicules, et très imparfaitement surveillée dans l'usage qu'elle en fait, se trouvera dans une situation bien meilleure lorsque les habitudes publiques qui soutiennent la censure préalable à laquelle elle est assujétie sur ce point auront fait place, dans l'esprit public, à des dispositions plus intelligentes et plus justes.

Enfin il n'est pas douteux que la société n'ait fait bien du

mal en s'arrogeant et en mettant en pratique, ainsi qu'elle l'a fait, le droit de déterminer ce qu'il serait permis à l'industrie voiturière d'*importer* et d'*exporter*.

Je reconnais qu'en fait, et dès l'époque où les relations commerciales entre les grands États de l'Europe ont commencé à prendre de l'activité, on a partout débuté par là : c'était le complément du régime des privilèges; et l'on comprend aisément que lorsque, dans l'intérieur de chaque pays, on croyait pouvoir protéger toute industrie contre la concurrence même intérieure, à plus forte raison devait-on se croire autorisé à la défendre contre la concurrence du dehors; rien ne devait sembler si naturel et si permis que de repousser la concurrence étrangère : l'instinct cupide des populations, l'intérêt fiscal des gouvernements, les rivalités nationales, la peur, la haine, la jalousie, l'amour de la vengeance et des représailles, toute sorte de mauvais sentiments devaient pousser à l'emploi de ce moyen; emploi qu'a su colorer après coup la sagacité naturelle de l'esprit humain, toujours habile à découvrir de bonnes raisons à l'appui des plus mauvaises causes, et qu'elle a peu à peu amplifié, étendu et systématisé.

Que le système donc ait eu ses raisons, cela n'est pas contestable. Que de plus il n'ait pas empêché de certains progrès, et même des progrès considérables, quoique infiniment moins rapides, à coup sûr, et surtout moins heureusement dirigés que si les choses eussent pris un cours plus régulier et plus légitime, cela n'est pas davantage susceptible d'être contesté. Il est permis de supposer qu'à l'exemple des autres privilèges, qui, sous certains rapports et à certaines époques, ont agi comme stimulants, les prohibitions ont pu être un encouragement aussi; que, dans les pays peu avancés, elles ont pu aider à vaincre l'hésitation des capitalistes, et contribuer à les engager dans des entreprises utiles, mais chan-

ceuses, où ils ne se fussent peut-être pas aventurés sans cet appât. On peut admettre que la certitude donnée à l'industrie indigène de ne pas rencontrer la concurrence étrangère sur le marché national a pu, en lui inspirant de la confiance, lui imprimer d'abord une certaine activité, et concourir ainsi au développement de ses forces. Il est encore plus naturel de croire que ces effets ont dû devenir plus sensibles lorsqu'à la sécurité qu'inspirait l'exclusion de la concurrence étrangère sont venues se joindre, à l'intérieur, les vives excitations de la liberté, et la possession de tous les pouvoirs, de tous les moyens d'action que la liberté a fait naître.

Ainsi, que le régime prohibitif, que le privilège plus ou moins absolu attribué aux producteurs indigènes d'approvisionner les consommateurs nationaux ait dû, comme le système tout entier dont il n'était qu'une dépendance, avoir sa place et une grande place dans l'histoire de la civilisation, et, comme des systèmes pires encore, qu'il ait eu un certain nombre de bons effets, cela n'est certainement pas niable; mais ce qu'on peut encore moins nier, c'est qu'il n'ait produit un bien plus grand nombre d'effets fâcheux, et que ces effets ne soient de moins en moins rachetés par ce qu'on a pu lui devoir, à quelques égards, de résultats favorables.

La société, en donnant à chaque classe d'industries, dans le régime prohibitif, le monopole du marché national, se rend coupable de beaucoup d'injustice, pour arriver à beaucoup de difficultés et préparer de déplorables perturbations. Les industries nationales, dans ce régime, sont implicitement constituées en grandes corporations privilégiées, et ces corporations sont des forces que le gouvernement crée contre lui-même, qui seront entr'elles dans un inévitable état d'hostilité, et qui, réunies, provoqueront immanquablement contre le pays l'animosité et les représailles des autres nations. Je

n'ai pas besoin de sortir des faits contemporains pour apercevoir des preuves multipliées de ce que j'avance.

Tout ira bien pour le gouvernement, dans le régime prohibitif, tant qu'il pourra maintenir les diverses industries dans la situation privilégiée qu'il leur aura faite, tant qu'il leur pourra conserver le droit exclusif d'approvisionner le pays. Mais qu'il conçoive, même de très loin, la pensée de rendre aux habitants le droit qui, naturellement, leur devrait appartenir de vendre et d'acheter où bon leur semble, qu'il ait l'air de vouloir leur ouvrir le marché du moindre pays voisin, qu'il parle seulement d'unir commercialement la Belgique à la France, et il entendra de beaux cris, et il verra de belles démarches, et il recevra de fières remontrances! Tous les intérêts indûment favorisés entreront immédiatement en rumeur; ils mettront à défendre un privilège inique plus d'ardeur qu'on n'oserait en employer à la défense du droit le plus juste. Il n'y aura pas d'efforts qu'ils ne fassent pour résister à l'admission dans le marché national de tout concurrent étranger. Ils auront l'air d'accuser le gouvernement de méditer leur ruine; ils le soupçonneront presque de trahison : vous nous avez fourvoyés, sembleront-ils lui dire; vous nous avez excités par vos tarifs à engager nos capitaux dans des entreprises où nous n'étions pas en mesure de lutter contre des étrangers mieux placés ou plus avancés que nous. Ce n'est pas nous qui vous avons demandé ces primes; notre désintéressement est bien connu : vous les eussions-nous demandées, il fallait ne pas les accorder si elles étaient injustes ou dangereuses; il ne vous est plus permis de les retirer maintenant; vous ne le pourriez sans compromettre notre fortune; vous n'avez pas le droit d'être généreux, ni même juste à nos dépens; les droits protecteurs que vous nous avez accordés ne sont pas seulement un fait, mais un principe, etc.

Et ce ne sera pas, comme a semblé le penser, faute d'attributions suffisantes, ou, comme on s'exprime aujourd'hui, faute d'une suffisante centralisation ([1]), que le gouvernement se verra entouré de ces résistances : ce sera, tout au contraire, parce que l'erreur ou l'inattention publiques lui auront laissé prendre, à cet égard, plus de pouvoirs qu'il n'en pouvait légitimement et utilement exercer; parce qu'il se sera arrogé le droit injuste et dangereux de régler les mouvements des diverses industries, qu'il les aura placées dans des situations artificielles et fausses, et qu'il se sera mis lui-même dans l'impuissance de revenir à la justice et au bon sens sans froisser beaucoup d'intérêts. Certes, si, au lieu de créer ainsi par des tarifs, contrairement à tout droit et à toute prudence, des positions exceptionnelles à la plupart des industries, il s'était borné à les faire jouir de cette sûreté qu'il doit également à toutes, en leur laissant d'ailleurs le choix de leurs travaux et la responsabilité de leurs entreprises, il ne se serait pas exposé à de telles difficultés. C'est donc lui qui s'est suscité à lui-même ces obstacles, et le premier effet du régime prohibitif est de lui faire des ennemis de ceux-là même qu'il favorise, et de l'exposer à les voir coalisés contre lui, à la moindre atteinte que pourra recevoir de sa part la position injuste qu'il leur a créée.

Un second effet du même régime sera de mettre aux prises les unes avec les autres les industries indûment favorisées. Chacune d'elles sans doute trouvera fort bon que nul ne puisse s'approvisionner hors du marché national de l'espèce de produits qu'elle crée; mais aucune n'approuvera qu'on lui inter-

---

([1]) *V.*, dans le *Journal des économistes*, un article, d'ailleurs excellent, de M. L. Reybaud, intitulé : *Du fédéralisme industriel*, t. III, p. 321 et 322.

dise de tirer des marchés étrangers mieux pourvus que le marché national, les divers objets qu'elle consomme; et toutes réclameront, hors en ce qui concerne, bien entendu, les produits de leur fabrique, la liberté des relations avec le dehors. Il pourra sans doute arriver que, pour mieux assurer leur propre privilège, quelques-unes consentent à faire cause commune avec d'autres, et qu'ainsi coalisées elles travaillent ensemble à assurer la durée de leur position. Mais comme, dans ces pactes immoraux, il y aura ordinairement un bon nombre de dupes; comme toutes les industries liguées n'auront pas au même degré besoin de faveur, et comme aucune ne pourra concourir à assurer à ses complices le monopole du marché national qu'en travaillant à se faire fermer à elle-même les marchés étrangers, il arrivera heureusement que ces coalitions, toujours fort incomplètes, seront en outre médiocrement solides, et qu'à la première occasion un bon nombre d'industries, revenant à leurs tendances individuelles, se mettront en hostilité contre celles qui, par l'excès de leurs exigences, contribueraient le plus à leur faire fermer le marché des autres nations. C'est ce qu'on a vu dans une occasion récente, où un certain nombre d'industries, qui combattaient violemment l'union commerciale avec la Belgique, au nom et dans l'intérêt prétendus du *travail national*, ont été démenties, accusées, apostrophées par beaucoup d'autres qui, au nom du même intérêt, réclamaient cette union avec non moins d'ardeur que les premières n'en mettaient à la repousser, et où des villes considérables et de nombreuses populations ont formé sur-le-champ des camps séparés et élevé des drapeaux contraires [1].

---

[1] Je ne cite qu'un exemple et on en pourrait citer des milliers. Pour se faire une idée des dissentions que le régime provoque entre

Ajoutons que cette hostilité que le système suscite entre les diverses industries se manifeste plus vivement encore entre elles et le gros de la population. On a beau dire à la masse des regnicoles qu'ils sont tous alternativement producteurs et consommateurs, et que les tarifs de la douane sont une garantie pour tous et ne sont en résultat une charge pour personne, que chacun retrouve avec bénéfice dans ses ventes ce qu'il peut payer de trop dans ses achats : nul n'est dupe de cet artifice de langage, et les producteurs dont le travail n'est que faiblement *protégé* et ceux qui ne sont pas *protégés* du tout, ceux en très grand nombre notamment qui dirigent leur activité sur les hommes et dont les produits n'affectent pas un caractère matériel, tous ceux qui exercent quelqu'une des professions dites libérales, les professeurs, les savants, les artistes, les médecins, les avocats, les fonctionnaires de tous les ordres, sentent fort bien que les taxes de la douane sont pour eux une charge sans compensation, qu'elles leur imposent une contribution véritable et souvent très forte; et si, comme on l'a cent fois observé, il est absurde de prétendre qu'une nation est tributaire de celles à qui elle achète librement, spontanément et à prix loyalement débattu, ce qu'elles produisent mieux qu'elle, il ne le serait certes pas de dire qu'elle est tributaire de toutes les industries nationales qui, à la faveur des droits ou des prohibitions de la douane, lui font payer les produits qu'elles créent au-dessus de leur vraie valeur. C'est bien là en effet un tribut

---

les diverses industries, il faudrait avoir sous les yeux la masse des réclamations contradictoires qu'il leur inspire et dont le gouvernement est sans cesse assailli. J'ai vu des députés recevoir, non pas de départements ou même d'arrondissements différents, mais de l'intérieur des mêmes villes, des mémoires également animés, dans lesquels des industries différentes réclamaient à la fois le *maintien intégral* et l'*abolition absolue* du régime prohibitif.

véritable, une servitude réelle, une subvention accordée sans service reçu. L'hostilité est donc naturelle, et légitime et nécessaire, entre elle et les industries indigènes qui la rançonnent ainsi, et il ne faut pas être surpris des plaintes animées qu'en toute occasion ces sortes d'exactions lui inspirent.

Le système enfin produit de peuple à peuple plus d'inimitiés encore que dans l'intérieur de chaque nation. Et en effet, s'il a la prétention de favoriser le travail national, il ne dissimule pas qu'il est hostile à l'industrie étrangère. Il fait revivre entre les nations, sur une plus vaste échelle, les anciennes rivalités des ordres et des corporations. Il met aux prises les industries de chaque pays avec les industries étrangères de même nature. Il intéresse les industries rivales à engager, de chaque côté, le pays tout entier dans leur querelle; et de chaque côté, en effet, ces industries ne négligent rien pour persuader au pays que tout ce qui vit au-delà des frontières a des intérêts opposés aux siens. Né des sentiments haineux et jaloux qui ont longtemps divisé les peuples, il a besoin, pour se maintenir, de faire considérer la guerre comme leur état naturel. Il perdrait son principal argument si la guerre cessait d'être à craindre; c'est uniquement, affirme-t-il, dans la prévision de la guerre, et pour qu'on ne soit pas pris au dépourvu dans le cas où elle éclaterait, qu'il prohibe les marchandises étrangères, et qu'il vise à naturaliser dans chaque pays les industries du monde entier. Il lui importe donc que la guerre soit toujours considérée non-seulement comme possible, mais comme probable, et il entretient avec soin les préjugés les plus propres à la perpétuer; il la continue même, autant qu'il est en lui, en tenant les peuples aussi isolés que possible, et en ne cessant de fomenter entre eux l'irritation et la jalousie; il est la dernière cause qui les sépare, et la force qui, dans l'état présent du

monde, oppose le plus d'obstacles aux rapprochements, à l'espèce de fusion que l'industrie voiturière tendrait à opérer entre eux sous mille rapports.

A l'intérieur et à l'extérieur, le régime prohibitif est donc visiblement une cause de trouble et de discorde, et cet effet, qui s'est déjà manifesté par tant de luttes, deviendra de plus en plus évident à mesure que les inconvénients du système deviendront eux-mêmes plus sensibles, et que son existence sera, comme il faut s'y attendre, plus combattue et plus menacée.

En même temps, d'ailleurs, qu'il divise les hommes, il oppose de graves obstacles au progrès des diverses industries. Il a, dans une grande mesure, le tort d'intervertir partout l'ordre naturel de leur développement et d'imprimer à leur expansion une direction très irrégulière ; d'en fomenter dans chaque pays un certain nombre qui n'auraient, pour le moment du moins, aucune chance de s'y établir d'elles-mêmes, et d'y enchaîner l'essor de celles qui pourraient le mieux y réussir; d'enchérir par là très sensiblement les produits de toutes, et, en troublant ainsi le cours des choses, d'installer partout LA CONTREBANDE, qui se donne la mission de rectifier ses plus grands écarts, et qui, de toutes les industries qu'il a la prétention de rendre florissantes, est, sans aucun doute, et au milieu même des efforts qu'il fait pour la réprimer, celle qu'il excite, qu'il chauffe, qu'il fomente le plus vivement.

Il diminue pour toutes, sous un autre aspect, les chances naturelles qu'elles auraient de prospérer. Il ralentit sensiblement leur marche, en isolant les nations qui les pratiquent, et en exigeant que les mêmes découvertes soient refaites autant de fois qu'il y a de peuples séparés. Il la ralentit encore en empêchant très sensiblement les matières premières, les capitaux, les machines, les hommes, les idées, les inventions,

les talents de chercher et de trouver leur véritable place.

D'un autre côté, et c'est peut-être là le point capital, l'isolement qu'il produit diminue sensiblement l'activité, en limitant la concurrence. On objecte, il est vrai, qu'il laisse la concurrence entière dans l'intérieur de chaque pays. Mais si cette concurrence intérieure, autrefois si redoutée et si combattue, est tenue maintenant pour favorable, comment arrive-t-il qu'elle ne le soit que dans l'intérieur du marché national, qu'elle cesse de l'être au-delà, et que l'utilité qu'on lui reconnaît s'arrête juste à la frontière?

Il y a à tenir grand compte, observe-t-on, de la diversité des situations et de la nécessité de les rendre égales pour que la lutte demeure possible à l'industrie des pays les moins avancés. Mais ce n'est là visiblement qu'un prétexte; car, par la nature même des choses, il existe entre les situations des diversités infinies, non-seulement d'État à État, mais de province à province, de territoire à territoire, et, pour ainsi dire, d'entreprise à entreprise : toutes les mines, dans l'intérieur du même pays, ne sont pas susceptibles d'être exploitées avec la même facilité; tous les laboureurs ne cultivent pas, à beaucoup près, un sol également fertile; toutes les usines ne sont pas également bien placées; toutes ne disposent pas de moteurs naturels gratuits ou de moteurs gratuits d'une égale puissance; toutes n'ont pas à leur service des populations également intelligentes et bien dressées; là où les conditions sont le plus égales, une multitude de causes peuvent accidentellement les faire varier, une mode nouvelle, un procédé nouveau, un perfectionnement quelconque; enfin cette diversité et cette mobilité dans les situations sont des choses non-seulement naturelles et inévitables, mais, dans une certaine mesure, impossibles à effacer.

Si donc des industries rivales, pour pouvoir concourir et

avancer simultanément, avaient besoin d'être placées dans des situations identiques, il faudrait, à peu près partout, renoncer à tout progrès un peu général ; car presque nulle part une telle égalité n'existe, ni ne saurait être établie. Mais elle n'est heureusement pas nécessaire, et l'on voit dans l'intérieur de chaque pays des entreprises industrielles de même nature prospérer simultanément, quoique à des degrés divers, dans les situations les plus inégales. Les exemples en sont nombreux dans toutes les industries : dans l'industrie manufacturière, où, d'une entreprise à une autre, se manifestent des différences si marquées, et dans les industries minérale et agricole, où sont exploités avec profit des terrains si divers et dans des situations si inégalement favorables. Or, si ces graves inégalités n'empêchent pas une certaine prospérité commune, dans un cercle limité, pourquoi donc la rendraient-elles impossible dans des espaces plus étendus, où le danger serait affaibli par la distance? et quand, dans l'intérieur d'un même pays, et de province à province, on ne sent pas le besoin de compenser par des douanes la différence des situations, comment se ferait-il que, de royaume à royaume, cette compensation fût d'un impérieuse nécessité? Il faudrait au moins pour cela que, de royaume à royaume, les inégalités de situation fussent infiniment plus prononcées qu'elles ne le sont de province à province, et il est permis d'affirmer qu'il n'en est pas ordinairement ainsi. N'est-il pas évident, par exemple, qu'il n'y a pas, à beaucoup près, aussi loin de l'industrie de Manchester à celle de Mulhouse ou de Saint-Quentin, que de celle-ci à celle de tel autre point de la France, où l'industrie cotonnière en est à peine à ses débuts; et si telle filature naissante, dans un de nos départements les moins avancés, n'est pas arrêtée par la redoutable concurrence de l'Alsace, n'y a-t-il pas quelque raison de croire que les fila-

tures de l'Alsace ne le seraient pas à leur tour, même par la concurrence des provinces anglaises les plus avancées?

Non-seulement les différences de situation ne sont pas ordinairement, d'État à État, plus sensibles que de province à province, et n'auraient pas, par conséquent, plus besoin d'être rachetées par des tarifs; mais à peine même peut-on dire que les tarifs ont pour objet de rendre les situations plus égales; et cela est si vrai, qu'ils ne sont pas le moins du monde, malgré leur apparente précision, calculés sur le véritable état du pays contre lequel on les dirige; qu'ils opposent en général la même force de répulsion à des industries placées dans les conditions les plus diverses, et qu'ils se piquent, en France du moins, de les traiter toutes avec une inflexible uniformité.

Il y a d'ailleurs une raison très forte de douter de cette nécessité d'égaliser les situations par des douanes, dans cette circonstance singulière que tous les pays, indistinctement, expriment le même besoin de *protection*, et que, dès qu'il s'agit de repousser par des tarifs la concurrence extérieure, les industries de tous les pays mettent toutes la même ardeur à se déclarer les moins avancées, et manifestent des frayeurs absolument pareilles, frayeurs qui doivent être nécessairement mal fondées de quelque côté. On sent à merveille, en effet, que des propositions qui s'excluent ne peuvent pas être également véritables, et qu'il n'est pas simultanément possible, par exemple, que les draps français aient sujet de craindre les draps belges, et les draps belges les draps français. Voilà pourtant ce qui arrive, c'est-à-dire que, de tous les côtés à la fois, s'élève ce cri : « *Nous sommes les plus faibles! Nous sommes hors d'état de lutter contre la concurrence de l'étranger!* » Querelle vraiment plaisante, lutte à rebours de toutes les luttes, dans lesquelles chacun s'ef-

force de paraître le plus fort, tandis qu'ici c'est à qui réussira à se montrer le plus impuissant et le plus débile. S'agit-il par exemple de tissus de laine? Nos fabricants déclarent que leur ruine est assurée s'ils ne sont protégés contre la concurrence belge par des droits de 30 et 40 pour 100, tandis que, de son côté, la Belgique affirme qu'elle est restée énormément en arrière, et qu'elle a eu le tort très grave de ne pas protéger suffisamment son industrie. Des deux parts à la fois on assure qu'on a toutes sortes de désavantages : on va jusqu'à prétendre, du côté de la France, que le retrait de la prohibition, quel que fût le droit qui la remplaçât, amènerait une lutte dans laquelle les fabriques françaises demeureraient inévitablement écrasées ; et telle est, en même temps, la terreur éprouvée par la Belgique, qu'on propose d'élever à 280 francs par 100 kilogrammes de laine le droit qui n'était jusque-là que de 180 francs ([1]). On tient, également des deux côtés, la concurrence anglaise pour quelque chose d'excessivement formidable, d'absolument invincible; et l'Angleterre toutefois, malgré la terreur qu'elle inspire, est si peu sûre d'elle-même, qu'avant M. Huskisson elle ne trouvait pas ses tissus de laine trop défendus par un droit de 50 pour 100 ([2]), et qu'à l'heure qu'il est, elle les couvre encore d'une protection de 15 pour 100.—On trouve un second exemple de ces effrois qui se contredisent, dans la lutte des tissus de coton. Il n'y a que peu d'années encore, l'Angleterre, qui inonde le globe de ses produits en ce genre, qui en exporte

---

([1]) *Enquête industrielle* française de 1834, publiée par le Ministère du Commerce, t. I, p. 175 et 269, et t. III, p. 54 à 60.—*Enquête* belge de 1840 : interrogatoire de MM. Delvignes et Clavereau, et mémoire de la Chambre de commerce de Verviers.

([2]) *Discours* de ce ministre à la Chambre des communes ; séance du 25 mars 1825.

annuellement, malgré les prohibitions ou les taxes répulsives qu'elle rencontre presque partout, pour plus de 800 millions de francs, croyait avoir besoin de les défendre sur son propre marché par des droits de 50, 67, 75 pour 100 (1); et d'un autre côté, les fabriques du continent et notamment celles de la France ne voient pour elles de salut possible que dans la prohibition la plus absolue. La Belgique, en convenant de ses progrès, déclare que, pour les indiennes, les produits anglais et français lui font une concurrence qu'elle est tout à fait hors d'état de soutenir; et la France, à son tour, en reconnaissant que cette industrie a souffert en Belgique depuis que ce pays s'est constitué en État séparé, affirme que les manufactures françaises ne pourraient, sans le plus grand danger, s'exposer à la concurrence belge (2). — Les poteries, les verreries et maints autres articles donnent lieu aux mêmes manifestations de peur simultanées. Les potiers anglais, qui se croient en état de fabriquer toute sorte de poteries à meilleur marché qu'aucune autre nation du monde, n'en demandaient pas moins, par le tarif encore en vigueur en 1825, une protection de 75 pour 100 (3). Quant aux nôtres, des droits protecteurs ne sauraient leur suffire : il ne leur faut pas moins qu'une prohibition absolue; ils sont, affirment-ils, en arrière de 50 ans, et tandis qu'ils s'évertuent ainsi à se déprimer eux-mêmes, ceux de la Belgique se déclarent encore inférieurs et exposent en les amplifiant les raisons de leur impuissance (4). — Arrivons-nous aux cristaux? Un fabricant

(1) *Discours* déjà cité de M. Huskisson.

(2) *Enquête industrielle* française de 1834, t. III, p. 198, 236, 237, 238. — *Enquête* belge de 1840; interrogatoire de MM. Gelson et Desler.

(3) M. Huskisson; *disc.* déjà cité.

(4) *Enquête* française de 1834, t. II, p. 29, 30, 46, 48, 70, 110, 112,

anglais avoue que son industrie est en mesure de se défendre contre la concurrence française ; mais il insiste néanmoins pour être *protégé*, c'est-à-dire pour être indûment affranchi de toute concurrence extérieure, et quand on lui demande ce qu'il craint, il répond qu'*il craint tout* et proteste contre tout abaissement des tarifs (1). A côté de ce fabricant anglais qui craint tout, bien qu'il ne redoute pas la concurrence française, je puis faire figurer un fabricant belge qui accuse la cristallerie française d'inonder de ses produits la Belgique, hors d'état de se défendre, dit-il, malgré l'élévation des droits; et, en regard de ce dernier, un fabricant français vous attestera que les verreries belges ont sur les nôtres toute sorte d'avantages, qu'elles peuvent donner pour 8 et 20 francs ce que nous ne pouvons donner que pour 15 et 30, et qu'en dépit du droit qui nous protège, elles nous font une concurrence contre laquelle il nous est impossible de lutter (2).

C'est ainsi qu'on s'escrime à paraître petit et faible, et telle est l'émulation de ces frayeurs, qui font également explosion partout, et qui enchérissent les unes sur les autres. Or, on peut bien admettre qu'elles sont toutes sincères, mais non pas qu'elles sont toutes fondées, et que tout le monde a raison d'avoir peur, qu'aucune nation n'est en mesure de supporter la concurrence d'aucune autre.

Je suis bien plus tenté de penser que leur plus grand intérêt à toutes serait d'être sagement préparées à l'établisse-

---

113. — *Enquête* belge; interrogatoires de MM. Briavoine, Péterinck, Bouchande, Bavé, etc.

(1) *Discours* du comte Beugnot à la Chambre des pairs. Séance du 24 janv. 1843.

(2) *Enquête* belge; interrogatoire de MM. Houtart, Lelièvre et Fresson. — *Enquête* française, t. I, p. 230 et 231; t. II, p. 192, 222, 230 et *passim*.

ment d'un libre concours. L'expérience en effet a prouvé maintes fois et de la manière la plus éclatante, qu'entre des pays placés entre des situations d'ailleurs fort diverses on pouvait supprimer tout tarif, faire disparaître toute ligne de douanes, non-seulement sans dommage pour l'industrie de chacun, mais avec profit pour celle de tous. Cela a été prouvé par la suppression de nos douanes intérieures et par la substitution d'un seul grand marché national aux innombrables marchés isolés dont notre territoire était formé. Cela a été prouvé par l'adjonction à notre pays du territoire de la Belgique et des anciens départements de la rive gauche du Rhin. Cela a été prouvé par la réunion successive à ce marché, déjà si étendu, de tous les pays qui avaient fini par constituer la France impériale, et par le reculement graduel des lignes de douanes jusqu'aux dernières limites de cet immense marché ([1]). Cela vient de nos jours d'être confirmé de nouveau par la réunion à peu près simultanée des nombreux États qui forment l'union commerciale allemande. Il est bien avéré qu'en ces divers cas on a pu agrandir ainsi le cercle dans lequel le voiturage pourrait librement exécuter ses transports, sans que les industries rivales et si diversement situées dont on lui permettait de mettre les produits en présence en aient aucunement souffert. Et non-seulement elles n'ont pas souffert, mais il est encore avéré que leur activité commune s'en est sensiblement accrue; et personne ne conteste, par exemple, que la suppression de nos douanes intérieures et la faculté laissée enfin à l'industrie voiturière de se mouvoir sans obstacle dans toute l'étendue du territoire national n'ait puis-

---

([1]) Cet agrandissement progressif de notre marché a été le résultat d'un grand nombre de lois. *V.* notamment la déclaration du 25 juin 1789, art. 25 et les décrets des 5 novembre 1791, 9 vendémiaire an IV, 7 prairial an VI, 15 messidor an XIII, etc.

samment contribué au développement des industries que le territoire renferme. Personne ne conteste non plus que l'extension graduelle qu'a prise notre marché pendant la durée de la République et de l'Empire, n'ait eu des résultats pareils. Je sais bien que les fauteurs du régime exclusif attribuent surtout ces résultats à l'isolement où la révolution nous avait placés du reste de l'Europe. Mais les plus exagérés ne nient point que l'agrandissement du marché national n'y ait également concouru; ils ont, au contraire, grand soin, dans l'apologie qu'ils font du blocus continental, de faire remarquer à quel point les inconvénients reprochés à ce système étaient rachetés pour nous par la vaste étendue donnée à notre marché, et ils se prévalent de celle qu'il conserve encore, et de la grandeur de l'espace dans lequel le voiturage peut s'y mouvoir en toute liberté, pour maintenir le régime de l'isolement industriel de la nation et mettre ce régime à l'abri de toute atteinte. Enfin, si l'on ne conteste pas les avantages qu'a eus pour notre industrie l'agrandissement successif du marché national, depuis la suppression des douanes intérieures de l'ancienne France jusqu'aux dernières acquisitions de la France de la Révolution et de l'Empire, et au dernier déplacement des douanes impériales, il n'y a pas davantage à contester les services qu'a déjà rendus à l'industrie allemande la suppression de toute barrière entre les divers États qu'embrasse le Zollverein. Cet affranchissement a imprimé à l'industrie de tous l'impulsion la plus salutaire; et non-seulement les souffrances partielles qui ont pu résulter sur quelques points d'une liberté brusquement établie n'ont nullement arrêté le cours si heureusement accéléré de la prospérité générale, mais les lieux mêmes qui avaient momentanément souffert se sont promptement relevés, et l'industrie de Berlin, par exemple, un moment déconcertée par le redoutable con-

cours de l'industrie saxonne, s'est bientôt remise de cet ébranlement et trouvée en mesure de lutter contre sa principale rivale. Partout l'activité s'est accrue et la richesse développée; les plus grands avantages ont été sans doute, ainsi qu'il était naturel, pour les États qui avaient le plus d'avance; mais tous ont sensiblement profité, et le seul fait de la suppression des lignes de douanes qui les isolaient les uns des autres les a placés collectivement dans les conditions de prospérité les plus complètes où ils se fussent jamais trouvés. Ceci est attesté par tous les écrivains qui ont eu à rechercher et à faire connaître les résultats de l'union douanière allemande (1).

Il paraît donc certain, des expériences considérables et réitérées l'ont suffisamment établi, qu'on pourrait arriver à la suppression de toute barrière entre des pays très divers et très inégalement avancés, non-seulement sans détriment, mais avec profit pour l'industrie des uns et des autres. Cela reste vrai malgré ce qu'on a pu dire des relations du Portugal avec l'Angleterre, et des États à peine éclos du Nouveau-Monde avec l'Europe. La liberté des importations n'a pu détruire dans ces pays des industries qui n'y étaient pas nées, et le régime prohibitif n'aurait pas eu, très assurément, la vertu de les y faire naître. Quand le Portugal aurait refusé de recevoir les produits des fabriques anglaises, et quand les États naissants de l'Amérique auraient repoussé par des douanes les articles manufac-

---

(1) L'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut ayant mis en concours, pour l'année 1840, la question : *De l'influence de l'association commerciale allemande*, les concurrents, au nombre de six, ont uniformément reconnu que cette influence avait été favorable au développement de la prospérité commune des états associés. *V.* le tome III des mémoires de l'Académie, p. 539 et suivantes. Le même résultat a été constaté par d'autres ouvrages publiés avant et depuis.

turées de l'industrie européenne, il n'aurait certes pas suffi de ces expédients pour faire de ces pays des pays manufacturiers. On peut, je crois, sans beaucoup de témérité, mettre les fauteurs du régime prohibitif au défi de citer des exemples de populations encore engourdies dont ce système ait eu le pouvoir d'éveiller l'activité, ou de nations véritablement actives, que de libres communications avec des sociétés industrieuses et riches aient fait tomber dans l'engourdissement.

Pour bien apprécier, au surplus, l'effet de telles relations, il n'y a qu'à l'observer au sein même de grands pays, où elles mettent en contact des industries et des territoires ayant les intérêts en apparence les plus opposés. Admettons-nous, dans l'intérieur du royaume, qu'il soit au pouvoir des provinces avancées de nuire par leur concurrence à l'avancement des provinces en retard? Croyons-nous que l'agriculture de la Flandre fasse obstacle à celle du Languedoc, ou que les fabriques de l'Alsace arrêtent les progrès de celles de Rouen? Pensons-nous qu'il soit au pouvoir de l'industrie lyonnaise d'empêcher qu'il s'établisse des métiers à soie ailleurs que dans le département du Rhône sans le secours des prohibitions, ou que, sans la même assistance, il ne se puisse élever de fabriques de coton ailleurs qu'à Saint-Quentin ou à Mulhouse? Les partisans du régime prohibitif sont si loin de le supposer, qu'ils ne cessent d'exciter les départements méridionaux, ennemis par position de ce système, à importer chez eux l'industrie des départements du Nord et de l'Est. Imitez, leur dit-on, l'exemple que ces départements vous donnent. Créez au milieu de vous de grands foyers d'industrie : faites des cotons comme à Mulhouse; faites des soieries comme à Lyon; fabriquez des draps et des tissus de laine comme à Reims, à Sedan, à Elbeuf, à Louviers : l'état avancé de ces départements vous sera un secours, non un obstacle; votre pa-

resse sera naturellement stimulée par le spectacle de leur activité; leur intelligence éveillée donnera l'éveil à la vôtre; tous leurs ateliers vous sont ouverts; tous leurs secrets vous sont livrés; ils ne demandent pas mieux que de vous inoculer leur savoir-faire; voyez comment sont montés leurs métiers, comment sont organisées leurs fabriques; demandez-leur des chefs d'atelier; faites venir de chez eux quelques maîtres-ouvriers qui soient en état de dresser les vôtres... Voilà qui est puissamment raisonné, et je n'ai pas une objection à faire. Mais, s'il est vrai, comme avec raison on l'affirme, que nos départements arriérés peuvent profiter et profitent en effet à un haut degré de leurs libres communications avec ceux qui ont de l'avance, pourquoi ceux-ci souffriraient-ils de communications semblables avec des pays encore plus avancés qu'eux? S'il n'y a point à s'inquiéter pour la Touraine de la concurrence du Lyonnais, pour le Languedoc de celle de la Normandie, ni pour le Bordelais de celle de l'Alsace, pourquoi s'effrayerait-on pour la Normandie de la concurrence du pays de Liège, ou de celle du Lancashire pour nos départements du Nord et du Haut-Rhin?

S'il y avait péril à ouvrir de libres relations avec des pays très industrieux et très riches, il y aurait péril à voir des portions quelconques du royaume s'élever rapidement à un haut degré d'industrie et de prospérité. Il serait aussi à craindre, par exemple, de voir la Picardie et l'Artois devenir industrieux et riches comme la Belgique, que de voir la Belgique même commercialement unie au territoire national. Cependant, quelque progrès que l'Artois et la Picardie pussent faire, imaginerait-on de s'en inquiéter pour l'avancement du reste du pays? Ne regarderait-on pas, au contraire, cette heureuse transformation comme très favorable aux progrès du reste du royaume? Mais, s'il n'est pas possible de s'alarmer

des rapides développements qu'une partie du territoire pourrait prendre, comment serait-il raisonnablement possible de craindre l'union commerciale au territoire d'un pays très développé ?

La terreur que paraissent causer ces sortes d'unions est d'autant plus singulière que, dès qu'elles s'opèrent par voie de conquête, elles cessent aussitôt d'être redoutées, et ne rencontrent plus d'objection d'aucune sorte. Ainsi, que la Belgique, ou tel autre pays dont l'industrie serait encore plus avancée, vinssent à être acquis par la voie des armes, que leur réunion à la France fût confirmée par des traités et par des lois, et nul, j'en suis assuré, n'y verrait à reprendre, et nulle industrie ne s'aviserait de dire que cette union va devenir une cause de ruine et porter le dernier coup au *travail national*... Cependant, voudra-t-on m'expliquer comment la Belgique, incorporée à la France par voie de conquête, ne causerait aucun dommage à son industrie, et comment elle l'écraserait, au contraire, dans le cas où elle lui serait unie par un lien purement commercial ?

On dit : la Belgique, plus avancée que la France, ferait, dans tous les cas, une concurrence fatale à son industrie ; mais peu importerait, ajoute-t-on, dans le cas où elle lui serait acquise : comme elle ferait alors partie du domaine national, ce que pourraient perdre d'autres régions du royaume serait gagné par celle-ci, et, en résultat, la situation du pays entier resterait la même.— Voilà qui est au mieux, et l'argument serait irrésistible, si les prémisses pouvaient être acceptées. Mais comment admettre que la Belgique, devenue province française, nuirait nécessairement par sa concurrence aux provinces moins avancées, tandis qu'on soutient d'un autre côté que les provinces très avancées ne causent aucun dommage aux provinces restées en arrière ; que leur concours, au contraire, les

sert merveilleusement; que leur prospérité les enrichit, que leur activité les stimule; que le Nord encourage le Midi; que la concurrence intérieure, en un mot, n'a pour tout le pays que des avantages? On ne pourrait donc pas dire de la Belque, devenue française, ce qu'on ne dit pas de la Normandie, de l'Alsace, ou de telle autre province, française depuis longtemps; et ce qui ne serait pas vrai de la Belgique conquise, ne saurait être vrai de la Belgique devenue seulement notre associée. Le seul fait qui reste acquis, c'est toujours ce fait banal, que de libres et loyales communications entre des pays très inégalement développés seraient favorables aux uns et aux autres, et singulièrement aux moins avancés.

C'est à la liberté de ces relations, et non à l'influence des tarifs douaniers, qu'il sera donné quelque jour d'affaiblir, sinon d'effacer entièrement les inégalités de situation existantes entre les industries rivales. Nous voyons comment opère cette liberté dans l'intérieur de chaque pays : elle oblige partout les entrepreneurs à se tenir au courant des découvertes, à introduire dans leurs ateliers les perfectionnements adoptés par leurs rivaux. Elle produirait, en s'étendant, des effets encore plus considérables; elle imprimerait à tous les arts une plus vive excitation ; elle les contraindrait à mettre leurs procédés au niveau de ceux observés dans les pays qui auraient le plus d'avance; elle rendrait ces imitations d'autant plus aisées que les relations elles-mêmes seraient devenues plus faciles et plus actives. Ne sait-on pas ce que peut, pour exciter l'émulation, la crainte d'un rival dangereux? « Lorsque les draps français furent admis en Angleterre, observait, en 1841, lord John Russel, parlant à la Chambre des communes [1], les draps anglais reçurent une amélioration ra-

[1] Séance du 7 mai.

pide, et le progrès fut tel qu'on vendit bientôt comme français des articles anglais. Lors de l'admission des soieries et des gants de France, ajoutait le même ministre, on déclara que c'était le signal de la ruine des ouvriers anglais; et qu'arriva-t-il? précisément le contraire. » C'était par la crainte de la concurrence extérieure, sous le ministère de M. Canning, que le gouvernement anglais cherchait à aiguillonner l'industrie de ses sujets, et à la rendre plus habile et plus active. Au lieu d'établir de nouvelles prohibitions, il commençait à lever les anciennes, et c'étaient précisément les industries les plus faibles qu'il soumettait les premières au régime fortifiant de la liberté : c'était aux fabricants de soieries, les moins avancés de tous, les moins capables de lutter contre la concurrence française, qu'il retirait d'abord, et avec le plus grand fruit pour eux, le funeste appui des prohibitions. Les mêmes moyens ont produit maintes fois chez nous des effets semblables. En 1823, les fabricants de Lyon niaient la possibilité de fabriquer à meilleur compte qu'ils n'avaient fait jusque-là. Vers cette époque, des ouvriers anglais expatriés les avertirent de ce qui se passait en Angleterre et du développement qu'y prenait la fabrication des soieries. L'éveil fut donné dans la ville, et les mêmes fabricants, qui avaient jusqu'alors obstinément nié la possibilité des économies, découvrirent bientôt qu'il était possible de faire, seulement sur les frais de tissage, une épargne de 50 à 60 pour 100. Un manufacturier très expérimenté, M. Brongniart, directeur de la fabrique royale de porcelaine de Sèvres, était positivement d'avis, il y a vingt ans, qu'il ne manquait chez nous à la poterie, pour obtenir les plus brillants succès, que d'être mise dans la nécessité de lutter contre la concurrence étrangère. Tel est, écrivait-il, l'avantage de la France dans le prix de la plupart des choses nécessaires à ce genre de fabrication, que, malgré

l'infériorité d'industrie, on y pourrait fabriquer de la poterie fine, aussi bonne que celle d'Angleterre, à meilleur marché qu'en Angleterre même ; tandis que la poterie fine de France, beaucoup moins bonne que celle d'Angleterre, est plus chère de 20 pour 100. Mais, ajoutait-il, il faudrait que les fabricants se donnassent quelque peine, qu'ils fissent des essais longs, souvent infructueux et toujours plus ou moins dispendieux. Or, ne concourant qu'entre eux, et trouvant en France un débit qui leur paraît suffisant, ils n'ont aucun motif puissant de faire des efforts ; ils n'ont point à redouter la concurrence étrangère ; et le gouvernement, qui voulait favoriser leur industrie, lui a fait un tort grave en permettant aux fabricants de rester dans l'apathie (1). M. Brongniart conseillait, en conséquence, de leur faire sentir l'aiguillon de la concurrence étrangère, et ce conseil, bien qu'il n'ait été suivi qu'avec une excessive timidité, a eu les résultats les plus favorables. « Lorsque la poterie anglaise commença à être admise en France, dit lord John Russel, dans le discours que je citais tout à l'heure, il en résulta tout d'abord une amélioration considérable dans la fabrication de cet article par les ouvriers français. » Et, en effet, la poterie de France a fait depuis de tels progrès, qu'elle est aujourd'hui presque aussi recherchée en Angleterre que celle d'Angleterre l'est en France.

Il faut prendre garde d'ailleurs qu'une industrie indigène, pour lutter avec succès contre ses rivales du dehors, même sur leur propre marché, n'a pas toujours besoin de travailler avec le même degré d'extension, d'économie et de puissance qu'elles. Il suffit souvent à ses produits, pour trouver sur les marchés étrangers un débit considérable, même alors qu'ils

---

(1) *Mém.* au ministre de l'intérieur, inédit.

sont d'un prix relativement un peu élevé, de certains mérites qui leur soient propres, unis à leur qualité d'étranger. Il y a ici à tenir grand compte du goût que les hommes ont partout pour les choses qui viennent de loin, surtout quand elles se recommandent par des qualités particulières véritablement dignes d'être appréciées. Les produits de divers pays, qu'on appelle assez incorrectement *similaires*, diffèrent presque toujours assez pour ne pas s'exclure, malgré leur prétendue *similarité*. Autre chose sont, par exemple, les draps de Verviers et les draps de France, les toiles de France et celles de Belgique, les soieries du Levant ou de la Chine et celles de Lyon. Les tissus de coton dont l'Angleterre inonde le globe, et qu'elle donne à des prix si bas, n'empêchent pas les nôtres de trouver hors du royaume un débit fort étendu. Nous en exportons annuellement pour plus de 100 millions, que nous plaçons sans difficulté, malgré la concurrence anglaise; et, chose étrange! l'Angleterre elle-même qui en vend au monde entier, nous en achète pour son propre usage pour plus de 3 millions [1]. Le tout, parce que nos tissus, bien qu'un peu plus chers que les siens peut-être, se distinguent par des qualités tout à fait dignes de les faire rechercher, et ont en outre le singulier mérite de venir de loin, d'être étrangers, d'être français; comme les siens ont à nos yeux, entre plusieurs autres mérites, le mérite tout à fait spécial d'être anglais. Il suffirait presque toujours de ces différences qui distinguent les produits dits *similaires* des divers pays, et de cette faveur naturelle et passionnée que rencontrent partout les choses venues de l'étranger, pour que les produits de chaque pays

---

[1] Tableau général du commerce de la France avec les puissances étrangères pendant l'année 1841, publié par l'administration des douanes, p. 21.

fussent assurés de trouver des acheteurs dans les autres; les poteries fines de France seraient recherchées en Angleterre comme celles d'Angleterre le sont en France; si les Anglais nous vendaient plus de tissus de coton, nous leur vendrions plus de tissus de soie; tandis que les soieries de Lyon iraient se faire consommer en Chine, celles de Chine viendraient se faire consommer à Paris. On connaît notre goût bizarre pour les plus laides chinoiseries, uniquement parce qu'elles sont chinoises. Les Chinois, de leur côté, ne montreraient pas une passion moins extravagante pour les produits d'Europe de l'usage le plus commun : «Vous savez, disait le mandarin Choo-Tsun, qu'il est dans la nature du peuple d'estimer les choses qu'il ne connaît que par ouï-dire, et de déprécier celles qu'il a sous les yeux; de passer sans s'arrêter auprès de ce qui est sous sa main pour aller chercher ce qui est au loin, et, bien qu'il ait une chose dans son propre pays, de l'aimer mieux quand elle vient des régions étrangères. Les produits de soie et de coton de la Chine sont en quantité bien suffisante, et pourtant on ne recherche que les draps et les cotonnades des Barbares d'outre-mer. Le peuple, ajoutait le sage Mandarin, veut absolument faire usage de monnaie étrangère; et cette monnaie, quoique inférieure en valeur, est achetée par lui à un taux plus élevé que l'argent *sycée* indigène, qui est pur. En vain la monnaie indigène a été frappée sur le même patron, sous le nom de pièces de Keangsoo, de Fuhkeen, etc., elle n'a jamais pu avoir cours [1]. » Pour juger, au surplus, de l'extension que pourrait prendre entre les divers pays, l'échange des produits *similaires*, il suffit de dire qu'en dépit des obstacles que nous oppose le régime prohibitif, nous expor-

---

[1] *Journal des Débats* du 16 mai 1840, art. sur la Chine.

tons annuellement, d'après les tableaux de la douane, pour plus de 500 millions de produits manufacturés, qui rencontrent, à peu près partout, des produits plus ou moins semblables, et que probablement il nous en arrive autant au moins que nous en exportons.

C'est singulièrement choisir son temps, convenons-en, pour chercher à restreindre les rapports commerciaux des peuples, que de travailler à resserrer ces rapports, alors précisément que tout conspire à les amplifier; que de prêcher à l'Europe l'isolement chinois au moment même où la Chine commence à abaisser ses immuables barrières et à entrer en relation avec le monde européen; que d'exciter les grandes nations à se claquemurer, à se replier de plus en plus sur elles-mêmes, alors précisément que ces nations travaillent avec une émulation et une énergie communes à multiplier entre elles et avec le reste du monde les moyens de communication, à les étendre, à les perfectionner, à les rendre chaque jour plus puissants et plus rapides; quand elles unissent les points les plus séparés du globe par des services de poste réguliers; quand elles jettent sur l'Océan un nombre toujours croissant de ces ponts mobiles que la vapeur pousse, en toute saison, à travers les mers les plus orageuses, et qui arrivent à jour marqué; quand elles lient entre elles par les voies les plus accélérées et les plus directes toutes les capitales du monde chrétien; quand leurs principales lignes de routes et de chemins de fer rayonnent simultanément vers la frontière, et sont dirigées de manière à s'y rencontrer et à s'engager les unes dans les autres. Voilà pourtant le spectacle dont nous sommes les témoins. Jamais les peuples n'ont fait autant d'efforts pour se rapprocher, pour vivre en quelque façon d'une vie commune; et jamais, d'un autre côté, ne s'é-

tait manifestée une si vive et si universelle recrudescence de zèle pour le maintien, l'extension, l'aggravation du régime prohibitif.

On dit qu'en fait, les grandes nations tendent de plus en plus à se suffire à elles-mêmes; et l'on ne prend pas garde qu'au contraire elles se deviennent de plus en plus indispensables les unes aux autres, et qu'il n'en est pas une dont l'activité ne fût, à beaucoup d'égards, détruite, et dont l'existence tout entière ne fût profondément troublée si l'industrie voiturière cessait un instant de lui conduire, de tous les points du globe, les objets innombrables que réclament ses travaux et ses consommations. Qu'on songe à ce que les nations avancées de l'Europe sont indispensablement obligées de tirer du dehors, seulement en objets nécessaires à l'exercice de leurs arts manufacturiers, en coton, en soies, en laines, en huiles, en peaux brutes, en bois de construction, de menuiserie, de teinture, d'ébénisterie; à ce qu'il faut seulement de coton à l'Angleterre pour suffire au travail de ses fabriques; à tout ce qu'il faut à la France, dont l'industrie, si restreinte encore et qu'on croit d'ailleurs si bien alimentée par le territoire national, ne demande pourtant pas aux autres nations, en matières de toute nature, pour moins de 600 millions de francs, chiffre seulement des valeurs déclarées à la douane; et qu'on se demande, après cela, ce que deviendrait l'industrie de la France, celle de l'Angleterre, celle en un mot de tous les peuples, si les relations qu'entretient entre eux l'industrie voiturière venaient à être interrompues, s'ils venaient à tomber dans cet isolement qu'on leur recommande avec tant d'instance!

On dit encore qu'en fait, et eu égard aux accroissements que prend la production intérieure, la masse des importations et des exportations diminue; et l'on ne prend pas garde que

cette assertion est en désaccord avec les faits les plus patents; que tous les documents officiels la contredisent; que la masse entière des importations et des exportations, qui, d'après Chaptal, n'était, en 1789, que de 1 milliard 172 millions, a été, en 1841, d'après les états de la douane, de 2 milliards 187 millions; que cette masse de transports, qui ne comprend pas celle des importations et des exportations opérées par la contrebande, est infiniment au-dessous de la réalité; et qu'enfin, nonobstant le surcroît d'excitation imprimé partout aux passions prohibitives, elle s'accroît d'une manière rapide, constante, non interrompue!

On dit également que la masse de transports de beaucoup la plus importante et la plus digne d'être recommandée est celle que l'industrie voiturière exécute dans l'intérieur de chaque pays; et cela est vrai, en ce sens que les relations les plus naturelles, et par cela même les plus multipliées, sont celles que cette industrie entretient et renouvelle sans cesse entre les lieux et les producteurs les plus voisins. Mais on ne prend pas garde que plus les relations entre voisins sont naturelles, plus elles donnent lieu à des déplacements multipliés, et plus il est absurde d'obliger, dans chaque pays, les habitants des frontières à aller chercher souvent très loin, quelquefois à l'autre extrémité du territoire, ce qu'ordinairement ils trouveraient à quelques pas d'eux, de l'autre côté de la frontière; qu'agir de cette façon c'est aller précisément contre ces relations naturelles, c'est-à-dire contre ces relations de voisin à voisin, qu'on recommande avec raison comme les plus importantes, et qu'ainsi le régime prohibitif est, en chaque pays, dans toute la zone des frontières, aussi contraire aux relations de proche à proche qu'aux relations avec des pays éloignés.

On dit enfin, et c'est là l'argument le plus banal, que c'est

en s'isolant les unes des autres, en limitant les mouvements de l'industrie voiturière, et en lui interdisant un certain nombre d'importations et d'exportations, que les nations sont parvenues, chacune de leur côté, à développer dans leur sein des industries considérables, qui n'y seraient pas nées sans le secours des prohibitions; et l'on ne prend pas garde qu'en s'exprimant de la sorte on affirme une chose qu'il n'est au pouvoir de personne de prouver; que, depuis plusieurs siècles, en effet, le régime prohibitif a été le droit commun de l'Europe; que c'est sous l'influence de ce régime que l'industrie des nations européennes s'est partout développée, et que nul, par conséquent, ne peut dire ce qui fût arrivé si elle avait pu naître et grandir sous l'influence de relations plus naturelles et plus libérales; mais que l'analogie conduit à penser que la liberté des communications n'aurait pu qu'en activer partout l'accroissement; qu'il n'y a nulle raison de croire que cette liberté eût produit sur un très grand théâtre des effets différents de ceux qu'elle a eus dans des espaces plus limités; qu'on eût probablement débuté partout par les industries les plus naturelles, les plus indiquées par l'état des lieux et le génie des habitants; mais que c'eût été là, sans contredit, le moyen le plus prompt de se préparer à l'exercice de celles que les circonstances locales favorisaient moins; que, dès qu'une industrie aurait eu pris sur les points les plus heureux une extension assez grande pour ne plus donner que de faibles profits, elle eût déplacé une partie de ses forces et fût allée s'installer en des lieux où elle eût été plus nouvelle et eût pu donner des profits plus importants; que, de proche en proche, toutes se fussent ainsi propagées partout où elles auraient eu chance de vie, et que cette marche, qui eût été la plus naturelle, eût été probablement aussi la plus rapide; qu'on eût fait, par là, de ses forces l'em-

ploi le plus intelligent et le plus fructueux, et qu'on eût évité l'énorme déperdition de celles qu'a exigées partout la mise en œuvre du régime prohibitif; que, sous l'influence de ce régime, au contraire, on a partout donné, plus ou moins, à l'emploi de ses facultés et de ses ressources, une direction irrégulière et forcée; qu'on a négligé, en maints pays, les industries les plus naturelles pour cultiver celles auxquelles se prêtaient moins la nature du territoire et le génie des populations; que bien des arts se sont établis ainsi hors de leur vraie place, ou s'y sont développés prématurément; qu'on a été privé partout du surcroît d'excitation qui fût résulté d'une émulation plus universelle; que, réduit à sa propre expérience, on a été forcé de faire les mêmes recherches et les mêmes découvertes partout; qu'on a épuisé des forces immenses à s'emprisonner chez soi, à s'exclure les uns les autres, à se repousser le plus qu'on a pu; qu'on s'est placé, comme à plaisir, dans les situations les plus compliquées et les plus fausses; que l'instabilité naturelle des situations s'est accrue de tout ce qu'on a prétendu faire pour les assurer et les rendre invariables; que les prohibitions, les droits protecteurs, les encouragements, les désencouragements, les mesures soi-disant pondérées, les primes accordées, retirées, rendues, ont accru dans une proportion incommensurable l'incertitude déjà si grande des conditions du travail, et qu'enfin il n'est pas possible d'admettre qu'au milieu d'un tel chaos de règles arbitraires, et dans un état de choses si tourmenté, si contraint, si embarrassé, si rempli d'agitation et d'incertitudes, les industries des divers États de l'Europe aient dû mieux et plus activement se développer qu'elles n'eussent fait dans une situation plus simple et plus véritablement régulière.

Aussi la tendance ouverte, évidente des nations euro-

péennes, au milieu même de ces complications et des efforts faits pour les accroître, est-elle de finir un jour par où il est si regrettable qu'elles n'aient pas débuté, et de chercher à sortir de leur isolement commercial, de préparer la suppression d'un certain nombre de lignes de douanes, de travailler à agrandir graduellement leurs marchés. Le nôtre, restreint jadis aux limites de chaque province, s'est étendu, il y a cinquante ans, à tout le territoire national. Quelque chose d'approchant a eu lieu de nos jours en Allemagne par la création du Zollverein. Nous visons, de notre côté, à étendre nos relations par des unions du même genre. L'Autriche, assure-t-on, en fait autant en Italie. Il est probable que des associations pareilles tendront à se former ailleurs encore; que, peu à peu, l'Europe ne présentera plus qu'un petit nombre de marchés très étendus; et rien n'interdit de croire qu'à la longue ces marchés eux-mêmes, s'ils ne cessent pas absolument d'être séparés, ne le seront que par des barrières toujours plus faibles et plus pénétrables.

Ce sera là sans doute un travail laborieux et lent. Il est subordonné à des conditions qu'on tenterait en vain d'éluder, et qui ne se réaliseront que fort à la longue. Les difficultés seront d'autant plus grandes que les formes du régime parlementaire, de plus en plus généralisées, permettront au système en possession de la place de lutter avec plus d'énergie pour s'y maintenir. Les rivalités nationales ne sont pas tellement affaiblies qu'il ne puisse longtemps encore y puiser les moyens de se défendre. Les rapprochements les plus naturels, combattus à titre de combinaisons libérales, ne réussiront à se faire accepter que comme moyen de défense contre des rivaux réputés plus dangereux. Il faudra se donner le temps, non de convertir des intérêts bien résolus à ne pas se laisser convaincre, mais, en dehors de ces intérêts

coalisés et opiniâtrément résistants, d'éclairer les esprits prévenus, et de rendre sensibles pour tout le monde les inconvénients de l'isolement commercial des nations. Il faudra surtout se donner le temps d'apaiser les craintes, les haines, les jalousies qui les séparent encore, et savoir attendre qu'elles se soient plus rapprochées, que leurs intérêts se soient davantage mêlés et confondus, que quelqu'une des plus avancées se soit décidée à donner spontanément l'exemple d'une libéralité intelligente, et finalement que des expériences réitérées et durables les aient mieux instruites toutes des avantages qu'auraient inévitablement pour elles de libres communications.

Mais cet heureux travail, depuis longtemps commencé, auquel tant de forces concourent, et qui est dans l'ordre des développements de la civilisation les plus clairement indiqués, s'accomplira, il n'en faut faire aucun doute; et, sans aucun doute aussi, à mesure qu'il avancera, à mesure que les nations, appréciant mieux ce qu'elles doivent à l'industrie des transports et l'importance des relations qu'elle établit entre elles, opposeront moins d'obstacles à ses mouvements extérieurs, et la soumettront, dans leurs rapports mutuels, à une police plus éclairée et plus libérale, elle acquerra une puissance d'action considérable que ne comporte pas le régime actuel qu'elle subit. Ce progrès dans les idées et les habitudes sociales est sans contredit celui que réclament le plus impérieusement la plénitude de ses pouvoirs et l'entier développement de ses forces.

Ainsi, la liberté de l'industrie voiturière tient aux progrès de la morale de relation, comme aux progrès des habitudes individuelles, comme aux progrès des connaissances relatives à l'art, comme à celui du génie des affaires, et elle devient d'autant plus grande que, dans leur application au travail

qu'elle opère, toutes ces facultés acquièrent plus de rectitude et de développement. — On va voir que la puissance de cette industrie ne s'accroît pas moins par les moyens extérieurs d'action que l'homme lui crée que par les forces qu'il a su lui faire trouver en lui-même.

J'ai dit que tout art, pour agir, avait besoin d'un emplacement, d'un théâtre, d'un atelier, et que sa puissance d'action était d'autant plus grande que cet atelier était mieux approprié à son objet, qu'il était mieux situé, mieux construit, mieux disposé, mieux pourvu des instruments nécessaires. Il n'est pas difficile de reconnaître que ceci s'applique au voiturage comme à tout autre art.

Les ateliers de l'industrie voiturière, ce sont les *mers*, les *golfes*, les *baies*, les *rades*, les *ports*, les *bassins*, les *rivières*, les *canaux*, les *ponts*, les *routes*, les *rues*, les *halles*, les *entrepôts*, les *magasins*, les *boutiques*. Voilà, en effet, les lieux où elle exécute sa fonction, celle qui la caractérise, l'action de déplacer, de transporter, de rapprocher les choses de quiconque en a besoin. Est-il nécessaire de dire que la liberté de ses mouvements dépend au plus haut degré de ces choses et de ce qu'on a fait pour les approprier à son action?

Il serait aussi impossible de se livrer au voiturage sans chemins, que d'exercer un métier sans établi. Il est au contraire d'autant plus facile de voiturer, qu'il y a plus de voies ouvertes au voiturage. Plus il existe dans un pays de chemins, de canaux, de rivières navigables, et plus il y a de liberté dans ce pays pour l'exercice de l'industrie voiturière. Plus, entre ce pays et les autres, on a créé de moyens de communication, plus on a jeté de ponts sur les fleuves, pratiqué de routes à travers les montagnes, parcouru, exploré, reconnu les mers qui les séparent; plus, en un mot, il existe, dans

chaque pays et entre tous les pays, de chemins ouverts et frayés, et plus il y a partout de facilités, de puissance, de liberté pour les communications et les transports.

On calculait, il y a vingt ans, que l'Angleterre, sur un territoire dont l'étendue n'est guère que le tiers de celle de la France, possédait quarante-six mille lieues de routes ordinaires, cinq cents lieues de routes en fer, près de mille lieues de canaux; et, comparant le développement de ces voies à celui des établissements de même nature que la France possédait sur une étendue de terrain trois fois aussi considérable, on ajoutait que ce dernier pays avait, toute proportion gardée, trois cents fois moins de routes en fer, vingt fois moins de canaux, onze fois moins de routes ordinaires. En supposant ces estimations exactes, la France, sous le rapport de l'*étendue* des voies ouvertes au voiturage, n'aurait donc eu alors, d'un côté, que la onzième, d'un autre côté, que la vingtième, et d'un autre côté, que la trois-centième partie des facilités que l'Angleterre possédait pour l'exercice de l'industrie voiturière (1).

---

(1) Le calcul de statistique que je viens de rappeler est de M. Ch. Dupin (*Forces commerciales de la Grande-Bretagne*). — Je conserve cet exemple, qui est toujours bon pour la vérité qu'il s'agit ici de faire sentir, quoique les termes de la comparaison entre la France et l'Angleterre aient dû grandement changer depuis l'époque où M. Ch. Dupin écrivait. La France, qui n'avait pas alors, à l'état d'entretien, 4,000 lieues de routes royales, en a maintenant près de 9,000; elle possède, achevées, plus de 8,000 lieues de routes départementales, dont plus des deux tiers n'existaient pas. Ses 4,000 lieues de routes vicinales terminées, sur les 15,000 classées et en cours d'exécution, sont de création toute récente *. Autant il en faut dire de la plus grande partie de ses 925 lieues de canaux, et surtout de ses 500 lieues passées de chemins de fer. L'Angleterre, dans le même temps, n'est sûrement pas demeurée oisive; elle a singulièrement étendu surtout

* Le chiffre exact, au 31 décembre 1840, était de 12,902 lieues classées, et 3,606 terminées. (*Rapport du ministre de l'intérieur au roi*, p. 112.)

Mais la liberté du voiturage n'est pas seulement en raison de l'*étendue* de l'atelier, elle est aussi en raison de sa *nature*. On conçoit en effet que, pour opérer des transports, il n'est pas indifférent d'avoir à sa disposition une route ou un canal, la mer ou la terre.

Le voiturage, par exemple, est incomparablement plus puissant sur un chemin à bandes de fer que sur un chemin ordinaire; il y peut traîner de plus lourds fardeaux avec une force infiniment moindre; il y peut confier plus aisément la direction de ses véhicules à des moteurs inanimés, etc.

Le voiturage est aussi plus puissant sur un canal que sur la plupart des rivières. Les rivières, que Pascal appelle *des chemins qui avancent et qui portent où l'on veut aller* (1), peuvent tout aussi bien être appelées des chemins qui reculent et qui éloignent du point qu'on veut atteindre : cela dépend de la direction dans laquelle on veut aller. Si elles poussent au but quand on se dirige vers leur embouchure, elles en écartent quand on veut naviguer en sens inverse du courant. D'ailleurs, alors même qu'on s'abandonne à leur pente, elles ne conduisent pas directement au but : elles font de longs détours dans lesquels on est obligé de les suivre; il faut aller vite ou lentement, selon qu'elles dorment ou se précipitent; et ces chemins, qui marchent, ne marchent que comme il leur plaît, et rarement comme il plairait à ceux qu'ils portent. Enfin, leur utilité est sujette à de fréquentes intermittences, et la circulation y est ordinairement très difficile, et quelquefois même impossible pendant une portion de l'année.

---

le réseau de ses chemins de fer; mais ce qu'elle avait fait, elle n'a pas eu à le faire; elle a, depuis, infiniment moins construit de canaux et de routes ordinaires que nous, et les termes de la comparaison ont dû, sous plusieurs rapports, changer surtout à notre avantage.

(1) *Pensées*, 1re part., art. 10, pensée 38.

On n'a pas les mêmes inconvénients à reprocher aux canaux. Les canaux sont, comme les rivières, des chemins fluides; mais ils sont en même temps des chemins immobiles, et si ces chemins ne sont pas de ceux qui avancent, ils ne sont pas non plus de ceux qui reculent; s'ils n'aident pas à aller dans un sens, ils n'empêchent pas d'avancer dans le sens inverse. Ils sauvent en partie les détours des rivières, et abrègent sensiblement leur cours. Ils ne sont pas sujets à s'enfler outre mesure, ou à décroître au point de ne pouvoir servir. Ils offrent, en toute saison, une quantité d'eau suffisante, et une eau parfaitement tranquille, sur laquelle les bateaux glissent également bien dans les deux directions; enfin, ils ne vont pas seulement au fond des vallées comme les rivières; on peut, au moyen d'écluses à sas, les conduire sur des collines élevées; on leur fait traverser des montagnes par des souterrains, des rivières et des vallons sur des arcades, et, par leur moyen, on parvient à lier entre eux des bassins et des fleuves qui n'auraient sans cela de communication que par la mer.

Enfin, l'industrie voiturière a plus de puissance et de liberté sur la mer que sur aucune autre espèce de voie commerciale. La mer, considérée comme atelier de transport, a bien sans doute ses inconvénients; mais ces inconvénients, tout graves qu'ils sont, se trouvent rachetés par de tels avantages, qu'ils ne détruisent aucunement sa supériorité. La mer, comme les fleuves, présente à la fois un support et un moteur qui ne coûtent rien; mais elle a sur les eaux courantes cet avantage que le même vent peut y faire marcher les navires dans une multitude de directions différentes, tandis que le courant des fleuves n'entraîne les bateaux que dans une seule direction. D'ailleurs, elle porte des fardeaux si immenses, qu'alors même qu'on n'y peut naviguer qu'en louvoyant, aucune autre voie ne lui saurait être comparée.

Veut-on juger à quel point la liberté des transports dépend de la nature de l'atelier sur lequel on les opère? Il n'y a qu'à considérer comment elle varie suivant la nature des chemins sur lesquels on veut les opérer. Tandis que, sur un chemin de pied, un homme peut à peine faire porter deux cents kilogrammes à un cheval, sur une route ordinaire en bon état d'entretien, il lui en fera traîner au-delà de mille; sur une voie de fer, il lui en fera traîner deux mille; sur un canal, quarante mille. A la descente d'un fleuve, et notamment sur mer, le pouvoir du même homme ne rencontrera pour ainsi dire plus de bornes. A la descente d'un fleuve, il pourra transporter plusieurs centaines, et sur mer plusieurs milliers de tonneaux sans l'emploi d'aucune force qui lui soit propre. Enfin, tandis que le prix moyen des transports, par tonneau et par lieue, sera à peine sur mer de quelques centimes, sur une voie fluviale il sera de 30 centimes, sur un chemin de fer de 56, et sur une route ordinaire de 80, de 1 fr. 50, ou de 4 fr., selon le véhicule plus ou moins accéléré dont on voudra faire usage.

Il est donc certain que si, en fait de voiturage, la puissance d'un pays dépend beaucoup de l'*étendue* de ses voies, elle ne dépend pas moins de leur *nature*. L'Angleterre peut voiturer plus librement que nous, non-seulement parce qu'elle a plus de voies, mais encore parce qu'elle en a plus de la bonne espèce, parce qu'elle a surtout plus de celles qui sont économiques, plus de canaux, plus de chemins de fer; parce que la mer, la plus puissante de toutes, l'embrasse presque entièrement; parce que les nombreuses et profondes découpures de ses côtes, parce que le peu de pente de la plupart de ses rivières, permettent à la mer de pénétrer, en beaucoup d'endroits, fort avant dans le pays, et qu'elle dispose en quelque façon de ses eaux jusque vers le milieu des terres.

A la vérité, de ce que de certaines voies sont naturellement plus puissantes que d'autres, il ne s'ensuit pas qu'il faille, de préférence, chercher à obtenir celles-là partout, et, par exemple, que le gouvernement de la Restauration eut raison, en 1826, de vouloir faire arriver la mer jusque dans la capitale du royaume; qu'il eût eu raison, quelques années auparavant, de décréter d'un coup l'ouverture ou l'achèvement de plus de six cents lieues de canaux; qu'on ait eu raison, à une date plus récente, de proposer à la fois le classement de onze cents lieues de chemins de fer; qu'on ait raison, en général, de vouloir introduire un ordre de voies dans un pays, uniquement parce qu'on la voit s'établir en d'autres, sans tenir le moindre compte de la différence des situations, de celle des besoins et des ressources. C'est peu pour une nation d'avoir réussi à créer sur son territoire quelque puissant et dispendieux moyen de communication, si d'ailleurs elle n'est en mesure d'en tirer parti, si elle ne possède une accumulation de capitaux, un mouvement d'affaires, une activité de circulation qui suffisent pour en justifier la dépense. Tout chemin, de quelque espèce qu'il soit, est un moyen, et, pour que le moyen soit habilement choisi, il faut qu'il se trouve en rapport avec l'usage qu'on est en mesure d'en faire. Le meilleur, considéré d'une manière abstraite, n'est pas toujours le meilleur dans telle circonstance donnée. Il est des lieux où la raison commande de recourir à la navigation fluviale, d'autres où l'ouverture d'une route doit être préférée, d'autres où il se peut qu'un chemin de pied suffise. Cela dépend tout à fait des situations; il est impossible de rien décider *à priori* et d'une manière générale. Mais de ce que les mêmes voies ne peuvent pas s'établir partout, il ne s'ensuit pas non plus que de certaines voies ne sont pas naturellement plus puissantes que d'autres, et il reste théoriquement con-

stant que la liberté de l'industrie voiturière dépend essentiellement de la *nature* des voies qu'elle peut employer. — Mais il faut envisager ce sujet sous une face nouvelle.

La liberté de l'industrie voiturière n'est pas seulement en raison de la *nature* des voies ouvertes au voiturage, elle est encore en raison de leur *forme*, en raison de ce qu'on a fait pour les approprier à son action.

L'Angleterre a modifié par d'immenses travaux les bords de la mer qui l'entoure; elle a éclairé par des phares nombreux, placés aux endroits les plus essentiels, les points de son littoral les plus dangereux; sur une étendue de mille lieues de côtes, elle a creusé plus de cent ports de mer; dans les plus importants de ces ports, à Londres, à Hull, à Liverpool, à Bristol, elle a ouvert aux navires des bassins spacieux où ils sont mouillés dans une eau tranquille, où ils se trouvent à l'abri des déprédations, et peuvent être chargés et déchargés avec facilité et économie, etc. La France est loin d'avoir fait subir à ses côtes d'aussi importantes modifications, elle ne les a pas éclairées d'autant de feux; elle n'a pas protégé par autant de môles et de jetées les abris qu'elles présentent; elle n'y a pas construit autant de ports; elle n'a pas creusé dans ces ports autant de bassins, ni élevé sur les bords de ces bassins des hangars et des magasins aussi vastes et aussi commodes. N'est-il pas évident que cette différence dans les travaux que les deux pays ont exécutés sur leurs côtes maritimes en doit mettre une grande dans la liberté qu'ils ont de se servir de la mer (1)?

---

(1) D'après la statistique des ports maritimes de commerce de la France, qu'a publiée, en 1839, la direction générale des ponts et chaussées, il n'aurait encore été construit de *brise-lames* que dans deux ports, d'*écluses de chasse* que dans huit, de *bassins à flot* que dans seize, et il n'existerait encore de *Docks* dans aucun. Le nombre des

Nos voisins se dirigent dans la construction de leurs canaux par d'autres principes que nous : ils les font étroits, nous les faisons larges; ils les construisent avec simplicité, nous les construisons avec luxe; ils en font de grands et de petits pour se proportionner partout aux besoins de la circulation, nous n'en avons encore fait que d'une seule sorte; ils mettent les petits et les grands dans un tel rapport que les mêmes bateaux peuvent, en s'accouplant ou en marchant isolés, être employés sans perte sur tous, nous les avons faits grands sans les faire uniformes, et les bateaux qui servent sur les uns ne peuvent que rarement être employés sur les autres...., Ne sommes-nous pas forcés de reconnaître que le mode de construction adopté de l'autre côté du détroit est plus favorable que le nôtre à la liberté des transports? Les Anglais emploient à prolonger leurs canaux, à les multiplier, ce que nous dépensons à les faire trop larges; ce que nous donnons au faste, ils le font servir à vaincre les difficultés du sol; et c'est ainsi qu'ils ont pu lier par des voies hydrauliques des points entre lesquels un système aussi dispendieux que le nôtre ne leur eût pas permis d'en établir. Construisant leurs canaux avec plus d'économie, la navigation y peut être moins chère; les faisant plus étroits, ils y emploient des bateaux d'une moindre dimension; et comme de plus petits bateaux ont moins de peine à trouver leur charge, la circulation, par cela seul, y peut être plus active; enfin le rapport existant entre les écluses des grands et des petits canaux, rapport qui permet d'aller sur tous avec les mêmes barques,

---

ports où il a été construit des *môles* et des *jetées* est plus considérable : il y a des môles dans trente-deux ports et des jetées dans soixante-un. L'étendue totale de ces ouvrages est, pour les môles, de 9 mille mètres, et pour les jetées de 36 mille. *V.* l'avertissement placé en tête de cet excellent travail, que nous devons à M. Legrand.

est encore une circonstance éminemment favorable à l'économie et à la célérité ([1]).

Si nous comparons nos routes à celles de l'Angleterre, nous verrons encore mieux à quel point la liberté du voiturage dépend de la *forme* de ses voies.

Nos routes sont de grandes avenues, généralement droites, larges de quarante-cinq à soixante pieds, pavées ou ferrées au milieu, mais sur une ligne tellement étroite que deux voitures ont quelquefois peine à s'y croiser. Cette ligne, qui est la meilleure partie de la route, manque fréquemment de solidité et d'égalité : ferrée, elle est remplie d'ornières ([2]); pavée, elle est dure et cahotante; elle a d'ailleurs le défaut d'être trop élevée au-dessus des bas-côtés, et souvent les voitures ne peuvent, sous peine de verser, y monter ou en descendre qu'avec beaucoup de précaution. Les bas-côtés sont pires encore : ordinairement formés d'argile, et traversés par la pluie qui se rend du milieu de la route dans les fossés, ils ne présentent, suivant la saison, qu'un amas de poussière ou de boue. Presque toujours, la voie se termine, des deux côtés, par une rangée d'arbres, lesquels étalent un luxe de feuilles et d'ombrage d'autant plus grand que le sol où ils sont plantés est plus fertile et plus humide, et que la route aurait plus

---

([1]) Comment, avec nos procédés administratifs, avons-nous pu commettre la faute de ne pas mettre nos canaux en rapport les uns avec les autres? Qu'est-ce qui nous gênait? Qu'est-ce qui empêchait l'administration de donner de l'ensemble à un système dont elle avait seule la pensée? et à quoi sert l'unité administrative si elle ne préserve pas de telles bévues? Comment, avec cette unité si vantée, n'avons-nous établi sur notre sol qu'un système de canalisation sans ensemble, tandis qu'avec la liberté on a su créer en Angleterre un ensemble de canaux dont toutes les parties sont d'accord? Parlons après cela des merveilleux effets de la centralisation administrative!

([2]) Ceci, depuis la première impression de ces remaques (en 1830), a très notablement changé, j'éprouve un grand plaisir à le reconnaître.

besoin d'être aérée. Dans les descentes et les montées, on a mal ménagé la pente, et rien n'est plus ordinaire que d'être obligé d'enrayer pour descendre et d'aller au pas en montant ([1]). Enfin, la route est livrée tout entière aux cavaliers et aux voitures; et les piétons, sur une largeur de quarante-cinq à soixante pieds, n'ont pas une petite place qui leur soit propre, et sont obligés, pour se garantir de la poussière ou de la boue, des chevaux ou des voitures, d'aller, des deux côtés de la route, chercher un passage dans les champs.

Les routes anglaises sont moins droites que les nôtres; mais peut-être sont-elles moins monotones. Elles sont aussi moins horizontales; mais les montées et les descentes y sont, en général, plus adoucies. Elles sont surtout moins larges; mais, avec une largeur beaucoup moindre, elles offrent, en réalité, une voie plus spacieuse à la circulation. Elles sont viables en effet dans toute leur largeur : au lieu d'être divisées longitudinalement en trois parties sur lesquelles toutes les classes de voyageurs sont confondues, et dont aucune n'est complètement praticable, elles ne sont partagées qu'en deux sections, un trottoir pour les gens de pied, et une chaussée pour les cavaliers et les voitures, qui sont l'un et l'autre pleinement appropriés à leur destination. Le trottoir est élevé au-dessus de la route et défendu par des poteaux; la route, dans toute sa largeur, est parfaitement unie et solide; les fondements, la tranche, le profil, sont disposés de manière à assurer le prompt écoulement des eaux; d'ailleurs la voie tout entière, au lieu d'être plantée d'arbres, n'est ordinairement bordée que de haies basses et bien taillées, qui y laissent librement circuler l'air et permettent au vent de les balayer

---

([1]) Il y a eu, à cet égard encore, d'heureuses modifications, et beaucoup de rampes ont été adoucies.

ou de les sécher suivant la saison; des poteaux plantés à chaque embranchement de route indiquent, en caractères lisibles, le lieu où conduit cet embranchement, et l'intervalle qui en sépare; des pierres milliaires indiquent l'espace parcouru et celui qui reste à parcourir; les piétons, sur le trottoir qui leur est réservé, trouvent des sièges de distance en distance.... On s'est visiblement appliqué à ne rien omettre de ce qui pouvait rendre la route plus complètement propre à sa destination.

Ne faut-il pas reconnaître que sur de telles voies la circulation doit être plus facile que sur les nôtres? Quoique infiniment mieux construites, il est possible, comme elles absorbent beaucoup moins de terrain, qu'elles aient moins coûté à établir, et qu'on en paie moins cher la jouissance. On y chemine avec moins de confusion, avec plus de sûreté, avec moins de fatigue. Les voitures y vont partout au trot des chevaux; la poste y marche avec une rapidité presque double de celle qu'elle peut déployer sur nos routes (1). A la vérité, cette vitesse plus grande est due en partie à la supériorité des chevaux et des voitures; mais le bon état des chevaux vient en partie de celui des chemins, et la perfection des voitures se lie aussi à celle des routes, qui permet de les construire avec une légèreté et une délicatesse qu'il serait difficile de leur donner sur des voies moins fermes et moins unies.

Les rues de nos villes offrent de nouvelles preuves de la vérité que j'expose. Si nous avons des routes beaucoup trop larges, nous avons, par compensation, des rues infiniment

(1) Ceci, encore, depuis la première impression de ce volume, a beaucoup changé. On a fort accéléré la marche de nos malles-postes, qui vont, en général, avec une vitesse de plus de trois lieues à l'heure.

trop étroites. Nos grandes lignes de poste, qui ont quelquefois vingt mètres, au milieu des campagnes les plus désertes, aboutissent, dans nos villes les plus populeuses, à des rues qui n'ont pas vingt pieds; et, par un guignon, nos rues, qui ne manquent pas toujours de largeur à l'entrée des villes, se resserrent vers le centre où tout affluе, et deviennent plus étroites à mesure qu'elles auraient plus besoin de s'élargir. C'est à croire qu'on y a mis originairement de la malice, et qu'on a visé à faire les choses précisément à rebours du bon sens ([1]).

Cette sorte d'inconséquence est beaucoup moins sensible en Angleterre. Si les routes y sont peu larges, les rues y sont plus spacieuses, et se trouvent plus en rapport avec les besoins de la circulation. Ce n'est pas leur seul avantage; en même temps qu'elles sont plus larges, elles sont aussi mieux disposées : elles possèdent des trottoirs, qui manquent aux nôtres; elles n'ont pas les portes-cochères, les gouttières, les ruisseaux, les égoûts, que les nôtres ont. Or, ces différences contribuent toutes à y rendre la circulation plus libre. On ne voit pas à Londres, par exemple, de ces embarras inextricables que le peu de largeur de la voie publique rend si fré-

---

([1]) Il n'en est pourtant rien. Si nos rues sont trop étroites, c'est qu'elles ont été construites à des époques de barbarie, dans des villes entourées de murailles, et où, faute de place, on était obligé de se mettre les uns sur les autres. Les rues sont trop étroites, par la même raison qui a fait que les maisons sont trop hautes : il n'y a sûrement que le défaut d'espace qui ait pu, dans l'origine, décider les habitants de Paris à se ranger par couches, à s'encaquer, pour ainsi dire, comme des harengs, dans des maisons de cinq, six, sept étages, plus ou moins; et, quant à nos grandes routes, si la largeur en a été si fort exagérée, c'est qu'elles ont été tracées sous la direction de l'ancien faste monarchique, et qu'à l'époque où le système en a été conçu, des routes dites *royales* ne pouvaient ni envahir trop d'espace, ni avoir un caractère trop monumental.

quents dans les rues de Paris; on n'y voit pas toutes les classes de passants aller pêle-mêle au milieu de la rue, et se faire continuellement obstacle. La marche des gens qui longent à pied les maisons n'y est pas sans cesse interrompue par celle des chevaux et des voitures qui en sortent ou qui y rentrent. Ces personnes n'y sont pas exposées à recevoir sur la tête toute la pluie qu'amassent les toits. Cette pluie n'y forme pas, au milieu des rues, des rivières qu'on ne peut franchir que sur des planches, et l'on n'y court pas le risque d'être entraîné par ces rivières dans des égoûts hideux, qui, de distance en distance, infectent et obstruent la voie publique. Les allants et venants de toute espèce y peuvent circuler avec infiniment plus de facilité, de rapidité et de sûreté qu'à Paris (1).

Je ne finirais pas si je voulais montrer avec détail à quel point la liberté du commerce dépend de la forme des voies commerciales. Souvent une seule modification heureuse suffit pour les rendre beaucoup plus propres à leur objet. La mer, dans les ports d'Angleterre, a été rendue plus disponible par cela seul qu'on y a donné aux murs des quais une forme concave qui permet aux navires d'en approcher de très près. De simples balises, indiquant les bonnes passes, suffisent pour rendre beaucoup plus facile la navigation de certaines rivières. Une invention dont le seul effet serait d'accélérer le jeu des écluses, pourrait améliorer beaucoup la navigation des canaux. Nos routes, et surtout nos rues, seraient rendues

---

(1) Ces rapprochements entre les rues de Paris et de Londres, établis il y a près de 20 ans, ont beaucoup perdu de leur vérité, comme j'en ai déjà fait la remarque. La voirie urbaine, à Paris, a reçu, depuis vingt ans, de très notables améliorations.

plus viables par tout amendement qui tendrait seulement à y faire circuler avec moins de confusion, etc.

Mais la liberté du voiturage ne dépend pas seulement de l'*étendue*, de la *nature*, de la *forme* des voies qu'on lui a ouvertes : elle dépend aussi, et davantage encore peut-être, de *la manière dont elles sont distribuées*. Il ne suffit pas pour lui qu'elles existent, il faut qu'elles existent là où son intérêt les réclame, qu'elles soient dirigées au gré de ses besoins, que les meilleures et les plus multipliées se trouvent entre les lieux où toutes les industries sont plus développées et toutes les relations plus actives. A quoi lui serviraient les voies les plus magnifiques, si elles ne liaient que des lieux sans intérêt pour lui ?

La France, sous l'empire, avaient trente routes commercialement plus importantes que celle du Simplon, quoique, sous le rapport de l'art, elle n'en eût peut-être pas d'aussi remarquable. Elle a plusieurs canaux plus fréquentés et plus productifs que celui de Languedoc, quoique celui-là soit probablement le plus beau qu'elle possède. Mais, pour que les voies ouvertes à l'industrie voiturière se distribuent ainsi que le demande l'intérêt de cette industrie, il ne faut pas que la direction en soit déterminée par des considérations étrangères à l'objet qu'elle se propose; il ne faut pas non plus qu'elles soient ouvertes sur un calcul de leur utilité fait *à priori*, et avant d'avoir été averti par les besoins du commerce des points entre lesquels il est essentiel qu'elles s'établissent. Comment se pourrait-il, par exemple, qu'elles ne fussent pas souvent mal distribuées dans des pays où, comme en France, ainsi qu'on l'a vu, elles seraient décrétées par masses; où l'on proposerait d'emblée le classement de six mille lieues de routes royales, de onze cents lieues de che-

mins de fer, de plus de six cents lieues de canaux ? N'est-il pas évident que, sur une telle étendue de voies, il devrait inévitablement s'en trouver de mal situées et de peu utiles ([1])?

Quoique nos voisins n'aient pas toujours procédé avec une sagesse irréprochable à l'établissement de leur système de canalisation, ce n'est pourtant pas tout à fait ainsi qu'ils ont agi : ils n'avaient pas décrété tous leurs canaux d'avance ; ils n'avaient pas prétendu faire la loi à l'industrie voiturière, et lui tracer d'en haut le chemin qu'elle devrait tenir. Au lieu de

---

([1]) Le vaste classement de canaux qui eut lieu en 1821, fut marqué par un fait administratif trop caractéristique pour que je puisse omettre de le signaler ici. Il semble qu'il y avait dans un tel projet de quoi suffire à l'activité de l'administration la plus entreprenante. Il n'en fut pas ainsi. La nôtre crut qu'elle resterait au-dessous de ses devoirs si elle bornait ses vues à une conception si mesquine ; et, pendant qu'elle faisait voter les 600 lieues à exécuter de suite, elle indiqua des plans pour un supplément de plus de CINQUANTE-QUATRE MILLE LIEUES à faire ultérieurement. Elle observait pourtant que cette partie de son plan paraîtrait *peut-être* renfermer *un trop grand nombre de navigations à créer ;* « mais, ajoutait-elle, dans l'intime conviction des bienfaits précieux qui seront pour la France la suite nécessaire, incontestable d'un grand développement de navigation intérieure, on a dû proposer des canaux sur tous les points où le commerce et l'industrie réclament l'existence de ces ouvrages, et où la nature donne les moyens de les établir.... On n'a pas eu toutefois la prétention d'indiquer *tous les travaux possibles*, et l'administration accueillera tous les renseignements qu'on voudra lui transmettre pour l'ouverture d'un canal utile *qui aurait échappé* à ses recherches.» (*Rapport* de M. Becquey au roi, sur la navigation intérieure, p. 29 et 57 à 70).—Voudra-t-on croire, après cela, qu'il y eut des députés qui se plaignirent de la trop grande spécialité des plans du gouvernement, et qui l'accusèrent de ne pas présenter des projets assez vastes ? Voilà pourtant ce qui eut lieu, et le directeur-général des ponts et chaussées fut réduit à se défendre comme il put, en disant qu'il avait présenté l'ensemble d'un système général de canalisation, et provoqué des soumissions pour des projets à exécuter sur tous les points du royaume (*V.*, dans les journaux du temps, la séance de la Chambre des députés du 2 juillet 1821).

lui prescrire sa marche, ils se sont contentés de la suivre; ils ont attendu presque toujours ses indications; ils n'ont ouvert ses routes que les unes après les autres, à mesure que le besoin s'en est fait sentir, et c'est ainsi qu'ils sont parvenus à créer chez eux le meilleur ensemble de voies de toute espèce, et, à tout prendre, le mieux distribué qu'il y ait probablement en aucun pays du monde. Dans ce système, qui se compose de cinq sortes de voies, les routes à *rails* servent aux communications rapides sur les points où l'activité de ces communications s'est assez accrue pour que les routes ordinaires n'y suffisent plus. Dans les régions moins actives et moins fréquentées, les routes ordinaires sont réservées à ce service. Les canaux ont, dès longtemps, remplacé les routes pour le transport des objets lourds et encombrants; des chemins de fer font le même office là où il n'a pas été possible d'établir de canaux. Ces diverses sortes de voies unissent toutes les mines et tous les établissements d'agriculture à tous les centres de fabrication et à toutes les entreprises de voiturage intérieur et maritime. La chaîne de montagnes qui partage l'Angleterre, dans la direction du nord au sud, se trouve franchie par vingt-une lignes de navigation artificielle, qui font communiquer la côte occidentale avec l'orientale, et par elle avec tout le continent d'Europe; la côte orientale avec l'occidentale, et par elle avec tout le continent d'Amérique. Les meilleures voies et les plus multipliées se trouvent groupées autour des villes industriellement les plus actives, autour de Manchester et de Birmingham, de Londres et de Bristol, de Hull et de Liverpool. La seule ville de Birmingham possède, dans un rayon de huit lieues, un développement de quatre-vingt-sept lieues de canaux, avec une quantité très supérieure de routes, et plusieurs rivières. Enfin ces voies, aboutissant de toutes parts à la mer, communiquent par cent

cinq ports avec toutes les îles et tous les continents du globe. Peut-on douter que cette belle et intelligente distribution des voies ouvertes en Angleterre à l'industrie voiturière, ne soit un de leurs principaux mérites, et que cette industrie n'en profite autant que de leurs autres qualités?

On voit de combien de façons les voies dont elle peut disposer contribuent à sa puissance. Elles y contribuent par *leur étendue, — leur variété, — la bonté de leur distribution, — la perfection et la propriété de leurs formes.* Je répète qu'il n'est pas d'industrie dont la liberté paraisse dépendre autant de l'état de ses ateliers. C'est peut-être là qu'est son principal élément de force, comme celui de la fabrication paraît être dans les machines.

Les *machines* n'ont pas à exécuter dans le voiturage des fonctions à beaucoup près aussi variées que dans d'autres industries, notamment que dans les manufactures : leur rôle s'y borne uniquement à mouvoir des fardeaux. Mais ce rôle est immense, et la liberté de l'industrie voiturière dépend au plus haut degré de la perfection des moteurs et des machines qu'elle emploie.

C'est ainsi, par exemple, que le voiturage devient plus libre à mesure qu'on améliore les animaux propres au transport. Les Anglais, par cela seul qu'ils ont de meilleurs chevaux que nous, ont plus de liberté voiturière : longtemps la poste anglaise a fait, moyennement, sept milles à l'heure, tandis que la nôtre n'en faisait que cinq.

C'est encore ainsi que le voiturage devient plus libre lorsqu'on parvient à remplacer, avec économie, les moteurs animés par des moteurs physiques. Combien la substitution du vent aux rameurs n'a-t-elle pas accru ses pouvoirs! Les voiles furent pour lui comme des ailes puissantes, au moyen des-

quelles il put faire mouvoir avec rapidité les masses les plus colossales (1).

La machine à vapeur promet de faire plus encore pour sa liberté. L'application de ce moteur aux navires a fait dans la navigation une révolution non moins importante que celle qui y fut opérée par l'invention des voiles. « Les distances s'abrègent, écrivait il y a vingt ans un éloquent auteur (2) ; il n'y a plus de courants, de moussons, de vents contraires, de ports fermés en de certaines saisons de l'année ; » et ce langage, qui paraissait alors si poétique, n'est plus aujourd'hui que l'expression simple et précise des faits réels. « Grâce à l'application qu'on a faite de la vapeur à la navigation, ajoutait quelques années plus tard un autre écrivain (3), Lisbonne n'est plus qu'à cinq ou six jours de Londres ; il n'en faut pas davantage au voyageur anglais qui se trouve au fond des vallées de la Suisse, pour revenir dans sa patrie, s'il se confie au paquebot qui descend le cours du Rhin. Les flots de la Baltique, soulevés par la tempête, cèdent également à la toute-puissance de la vapeur, et s'ouvrent devant les navires qu'elle entraîne sur cette mer orageuse. Le voyageur parti de Londres peut y être de retour au bout de six semaines, après avoir passé huit jours à Pétersbourg et autant à Moscou. » Encore ces faits, tout extraordinaires qu'ils sont, doivent-ils exciter moins de surprise que n'en inspirent à bon droit les rapides voyages qu'exécute familièrement aujourd'hui, à travers

(1) On a calculé qu'un grand vaisseau de ligne sous voiles, lesté et armé, pesait au-delà de 5,000 tonneaux ou de 50,000 quintaux métriques : on a, dans les voiles, le moyen de faire faire, par un bon vent, 5 lieues à l'heure à cette énorme masse.

(2) M. de Châteaubriand.

(3) M. Saulnier, fondateur de la *Revue brit.*, préface de la livraison de janv. 1829.

l'Atlantique, la navigation à la vapeur. C'est peut-être dans cette navigation que se manifestent les plus frappants exemples de ce que peut procurer de liberté à l'industrie des transports la puissance des moteurs que cette industrie emploie. Qu'on en juge, si l'on veut, en rapprochant la pagaie dont le sauvage se sert pour diriger sa pirogue de ces machines à vapeur, de la force de 500 à 800 chevaux, que les Anglais appliquent aujourd'hui à leurs *steamers* les plus colossaux, et au moyen desquels ils franchissent, en *dix* et même en *neuf* jours, l'espace qui les sépare de l'Amérique septentrionale (1).

Et pourtant la vapeur, appliquée aux véhicules de terre, a opéré dans l'art des transports une révolution peut-être plus étonnante que celle qu'elle a accompli dans la navigation, tellement qu'on ne sait si la *locomotive* n'est pas un instrument plus merveilleux encore que la machine et les roues toutes puissantes qu'adapte à ses navires la navigation à la vapeur. Et, en effet, quelque accélérée et quelque intrépide que paraisse, à travers les flots les plus orageux, la marche des bateaux que la vapeur anime, comment la comparer, au moins pour la vitesse, à celle du prodigieux locomoteur qu'on voit filer sur nos routes à rainures, entraînant de longues suites de voitures et des voyageurs par milliers avec une rapidité moyenne de *dix lieues* à l'heure, et, dans des cas exceptionnels, avec une rapidité de *douze*, de *quinze*, de *vingt* et même de *trente-deux lieues;* car le lecteur n'a oublié ni les courses triomphales du maréchal Soult en Angleterre, ni ce voyage de *quarante-huit lieues en quatre-vingt-*

---

(1) *V.*, dans les *Débats* des 1er juillet 1842 et 1er juin 1843, des nouvelles d'Angleterre annonçant l'arrivée des États-Unis à Liverpool des navires *La Colombia* en 10 jours, et *L'Hibernia* en 9 jours.

dix minutes que l'ingénieur français Brunel faisait de Londres à Bristol, au mois d'août 1841 ([1]).

On voit par ce peu de faits à quel point l'industrie voiturière parvient à accroître sa puissance en perfectionnant ses moteurs.

Il dépend d'elle aussi, quoiqu'à un moindre degré, d'accroître ses pouvoirs en perfectionnant ses véhicules, alors même que ses voies et ses moteurs resteraient à peu près dans le même état.

Quelque amélioration qu'aient pu recevoir, depuis trente ans, nos chevaux et nos routes, cette amélioration n'est pas telle qu'elle suffise pour rendre raison du progrès que les voyages ordinaires ont fait en économie et en célérité : on va, par exemple, de Paris à Lyon en quarante heures, et pour le prix moyen de 72 fr., tandis que, vers le milieu du dernier siècle, on ne pouvait faire ce voyage qu'en *dix jours*, et pour la somme de 50 fr., accrue de tous les frais que devait entraîner la durée du voyage ([2]). — Tournefort commence la relation de son *voyage du Levant* en disant qu'ayant reçu l'ordre de partir, il se mit en route pour Marseille, où il arriva de Paris au bout de dix-huit jours ([3]) : aujourd'hui la malle fait ce trajet en quatre-vingts heures. — J'ai dit que, sous l'ancienne ferme des messageries, on n'avait fait d'abord le voyage de Paris à Rouen qu'en *trois jours* ([4]). Plus tard, en 1723, Voltaire, établi à Rouen, écrivait à son ami Thiriot à Paris : « Venez, ne nous donnez pas de fausses espérances

---

([1]) *V.* dans les *Débats* du 18 août 1841, le récit de cette course de M. Brunel, la plus rapide qu'aucun homme ait jamais faite.

([2]) *Mém. sur l'application de la dynamique aux divers moyens de transports*, déjà cité.

([3]) *Relation d'un voyage du Levant*, etc.; Préambule.

([4]) *V.* plus haut, p. 226.

de vous voir : vous serez à Rouen en *deux jours* (1). » Enfin, de notre temps, les diligences sont parvenues à faire en *dix heures* ce même trajet, que la locomotive devait plus tard accomplir en *trois*.

Or, comment s'est-on procuré ces surcroits de puissance? comment a-t-on réussi à faire exécuter en *dix heures* au service des messageries ce trajet qu'elles n'avaient fait d'abord qu'en *trois jours?* Ce n'a pas été seulement en améliorant les routes et les chevaux, mais encore en perfectionnant les voitures, en leur donnant des formes plus fermes et plus déliées, en les rendant à la fois plus solides et plus mobiles. Ce que le voiturage peut obtenir de pouvoirs en perfectionnant ses véhicules est tout à fait digne d'être apprécié. On sait à quel point les communications ont été facilitées et accrues à Paris par l'établissement de ce système de voitures communes, dites *Omnibus*, dont le service est devenu si actif, et qui, dès 1838, ne portaient pas déjà, chaque jour, moins de soixante mille personnes (2). Qui ne sent que l'addition des voiles à la vapeur, sur les navires que la vapeur met en mouvement, serait un moyen d'ajouter à leur puissance? Les armateurs de quelques-uns de nos ports de l'Océan ont introduit dans la construction de leurs navires des améliorations qui leur ont permis de diminuer la force de leurs équipages et de réduire assez leurs frais pour pouvoir entrer en lutte avec les navigateurs américains (3). Quelquefois une différence peu sensible dans la forme des instruments employés au transport suffit pour en mettre une très grande dans l'usage qu'il est possible d'en faire. Les Hollandais, suivant la remarque de

---

(1) *V.*, dans ses œuvres, la correspondance générale.
(2) *V.* les *Débats* du 23 sept. 1838.
(3) Traité avec la Holl., *Observ. des ports*, p. 8.

M. Say, durent la supériorité de leur marine, et par suite la prospérité de toutes leurs affaires à une circonstance qui semble à peine digne d'attention, à la supériorité de leurs cordages [1]. C'est encore une observation de M. Say que le mouvement des voitures, avant qu'on eût découvert la nouvelle manière de les suspendre, avait été fort adouci par la simple invention de ce ressort en spirale qu'on avait imaginé de placer entre les courroies de leurs soupentes. Quand on ne ferait à certaines de nos charrettes d'autre amendement que de leur enlever une partie de cet énorme moyeu qui fait de chaque côté un pied de saillie, on rendrait sûrement un grand service au voiturage. Il est évident, en effet, que les rues de nos villes et le pavé de nos routes acquerraient par cela seul plus de largeur, et que les voitures pourraient s'y croiser avec plus d'aisance.

Je m'en tiens à ces remarques sur les instruments de l'industrie voiturière. On voit que si sa puissance croît avec les facultés industrielles et morales de ses agents, elle n'est pas moins accrue par le perfectionnement des ateliers sur lesquels elle travaille, et par celui des ustensiles de toute espèce qu'elle emploie. Il me reste à dire quelques mots de l'influence de toutes ces choses considérées ensemble, et des développements que prend le voiturage à mesure que se perfectionnent tous ses moyens, à mesure que s'accroissent en général l'activité de la société et toutes ses ressources.

Ce que peuvent pour la liberté de l'industrie voiturière les progrès de l'activité et des richesses sociales n'est susceptible d'aucune estimation. Plus elles s'accroissent, et plus

---

[1] *Cours complet d'économie politique pratique*, t. II, p. 271 de la 1re édit.

ses mouvements se multiplient, et plus elle a de voyages à faire, et plus il y a de marchandises à envoyer au marché et à en faire venir. La tâche de cette industrie devenant plus grande, ses travaux se partagent mieux, ses spéculations s'étendent davantage, l'administration de ses entreprises se régularise et se simplifie; en même temps, tous les moyens de communication et de transport se perfectionnent, toutes les communications deviennent plus économiques et plus actives : il y a à la fois plus de voies, de voitures, de voitureurs, de choses et de personnes voiturées.

Et voyez en effet comment, chez nous et ailleurs, augmentent, avec le mouvement de tous les arts, et les moyens de voiturer et l'activité du voiturage ; ce qui s'exécute de travaux pour rendre la mer plus disponible, pour améliorer le cours des fleuves, pour y suppléer par des canaux ; ce qui s'ajoute aux voies fluides de communications terrestres; ce qui se construit de chemins vicinaux, de routes de toutes les classes, de chemins à rainures de fer; ce qu'on établit sur les voies ouvertes de services réguliers de transport ; à quel point se multiplient les constructions nautiques et les véhicules de terre ; à quel point s'accroît la masse et l'activité des déplacements, et comme ce mouvement se soutient, se généralise et s'anime !

Cette progression, naturellement évidente, peut être rendue plus sensible par quelques faits. Paris, en 1766, ne possédait que douze établissements de roulage : il en possédait six fois ce nombre il y a vingt ans. Il ne partait de Paris, en 1766, que vingt-sept coches contenant environ deux cent soixante-dix places, et, il y a vingt ans, il en sortait chaque jour trois cents voitures emportant trois mille voyageurs : la différence était de vingt-sept à trois cents ([1]). Depuis, à ces

([1]) *Mémoire*, déjà cité, *sur l'application de la dynamique aux*

moyens de transports il s'en est ajouté d'une puissance tellement supérieure, qu'un seul chemin de fer aujourd'hui entraîne journellement de Paris ou amène dans ses murs autant de voyageurs qu'en emportaient, il y a vingt ans, les trois cents voitures sortant par toutes les barrières (1). Dans le même temps, néanmoins, le nombre des établissements de roulage et des voitures ordinaires s'est notablement accru. On croyait les chevaux et les voitures menacés d'être supplantés par les chemins de fer, et l'expérience indique déjà que, ces moyens de transport se jetant dans les voies latérales, l'emploi en sera considérablement augmenté (2). L'établissement des paquebots à vapeur sur la Méditerranée date à peine de quelques années, et déjà soixante-dix-huit bâtiments sont affectés à ce service (3). C'est en 1807 que fut construit aux États-Unis le premier navire à vapeur, et l'Union en possédait huit cent quatre-vingts en 1840 (4). Les gazettes américaines de 1841 nous ont appris que, dans le cours de l'année précédente, les États-Unis avaient lancé à la mer deux cent soixante-onze nouveaux navires (5). Depuis, notre administration des douanes a publié qu'en 1841

---

divers moyens de transport; lu à l'Académie des sciences, le 21 juin 1824.

(1) Je vois, dans les *Débats* du 5 janv. 1840, que, dans le cours de l'année 1839, le chemin de fer de Paris à St-Germain a transporté 1,302,486 voyageurs, ce qui donne 3,522 voyageurs par journée moyenne.

(2) Depuis l'établissement des chemins de fer de Paris à St-Germain, il s'est établi entre le Pecq et une multitude de localités plus ou moins voisines, un tel nombre d'*Omnibus* et autres voitures, que cet établissement, contre toutes les prévisions, a augmenté l'emploi des chevaux dans une proportion considérable. N'y a-t-il pas lieu de penser qu'il en sera de même ailleurs?

(3) *Essai sur le Commerce de Marseille*, par M. Jullianny.

(4) *Rapport* soumis, en 1840, au Congrès américain, sur l'origine, le progrès et l'extension de la navigation à vapeur aux États-Unis.

(5) *Débats* du 3 déc. 1841.

l'effectif de notre marine marchande s'était accru en navires de toute espèce, de dix-huit cent quatre-vingt-six bâtiments ([1]). On voit de quel train vont les choses. Je lis dans un voyage en Angleterre que le port de Leith n'avait encore que *quarante-sept* navires en 1740 : en 1752, il en eut *soixante-huit ;* en 1800, *cent trente-quatre ;* en 1820, *deux cent treize.* Liverpool, qui, au commencement du siècle dernier, n'avait que *quelques bateaux de pêche*, possède aujourd'hui plus de *onze cents bâtiments.* La Grande-Bretagne tout entière, qui n'en avait pas un *millier*, en possède près de *vingt-trois mille* ([2]).

L'activité de voiturage croît dans la même proportion que ses moyens. En 1760, il n'était entré dans le port de Liverpool que *douze cent quarante-cinq navires ;* en 1770, il y en entra *deux mille soixante-treize ;* en 1780, *deux mille deux cent soixante-onze ;* en 1790, *quatre mille deux cent trente-trois ;* en 1800, *quatre mille sept cent quarante-six ;* en 1810, *six mille neuf cent vingt-neuf :* le mouvement du port avait presque sextuplé en quarante ans ([3]). Nous voyons ailleurs un grand développement de moyens provoquer une activité non moins admirable. Les fleuves de l'ouest de l'Amérique, presque déserts il y a trente ans, présentent aujourd'hui, grâce aux innombrables bateaux à vapeur dont ils sont régulièrement sillonnés, un aspect à beaucoup d'égards plus animé que la Seine entre Paris et le Hâvre ([4]).

La masse des transports effectués suit la même progres-

([1]) *V.* le *Tableau général du commerce de la France en* 1841 ; p. 653.

([2]) M. Ch. Dupin, *Forces comm. de la Grande-Bretagne. V.* aussi le *Tableau général du commerce de la France en* 1841.

([3]) M. Ch. Dupin, ouvrage cité.

([4]) *V.* le dernier ouvrage du Major Pousssin, sur les États-Unis.

sion que les voyages; et je ne parle pas seulement des transports à petite distance, incomparablement les plus multipliés, mais aussi des transports à grande distance : le tonnage des importations et des exportations, par exemple, croît, en dépit des entraves, dans des proportions qu'on n'aurait pas soupçonnées. En même temps, on ne compte plus, dans les foyers d'action les plus animés, les voyageurs que par milliers et par cent-milles. Dans le nombre des *steamers* que les Américains emploient au transport des voyageurs sur quelques-uns de leurs fleuves, il en est qu'on pourrait comparer à des espèces d'arches à plusieurs étages, et qui contiennent jusqu'à douze cents voyageurs ([1]). Nous apprenons de divers points qu'en quelques semaines, tel chemin de fer a transporté tant de cent-milles voyageurs, qu'en un petit nombre d'années il en a passé tant de millions sur tel autre.

Enfin, la rapidité des déplacements s'en accroît presque autant que la masse; et si l'on voulait comparer, par exemple, l'allure de nos diligences, il y a trente ans, à celle des locomotives actuelles, on verrait que la vitesse moyenne des transports a quintuplé. Mais il y a eu accélération dans la marche de tous les véhicules. Les diligences, qui faisaient rarement deux lieues à l'heure, il y a trente ans, cheminent communément aujourd'hui avec une célérité de trois lieues à l'heure; les malles-postes vont fréquemment avec une vitesse de quatre lieues; les bateaux à vapeur, à la descente des fleuves, avec une vitesse de cinq, de six, de sept, et sur quelques points de neuf; la locomotive avec une vitesse de dix et de douze. Les bateaux de Lyon descendent le Rhône avec une vitesse moyenne de six lieues; ceux de Rouen parcourent en trois heures les vingt lieues qui les séparent du Hâvre;

([1]) *V.* l'ouvrage du major Poussin, déjà cité.

ceux de Mississipi franchissent en trois jours l'intervalle de sept cents lieues qui existe entre Louisville et la Nouvelle-Orléans ([1]); le steamer anglais l'*Hibernia* a dernièrement traversé en neuf jours l'Atlantique.

Ajoutons que tout cet accroissement des moyens et de l'activité de l'industrie voiturière, qui suit le développement des autres industries, ne frappe pas moins en comparant les pays qu'en rapprochant les époques. L'Angleterre, qui a plus de richesses et d'activité qu'aucun autre peuple de l'Europe, possède aussi infiniment plus de moyens de transport. Elle a plus de ports, de canaux, de routes, de voitures, de navires. Elle a une industrie voiturière infiniment plus active et plus étendue. Tandis que le tonnage de nos *importations* et de nos *exportations* réunies n'a été, en 1841, que de 3 millions 92 mille tonnes, et celui des États-Unis que de 4 millions 643 mille, celui de l'Angleterre a été de 9 millions 439 mille. Les transports opérés par la marine marchande anglaise ont égalé (déduction faite de ceux opérés par la France et la Belgique) ceux de la marine du reste de l'Europe, lesquels n'ont été que de 9 millions 761 mille tonnes, tandis que ceux de l'Angleterre seule ont été de 9 millions 439 mille ([2]). Je lis dans un article de la *Revue d'Édimbourg* que, sur 1,000 navires entrés en 1818 dans les ports de la Russie, il s'en trouvait 981 d'Anglais ([3]). J'ai sous les yeux un état duquel il résulte que, sur 13,146 bâtiments qui ont passé le détroit du Sund en 1825, il y en avait au-delà de 3 mille qui appartenaient à l'Angleterre seule, tandis que le surplus était sorti des ports de quinze États différents de l'Europe ou de l'Amérique.

([1]) Le major Poussin, déjà cité.

([2]) *Tableau génér. du comm. de la France en* 1841.

([3]) *Indust. comp. de l'Angleterre et de la France. Rev. d'Édimb.*, cahier d'oct. 1819.

Pendant qu'il n'entre annuellement que de 3 à 4 mille navires à Marseille, qui est notre port de mer le plus fréquenté (1), il en entre au-delà de 20 mille dans le port de Londres (2). Pendant que sur une égale étendue de route, prise, en France et en Angleterre, sur des points d'une égale activité relative, il ne passe en France, dans un temps donné, que deux cavaliers, cinq voitures publiques et sept voitures particulières, il passe, en Angleterre, dans le même temps, vingt-six voitures publiques, cent une voitures particulières et cinquante-deux cavaliers (3).

En un mot, l'activité des déplacements et des transports est incomparablement plus grande là où un plus grand capital accumulé, un plus grand développement de toutes les forces sociales donne lieu à un mouvement d'affaires plus considérable et plus animé.

---

(1) *Tableau du commerce général de la France en* 1841, p. 630.

(2) M. Ch. Dupin, *Forces comm. de la Gr.-Bretagne.*

(3) *Rev. d'Édimb.*, art. déjà cité. Ce fait, s'il est exact, est très propre à rendre sensible la vérité qu'il s'agit ici d'établir. Mais j'ignore s'il était vrai, même à l'époque où il a été rapporté. L'article d'où il est extrait, fort habilement écrit sans doute, a été inspiré par un sentiment très subalterne et très mal déguisé de jalousie contre la France. Je suis sûr que la *Revue d'Édimbourg*, si elle avait à faire aujourd'hui un travail du même genre, tiendrait à honneur de s'exprimer sur notre compte avec plus de justice et de courtoisie.

CHAPITRE IV.

DE LA LIBERTÉ DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

—

Deux choses distinguent essentiellement la fabrication du voiturage : la première, c'est que ses agents sont autrement distribués ; la seconde, qu'ils n'agissent pas de la même manière.

D'une part, tandis que les agents du voiturage sont errants, ceux de la fabrication travaillent à poste fixe ; et, d'un autre côté, tandis que les voituriers ajoutent à la valeur des choses en les déplaçant, sans d'ailleurs rien changer en elles, les manufacturiers augmentent leur valeur, sans pour ainsi dire les déplacer, mais en leur faisant subir, en elles-mêmes, d'innombrables modifications.

Le propre de l'industrie manufacturière est d'agglomérer ses agents dans les villes et les fabriques ; et, en concentrant ainsi leurs forces, de les employer, non point à transporter les choses, mais à les transformer, à les faire changer, non de lieu, mais de figure ou de manière d'être intrinsèque, de les approprier d'un million de manières à nos besoins, en les faisant varier d'un million de manières dans leur forme extérieure par des moyens mécaniques, ou dans leur contexture intime par des moyens de physique ou de chimie.

Voilà ce que c'est que l'industrie manufacturière. Ce qui la caractérise, c'est cette manière d'ordonner et de faire travailler ses agents ; c'est en cela que sa nature consiste, et en agissant ainsi qu'elle concourt à la production.

Les services qu'elle peut rendre à tous les ordres de travaux

et à toutes les classes de travailleurs, par ces transformations alternativement chimiques et mécaniques qu'elle fait subir aux choses, sont infinis.

Nous avons vu, dans le précédent chapitre, que l'industrie voiturière concourait à la libre action de tous les arts en conduisant auprès d'eux, d'une multitude de points divers, une multitude d'objets sans lesquels nulle action ne leur serait possible. L'industrie manufacturière a aussi sa manière de les seconder tous : c'est elle qui se charge de construire les ateliers où ils travaillent, de façonner les innombrables instruments dont ils se servent, de composer, en bonne partie du moins, les ingrédiens non moins nombreux qu'ils emploient.

D'un autre côté, nous avons vu que, dans le temps où l'industrie voiturière réunit auprès de chaque travailleur les objets épars qui lui sont indispensables pour l'exercice de sa profession, elle lui apporte aussi d'autres objets dont il a besoin pour son entretien propre. L'industrie manufacturière ne fait pas moins pour la satisfaction des besoins personnels des travailleurs. Pendant qu'elle crée les usines, les bâtiments, les machines, les ingrédiens, qui doivent leur servir à exécuter leurs travaux, on voit sortir de ses mains une multitude d'habitations, de meubles, de vêtements, de comestibles, qui leur serviront à se conserver et à s'entretenir eux-mêmes. Comme tous les ordres de travaux, elle remplit le double office de fournir à toutes les classes de travailleurs des moyens d'action et des moyens de jouissance, des produits pour eux-mêmes en même temps que des objets pour l'exercice de leur art.

Tels sont les effets de l'industrie manufacturière, ils sont, d'une part, si évidents, et, d'un autre côté, si multipliés, qu'il semble être à la fois impossible et superflu de les dé-

crire. Qui n'est frappé de l'étendue des biens qu'elle fait? et, d'un autre côté, qui se chargerait d'énumérer les métamorphoses qu'elle opère? Qui pourrait dire ce qu'elle fournit à tous les arts de constructions, d'ateliers, de moteurs, de machines, d'outils, de compositions chimiques et de préparations de toute sorte? et, d'une autre part, qui pourrait dire ce qu'elle livre à ceux qui les exercent, c'est-à-dire à tous les membres de la société, de maisons d'habitation, d'ustensiles, d'ameublements, de parures, et en général d'objets propres à se conserver, à s'embellir, à se perfectionner eux-mêmes?

Son influence, d'ailleurs, ne s'arrête pas à ces effets immédiats. Pendant qu'elle travaille directement à modifier les choses, elle produit indirectement une révolution dans les hommes qui l'exercent : elle les pousse, dans le seul intérêt de ses travaux, à acquérir une multitude de connaissances et de bonnes habitudes dont ils ne peuvent se passer pour les bien exécuter; et, quoiqu'il n'entre aucunement dans son objet de faire leur éducation, elle contribue infiniment à leur culture.

Il y a plus; c'est que, dans le temps où elle leur demande de s'instruire, elle leur en fournit les moyens : elle leur donne la richesse, en effet; avec la richesse, le loisir; et avec le loisir, le désir et tous les moyens de s'éclairer, le désir et tous les moyens d'ennoblir et de perfectionner leur existence.

Ces deux effets indirects que l'industrie manufacturière a sur les hommes, elles les a en commun avec les autres industries qui travaillent directement sur les choses; mais elle a aussi sa manière particulière d'agir indirectement sur eux, et l'on a déjà compris que cette industrie, en ramassant et en consignant pour ainsi dire ses agents dans les villes et les fabriques, doit influer sur eux autrement que le labourage

sur les laboureurs en les disséminant et en les isolant dans les campagnes, ou le voiturage sur les voituriers en les livrant à de perpétuelles pérénigrations.

Nous avons vu que l'industrie voiturière, en faisant voyager ses agents, pouvait produire sur eux des effets considérables : comment la fabrication tend-elle à modifier les siens, en les réunissant en grand nombre et à demeure dans les lieux resserrés où elle exécute ses fonctions?

Il semblerait, au premier aspect, que cette situation particulière dans laquelle elle les place ne doit être favorable ni à leur santé, ni à leurs mœurs, ni à leurs habitudes civiles.

Et d'abord, on croirait que cet extrême rapprochement où elle les oblige de se tenir, et cette vie sédentaire qu'elle leur impose, que le défaut d'exercice d'une part, et d'un autre côté l'air souvent vicié des ateliers et les émanations souvent délétères des matières sur lesquelles on y travaille, doivent avoir pour effet d'énerver leur corps et de nuire à l'entretien de leurs forces physiques.

Par cela même que cette situation semble tendre à diminuer leurs forces, on dirait qu'elle doit aussi les livrer davantage à l'empire de l'imagination et des sens; il semble que, dans ce contact perpétuel où ils vivent, leurs passions doivent être plus vivement excitées, qu'ils doivent être plus enclins à l'intempérance, à l'ivrognerie, à la luxure, au luxe, et donner plus fréquemment dans des écarts de régime et de conduite.

Enfin, cette même situation, qui les expose davantage à contracter de certains vices, semble devoir aussi les exciter davantage à recourir à la violence pour s'enrichir. On pourrait croire que leur réunion en plus ou moins grand nombre dans des espaces peu étendus doit avoir pour effet de les disposer à l'injustice, et peut-être ne faut-il attribuer qu'à

l'extrême facilité qu'ils ont de s'entendre et de se liguer, cette multitude de prétentions exclusives qu'on les a vus former dans tous les temps. Les agents de l'industrie agricole, que la nature de leur art tient beaucoup plus écartés les uns des autres, sont loin d'avoir manifesté, ou, tout au moins, d'avoir manifesté d'aussi bonne heure, le même esprit de monopole et d'usurpation. Ce sont les agents de l'industrie manufacturière qui ont, les premiers, donné l'exemple de cette sorte d'excès; et comme les hommes qui fabriquent ne sont pas de pire espèce que ceux qui labourent, il semble qu'une différence de conduite si remarquable ne peut être raisonnablement expliquée que par la différence des situations. Cela paraît d'autant plus naturel à penser que lorsque des possesseurs de terre se sont trouvés dans la même situation que les gens de fabrique, ils ont rarement manqué de se conduire de la même façon. C'est ainsi qu'on a vu des assemblées législatives, formées en majorité de propriétaires fonciers, profiter de leur réunion et des pouvoirs dont elles étaient momentanément investies pour faire prohiber l'importation des denrées agricoles de toute nature, des blés, des laines, des bestiaux, et manifester pour le monopole autant d'ardeur qu'en avaient pu jamais montrer les artisans agglomérés des cités.

Je conviens qu'il est dans la nature de l'industrie manufacturière de commencer par produire tous les effets qui viennent d'être indiqués. Cependant il ne faudrait pas juger par ces premiers effets de son influence ultérieure. Si, au sein d'une population très compacte, comme l'est ordinairement celle des villes manufacturières, la maladie, le vice, l'injustice sont plus contagieux, les lumières et la réflexion qui les suit y sont aussi plus contagieuses, l'esprit y croît plus rapidement, l'expérience y est plus précoce, on y est plus tôt et plus sévèrement averti des conséquences fâcheuses d'une mauvaise

manière d'être ou d'agir, et ceci est un avantage qui fait plus que compenser, j'en suis convaincu, les inconvénients dont nous venons de faire l'énumération.

Si la fabrication place ses agents dans une situation peu favorable à l'entretien de leurs forces, elle les excite davantage, par cela même, à obvier aux inconvénients de cette situation, et vous verrez qu'en effet la population des villes commencera longtemps avant celle des campagnes à adopter ces habitudes de propreté et d'ordre, et à faire ces règlements de police et de salubrité qui ont pour objet et pour effet de tenir en bon état les lieux qu'on habite.

Si la même industrie place ses agents dans une situation où leurs passions sont plus excitées, elle doit par cela même leur signaler plus tôt, leur faire sentir d'une manière plus vive le danger qu'on court à leur céder, la nécessité qu'il y a de se tenir en garde contre elles; et l'on verra encore qu'en effet les lieux où la population est le plus compacte sont ceux où les habitudes acquièrent le plus tôt une certaine régularité. Il est certain que l'extrême agglomération des individus n'est pas toujours ce qui tend le plus à les corrompre. La population est ordinairement plus serrée dans les villes très industrieuses et très actives que dans celles où l'on travaille peu; cependant les premières ne sont certainement pas celles où les mœurs sont le plus relâchées. La population est plus pressée dans les quartiers de Paris spécialement affectés aux classes laborieuses que dans ceux habités par des gens riches et peu occupés; et néanmoins ceux-ci ne paraissent pas être, au moins sous un certain rapport, ceux où les habitudes sont le plus morales : des recherches récentes sur la population de Paris ont donné ce résultat, peu honorable pour la richesse oisive, qu'il y a plus de naissances illégitimes, et surtout d'enfants naturels abandonnés, dans les arrondissements

qu'elle habite que dans ceux occupés par la médiocrité laborieuse, quoique la population dans ceux-ci soit incomparablement plus ramassée ([1]).

Enfin, si l'industrie manufacturière, en mettant tous ses agents plus en contact, en les faisant rivaliser de plus près, les excite plus vivement à se nuire et leur en fournit davantage les moyens, j'observe qu'elle doit leur faire éprouver de meilleure heure aussi tous les inconvénients des prétentions injustes, que par suite elle doit plus tôt les conduire au point de sentir le besoin de se respecter mutuellement; et l'on verra en effet que les cités sont encore les lieux où les hommes se plient le plus tôt au joug des bonnes habitudes civiles. Si, comme je l'observais tout à l'heure, l'extrême agglomération des individus n'est pas la circonstance la plus propre à entretenir et à perpétuer le relâchement de leurs mœurs, elle n'est pas non plus la plus propre à les faire persévérer dans l'injustice. Il se peut bien que le régime prohibitif ait pris naissance dans les villes; mais s'il y est né plus tôt, il y sera aussi, n'en doutez pas, plutôt usé que dans les campagnes. Je crois les entrepreneurs de manufactures, tout prévenus qu'ils sont en faveur des restrictions commerciales, moins éloignés que les possesseurs de terre de com-

---

([1]) *V.*, à ce sujet, dans les *Archives générales de médecine*, février 1826, un excellent rapport de M. Willermé à l'Académie de médecine, sur une série de tableaux statistiques très curieux et très instructifs, relatifs à la population de Paris, dressés par M. Villot. — Il résulte encore de ces tableaux que les causes qui paraissent influer le plus sensiblement à Paris sur la santé publique et la durée de la vie, ce ne sont ni l'exposition des logements, ni la qualité des eaux qu'on boit, ni celle des vents auxquels on est plus particulièrement exposé, *ni l'agglomération plus ou moins grande des maisons et de la population*, mais LA FORTUNE, L'AISANCE, L'ACTIVITÉ et toute la manière d'être qui en résulte. Les quartiers les plus riches, et, parmi les plus riches, les plus occupés sont ceux où la mortalité est la moins grande.

prendre que les prohibitions injustes sont contraires à la véritable prospérité de tous les pays. Je prie de remarquer que le projet d'abolir les prohibitions établies au profit des fabriques avait devancé, en Angleterre, sous le ministère de M. Huskisson, celui de réduire les monopoles accordés à l'agriculture, et que les privilèges de cette dernière espèce sont ceux qui font la plus rude défense et se laissent le moins entamer. Plusieurs autres faits que je pourrais citer donnent également à connaître que le système de la libre concurrence pénétrera moins difficilement dans l'esprit des fabricants que dans celui des cultivateurs.

En somme, il paraît impossible que les lieux où l'intelligence a le plus de sujet et de moyens de s'exercer, les lieux les plus favorables à l'expérience ne soient pas aussi les plus favorables à nos progrès. Si, au sein des villes et des fabriques, si, dans les lieux où la population est très ramassée, les infirmités du corps et de l'âme sont plus sujettes à se répandre, il semble que la bonne santé, les bonnes qualités, les qualités vivifiantes doivent y être aussi plus promptes à se communiquer. C'est, à tout prendre, une circonstance éminemment favorable à notre culture que de nous trouver réunis en grand nombre sur de certains points; et l'industrie manufacturière, celle de toutes peut-être qui nous rapproche le plus, doit être considérée, pour cela même, comme une des plus propres à hâter notre développement.

Les faits, au surplus, rendent suffisamment témoignage de la justesse de cette remarque, et, en fait, il paraît évident que les établissements de l'industrie manufacturière sont ceux où l'industrie humaine s'est, à tous égards, le plus perfectionnée; qui ont fait le plus d'efforts pour remédier aux inconvénients inséparables de leur nature, et vaincre les difficultés de tout genre qu'ils avaient à surmonter; où se mani-

festent avec le plus d'éclat l'intelligence, l'organisation, l'ordre, la régularité, la prévoyance; où ont été réunies le plus de conditions de salubrité; où sont le mieux ménagées les forces de l'homme; où plus de soins ont été pris pour l'instruction et la moralisation des classes qui y sont occupées [1]. On leur reproche de s'être concentrés, en général, dans des foyers peu nombreux, où les ouvriers s'écrasent par la concurrence; et l'on ne prend pas garde que cette circonstance est particulièrement favorable aux ouvriers, à qui elle offre infiniment plus de facilité pour se former et se procurer de l'ouvrage, à qui elle épargne des déplacements multipliés et coûteux, qu'elle préserve enfin de subir la loi d'un établissement unique, comme ils y seraient exposés si les établissements étaient isolés. On leur reproche d'ôter tout élan à l'intelligence de la classe ouvrière, et l'on oublie que c'est par des individus de cette classe, la plus directement aux prises avec les difficultés de l'art, qu'ont été inventés partout, et notamment dans les fabriques, la plus grande partie des plus ingénieux et des plus puissants instruments qu'elles emploient. On leur reproche d'affaiblir physiquement la population qu'elles occupent, et l'on ne veut pas voir que l'altération que peut avoir subie dans sa santé et dans ses formes une partie de cette population n'est pas tant venue de la nature des travaux auxquels elle se livre et des lieux où elle est réunie, que de l'irrégularité volontaire de ses habitudes et de l'abus

---

[1] *V.*, dans l'excellent ouvrage de M. C. G. Simon, intitulé : *Observations recueillies en Angleterre en* 1835, t. II, p. 20 à 29, le détail des précautions multipliées qui ont été prises en Angleterre dans l'intérêt de la santé, de l'instruction et de la moralité des classes laborieuses employées dans les fabriques. L'auteur signale dans les habitudes de ces classes des irrégularités qui leur sont, sans contredit, plus fatales que le régime des fabriques, classe d'établissements dont la tenue ne laisse presque rien à désirer.

qu'elle a fait des facilités de vivre que lui offraient ces établissements. A vrai dire, au lieu de reprocher à l'industrie manufacturière d'être naturellement insalubre, il faudrait l'accuser d'avoir été trop féconde, et d'avoir trop excité le principe de la population au sein de classes imprévoyantes, qui ont usé sans mesure des ressources qu'elle leur offrait, et dont ainsi une partie est graduellement déchue. Encore cette décadence, triste résultat du vice, non de l'industrie, est-elle beaucoup moins sensible que ne voudraient le faire croire les déclamations banales qu'il est d'usage de débiter à ce sujet. On a voulu savoir, en Angleterre, ce qu'il fallait penser de cette altération que les fabriques, et parmi les fabriques, celles de coton, réputées les plus pernicieuses de toutes, étaient accusées d'avoir fait subir à la santé et aux forces de leurs ouvriers; et des enquêtes qui ont eu lieu à Glascow, dans les comtés septentrionaux de l'Angleterre et dans le comté de Lancastre, il est résulté ceci, par exemple, que le nombre moyen annuel des jours de maladie par chaque ouvrier employé dans les fabriques de coton, était moindre que le même nombre moyen annuel des jours de maladie par chaque ouvrier employé dans les chantiers de la compagnie des Indes. On a en même temps comparé la taille et le poids d'un nombre considérable d'enfants des deux sexes (de 1933 enfants), avec le poids et la mesure d'un pareil nombre d'enfants de tous états qui ne fréquentaient pas les manufactures, et l'on a trouvé que la différence se réduisait pour ainsi dire à rien ([1]).

S'il est peu d'ordres de travaux qui remplissent, dans l'é-

([1]) *V.* l'ouvrage que je viens de citer, t. II, p. 325 à 328. *V.* aussi *l'Histoire des manufactures de coton en Angleterre*, d'Ed. Baines.

conomie sociale, un rôle plus considérable que la fabrication, un rôle plus étendu, plus varié, plus influent, plus fécond en résultats utiles, il n'en est point, à ce qu'il semble, auquel s'appliquent mieux tous les moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance du travail. C'est ici l'industrie par excellence; la seule qu'on croie assez désigner en l'appelant simplement *l'industrie*; celle où se manifestent au plus haut degré l'art et toutes les qualités qu'il réclame; celle où l'on fait des forces chimiques et mécaniques de la nature un usage si universel, qu'on a pu désigner tous les arts qu'elle embrasse par les noms d'arts chimiques et mécaniques; celle aussi où l'on fait de ces forces les emplois les plus ingénieux et les plus savants; celle, par conséquent, où l'on a le plus besoin de connaître les lois qu'elles observent, où l'on voit le mieux ce que peuvent les talents d'application et d'exécution, où les moteurs physiques sont d'une application plus facile, où les machines remplissent des fonctions plus variées, où le travail paraît le mieux se prêter à ces divisions et à ces subdivisions qui en rendent l'exécution plus rapide et plus correcte, où il semble le plus aisé de faire valoir de grands capitaux, où il est le plus commun de travailler, comme on dit, en fabrique; celle, en un mot, sur laquelle les économistes raisonnent de préférence lorsqu'ils veulent exposer l'influence de quelqu'un des moyens généraux du travail, parce qu'en effet elle paraît être, de toutes, celle où l'influence de tous ces moyens se laisse le mieux apercevoir.

Examinons d'abord comment et jusqu'à quel point s'y appliquent ceux de ces moyens qui consistent dans les facultés personnelles des travailleurs, et, avant tout, voyons ce qu'elle puise de forces dans cet ensemble de facultés que je réunis sous le nom de *génie des affaires*.

Deux causes sembleraient rendre cet ordre de facultés, si nécessaire dans tous les travaux, plus indispensable encore dans la fabrication que dans les autres industries. — La première, c'est que la concurrence paraît y être plus vive, plus active, que les gains y sont plus disputés, moins considérables, plus chanceux, et que, par cela même, il est plus essentiel de s'y montrer spéculateur et administrateur habile [1]. — La seconde, c'est qu'une grande partie des besoins auxquels cette industrie entreprend de pourvoir sont extrêmement variables, et que ces variations peuvent devenir dans les entreprises une grande cause d'erreur.

Sans doute il y a bien ici un fonds de produits sur lesquels les goûts du public restent assez constamment les mêmes; mais autour de ceux-là, il en existe une multitude d'autres sur lesquels ces mêmes goûts éprouvent de perpétuels changements. Une très grande partie de ce qui tient à l'habillement des individus, à la décoration et à l'ameublement des habitations est soumis à l'empire de la mode, et comme elle sujet à varier. Il y a de la mode dans l'arrangement intérieur et extérieur des maisons, dans la forme d'une multitude de

---

[1] Il y a peut-être bien dans l'industrie des transports un aussi grand concours d'entrepreneurs que dans celle de la fabrication; mais, comme dans la première une multitude de personnes se servent des mêmes voies, des mêmes voitures, et, en général, des mêmes moyens d'exécution, il se trouve que la spéculation ne peut guère porter que sur le choix des entreprises, et que les affaires y sont ainsi moins difficiles que dans la fabrication, où la lutte entre les entrepreneurs s'établit non seulement sur le choix des entreprises à faire, mais encore, et par-dessus tout, sur les moyens d'exécution. Dans le voiturage, la lutte pour l'exécution ne s'établit qu'entre ceux qui effectuent les transports, entre les voituriers, entre les armateurs, et comme ceux qui transportent les marchandises ne sont presque jamais ceux qui les expédient, il s'ensuit que la tâche des uns et des autres est plus simple.

meubles et d'ustensiles, dans la matière, la couleur, le dessin de la plupart des étoffes qui servent à nous vêtir, dans la coupe des habits, dans la façon des bijoux et des parures; et les producteurs de ces innombrables objets sont obligés, sous peine d'éprouver les plus graves dommages, de savoir comment la mode les veut et de les lui fournir tels qu'elle les demande.

Ce n'est pourtant pas qu'ils doivent lui obéir servilement. S'il est vrai qu'ils sont obligés de consulter ses caprices, il est vrai aussi qu'ils contribuent à les faire naître. En la suivant, ils pourraient, jusqu'à un certain point, la guider; et il y aurait telle manière de la guider qui pourrait avoir sur le goût, sur les mœurs, sur les besoins, sur les consommations, sur la richesse, et par suite sur le développement des pouvoirs de la fabrication une influence des plus salutaires [1].

Mais si le fabricant, par le caractère qu'il donne à ses produits, peut influer sur la nature des besoins, la nature des besoins doit exercer à son tour une immense influence sur le caractère de ses produits : s'il peut guider la mode en la suivant, en la guidant il est obligé de la suivre; elle n'adopte pas tout aveuglément; il ne la ferait pas passer à son gré d'un extrême à un autre; malgré ses caprices apparents, elle obéit dans sa marche à de certaines lois, et il y a, ici comme partout, un art des transitions dont on n'enfreindrait pas impunément les règles. D'ailleurs, la mode, ce n'est pas lui seul qui la fait; elle est le résultat d'une multitude d'influences qui dominent souvent la sienne, et il est bien des cas où il ne réussit à la faire varier qu'en abondant dans le sens où la

---

[1] *V.*, plus loin, ce que la *simplicité des goûts* peut ajouter aux pouvoirs de l'industrie manufacturière, en dirigeant son activité vers la production des objets d'un usage très général.

poussent les mœurs, les évènements et jusqu'aux révolutions politiques les plus éloignées par leur objet et leur nature de ses frivoles préoccupations.

Le fabricant, même alors qu'il est assez éclairé pour viser à donner au public des goûts judicieux, à réformer les modes extravagantes et ruineuses, est donc obligé de connaître les goûts, les modes qui règnent, et, jusqu'à un certain point, de s'y conformer, d'observer leur tendance, d'épier leurs mouvements, et cela, non-seulement dans les lieux où il travaille, mais partout où doivent parvenir ses produits. Or, on sent combien il faut de précautions pour spéculer avec quelque sûreté sur un fonds si vague, si étendu, si mobile, et, malgré toutes les précautions possibles, combien il lui est aisé de faillir et de faire de fausses spéculations. On pense bien que, dans cette innombrable variété d'étoffes, de meubles, d'ajustements, de parures et d'objets de toute espèce qui sortiront de ses ateliers, tout ne sera pas reçu avec la même faveur. A côté de produits qui obtiendront la vogue, il y en aura d'autres qui ne réussiront qu'à demi, d'autres qui ne réussiront pas du tout; il en sera des créations de son industrie comme de celle de toutes les autres; et de même qu'il y a chez le libraire des livres que tout le monde achète et d'autres que personne ne lit, de même il y aura chez le marchand d'étoffes des tissus qui n'auront aucun débit parmi plusieurs autres qui s'écouleront avec une vitesse extrême.

S'il est facile au fabricant de se méprendre sur la *nature* des besoins, il lui est encore plus aisé de se tromper sur leur *étendue*. Je ne sais si leur étendue est aussi sujette à varier que leur nature, mais certainement elle est plus difficile à déterminer. Quelle est la quantité d'un certain produit que la fabrication doit faire? Cela dépend de circonstances qui n'ont rien de fixe et de défini; cela dépend du nombre de personnes

qui en ont besoin [1]; en supposant qu'il réponde à un besoin universel, cela dépend encore du prix auquel elle peut le faire et du nombre de personnes qui, à ce prix, auront les moyens de l'acheter. C'est ce nombre d'acheteurs qu'il lui est difficile, qu'il lui est presque impossible de connaître, et que pourtant il lui serait indispensable de savoir; car elle peut ruiner ses agents en faisant trop d'une bonne chose tout aussi bien qu'en en faisant de mauvaises. On voit donc combien elle a besoin de chercher à découvrir, au moins d'une manière approximative, l'étendue de son marché.

Je sais bien qu'en général on se conduit comme si c'était chose absolument impossible à connaître; que l'on procède comme au hasard; que chacun règle son activité, non sur l'étendue des besoins, qu'il ne connait pas, mais sur celle des capitaux dont il dispose. Aussi ne faut-il pas demander si l'on se trompe, et si la somme des produits dépasse souvent le nombre et les moyens des acheteurs. On en peut juger par cette difficulté de vendre, par cet engorgement des marchés, sujet si fréquent et si réel des plaintes de toutes les industries, et plus particulièrement de l'industrie manufacturière. Rien assurément n'atteste mieux que ce fait presque permanent de l'encombrement des marchés le peu de soin que chaque classe de producteurs met à s'informer de l'étendue des débouchés que toutes les autres lui présentent, et les tristes suites qui peuvent résulter de son incurie ou de son impuissance sur ce point [2].

---

[1] Il n'est pas nécessaire d'observer que par *personnes ayant besoin*, je n'entends ici que celles qui ont quelque chose à offrir en échange des produits que leurs besoins réclament. Il est clair que, pour tout producteur, il ne peut y avoir que celles-là qui comptent. Les personnes qui n'ont rien à offrir ne peuvent avoir rien à demander. Aux yeux du spéculateur, elles nont pas ou ne sont pas censées avoir des *besoins*.

[2] Il n'est pas inutile d'observer que les explications données de

S'il y a tant de produits manufacturés qui ont de la peine à se placer, ou qui ne se placent que lentement et avec perte, c'est beaucoup moins encore parce qu'on néglige d'étudier la nature des besoins que parce qu'on ne met pas assez de soin à se proportionner à leur étendue. Si par exemple, on a vu à Paris, à une certaine époque, tant d'entrepreneurs de bâtiments faire de mauvaises affaires, ce n'était pas que cette multitude de nouveaux logements qu'ils créaient ne fussent une chose de bon débit, mais c'est que le nombre qu'ils en construisirent excédait de beaucoup celui des personnes qui pouvaient en acheter la jouissance. On lisait, en 1826, dans les *Recherches statistiques du préfet de la Seine*, que, du commencement de 1822 à la fin de 1824, le nombre des portes et fenêtres, à Paris, s'était élevé de *neuf cent vingt mille deux cent trente-huit* à *neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-dix-sept*, qu'il s'était accru d'*environ soixante-cinq mille;* c'est-à-dire que, dans le cours de ces trois années, le nombre des logements avait dû être augmenté d'environ un *quinzième*, tandis que, d'un autre côté, les mêmes documents

---

ce fait ne justifient point les producteurs du reproche qui leur est adressé ici. Si l'on a de la peine à vendre, dit-on, ce n'est pas que certaines classes produisent trop, c'est que d'autres ne produisent pas assez; c'est que les impôts, en élevant les frais de production, rendent les produits chers et leur écoulement difficile; c'est que le système prohibitif, en fermant beaucoup de débouchés, met à cet écoulement de nouveaux obstacles, etc. Il est fâcheux pour un producteur, sans aucun doute, de voir son marché limité par la pauvreté des populations pour qui ils travaillent, par les taxes qui renchérissent ses produits, par les prohibitions commerciales qui l'empêchent de chercher au loin des acheteurs; il doit vivement désirer de voir disparaître ces obstacles qui enchaînent son activité et circonscrivent ses travaux; mais, tant qu'ils existent, son devoir est d'en tenir compte; et lorsqu'il agit comme s'ils n'existaient pas, lorsqu'il produit plus qu'il n'est possible de vendre dans les circonstances où il se trouve, dans l'état du monde et du marché, il est clair qu'il doit s'attribuer en grande partie les maux qu'il souffre.

et l'*Annuaire du bureau des longitudes* indiquaient que, durant la même période, la population ne s'était augmentée que d'environ *douze mille* habitants, qu'elle s'était à peine accrue d'un *soixantième* (1), d'où il suivait que l'industrie manufacturière, durant ces trois années, avait multiplié les logements dans une proportion *quatre fois* aussi considérable que celle suivant laquelle la population s'était accrue (2). Je me borne à l'énonciation de ce fait qui suffit bien à la preuve que je veux faire. Si, dans un lieu comme Paris, où l'on a tant de moyens de s'éclairer et où l'on devrait être si rompu aux affaires, une classe importante d'entrepreneurs pouvait se proportionner si mal à la véritable étendue du marché, on sent combien ailleurs et dans beaucoup d'autres fabrications l'esprit d'entreprise doit être moins sage encore. Cela, du reste, est assez établi par un fait qui les renferme tous, par le fait dont j'ai déjà parlé, et que je rappelle encore, de ces engorgements périodiques auxquels sont si habituellement sujets les marchés de la fabrication.

On voit donc à quel point il importe à tout fabricant d'étudier la nature et l'étendue des besoins auxquels est chargée de pourvoir la branche d'industrie qu'il exerce. Et encore ne serait-ce rien pour lui, en quelque façon, de savoir que la chose qu'il fait répond à de vrais besoins, et de connaître approximativement la quantité qui s'en peut débiter sur les marchés qu'il fréquente, s'il ne cherchait à s'instruire en

---

(1) En supposant la population de la ville de 713,000 habitants, conformément au recensement de 1820.

(2) *V.*, pour le nombre des maisons construites à Paris pendant les trois années dont il s'agit, le volume des *Recherches statistiques*, publié en 1826 par M. de Chabrol, tableau n. 150; et, pour l'accroissement de la population pendant le même temps, le même volume, tableaux nos 23, 27, 33, 37, et l'*Annuaire du bureau des longitudes* des années 1824, 1825 et 1826.

même temps du nombre et des moyens des fabricants qui concourent avec lui à l'approvisionnement de ces marchés. Une des choses que tout manufacturier a le plus besoin d'étudier c'est, relativement à l'art qu'il exerce, la carte industrielle du pays où il est établi, le nombre d'établissements que cet art y possède, leur importance, leurs moyens, les lieux où ils envoient leurs produits, et le prix auquel ils peuvent les donner, parvenus à leur destination.

Un entrepreneur de ma connaissance, fort exercé tout à la fois comme homme d'affaires et comme ingénieur, dans une localité et dans des circonstances à lui connues, avait à résoudre ce problème : « Pouvons-nous entreprendre avec profit de fabriquer vingt mille quintaux de soude ? Avec la concurrence des fabricants de Marseille trouverons-nous à les placer ? Jusqu'où pourrons-nous les porter avec avantage ? Sur quels marchés nous sera-t-il possible de nous présenter ? A quel prix, tous frais faits, notre produit reviendra-t-il parvenu sur telle place, et puis sur telle autre, et puis sur telle autre encore ? Comment, sur ces divers marchés, soutiendra-t-il la concurrence des producteurs contre lesquels nous avons à lutter, etc. ? Et cet entrepreneur était parvenu, la carte sous les yeux, à déterminer, avec une précision très satisfaisante, les lieux où le produit pourrait être porté, les quantités qu'il serait possible d'y en vendre, et finalement à reconnaître s'il y avait ou s'il n'y avait pas lieu d'entreprendre le produit projeté.

En général, il est singulièrement difficile, il faut l'avouer, de connaître avec quelque exactitude, d'une part *la nature et l'étendue des besoins*, et d'un autre côté *le nombre et les moyens des fabricants* qui travaillent à les satisfaire. Mais il est deux choses qu'un entrepreneur peut savoir, et qui, lorsqu'elles sont soigneusement vérifiées, peuvent suffire jusqu'à un cer-

tain point pour éclairer ses déterminations et le diriger dans ses entreprises : c'est le prix moyen auquel se vend, dans une certaine étendue de pays, le produit qu'il aurait dessein de faire, et le prix auquel lui-même est capable de l'y créer. Il ne sait point ce que ses concurrents en font; il ne sait pas mieux ce qu'il leur coûte; mais il peut savoir ce que moyennement ils le vendent, et, s'il connaît bien sa situation et les ressources de son art, il peut parvenir aussi à déterminer assez approximativement le prix auquel il lui sera possible de le livrer. Or, s'il lui est suffisamment démontré qu'il peut le faire en bonne qualité au-dessous du prix coûtant, il est clair qu'il peut l'entreprendre : il n'a point à craindre d'exposer sa fortune, puisqu'il se croit sûr de produire à un prix qui doit lui donner des acheteurs, et d'une autre part il ne saurait encourir moralement aucun blâme, puisqu'il ne supplantera ses concurrents qu'en faisant un meilleur usage de ses forces et en servant mieux la société.

Cependant la difficulté, réduite à ces termes, ne laisse pas d'être fort grave encore; et il ne faut pas croire que ce soit chose aisée que de dresser d'avance le compte d'une entreprise, et de déterminer avec quelque sûreté le prix le plus bas auquel, dans une situation donnée, il sera possible d'obtenir un produit. D'ailleurs il est bien des cas où la question n'est pas si simple, et où il ne suffirait pas, pour se décider avec sagesse, de savoir qu'on peut créer ce produit au-dessous du prix courant. Il faut savoir encore si les producteurs établis n'ont pas, de leur côté, le moyen d'introduire dans leurs prix des améliorations sensibles. Alors même qu'on se croirait assuré de conserver une partie de ses avantages, il faut savoir s'il se fait du produit qu'on veut créer une consommation assez considérable, et si l'on peut compter sur un débit assez étendu pour rentrer avec profit dans ses avances. Res-

tent d'ailleurs tous les cas où l'on veut entreprendre quelque chose de nouveau, et où il faut nécessairement savoir pressentir les goûts de la société sur cette création nouvelle. Bref, le jugement des entreprises est entouré dans la fabrication des mêmes difficultés que partout ailleurs, et, comme je l'ai dit d'abord, ces difficultés s'y compliquent de celles que peuvent ajouter une concurrence plus grande, une industrie plus développée, des rivalités plus actives, plus redoutables, et des variations continuelles dans les goûts du public sur une portion considérable des produits qu'il s'agit de créer. Non-seulement donc on y a besoin, comme dans tous les ordres de travaux, du genre de talent nécessaire pour spéculer avec habileté, pour juger sainement d'avance de la bonté des entreprises, mais il faut, ce me semble, que ce genre de talent y soit infiniment plus exercé.

Les mêmes causes paraissent y rendre les talents de l'administrateur également plus indispensables. Plus le concours y est grand et animé, plus on s'y évertue à bien faire, et moins on y doit négliger un moyen de succès si puissant. On peut, à la rigueur, dans les industries peu avancées, et où l'on n'a à lutter que contre des travailleurs malhabiles, se permettre dans la conduite des entreprises un peu de mollesse et de laisser-aller; mais dans les arts où les pouvoirs du travail ont été poussés très loin, et où l'on ne fait plus que de petits bénéfices, on est obligé, sous peine de ruine, de ne se négliger sur rien. Il ne faut pas perdre un instant de vue que tout ce qu'on fait, tout ce qu'on dépense est autant d'avancé à la production, que toute avance est placée à intérêt et à intérêt composé, que toutes les fautes se payent, que les faux calculs, les distractions, les pertes de temps, que toutes les pertes en un mot viennent grever le produit entrepris et diminuer le bénéfice attendu; qu'ainsi l'on ne peut appliquer

à l'administration de son affaire des soins trop éclairés, trop sévères, trop assidus. D'ailleurs les talents administratifs semblent particulièrement réclamés dans l'industrie manufacturière à cause de la nature même de cette industrie. Les grandes fabriques sont les établissements de travail où se trouvent ordinairement réunis le plus grand nombre d'ouvriers, et où, si l'on n'y prend garde, il est le plus aisé de perdre de la main-d'œuvre; où les ouvriers sont le plus ramassés, et où par conséquent le désordre a le moins de peine à s'introduire; où l'on a réuni un plus grand attirail de machines, et où par cela même plus de choses sont exposées à se détériorer faute de soins; où il se fait une consommation plus continue et plus considérable de matières premières et de provisions de diverses sortes, et où, sous ce rapport encore, le coulage et le gaspillage sont le plus aisés; où l'on a le plus d'achats à faire, et où il est le plus facile de perdre sur les achats s'ils ne sont faits avec intelligence, etc. Les manufactures paraissent donc être un des genres d'entreprises où doit se faire le plus sentir le besoin d'ordre, de police, de surveillance, d'économie éclairée, et où par conséquent les talents administratifs semblent le plus nécessaires.

M. Chaptal n'hésite point à considérer ces talents comme plus propres encore que ceux de l'artiste à faire prospérer ces sortes d'établissements, et des expériences nombreuses semblent prouver qu'ils leur sont en effet plus indispensables. Rien n'est moins rare que de voir des entreprises excellentes périr dans les mains des artistes les plus distingués, et des entreprises presque ruinées se relever sous la main d'administrateurs habiles qui, privés de connaissances industrielles, n'ont que le mérite de savoir faire un judicieux emploi de celles des autres. C'est surtout dans les fabriques, d'après les récits de personnes bien informées, que brillent, de l'autre

côté du détroit, ces talents administratifs qui y concourent si puissamment au succès de toutes les entreprises; et il paraît qu'en effet rien n'est comparable à la simplicité des principes d'après lesquels y sont montés les établissements les plus vastes; à la police, à l'ordre, au silence, à la netteté, à la propreté exquise qui y règnent, et à l'application que les ouvriers paraissent y apporter à leur travail ([1]).

Finalement, les mêmes causes qui paraissent demander à l'entrepreneur, dans l'industrie manufacturière, de se montrer spéculateur et administrateur plus habile, semblent exiger de même qu'il soit plus capable de tenir des comptes avec intelligence et régularité. S'il est vrai qu'il n'est pas d'ordres de travaux où la concurrence soit plus grande et les pouvoirs du travail plus développés, il s'ensuit qu'il n'en est pas où il soit moins permis de demeurer stationnaire, où l'on ait plus besoin de perfectionner ses procédés, où l'on soit plus obligé de faire des essais, de tenter des choses nouvelles, et, en même temps, qu'il n'en est pas où il soit plus nécessaire de savoir ce que l'on fait. Partant, il n'en est pas où l'on puisse moins se dispenser de savoir tenir des comptes en règle.

Un fabricant qui ne tiendrait pas de comptes, ou qui tiendrait mal ses comptes, ne saurait ce qu'il ferait. Il serait sujet à se passionner pour des entreprises ruineuses et à négliger

---

([1]) Il paraît que ce moyen, qui est l'un des plus perfectionnés en Angleterre, a été longtemps l'un des moins avancés parmi nous. M. Clément, que j'ai déjà eu occasion de citer, racontait à ses auditeurs, à l'ouverture de son cours de 1824, qu'un savant manufacturier anglais, de ses amis, qui avait récemment visité les plus importantes de nos fabriques, et les avait comparées avec le plus grand soin, et entrant dans les plus minutieux détails, à des fabriques analogues de son pays, était constamment arrivé à ce résultat : « La chimie en France « est excessivement en avant; les machines, *et surtout l'administra-* « *tion*, y sont très en arrière. »

des entreprises lucratives. Quelquefois des inquiétudes mal fondées le décourageraient et paralyseraient ses forces quand il aurait besoin d'agir, et qu'il pourrait le faire avec sûreté. D'autres fois une aveugle confiance lui donnerait une activité intempestive qui tournerait encore plus à son préjudice. Il ne saurait jamais s'il gagne ou s'il perd, ou du moins ce qu'il perd ou ce qu'il gagne. Il finirait bien par voir, en gros, si telle entreprise est ou n'est pas fructueuse; mais, avant qu'il eût acquis cette connaissance, des années se seraient écoulées pendant lesquelles peut-être il aurait travaillé laborieusement à s'appauvrir, ou aurait manqué de faire des bénéfices qui lui eussent été faciles, si, dès l'origine, il s'était rendu un compte exact de la dépense et du produit de chaque chose.

A la différence de ce manufacturier aventureux, celui qui tient des comptes en règle sait toujours positivement ce qu'il fait. Il n'est sujet à éprouver ni fausses terreurs, ni folle confiance. Il connaît l'ensemble et le détail de ses opérations. Il peut voir à chaque instant les avances qu'il a faites à chacune, et ce qu'elle lui a déjà rapporté. Il lui suffit de deux additions au bout de l'année pour savoir exactement ce que chacune lui a donné de profit ou de perte. Il a les moyens de savoir si la perte est venue de la nature de l'entreprise ou des vices de la gestion, ou de l'imperfection des procédés. Il sait par conséquent, s'il doit abandonner l'opération, ou s'il peut la continuer en tâchant de diminuer la dépense. Peu à peu il est conduit à reconnaître quel est le genre de fabrication auquel il lui convient le mieux de se livrer, quels sont les modes d'exécution les plus économiques, et il parvient ainsi à faire à la fois de ses forces l'usage le plus sûr et le plus avantageux.

Ainsi toutes les facultés dont se compose le génie des af-

faires trouvent ici à s'exercer, et y sont d'autant plus indispensables que les concurrents y sont plus nombreux, les succès plus contestés, les affaires plus difficiles. Voyons comment s'y appliquent, à leur tour, les facultés qui tiennent à l'art.

Que le manufacturier ait, comme toutes les autres classes de travailleurs, commencé par des tâtonnements, par de l'empirisme; qu'il ait agi sur des observations isolées, incomplètes, et sans avoir aucune connaissance des lois générales qui gouvernaient les forces dont il se servait, c'est une chose tellement certaine, qu'il serait tout-à-fait superflu de s'arrêter à la démontrer.

Je ne puis être de l'avis des économistes qui croient que l'art est né de la science et que les premiers procédés de l'industrie n'ont été que des applications de découvertes faites d'avance par les savants. Il n'y a que très peu de temps que la routine manufacturière a consenti à s'éclairer de la théorie des hommes instruits; comme il n'y a que peu de temps que l'orgueil scientifique a consenti à descendre de la hauteur de ses spéculations pour s'abaisser jusqu'à l'étude des faits, qui sont le seul guide de l'ouvrier dans la pratique. La science et l'industrie allaient chacune de leur côté, sans prendre garde l'une à l'autre; la science faisant ses théories sans trop s'inquiéter de l'observation des phénomènes, et l'industrie observait les phénomènes sans se donner le temps de remonter aux principes généraux dont ils n'étaient que des corollaires et qui leur auraient servi d'explication et de lien. Il n'est donc guère possible d'admettre que l'industrie est issue des sciences; et quand on posséderait toutes les théories scientifiques des anciens, il n'est nullement certain qu'on y retrouverait l'explication des procédés de leurs arts qui se sont perdus. Rien ne prouve en effet que les procédés de l'art an-

tique fussent des applications de la science antique. Il est, au contraire, fort probable que l'art avait trouvé ses procédés sans le secours de la science, comme la science ses théories sans le secours des expériences industrielles; et, à la différence de M. Say, qui attribue la décadence de l'industrie des anciens, pendant la barbarie du moyen-âge, à l'abandon des études scientifiques [1], je croirais qu'on doit l'attribuer surtout à l'abandon où étaient tombés les arts eux-mêmes.

Sans doute les premiers artisans n'ont pas agi sans motifs. Il a bien fallu que les arts, même dans leurs premières et leurs plus grossières ébauches, fussent conduits par quelque raison, qu'ils eussent observé que tel fait pouvait avoir tel résultat, que les choses se passaient d'une certaine façon dans de certaines circonstances. Mais je dis qu'ils ont été guidés par des expériences et non par des théories, par des observations particulières et non par la connaissance des lois générales qui régissent les forces dont ils se servaient.

Et non-seulement c'est ainsi qu'ils ont procédé, mais ils ont pu aller fort loin en cheminant de la sorte, et il est certain qu'une portion très considérable de leurs progrès ont été faits sans aucune intervention de la théorie.

Sûrement, il n'y a pas à mettre en doute que les connaissances scientifiques ne soient destinées à exercer et même qu'elles n'aient déjà exercé une grande influence sur les procédés de la fabrication. Cependant il y a plus à parler encore des services qu'elle ne peut attendre que de ceux qu'elle en a reçus, et il est difficile de ne pas trouver quelque exagération dans ce qu'on dit souvent des services que lui ont rendu les sciences.

M. Chaptal, dans son livre sur l'industrie française, présente,

---

(1) *V.* le *Cours compl. d'éc. pol.*, t. I, p. 193 et 194.

comme autant d'applications de la science de la mécanique à la fabrication, beaucoup d'inventions de machines nouvelles ou d'améliorations des machines anciennes faites par des hommes qui, pour la plupart, très assurément, n'étaient que peu ou point versés dans la théorie de cette science [1].

« Je manifestais mon étonnement auprès d'un savant ingénieur anglais, observait un jour un professeur du Conservatoire, qui m'a déjà fourni d'heureuses citations, de la rapidité des progrès que l'Angleterre avait faits dans la mécanique. Loin de s'en glorifier, il me répondit : ces progrès sont beaucoup moins dus aux connaissances théoriques des savants qu'à l'habileté pratique des ouvriers, qui réussissent toujours mieux que les esprits cultivés à vaincre les difficultés [2]. »

Que de faits n'y aurait-il pas à citer à l'appui de cette remarque! Que de machines ingénieuses et puissantes qui n'ont eu pour inventeurs que des artisans destitués de toute notion de théorie. J'ai déjà nommé la *fileuse* et ses principaux créateurs, au nombre de cinq : John Wyatt, Lewis Paul, James Hargreaves, Richard Arkwright, Samuel Crompton. Tous étaient des hommes dépourvus de science, et quatre sur cinq de simples ouvriers. Ils n'ont, les uns et les autres, fait leurs découvertes qu'en tâtonnant, en essayant, en expérimentant. C'est encore un ouvrier, John Kay, qui a trouvé la *navette*

---

(1) On voit, t. II, p. 5, de l'ouvrage de Chaptal, qu'il se propose de *faire connaître les progrès et l'état actuel de l'application de la chimie et de la mécanique à l'industrie;* et, p. 112, qu'il a voulu se borner *à ce qui est l'effet immédiat de l'application de ces sciences.* Ainsi tous les perfectionnements qu'il signale seraient dus, suivant lui, au progrès *de l'application* des théories chimiques et mécaniques. Il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a infiniment d'exagération dans cet énoncé, et que, dans le nombre des perfectionnements que l'auteur énumère, il en est beaucoup, en mécanique surtout, qui ont été obtenus sans aucune intervention de la théorie.

(2) M. Clément, ouverture de son cours de 1823 à 1824.

volante. Le théologien Edmond Cartwright, l'inventeur du *métier à tisser*, presque aussi merveilleux que la *mule-Jenny*, n'avait, il l'avoue, en mécanique, pas la moindre notion de théorie. Autant il en faudrait dire de l'inventeur de notre admirable *métier à la Jacquart*, de l'inventeur de la *tondeuse*, et d'une infinité d'autres. Newcomen et Cawley, deux mécaniciens qui ont contribué sensiblement aux progrès de la *machine à vapeur*, et les premiers qui aient cherché et qui soient parvenus à en tirer des effets utiles, étaient, l'un quincailler, l'autre forgeron, et ne pouvaient passer pour savants ni l'un ni l'autre (1).

Watt lui-même, l'illustre Watt, lorsque la machine à vapeur commença à recevoir de ses mains créatrices cette série de perfectionnements qui ont permis d'en faire depuis un moteur si puissant, si flexible, si universel, ne devait pas posséder beaucoup de connaissances scientifiques. Né de parents pauvres, il n'avait pu étudier, jusqu'à seize ans, que dans l'une de ces écoles élémentaires et gratuites qui existent en Ecosse sous le nom de *Grammar school*, et il n'est pas probable qu'il y eût acquis une instruction bien élevée. Il avait été mis ensuite en apprentissage chez un fabricant de balances, puis chez un fabricant d'instruments de mathématiques; et lorsque, en 1764, il fut chargé par l'université de Glascow, qui l'avait nommé conservateur de sa collection de modèles, de réparer une machine de Newcomen, ce fut simplement à titre d'ouvrier (2).

---

(1) M. Arago, à qui j'emprunte ce fait, et les particularités qui suivent sur Watt, dit pourtant que Newcomen possédait quelque instruction, et était en commerce de lettres avec Hooke, secrétaire de la Société royale. *V.*, dans l'*Ann. du bureau des long. de* 1829, sa belle notice sur les machines à vapeur, p. 184, en note.

(2) Je ne dis pas que Watt ne soit devenu plus tard un savant fort distingué : je me borne à observer qu'il ne paraît pas qu'il le fût à

Ainsi une multitude d'instruments, et, dans le nombre, quelques-uns des plus merveilleux que possède l'industrie humaine, ont été trouvés par des hommes presque entièrement dépourvus d'instruction et procédant d'une façon toute empirique.

On est arrivé par la même méthode à la connaissance d'une multitude de procédés de chimie. Je pourrais remarquer ici, par exemple, qu'une des plus belles et des plus utiles découvertes de la chimie moderne, celle qui nous apprend qu'on peut empêcher le cuivre de s'oxider en le mettant en contact avec une certaine quantité de fer ou de zinc, était connue depuis longtemps des pauvres paysans de ma province, qui l'avaient faite je ne sais quand, je ne sais comment, mais fort antérieurement, toutefois, à l'invention de l'appareil voltaïque. Il est d'usage immémorial dans ma province, qui est un pays de vignobles, de recevoir dans des vases de cuivre le vin qu'on tire des cuves pour le placer dans des tonneaux ; et il arrive fréquemment qu'on l'y laisse séjourner assez longtemps sans qu'il en résulte d'inconvénients d'aucune sorte : on se contente, pour prévenir tout danger d'oxidation, de déposer quelques morceaux de fer au fond de ces vases. Nul ne saurait dire la raison du résultat qu'on obtient en procédant ainsi : on sait seulement par expérience que lorsqu'il y a du fer au fond d'un chaudron rempli de vin, on n'a pas à craindre que le vert-de-gris s'y mette. C'est, comme on voit, une application de l'idée de Davy. Cette application diffère de celle que lui-même a faite de sa découverte au doublage des vaisseaux; mais elle est fondée sur les mêmes principes; et il se trouve que des paysans sans aucune instruc-

---

l'époque où il fit ses premiers perfectionnements à la machine à vapeur.

tion étaient arrivés, il y a longtemps, dans un des départements les moins avancés du royaume, à un résultat que la science n'a obtenu que par un de ses derniers et de ses plus heureux efforts.

Au reste il ne faut pas être surpris que le simple artisan, procédant empiriquement, arrive à de nombreuses découvertes. Toujours placé en présence des faits, ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, toujours occupé des difficultés que son art est obligé de vaincre, toujours agissant, toujours expérimentant, il est impossible que ses essais, encore bien qu'ils soient souvent mal dirigés, demeurent complètement stériles, et que de sa pratique il ne résulte pas, à la longue, une instruction assez étendue et assez variée. Je répète que la plus grande partie des procédés des arts ont été trouvés de cette manière, et que même, pour devenir capable de les exercer avec distinction et de les faire avancer, la meilleure marche à suivre est de les apprendre d'abord tels qu'on les pratique, et de se rendre leurs procédés parfaitement familiers.

En même temps cependant, il faut bien avouer que tous ces procédés ne sont qu'un recueil de recettes tant qu'on ne sait pas la raison des résultats qu'ils produisent, et que l'homme le plus rompu à la pratique d'un art ne saurait tirer que des effets incomplets, petits, imparfaits, des forces chimiques ou mécaniques dont il fait habituellement usage, tant qu'il n'a pas découvert les lois générales qui président à leur action. Que la connaissance de ces lois soit éminemment propre à éclaircir sa vue, à l'étendre, à l'élever, à l'affermir; qu'elle répande sur son art la plus vive et la plus féconde lumière; qu'elle lui révèle une multitude de choses dont il ne se doutait pas; qu'en lui apprenant la raison de ce qu'il fait, elle doive le rendre infiniment plus capable de bien faire, c'est une

vérité incontestable, et qui commence à être universellement sentie.

Il faudrait à la fois être pleinement instruit de la théorie des sciences et des procédés des arts, et savoir parfaitement leur histoire, pour pouvoir montrer, non ce que les sciences sont capables de faire pour la fabrication : les plus savants et les plus habiles l'ignorent; mais pour pouvoir raconter simplement ce qu'elles ont déjà fait, et quels sont les perfectionnements de la pratique qui sont réellement dûs à des notions de théorie. M. Chaptal, dans son livre sur l'industrie française, essaie de le montrer pour les progrès que la fabrication a faits en France depuis le commencement de la révolution, et des juges sévères ont trouvé qu'il n'y réussissait que bien incomplètement. Il parait qu'on peut lui reprocher d'avoir dépassé le but d'un côté, et d'être resté fort en deçà de l'autre; d'avoir fait honneur aux sciences de beaucoup de perfectionnements que l'art a trouvés sans elles, et d'un autre côté, de n'avoir fait qu'une description très insuffisante des progrès dont l'industrie manufacturière est réellement redevable à leur concours.

Pour moi, qui ne possède ni l'instruction théorique, ni les connaissances techniques de l'auteur du livre que je viens de citer, je ne puis que m'abstenir prudemment d'aborder cette matière. Je sens que le très petit nombre de choses exactes que je pourrais dire là-dessus, ne ferait qu'affaiblir l'idée que les hommes instruits se font des services réels que les sciences ont rendus à la fabrication.

Je me borne à faire remarquer que, par la nature même des choses, les sciences ont dû recevoir dans cette industrie des applications infiniment plus variées que dans le voiturage, où il ne s'agit jamais que de fardeaux à mouvoir, de transports à effectuer, et des applications infiniment plus

sûres que dans l'agriculture, attendu que les lois de la mécanique sont beaucoup mieux connues que celles de la vie, et que nous pouvons faire des forces de la nature un usage plus éclairé dans les transformations purement manufacturières que dans la création de produits végétaux ou animaux.

J'ajoute que dans le temps où les sciences peuvent intervenir ici avec plus d'étendue et de sûreté, on peut moins s'y passer qu'ailleurs de leur assistance, et qu'au point où l'industrie manufacturière a été poussée, dans un grand nombre de directions, par un très grand nombre d'entrepreneurs habiles, le fabricant qui voudrait s'en tenir à la routine, qui ne chercherait pas à connaître la raison de ses procédés, qui employerait de certaines forces sans prendre la peine d'étudier les lois suivant lesquelles elles agissent, éprouverait un immense désavantage, et serait infailliblement écrasé par ses concurrents plus instruits.

Plus l'intervention des sciences dans les travaux de la fabrication est nécessaire et susceptible de s'opérer avec étendue, et plus le talent des applications est appelé à jouer ici un rôle considérable. Cela n'a pas besoin d'être prouvé. J'ai seulement deux remarques à faire.

La première, c'est qu'on ne peut appliquer la science qu'on a apprise qu'à l'art dont on sait bien les procédés. De quoi s'agit-il, en effet, dans toute application de la science à l'art? sinon de substituer à des procédés vicieux des procédés meilleurs que la science indique. Et comment, je le demande, opérer cette substitution, si l'on ne connaît les procédés qu'il s'agit de remplacer ou de perfectionner? Comment même avoir l'idée de procédés meilleurs, si l'on ne connaît les procédés qui existent? Visiblement, l'instruction scientique ne peut servir qu'à ceux qui savent le métier : eux seuls sont capables d'ajuster convenablement la théorie à la pratique. Il

ne s'agit pas de former, suivant l'usage, des ouvriers d'un côté et des savants pour les diriger de l'autre: il faut instruire les gens qui travaillent, voilà tout; il faut donner les clartés de la science à ceux qui possèdent déjà la pratique de l'art: quand on ouvre l'intelligence à celui qui avait déjà une certaine habileté, le talent de tirer parti de cette nouvelle ressource lui vient tout naturellement de celle qu'il possédait déjà.

Ma seconde remarque c'est que, s'il faut être praticien pour pouvoir faire à la pratique de bonnes applications de la théorie, il faut également être spéculateur et homme d'affaires. C'est une observation qui a déjà été faite et qu'il ne sera pas superflu de reproduire ici. Songeons, en effet, qu'il s'agit moins de travailler savamment que de travailler d'une manière utile. Le manufacturier le plus habile, dans telle situation donnée, n'est pas précisément celui qui travaille par les méthodes les plus perfectionnées, les plus correctes, les plus savantes: c'est, puisqu'enfin il s'agit de produire, celui qui fait de ses forces l'usage en résultat le plus productif. A vrai dire, il n'y a pas de méthode absolument préférable. La meilleure, c'est la meilleure dans les circonstances où l'on se trouve placé, et celle-là, c'est le talent de spéculer, de compter qui l'indique. Ce talent, si nécessaire pour former une entreprise, est également indispensable pour la modifier, pour juger s'il y a de l'inconvénient ou de l'avantage à y faire l'application de tel procédé nouveau, de telle nouvelle découverte. Il doit présider, en toute chose, à l'introduction des nouveautés. — Passons de l'application à la mise en œuvre.

Il faut du talent de main-d'œuvre dans tous les ordres de travaux; mais il y en a, ce semble, dans la fabrication, plus que dans les travaux d'aucun autre ordre, et les produits de l'industrie manufacturière sont en général ceux où se manifeste le plus le mérite de l'exécution.

Cette industrie est celle de toutes où il paraît le plus difficile d'élever des ouvriers habiles, et, en même temps, celle de toutes dont les succès et la puissance paraissent le plus dépendre du mérite des ouvriers.

J'ai déjà cité, d'après M. Clément, les paroles d'un ingénieur anglais qui reconnaissait que l'Angleterre était plus redevable à ses ouvriers qu'à ses savants des progrès qu'elle a faits dans la mécanique.

Telle est ici l'importance de la main-d'œuvre, que le développement des autres moyens est étroitement lié aux progrès de celui-là, et qu'il est des époques où de certaines inventions seraient en quelque sorte impossibles, par cela seul qu'on ne trouverait pas des ouvriers assez habiles pour les exécuter. M. Arago, dans sa notice sur les machines à vapeur, ne croit pas que l'Espagnol Blasco de Garay ait inventé, vers le milieu du seizième siècle, quelque chose de semblable à la machine à vapeur actuelle, par cette excellente raison, entre autres, que la plus simple des machines à vapeur d'aujourd'hui exige dans sa construction une précision de main-d'œuvre fort supérieure à tout ce qu'on aurait pu obtenir au seizième siècle (1).

Le talent de la main-d'œuvre est d'une si grande conséquence dans la fabrication, qu'il est une multitude de localités où, au milieu des circonstances d'ailleurs les plus favorables, il serait impossible, par la difficulté de se procurer des ouvriers, d'élever de certaines fabriques.

Ce talent est d'une telle conséquence que l'Angleterre, qui laissait émigrer ses laboureurs, avait interdit l'émigration à ses artisans, et que, jusque vers ces derniers temps, les lois

(1) *V. l'Almanach du bureau des longitudes pour* 1829, p. 155 et 156.

anglaises ont puni, et les mœurs, d'accord avec les lois, qualifié de criminel et de traître l'artisan qui portait son talent en pays étranger (1).

Ce talent est d'une telle conséquence que, dans l'enquête qui fut faite en France, il y a vingt ans, par ordre du parlement britannique, sur l'état de notre industrie, une des choses qu'on s'appliqua le plus à déterminer, ce fut le point où nous en étions sous le rapport de la main-d'œuvre.

Ce talent est d'une telle conséquence qu'une des choses qui paraissent donner le plus aux Anglais l'espoir de conserver longtemps leur prépondérance industrielle, c'est l'idée qu'ils ont de beaucoup meilleurs ouvriers que nous; et telle est, en effet, la différence qu'il peut y avoir, sous ce rapport, entre les hommes d'un pays et ceux d'un autre, que, si l'on doit s'en rapporter à l'enquête dont je parlais tout-à-l'heure, on consentait communément en France, dans les pays de fabrique, à l'époque où l'enquête a eu lieu, à donner à un bon ouvrier anglais le double de ce qu'on payait à un Français bon ouvrier; que l'on payait 10 fr. la journée d'un bon forgeron anglais, tandis qu'on ne payait que 4 fr. celle d'un bon forgeron français; que les fabricants trouvaient du profit à avoir des ouvriers anglais en leur payant des salaires beaucoup plus considérables; qu'un constructeur de machines anglais, grace à la perfection de ses outils, et surtout à son habileté plus grande, paraissait travailler avec deux ou trois fois plus de célérité, etc. (2).

---

(1) Cette législation n'a été réformée que sous le ministère de M. Huskisson.

(2) *Enquête* faite par ordre du parlement d'Angleterre pour constater les progrès de l'industrie en France, etc. Paris, 1825, p. 5, 43, 66, 78, 168, et *passim*. On peut voir, dans ce document, tout ce que les Anglais attachent d'importance à l'habileté de cette dernière classe de

On voit comment agissent et jusqu'à quel point sont nécessaires ici la connaissance pratique du métier, les notions théoriques, les talents d'application et d'exécution. Voyons l'influence qu'y exercent les bonnes habitudes morales.

J'ai parlé plus haut (p. 310) du reproche qu'on fait à l'industrie manufacturière d'agir d'une manière fâcheuse sur la morale de ses agents. Quoi qu'il en soit de l'influence de cette industrie sur les mœurs, il est au moins une chose qui n'est pas douteuse, c'est que les bonnes habitudes morales sont indispensables à ses succès. Plus elle ramasse ses agents, plus elle les expose à contracter de certains vices, et plus, par cela même, elle leur rend nécessaires de certaines vertus. C'est ainsi, par exemple, que les habitudes de *propreté* semblent être plus nécessaires dans les fabriques que dans les fermes, dans les villes que dans les campagnes. C'est ainsi que, dans les villes, le mélange continuel des sexes et la facilité de certains plaisirs, rendent peut-être plus nécessaires les précautions et les habitudes favorables à la *continence*. C'est ainsi que l'*activité*, l'*économie*, la *simplicité des goûts* semblent plus impérieusement requises dans les lieux circonscrits où la fabrication accumule ses agents, que dans les espaces étendus où l'agriculture dissémine les siens, par cela seul que, dans les premiers, la paresse est plus favorisée, qu'on y a plus d'occasions de fêtes, plus de dissipation, qu'on y est plus excité au luxe, aux folles dépenses, etc.

On trouve dans l'enquête faite en Angleterre sur l'état de notre industrie, quelques preuves de ce que peuvent pour la puissance de la fabrication certaines habitudes morales. On

---

travailleurs, et en général tout ce que la supériorité en fait de main-d'œuvre peut donner au peuple qui la possède d'avantage sur le marché.

pourrait inférer de ce document, par exemple, que le défaut d'activité et d'application de nos ouvriers est une des causes qui nous empêchent de soutenir la concurrence de nos voisins. La commission d'enquête interroge les déposants sur ce qui fait que les ouvriers anglais obtiennent dans nos fabriques des salaires du tiers et de moitié plus forts que les nôtres. L'un répond *que nous n'aimons pas à nous donner trop de peine, que nous voulons mêler l'industrie aux plaisirs ;* l'autre, *que nos ouvriers sont distraits, nonchalants, qu'ils n'ont pas le cœur à l'ouvrage, qu'ils font moins de travail en douze heures que n'en fait en huit un bon ouvrier anglais* (1). Je n'examine pas la vérité de ces accusations générales, faites à l'occasion de quelques faits particuliers. Il n'est pas douteux qu'une certaine exagération ne s'y mêle. Cependant il restait vrai, à l'époque où l'enquête a eu lieu, que nos fabricants donnaient, en général, de plus forts salaires aux ouvriers anglais qu'à ceux du pays, et il faillait bien qu'ils travaillassent plus ou mieux, pour que l'on consentît à les payer davantage. Ce n'était donc pas tout à fait sans raison que l'enquête plaçait l'inapplicatien de nos ouvriers au nombre des causes qui nous empêchaient de lutter avec succès contre la concurrence de la Grande-Bretagne.

Une autre cause que le même document assigne à notre infériorité, c'est le *peu de soins* et de *propreté* avec lesquels nous tenons quelquefois nos ateliers et nos machines. « Quelle était, demande le comité à un contre-maître qui avait passé deux ans dans l'une des manufactures de l'Alsace les plus considérables et les mieux montées, quelle était donc la cause qui vous empêchait de faire d'aussi bon coton filé qu'en Angleterre? *Le défaut de soins d'abord*, répond le témoin : *on*

(1) *V.* p. 272, 315, 319 et *passim*.

n'entretenait pas les machines aussi propres; elles n'étaient pas aussi bien réglées; on ne maintenait pas dans les ateliers une chaleur aussi égale, aussi uniforme (1). Il y a dans l'enquête d'autres dépositions analogues. J'ignore jusqu'à quel point elles sont vraies; mais il reste que dans nos meilleures filatures on n'avait pu filer encore, à l'époque où étaient recueillis ces témoignages, que du n° 150, correspondant au 200 anglais, tandis qu'en Angleterre on filait jusqu'au n° 300 (2). Or, il fallait bien qu'une différence si notable tînt à quelques causes, et il est fort possible que le défaut de soins fût une de ces causes. Ce ne serait donc pas sans raison que l'enquête l'aurait placée au nombre de celles qui donnaient ici aux Anglais l'avantage sur nous.

Quoique nos voisins nous jugent ordinairement avec une hauteur qui n'encourage pas à leur rendre justice, je ne fais pas difficulté de citer les choses où ils paraissent nous avoir devancés. Il ne faut pas que ce qu'il y a chez un peuple de sentiments fâcheux nous empêche de profiter de ce que nous pouvons y puiser d'utiles exemples. Prenons aux Anglais les bonnes applications qu'ils ont faites de nos inventions et des leurs; adoptons leurs meilleurs machines, imitons-les dans l'ordonnance judicieuse de leurs ateliers, dans l'ordre et la propreté remarquables qui y règnent, et laissons-leur la morgue dédaigneuse avec laquelle ils se plaisent trop souvent à parler des autres nations : ce n'est pas là ce qui en fait pour nous des concurrents redoutables.

Si le défaut de zèle, d'application, de soins, prive la fabrication de beaucoup de forces, le *manque de prudence* ne lui fait guère moins de mal. Un fabricant qui se ruine ne lui cause

---

(1) *Ib.*, p. 314.
(2) *Ib.*, p. 287, 301 et 314.

pas du dommage seulement parce qu'il détruit une partie de ses moyens, mais encore parce qu'il est d'un mauvais exemple. Les dissipateurs lui sont peut-être moins nuisibles que les spéculateurs trop aventureux. Les uns et les autres attaquent ses ressources; mais les derniers ont le tort particulier de la discréditer. Il ne faut qu'un petit nombre d'essais imprudents et malheureux pour décrier une industrie nouvelle qui, sagement pratiquée, aurait pu devenir très productive, et attirer utilement à elle beaucoup de bras et de capitaux. Aussi les hommes les plus ennemis des arts utiles, ce ne sont pas tant peut-être ceux qui dépensent leur fortune en fêtes, en plaisirs, que ceux qui la dissipent dans des entreprises mal conçues et mal conduites, où, en prétendant encourager l'industrie, ils n'enseignent aux industrieux que le secret de se ruiner. Un grand seigneur russe, connu par la libéralité de ses sentiments, demandait à un de nos chimistes de lui enseigner à distiller la pomme de terre; il désirait vivement, disait-il, exciter par son exemple les habitants de ses terres à se livrer à ce genre de fabrication : du reste, il déclarait qu'*il n'y voulait faire aucun profit, et que même il consentirait à beaucoup y perdre.* « A Dieu ne plaise, répondit le savant, que « je vous enseigne un art dans lequel vous pourriez consentir « à essuyer des pertes; c'est mal servir l'industrie que de faire « un tel usage de ses moyens; il n'y a d'entreprises dont « l'exemple lui soit favorable que celles qui sont lucratives, « et pour en former de pareilles, il y faut apporter une atten- « tion et une prudence qu'on ne prend guère la peine d'y « mettre quand on n'a ni le besoin, ni le désir d'obtenir des « profits. »

Autant la prudence peut ajouter aux pouvoirs de l'industrie manufacturière, autant cette industrie puise de force dans *le goût de la simplicité.* C'est un effet de ce goût de diriger

principalement son activité vers la production des objets d'un usage commun, et de la placer ainsi sur la voie dans laquelle elle peut acquérir le plus de puissance. Les objets dont tout le monde a besoin sont, par leur nature, ceux dont la demande est la plus étendue, la plus certaine, la moins variable; ceux qui comportent le mieux l'emploi des moyens expéditifs et économiques de fabrication; ceux dans lesquels les moindres économies donnent les bénéfices les plus considérables; ils sont donc ceux dans lesquels l'industrie manufacturière peut acquérir et déployer le plus de force, ceux où elle obtient le plus de liberté d'action.

Une des causes qui ont le plus retardé chez nous les progrès de cette industrie, c'est que peut-être elle n'a pas été assez dominée dans ses travaux par la simplicité des goûts et des mœurs; c'est que, dans tous les temps, elle a mieux aimé travailler pour la cour que pour le peuple. Il y a plus de deux siècles que nous fabriquons des étoffes de soie, et il y a à peine cinquante ans que nous savons faire des limes. Jusqu'à ces derniers temps, nous avons tiré des fabriques étrangères une multitude d'objets de première nécessité. Il est vrai que, depuis la révolution de 1789, notre industrie a pris une tendance meilleure; mais elle est loin d'avoir entièrement abandonné son ancienne direction : elle s'applique toujours de préférence à la production des objets de luxe. Tandis que Paris, en 1823, d'après les recherches statistiques du préfet de la Seine, exportait, année moyenne, pour plus de 2 millions de bijouterie et d'orfèvrerie, pour près de 3 millions d'ouvrages de mode, il exportait à peine pour 173,000 fr. de toiles de coton imprimées, pour 119,000 fr. de machines et de mécaniques, pour 65,000 de fer ouvré, pour 26,000 fr. de coutellerie [1]; et,

---

[1] *V. Rech. statist. sur Paris*, Paris, 1823, tableaux n. 79, 85 et 86.

bien que les proportions aujourd'hui soient fort changées, la principale activité de l'industrie parisienne est toujours dirigée du même côté. Il règne encore, sous le rapport du *caractère*, un contraste marqué entre les industries française et anglaise: l'une excelle surtout dans la joaillerie, l'orfèvrerie, les bronzes dorés et ciselés, les albâtres, les cristaux, les porcelaines, les riches soieries, les draperies fines; l'autre dans la fabrication du fer, de l'acier, du coton, de la laine, dans la production de tous les objets d'un usage très étendu; la première est encore particulièrement appliquée à satisfaire les besoins des classes élevées; la seconde travaille de préférence pour les masses.

La différence de ces directions n'est pas à l'avantage de celle des deux industries qui tient à honneur de travailler pour les classes élevées. Cette tendance a retardé le développement de ses branches de production les plus importantes; et ce qu'elle lui a fait acquérir de pouvoirs, ce qu'elle obtient de bénéfices dans la fabrication des objets de luxe, n'est rien en comparaison de ce que peut et de ce que gagne sa rivale dans la production des choses d'un usage universel et journalier. L'Angleterre, avec une population qui n'était pas la moitié de celle de la France, fabriquait, il y a vingt ans, deux fois plus de lainages, trois fois plus de *cotonnades*, six fois plus de fer ou de fonte [1]. Un brasseur de Londres, M. Per-

---

[1] La production du fer fondu, en Angleterre, en 1824, était de 700,000 tonneaux, et en France, seulement de 120,000 tonneaux. Dans la même année, la quantité de coton en laine importée en Angleterre était de 175 millions de livres, et la quantité importée en France, seulement de 56 millions de livres. M. Clément, dans son cours du Conservatoire, à la fin de 1825, portait la quantité de toiles de coton, livrées cette année-là à l'impression par les fabriques anglaises, au sextuple de la quantité des mêmes étoffes qui avaient été fabriquées en France cette année-là. Aujourd'hui, les proportions sont changées; mais la progression, très sensible en France, l'a été incomparablement plus en Angleterre.

kins, vendait, à lui seul, pour à peu près autant de bière que les trois cent soixante-seize bouchers de Paris achetaient annuellement de viande aux marchés de Sceaux et de Poissy : tandis que nos bouchers, suivant la statistique officielle que j'ai déjà citée, n'achetaient que pour 45 millions de viande [1], le brasseur, dont je parle, vendait pour 40 millions de bière [2]. Joignez que notre supériorité dans la production des choses de luxe ne compense aucunement notre infériorité dans la masse des productions nécessaires. Le produit de nos fabriques de luxe n'est d'aucune importance à côté de ce qu'il se fait, même en France, de produits usuels, et surtout à côté de ce qu'il s'en fait de l'autre côté de la Manche. Ce que toutes les aristocraties de l'Europe et du monde nous peuvent acheter d'objets de luxe équivaut à peine à ce que l'Angleterre vend, chaque année, de marchandises communes à tel petit pays qui se pourvoit chez elle d'objets de première nécessité. On voit ainsi combien le goût de la simplicité, en tournant l'activité de la fabrication vers la production des choses usuelles, peut faire prendre d'extension à ses travaux et contribuer à lui procurer de puissance.

Il faut ajouter que ce goût n'est pas moins favorable à sa liberté par l'influence qu'il exerce sur la qualité des produits que par celle qu'il a sur la masse des productions. Le fabricant dont l'industrie a pour principal objet de satisfaire les besoins de luxe, néglige ordinairement dans ce qu'il fait la chose essentielle pour s'occuper de ce qui doit parler aux yeux, de ce

---

(1) *Rech. stat. sur Paris*. Paris, 1821, tableau n. 52. Encore, faut-il observer qu'une petite partie de cette viande était achetée par des bouchers des départements voisins.

(2) On trouve, dans les *Observ. recueill. en Angl.*, par M. C. G. Simon, t. I, p. 123, quelques détails très curieux sur la brasserie colossale de MM. Barcley et Perkins.

qui est destiné à flatter la vanité. Dans une étoffe, il songe à la finesse plutôt qu'à la bonté du tissu, à l'éclat des couleurs plutôt qu'à leur solidité; il exécute avec soin les ornements d'une pendule et en laisse le mécanisme imparfait; il polit, il finit toute la partie ostensible d'un meuble, et ne donne qu'une façon grossière à la partie qui doit servir et qui ne se voit point : il ne considère proprement dans les choses que ce qui est destiné à faire effet.

Tout au contraire, le fabricant que dirigent des goûts simples, dans les produits utiles qu'il fabrique, soigne surtout la chose qui doit servir : dans un chronomètre, par exemple, il s'applique particulièrement à bien exécuter la partie chronométrique; dans un instrument de musique, ce qui doit assurer la bonne qualité des sons; ainsi du reste. Il ne dédaigne pas les ornements; mais il en use avec réserve, et jamais il ne leur sacrifie le fond même de son sujet. Pour lui, la première qualité des choses c'est qu'elles soient exactement appropriées à la fin pour laquelle elles sont faites; il s'applique par-dessus tout à leur donner cette propriété, et les efforts qu'il fait dans cette direction intelligente, lui ont bientôt fait acquérir une capacité industrielle très supérieure à celle du fabricant qui, dans ses productions, vise particulièrement à l'effet. D'ailleurs, il donne ainsi à ses produits des qualités extrêmement précieuses; et la même vertu qui, en le tournant vers la production des choses simples, lui assure de vastes débouchés, tend encore à faciliter le débit de ses marchandises en le portant à leur donner les qualités les plus propres à les faire rechercher [1].

---

[1] Je crois à propos d'observer ici qu'un des meilleurs effets de la simplicité des goûts, relativement aux produits de l'industrie manufacturière, serait d'étendre l'usage de l'étalonage, c'est-à-dire l'habitude d'exécuter tous les produits d'une certaine espèce sur un même

C'est peu d'imprimer une bonne direction aux travaux des fabriques, la simplicité des goûts excite à porter dans les consommations une économie, peut-être plus favorable encore aux progrès de la fabrication. Moins un peuple dépense pour la satisfaction de ses besoins, et plus il lui reste pour l'avancement de ses travaux. Tout ce qu'il dérobe à ses plaisirs, il peut l'employer à multiplier à varier, à perfectionner ses manufactures. L'épargne est favorable à tous les genres de fabrication, même à celui des choses chères, dont elle semble naturellement ennemie. Elle a le double effet de multiplier le nombre des fortunes capables d'atteindre à certains objets coûteux, et de permettre à l'industrie de faire descendre ces objets au niveau d'un plus grand nombre de fortunes. Elle n'interdit pas précisément la jouissance des choses de prix, elle conseille de l'ajourner jusqu'à ce qu'on puisse facilement se la permettre. Un peuple qui veut d'abord consommer des choses chères finit par ne pouvoir même se procurer celles de première nécessité. Un peuple, au contraire, qui sait ajourner de certaines jouissances et se réduire d'abord aux choses de nécessité, deviendra graduellement assez riche pour pouvoir faire, plus tard, une grande consommation de choses de prix. Bien des gens, avant la révolution, portaient des habits de soie qui n'avaient pas de chemises : depuis, un tour d'esprit plus sensé a fait penser qu'il était raisonnable de commencer par se pourvoir de chemises, et peut-être finirons-nous par porter des habits de soie. On parle de la somptuosité des na-

---

patron, circonstance qui permettrait de les faire en fabrique, sur une échelle étendue, par les procédés les plus expéditifs, et de les exécuter avec infiniment plus de régularité, de précision, et surtout d'économie. *V.*, sur les avantages de l'étalonage en manufactures, le *Cours compl. d'éc. pol. prat.*, t. II, p. 151, et les *Vues* de M. Christian *sur les arts industriels*, citées par l'auteur.

tions orientales, il faut parler de celle des peuples économes et laborieux : il n'y a vraiment que ceux-là qui parviennent à déployer une grande magnificence. Comparez les villes d'Asie à nos villes d'Europe : nos maisons valent mieux que les palais de ces pays-là : il y a plus de choses utiles, commodes, agréables, élégantes, même somptueuses, dans l'habitation d'un riche particulier de Londres ou de Paris, que dans le palais du schah de Perse. Ce sont des goûts simples, au sein d'une vie laborieuse, qui ont accru la richesse dans un pays voisin, au point d'y rendre universel l'usage des tapis de pied, qui, partout ailleurs, sont encore un véritable objet de luxe. Bien loin donc que le goût de la simplicité et celui de l'épargne qui en est la suite, s'opposent à la fabrication des choses de prix, il est visible qu'en contribuant beaucoup à multiplier le nombre des grandes fortunes, ils finissent par rendre possibles et faciles toutes les fabrications.

Il faut dire pourtant que le goût des choses simples serait encore plus favorable aux progrès des arts en interdisant tout-à-fait l'usage de certains produits qu'en se bornant à en différer la jouissance. Un peuple qui ne consomme des choses de prix que lorsqu'il possède amplement les moyens de les acheter peut arriver sans doute à une grande puissance industrielle; mais celui-là peut devenir bien plus puissant encore, qui sait s'interdire, à quelque degré de fortune qu'il parvienne, l'usage des choses destinées uniquement à satisfaire l'ostentation ou une excessive sensualité. Plus une nation industrieuse conserve, en s'élevant, des goûts simples et sévères, et plus ses pouvoirs industriels deviennent grands. Le fabricant fastueux et sensuel perd, au sein des plaisirs physiques, le goût des jouissances intellectuelles; il se désintéresse de son art; il fait moins d'efforts pour l'améliorer. Celui qui reste simple en devenant riche, au contraire, con-

serve longtemps l'énergie de ses facultés; il cherche l'accroissement de son bonheur dans un usage toujours plus étendu et plus élevé de ses forces; il emploie à perfectionner des fabrications utiles ce que l'autre consacre à de faux plaisirs; et tandis que celui-ci corrompt les masses par son exemple et les appauvrit par ses profusions, celui-là, par son exemple, leur enseigne à ne jamais se faire de besoins factices, tandis que par ses travaux il leur rend chaque jour plus facile la satisfaction des besoins réels.

Voilà comment *l'activité*, *les soins*, *la propreté*, *la prudence*, *l'économie*, *la simplicité des goûts*, ajoutent aux pouvoirs de l'industrie manufacturière. Je pourrais, si je voulais épuiser le catalogue des vertus privées, montrer qu'il n'est pas une de ces vertus qui ne contribue de quelque manière à lui donner plus de force et de liberté d'action; mais l'étendue de mon sujet m'impose l'obligation de me restreindre, et je laisse au lecteur le soin de poursuivre ces applications. Je crois en avoir dit assez d'ailleurs pour lui rendre ce travail facile. Passons maintenant aux mœurs de relation, et voyons comment les habitudes de cet ordre agissent sur l'industrie dont je m'occupe.

Il serait difficile de dire à combien d'entreprises se sont portés les uns contre les autres les agents de la fabrication. Leur tendance universelle a été longtemps de s'exclure réciproquement du domaine de l'industrie. Un petit nombre d'individus, dans chaque métier, s'emparait de la chose à faire, et disputait effrontément au reste des hommes le droit de s'en occuper. Les masses étaient réduites sans façon au rôle de manœuvre. Ce n'était qu'avec beaucoup de temps, d'efforts, de patience et de dépenses que quelques ouvriers acquéraient le droit de travailler à leur compte, et de devenir

entrepreneurs d'industrie. Les agrégations d'accapareurs étaient sans cesse occupées, entre elles à se borner les unes les autres, en dehors d'elles à prévenir l'établissement de quelque métier nouveau. Nul, hors de leur sein, ne pouvait faire, ni la chose dont elles s'occupaient, ni une chose approchante, ni rien qui eût avec cette chose quelque apparence d'analogie ([1]). Ce n'était qu'avec des peines extrêmes qu'une industrie nouvelle parvenait à se faire tolérer. Nos fabriques de cotonnades, de toiles peintes, et une foule d'autres qui font aujourd'hui l'honneur et la richesse du pays, ont trouvé, chacune à leur tour, dans les industries existantes, une résistance opiniâtre à leur établissement. Les monopoleurs ne se montraient pas moins ennemis des procédés nouveaux que des productions nouvelles : il fallait se garder de mieux faire que son voisin ; la chose n'eût pas été soufferte : tout métier avait ses règles de fabrication que nul ne pouvait enfreindre, comme toute science ses théories dont nul ne pouvait s'écarter. Enfin, on ne permettait pas plus d'employer de nouveaux outils que de suivre de nouvelles méthodes : celui qui n'avait qu'un mauvais instrument ne voulait pas qu'on en inventât un meilleur ; celui qui n'avait que ses bras ne voulait pas qu'on inventât du tout. L'ouvrier brisait les mécaniques ; le maître s'opposait à leur perfectionnement. Combien de temps les propriétaires de martinet n'ont-ils pas réclamé contre l'emploi des laminoirs ? Combien de temps

---

([1]) Qui ne sait, par exemple, que les tailleurs, marchands d'habits *neufs*, accusaient les fripiers d'empiéter sur leur domaine en vendant de *vieux* habits ; que les cordonniers contestaient aux savetiers le droit de faire leurs propres souliers et ceux de leurs enfants et de leurs femmes ? qu'Argan, inventeur des lampes à courant d'air, fut cité devant le parlement par les ferblantiers, serruriers et taillandiers, qui revendiquaient le droit exclusif de faire des lampes ? etc., etc.

les tricoteurs à l'aiguille n'ont-ils pas lutté contre l'invasion des métiers à bas? On peut réduire à ces termes la morale que les artisans, dans leurs rapports mutuels, s'efforçaient de mettre en pratique : nul ne pourra faire la chose dont je m'occupe; nul ne pourra fabriquer un produit nouveau capable de faire négliger le mien; si je n'ai pas seul le droit de tout faire, personne au moins ne pourra mieux travailler que moi; nul ne suivra de meilleurs procédés; nul n'emploiera des machines meilleures, etc.

Si telle était la morale des individus, celle de la société était encore moins conforme à la justice. Quelque entreprenant qu'on pût être comme homme privé, il était bien des choses qu'en cette qualité on n'eût osé se permettre; mais il n'était rien qu'on ne se crût permis dès qu'on agissait au nom de la société, avec son appui, ou comme dépositaire de sa puissance. Les entreprises les plus criantes devenaient simples dès qu'elles étaient faites en nom collectif. La société exerçait sur la fabrication la juridiction la plus illimitée et la plus arbitraire; elle disposait sans scrupule des facultés des fabricants : elle décidait qui pourrait travailler, quelle chose on pourrait faire, quels matériaux on devrait employer, quels procédés il faudrait suivre, quelles formes on donnerait aux produits, etc. (1). Il ne suffisait pas de faire bien, de faire mieux, il fallait faire suivant les règles. Qui ne connaît ce règlement de 1670, qui prescrivait de saisir et de clouer au poteau, avec le nom des auteurs, les marchandises non conformes aux règles tracées, et qui, à la seconde récidive, voulait que les fabricants y fussent attachés eux-mêmes? Il ne s'agissait pas de consulter le goût des consommateurs,

(1) *V.* dans Chaptal, t. II, p. 250 à 280, le détail des règlements auxquels étaient assujétis une multitude de métiers.

mais de se conformer aux volontés de la loi. Des légions d'inspecteurs, de commissaires, de contrôleurs, de jurés, de gardes, étaient chargés de les faire exécuter; on brisait les métiers, on brûlait les produits qui n'y étaient pas conformes; les améliorations étaient punies; on mettait les inventeurs à l'amende. On soumettait à des règles différentes la fabrication des objets destinés à la consommation intérieure et celle des produits destinés au commerce étranger. Un artisan n'était pas le maître de choisir le lieu de son établissement, ni de travailler en toute saison, ni de travailler pour tout le monde. Il existe un décret du 30 mars 1700, qui borne à dix-huit villes le nombre des lieux où l'on pourra faire des bas au métier; un arrêt du 18 juin 1723 enjoint aux fabricants de Rouen de suspendre leurs travaux du 1er juillet au 15 septembre, afin de faciliter ceux de la récolte; Louis XIV, quand il voulut entreprendre la colonnade du Louvre, défendit aux particuliers d'employer des ouvriers sans sa permission sous peine de 10,000 livres d'amende, et aux ouvriers de travailler pour les particuliers, sous peine, pour la première fois, de la prison, et pour la seconde, des galères (1). On croit rêver quand on voit à quelles entreprises se sont portés les agents de la fabrication les uns contre les autres, et surtout la société ou ses fondés de pouvoir contre tous. Il n'est pas de branche d'industrie qui ait été plus tourmentée, plus violentée, et où la violence ait engendré plus d'entraves.

Il n'en était donc pas où l'on dût mieux voir à quel point la justice était nécessaire à la liberté. Aussi est-ce particulièrement à l'industrie manufacturière, à tout ce qu'on a vu s'élever dans son sein de prétentions iniques, et à tout ce qu'elle a essuyé de règlements vexatoires, qu'on a dû l'acqui-

(1) Dulaure, *Hist. de Paris*, t. IV, p. 443.

sition des premières idées raisonnables qui aient été manifestées sur le régime que réclame en général l'industrie. C'est dans cet ordre de travaux qu'on a le plus tôt et le plus vivement senti ce qu'ont d'odieux et de tyrannique les gênes imposées au travail. C'est là aussi qu'on a compris le plus tôt ce qu'il y a de sottise et de vanité dans la prétention d'apprendre aux travailleurs ce qu'ils ont à faire. Plus cette prétention entraînait des suites fâcheuses, plus elle suscitait d'embarras, plus elle occasionait de pertes, et plus naturellement on devait être excité à en examiner les effets. Il y a eu des plaintes contre le régime réglementaire dès le commencement du dix-septième siècle ([1]). Ce régime, fort aggravé plus tard sous l'administration de Colbert, commença alors à devenir l'objet de réclamations plus vives et plus fréquemment renouvelées. On ne tarda pas à sentir tout ce qu'avait de désavantage une fabrication soumise à des règles invariables, une fabrication uniforme, sans proportion avec la diversité des goûts et celle des facultés. Les fabricants, perdant leurs débouchés au dehors par l'impossibilité de varier et de perfectionner leurs produits, se virent obligés de solliciter chaque jour de nouvelles modifications aux règlements, et l'autorité, égarée dans une voie qui n'était pas la sienne, n'y fut occupée, durant un siècle, qu'à avancer, à reculer, à changer de direction, à contredire ses propres avis, et à donner de perpétuels démentis à sa prétendue sagesse. Vers le milieu du siècle dernier, la philosophie et l'économie politique commencèrent à lui contester le droit de soumettre le travail à des règlements. On nia que ces règles pussent être utiles ; on n'eut

([1]) Aux États de 1614. *Voy.* Chaptal, *Industrie française*, t. II, p. 323.

pas de peine à prouver qu'elles étaient fréquemment absurdes et ridicules, et tels étaient les progrès que ces idées avaient déjà fait, lorsque Turgot arriva au ministère, que cet homme d'État crut pouvoir proposer à Louis XVI, et qu'il réussit à en obtenir l'abolition des jurandes et l'affranchissement de l'industrie. Enfin cette réforme, qui ne put avoir d'effet alors (en 1776), fut réalisée quinze ans plus tard par la Révolution, et elle devait se trouver passablement affermie quand arriva l'Empire, puisqu'elle réussit à se maintenir, en bonne partie du moins, contre l'esprit si déplorablement rétrograde de ce gouvernement. Aujourd'hui l'idée que l'industrie doit cesser d'être soumise aux prescriptions du pouvoir, *au moins dans ses procédés de fabrication*, paraît fort généralement admise. C'est aussi un principe fort reçu, malgré le rétablissement opéré du temps de l'Empire d'un certain nombre de corporations, que l'exercice en doit être également permis à tous, et que la pratique d'aucun art ne saurait devenir le privilège d'aucune agrégation d'artisans. On semble, d'une part, assez bien comprendre qu'il n'y a pas dans le corps social d'agents dont la fonction soit d'apprendre à tous les autres comment ils doivent fonctionner; et, d'un autre côté, sans se faire une trop forte illusion sur le progrès des idées communes, il est permis de penser qu'on ne trouverait qu'avec peine des gens de métier assez hardis pour oser demander qu'on rétablît à leur profit les anciennes maîtrises.

Toutefois, il ne faudrait pas inférer de ces remarques que l'esprit de notre nation, relativement à l'exercice de l'industrie manufacturière, soit encore bien exempt d'injustice ou d'erreur. Songeons, d'une part, que le principe des anciens règlements de fabrication et de l'institution des anciens *jurés-gardes* est en toutes lettres dans la législation que nous ont

léguée le Consulat et l'Empire, et qu'il ne manque, en quelque sorte, que de le mettre en action ([1]). — N'oublions pas, d'un autre côté, que si l'on ne voit plus dans chaque métier un petit nombre d'accapareurs demander effrontément qu'on les érige en corps de maîtres, il n'est malheureusement que trop ordinaire encore de voir tous les gens du même métier vouloir qu'on les affranchisse au moins de la concurrence du dehors, et qu'on leur assure le monopole de la consommation intérieure. On plaide de tous côtés avec chaleur la cause du travail *national*, et chacun, au nom du travail *national*, solliciterait volontiers la ruine de toute industrie, *nationale ou non*, qui lui fait ombrage. — Puis, si les maîtres ne prétendent plus défendre aux ouvriers de lever boutique sans leur permission, ils auront encore, jusqu'à un certain point, la pré-

---

([1]) La loi du 22 germinal an XI porte, art. 4 : « Il pourra être fait, sur l'avis des chambres consultatives (des manufactures), des règlements d'administration publique *relativement aux produits des manufactures françaises qui s'exportent à l'étranger* (et comme tout produit est susceptible d'exportation, autant dire, *à l'égard de tous les produits manufacturés*). Ces règlements seront présentés au Corps législatif en forme de projets de loi, dans les *trois ans* de leur promulgation. » — A l'appui de cette disposition merveilleuse, le décret du 18 mars 1806, qui institue les conseils de Prud'hommes, les charge, art. 10, de constater, d'après les plaintes qui pourraient leur être adressées, les contraventions aux *règlements* de fabrication *nouveaux* OU REMIS EN VIGUEUR. — Enfin, le code pénal, brochant sur le tout, prononce, art. 415, des confiscations et amendes contre « la violation des *règlements* d'administration publique *relatifs aux produits des manufactures françaises qui s'exporteront à l'étranger*, et qui ont pour objet la *bonne qualité*, les *dimensions* et la *nature* de la fabrication.» — Voilà assurément de belles pierres d'attente, et il est singulier que le zèle réglementaire n'en ait pas encore profité. Mais prenons patience : avec l'esprit qui règne, il est possible qu'avant de recourir, pour réprimer les fraudes commerciales, à de judicieuses pénalités, on s'avise de beaucoup de choses et notamment de rétablir les anciens règlements de fabrication. Voudra-t-on se priver d'un prétexte aussi heureux que celui qui résulte naturellement de ces fraudes ?

tention de rester arbitres du prix de la main-d'œuvre : il leur arrivera fréquemment de se concerter pour la fixer, et ils ne toléreront pas que, pour l'élever ou la maintenir à un certain taux, les ouvriers s'unissent ou se concertent. Il est tel pays où ils joignaient, il n'y a pas longtemps, à cette injustice celle de s'opposer à l'émigration des ouvriers, et où, maîtres de porter leurs talents et leurs capitaux partout où ils croiraient pouvoir en faire un meilleur emploi, ils exigeaient impérieusement que les ouvriers demeurassent attachés à la glèbe de l'industrie nationale ([1]). Les ouvriers, de leur côté, ne mettent pas toujours plus de justice dans leurs prétentions. Il est encore assez dans leurs habitudes, à l'heure où j'écris ceci, d'empêcher que les maîtres n'introduisent des machines propres à économiser l'ouvrage, de s'opposer à ce qu'ils prennent des ouvriers partout où ils en pourraient trouver, d'entrainer de vive force dans leurs coalitions ceux de leurs camarades qui voudraient demeurer neutres. On est forcé d'avouer que ni la morale des maîtres par rapport aux ouvriers, ni celle des ouvriers par rapport aux maîtres, ni celle des uns et des autres à l'égard de la société, ne sont encore bien exemptes d'injustice.

D'une autre part, la société est loin, il nous semble, de se renfermer d'une manière bien exacte, relativement aux travaux de l'industrie manufacturière, dans la limite de ses devoirs. Il est difficile de ne pas trouver qu'elle s'arroge encore, relativement à ces travaux, plus de pouvoirs qu'il ne lui ap-

---

([1]) On peut voir dans l'*Enquête anglaise* sur l'état de notre industrie, avec quelle naïveté d'honnêtes chefs de fabrique anglais venaient demander qu'on exécutât les lois contre l'émigration des ouvriers, et qu'on rendît, s'il le fallait, ces lois plus sévères. Je renvoie le lecteur aux pag. 100, 101, 171, 172, 199, 201, etc. Cette législation a depuis été changée.

partient et qu'il ne serait de son véritable intérêt de le faire. C'est de complicité avec elle que les fabricants parviennent à s'affranchir, au détriment les uns des autres et de l'universalité des consommateurs, de toute concurrence étrangère. C'est avec son appui que ces fabricants se font payer par les contribuables des primes d'encouragement qu'ils ne devraient recevoir que de leur industrie. C'est de son aveu qu'ils exercent sur les ouvriers une police plus ou moins vexatoire, qu'ils peuvent s'entendre pour fixer le prix du travail, empêcher que les ouvriers se concertent pour le même objet, et, s'ils désertent les ateliers, les rappeler forcément à l'ouvrage. Pendant qu'elle favorise la plupart des fabrications par son régime prohibitif plus que ne le voudraient la justice et le sentiment éclairé de l'intérêt universel, il en est quelques-unes dont elle s'attribue plus ou moins indûment le monopole, et quelques autres dont elle livre non moins indûment l'exercice exclusif à un nombre limité d'individus. Enfin, et c'est peut-être là son erreur la plus considérable, il arrive que, par une interprétation abusive des lois de l'Assemblée constituante, qui n'ont établi la liberté de l'industrie que sous la réserve des règlements de police, elle soumet encore une multitude d'industries ou d'établissements industriels à des règlements préventifs arbitraires, qui ont le double tort de n'offrir à la société que des garanties de sécurité très insuffisantes, et de porter un grand embarras dans les relations, de causer à beaucoup de travaux une gêne extrême [1].

---

[1] *V.* les lois et les règlements relatifs à l'établissement des usines, forges et hauts-fourneaux, des moulins et usines sur cours d'eau, des manufactures à l'approche des lignes de douane ou dans le voisinage des forêts, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, et notamment des machines à vapeur, des balanciers moutons, lami-

Je sais bien que ces diverses mesures de la société, ou des pouvoirs publics qui ont mission de parler et d'agir pour elle, ne sont pas toutes approuvées de la partie de ses membres la plus éclairée. Mais, soit qu'en général elles soient assez mal connues, ou qu'elles soient encore plus imparfaitement appréciées; soit, par suite, qu'on n'ait pas l'idée de les blâmer, ou qu'on ne dirige contre elles qu'un blâme dénué de conviction et de force, il se trouve, en résultat, que leur appui véritable est dans l'état de l'esprit public à leur égard, et qu'on peut avec fondement les considérer comme son ouvrage.

Or, avec un état de l'esprit public qui comporte une intervention si abusive encore de la société dans les travaux de l'industrie manufacturière, il est clair qu'il ne peut pas y avoir de liberté véritable pour cette industrie. C'est bien quelque chose sans doute, c'est même beaucoup, qu'elle se trouve plus ou moins débarrassée de la gêne des corporations et de celle des règlements qui avaient pour objet de déterminer ses procédés; mais ce que l'état des idées et des habitudes publiques continue à lui opposer de restrictions et de gênes de

---

noirs, etc. Tels sont, en effet, les principaux objets de l'industrie manufacturière que la loi a soumis, dans un intérêt de police, à des règlements préventifs. — *V.*, en particulier, sur les usines, forges et hauts-fourneaux, la loi du 21 avril 1810, tit. VII, section IV et V; — Sur les moulins et usines sur cours d'eau, l'art. 16, tit. II, de la loi des 28 septembre-6 octobre 1791, l'arrêté du 19 termidor an VI, un avis du Conseil d'État du 30 octobre 1817, une ordonnance du 30 mars 1821, et une instruction du directeur des ponts et chaussées du 16 octobre 1834;—Sur les établissements incommodes, insalubres ou dangereux, le décret du 15 octobre 1810 et les ordonnances des 14 janvier 1815, 25 juin et 29 octobre 1823 et 20 août 1824; — Sur les machines à vapeur, l'ordonnance en 86 articles, du 22 mai 1843. — *V.* encore la législation sur les livrets, et la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures.

toute espèce, met encore de fort grands obstacles à son développement régulier et complet.

Est-il besoin d'observer, par exemple, que la prétention que peuvent former, avec une sorte d'assentiment public, toutes les branches de la fabrication, d'approvisionner exclusivement le marché national, en même temps qu'elle gêne beaucoup les mouvements de l'industrie voiturière, suscite aussi de grands obstacles à leur propre activité? La chose est assurément bien évidente. Il saute aux yeux que la société ne peut pas favoriser indûment une fabrication sans nuire à d'autres par cela même. Protège-t-elle injustement les fabriques d'huile de colza? elle écrase par cela même les fabriques d'huile de sésame. Ecarte-t-elle les fers étrangers, pour favoriser les maîtres de forge? elle opprime tous les arts qui traitent le fer. S'avise-t-elle, pour encourager les mécaniciens, de repousser les machines étrangères? elle opprime les arts qui pourraient employer ces machines avec plus d'avantage et moins de frais. Favorise-t-elle indûment les filatures de lin? elle opprime les fabriques de toile. Protège-t-elle, autrement qu'il ne serait permis, les producteurs de laine? elle opprime les fabricants de drap. Assure-t-elle le monopole de la vente intérieure aux fabricants de drap? ce sont les tailleurs qu'elle opprime. Il est clair qu'elle ne peut enchérir par d'injustes faveurs les produits d'une fabrication qu'en grevant tous les arts qui en font usage; et s'il arrive qu'il n'y ait pas un produit dont on n'élève le prix par de mauvais moyens, il arrivera aussi que chaque art ne pourra vendre plus cher ce qu'il fait qu'après avoir payé plus cher tout ce qu'il consomme pour produire; de sorte que le résultat sera d'élever le prix de toutes choses, et, en rendant tout plus cher, de rendre tout plus malaisé. Mais je n'ai pas besoin d'insister sur un sujet que j'ai déjà traité avec détail dans le précédent chapitre, et

en voilà de reste pour faire sentir que la société, en accordant d'injustes pouvoirs à toutes les fabrications, leur prépare à toutes des embarras et des entraves.

Est-il besoin de dire, après cela, que les branches de l'industrie manufacturière dont elle a usurpé le monopole, en même temps qu'elles ne se trouvent emprisonnées dans ses mains que par une injustice, y sont extrêmement déplacées, et que les contributions qu'elle lève par ce moyen sont un impôt d'une nature infiniment onéreuse? — Est-il, d'une autre part, plus nécessaire d'ajouter que le petit nombre de celles qu'elle a replacées sous le joug des corporations souffrent notablement de ce régime, et donnent des fruits moins abondants, moins parfaits et plus chers qu'elles ne feraient si elles étaient laissées comme les autres à la libre recherche de toutes les activités? — Je crois qu'on peut tenir ces propositions pour suffisamment certaines, et je réserve les remarques que j'ai à faire encore sur son intervention dans les travaux manufacturiers, pour les règlements préventifs auxquels elle les soumet dans un intérêt d'ordre et de police.

On sait en quoi consistent ces règlements; à quelle variété d'objets ils s'appliquent; quel nombre et quelle diversité de fonctionnaires ils mettent en jeu; quel pouvoir ils donnent à l'autorité d'empêcher ou de permettre; de quelle série de formalités ils exigent qu'elle fasse précéder les défenses et les autorisations [1]. Je ne critique point, à Dieu ne plaise, les intentions qui ont dicté cet ensemble de règles. Rien de plus recommandable que les intentions en général et ces intentions-ci en particulier. Il s'agit de prévenir des faits indubitablement très dommageables; et, par exemple, il s'agit d'empêcher —

[1] *V.* la note de la page 359, et les lois et règlements qui y sont cités.

que les usines qu'on entreprendrait d'établir sur des cours d'eau, ou n'appauvrissent les voies fluviales, ou n'en embarrassent le cours, ou n'inondent des propriétés riveraines, ou ne nuisent à des usines déjà établies; — que les ateliers incommodes, insalubres ou dangereux qu'on voudrait fonder, ne causent aucune grave incommodité aux personnes du voisinage, et ne compromettent ni leur santé, ni leur sécurité; — que les moteurs à vapeur, notamment, à qui tant d'industriels voudraient confier la mise en mouvement de leurs usines, ne mettent en péril, par la possibilité des explosions, la vie de beaucoup de gens, etc. Or, non-seulement tout cela est permis, mais tout cela est obligé; et, non-seulement le législateur est obligé d'empêcher de tels faits, mais il est dans sa mission et dans son obligation d'empêcher tout ce qui pourrait les rendre possibles, toute témérité ou toute négligence qui seraient de nature à les provoquer, et, en conséquence, de faire une loi de l'observation des précautions qu'on ne saurait négliger sans incurie ou sans imprudence. Nul doute donc à élever sur toutes ces fins; il n'y en a de possibles que sur les moyens dont l'autorité fait choix pour les atteindre; mais la justice et même l'efficacité de ces moyens est assurément très susceptible d'être contestée.

Ils sont de plusieurs sortes. Ils consistent à interdire la création de certains établissements et l'emploi de certains ustensiles jusqu'à ce que l'autorité ait suffisamment consulté, examiné, censuré, délibéré et finalement permis; à exercer ensuite une certaine surveillance pour voir si les précautions prescrites sont observées; et enfin, si l'établissement ou l'instrument autorisés deviennent, malgré ces précautions, une cause de dommage, à permettre des poursuites par les voies ordinaires, comme s'il n'y avait pas eu d'autorisation donnée.

Tels sont les moyens auxquels j'adresse le double re-

proche d'être à la fois excessifs et insuffisants, injustes et inefficaces.

Ils sont injustes en ce sens qu'ils font une obligation de ce qui n'est pas naturellement obligatoire. Ce qui est naturellement obligatoire, en effet, c'est l'observation des précautions : ce n'est pas le recours préalable à l'autorité. L'autorisation exigée est manifestement contraire à la liberté de l'industrie. On n'est pas libre de faire ce qu'on ne peut faire qu'avec autorisation. L'autorisation est une variété de l'ancien régime de la censure. C'est ce régime appliqué à de certaines natures d'établissements et d'instruments. Je n'ai pas besoin d'exposer à quel point sont gênantes et compliquées les formes de cette censure ; combien la gravité s'en accroît à mesure que se multiplient ou que voudraient se multiplier les établissements et les instruments auxquels elle est appliquée, des instruments destinés à devenir d'un usage aussi universel et aussi familier que la machine à vapeur par exemple, et des établissements si nombreux qu'on en a formé plusieurs centaines de catégories ; quel temps elles font perdre à l'industrie dont nous nous occupons, et quel dommage elles lui causent.

Mais ce qu'il est essentiel de dire et facile de démontrer, c'est que l'exercice de cette censure, qui soumet les établissements et les instruments qui la subissent à un assujétissement si gênant et si injuste, est néanmoins un préservatif très insuffisant. Il faut prendre garde en effet que si l'autorisation nécessaire est assez ordinairement demandée, il s'en faut qu'elle soit toujours attendue. Il n'est assurément pas rare que l'on commence les travaux avant d'avoir demandé cette autorisation, et surtout avant de l'avoir obtenue. C'est l'effet naturel des lenteurs qui accompagnent ces sortes de procédures et de l'indulgence que commandent fort justement ces

lenteurs, de la nécessité de ne pas rendre l'administration tracassière, de la crainte d'inspirer contre elle de l'hostilité à des milliers d'hommes utiles et honorables, sur lesquels on agit par la persuasion beaucoup plus fructueusement qu'on ne ferait par la contrainte. Il arrive ainsi que bien des travaux de l'ordre de ceux que les règlements atteignent s'exécutent en dehors des prescriptions règlementaires, et sans que les entrepreneurs aient pris suffisamment conseil, ni de l'administration, ni d'eux-mêmes. A quoi il faut ajouter que le défaut de vérification préalable n'est certainement pas compensé par l'activité et la sévérité de la surveillance ultérieure; car la seule surveillance qui soit rigoureusement imposée est celle qui est prescrite aux ingénieurs, dans leur tournée annuelle d'inspection, et l'on conviendra que, dans l'intervalle qui sépare ces rares visites, on ne s'inquiète guère des négligences et des imprudences dans lesquelles peuvent tomber les chefs des établissements autorisés ou à autoriser. On sait ce qui se passait, dans l'emploi des machines à vapeur, relativement aux rondelles fusibles, avant qu'on les eût finalement supprimées, et ce qui se passe encore, relativement aux soupapes de sûreté, quand les entrepreneurs pressés de travail sentent le besoin de forcer la marche de leurs machines. On sait aussi comment sont fréquemment observées les précautions prescrites aux établissements incommodes et insalubres, et à d'autres classes d'établissements règlementés.

Il est vrai que lorsque, faute de soins et de précautions, des accidents arrivent, des dommages sont causés, les personnes atteintes peuvent, nonobstant l'autorisation administrative, recourir à la justice ordinaire et solliciter des réparations. Mais, autre inconvénient de tout ce système, les agents de l'administration, dont de telles poursuites accusent le zèle, doivent naturellement sentir le besoin de défendre

des inculpés qui souvent ne sont coupables que faute d'avoir été suffisamment surveillés, incliner à n'attribuer les suites de leur incurie qu'à des circonstances indépendantes de leur volonté, et réussir à les faire exempter, sinon de toute réparation civile, au moins de toute condamnation pénale. De sorte que ce régime, d'une part si chargé d'entraves, n'offre, sous un autre rapport, que d'imparfaites garanties, et nuit réellement à cette sûreté qu'il a la prétention de rendre plus grande et plus effective.

Disons-le franchement : mieux vaudraient moins de gênes d'abord, et plus de surveillance ensuite. Il n'est pas douteux qu'un système dans lequel les entrepreneurs, bien avertis des précautions qu'ils auraient à prendre, seraient laissés d'ailleurs à leur entière responsabilité et soumis seulement à une surveillance exacte, n'offrît, en gênant moins la liberté et en blessant moins la justice, infiniment plus de garanties de sécurité. Ils ne seraient pas soumis d'abord, il est vrai, à l'obligation de remplir une longue série de formalités ; mais comme ils courraient de véritables risques, ils ne s'exposeraient pas légèrement au danger d'être poursuivis et à l'obligation de détruire ou de changer à grands frais des constructions qui pourraient donner lieu à de justes plaintes. Ils prendraient sérieusement conseil, et aviseraient avant d'entreprendre. Ils ne pourraient pas d'ailleurs, comme dans le régime en vigueur, renfermer toute leur sagesse dans leur projet, et la restreindre aux actes nécessaires pour obtenir l'autorisation. Comme ils seraient l'objet d'une surveillance assidue et se verraient exposés à des poursuites dès qu'ils feraient courir quelque danger, et seraient ou menaceraient de devenir une cause de dommage, il faudrait que leur attention à ne pas nuire se soutînt comme la surveillance dont ils seraient l'objet, et les garanties offertes par cette application ordinaire du droit

commun, outre qu'elles seraient plus réelles, seraient aussi plus continues.

Au fond, de quoi s'agit-il? De s'assurer que dans le choix et dans l'emploi de certains ustensiles, que dans la manière de placer, de construire et de tenir de certains établissements, on observera de certaines précautions impérieusement commandées par la prudence. Et quel est le vrai, quel est le meilleur moyen d'y parvenir? la liberté, ou la censure? l'arbitraire, ou le droit commun? la nécessité de l'autorisation préalable sans surveillance ultérieure, au moins sans surveillance sérieuse, ou la dispense de l'autorisation et des formalités gênantes qui l'accompagnent, compensée par une surveillance soutenue et par une constante attention à empêcher qu'on ne nuise? Pour les esprits bien faits, une question ainsi posée est, je crois, une question résolue. En Angleterre, où les moulins, les usines, les moteurs à vapeur appliqués à toutes sortes d'ateliers et de manufactures, les établissements de l'ordre de ceux que nous appelons insalubres ou dangereux, sont incomparablement plus nombreux qu'en France et s'y multiplient avec une vitesse infiniment plus accélérée; en Angleterre, dis-je, on n'a pas le moins du monde senti le besoin d'accumuler les lois, les décrets, les ordonnances, les instructions, et de rédiger plusieurs milliers d'articles pour dire suivant quelles formes il serait permis de créer tout cela. Les Anglais se bornent à réprimer ce qu'ils appellent les nuisances, les actions dommageables, les établissements qui compromettent la sûreté, la santé, le repos des citoyens, qui font du mal ou qui menacent d'en faire.

On n'admet pas chez nous, je le sais, que l'autorité judiciaire fût capable de réprimer ces dommages avec un discernement suffisant. Elle tiendrait trop compte, croit-on, des droits de la propriété, et pas assez de ceux de l'industrie;

elle ne comprendrait pas que les entrepreneurs d'industrie sont aussi propriétaires, et qu'ils ne doivent pas être gênés dans l'emploi de leur terrain, quand ils s'en servent sans détriment notable pour les propriétés ou les propriétaires du voisinage; elle ne saurait pas concilier avec une équitable intelligence les droits et les intérêts contraires des propriétaires voisins; elle serait surtout impropre à faire d'une manière convenable la police des cours d'eau, et, en respectant la liberté de l'usage, à empêcher qu'on n'agît ici d'une manière contraire aux droits du public ou de certaines personnes privées. — Je ne crois pas, pour mon compte, que les tribunaux fussent et surtout dussent demeurer aussi incapables qu'on le suppose de prononcer d'une manière suffisante et convenable sur de tels faits; et le Code civil, le moins imparfait de nos codes, ne le croyait pas non plus, sans doute, au moins en ce qui touche l'usage des cours d'eau, lorsqu'il les chargeait, par son article 645, de régler les difficultés auxquelles cet usage pourrait donner lieu, et de concilier dans leurs décisions les intérêts de la propriété et ceux de l'industrie agricole. Mais on n'a voulu ni former, ni même éprouver leur capacité sur ce point, non plus que sur les autres matières dont il s'agit ici. On obéissait à d'autres tendances. Après avoir formé une vaste administration, on ne pouvait pas la laisser oisive; il fallait bien tailler de la besogne au zèle des nombreux fonctionnaires qu'on avait créés; et c'est ainsi et presque forcément qu'on a été conduit à charger l'autorité administrative de régler préventivement une multitude de faits qu'on aurait pu et dû laisser à l'activité spontanée des populations, en prévoyant avec soin, bien entendu, les abus dont cette activité était susceptible, et en chargeant les tribunaux de la retenir dans les limites du droit, en éclairant à cet égard leur action par une législation bien faite.

Les inconvénients du régime préventif se font sentir ici jusque dans les matières où l'intervention en serait, ce semble, le plus permise. Quoi, en apparence, de plus légitime et de plus simple que de vouloir empêcher qu'on n'abuse, dans les manufactures, de la faiblesse des femmes, des enfants, et, pour y parvenir, que de régler, suivant l'âge et le sexe, le nombre d'heures que devra durer la journée de travail? Cependant il n'est pas bien sûr que cette mesure, inspirée par un mouvement si naturel de charité et de philanthropie, fût très favorable aux malheureux en faveur de qui elle aurait été prise. Il faut prendre garde d'abord qu'on ne pourrait guère réduire dans les fabriques les heures de travail pour les enfants et pour les femmes, sans les réduire par cela même pour tous les ouvriers; car les enfants et les femmes une fois partis, il serait fort difficile que l'atelier continuât à marcher, et de fait la journée serait finie pour tout le monde. Puis quel serait, même pour ceux qu'on aurait voulu soulager, le résultat de cette réduction de la journée? On pourrait bien défendre aux chefs de fabrique de retenir les femmes et les enfants au travail au-delà de tant d'heures; mais pourrait-on les contraindre à donner pour un travail moindre un salaire pareil, à payer une journée de dix heures, par exemple, autant qu'une journée de douze? Quand ils le voudraient, le pourraient-ils? Le pourraient-ils du moins sans se ruiner? La situation du marché le permettrait-elle? Et s'ils étaient forcés de payer moins des ouvriers dont ils recevraient un travail moindre, cette réduction des salaires, suite inévitable de celle du travail, serait-elle bien heureuse pour les classes intéressantes qu'on aurait voulu favoriser?

Ce qu'il y a de certain, c'est que la loi qui a voulu régler chez nous le travail des enfants dans les manufactures, paraît rencontrer à l'application d'insurmontables difficultés, et

qu'en Angleterre, les classes en faveur de qui de telles mesures ont été prises en ont autant que possible éludé le bienfait. Les débats du parlement, au sujet de la proposition de lord Ashley, nous ont appris quels ont été les résultats du bill fait en 1833 pour abréger le travail des enfants dans de certaines classes de fabriques. L'effet du bill le plus immédiat a été de déprécier le travail dans toutes ces classes d'établissements; et comme les enfants, par leur situation, étaient forcés de courir après le travail le mieux rétribué, ils ont déserté les fabriques où il était réglementé pour se réfugier dans celles où il était demeuré libre et avait conservé son prix. De sorte que l'on compte aujourd'hui, dans une seule branche d'industrie, jusqu'à 33,000 enfants qui travaillent quinze heures par jour et souvent la nuit. « Il y a eu, comme le disait énergiquement un ministre, *congestion* de travail partout où n'était pas intervenue la législation, et dépréciation partout où elle était intervenue. » On aurait pu, il est vrai, prévenir la congestion dont parlait sir James Graham, en réduisant les heures de travail dans toutes les classes de fabriques; mais si on eût évité par là que les travailleurs ne se jetassent avec excès dans de certaines branches d'industrie, on n'eût pas évité que leur travail ne se dépréciât dans toutes; il est, au contraire, naturel de penser que la dépréciation du travail fût devenue générale comme la limitation de sa durée. Serait-il en effet au pouvoir des chefs de fabrique, si la journée était réduite de douze heures à dix, et si, par suite, le travail et la production de leurs ateliers venait à subir forcément une réduction d'un sixième, serait-il, dis-je, en leur pouvoir de continuer, sans succomber, à payer la même somme de salaires? et la classe ouvrière, qu'on trouve déjà à plaindre, serait-elle plus heureuse si l'on ne parvenait à réduire la durée de son travail qu'en

faisant baisser d'autant le prix de ses journées ? N'y aurait-il pas dans cette mesure, imaginée pour la soulager, de quoi lui inspirer une vive irritation et l'entraîner à de graves désordres ? Ce qu'il faut souhaiter, pour qu'elle éprouve un soulagement réel, ce n'est donc pas que le législateur intervienne ainsi arbitrairement dans ses transactions avec les chefs de fabrique, et se mette à régler des heures de travail dont il ne lui appartient pas plus de déterminer la durée que le prix; mais qu'elle sache se placer par sa prévoyance dans une situation où elle n'ait pas besoin d'un si dangereux secours, et qui lui permette naturellement de traiter à des conditions avantageuses; c'est qu'au besoin, elle sache, en limitant le nombre des naissances, prévenir le trop grand accroissement de celui des ouvriers, et l'avilissement du prix de la main-d'œuvre; c'est qu'elle unisse une sévère économie à une activité persévérante, et qu'elle use de ses ressources avec d'autant plus de sagesse qu'elles sont plus limitées. Le législateur peut bien sans doute charger les tribunaux d'apprécier les cas où des parents, de complicité avec des chefs de fabrique, feraient des forces ou plutôt de la faiblesse de certains enfants un abus véritablement coupable; mais décider d'une manière générale que telle classe de travailleurs ne pourra être retenu au travail que tant d'heures, il ne le peut réellement pas; car il ne le pourrait qu'avec des inconvénients extrêmes, pires que le mal auquel il tenterait d'obvier. Ce mal est le résultat nécessaire d'une situation qu'on ne peut changer par de tels moyens, et le régime réglementaire échoue ici comme en toutes choses : sa prétention de suffire à tout par des procédés artificiels est une prétention pleine de démence et qui ne suffit véritablement à rien.

Cependant si, dans sa manière de faire la police de l'industrie manufacturière, le législateur commet encore de gra-

ves erreurs de théorie, il ne faut pas qu'à mon tour j'en commette une d'application, et je n'aurai garde assurément d'inférer des remarques dans lesquelles je viens d'entrer qu'il fallût, dès aujourd'hui, provoquer, sur les divers points qui viennent d'être examinés, la réforme des pratiques administratives. Je ne crois pas le moins du monde que, dans les dispositions actuelles de l'esprit public, on le pût avec la moindre chance de succès. Je n'espère pas même que de longtemps, de tels changements puissent devenir praticables. Mais il n'en est pas moins vrai que tant que les pratiques en question trouveront dans les habitudes publiques un appui suffisant pour se maintenir, la liberté, dans la bonne et judicieuse acception du mot, de l'industrie manufacturière, n'existera que très incomplètement. Cette liberté, en effet, n'est pas compatible avec des habitudes d'esprit qui permettent à la société de soumettre les travaux manufacturiers à des règlements de la nature de ceux que je viens de passer en revue. Il ne lui appartient pas plus de déterminer, dans un intérêt d'humanité ou de sécurité, la longueur des journées de travail, la forme de certains instruments, la place de certains ateliers, qu'il ne lui appartenait, sous l'ancien régime, de régler les procédés de fabrication dans un intérêt de probité. Empêcher qu'on ne trompe les acheteurs, empêcher qu'on n'incommode ou qu'on n'expose les voisins, empêcher qu'on n'exténue de fatigue de pauvres enfants n'est pas seulement un droit pour elle, c'est un devoir et un devoir très impérieux; mais, pour bien remplir ce devoir, il faut qu'elle s'attaque directement à la fraude, à l'incurie, à l'imprudence, à l'inhumanité et non au travail lui-même, dont elle n'embarrasse jamais les mouvements sans faire plus de mal encore qu'elle ne réussit à en prévenir, et notamment sans opposer à son activité et à ses progrès de très fâcheux obstacles.

Après avoir vu comment influent sur la liberté de la fabrication les habitudes sociales, les mœurs privées, les divers genres d'habileté qui tiennent à l'art, ceux dont est formé le génie des affaires, et en général toute cette partie des pouvoirs du travail qui se compose de facultés personnelles, voulons-nous examiner comment s'y applique, à son tour, cette seconde source de moyens dans laquelle il n'entre que des objets matériels? Nous découvrirons sans peine que l'influence de ces objets, si considérable dans tous les arts, y est, comme celle des facultés personnelles, encore plus sensiblement marquée que dans l'art des transports, et je puis dire d'avance qu'il n'est pas d'industrie où l'on voie plus clairement à quel point il est essentiel d'avoir un atelier bien situé, bien organisé, où le travail soit convenablement réparti et où l'on dispose d'un bon système de moteurs et de machines.

Par exemple, l'industrie manufacturière paraît être jusqu'ici la seule où les économistes aient commencé à apercevoir combien la perfection de l'atelier dépend de sa situation. Ce n'est pas que l'influence de ce moyen ne soit réelle que dans cette industrie : elle se fait sentir dans toutes. Il n'est pas d'art où le genre de service que peuvent rendre les ateliers ne dépende d'abord du degré d'intelligence qu'on a mis dans le choix de leur emplacement. Il n'est pas plus indifférent pour une route, une école, une maison de santé d'être convenablement situées que cela n'est indifférent pour une manufacture. Mais enfin les manufactures sont la seule branche d'industrie où la science ait commencé à remarquer à quel point le succès des entreprises dépend du choix des lieux où l'on s'établit ; et s'il ne faut pas induire de cette observation que l'influence de ce moyen ne soit réelle que dans

cette industrie, on pourrait au moins en inférer qu'elle s'y laisse mieux apercevoir que dans les autres ([1]).

Il est sûr que si la situation des magasins, des rues, des chemins, et en général de tous les ateliers dans lesquels ou sur lesquels l'industrie voiturière exécute sa fonction, influe beaucoup sur le service qu'ils peuvent lui rendre, la puissance des manufactures semble se lier avec plus d'évidence encore aux lieux qu'on a choisis pour leur établissement. Qui ne sent que la fabrique la plus belle et la plus savamment organisée, placée loin de toutes les circonstances favorables à son action, serait nécessairement impuissante?

Les choses n'ont pas été arrangées dans ce monde de manière que toute industrie pût être exercée indifféremment partout. Elles n'ont pas été arrangées non plus de manière que de certaines localités fussent exclusivement propres à l'exercice de tous les arts. Nul lieu ne réunit tous les avantages. Nul lieu non plus n'a été complètement déshérité de tout. Mais de certaines localités sont plus propres à de certains travaux, d'autres à d'autres, et l'intérêt de l'espèce humaine aurait voulu que les hommes se fussent toujours placés pour faire les choses dans les lieux qui réunissaient le plus de circonstances favorables à leur exécution.

([1]) *V.* Chaptal, *De l'industrie française*, t. II, p. 232 et suivantes.— M. Say, qui n'avait pas parlé de ce moyen dans son *Traité d'écon. pol.*, a réparé cette omission dans le *Cours complet*, t. II, p. 157 et suiv. Ce n'est pas le seul point sur lequel le second ouvrage du célèbre auteur justifie les observations que j'avais pris la liberté de faire sur le premier (*Rev. encycl.*, cahier d'avril 1827). Il reste à remarquer néanmoins que la correction est incomplète, et que le choix des emplacements, dont J.-B. Say ne parle que comme d'un moyen de succès propre aux manufactures, aurait dû être considéré comme favorable à toutes les industries, et rangé, dans son premier volume, parmi les moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance du travail.

Il est difficile de croire qu'il en ait toujours été ainsi. Bien des causes ont dû y mettre obstacle. La prétention seule qu'on a eue dans chaque pays de faire tout ce qui se faisait dans les autres, et le système de prohibitions qui s'en est suivi, ont dû, comme je le remarque ailleurs, être cause que beaucoup d'arts se sont développés hors de leur vraie place; et il est probable que dans la somme des allées et venues, des voyages et des transports de toute espèce que le genre humain exécute aujourd'hui sur la surface du globe, il y a une énorme masse de mouvements qui se fait en pure perte, et uniquement parce que, dans le monde en général, et dans chaque pays en particulier, beaucoup de choses n'ont pas été faites là où elles pouvaient être entreprises le plus convenablement.

Maintenant que les choses se sont développées d'une certaine façon, ce qui a été fait décide en grande partie de ce qu'il est le plus utile de faire, et les travaux exécutés influent à un haut degré sur le choix des lieux où l'on doit s'établir pour en exécuter de nouveaux. Qui le croirait? l'Inde, où se récolte le coton, où on le fabrique de temps immémorial, où cette industrie avait acquis un degré de perfection qu'il semblait impossible d'atteindre, où la main-d'œuvre d'ailleurs est à vil prix, l'Inde n'est plus le pays où un Indien peut établir le plus convenablement ses fabriques d'indienne. Il lui vaudrait mieux, s'il a les talents requis et une fortune facilement transportable, laisser là l'Inde avec ses cotonniers, ses ouvriers et tous ses avantages naturels, et venir s'établir en Angleterre, à plus de quatre mille lieues de la matière première, et dans un pays où les ouvriers sont très chers, sauf à faire faire quatre mille lieues encore à son coton fabriqué, pour le faire retourner dans l'Inde, où en effet il pourrait le donner à meilleur marché que s'il l'avait façonné sur place,

tant sont ingénieux et puissants les moyens d'action que des hommes d'une autre race ont développés dans le pays éloigné où il serait venu s'établir!

On peut juger par ce seul trait à quel point le travail a pu altérer les situations, changer l'importance relative des localités, et modifier les motifs qui sont de nature à influer sur le choix des emplacements.

Ces motifs sont si variés et si nombreux qu'il est comme impossible de trouver des localités qui réunissent toutes les convenances; et qu'en quelque lieu que se place un manufacturier, il ne doit presque jamais arriver qu'il trouve, sur le lieu même de son emplacement, ses matières premières, ses moteurs, ses ouvriers, ses débouchés, etc.

Quelles sont de ces choses celles dont il lui convient le plus de se rapprocher? C'est une question à laquelle on ne peut répondre d'une manière générale. Il faudrait savoir pour quelle part chacune d'elles doit entrer dans ses frais, jusqu'à quel point, en se rapprochant de l'une, il pourra s'éloigner des autres, quelles sont celles qu'il serait le plus dispendieux de faire voyager. On peut dire qu'il doit se placer au point où il aura le plus sous sa main toutes les choses que son art réclame, qu'il doit choisir la situation où il aura à faire le moins de mouvements inutiles et pourra éviter le plus de frais. Mais cette situation quelle est-elle? C'est, dans chaque circonstance particulière, ce qu'un grand discernement et des calculs exacts sont seuls capables de lui enseigner.

En général, les points de chaque pays où il convient le mieux de se placer pour exercer un art, ce sont ceux où cet art a déjà fait les progrès les plus considérables; car, outre que de tels lieux possèdent ordinairement des avantages naturels assez marqués, ils sont, par le fait même des progrès

que cet art y a faits, ceux où doivent se trouver réunies le plus de circonstances favorables à son exercice; ceux où il doit y avoir eu le plus de travaux exécutés pour faciliter l'arrivage des matières premières et l'écoulement des produits fabriqués; ceux où l'on doit trouver une population plus rompue aux difficultés que l'art présente et aux habitudes qu'il réclame; ceux où le courage des travailleurs doit être le mieux soutenu et leur émulation la plus vivement excitée; ceux où il est le plus aisé de faire des progrès et de profiter de ceux que font les autres.

Aussi voit-on, en général, les hommes qui veulent faire une chose se rapprocher, comme par instinct, des lieux où on la fait déjà, et, par suite de cette disposition, les fabriques de même ordre s'agglomérer, dans chaque pays, sur un petit nombre de points principaux. C'est ainsi qu'en Angleterre la plupart des manufactures de coton se sont concentrées dans le Derbyshire et le Lancashire, les fabriques sur métaux à Birmingham et à Sheffield, la poterie dans le comté de Suffolk, la fabrication des rubans de soie à Coventry. C'est ainsi qu'en France on fabrique particulièrement les rubans à St-Étienne, les étoffes de soie à Lyon, les draps à Elbeuf, à Louviers, à Sédan. Il résulte de là, a-t-on observé avec beaucoup de justesse, une grande émulation due au voisinage et beaucoup de facilités pour l'imitation, source de toute prospérité. Encore ces avantages sont-ils loin d'être les seuls qui résultent de cet arrangement : tout, comme je l'ai dit, doit se trouver mieux préparé pour l'exercice d'un art là où cet art a déjà pris des développements considérables. C'est donc surtout dans ces centres d'action qu'il convient de s'établir. Et néanmoins tels pourraient être les avantages réunis dans des lieux plus ou moins éloignés de ces foyers d'activité, qu'il pourrait arriver qu'on dût les choisir de préférence. Mais le

calcul seul peut donner à cet égard des avis éclairés (¹).

Si une manufacture, pour être vraiment propre à son objet, demande à être bien située, elle n'a pas moins besoin d'être habilement construite. La bonne organisation de l'atelier est encore un moyen dont l'influence se fait peut-être mieux remarquer dans la fabrication que dans le voiturage, quoique les économistes n'en aient pas plus tenu compte dans la première que dans la seconde de ces industries. Il exige plus d'art dans les manufactures, et l'on est plus frappé des effets qu'il y produit.

L'effet d'un bon système de rues ou de routes est de faire qu'on y circule sans embarras, et que le voiturage y exécute ses fonctions avec aisance. L'effet du plan judicieux sur lequel est construite une fabrique est de faire aussi que l'industrie manufacturière s'y meuve et y fonctionne librement. Dans les deux industries, cet effet est de même nature; mais peut-être est-il plus considérable dans la seconde; et d'ailleurs, comme il y est obtenu avec plus de peine, on remarque davantage la puissance de l'art qui l'y produit.

Il y a dans la suite des transformations qu'on fait subir à

(¹) Ainsi, par exemple, il paraîtrait que la fabrique lyonnaise trouve son compte à se disperser aux environs de cette grande cité, et pousse même assez loin ses colonies industrielles. Deux causes la portent à cette émigration : la facilité de vivre à plus bas prix dans les campagnes, en associant les avantages et les ressources d'une position à la fois agricole et industrielle, et puis, la délicatesse particulière de certains tissus dont les couleurs tendres obtiennent une plus grande propreté, une netteté plus chatoyante, fabriqués dans les villages que dans l'atmosphère enfumée de la ville de Lyon (*V.* des détails pleins d'intérêt que publiaient à ce sujet les *Débats* du 25 juillet 1845). Il faudrait se garder néanmoins d'inférer de cette anomalie, déterminée par des causes naturelles, que le gouvernement doit, ainsi que l'ont proposé maints *socialistes*, fixer la place des manufactures, et ne leur permettre de s'établir que dans les campagnes. Ceci est une pure sottise et ne mérite pas la moindre attention.

un objet dans une manufacture, un ordre moins simple que celui qu'on observe sur une route pour faire avancer un fardeau. Tandis que l'industrie voiturière n'a, pour ainsi dire, qu'à mettre un pied devant l'autre, et à marcher devant elle, en évitant d'accrocher, la fabrication est obligée de systématiser son travail, d'y introduire une méthode rigoureuse, de faire d'abord une chose, puis une seconde différente de la première, puis une troisième différente de la seconde, etc. L'organisation d'une fabrique est donc infiniment plus compliquée que celle d'une route, et il est clair qu'il faut infiniment plus d'art pour faire que l'industrie manufacturière se meuve avec aisance dans ses ateliers que pour faire que le voiturage fonctionne librement sur les siens.

Il faut, pour être en état de construire convenablement une fabrique, connaître la nature de chacune des opérations qu'on y doit exécuter, et surtout l'ordre suivant lequel ces opérations s'enchaînent : l'essentiel est qu'elle soit construite de telle sorte que tous les mouvements qu'on y fait soient dans l'ordre des tranformations qui s'y opèrent, de telle sorte qu'on y avance en fabrique simplement, promptement, sans peine perdue, sans manœuvre inutile.

Un homme qui avait sur les arts des vues très justes et très élevées, et sur lequel je m'appuie le plus souvent que je peux, Clément Désormes, dans le cours qu'il faisait au Conservatoire, a eu quelquefois occasion de remarquer ce que peut, pour la bonne et prompte expédition de l'ouvrage, un atelier bien organisé. « La différence est extrême, observait-il un jour, entre une fabrique à l'organisation de laquelle a présidé une prévoyance éclairée, et celle qui s'est faite en quelque sorte par hasard et suivant le caprice d'un maître ignorant : j'ai vu telle teinturerie où la main-d'œuvre était quatre fois plus considérable que dans telle autre, uniquement parce

que la manufacture était mal organisée, et telle blanchisserie où cinquante brouettes roulaient sans cesse pour transporter inutilement des toiles d'une place à une autre, tandis que dans une manufacture toute pareille on ne voyait pas une seule brouette. »

Si nous devons en croire des voisins dont le jugement nous est rarement favorable, la bonne organisation de l'atelier est un des moyens de puissance et de liberté d'action que nous avons le plus négligés dans nos manufactures. On voit dans cette enquête parlementaire que j'ai déjà citée bien des fois, un constructeur de fabriques de Manchester déclarer que, sous le rapport *des arrangements et de la méthode*, les usines de fabrication lui ont paru très défectueuses en France, comparées aux établissements semblables existants en Angleterre ([1]). Si la remarque était juste, elle serait affligeante; car elle signalerait dans nos fabriques l'absence de l'un des moyens les plus propres à contribuer à l'extension de leurs pouvoirs.

Malheureusement, j'ai le regret de la voir confirmée par un compatriote intelligent et fort ami de son pays, qui a visité l'Angleterre, et qui a pu, sous ce rapport comme sous d'autres, la comparer avec le pays natal. « J'ai vu en France, observe M. C.-G. Simon, un bon nombre d'établissements (il s'agit ici d'établissements où l'on traite le fer). Presque tous laissent à désirer : ici c'est l'abus de terrain ; les ateliers sont disséminés sans ordre, et leur mauvaise distribution nuit à la surveillance ; là, c'est le défaut d'unité qui se fait remarquer ; dans d'autres établissements, les modèles sont laissés à l'abandon, et si vous avez besoin de fondre une seconde fois la même pièce, c'est un modèle à refaire, le premier est

---

([1]) *Enquête* du parlement anglais, etc., p. 303.

perdu. En Angleterre, vous voyez de l'unité et du classement partout; il y a une place déterminée pour chaque chose, et chaque chose est à sa place dans un ordre parfait. Donc, jamais de temps perdu à chercher un objet égaré, jamais à le remplacer par un autre (1) » Ajoutons que cet ordre excellent se fait remarquer dans toutes les classes d'établissements, et que tout y est disposé, non-seulement pour la bonne et rapide exécution de l'ouvrage, mais encore pour le maintien de la discipline le plus exact. Il n'est pas rare que les ordres y soient donnés sans déplacement et sans bruit, au moyen de porte-voix non apparents, par lesquels le chef de fabrique, sans quitter son bureau, communique avec les divers points de son établissement. » Le génie inventif des Anglais a imaginé d'autres moyens de prévenir les déplacements et la fatigue; et si le chef d'une vaste manufacture de coton, par exemple, veut parcourir rapidement l'usine et ses sept étages, un coup frappé à une porte suffit; aussitôt la porte s'ouvre, et une cage carrée, balancée par des contrepoids, et enlevée par la vapeur, le transporte en un instant, à travers une coulisse ouverte jusqu'aux combles, à l'étage qu'il veut visiter. Le même moyen sert à transporter encore, sur-le-champ et sans effort, les ouvriers mécaniciens, leurs outils et même des parties de machines qu'ils ont réparées, ou qu'ils vont remettre en état dans les divers ateliers (2).

On a raconté bien des fois avec quel ordre, quelle symétrie, quelle régularité merveilleuse s'exécute, dans ces grandes factoreries anglaises destinées à l'élaboration du coton, le travail en vue duquel elles ont été construites; comment le

---

(1) *V.* C. G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre en* 1835, t. II, p. 96 et 97.

(2) *Ibid.*, p. 21 et 22.

coton est d'abord livré au *batteur-épiucheur* et au *batteur-étaleur;* comment, à son tour, la *carde* s'en empare, et, de ses millions de dents aiguës et crochues, le mord et l'étire pour le livrer, en un souple et léger ruban, au *drawing-frame*, qui le double et l'étire encore pour le transmettre, plus aminci, au *banc-à-lanternes*, et puis au *banc-à-broche* ou *mule-jenny* qui l'allonge en fils déliés d'une longeur indéfinie; comment s'en empare ensuite le *dévidoir*, puis l'*ourdisseur*, puis le *métier-mécanique*, et comment, à la suite de ces rapides transformations, le coton qui tout à l'heure existait sous forme de laine compacte, se trouve converti en tissus délicats et variés; comment des ouvriers nombreux se mêlent, sans fatigue, au sein d'un air tiède et sans cesse renouvelé, à ce travail qu'ils surveillent et dirigent plus qu'ils ne l'exécutent, et comment enfin tout cet ensemble de métiers et de mains intelligentes, soumis, dans un ordre déterminé, à l'impulsion d'une puissante machine à vapeur, marchent, fonctionnent, d'un accord harmonique, membres dociles du colosse dont la machine est le cœur, et, comme le cœur des êtres animés, a ses battements et ses pulsations; quelle série de beaux perfectionnements a subi d'ailleurs ce prodigieux mécanisme, et comment d'essais en essais, de progrès en progrès, la machine de Watt, animant seule avec la précision du pendule une usine immense, en est venue à ce point de perfection qu'elle se suffit à elle-même, charge et gouverne ses fourneaux, absorbe et produit tour à tour la vapeur, dirige enfin ses mouvements et les modère avec un tact plus exquis, une exactitude plus rigoureuse que n'en saurait mettre à veiller aux soins de son corps et à la conservation de sa personne l'homme le plus délicat et le plus attentif à sa santé [1].

---

[1] *Ibid.*, p. 13 à 19.

S'il importe à l'industrie manufacturière que ses ateliers soient bien situés, bien construits, bien organisés, il n'est pas moins essentiel pour elle que le travail y soit habilement réparti. La bonne division du travail entre les ateliers et dans l'intérieur de chaque atelier est un troisième ou quatrième moyen de puissance dont les effets sont encore plus manifestes dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie des transports. Les métiers dans celle-ci sont moins nombreux : il n'y a pas autant d'espèces de voiturage que d'espèces de fabrication. De plus, le travail sur un atelier de transport est infiniment moins divisé que dans une fabrique, et il y produit des effets infiniment moins étendus. Smith a compté que dix ouvriers qui, en agissant isolément, n'auraient produit chacun que vingt épingles par jour, réunis dans une fabrique et se partageant convenablement entre eux les opérations de cette industrie, en produisaient quarante-huit mille, ce qui faisait pour chacun quatre mille huit cents, c'est-à-dire deux cent quarante fois davantage. M. Say a vu une fabrique de cartes à jouer où trente ouvriers qui, en travaillant isolément, n'auraient pas fait chacun deux cartes par jour, pouvaient, en se réunissant et en se partageant artistement la besogne, en faire quinze mille cinq cents, ce qui faisait pour chacun plus de cinq cents, c'est-à-dire deux cent cinquante fois davantage. Certes il serait difficile que dans une boutique, sur une route, sur un cours d'eau, à bord d'un navire, la division du travail destiné à opérer de certains déplacements produisît des effets comparables et accrût à ce point la puissance des travailleurs.

Voulons-nous enfin comparer les effets produits ici par les machines à ceux qu'elles opèrent dans l'industrie dont nous avons précédemment traité? nous verrons encore que cet

ordre de moyens joue un plus grand rôle dans la fabrication que dans le voiturage.

Il se trouve d'abord, par la nature même des choses, que l'industrie voiturière ne peut pas appliquer la plupart des moteurs physiques, et par exemple, la vapeur, le vent, les cours d'eau, d'une manière aussi générale et aussi continue à ses voitures, que l'industrie manufacturière à ses métiers. Sur terre, le voiturage n'avait guère pu jusqu'ici faire mouvoir ses véhicules qu'à l'aide de moteurs animés. Sur eau, il ne peut se servir du courant des rivières qu'à la descente, du vent que lorsqu'il souffle du bon côté, de la force élastique de la vapeur que pour des navigations d'une durée limitée : tandis que la fabrication peut appliquer ces forces à toute sorte de manufactures et s'en servir d'une manière non interrompue. Il n'y a pas d'interruption dans le mouvement qu'une chute d'eau imprime à une fabrique. Un moulin à vent, tournant sur son pivot, peut se servir du vent de quelque côté qu'il souffle. Une fabrique mue par la vapeur a la même facilité pour renouveler sa provision de combustible que pour la faire, et elle n'a pas à craindre que le feu vienne à lui manquer. Il paraît évident que, par sa nature, la fabrication se prête mieux que le voiturage à l'emploi de ces divers moteurs.

De plus, elle tire de ces forces des effets plus étendus et surtout plus variés. C'est sans doute un merveilleux spectacle que celui de ces vaisseaux qui peuvent naviguer sans voiles, et aller directement contre le vent et la marée ; ou bien que celui de ces files de voitures courant sans chevaux sur des chemins de fer, et entraînant des populations entières avec tant de vigueur, de précision et de rapidité ! Mais je ne crois pas que ces applications de la vapeur au voiturage par terre

et par eau, qui nous frappent davantage parce qu'elles sont plus nouvelles, soient comparables pour l'étendue, ni pour la variété, ni, à quelques égards, pour la singularité à celles que la fabrication a faites de la même force.

On est sûrement très loin encore de faire dans l'industrie voiturière un usage aussi étendu que dans les manufactures de la puissance de la vapeur. Si l'on ne peut se défendre d'une vive admiration en voyant cet agent aveugle employé à faire marcher les voitures, est-il moins singulier de le voir polir l'acier, tourner la poterie, tailler les cristaux, graver un cachet, filer, sans le rompre, un fil que sa finesse rend presque imperceptible, broder les dessins les plus variés sans la moindre confusion, soulever un vaisseau de guerre comme une chaloupe, saisir des arbres énormes aussi légèrement que le fil le plus délié, les placer dans la direction nécessaire à la forme qu'ils doivent recevoir, et en faire les mâts des plus gros navires avec la justesse et la précision qu'un tourneur habile donnerait à une queue de billard? En tout cas, voilà une variété d'effets bien supérieure à celle que le voiturage tire de la même force; et je ne dis pas la vingtième partie des usages auxquels la fabrication est parvenue à l'employer.

Il y a à ajouter que les effets de la puissance de la vapeur se font plus sentir dans la fabrication que dans le voiturage, encore sous ce rapport peut-être qu'elle y a fait baisser davantage le prix des produits qu'elle est employée à créer, et qu'elle en a plus étendu l'usage. Je doute que l'application de la vapeur à la navigation ait autant diminué le prix du fret que son application aux manufactures a fait baisser le prix de beaucoup d'objets manufacturés. Je doute que la machine à vapeur ait autant multiplié les voyages maritimes qu'elle a

étendu la fabrication et la consommation des tissus de coton, s'il est possible de comparer entre elles des quantités de natures si disparates.

Au reste, quelle que soit ici l'influence des méthodes et celle de leur perfectionnement, il ne s'ensuit pas, prenons-y garde, que les machines les plus perfectionnées et les plus puissantes sont toujours celles qu'il vaut le mieux employer. Il y a à dire ici des machines ce que j'ai dit plus haut des méthodes, qu'il n'en est pas d'absolument préférables. Les meilleures, absolument parlant, peuvent fort bien ne pas être les meilleures dans telle situation donnée. Il est clair, par exemple, que là où un certain produit ne peut avoir qu'un débit très limité, on ne peut songer à faire usage, pour le créer, de machines puissantes et coûteuses dont l'emploi n'est économique que là où l'on peut faire ce produit par grandes masses. Il est telles localités où le vent est le meilleur moteur qu'on puisse employer; dans d'autres, c'est l'eau; dans d'autres, la vapeur. La première machine à feu qu'on ait appliquée à l'industrie, celle de Newcomen, était encore en usage, il y a vingt ans, malgré son imperfection, dans un grand nombre de lieux où le charbon est peu cher, et où l'on ne trouvait pas de profit encore à la remplacer par des machines plus modernes. Dans chaque circonstance particulière, c'est au calcul à enseigner quels sont les moteurs et les machines dont il convient de faire usage; comme c'est au calcul à décider du plan plus ou moins savant sur lequel on doit monter sa fabrique; comme c'est au calcul à déterminer le choix du lieu où il est le plus convenable de s'établir. Le meilleur système de moteurs et de machines est celui qui se trouve le plus en rapport avec les circonstances où l'on est placé; et toutefois, il n'est pas douteux qu'il n'y ait un grand

avantage à se trouver dans des circonstances où l'on puisse faire usage des moteurs les plus perfectionnés et des machines plus puissantes.

Ainsi les machines, les moteurs, les bâtiments, la manière dont le travail y est divisé, le plan sur lequel ils sont construits, les lieux où ils sont situés, tout ce qui fait partie de l'atelier et contribue à sa puissance, tout ce qui entre dans la composition du fonds réel ou matériel, trouve, comme le fonds de facultés personnelles, à s'appliquer à la fabrication ainsi qu'au voiturage, et, de même que ces facultés, y manifeste son influence d'une manière beaucoup plus marquée.— Il me reste à montrer comment du concours simultané de toutes ces causes et de leur développement progressif résultent une puissance, une liberté, une facilité d'action et une confiance dans les pouvoirs du travail de plus en plus grandes.

Ce que le capital social, à mesure qu'il prend de l'extension et du volume, peut ajouter aux pouvoirs de la fabrication est immense. On en peut juger par l'extension que prennent en particulier quelques industries à mesure que s'accumulent tous leurs moyens, à mesure qu'on y applique un plus grand nombre de mains, des mains plus actives, une activité mieux dirigée, des habitudes plus favorables au succès des entreprises, des instruments plus puissants, des locaux mieux appropriés, des emplacements mieux choisis. En 1812, l'industrie française ne mettait en œuvre, dans toute l'étendue de l'empire, que trente-cinq millions de kilogrammes de laines françaises; et en 1827, son activité et ses ressources s'étaient assez accrues pour employer dans les quatre-vingt-six départements de la France actuelle, quarante-deux millions de kilogrammes de laines nationales et huit millions de kilogrammes de laines étrangères. L'industrie nationale, en

1814, n'avait fabriqué que cent dix millions de kilogrammes de fer; en 1825, elle en fabriquait cent soixante millions de kilogrammes, et en 1841, elle en a fabriqué deux cent soixante-trois millions. En 1819, l'industrie parisienne n'avait consommé que quatre cent quarante-neuf mille hectolitres de houille : en 1820, cette consommation s'élevait à cinq cent treize mille, en 1821 à cinq cent soixante-trois mille hectolitres, et elle est aujourd'hui plus que doublée. Je vois dans l'enquête faite devant le parlement d'Angleterre, sur l'état de notre industrie, que nos fabriques de coton qui, du temps de l'empire, n'avaient jamais pu employer au-delà de cinquante mille balles de coton, en consommaient deux cent mille balles, en 1824, sur un territoire d'un tiers moins étendu; et elles en consomment aujourd'hui près de cinq cent mille balles ([1]). J'y vois aussi que, de 1816 à 1825, la consommation de la même matière, par semaine, s'était élevée, en Angleterre, de sept cent cinquante à douze cents tonneaux. J'y trouve encore que, dans la seule ville de Manchester, le nombre des métiers à tisser était monté, en trois ans, de deux mille à cinq mille sept cents. On peut inférer des documents publiés par Edw. Baines, que, dans l'espace de 90 ans, de 1741 à 1831, la masse des cotons importés dans la Grande-Bretagne s'est accrue de 807 pour cent. Il est, en Angleterre, tel comté où il a été construit, en moins d'une année, cent quarante filatures de coton nouvelles, ayant toutes pour moteurs des machines à vapeur. Les fabricants de ce pays livraient à

([1]) Le chiffre exact est 491,383 balles et une fraction, d'après le *tab. gén. du comm. de la Fr.*, qui porte la somme des importations de coton en laine, en 1841, à 73,708,301 kilogr. Le poids de la balle, dans ce calcul, est réduit à 150 kilogr. C'est le poids moyen qu'elle avait eu jusqu'à ces derniers temps. On ne l'a élevé à 175 kil. que depuis peu d'années.

l'impression, en 1825, plus de trente-quatre millions de livres de coton en tissus, six ou sept fois plus que nous n'en fabriquions alors en France dans le cours d'une année. Il n'était pas très rare, dès cette époque, de trouver là des manufacturiers qui versaient annuellement dans la consommation trois cent mille pièces d'indiennes, tandis que nos maisons les plus fortes en livraient à peine cinquante mille pièces à la consommation. D'autres établissements y étaient montés sur une échelle plus vaste encore : j'ai déjà dit qu'un seul brasseur de Londres fabriquait annuellement, il y a vingt ans, pour 40 millions de bière. Dans le comté de Stafford, sur un espace de quelques lieues carrées, soixante-huit hauts-fourneaux donnaient ensemble près de quatorze cents milliers de fer fondu par jour. Un seul établissement, à Mertyr-Tidwill, en coulait et en laminait, chaque jour, au-delà de cent vingt milliers, plus que n'en produisaient, en un an, un assez grand nombre de nos forges. Enfin la beauté des fabriques, l'excellence de leur arrangement intérieur, la puissance des moteurs et des outils qu'elles emploient, répondent à la grandeur de l'échelle sur laquelle on les a construites ([1]).

Et ce serait bien vainement, dans un pays où il y aurait

([1]) Pour ne pas hérisser de notes cet alinéa, j'ai évité de mettre un renvoi à la suite de chacun des faits qu'il renferme. Je me contente de dire que j'ai puisé dans les meilleurs auteurs et aux sources officielles. Je ne voudrais pas répondre néanmoins que tout cela soit d'une exactitude absolue. On sait que les données de la statistique ont, par leur nature, le double tort de n'être jamais complètement exactes et d'être toujours sujettes à varier. Mais l'exactitude ici est plus que suffisante pour constater le mouvement progressif que je voulais faire remarquer. J'aurais voulu pouvoir donner, sur tous les points, des faits actuels ; mais, outre que ce n'eût pas été facile, le mérite de ce travail n'eût pas été de longue durée. Rien ne vieillit, en effet, aussi rapidement que la statistique, surtout quand les arts sur lesquels elle opère ont acquis une certaine impulsion.

moins de moyens accumulés, que l'industrie voudrait travailler sur un cadre aussi vaste et suivant des procédés aussi parfaits. J'ai vu quelquefois des écrivains s'extasier sur l'immense développement qu'ont pris en Angleterre de certains travaux, et exprimer naïvement le désir qu'on en fît en France de semblables. Le souhait était plus patriotique que facile à réaliser. Ce ne sont pas là de ces choses qui se peuvent faire par projet : elles ne sont faisables qu'avec le temps, à mesure que s'accroissent les besoins de l'industrie et que se développent toutes ses ressources. Tout peuple est naturellement obligé de renfermer ses entreprises dans la limite de ses moyens. Dans l'état présent des faits, il n'est pas plus au pouvoir de la France de mettre en mouvement seize mille machines à vapeur, comme l'Angleterre, qu'aux États-Unis, qui n'en comptent que trois mille, d'en employer de cinq à six mille comme fait la France. Il est impossible qu'une nation moins avancée et moins riche travaille sur des plans aussi étendus, avec des instruments aussi puissants, avec autant d'économie et de profit, qu'une nation plus riche et plus avancée. Plus une nation a d'avances, et plus elle a de loisir pour acquérir des lumières, et plus elle a d'argent pour faire des essais, et plus il lui est aisé d'arriver à d'utiles découvertes, et plus elle a le moyen de les appliquer, et plus sa consommation est étendue, et plus par conséquent ses débouchés sont vastes, et plus elle peut fabriquer en grand, et plus les moindres économies lui doivent donner des bénéfices considérables. La supériorité de puissance qu'une plus grande accumulation de moyens donne au peuple manufacturier qui la possède se manifeste sous une multitude d'aspects.

Ensuite, avec cette puissance croissante, naît une confiance dans les moyens de l'industrie, qui en augmente encore la force. Cette confiance n'est pas un sentiment qu'on soit le

maître de se donner. Pour croire aux pouvoirs de l'industrie, il faut les connaître; il faut les avoir beaucoup éprouvés; il faut en avoir essayé, varié, étendu, et quelquefois forcé l'usage; il faut sentir que les effets qu'on en a obtenus, on devait les obtenir, et croire fermement qu'on est le maître de les obtenir encore.

Or, cette assurance dans l'emploi qu'on en fait ne peut s'acquérir qu'à mesure qu'on en use, qu'on se les rend familiers, et qu'on les agrandit en les exerçant. Un des grands désavantages des peuples peu avancés est de ne pouvoir se servir des ressources qu'ils possèdent qu'avec hésitation et timidité. Alors même que l'industrie les sert le mieux, ils doutent de ce qu'elle peut faire; ils semblent considérer le succès de leurs entreprises, moins comme son ouvrage que comme le fruit d'un hasard heureux; ils ne lui font qu'avec parcimonie les avances qu'elle exige; ils ne lui livrent leurs capitaux qu'en tremblant; ils lui en dérobent le plus qu'ils peuvent.

C'est ainsi que, dans le pays de Saint-Étienne, où plusieurs sortes de fabrications, et notamment celle des rubans, ont répandu une si grande aisance; les habitants, au lieu d'employer leurs économies à rajeunir leurs vieilles usines et à en créer de nouvelles, placent timidement leur argent en fonds de terre, et aiment mieux se contenter d'un mince intérêt d'un et demi ou de deux pour cent, que de risquer de faire de nouvelles avances à des industries de qui ils tiennent tout ce qu'ils ont : tant est faible encore la confince qu'ils mettent en elles!

Dans les pays peu avancés, les capitaux, comme l'observe un écrivain, « sont craintifs, moroses, apoplectiques; ils ont peur de tout; ils n'osent pas mettre le nez à la fenêtre. Leur proposez-vous de sortir de leurs coffres, il faut qu'il fasse un

temps superbe, et qu'il n'y ait pas de nuage à l'horison. Les engagez-vous à se fixer dans une usine excellente, sur le bord d'un beau canal, ils vous regardent de travers, et vous demandent une première hypothèque ou un dépôt de rentes d'une valeur triple : encore sont-ce là les plus hardis [1]. »

Sans doute cette défiance, en de tels pays, est à la fois naturelle et salutaire; mais il vaudrait mieux qu'elle ne fût pas obligée, et que les pouvoirs de l'industrie fussent assez développés et assez connus pour qu'on pût avoir foi en elle, et ne pas craindre de lui confier ses économies. Or, cette foi dans sa puissance, si propre à en accroître l'énergie, ne peut naître que de sa puissance même et des progrès de tous ses moyens : elle en est le complément en même temps que la conséquence.

---

[1] De Laborde, *Esprit d'assoc.*, p. 260 de la 1re édit.

—

CHAPITRE V.

DE LA LIBERTÉ DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

—

Je n'ai à m'occuper, dans ce chapitre, que de l'agriculture proprement dite, c'est-à-dire de l'art tout à fait spécial qui a pour objet de créer des substances végétales et animales, et qui emploie à cette fin, indépendamment des forces chimiques et mécaniques dont les précédentes industries font usage, l'agent mystérieux et puissant que nous nommons *la vie.* Il va sans dire qu'il ne peut être ici question des industries du chasseur, du pêcheur, du mineur, que les économistes confondent souvent avec l'agriculture. J'en ai suffisamment traité dans le chapitre 2 de ce livre, et d'ailleurs ces industries sont essentiellement distinctes de l'art de multiplier et de perfectionner les végétaux et les animaux : elles n'ont pas le même principe et ne font aucun usage de la vie, qui est le principal agent de l'art agricole. Le chasseur n'a nul besoin de cet agent pour prendre du gibier, ni le pêcheur pour saisir le poisson dans la mer, ni le mineur pour extraire le minerai de la mine. L'usage en est tout à fait particulier à l'agriculteur, au producteur de végétaux et de matières animales, classe d'industrieux dont l'art est de tous ceux qui agissent sur les choses, le seul maintenant dont il me reste à parler.

M. de Tracy, dans son *Traité d'économie politique,* n'a pas consacré de chapitre particulier à l'agriculture. Il a réuni ce qu'il avait à dire des travaux de cet ordre avec ce qu'il se proposait de dire de la fabrication. Il n'en a fait qu'une seule et

même chose. Il a déclaré que l'industrie agricole n'était, à ses yeux, qu'une branche de l'industrie manufacturière, qui ne se distinguait des autres par aucun caractère spécifique, et qu'il ne voyait dans une ferme qu'une fabrique véritable, où tout s'opérait de la même façon que dans les fabriques ordinaires, suivant les mêmes principes et pour la même fin, c'est-à-dire dans la vue d'opérer des transformations utiles.

L'esprit qui a dirigé ici l'auteur du *Traité de la volonté* est sûrement très philosophique. M. de Tracy, en confondant entièrement les exploitations agricoles avec les entreprises manufacturières, a voulu achever de détruire le préjugé accrédité par les économistes du dix-huitième siècle, et qui lui semblait n'avoir jamais été bien nettement abandonné, qu'il n'y a que l'agriculture de productive, ou que cette industrie est plus réellement productive que les autres. Il a observé que, lorsqu'on mettait des grains de blé en contact avec l'air, l'eau, la terre et différents engrais, et que, par la combinaison de ces divers éléments, on obtenait du blé, il n'y avait pas plus de création opérée que lorsqu'on prenait ensuite ce blé pour le convertir en farine, ou bien lorsque plus tard on prenait cette farine pour la convertir en pain.

Rien de plus juste que cette remarque : aussi suis-je tout disposé à reconnaître, avec M. de Tracy, que l'industrie agricole n'est pas plus créatrice qu'une autre, qu'il ne lui est pas plus donné qu'à une autre de faire quelque chose de rien, et que toute sa vertu, comme celle de l'industrie manufacturière, consiste purement et simplement à mettre en jeu des forces et des matières préexistantes, et à opérer des transformations.

Mais, en convenant que l'agriculture se borne, comme la fabrication, à opérer des changements de forme, je trouve d'abord, je l'avoue, une si grande différence dans la nature

des transformations qu'elle opère, dant la manière dont elle classe ses agents pour les obtenir, et surtout dans la nature de l'une des forces qu'elle emploie pour cet objet, qu'il me paraît impossible, même à ne considérer les manufactures agricoles qu'en elles-mêmes et dans leur nature, de ne pas faire de cette espèce de manufactures une classe tout à fait séparée.

Les fabriques agricoles n'opèrent que des transformations; mais leurs produits ont un caractère qui ne permet de les confondre avec ceux d'aucune autre espèce de fabriques; ils sont doués de vie en effet, et il existe entre eux et les produits des fabriques ordinaires toute la distance qu'il y de la matière brute à la matière organisée. Le moyen de voir des produits de même nature dans des fleurs naturelles et dans des fleurs artificielles; dans la pêche qui vient d'être cueillie sur un arbre et dans celle que le confiseur a fabriquée; dans des animaux qui ruminent, qui bêlent, qui mugissent, qui marchent, et dans les animaux faits de main d'homme avec de l'argile cuite au feu!

Non-seulement l'agriculture crée des produits d'un ordre tout particulier; mais, pour créer ces produits, elle distribue ses agents d'une tout autre façon que les industries dont j'ai parlé dans les précédents chapitres. J'ai dit que l'industrie minérale faisait disparaître ses agents de la surface du sol; que les agents du voiturage étaient toujours par voies et par chemins; que ceux de la fabrication étaient agglomérés dans les villes et les fabriques : ceux de l'agriculture ne sont ni perdus sous terre comme les premiers, ni toujours errants comme les seconds, ni réunis par grandes masses comme les derniers : le propre de cette industrie est de les disséminer dans l'étendue des campagnes.

Enfin, tandis que l'agriculture a sa manière particulière de

distribuer ses agents, elle emploie aussi des forces d'une nature particulière. J'ai dit que le voiturage, pour faire changer les choses de lieu, et la fabrication pour les faire changer de forme extérieure ou de contexture intime, employaient des moyens chimiques ou mécaniques. L'agriculture fait bien usage de ces deux sortes de forces; mais elles ne lui suffisent pas; il lui en faut d'une troisième espèce : après qu'elle a modifié mécaniquement le sol; après que, par des procédés chimiques plus ou moins éclairés, elle a mis ses parties constituantes dans la proportion que l'expérience lui a fait connaître comme la plus favorable au travail de la végétation; enfin, après que, par un nouveau travail mécanique, elle a mis convenablement en rapport avec ce sol ainsi préparé la graine qu'elle veut faire germer ou le plant qu'elle veut faire croître, il intervient une troisième force, *la vie*, dont elle ne connaît point la nature, et qui termine son ouvrage sans qu'elle puisse dire comment.

Que cette force soit indispensable à l'agriculture, c'est une chose tellement notoire qu'il n'y a point à la prouver. Qu'elle soit d'une nature différente de celle des autres agents qu'il emploie, c'est encore une chose indubitable : n'est-il pas évident que le travail qui fait germer ou croître une plante diffère de celui qui a modifié chimiquement ou mécaniquement le sol où elle est plantée? Enfin que cette même force lui soit moins connue que celles dont il a d'abord fait usage, c'est encore une chose qu'il n'est guère possible de contester : quand un agriculteur exercé applique mécaniquement à la terre le fer de sa charrue, il sait parfaitement l'effet qu'il va produire; quand il mêle à cinquante-sept parties d'argile sableuse trente-trois parties d'argile fine, sept parties quatre dixièmes de sable siliceux ou fragments de quartz, une partie de carbonate de chaux en pierrailles, six dixièmes de carbonate de

chaux en poussière, cinq dixièmes de débris ligneux et cinq dixièmes d'*humus* et de substances solubles à l'eau froide, il sait qu'il va produire cent parties de cette terre franche que les jardiniers regardent comme la plus propre à la végétation, et qu'un chimiste a désignée par le nom de terre normale [1]; mais lorsqu'il met une graine ou une plante en contact avec cette terre, mais lorsqu'il accouple des animaux, mais lorsqu'il greffe sur un arbre le bois qu'il a pris sur un autre, il est loin de savoir aussi bien l'effet qui va suivre; il ne sait pas même positivement si son action aura quelque effet; il en attend un sans doute, mais sans être sûr qu'il aura lieu, et sans savoir le moins du monde de quelle nature il sera.

Aussi, loin de prétendre que l'entrepreneur agricole est plus producteur que l'entrepreneur manufacturier, serais-je fort tenté de dire qu'il l'est moins, et que le produit qui sort de ses mains n'est pas aussi complètement son ouvrage. Sans doute les produits de l'agriculture, comme tous les produits possibles, ne naissent, ne se multiplient, ne se perfectionnent que par le fait de l'homme; mais ils ne sont pas, à beaucoup près, l'œuvre de ses mains au même degré que ceux de la fabrication. Un agriculteur ne dit pas : c'est moi qui ai *fait* ces fruits, ces fleurs, ce blé, ces arbres, ces bestiaux, comme un fabricant a coutume de dire : c'est moi qui ai *fait* cet outil, ce meuble, cet alun, ces couperoses. C'est qu'en effet l'agriculteur n'a pas fait ses produits au même point que le fabricant a fait les siens, il ne les a pas, comme lui, construits, composés de toutes pièces; il s'est contenté, pour ainsi dire, de solliciter une puissance occulte, qui a opéré la transformation. Il est vrai qu'il a mis en jeu cette puissance, qu'il l'a excitée et favorisée de son mieux; mais il est loin d'en

---

(1) *V.* le *Bon Jardinier*, édit. de 1829, p. 10.

avoir disposé aussi pleinement que le fabricant de ses agents chimiques et mécaniques; il n'a pas pu, comme celui-ci, se diriger par des principes fixes de théorie; il a été obligé de s'en tenir aux conseils de la pratique, et de ne se conduire que par des tâtonnements. C'est surtout cette différence dans la nature des forces qu'emploient l'agriculteur et le manufacturier, et dans le degré de connaissance avec lequel ils en font usage, qui en met une immense dans leur art.

L'un de nos agronomes, à la fois les plus recommandables comme savants et les plus habiles comme praticiens, M. de Dombasle, dans l'examen critique qu'il a fait de la *Chimie agricole* de Davy, confesse ingénuement qu'il y a ici une force dont il n'est pas encore donné à la science d'expliquer les effets, et qui modifie essentiellement les lois ordinaires de la matière; que vouloir raisonner comme si cette force n'existait pas, et considérer les phénomènes de la vie organique comme de simples faits de physique ou de chimie, ce serait s'exposer à tomber dans les plus graves méprises; qu'une telle erreur ressemblerait à celle où s'était laissée aller la médecine lorsqu'elle a cru pouvoir expliquer les phénomènes que divers agents produisent dans le corps humain, sans tenir compte de la vie, qu'elle ne comprenait pas, et en raisonnant comme elle le faisait relativement à la matière inerte; que les faits étaient venus de toutes parts accuser une théorie qui avait été formée sans eux, et qu'il avait fallu renvoyer la science à l'étude; que les faits accuseraient de même toute théorie agricole où l'on voudrait raisonner sur l'agriculture, sans tenir compte du rôle que la vie joue dans cet art, et en se conduisant d'après les lois ordinaires de la chimie ou de la physique; que la connaissance de ces lois, séparée de l'observation des phénomènes vitaux, ne serait ici qu'une source d'erreurs; qu'elle avait fait faire à M. Davy une estimation

très peu exacte de la propriété plus ou moins nutritive d'un certain nombre de substances végétales; qu'elle ne lui avait fourni aucun bon moyen de reconnaître le degré de fertilité relative des divers terrains; que, relativement aux engrais, elle ne lui avait pareillement appris que peu de chose; qu'en somme elle l'avait entraîné dans un bon nombre d'erreurs de pratique, et qu'elle lui avait fait faire non-seulement un livre peu utile, mais même un livre dangereux.

Ainsi, bien que l'industrie agricole n'ait pas plus qu'une autre le pouvoir de faire quelque chose de rien, bien qu'elle ne soit pas plus créatrice qu'une autre, ou que même elle ne le soit pas au même degré, bien que sa vertu, tout au moins, comme celle de l'industrie manufacturière, se borne à opérer des transformations, elle a une manière si particulière de classer ses agents, elle emploie des forces d'une nature si spéciale et crée des produits si différents des produits faits à la main, qu'il paraît impossible, encore une fois, de ne pas considérer ses établissements à part des manufactures ordinaires.

Si cette industrie diffère des arts dont j'ai déjà parlé par sa nature, elle n'en diffère pas moins par ses effets. Cette différence de ses effets tient à la différence même de sa nature. L'agriculture joue dans l'économie sociale un autre rôle que la fabrication, parce qu'elle y crée des produits d'un autre ordre, et que ses agents y sont autrement influencés par la position où leur art les place, et par la nature des forces qu'ils emploient.

On a vu, dans les chapitres qui précèdent, de quelle manière les industries extractives, le voiturage et la fabrication concourent au libre exercice de tous les arts. L'agriculture n'intervient pas dans leurs travaux d'une manière moins es-

sentielle. C'est elle, même dans le sens restreint où je l'envisage, qui leur fournit la partie peut-être la plus considérable des matériaux sur lesquels s'exerce leur action. C'est elle qui livre au voiturage cette innombrable quantité de substances végétales et animales, ces bois, ces cotons, ces laines, ces chanvres, ces lins, ces huiles, ces peaux écrues qu'il voiture de tous les points du monde dans les ateliers de l'industrie manufacturière, et sans lesquels elle se trouverait à peu près réduite à l'inaction. C'est elle aussi qui pourvoit les autres arts et ses propres agents des moteurs animés dont ils font un si important usage; des chevaux que le voiturier attèle à ses voitures ou le laboureur à sa charrue; de ceux que le fabricant emploie pour mettre en mouvement ses mécaniques, lorsqu'il ne peut employer de meilleurs moteurs; de tous les animaux enfin dont l'homme se sert pour opérer des transports ou pour effectuer quelque autre genre d'ouvrage.

On a vu que, dans le temps où la fabrication et le voiturage fournissent des moyens d'action à tous les travaux, ils livrent à tous les travailleurs d'utiles moyens d'agir sur eux-mêmes, et de pourvoir à leur conservation ou à leur perfectionnement. L'agriculture ne demeure pas plus étrangère que les autres arts à cette seconde classe de bons offices. Tandis qu'elle procure à une multitude d'industries les matériaux sur lesquels leur travail s'opère, et une partie des forces motrices au moyen desquelles il s'effectue, elle livre à ceux qui l'exécutent, et en général à toutes les classes de la société, les substances alimentaires sans lesquelles nul ne pourrait subsister.

Que l'agriculture remplisse un rôle très important dans l'économie sociale; que, sans elle, le corps social ne pût faire ses fonctions; que la plupart des arts fussent réduits à l'impuissance d'agir, et les hommes qui les exercent à l'impossi-

bilité de vivre, ce sont là de ces vérités que l'on ne peut assurément contester. Et, néanmoins, je ne sais s'il y a plus lieu à dire de l'art agricole que de tout autre qu'il est le premier et le plus nécessaire des arts. Si les hommes ont besoin d'être nourris, ils n'ont guère moins besoin d'être logés, vêtus, instruits, façonnés. Si la fabrication ne peut se passer des matériaux que lui fournit l'agriculture, l'agriculture ne peut pas se passer davantage des ustensiles, des meubles, des outils que lui fournit la fabrication. Si le voiturage a besoin que l'agriculture le pourvoie de bêtes de trait ou de somme, l'agriculture, à son tour, a besoin que le voiturage exécute pour elle une multitude de transports. S'il n'est pas de classe de travailleurs à qui l'industrie agricole ne procure des aliments, il n'en est point dont elle ne reçoive quelque genre de services; elle a besoin des autres industries, de même que les autres ont besoin d'elle; et, comme je l'ai déjà observé, il n'y a pas, au moins d'une façon bien apparente, d'ordre hiérarchique à établir parmi des arts qui se prêtent un mutuel appui, qui ne peuvent se passer les uns des autres, et qui, tous ensemble, n'ont qu'un seul et même objet, la conservation et le perfectionnement de l'espèce humaine.

Si l'on ne peut dire de l'agriculture qu'elle est le premier des arts, encore moins peut-on prétendre qu'elle est celui qui exerce sur ses agents l'influence la plus salutaire. Il y a, si je ne me trompe, beaucoup d'exagération dans les effets qu'on est convenu de lui attribuer sous ce rapport. A juger de ces effets par les phrases banales de ses apologistes, il n'y aurait pas d'art plus propre à faire des hommes sains, robustes, intelligents, moraux, sociables, etc. Que ne dit-on pas à la ville de la bonne santé des gens de la campagne? Combien de fois n'a-t-on pas remarqué que les ouvriers des villes étaient exposés à des erreurs de régime et à des écarts de

conduite dont ceux de la campagne étaient préservés par leur situation? Smith ne doute pas que l'art agricole ne soit plus favorable au développement de l'esprit que l'industrie manufacturière, et que l'ouvrier des champs n'ait l'intelligence plus ouverte et plus exercée que celui des villes et des fabriques. Il ne doute pas non plus que les agents de l'agriculture n'aient de meilleures habitudes civiles que ceux de la fabrication : « Non-seulement, dit-il, il n'a jamais existé de corps de métiers parmi les gens de la campagne, mais l'esprit de corporation ne s'est pas même manifesté chez eux [1].»

J'ai quelque peine à convenir de tous ces bons effets qu'on veut attribuer à l'industrie agricole. Loin de la considérer comme la plus propre à hâter notre développement, je suis fort tenté de croire au contraire qu'elle est de toutes la moins favorable aux progrès des hommes, et je n'en voudrais pour preuve que l'état même de cet art, qui, de tous ceux qui agissent sur les choses, est incontestablement le moins avancé.

On veut que l'industrie agricole soit particulièrement favorable à la santé des hommes, parce qu'elle fait travailler ses agents en plein air. Ceci pourrait être vrai si les hommes vivaient de l'air qu'ils respirent, encore bien pourtant que les voituriers, les matelots et d'autres industriels ne soient pas moins exposés que les laboureurs aux influences atmosphériques, et qu'il y ait peu d'industries dont on puisse dire que les agents dépérissent et se meurent faute d'exercice ou faute d'air. Mais, comme ce qui décide surtout de la santé, de la force, de la longévité des diverses classes de travailleurs, c'est le degré de bien-être dont elles jouissent [2], je ne sais si les ouvriers des champs n'ont pas encore moins de sujet

---

(1) *Rich. des nat.*, liv. I, ch. 10, 2e sect.

(2) *V.* dans le chapitre précédent, la note de la page 313.

de se bien porter que ceux de la ville. Il me semble, du moins, qu'ils sont encore plus mal nourris, plus mal vêtus, plus mal logés, que les lieux qu'ils habitent sont plus mal tenus, et que l'ensemble de leur régime est moins sain et moins confortable encore que celui des artisans.

Je ne veux pas nier que la pratique de l'agriculture ne soit très propre à exercer l'esprit, et qu'elle ne fournisse à ceux qui s'y livrent l'occasion d'observer beaucoup de phénomènes; cependant de ce que la besogne d'un artisan est quelquefois plus circonscrite que celle d'un cultivateur, il n'en faudrait pas conclure que son intelligence est moins ouverte et moins développée. L'ouvrier d'une fabrique ne fait qu'une seule chose, mais il voit comment celle-là se lie à beaucoup d'autres, et son esprit s'étend ordinairement à tout un ordre de faits entre lesquels il existe bien plus d'enchaînement et d'ensemble qu'il n'y en a dans les opérations de l'agriculteur.

Ce que l'on dit de l'innocence des mœurs rustiques n'est guère bon que pour le théâtre et les romans. Quand on veut voir les choses comme elles sont, on est obligé de reconnaître que les mœurs des campagnards sont plus grossières que celles des citadins, sans être pour cela plus pures. Et quant à l'éloignement des classes agricoles pour tout esprit de monopole et d'usurpation, il n'y a qu'à les placer dans des circonstances où cet esprit se puisse manifester pour voir si elles en sont plus exemptes que les classes manufacturières.

Il y a dans l'agriculture une chose qui doit mettre le plus grand obstacle aux progrès de ses agents : c'est l'état d'isolement où elle les force de vivre. Sans doute, dans cet état, leurs mauvais penchants semblent devoir être moins excités; mais leurs bonnes passions doivent l'être beaucoup moins aussi; leurs facultés de toute espèce doivent demeurer plus inertes; ils doivent avoir moins d'émulation, moins d'acti-

vité, moins de penchant à l'imitation, et aussi moins de facilités pour observer et faire ce que font les autres : il est impossible que leur industrie ne demeure pas en arrière de celle des villes; leurs mœurs doivent être aussi plus lentes à se polir, leurs relations à se perfectionner; ils doivent avoir moins d'expérience de la vie civile; ils n'ont pas pu aussi bien apprendre à sentir et à agir collectivement : il résulte, il est vrai, de là qu'ils ne se sont pas livrés d'aussi bonne heure que les manufacturiers à l'esprit d'accaparement et de monopole; mais s'ils sont demeurés plus longtemps étrangers à cet esprit, ils en sont aussi moins corrigés, et il est aisé de reconnaître qu'à cet égard comme à beaucoup d'autres, ils sont en arrière des classes qui se sont trouvées dans des situations plus favorables à leur avancement. Les Anglais les mieux instruits de la situation comparative des diverses classes de leurs concitoyens, sous le rapport de la culture, estiment qu'il y a, en général, moins de lumières et de libéralité dans les chefs et les divers agents de l'industrie agricole, que dans ceux de l'industrie manufacturière.

Je conviens qu'à l'époque où il existait des corps de métiers, on n'a pas vu de cultivateurs élever la prétention de se livrer seuls à de certains genres de culture. On n'en a pas vu non plus s'opposer à l'introduction d'une culture nouvelle pour le profit de celle à laquelle ils se livraient : il n'y a pas eu de réclamations pour les navets contre les pommes de terre, pour l'olivier contre le colza, pour les prés naturels contre les prairies artificielles, pour les moutons de Berri contre les moutons mérinos : il a manqué aux cultivateurs, pour se montrer aussi injustes et aussi déraisonnables que les fabricants, de se trouver dans une situation où ils pussent former aussi commodément les mêmes entreprises; mais aujourd'hui qu'il existe des corps politiques où ils peuvent fi-

gurer comme toutes les professions, il n'y a qu'à former une assemblée législative de cette classe de personnes dont les revenus consistent surtout en denrées agricoles, et l'on verra si cette classe se montrera plus accessible que les autres aux idées et aux sentiments libéraux, moins ennemie de la liberté du commerce, moins ardente à repousser la concurrence étrangère et à s'assurer le monopole du marché national ([1]).

Si les agents de l'agriculture souffrent de l'isolement où leur art les place, ils sont loin d'être heureusement influencés par la nature des forces qu'ils emploient. Ces forces sont telles qu'elles échappent presque entièrement à leur direction. Nous avons déjà remarqué combien *la vie*, qui est celle dont ils font principalement usage, leur est imparfaitement connue, et combien, dans l'usage qu'ils en font, ils procèdent souvent à l'aveugle. D'autres agents naturels, tels que la chaleur, le froid, la sécheresse, l'humidité, dont le concours peut leur être extrêmement utile ou contraire, sont encore moins à leur disposition. Ils ne gouvernent donc que très incomplètement les causes sous l'influence desquelles leurs produits se développent, et il se trouve, par cela même, qu'ils sont beaucoup moins dominés par les idées de causalité que les fabricants, qui disposent pour ainsi dire de toutes leurs circonstance, qui connaissent beaucoup mieux la nature des choses dont ils se servent, et qui sont infiniment plus maîtres d'en régler l'emploi et d'en déterminer les effets.

Aussi, tandis que le fabricant ne cherche à assurer le succès de ses travaux qu'en perfectionnant ses procédés et en visant à faire un usage toujours plus éclairé des agents qu'il

---

([1]) On voit, par exemple, le procès acharné que les producteurs de graines oléagineuses des départements du Nord font en ce moment aux importateurs de graines de sésame du littoral de la Méditerranée.

met en œuvre, verra-t-on souvent l'agriculteur employer, pour réussir, des procédés absolument étrangers à l'art, croire à l'influence des astres, les consulter avant d'entreprendre de certaines opérations, avoir égard aux diverses phases de la lune, demander au prêtre de bénir ses bestiaux et ses champs, faire sonner les cloches pour la conservation des biens de la terre, faire dire des messes pour obtenir du soleil ou de la pluie, se rendre processionnellement dans les champs avec la croix et la bannière. Je n'ai rien à dire contre le sentiment pieux qui le détermine à de tels actes; mais on ne saurait nier qu'en eux-mêmes ces actes ne soient autant de marques de l'imperfection de son art et de la tendance qu'il a à lui faire chercher ses succès dans des moyens étrangers à l'art même. Quelque religieux que puisse être le chef d'une filature, on ne le verra pas invoquer le ciel et faire dire des messes pour obtenir que ses bobines tournent bien et que sa pompe à feu exécute ses fonctions avec précision et avec force. Il sait que l'action de ses moteurs et de ses machines dépend du degré d'intelligence avec lequel on les a construits, et il s'appliquera purement et simplement à les bien construire. Il n'y a que les industriels qui, comme l'agriculteur, emploient des forces occultes et ont besoin de l'intervention d'agents sur lesquels ils ne peuvent rien, qui aient l'idée de recourir à des pratiques superstitieuses, et qui cherchent à assurer leur succès par ces pratiques, faute de pouvoir les garantir suffisamment par leurs travaux.

Si l'industrie agricole diffère des autres par le rôle qu'elle joue dans la société en général, et par l'influence qu'elle exerce sur ses propres agents en particulier, elle n'en diffère pas moins par la manière dont s'appliquent à ses travaux les moyens d'action sur lesquels toute liberté se fonde. Nul doute

qu'ici comme partout la puissance des travailleurs ne soit formée d'un double fonds de facultés personnelles et d'objets réels ou matériels; — que la partie de leur puissance qui naît de leurs facultés, ne dépende de leur talent pour les affaires, de leur habileté comme artistes, des progrès qu'ont faits, relativement à leur art, leurs habitudes privées et la morale sociale; — que celle qui a son fondement dans les objets réels dont ils disposent ne résulte de tout ce qui peut rendre ces objets plus propres au genre de service qu'ils en doivent tirer, c'est-à-dire de la situation de l'atelier agricole, de ses bonnes dimensions, de la manière dont il est monté, de la perfection des instruments dont il est pourvu, etc.; — qu'enfin leur liberté ne soit d'autant plus étendue que la somme de tous ces moyens a pris un acroissement plus considérable. — Mais, encore un coup, il y a une différence assez grande entre la manière dont ces moyens peuvent figurer ici, et le rôle qu'ils jouent dans l'industrie manufacturière.

Et d'abord, pour parler de ceux de ces éléments de liberté qui consistent en facultés personnelles, et pour commencer par celles de ces facultés que je place toujours au premier rang, il y a, ce semble, des raisons pour que le talent des affaires se développe ici avec plus de difficulté que dans les fabriques ordinaires. La spéculation agricole, indépendamment des difficultés qu'elle présente en commun avec les spéculations de tout genre, en offre de particulières qui tiennent à la nature de l'instrument dont se servent les agriculteurs.

Il y a des terrains dont les propriétés, relativement à l'agriculture, sont tellement bornées, qu'on ne peut les employer qu'à produire de certaines récoltes, quelque besoin qu'on eût d'en obtenir d'autres, et sur lesquels il n'y a pour ainsi dire point à spéculer.

Il n'y en a pas dont la fécondité ne soit limitée à un cer-

tain nombre de produits agricoles, et sur lesquels la spéculation ne soit obligée de se renfermer dans des bornes plus ou moins resserrées.

Sur tous les terrains possibles, rien n'est moins facile à déterminer que l'usage qu'il est le plus utile de faire d'une certaine étendue de fonds. « Il ne suffit pas, observe M. de Dombasle, de connaître une ferme en masse, il faut avoir étudié pendant longtemps et tous les jours chacun des champs qui la composent, les avoir observés dans toutes les saisons de l'année, dans toutes les circonstances de sécheresse et d'humidité et couverts de plusieurs espèces de récoltes; il faut avoir arrêté son attention sur cent autres circonstances, qui ne peuvent être connues que par des observations de chaque instant, pour déterminer les améliorations que l'agriculture y peut recevoir, les espèces de récoltes qu'on y peut cultiver avec profit, les assolements qu'on doit adopter, les époques auxquelles doivent être faits les labours, la profondeur relative qu'on doit donner à chacun, les instruments qu'on doit employer, etc., etc. [1]. »

Enfin, indépendamment de la difficulté de reconnaître le meilleur parti à tirer de chaque nature de terrain, il y a telle destination donnée à la terre qui l'enchaîne pour un certain nombre d'années, et qui, une fois décidée, ne permet pour ainsi dire plus de spéculer sur elle. Un cultivateur provençal spécule bien sans doute au moment où il se décide à planter son terrain en mûriers, en vignes, en oliviers; mais il est clair que lorsqu'il a fait cette spéculation, il n'a plus faculté d'en faire une différente l'année d'ensuite, et que la vigne, les mûriers, les oliviers, une fois plantés, la culture se trouve immobilisée pour un temps plus ou moins long. Il s'écoulera en

---

[1] *Ann. agr.* de Roville, t. I, p. 73.

effet assez de temps avant qu'il sache si sa spéculation est bonne, avant que son champ soit en plein rapport ; et s'il s'aperçoit alors que ce genre de culture lui est peu profitable, il hésitera encore beaucoup à donner une nouvelle destination à sa terre, puisqu'il ne le pourra qu'en sacrifiant des plantations qui auront été très longues à venir et qui lui auront coûté fort cher.

Ainsi la difficulté de bien spéculer, qui est très grande dans toutes les industries, se complique encore ici de difficultés particulières, qui tiennent à la nature de l'art agricole et à celle du principal instrument dont il se sert.

Aussi n'est-il peut-être pas d'ordre de travaux où le talent de la spéculation ait moins fait de progrès que dans l'agriculture. A vrai dire même il n'y a pas en général de spéculation dans cette industrie. Il est une multitude de pays où les cultivateurs se livrent de temps immémorial au même genre d'opérations, et font venir perpétuellement les mêmes récoltes sans examiner le moins du monde s'il n'y aurait pas d'utiles changements à introduire dans le choix des produits qu'ils créent. Bien plus, ils voudraient varier leurs produits, et se livrer à l'esprit de spéculation, qu'ils ne le pourraient pas avec l'ancien système de culture auquel le sol reste soumis, système inflexible où tout est déterminé d'avance, et où il n'y a place que pour la culture de quelques céréales et l'éducation d'un petit nombre de bestiaux. Toute l'habileté des cultivateurs consiste à faire ponctuellement ce que faisaient leurs devanciers, et toute leur énergie à tâcher d'obtenir, par les procédés accoutumés, le plus possible d'un petit nombre de denrées agricoles d'autant plus difficiles à débiter que la production en est plus chère, qu'elles sont d'ailleurs moins variées, et que le déplacement en est plus difficile.

Aussi ne peut-on pas douter que l'état d'avilissement où

sont tombés les produits de l'agriculture ne vienne surtout de ce qu'on ne spécule pas assez dans cet art, de ce qu'on n'y cherche pas assez à faire des affaires, et par suite de ce qu'on ne s'y évertue pas autant qu'il le faudrait à varier les produits, à les mettre en rapport avec la nature et l'étendue des besoins, et principalement à diminuer ses frais de production en perfectionnant les procédés de la culture.

Comment être surpris, par exemple, de l'état de souffrance où se trouvent si fréquemment les producteurs de grains quand on songe au caractère d'universalité qu'a reçu la culture des céréales, à l'effet des années d'abondance sur une denrée déjà si commune, à la difficulté de la conserver, à celle de la transporter des lieux où elle abonde à ceux où elle manque, à toutes les causes qui concourent à en avilir le prix; et quand on considère d'une autre part l'état d'imperfection grossière où est resté l'art qui la crée, et l'obligation où l'on se trouve de la vendre cher pour ne pas perdre?

Comment être surpris de la détresse de nos pays de vignoble, quand on pense à l'extension irréfléchie que nous avons donnée à la culture de la vigne, à l'avilissement où cette production exagérée a dû faire tomber le prix du vin, surtout dans les années où cette denrée abonde, aux circonstances collatérales qui sont venues s'ajouter à cette cause de dépréciation, à la place toujours plus considérable que d'autres boissons, et notamment la bière et le thé, ont pris dans la consommation habituelle, et quand d'ailleurs on rapproche de toutes ces causes d'abaissement du prix des vins les frais d'une culture naturellement dispendieuse, ou que du moins on n'a pas encore eu l'art de rendre économique, et qui demanderait en conséquence que les vins se soutinssent à un bon prix? M. Chaptal, dans son livre sur l'*Industrie francaise*, publié en 1819, ne croyait pas se tromper en disant qu'en

France, depuis trente ans, la culture de la vigne s'était accrue d'un quart ([1]). Depuis l'époque où il a écrit, cette culture a continué à s'étendre, et dans une progression peut-être plus rapide. Il n'est ignoré de personne que dans plusieurs de nos départements méridionaux, notamment dans ceux du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, faisant partie de l'ancien Bas-Languedoc, elle a envahi des espaces considérables; qu'elle est descendue des coteaux dans les plaines, et s'est établie dans les meilleures terres à blé. Ajoutons que, depuis plus de vingt années, la nature, presque tous les ans, a eu l'air de s'entendre avec les cultivateurs pour multiplier et avilir les produits de la vigne, et l'on comprendra comment il se fait que les pays vinicoles souffrent; surtout si l'on considère que dans le temps où les producteurs de vin ont fait tomber le prix de leur denrée en la multipliant outre mesure, ils n'ont introduit dans la culture de la vigne aucun perfectionnement propre à diminuer leurs frais de production. Il ne suit pas de là sans doute qu'ils n'ont aucun sujet de se plaindre de l'impôt sur les boissons et de la législation des douanes; mais si les obstacles très réels et très graves que ces deux causes mettent à l'écoulement de leurs produits ont pour effet de prolonger leur état de détresse, on ne peut pas dire qu'ils l'ont fait naître, au moins entièrement; et il est sûr que le mal qu'ils éprouvent doit être attribué, en bonne partie, au peu de réflexion avec lequel a été étendue la culture de la vigne, alors surtout qu'ils n'avaient découvert aucun moyen d'en diminuer les frais.

Si donc il n'est pas d'art où l'on spécule moins que dans l'agriculture, il n'en est pas non plus où l'on eût plus besoin de spéculer; car il n'en est pas où l'on fasse moins bien ses

---

([1]) T. I, p. 174.

affaires, et où, par cela même, on eût plus besoin de s'aviser et de s'évertuer pour tâcher de les faire mieux.

J'ajoute qu'il n'en est pas où la spéculation dût, ce semble, être plus fructueuse, puisqu'il n'en est pas où elle ait été moins poussée. Précisément parce que cette industrie est très en retard, il semble qu'il doit y avoir plus à faire que dans les autres, et que des cultivateurs très exercés, capables d'en tirer tout ce qu'elle est susceptible de rendre, y pourraient trouver surtout dans les pays où elle est le moins avancée, plus de chances de faire des profits qu'on n'en a dans les branches d'industrie où une concurrence très étendue et très animée a fait prendre aux pouvoirs du travail des développements considérables.

On ne parviendrait jamais sans doute à y faire des bénéfices bien importants, parce que l'étendue de terre qu'un homme est capable de mettre en valeur est nécessairement limitée. Mais s'il est établi que l'entrepreneur de culture le plus habile ne peut pas exploiter convenablement au-delà de quelques centaines d'arpents de terrain, on ne sait pas encore quel capital il est possible d'accumuler avec profit sur une exploitation de cette étendue, et même d'une étendue moindre, quelle puissance de production il est possible d'y développer, et par conséquent quels profits il est possible d'y faire. Tandis qu'en France, dans les pays encore soumis à l'assolement triennal, un fermier se charge d'une ferme avec quelques chevaux, quelques chariots, quelques charrues et une certaine quantité de semences, un cultivateur, en Angleterre, ne se livre pas à une entreprise de ce genre sans un capital égal à huit fois la rente de la terre [1]. M. de Laborde écrivait en 1818 que la France, avec un territoire propre à

---

[1] V. les *Ann. agr.* de Roville, t. I, p. 111 et 112.

des cultures infiniment plus riches et plus variées que celui de l'Angleterre, ne tirait néanmoins de son sol que 15 francs par arpent, tandis que l'Angleterre faisait rapporter au sien, par arpent, 37 francs 50 centimes ([1]). L'agriculture, à cette époque, avait donc en Angleterre deux fois et demie autant de pouvoir qu'elle en possédait en France. M. de Dombasle estime qu'en France l'agriculture pourrait aisément, par l'adoption de meilleures méthodes, produire des substances suffisantes pour une population triple de celle que le sol nourrit ([2]). M. Cordier a vu dans le département du Nord des terrains de même nature, dont les uns, encore en forêts, ne donnaient annuellement que 10 francs par hectare, tandis que les autres, livrés à une culture très perfectionnée, produisaient, par an, jusqu'à 3,200 francs ([3]). On voit qu'il y a de la distance entre les pouvoirs qu'il est possible de déployer et les profits qu'il est possible de faire sur un même terrain, et que l'esprit de spéculation ne laisse pas d'avoir ici un champ encore assez vaste.

Déjà, ce serait une fort grande spéculation que d'essayer de substituer, partout où la chose serait possible, le système de culture alterne à l'ancien mode d'assolement; et cette spéculation, qui ne pourrait manquer d'être fructueuse, là où elle serait faite avec prudence et habileté, en rendrait praticables beaucoup d'autres. Non-seulement, en effet, le système de culture alterne est infiniment plus productif que l'assolement triennal, mais la spéculation y est beaucoup plus facile,

---

([1]) *Esp. d'assoc.*, p. 271, en note, 1re édit.

([2]) « Il est bien certain, dit cet habile agronome, que si toute la surface du sol français était cultivée comme l'arrondissement de Lille, le pays de Waes, la Campine ou le comté de Norfolk, 100 millions d'hommes y vivraient beaucoup plus aisément que la population qui l'habite aujourd'hui. » *Annales agricoles* de Roville, t. I, p. 26.

([3]) *Agr. de la Flandre française*, p. 405 et 535.

parce que les produits y sont beaucoup plus variés, et qu'il se plie incomparablement mieux aux besoins d'une population nombreuse et déjà avancée dans les arts.

Ainsi, bien que le talent de spéculer paraisse avoir plus de peine à se développer dans l'industrie agricole que dans les autres, et qu'il y ait fait infiniment moins de progrès, il y serait indispensable comme dans toutes, et comme dans toutes il pourrait y porter sur la *nature des produits* à créer, sur les *quantités à produire* et sur le *choix des procédés* à employer pour obtenir les produits.

Comme le talent de la spéculation, la capacité administrative est ici d'une acquisition plus difficile, et elle n'y est pas d'un emploi moins nécessaire.

Les exploitations agricoles paraissent être par leur nature d'une gestion beaucoup moins simple et moins aisée que les établissements manufacturiers : les travailleurs y étant moins ramassés, la surveillance y est moins facile ; les travaux y étant moins uniformes, l'impulsion a besoin d'y être plus variée; enfin les accidents de température et les changements de temps viennent compliquer encore la gestion en introduisant un nouvel ordre de difficultés dans la conduite des travaux, en obligeant d'accélérer les uns, d'ajourner ou de ralentir les autres, et en causant quelquefois dans la fabrique agricole de soudaines et de générales perturbations. Ainsi point de doute que la conduite de cette sorte de manufactures ne soit moins aisée que celle des fabriques ordinaires, où les travailleurs, réunis dans un même bâtiment, et pouvant être beaucoup plus facilement inspectés, n'exécutent ordinairement qu'une seule sorte de travaux, et des travaux dont les changements de saison et les variations de l'atmosphère ne dérangent jamais le cours.

Point de doute, non plus, qu'une bonne administration ne

soit ici autant et plus nécessaire que dans toute autre genre d'entreprises. Elle y semble plus nécessaire par cela même qu'elle y est plus malaisée et que des établissements de cette sorte sont plus loin de marcher tout seuls. M. de Dombasle observe que de toutes les dispositions de l'agriculteur, celle qui contribue à ses succès de la manière la plus décisive, c'est la tournure de caractère qui le porte à maintenir avec fermeté l'ordre dans la gestion de son établissement. Lorsque dans l'agriculture ordinaire, dit-il, où il n'y a pour ainsi dire point d'administration, on regarde de près aux détails, on voit avec étonnement quelle perte de temps et quelle imperfection dans les travaux sont le résultat du désordre qui règne parmi les employés. — Pour peu qu'une ferme ait d'étendue, il est impossible que le fermier exécute de sa main tous les travaux, et du moment qu'il est obligé d'employer des bras étrangers, ses succès et sa fortune dépendent, en grande partie, du degré d'habileté avec lequel il manie ces forces étrangères. — Dans toute exploitation rurale un peu considérable, il y a nécessité de confier chaque branche de son affaire à un homme chargé d'en surveiller tous les détails. M. de Dombasle avait à Roville un chef d'attelages, un chef de main-d'œuvre, un irrigateur, un berger, un marcaire, un commis pour la comptabilité, le tout indépendamment d'un certain nombre d'aides et des ouvriers payés à la journée. Chaque soir, à une heure fixe, tous ces chefs de service se réunissaient auprès du maître, lui rendaient compte des travaux du jour et recevaient des ordres pour le lendemain. Ce petit état-major correspondait à celui qu'il est d'usage d'avoir dans les fabriques, et le rôle qu'il remplissait n'était pas moins essentiel. M. de Dombasle affirme dans ses Annales que sans les chefs d'atelier et les contre-maîtres qu'il employait, il n'est pas de mois où il n'eût perdu beaucoup plus par le mauvais emploi du temps

qu'il ne perdait par ce que lui coûtaient ces divers aides. — Si le chef d'une vaste exploitation rurale voulait se mettre à diriger lui-même les diverses branches de travail, il ne pourrait être à une sans négliger en même temps les autres, et il serait sujet à faire des pertes sur toutes. Son premier besoin est d'avoir un second auprès de chacune, et la bonté de son administration dépend d'abord du plus ou du moins d'habileté avec lequel il partage les détails de sa tâche entre ses subordonnés. Elle dépend ensuite de la manière dont il les gouverne, du plus ou du moins d'art qu'il met à les intéresser à son affaire et à tirer parti de leurs facultés. Elle dépend enfin du degré d'attention et de jugement qu'il apporte à toutes ses dépenses, c'est-à-dire aux frais spéciaux de chaque culture, et surtout à ces frais généraux qui ne sont faits pour aucune récolte en particulier, mais que l'ensemble de l'exploitation nécessite, et qui, dans toutes espèces d'entreprises, sont ceux sur lesquels il est le plus essentiel de veiller. On trouve sur ces diverses conditions d'une bonne administration, et sur l'influence qu'elle exerce, les détails les plus instructifs dans les *Annales agricoles de Roville* (1).

Si l'entrepreneur agricole ne peut se passer de talents administratifs, il ne saurait se passer davantage de l'espèce d'habileté qui est nécessaire pour bien tenir ses comptes. On sait qu'il n'est pas de système de culture absolument bon. Telle manière de faire valoir ses terres, qui est excellente dans telle situation donnée, pourrait fort bien être vicieuse dans des circonstances différentes. Tel instrument coûteux d'agriculture qu'il peut y avoir de l'économie à employer dans une grande exploitation, serait d'un usage onéreux dans une pe-

---

(1) *V.* notamment le t. I, p. 127 et suivantes, et le t. II, p. 180 à 204.

tite ferme où il n'aurait pas assez d'ouvrage à faire pour payer l'intérêt de son prix d'achat. Tel perfectionnement propre à accroître sensiblement les produits sans augmenter considérablement les frais, et qu'il est sage d'adopter là où la production est au-dessous de la demande, ne serait pas bon à introduire là où l'on récolte déjà plus de produits qu'il n'est possible d'en débiter. La bonté d'un système de culture dépend donc en grande partie de la situation où l'on se trouve. Le meilleur, pour chaque cultivateur, est celui qui, dans sa position particulière, lui permet de tirer de sa terre le produit net le plus étendu. Or, comment un cultivateur reconnaîtra-t-il celui qu'il lui convient d'adopter, s'il ne tient pas de comptes en règle? Doit-il cultiver des céréales ou élever des bestiaux? Faut-il qu'il élève des bêtes à laine ou des bêtes à graisse? Lui convient-il de convertir son lait en beurre, ou lui vaut-il mieux le transformer en fromage? Quelle est l'espèce de produits qu'il doit chercher à obtenir? Quelle est la quantité qu'il en doit faire? Quels sont les procédés, les moteurs, les instruments qu'il doit préférablement adopter. A ces questions et à beaucoup d'autres, il n'y a qu'une exacte comptabilité qui puisse fournir des réponses satisfaisantes. A l'aide de comptes en partie double bien tenus, un agriculteur voit à chaque instant ce que coûte et ce que rapporte chaque branche de son exploitation; il peut juger quelle est celle qui donne du profit, celle qui présente de la perte, et par conséquent celle qu'il lui importe de corriger ou de changer. Il tend ainsi continuellement à perfectionner son système de culture, et il travaille avec d'autant plus de courage et d'activité qu'il voit plus clair dans toutes opérations, et qu'il peut agir avec plus de confiance.

Une bonne comptabilité n'est donc pas d'un moindre secours dans l'agriculture que dans les autres industries. Et

néanmoins il n'est peut-être pas d'art où le genre de talent nécessaire pour tenir des comptes en règle soit moins développé que dans celui-ci. M. Simond, auteur de plusieurs Voyages estimés, avoue qu'il fut fort surpris en Angleterre de voir des fermiers faire banqueroute comme des gens d'affaires, et avoir des livres régulièrement tenus. En France, dit-il, le bilan d'un fermier paraîtrait presque aussi extraordinaire et aussi ridicule que celui d'une marchande de pommes ou d'un ramoneur [1]. Il est sûr qu'en France, et presque partout, rien n'est plus rare encore que de voir des fermiers cultiver, comme on dit, en fabrique, et tenir une note exacte de leurs opérations. Il paraîtrait même que cela n'a pas toujours lieu en Angleterre, et que les entrepreneurs de culture sont encore loin dans ce pays d'appliquer à leurs exploitations un système bien exact et bien éclairé de comptabilité. Or, comme les agriculteurs ne sont pas des hommes d'une autre espèce que les manufacturiers, les voitureurs ou les exploiteurs de mines, il y a lieu de croire que leur infériorité sur ce point et sur plusieurs autres tient surtout à la nature de leur art, qui paraîtrait moins propre que d'autres à developper dans ses agents les facultés nécessaires à son exercice.

Ainsi, deux choses paraissent ici bien établies : la première, c'est que les talents de spéculer, d'administrer, de compter, et toutes les facultés dont la réunion compose le génie des affaires, sont aussi indispensables dans l'art agricole que dans les autres; et la seconde, que la nature de cet art n'a pas permis que ces moyens de puissance y fissent les mêmes progrès.

Même remarque à faire sur les facultés qui se rapportent

---

(1) *Voy. en Angl.*, t. II, p. 64, 2e édit.

à l'art. Il est pareillement indubitable que ces facultés y seraient tout aussi nécessaires, et qu'elles y sont sensiblement moins perfectionnées.

Ceci est vrai surtout de celles de ces facultés qui se rapportent à la partie spéculative de l'agriculture ; car, quant à ses procédés et à la partie purement technique, les connaissances de ses agents, sans être peut-être aussi développées et surtout aussi généralement que celles de plusieurs autres classes d'industrieux, sont pourtant passablement avancées ; et si la nature du principal agent qu'ils emploient (*la vie*), agent dont les lois générales ne sont encore que très imparfaitement connues, n'a pas permis de ramener leur art à des principes fixes de théorie, l'expérience l'a incontestablement enrichi d'un très grand nombre d'observations propres à éclairer sa marche, et qui ont singulièrement accru sa liberté.

Combien, par exemple, tout ce qu'il a été recueilli de faits positifs et de bonnes directions de pratique sur les assolements, les engrais, les irrigations, le choix et le perfectionnement des espèces n'a-t-il pas contribué à faciliter ses travaux et à rendre son action plus puissante et plus libre ?

Après plusieurs récoltes semblables, la terre se refusait à produire. D'année en année, elle payait avec moins de largesse les soins que lui donnait le laboureur. A force de lui redemander les mêmes produits, on finissait par la rendre complètement stérile. On a remarqué qu'en alternant les cultures, en faisant succéder les améliorants aux épuisants, les récoltes sarclées à celles qui ne reçoivent pas de binage, on pouvait non-seulement soutenir, mais encore accroître sa fertilité ; on est parvenu ainsi à doubler, à tripler sa puissance productive : n'est-il pas évident que, par cet artifice, le cultivateur a doublé et triplé le pouvoir et la liberté de son art?

C'était peu, pour entretenir l'activité de la terre, que de lui

donner chaque année de nouvelles plantes à nourrir; il fallait lui restituer annuellement par des engrais la substance nutritive que lui enlevaient annuellement les récoltes. On a remarqué qu'en faisant consommer une partie de ces récoltes par des bestiaux, on pouvait non-seulement les recouvrer avec bénéfice sous la forme de produits animaux, de lait, de beurre, de laine, de viande grasse, mais encore obtenir des engrais suffisants pour tenir son domaine dans un état permanent et même croissant de fécondité. Par là le sol est devenu en quelque sorte inépuisable, et le cultivateur s'est trouvé avoir vaincu l'un des plus grands obstacles que la nature avait mis à l'exercice de son art : n'est-il pas visible que, par ce moyen, il en a rendu l'exercice incomparablement plus libre?

Une eau courante passait sans fruit dans le voisinage d'une exploitation rurale. Le propriétaire, la prenant à son point le plus élevé, a examiné quelle était la partie la plus élevée de son domaine où il pouvait la conduire. Par des irrigations habiles, il l'a fait descendre de là dans les parties intermédiaires et inférieures de sa propriété. En même temps, il est resté maître absolu du point où il l'était allé prendre; il s'est ménagé les moyens de l'introduire et de l'évacuer en quelque sorte à commandement; il peut ainsi, à tous les instants, procurer à son terrain le degré d'humidité désirable : peut-on douter que, par ce nouvel art, il ne soit devenu beaucoup plus libre de le féconder? Il dépend peut-être de lui de faire plusieurs récoltes où auparavant il n'en faisait qu'une; de faire croître une herbe touffue où l'on ne voyait qu'un sable aride; il est possible qu'il ait décuplé le pouvoir productif de son terrain, qu'il lui ait donné toute la fertilité qu'il possède.

Combien encore le cultivateur n'a-t-il pas accru son pouvoir par les notions que l'expérience lui a fournies sur les

moyens de multiplier, de varier, de perfectionner les espèces d'animaux et de végétaux que l'objet de son art est de produire? Il peut par des semis, par des entes, par des croisements de races, par une suite de soins intelligents et assidus, obtenir des variétés nouvelles, perfectionner les espèces anciennes, les rendre toutes plus propres aux divers services qu'il en veut tirer. Doutera-t-on qu'un tel pouvoir ne rende son industrie plus libre? N'est-il pas évident qu'à égalité de dépense le cultivateur qui sait faire porter à ses troupeaux de la laine superfine, à ses arbres des fruits savoureux, a, relativement au but qu'il s'agit finalement d'atteindre, plus de puissance et de liberté d'action que celui qui ne peut tirer de ses troupeaux que de la laine grossière, et de ses arbres que des fruits amers? N'est-il pas évident que celui qui, pour les mêmes frais, peut élever pour la boucherie des bœufs du poids de mille livres, est plus libre que celui qui n'en peut élever que du poids de huit cents? On dit qu'à force de soins et d'intelligence les Anglais, depuis un siècle, sont parvenus à doubler le poids de leurs bêtes à graisse : n'est-ce pas dire que, sous ce rapport, ils ont moitié plus de liberté qu'ils n'en possédaient il y a cent ans? On lit dans une histoire curieuse qu'aux quatorzième et quinzième siècles, les jardiniers de la banlieue de Paris n'avaient à vendre aux Parisiens que des poires de caillot, de hartiveau, de Saint-Rieul, d'angoisse, toutes connues par leur âcreté; de méchantes pommes rouges, dites blanduriau d'Auvergne; un fruit appelé jorraise, fort aigre, et qui n'est plus en usage; des cormilles, des nèfles, des alises, des prunelles de haie, des gratte-culs, comme s'exprime élégamment l'Académie française, et quelques fruits à peu près aussi savoureux (1) : est-il besoin, pour voir ce que

(1) *V.* l'*Hist. de Paris* par Dulaure, t. II, p. 420 de la 1re édit.

leurs successeurs ont acquis de puissance, de comparer ces fruits à ceux qui couvrent maintenant les marchés de Paris?

Il n'est donc pas douteux que nous n'ayons recueilli sur l'art agricole une masse de notions très propres à en diriger l'exercice et à le rendre plus fructueux. Mais ces notions, comment les avons-nous acquises? Est-ce théoriquement? Les avons-nous puisées dans la connaissance des lois générales qui gouvernent les phénomènes de la vie animale et végétative? Non; l'agriculteur s'est dirigé sur l'observation de faits partiels, isolés, dont il ignorait les causes, et l'industrie agricole a été, plus qu'aucune autre, un art créé empiriquement.

C'est empiriquement qu'on a découvert dans quel ordre les plantes aimaient à se succéder, et quel était, dans chaque nature de terrain, l'assolement le plus favorable. C'est empiriquement qu'on a appris que l'eau favorisait le travail de la végétation, que telle eau était plus fécondante que telle autre, que le procédé de l'irrigation n'était pas également utile dans tous les terrains, dans tous les temps, à toutes les heures du jour. C'est empiriquement que les Anglais ont obtenu tant de bons types d'animaux et de végétaux; qu'ils ont réussi à créer des espèces si variées et si précieuses de pommes de terre, de carottes, de navets, de turneps; qu'ils ont recueilli jusqu'à deux cents variétés de froment; qu'ils sont parvenus à faire d'excellents chevaux pour la selle, et d'autres pour le trait, des vaches pour le lait, et d'autres pour la production de veaux de grosse taille; des moutons à suif, d'autres à laine, d'autres à petits os et à membres charnus; des cochons bas, mais longs et larges, paissant l'herbe des prés comme des moutons, et s'engraissant presque sans dépense; en un mot des bestiaux non-seulement très appropriés à leurs destinations diverses, mais très faciles à élever, et pouvant donner

souvent, pour les mêmes frais, des profits quatre fois aussi considérables ([1]).

Bakewell et Culley ont opéré leurs prodiges sans connaître les lois générales que la vie observe dans la production des animaux ; et les physiologistes qui les aidèrent de leurs lumières auraient eux-mêmes, très probablement, été fort embarrassés de ramener à des principes généraux les observations particulières sur lesquelles étaient fondés leurs conseils. Les uns et les autres n'ont réussi à obtenir tant d'utiles perfectionnements dans les diverses races d'animaux domestiques sur lesquelles ils ont agi que par une suite d'expériences, faites sans doute d'après des indications fournies par la nature, d'après des faits habilement observés, mais d'après des faits dont ils ignoraient la cause génératrice, et dont sans nul doute ils auraient eu grand'peine à écrire la loi.

On en peut dire autant de la plupart des améliorations qui ont été opérées dans les diverses branches de l'art agricole : elles ont été obtenues par les expériences de la pratique bien plus que par les spéculations de la théorie.

Suivant M. de Dombasle, l'analyse chimique ne fournit les moyens de déterminer avec sûreté ni la valeur nutritive des diverses substances végétales qui sont employées à la nourriture des bestiaux, ni celles des divers engrais qui servent à la nourriture des plantes, ni en général les propriétés du sol relativement à l'agriculture et les moyens d'accroître sa fertilité.

De ce qu'on a découvert par l'analyse, dit-il, que telles substance contient tant d'amidon, de mucilage, de sucre, de gluten, d'albumine, on n'en peut pas conclure qu'elle est nutritive à tel ou tel degré ; de ce que telle substance reste inso-

---

([1]) Cordier, *Agr. de la Fl. franç.*, disc. prélim. et p. 467. — *Rev. brit.*, t. XIV, p. 171, de la première série.

luble lorsque nous la soumettons, dans une capsule, à l'action de l'eau ou de tout autre agent chimique, il ne s'ensuit pas qu'elle se conduira de la même manière quand elle sera soumise à l'action des organes digestifs.

Plusieurs faits, poursuit M. de Dombasle, peuvent faire présumer que certains engrais forment pour les plantes un aliment bien plus nutritif que d'autres; mais l'étendue de cette différence nous est entièrement inconnue; nous manquons de faits pour déterminer, même vaguement, la propriété nutritive de presque tous ces composés.

L'analyse chimique, continue le même agronome, en déterminant la nature et les proportions des parties constituantes d'un sol, apprend peu de choses sur ses propriétés relatives à l'agriculture. La physique offre des moyens un peu plus sûrs de juger de sa fécondité. Mais un cultivateur expérimenté, par une observation attentive sur le terrain, en juge beaucoup plus sûrement encore, et l'emploi de ce moyen lui en apprendra plus sur la bonté d'une ferme en une demi-journée, que n'en apprendront au chimiste et au physicien six mois d'expériences faites dans le laboratoire ([1]).

Il paraît qu'en général les services que l'agriculture a reçus de la chimie et de la physique sont loin de répondre à ceux qu'elle en avait attendus. Ces sciences, qui ont été si éminemment utiles aux arts qui créent des produits inorganiques, l'ont été bien moins, tenons en note, à l'art qui se propose d'obtenir des produits végétaux et animaux. Celles qui s'occupent de la structure et des fonctions des corps vivants n'ont pas mieux réussi que celles qui étudient les lois de la matière inerte à rattacher les procédés de l'art agricole à des principes

---

([1]) *V. l'Examen critique des élém. de chimie agricole* de Davy, in-8°; Paris, 1820.

fixes de théorie. Toutes lui ont fourni quelque secours sans doute. M. de Dombasle cite un certain nombre de cas où des recherches analytiques sur la nature du sol peuvent être utiles au cultivateur en lui offrant le moyen de reconnaître s'il y a dans son terrain de certains éléments dont la présence exigerait qu'il le soumît à un traitement particulier. La découverte du système sexuel des plantes de Linnée, qui a permis d'opérer entre elle des croisements, en faisant tomber le pollen qui se détache des organes mâles d'une espèce dans les organes femelles d'un autre, a offert par cela même à l'agriculteur un moyen d'obtenir des variétés importantes et nombreuses. Il est sûrement bien des cas encore où la science a fourni d'utiles inspirations à l'art. Mais le nombre de ces inspirations a été petit en comparaison de celles qu'il puisait dans ses propres expériences; et il y a même à ajouter que ce n'est qu'en partant des données de l'expérience que les agronomes les plus instruits ont pu faire à l'agriculture quelques applications raisonnables des sciences chimiques, physiques ou physiologiques, et en procédant des faits de la pratique les plus constants et les mieux observés qu'ils sont parvenus à soumettre l'art à de certaines règles de théorie.

Il n'est pas douteux, en effet, qu'on n'ait bien des fois tenté, malgré la difficulté de l'entreprise, d'élever à l'état de théorie les procédés de l'art agricole, et qu'on n'y ait jusqu'à un certain point réussi. Il n'est pas douteux davantage que la connaissance de ces règles générales déduites, ainsi que je viens de le dire, des faits de la pratique les mieux observés, ne soit très propre à éclairer et à fortifier l'exercice de l'art qui leur a donné naissance. Mais s'il y a, ici comme ailleurs, à tirer parti des connaissances théoriques, c'est à condition, plus qu'ailleurs encore, qu'on y joindra une grande aptitude pour les applications, et il faut bien prendre garde qu'il n'est

pas d'art où le talent des applications exige, non-eulements plus d'expérience technique, mais plus de sagesse sous le rapport de la spéculation, plus de ce genre d'habileté qui constitue le talent des affaires; et si l'on avait des doutes sur ce point, il ne serait besoin pour les dissiper que de jeter les yeux sur le nombre d'agriculteurs plus ou moins improvisés qu'ont fourvoyé les livres d'agriculture, et sur celui des victimes qu'a produit ici l'abus des théories. Il est plus vrai dans l'art agricole qu'en aucun autre que les notions théoriques ne sont une force que pour les praticiens très exercés. Elles égarent infailliblement tout le reste ([1]).

S'il faut en agriculture un talent spécial pour les applications, cette industrie semble exiger aussi un talent de main-d'œuvre particulier, et cela pour la raison toute simple que cette industrie n'est pas, ainsi que nous le verrons plus loin, un art susceptible d'être exercé en fabrique, et que tout s'y fait en quelque sorte par des outils conduits à la main. Il va sans dire qu'une telle circonstance demande ici à la classe ouvrière un art dont elle est jusqu'à un certain point dispensée dans les choses qu'il est possible de faire exécuter par des machines, et que le libre exercice de l'agriculture dépend infiniment en conséquence du plus ou moins d'habileté de ses ouvriers.

L'industrie agricole fait donc usage, à sa manière, et dans les limites que sa nature comporte, de tous les genres d'aptitude qui tiennent à l'art, comme de tous ceux dont se compose le génie des affaires, et puise, comme toutes celles dont nous nous sommes occupés, une grande partie de sa puissance dans l'emploi qu'elle sait faire de cette classe de moyens.

Si, poursuivant le cours de nos remarques, nous voulons examiner maintenant comment agissent ici les habitudes mo-

rales, nous aurons occasion d'observer que cette troisième classe de facultés, de même que les deux précédentes, et y est aussi essentielle que dans les autres industries, et tout à la fois qu'elle s'y développe avec plus de peine.

Sans doute la difficulté que les mœurs de l'agriculteur éprouvent à se former ne tient pas aux mêmes causes que la lenteur de ses progrès sous le rapport de l'art et des affaires. Ce qui retarde le progrès de ses mœurs, ce n'est ni la nature de l'instrument dont il se sert, ni celle des forces spéciales qu'il emploie; mais c'est l'isolement où son art le force de vivre, circonstance que nous avons déjà signalée plus haut comme mettant un sérieux obstacle à ses progrès de toute espèce. Au reste, il peut être vrai que la situation des cultivateurs retarde le perfectionnement de leurs mœurs, sans qu'il reste moins certain que le perfectionnement de leurs mœurs est indispensable aux succès de l'art qu'ils exercent.

Ainsi, par exemple, il n'est certainement pas douteux que la distance où ils sont les uns des autres ne soit peu propre à stimuler leur activité. Il n'est personne qui n'ait remarqué combien les ouvriers de la ville ont leur temps mieux rempli que ceux de la campagne; combien leurs mouvements sont plus vifs, leurs travaux plus accélérées; combien, dans un temps donné, ils font plus de besogne. Cette différence, dans le degré de diligence et de célérité que déploient ces deux classes de travailleurs, est d'autant plus frappante qu'on passe d'une campagne plus arriérée et plus déserte dans une ville plus populeuse et plus avancée. Cependant, de ce que l'ouvrier des champs, qui n'est pas excité comme celui de la ville par la présence d'une population nombreuse et animée au travail, fait ordinairement son ouvrage avec un peu de lenteur et de nonchalance, il ne s'ensuit sûrement pas que l'ar-

deur et l'activité de la ville ne fussent très bonnes à introduire dans les travaux de la campagne.

Il est pareillement indubitable que la situation où l'agriculture place ses agents n'est pas faite pour éveiller et entretenir entre eux l'émulation. Elle les éparpille en effet, tandis que la fabrication ramasse, concentre les siens, et en les rapprochant, en les mettant en contact, fait qu'ils rivalisent entre eux et qu'ils s'excitent mutuellement à donner à leur industrie tout le développement, toute la perfection dont elle est susceptible. Mais si l'agriculture est peu favorable à l'émulation, il n'y a pas moyen de douter que l'émulation ne fût très favorable à l'agriculture, et qu'un des meilleurs moyens de pousser cette industrie ne fût de mettre ses agents en communication, et de leurs inspirer le désir de s'imiter, de se surpasser les uns les autres dans tout ce qu'ils font de bien. On sait à quel point les fêtes et les réunions agricoles en usage dans plusieurs comtés de l'Angleterre y ont favorisé la propagation des bonnes méthodes de culture. Le même usage, introduit dans l'un de nos départements par M. de Dombasle, y avait produit les effets les plus heureux ([1]). On en peut dire autant de l'institution assez générale aujourd'hui des comices agricoles.

Les personnes qui ont vécu alternativement aux champs et à la ville, parmi des campagnards et des citadins, ont pu remarquer que dans les maisons de la ville les provisions de toute espèce sont ordinairement mieux ménagées, les meubles et les vêtements mieux tenus, les dépenses mieux réglées,

---

([1]) *V.* les *Ann. agr.* de Roville, III, p. 234 et suiv. « Les Anglais, observe l'auteur, considèrent les fêtes agricoles comme ayant remédié en partie à l'isolement des agriculteurs, et puissamment contribué aux progrès de l'art par l'émulation qu'elles ont excitée parmi ceux qui l'exercent. » T. I, p. 144.

qu'il y règne en général plus d'économie et d'ordre. Et, néanmoins, peut-on dire que l'habitant de la campagne ait moins besoin d'ordre et d'économie que celui de la ville? Ne semble-t-il pas, au contraire, que moins l'art que le cultivateur exerce est propre à l'enrichir, et plus il aurait besoin de mettre à profit toutes ses ressources?

La campagne n'est pas ordinairement le séjour de l'élégance et du goût. La même cause qui y prévient le développement de l'activité et de plusieurs autres qualités morales empêche aussi qu'on y ressente avec une certaine vivacité ce désir d'être bien, de plaire, d'attirer l'attention, qui est à la ville la source de tant de perfectionnements, et par suite qu'on y donne beaucoup de soins, non-seulement à sa personne, mais aussi à son habitation, à son jardin, à son enclos, à sa ferme; qu'on y rivalise à qui aura les champs les mieux tenus, les plus propres, les mieux ornés. Et pourtant qui ne sent combien ce sentiment serait fait pour hâter les progrès de l'agriculture? Qui sait pour combien il est entré dans ceux qu'elle a déjà faits, et pour combien il entrera dans ceux qui lui restent à faire? N'est-ce pas en bonne partie à ce désir de se distinguer qu'il faut attribuer l'industrie, la méthode, le bon ordre, la propreté recherchée, qui sont si sensibles, dit-on, dans les fermes anglaises (1)? les magnifiques plantations d'arbres dont les fermiers flamands entourent leurs champs et enveloppent leurs maisons? les fleurs si recherchées et si variées qu'ils cultivent auprès de leurs demeures (2)?

---

(1) *V.* Simond, *Voyage en Angleterre*, 2e édition, t. I, p. 19, et *passim*.

(2) Le goût passionné des fermiers flamands pour la belle agriculture, observe M. Cordier, les porte à cultiver des fleurs autour de leurs habitations, et à tenter, dans ce genre de culture comme dans tous les autres, des espèces de tour de force. Ils sont parvenus, par beaucoup

Je n'ai pas noté un vice ou une vertu propre à étendre ou à restreindre les pouvoirs du travail en général, qui ne manifeste les mêmes effets dans l'agriculture.

Combien, par exemple, ne lui a pas nui le mépris que de certaines classes ont si longtemps affecté pour les professions utiles? Si ce travers de mœurs a mis de grands obstacles aux progrès de tous les arts, il en a opposé de particuliers à l'industrie agricole. C'est par lui que cette industrie a été si longtemps livrée à la misère, à l'ignorance et à l'apathie. Ce vice a été cause que les détenteurs du sol, au lieu de le faire valoir par eux-mêmes, se sont déchargés du soin de le cultiver, d'abord sur des esclaves, puis sur des métayers, des colons, puis sur des fermiers, et qu'ainsi la terre s'est trouvée placée presque en tous lieux entre des propriétaires qui n'étaient pas cultivateurs et des cultivateurs qui n'étaient pas propriétaires; circonstance qui a réduit, en quelque façon, l'agriculture à l'impossibilité de faire des progrès. Par qui, en effet, aurait-elle pu être avancée? Par les propriétaires? ils ne s'en occupaient point. Par les cultivateurs? outre qu'ils manquaient des ressources et des connaissances nécessaires, ils n'avaient que peu ou point d'intérêt à la perfectionner : esclaves, leur intérêt évident était de travailler le moins possible; colons partiaires, leur intérêt, en tâchant de tirer le plus possible du sol, était de ne pas lui faire sur leurs épargnes des avances qu'ils perdraient entièrement s'ils étaient renvoyés, et dont le profit, dans tous les cas, irait par moitié au propriétaire; fermiers, leur intérêt était de ne lui faire que les avances dans lesquelles ils pouvaient se promettre de ren-

---

de persévérance et de soin, à multiplier à l'infini, au moyen des semis, les variétés d'œillets, de primevères, d'oreilles d'ours et de roses; et ils obtiennent chaque année des espèces nouvelles très recherchées. » *Agr. de la Fl. franç.*, p. 480 et suiv.

trer avec bénéfice avant l'expiration du bail. Il est vrai qu'en étendant la durée des baux, en rendant la condition des fermiers moins précaire, il était possible de les intéresser à faire de plus grandes améliorations; mais quel système de fermages pouvait les exciter à faire à la terre toutes les améliorations qu'elle était susceptible de recevoir; quel système de fermages pouvait leur inspirer, pour un bien qui devait tôt ou tard leur être retiré, l'intérêt et l'affection du propriétaire?

Pour se faire une idée du mal que le mépris du travail a fait à l'agriculture, en séparant l'intérêt de l'exploitation de celui de la propriété, il n'y a qu'à considérer un peu où en seraient les industries manufacturière et commerciale, si, à l'exemple des possesseurs de terre, les propriétaires de fabriques et de maisons de commerce avaient voulu se décharger sur des fermiers, sur des métayers, sur des esclaves, du soin de faire prospérer leurs établissements. Il y avait, il est vrai, dans la nature de l'art agricole des raisons pour qu'il ne fît pas les mêmes progrès que les industries voiturière et manufacturière; mais s'il est resté en arrière des deux autres industries, c'est en grande partie par l'effet du vice que je signale; c'est parce que la terre, moins heureuse que les entreprises de fabrication et de transport, a eu généralement pour maîtres des hommes voués d'abord à la guerre, plus tard à l'intrigue, et dans tous les temps à l'oisiveté et à la dissipation, lesquels hommes, en prenant toutes les précautions imaginables pour que jamais elle ne sortît de leurs mains, ont toujours dédaigné de la faire valoir, et en ont abandonné la culture à des gens pauvres, ignorants, sans intérêt à bien faire, et dont, par-dessus le marché, ils ont découragé de mille manières l'industrie et l'activité.

Après le mépris du travail, peu de vices ont été plus funestes à l'art agricole que l'amour du faste. Ce vice a diverses

manières de nuire à la culture du sol : il s'oppose à la division des propriétés trop grandes; il soustrait à l'agriculture d'immenses terrains; il lui enlève des capitaux non moins considérables; il est cause à la fois que beaucoup de terres restent en friche, et que beaucoup d'autres sont mal cultivées. Un propriétaire fastueux ne vise pas à avoir l'étendue de terrain qu'il est capable de mettre en valeur, il vise à avoir le plus de terre possible; il ne s'agit pas pour lui de culture, il s'agit de vanité, d'orgueil, d'ostentation. Il aimerait mieux ne régner que sur des landes que d'avoir un domaine trop circonscrit. Le vice de cet homme ne s'oppose pas seulement à ce que la terre se divise ainsi que le demanderait l'intérêt de l'art, sa manie le pousse à dérober beaucoup de terres au travail de la charrue. Il sacrifie à la représentation la partie la meilleure et quelquefois la plus considérable de sa propriété; il convertit ses champs en avenues, en cours d'honneur, en parcs et en jardins de luxe; il laissera, pour le seul plaisir de la chasse, des espaces immenses en forêts. Sa passion ne lui permettra pas de faire de son argent un usage plus judicieux que de sa terre; dans ses dépenses, il visera surtout à l'effet; il décorera à grands frais son château, et laissera tomber en ruines ses bâtiments d'exploitation; il aura des statues dans ses jardins, et manquera de bons instruments de culture dans ses fermes; il fera sabler les allées de son parc, et ses fermiers ne communiqueront avec la voie publique que par des ravins. Sous l'influence de la passion qui le domine, la terre prendra un aspect de tristesse et de stérilité. Pour quelques parties qui seront plantées, bâties, cultivées avec quelque soin, il pourra arriver que tout le reste soit dans un état de nudité, de délabrement et de misère.

Si le faste des grands propriétaires peut causer de si nota-

bles dommages à l'agriculture, l'insouciance des petits cultivateurs ne lui fait pas quelquefois moins de mal. Tandis que les premiers sacrifient tout à l'ostentation, les seconds ne font presque rien pour le bien-être. Le marquis d'Argenson remarquait particulièrement deux choses dans nos campagnes, il y a un peu plus d'un siècle : l'extrême malpropreté des particuliers, et la négligence encore plus grande avec laquelle on entretenait les choses à l'usage du public. « Sur le fait de la propreté, disait-il, il est à naître que vous voyiez une seule maison que l'habitant se soit avisé de tenir nette, où il mette en ordre et approprie chaque chose, comme cela se pratique en Hollande. En nos pays taillables, je n'en ai pas vu une seule; tout a un air déguenillé. Il semble que ce soit une chose bien abstraite que l'ordre et la netteté..... Pour ce qui est de l'indifférence à la chose publique, à laquelle on est soi-même si fort intéressé, c'est encore un plus grand sujet de surprise : cela va jusqu'à haïr le bien général. »

Ce qui étonnait surtout M. d'Argenson, c'était l'état où les habitants de chaque village consentaient à laisser leurs chemins. « Comment, se demandait-il, un bourgeois ne s'avise-t-il pas de rétablir un pavé devant sa porte, au lieu d'une mare où il se noie? Comment ne débarrasse-t-il pas la rue des épines et des ordures? Comment cinq ou six manants ne se disent-ils pas : Accommodons proprement, à nos heures perdues, cette place, ce passage, ce petit pont (¹)? »

Ces réflexions judicieuses, écrites en 1755, auraient encore en 1844 tout le mérite de l'à-propos. *Il est* toujours *à naître* dans nos communes rurales, surtout dans quelques départements du centre de la France, que vous voyiez des maisons que les habitants *s'avisent de tenir nettes.* Les meilleures et

(¹) Extraits de mémoires inédits.

les plus apparentes sont encore indignement tenues; on y manque des meubles les plus indispensables; nulle commodité, nul goût, nulle propreté; des jardins à peine clos, à peine tracés; aucune plantation, point d'ombrage; des cours où les chardons, les ronces, les orties croissent parmi des pierres, des copeaux, de la paille, du fumier, des ordures, des troncs d'arbres qui y sont confusément épars, et parmi lesquels se dessinent irrégulièrement d'étroits sentiers qui s'y sont frayés par l'usage. Au dehors, et pour communiquer de maison à maison, non pas des rues, mais des cloaques; pour chemins vicinaux, en mille endroits, malgré les bonnes intentions et l'activité *à priori* de l'autorité administrative, des ravins, des précipices, de vrais casse-cou. Voilà, dans une bonne partie de ce que nous appelons *la belle France*, l'aspect général des communes rurales et des maisons qu'elles renferment.

Du temps du marquis d'Argenson, les habitants des campagnes, pour s'excuser d'être si sales, disaient que la propreté leur donnerait un air d'aisance qui ferait bientôt doubler la taille; et ce ministre honnête homme avait la bonne foi de convenir qu'ils pouvaient bien avoir raison. Il les trouvait en conséquence excusables. C'était peut-être se montrer bien indulgent. Des hommes ne seraient-ils pas impardonnables, qui, par crainte des impôts, n'oseraient se tirer de l'ordure et se mettre en une situation moins indigne de l'humanité? Des hommes dignes de ce nom savent s'affranchir de la misère, et défendre leur aisance contre les impôts exorbitants; de tels hommes travaillent sans relâche à s'arranger, à se décrasser; ils purifient leurs demeures; ils en écartent les reptiles venimeux, les insectes incommodes, et ils apprennent aussi à se défendre contre les demandes immodérées du fisc et l'exagération des charges publiques.

Mais ce n'est pas véritablement la crainte des taxes exagérées qui empêche l'habitant des campagnes de tenir proprement ses champs, son jardin, sa demeure, ainsi que les choses dont il jouit en commun avec ses voisins; c'est bien plutôt l'incurie, la paresse, le défaut de soins, l'absence de dignité morale. Né dans l'ordure, il s'est accoutumé à cet état, ou, s'il lui répugne, il lui répugne moins que les efforts qu'il lui faudrait faire pour en sortir. Il ne sent point, ou ne sent que très faiblement encore ce besoin d'améliorer sa condition, dont j'ai fait ailleurs l'apologie, et que j'ai appelé *amour du bien-être.*

Cette passion, si favorable au progrès de toutes les industries, est de nature à exercer sur celle de l'agriculteur l'influence la plus salutaire. Le propriétaire qui en est animé ne se décharge pas sur des étrangers du soin de cultiver son héritage : il le fait valoir de ses propres mains. Il ne vise pas à s'agrandir outre mesure : il ne veut avoir que l'étendue de terrain qu'il se sent en état de bien exploiter. Il n'est pas ennemi de ce qui peut rendre son domaine agréable, car son premier désir est d'être bien : mais, par cela même qu'il aspire à le rendre agréable, il veut d'abord qu'il soit productif, et, dans ses efforts pour l'embellir, il tend toujours à l'améliorer. En même temps qu'il décore ses bâtiments, il s'efforce de les approprier à l'objet de son entreprise; ce qui contribue à l'ornement de ses jardins tend presque toujours à les rendre plus productifs; il consent qu'on y sème des gazons, mais à condition de les faire servir de pâturages; il n'en exclut pas les arbres d'agrément, mais il y admet de préférence les arbres fruitiers; les sentiers qu'il trace pour se promener servent en même temps à la commodité de la culture; les plantations d'arbres forestiers qu'il exécute autour de ses champs lui permettent de défricher ses bois. Comme le pro-

priétaire fastueux, il ne cherche, si l'on veut, que sa satisfaction, mais il calcule mieux ses jouissances; et, tandis que le dernier se ruine pour de faux plaisirs, il sait, en faisant son bonheur, travailler encore à sa fortune. Non-seulement la passion qu'il éprouve imprime une meilleure direction à l'usage de ses forces et de ses ressources, mais elle stimule son activité, elle éveille son intelligence, elle anime son courage; elle lui inspire des idées d'ordre, d'économie et de propreté : il lui suffit en quelque sorte de ce sentiment pour éprouver tous ceux que l'exercice de son art réclame.

On voit comment les habitudes privées tendent à accroître les pouvoirs de l'industrie agricole. Si cette industrie paraît peu propre à hâter le progrès de ces habitudes, il est indubitable que ces habitudes sont très propres à accélérer le développement de cette industrie. Il se peut bien que toutes ne lui soient pas également nécessaires; qu'elle ne réclame pas précisément les mêmes que tel autre ordre de travaux; qu'elle n'exige pas autant de frugalité que les professions littéraires, le même genre de courage que le métier de marin, de mineur, de couvreur, etc. Mais si elle ne met pas également à contribution toutes les vertus privées, ou si elle ne les emploie pas toutes de la même manière, il n'en est probablement pas dont elle ne puisse tirer quelque parti, et qui ne soit de nature à devenir pour elle un élément de puissance.

On peut dire de même qu'il n'est pas de bonne habitude sociale qui n'ait pour effet d'étendre sa liberté. Il est vrai qu'elle ne paraît pas avoir été plus favorable au développement de ce nouvel ordre de moyens qu'à celui de tous les autres; que, bien que l'isolement de ses agents ait pu les préserver longtemps de la contagion de certaines injustices, il serait difficile de reconnaître qu'il a contribué à avancer

leur éducation comme citoyens; que le seul effet de cet isolement a été de les laisser sans esprit public, sans sympathies communes; que lorsqu'ils ont été appelés à exprimer des vœux collectifs, ils ont été loin de se montrer plus avancés que les autres classes de travailleurs; qu'ils paraissent au contraire avoir toujours été, dans les rapports sociaux comme sous tout autre aspect, en arrière de la plupart des professions que l'économie sociale embrasse... Mais, s'il paraît certain que la morale de relation, comme les habitudes privées, comme les connaissances techniques, comme l'esprit de spéculation et le talent des affaires, est demeurée plus retardée parmi les agriculteurs que dans les autres classes d'industrieux, il est pareillement indubitable que, pour cet ordre de travailleurs comme pour tous, elle est un des moyens de liberté les plus indispensables.

J'ai dit qu'il n'y avait pour nulle industrie de vraie liberté possible que là où les hommes, dans leurs rapports mutuels, savaient s'abstenir de toute entreprise frauduleuse ou violente contre la personne, la fortune ou les facultés les uns des autres. Cette proposition est vraie pour l'art agricole comme pour tous les arts. Qu'ai-je besoin de dire qu'il n'y aurait pas d'agriculture possible là où l'appropriation des terres ne serait pas respectée, là où chacun voudrait s'emparer du champ qui serait à sa convenance? N'est-il pas évident que la liberté de cultiver le sol serait matériellement détruite par les violences continuelles auxquelles on serait exposé, qu'elle le serait moralement par le découragement qui résulterait de ces violences, et par l'état de barbarie où l'agriculture tomberait? Il n'est pas douteux que l'on ne perdît à la fois la volonté et la capacité de féconder un champ qu'on n'aurait pas la certitude de conserver. L'infaillible moyen de rendre la terre inculte et de faire du monde une solitude serait de mettre en

vigueur, si la chose était humainement possible, la fameuse maxime de Rousseau, *que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne.*

De l'action de s'entre-dépouiller violemment de ses propriétés à celle de commettre furtivement sur les champs les uns des autres quelque dégât ou quelque larcin, la distance est grande sans doute, et l'on sent que la liberté de la culture ne serait pas également attaquée par des actes d'une gravité si différente. Cependant, de quelque façon qu'on attente réciproquement à ses propriétés rurales, il est clair que l'on s'ôte plus ou moins les uns aux autres la faculté de les faire valoir, et que l'impuissance d'agir à laquelle on se réduit est d'autant plus grande, que le mal que l'on se fait est plus grave, et qu'il en résulte pour chacun plus de découragement.

Ainsi la liberté de l'agriculture n'existe point ou n'existe que d'une manière plus ou moins imparfaite là où les récoltes ne sont pas en pleine sûreté dans les champs; là où les propriétaires voisins cherchent à empiéter les uns sur les autres; là où l'on ne se fait pas scrupule de franchir ou d'enfoncer les clôtures, et de se frayer, à travers champs, un chemin pour abréger sa route; là où la terre est sujette à des droits de parcours et de vaine pâture, et où l'on n'est pas maître de son bien pendant une portion de l'année [1]; là où certains propriétaires, pour se donner le plaisir de la chasse, prétendaient avoir le privilège d'élever dans leurs bois des animaux malfaisants, et ne pas même laisser aux cultivateurs dont les récoltes seraient dévastées par ces animaux la faculté de les détruire. On sait que nos anciennes lois sur la chasse défen-

---

[1] Ce droit de vaine pâture, qui rend impossible tout bon système d'assolement, existe, suivant M. de Dombasle, dans les neuf dixièmes de la France. (*V.* le *Calendrier du bon cultivateur*, p. 307 et 308).

daient aux roturiers de tuer *les bêtes noires et rousses* qui entraient dans leurs héritages. Ils pouvaient bien les chasser avec des pierres; mais ils devaient soigneusement éviter de leur faire aucun mal : risquer de les tuer eût été commettre un délit grave ([1]). Les choses, de nos jours, ont fait à cet égard quelques progrès. Je ne doute point qu'à l'heure qu'il est, les paysans logés dans le voisinage des forêts ne pussent, sans encourir de punition, tirer sur les loups qui viendraient égorger leurs troupeaux, et même sur les sangliers qui dévasteraient leurs récoltes. Cependant ce que nous avons gagné sur ce point n'était pas, à une date assez récente, aussi considérable qu'on pourrait le supposer : on a vu, en 1817, sept communes rurales de l'arrondissement de Senlis réclamer vainement la faculté de faire des battues pour repousser l'invasion d'une multitude de sangliers logés dans les forêts d'Alatte et de Chantilly, et qui venaient commettre dans leurs champs d'horribles dégâts ([2]). On sent que la liberté de l'agriculture se concilierait assez mal avec ce reste de respect pour *les bêtes noires et rousses*, et en général avec tous les excès particuliers que je viens d'énumérer.

Elle ne s'accommode pas mieux de la prétention élevée

([1]) *V. l'Ordonn. d'Orléans*, art. 137. — La chasse, dans l'ancien droit, était, suivant un naïf et honnête juriste (Ferrière, *Dict. de droit*, au mot *Chasse*), un plaisir *très noble* et *très utile à la santé*, mais qui ne devait être permis qu'aux rois, aux princes et à quelques autres personnes qui, seules sans doute avaient le droit de se bien porter. L'ordonnance de 1669, rédigée d'après ces principes, interdisait la chasse au roturier, de quelque état et qualité qu'il fût, sous peine de 100 francs d'amende pour la première fois, de 200 pour la seconde, du carcan et du bannissement pour la troisième.

([2]) Une pétition, signée des 146 principaux habitants de ces communes, présentée à la Chambre des pairs, fut écartée par l'ordre du jour. Il en fut de même d'une autre pétition du même genre adressée, la même année, à la Chambre des députés.

par la généralité des cultivateurs d'exclure les agriculteurs étrangers du marché national, et de vendre leurs produits à un prix de monopole. Outre qu'une telle prétention les expose à une multitude de représailles fâcheuses, et ne leur permet de vendre plus cher leurs produits qu'en les obligeant à payer plus cher tous les objets de leur consommation, elle a pour effet de ralentir, sous tous les rapports, le développement de leur activité et de leur intelligence. Ce n'est pas sans regret que nous voyons M. de Dombasle prêter l'appui de sa haute raison et de son caractère honorable à un ordre de demandes qui semble à la fois si peu juste et si peu éclairé ([1]). Suivant lui, notre agriculture, arriérée comme elle l'est, n'a de moyens de se soutenir et d'avancer qu'en écartant la concurrence étrangère et en nous vendant ses produits au-dessus de leur vraie valeur. Mais la question, à part même toute idée de justice, est précisément de savoir si cette pratique est favorable à ses progrès. J'avoue que cette question me semble peu approfondie par M. de Dombasle. Cet habile agronome se borne, pour ainsi dire, à poser en fait ce qui est en question, savoir que, dans l'état où la production agricole se trouve parmi nous, les prohibitions sont un encouragement indispensable. Mais les agriculteurs se procurent-ils par les prohibitions un véritable encouragement? S'encouragent-ils en s'exposant à des représailles? S'encouragent-ils en faisant écarter des marchés étrangers ceux de leurs produits qu'ils pourraient y vendre avantageusement? S'encouragent-ils en autorisant tous les producteurs nationaux à former des prétentions pareilles aux leurs

---

([1]) V. les *Ann. agr.* de Roville, t. V, p. 92 à 176. M. de Dombasle est revenu depuis sur les mêmes idées dans des écrits spéciaux, et avec une grande insistance.

et à leur vendre leurs produits plus qu'ils ne valent? S'encouragent-ils en se mettant dans le cas de payer le fer, les outils, la main-d'œuvre et tous les objets de leur consommation habituelle beaucoup plus qu'ils ne feraient hors d'un système dont l'effet inévitable est de tout enchérir? S'encouragent-ils en se délivrant des seules concurrences qui pourraient les tirer de leur sommeil léthargique? En écartant d'eux cet utile aiguillon font-ils autre chose que s'encourager à la paresse, à la routine, à la persistance dans de fausses directions et dans des procédés vicieux? N'est-il pas honteux que notre agriculture ne puisse soutenir la concurrence de pays placés, sous le rapport de la production agricole, M. de Dombasle l'avoue ([1]), dans des situations analogues à la nôtre, souvent moins favorables, et chez plusieurs desquels l'agriculture se trouve grevée d'impôts beaucoup plus onéreux que chez nous? Doit-on des encouragements à des éleveurs de bestiaux qui, malgré l'appui de droits très forts, ne peuvent lutter contre ces pays qu'avec désavantage? Ou plutôt l'encouragement qu'on leur doit ne serait-il pas celui d'un régime de liberté qui fît à leur apathie une salutaire violence, et qui les forçât enfin de songer à perfectionner leur industrie? Comment un homme qui a cherché à introduire dans notre agriculture tant d'utiles perfectionnements semble-t-il écarter comme fâcheux celui d'un système de liberté et de justice? Il importe sans doute d'apporter dans l'adoption de ce système la même réserve que dans celle de tout autre ordre d'innovations; mais s'il n'y faut avancer qu'avec une certaine mesure, il y faut pourtant avancer, et de toutes les acquisitions qu'ont besoin de faire les cultivateurs, ainsi que les autres classes d'industrieux, l'une des plus urgentes est sans contre-

---

([1]) *Ibid.*, p. 124.

dit celle d'un ordre d'idées et d'habitudes civiles qui, en leur faisant désirer l'établissement progressif d'un système général de concurrence, tende à les placer dans une situation où ils soient plus stimulés à bien faire et où ils en aient davantage les moyens.

Si donc la liberté des cultivateurs se lie étroitement à la bonté de leur morale privée, elle ne dépend pas d'une manière moins immédiate du perfectionnement de leurs habitudes civiles, et en général des progrès qu'a faits en eux, et parmi tous les hommes, le respect des droits et de la propriété d'autrui. Plus ce respect est grand et universel, plus les propriétés rurales sont à l'abri d'atteinte; plus chacun, en s'efforçant de tirer le meilleur parti possible de son champ, est disposé à laisser les autres en user de la même manière et à admettre la concurrence générale des autres cultivateurs, et plus il y a de liberté agricole.

Ajoutons néanmoins que, pour que cette liberté soit entière, il ne suffit pas, bien s'en faut, d'éprouver comme individu le respect dont je parle ici, et qu'il faut encore et pardessus tout être accoutumé à la sentir comme public. Il peut y avoir en effet, et il y a ordinairement une différence fort grande entre les sentiments que manifestent à cet égard les habitants quand ils sont isolés et quand ils agissent en commun. Isolément, des cultivateurs ne concevraient pas même la pensée de contraindre leurs voisins à acheter leurs denrées à un prix de monopole, tandis que, investis du pouvoir et réunis en assemblée législative, non-seulement ils useront de cet expédient sans la moindre façon, mais ils seront des plus ardents à exclure du commerce intérieur les produits étrangers qui leur feraient concurrence, les blés, les laines, les bestiaux, les graines oléagineuses, etc. Individuellement, on n'a guère commis, en aucun temps, sur la propriété ou

l'industrie des cultivateurs, que des excès limités et modérés en quelque sorte, tandis que, socialement et en nom collectif, on n'a mis à cet égard, dans le passé surtout, aucunes bornes à ses entreprises. La société, la personne publique, s'est arrogée longtemps le droit de prononcer des confiscations. Elle a, d'un autre côté, exercé sur l'agriculture les mêmes pouvoirs arbitraires que sur les autres industries. Elle se constituait juge de la nature et du mode des cultures. Elle interdisait celle-ci à telle province et lui prescrivait celle-là. Tantôt il était défendu d'appliquer à aucun nouvel usage des terrains une fois convertis en prairie; tantôt de rétablir des vignes dont on aurait deux ans négligé la culture, et d'en planter de nouvelles sans une expresse permission du roi, laquelle ne pouvait être accordée qu'au préalable l'intendant de la province n'eût fait vérifier s'il n'était pas d'usage auquel le terrain fût plus propre qu'à planter de la vigne. Des arrêts du Parlement ou du Conseil venaient tour à tour ou enjoindre aux cultivateurs de labourer leurs terres par soles ou par saisons, ou leur défendre de labourer leurs chaumes avant la mi-septembre. Il est telle ancienne ordonnance qui leur avait prescrit d'employer la charrue, à l'exclusion de la houe et de la bèche, dans tout terrain où pourraient entrer des chevaux. Un arrêt du Conseil du 28 mai 1786 leur fit défense d'employer l'opium, l'arsenic ou d'autres substances nuisibles pour la préparation des grains destinés aux semences. Un autre du 2 juillet suivant leur interdit de se servir de la faulx pour la coupe des blés. Plusieurs ordonnances et arrêts sévissent contre la coupe des blés en herbe. Une ordonnance du 26 juin 1718 avait défendu à tout propriétaire qui posséderait des chevaux entiers de s'en servir pour faire saillir leurs juments sans une

permission du commissaire des haras, visée par l'intendant de la province, etc. ([1]).

Et il ne faut pas croire que ces dispositions singulières soient toutes aussi usées, aussi vieillies et aussi éloignées des idées et des habitudes régnantes que leur étrangeté le pourrait faire supposer. N'oublions pas que des classes entières, il y a à peine un demi-siècle, furent dépouillées de leurs héritages, et que plus tard les lois de l'Empire rétablirent la confiscation que celles de l'Assemblée Constituante avaient abolie. N'oublions pas que dans les années qui suivirent la révolution de 1789, on ne fut pas toujours libre, il s'en faut, dans l'usage de ses terres, et que des personnes, sous le régime de la terreur, étaient conduites à l'échafaud pour avoir transformé en prairies artificielles des terres précédemment employées à la culture du blé. Souvenons-nous que, du temps de l'Empire, les terres subirent quelquefois des servitudes d'un autre genre; que, maintes fois, les propriétaires furent obligés de planter en pastel des terres qu'ils destinaient à la production des céréales, et qu'à la date du 15 janvier 1812, un décret impérial venait enjoindre au ministre de l'intérieur de faire semer dans l'étendue de l'empire cent mille hectares de betteraves, et d'envoyer aux préfets des états de répartition qu'ils n'auraient qu'à sous-répartir et à notifier aux propriétaires. Songeons que la législation des haras a fait revivre les anciennes défenses contre l'emploi des étalons non approuvés, et qu'un décret non abrogé du 8 mars 1811 ne permet aux propriétaires de troupeaux mérinos de faire châ-

---

([1]) *V.* sur tout cela le *Traité de la police* de De la Marre et le *Traité des offices* de Merlin et Guyot. *V.* notamment la *Table du Recueil général des anciennes lois françaises*, aux mots *Agriculture*, *Haras*, *Laboureurs*, *Police rurale*, *Vignes*, *etc.*, et les édits, ordonnances et arrêts auxquels elle renvoie.

trer leurs béliers, qu'après y avoir été dûment autorisés. Prenons garde encore que nos lois sur la chasse avaient laissé jusqu'ici les campagnes ouvertes à l'industrie des braconniers; que notre législation tolère toujours la pratique sauvage du parcours et de la vaine pâture; que, pour le moindre travail d'un intérêt plus ou moins public, on s'empare sans façon de nos propriétés rurales les plus précieuses; que plutôt que de faire subir la moindre inflexion à la ligne droite des ponts et chaussées, on partage en deux nos enclos, on abat nos arbres, nos bâtiments, nos clôtures; qu'enfin certaines parties de l'art agricole, et, par exemple, l'élève des chevaux, l'exploitation des bois, la pratique des irrigations demeurent toujours soumises aux règles arbitraires du régime préventif.

Sûrement la société n'accorde pas au même degré son appui à toutes ces choses. Mais qu'elle les approuve ou qu'elle les tolère seulement; que son sentiment à leur sujet soit l'effet de l'erreur ou de l'insouciance, toujours est-il qu'elles sont le résultat de ses dispositions relativement à la pratique de l'art agricole ou à la propriété du sol, et qu'elles peuvent justement être considérées comme son ouvrage.

Or il n'est pas douteux que l'agriculture n'ait encore fort à souffrir d'habitudes publiques qui rendent possibles de telles pratiques, et que sa puissance n'en soit sensiblement altérée. Qui ne sait le dommage que lui cause le maintien des usages établis relativement au parcours? Qui ne sent qu'un peu plus de respect pour ses droits et de ménagement pous ses intérêts dans l'exécution des travaux d'intérêt public, ne pourraient que lui être très favorables? Comment enfin ne pas reconnaître que l'intervention directe de la société dans certaines branches de l'art, et notamment dans l'éducation des bestiaux, des chevaux surtout, et dans la culture et l'exploi-

tation des bois particuliers, indépendamment de ce qu'elle offre d'arbitraire et d'injuste, a le tort d'être insuffisante, de ne pas aller au but et souvent même de le contrarier?

Qu'avait-on à faire, par exemple, en 1811, de cette création gigantesque de dépôts de béliers mérinos, dont le nombre, d'abord de soixante, devait, en sept années, s'élever à cinq cents, qui devaient contenir isolément de 150 à 200 béliers et en renfermer ensemble de quatre-vingts à cent mille? Qu'y avait-il de moins juste que de s'emparer pour le recrutement de ces dépôts de ce qu'on pourrait trouver à sa convenance dans les troupeaux particuliers de race pure? Qu'y avait-il de moins sensé que de prétendre rester juge des béliers qu'il serait permis d'employer à la monte dans les troupeaux particuliers de pure race et dans les troupeaux métis? Cette industrie n'avait besoin, à vrai dire, ni de tels encouragements, ni d'une pareille tutelle. Comme toutes les industries possibles, elle avait son stimulant le plus actif et son guide le plus sûr dans les demandes du commerce, et c'est à ces demandes seules et à leur progrès constant qu'il a été donné de lui faire prendre les beaux développements qu'elle a pris.

Qu'avait-on à faire davantage, et quel service sérieux a-t-on recueilli, commercialement parlant, de l'institution des haras! Qu'y avait-il, en particulier, de moins juste et de moins raisonnable que de défendre aux éleveurs de chevaux de se servir pour la monte d'autres étalons que des étalons royaux ou tout au moins d'étalons approuvés? De quel droit a été faite une telle défense, et à quoi sert-il de la faire surtout? Il semble que l'administration veuille rendre impossible la multiplication des chevaux ordinaires. Mais, à ce compte, et supposé qu'elle eût un tel droit, elle devrait, pour être conséquente, ne pas s'arrêter là, et la logique voudrait qu'elle

proscrivît aussi l'usage et la multiplication de l'espèce asine, plus vulgaire encore que celle des chevaux les plus communs. Le pourrait-elle? Y aurait-il bon sens à l'ordonner? Est-il raisonnable de faire ainsi de la civilisation en serre chaude, et de vouloir que la population ait les choses avant le temps où elle pourra naturellement se les procurer? Nul doute, à voir la chose d'une manière abstraite, qu'il n'y ait profit à croiser une race commune avec une race distinguée. Des étalons de pur sang animeront son organisation; ils ennobliront ses formes; ils la perfectionneront sous tous les rapports. Mais la question est de savoir s'il y a lieu de se mettre en frais pour exciter à produire de beaux chevaux avant que la demande en soit faite, et si, d'une autre part, une telle excitation est nécessaire quand le débit des beaux chevaux est devenu facile et assuré. Laissons les pauvres gens avoir de pauvres chevaux : ils sauront bien en demander de meilleurs quand ils seront plus à l'aise, et à mesure que s'accroîtra la demande des chevaux de bonne race, la production s'en étendra et se perfectionnera sans l'officieuse intervention de l'État. Jusque-là on peut douter que cette intervention soit bien fructueuse; et, en effet, voyez ce qu'ont produit, depuis quarante ans, les deux ou trois millions annuellement dépensés par l'État pour l'amélioration de la race des chevaux sur notre territoire? Le seul véritable, le seul efficace encouragement à la production, c'est la demande; et cet encouragement, il n'est pas au pouvoir de l'État de le donner : il naît de progrès naturel des choses, de l'accroissement universel des besoins et des moyens plus grands qu'on a de les satisfaire.

Je ne sais si l'on s'est jamais rendu bien compte du résultat des allocations qui sont annuellement votées par les Chambres ou par les conseils généraux pour des encouragements à donner à l'art agricole. Ces encouragements, de na-

tures fort variées, et qui entraînent annuellement l'État et les départements dans une dépense qu'on peut, je suppose, évaluer en bloc à quatre ou cinq millions [1], auraient besoin, pour être bien jugés, d'être examinés séparément, et de devenir chacun l'objet d'une appréciation spéciale. Mais, à considérer dans son ensemble l'initiative que prend ici la société, on peut certainement douter que cette initiative soit très éclairée et très fructueuse. Il est permis de se demander, par exemple, si certains de ces encouragements ne sont pas de nature à fourvoyer les cultivateurs; si des fermes, qualifiées de fermes *modèles*, de fermes *exemplaires*, qui ont toutes besoin de subventions pour se soutenir, et qui, partant, font toutes, commercialement parlant, de mauvaises affaires, peuvent être considérées comme des *modèles* bien sûrs, comme des établissements de bien bon *exemple*, et si les généralités qu'on y apprend ne doivent pas conduire dans la pratique à bien des applications erronées; si d'autres excitations n'ont pas tout au moins l'inconvénient d'être oiseuses; si, par exemple, il y a grand profit à encourager la culture de certaines plantes ou l'élève de certains bestiaux, avant que le besoin s'en soit fait sentir? Combien de fois ne m'est-il pas arrivé, dans le cours des quelques années où j'ai rempli des fonctions préfectorales, de ne pouvoir trouver l'emploi des subventions pourtant bien minimes qui m'étaient accordées pour de tels objets, ou de n'en pouvoir faire que l'emploi en apparence le moins profitable? de ne pouvoir, par exemple, employer que partiellement, et quelquefois de ne pas pouvoir employer du tout de faibles primes destinées à l'introduction de certaines

---

[1] La somme portée pour cet objet au budget de 1844, s'élève à 3,755,000 francs; et d'après ce que j'ai vu voter pour la même nature de dépense dans les deux départements que j'ai administrés, j'estime que cette somme peut être accrue d'un million.

cultures ou au perfectionnement de certaines races d'animaux, et de ne parvenir qu'avec beaucoup d'efforts, et en consentant à beaucoup perdre, à me défaire de bestiaux de prix que le département avait tirés du dehors dans la vue de provoquer des croisements utiles? Ainsi il m'est arrivé, dans le département de la Somme, de donner pour 121 francs, après bien des efforts infructueux pour les mieux vendre, des taureaux de la race de Schwitz qui avaient coûté 537 francs, et pour 50 francs, des béliers de Lancashire qui revenaient à plus de 400 francs pièce; tandis que, sans nulle intervention administrative, l'agriculture, si les demandes du commerce lui en avaient suffisamment fait sentir le besoin, aurait elle-même fait toutes les démarches et tous les frais nécessaires pour se procurer de tels animaux. N'a-t-on pas vu maintes fois, en Angleterre, des cultivateurs payer jusqu'à vingt guinées pour faire saillir une seule brebis par un bélier de belle race?

S'il est douteux que l'agriculture soit très efficacement servie par les encouragements artificiels de l'État, à plus forte raison peut-on douter qu'elle tire quelque fruit des restrictions préventives auxquelles il soumet certaines de ses opérations. On en a pu juger par le peu que j'ai dit de ses prescriptions relativement à l'élève des bestiaux, et notamment des chevaux. On n'en est pas moins convaincu en examinant l'effet de ses règlements au sujet de la culture et de l'exploitation des bois.

Je ne parlerai pas de l'espèce de conscription à laquelle notre législation forestière avait, jusqu'à ces derniers temps, soumis les bois des particuliers, sous le nom de martelage; conscription inique, qui, hors des cas d'un besoin personnel impérieux et rigoureusement constaté, ne permettait pas à un propriétaire de disposer, parmi les arbres d'une certaine es-

sence et d'une certaine grosseur, dans ses futaies, ses réserves, ses lisières, ses avenues, ses arbres épars même, d'un seul sujet, sans avoir mis, six mois à l'avance, la marine en demeure de faire son choix, et sans lui avoir laissé, après même qu'ils avaient été coupés, un délai fort long encore pour se décider à les prendre : législation sujette à toute sorte d'abus, qui avait, dit-on, pour objet d'assurer la marine qu'elle aurait toujours de beaux arbres à sa disposition dans les bois et forêts du pays, et dont la tendance, au contraire, était de lui faire perdre graduellement la possibilité d'en trouver. Qui ne sent en effet que le privilège vexatoire qui lui était attribué était on ne peut plus décourageant pour les propriétaires? La loi semblait leur dire : « Respectez vos landes; ne plantez point d'arbres dans vos bruyères, ou du moins coupez vos bois jeunes et avant qu'ils aient vingt ans; car, après vingt ans, vous n'en serez plus les maîtres. Vous voudriez peut-être faire croître de belles futaies dans vos bois, autour de vos champs, le long de vos avenues : ne cédez point à ce désir; abattez vos arbres avant qu'ils aient quatre pieds de tour; car, dès qu'ils auront acquis cette dimension, vous ne serez plus libres d'en disposer. Malheur à vous, si vous laissez venir vos plantations trop belles : on les remarquera ; elles seront notées comme bonnes à être soumises au martelage, et une fois assujéties à ce genre de conscription, vous n'y pourrez plus couper un arbre que sous le bon plaisir de mes agents forestiers.... » Aussi telle a été l'influence de cette législation, que tandis qu'un huitième du sol de la France est demeuré couvert de bois de toutes catégories, il se trouve que dans un grand nombre d'arrondissements on manque de bois de chauffage, et que partout on manquera bientôt de bois de service. Les anciens chênes disparaissent, observe un agronome éclairé; les bois se dé-

peuplent; les propriétaires abattent leurs beaux arbres, transforment leurs forêts en taillis, et réduisent du tiers, de moitié la durée des aménagements. Il est indubitable que l'effet de notre ancien système forestier a été d'empêcher qu'on n'exécutât des plantations partout où manquait le bois, et de faire détruire les beaux arbres partout où il en existait. Je ne demande pas, au surplus, à être cru sur parole, et j'engage le lecteur à lire ce qu'un ingénieur distingué publiait sur ces matières, sous le voile de l'anonyme, avant la mise en discussion du Code actuel, et à l'occasion de ce Code. Il verra dans ces observations, où de hautes lumières se trouvent unies à une grande connaissance des faits, l'influence réelle qu'a exercée sur la culture des bois notre vieux régime forestier (1). Le Code en vigueur, au surplus, n'avait assuré à la législation du martelage qu'un reste de durée de dix ans, et le règne de cette législation a fini depuis sept années (2). On a senti que le vrai moyen d'encourager les propriétaires à la culture des beaux arbres, c'était de leur laisser la faculté d'en disposer; et si la marine, désormais dépouillée de son injuste privilège, ne peut plus se présenter à eux que comme un acheteur honnête et loyal, avec qui ils pourront traiter librement d'abord, et à des conditions à la fois avantageuses et sûres, il n'est pas douteux que la présence permanente sur le marché d'un tel acheteur ne devienne pour eux un encouragement considérable. Il n'y a donc plus d'objections à faire sur ce point.

Mais il reste de l'ancienne législation forestière, relativement aux bois des particuliers, la disposition relative aux défrichements, laquelle ne permet aux propriétaires d'arracher

---

(1) *Inconvénients, dangers et injustices du nouveau projet de code forestier*; in-8°, Paris, 1825, Chez Delaunay, imp. de Tastu.

(2) Depuis 1837. Le code forestier avait été promulgué le 31 juillet 1827.

ou de défricher leurs bois qu'avec l'approbation expresse ou tacite de l'administration. Seulement, en conservant à cette disposition toute sa généralité, le Code en a limité la durée à vingt ans. Or, il y a doublement là de quoi surprendre; car il est des bois qu'on aurait pu sans grand dommage laisser la faculté de défricher à l'instant même, et il en est d'autres, au contraire, qu'il ne devrait être permis de défricher en aucun temps. Il n'y aurait eu nul inconvénient, pour ainsi dire, à laisser immédiatement aux propriétaires la liberté de défricher les bois situés en plaine et dans le fond des vallées, et il y avait, au contraire, le plus grave danger à décider qu'on serait absolument libre de déboiser les montagnes au bout de vingt ans. Il est naturellement impossible, en effet, de déboiser les montagnes sans causer à soi d'abord, et puis à tout le monde au-dessous de soi et le long des vallées, les plus graves et les plus irréparables dommages. Il est au pouvoir des propriétaires qui déboisent et défrichent le sommet et la pente des montagnes de tarir, en empêchant les infiltrations, une multitude de sources, d'altérer et de dénaturer les cours d'eau les plus précieux, de transformer des rivières fécondantes en torrents dévastateurs, qui tantôt laisseront leur lit à sec, et tantôt iront causer au loin les plus grands ravages. Aurait-on jamais dû leur permettre d'user de leur propriété d'une façon aussi funeste? En établissant pour eux, dans un avenir plus ou moins prochain, la liberté des défrichements, il y avait à défendre, dans tous les temps, par des pénalités intelligentes et sévères, toute manière d'user de cette liberté qui menacerait d'avoir des résultats pareils à ceux qui viennent d'être signalés. Mais un des plus déplorables effets du régime préventif est de faire perdre à l'État le sentiment de ses vrais devoirs et de lui persuader que dès qu'il cesse d'empêcher le mal par des règle-

ments arbitraires, il n'a plus rien à faire pour s'y opposer. Espérons qu'on avisera, à l'expiration des vingt ans passé lesquels les bois des particuliers ne devront plus être soumis au joug de l'administration forestière, et qu'en en laissant l'exploitation libre, on pourvoira par quelques dispositions habiles et prévoyantes à la répression des imprudences et des dommages que l'usage de cette liberté pourrait entraîner.

En général, ce que l'agriculture demande à la société, ce n'est pas la liberté de mal faire, ce n'est pas qu'on puisse disposer du sol d'une manière absolue et sans tenir aucun compte du mal qui en peut résulter. Non : son intérêt le plus grand, au contraire, est que nul ne puisse user de sa propriété d'une manière dommageable, et que chacun, par cela même, se sente à l'abri de toute oppression. La société la sert d'autant mieux qu'elle réussit plus complètement à préserver chaque cultivateur de tout trouble; à rendre, dans la limite de ce qui ne nuit point, sa propriété plus complète, c'est-à-dire à la fois plus disponible et plus assurée; qu'elle veille avec plus de soin à la garde de ses biens et de ses récoltes; qu'elle juge plus promptement, plus équitablement et à moins de frais les contestations qu'il peut avoir avec ses voisins; qu'enfin, en empêchant qu'il ne commette ou ne souffre aucun excès, elle sait mieux s'abstenir de l'opprimer pour son propre compte, de réglementer son art à tort et à travers, de le soumettre à une tutelle à la fois tracassière et impuissante, et de lui donner de prétendus encouragements dont il n'a que faire et de savantes directions qui le fourvoient.

Je sais fort bien du reste qu'il ne suffirait pas de supprimer les entraves diverses que la société met ou souffre qu'on mette à l'exercice de l'art agricole pour que cet art fût exercé avec un plein succès. De ce que nous ne trouverions plus dans les pratiques de la société d'obstacles à la liberté d'ex-

ploiter nos biens ruraux, il ne s'ensuit pas que nous posséderions toutes les facultés qui font le cultivateur habile. Les bonnes habitudes publiques n'impliquent pas nécessairement tous les genres de capacité. Cet ordre de facultés ne fait pas non plus qu'on se puisse passer des autres. Mais si celui-là ne dispense pas des autres, aucun, à coup sûr, ne dispense de celui-là; et il est certain qu'une nation ne possède point de vraie capacité pour l'agriculture, et qu'elle n'est que très incomplètement libre de l'exercer, tant que ses relations n'ont pas acquis le degré de justice que cet art réclame.

On vient de voir à quel point sont essentiels dans l'agriculture les divers ordres de moyens qui se composent de facultés personnelles, et tout à la fois combien ces moyens y sont encore peu avancés; combien, par sa nature, cette industrie a été peu favorable aux progrès des classes qui l'exercent. Nous allons avoir à faire des observations du même genre sur l'ordre de pouvoirs dans lequel il n'entre que des objets matériels. Nous verrons de même combien l'état de ces objets est de nature à influer sur la puissance de l'art agricole, et tout à la fois combien il est difficile d'approprier ces objets à leur destination, combien on a plus de peine ici qu'ailleurs à leur donner les qualités d'où résulte leur force et qui permettent d'en tirer un grand parti.

Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux, à considérer l'atelier agricole dans son ensemble, que la liberté du travail, dans l'agriculture comme dans les autres industries, ne dépende beaucoup de la situation de l'atelier. C'est à tort, si je ne me trompe, que M. Say dit des entrepreneurs de culture qu'ils n'ont pas, comme les entrepreneurs de fabriques, le pouvoir de choisir le siège de leur industrie [1]. Sans doute

[1] *Cours complet d'écon. polit. prat.*, t. II, p. 138 de la prem. édit.

un cultivateur ne peut pas déplacer sa ferme; il ne le peut pas plus qu'un fabricant ne peut déplacer sa manufacture; mais de même qu'un manufacturier, avant d'élever sa fabrique, peut choisir le lieu où il la construira, de même un agriculteur, avant de fonder son exploitation agricole, est très fort le maître de choisir son terrain et de chercher l'emplacement le plus favorable. On est porté à chercher les bonnes places pour les établissements agricoles comme pour tous les genres d'établissements, et celui dont la ferme est bien située en peut tirer par cela seul un parti beaucoup plus considérable. Il va sans dire qu'une exploitation rurale a plus de valeur aux portes d'une ville, sur le bord d'un canal, d'une route, que placée au milieu des terres, loin de toute communication et de tout débouché ([1]).

Non-seulement il y a possibilité en agriculture de choisir le siège de son industrie, mais il est des cas où ce choix est de nécessité absolue, et il est beaucoup de cultures pour lesquelles il faut nécessairement avoir égard au climat, à l'exposition, à la nature du terrain, etc. Les raisons qui peuvent faire préférer un emplacement à un autre ne sont pas moins nombreuses ici qu'ailleurs. Cependant, comme une fabrique agricole couvre infiniment plus d'espace qu'une manufacture ordinaire, il est clair que le nombre des bonnes places doit être moins grand pour les exploitations rurales que pour les entreprises manufacturières, et que, par cela même, il doit être plus difficile de bien placer une ferme que de bien situer une fabrique.

([1]) « La terre que j'ai prise, écrit un jeune fermier écossais à son ancien maître, contient 300 acres d'Écosse, divisés en 6 enclos, *assez bien situés, à portée de la chaux et de la marne, et dans une localité telle qu'on peut y espérer de vendre les produits de toute sorte et à un prix avantageux.* » (*V.* les *Ann. agr.* de Roville, t. III, p. 266).

Il faut ajouter qu'en agriculture cette difficulté de choisir le lieu de son établissement se complique de celle de déterminer l'étendue qu'il convient de donner à l'atelier.

On fait ici une question qui n'a été élevée, que je sache, dans aucun autre ordre de travaux : c'est de savoir s'il faut travailler en grand ou en petit, et quelle est la bonne agriculture de la petite ou de la grande. Y a-t-il de l'avantage à exercer l'industrie agricole sur un vaste théâtre? L'exerce-t-on avec plus de bénéfice sur un terrain très circonscrit? Faudrait-il, pour l'intérêt de l'art, que la terre fût partagée en exploitations de dix perches? Vaut-il mieux qu'elle se divise en exploitations de cinq cents ou de mille arpents? Voilà sur quoi l'on dispute, et ce qu'il n'est guère possible de décider d'une manière absolue. A cet égard, comme à beaucoup d'autres, les choses suivent les lois de leur nature et s'arrangent au gré des circonstances, sans se laisser égarer par des considérations générales et des solutions *à priori*.

Ainsi, quoi que l'on décide, les terres seront naturellement plus divisées dans le voisinage des grandes villes qu'au milieu des campagnes et dans l'éloignement de tous lieux habités. Elles se partageront autrement pour la culture des plantes potagères que pour celle des céréales. Elles se morcelleront davantage dans les pays où le sol est très fertile que dans ceux où le sol est très ingrat.

Ensuite on les verra constamment se distribuer dans les mains de la population, de la même manière que s'y trouvent distribués les capitaux et les connaissances agricoles; c'est-à-dire qu'elles iront, comme toutes les choses propres à produire, chercher les personnes les plus capables d'en tirer parti, et par cela même les plus disposées à les bien payer. Si, comme en Angleterre, il existe une classe de cultivateurs qui soient à la fois très riches et très habiles, les petits entre-

preneurs de culture seront hors d'état de lutter contre eux, et les terres tendront naturellement à se réunir en grands corps de fermes. Si, comme ailleurs, l'attribut le plus général des possesseurs de terre était l'ignorance et la disette d'argent; s'il arrivait que les petits cultivateurs eussent à appliquer à la culture, toute proportion gardée, plus de valeurs et de savoir-faire que les classes élevées; s'il se trouvait que les terres produisissent plus dans les mains des petites gens que dans celles des grands propriétaires, on les verrait immanquablement sortir par lambeaux des mains des grands propriétaires pour aller se caser dans celles des petites gens. Et ce serait bien vainement que la grande propriété prendrait des mesures iniques pour empêcher qu'elles ne vinssent à lui échapper; car elle sera toute la première à aller contre l'esprit de ses propres lois et à vendre ses champs à parcelles. C'est ainsi que parmi nous, depuis fort longtemps, elle donne elle-même l'exemple du morcellement dont elle se plaint. Ce n'est pas le Code civil qui est cause que la terre se partage. Ce ne serait pas le rétablissement du droit d'aînesse qui l'empêcherait de se diviser. Les terres se morcellent, en France, parce qu'elles ont généralement plus de valeur dans les mains des petits cultivateurs que dans celles des gros fermiers et des grands propriétaires; de même qu'elles restent agglomérées en Angleterre par la raison opposée. Leur tendance universelle, je le répète, est de se répartir comme les moyens propres à les faire valoir. Dans la concurrence entre les acheteurs de toutes les classes, elles vont, comme l'observe judicieusement M. de Dombasle, à ceux qui peuvent en tirer les plus grands profits, parce que ce sont eux qui peuvent y mettre le prix le plus considérable ([1]).

([1]) *V.* les *Ann. agr.* de Roville, t. III, p. 203 et suiv.

On voit ainsi qu'il n'est pas possible de déterminer d'une manière absolue comment les terres doivent être divisées : ce sont les circonstances qui en décident.

Cependant ces circonstances mêmes peuvent servir de règle; et l'on peut dire d'abord, en termes généraux, que le sol est d'autant mieux réparti et l'action de l'agriculture d'autant plus libre, que la grandeur des exploitations rurales est plus en rapport avec la nature du terrain, avec l'espèce de culture, et surtout avec les facultés de chaque cultivateur.

De sorte que les terres seront également bien divisées dans les pays de petite, de moyenne et de grande culture, si dans chacun de ces pays elles se trouvent distribuées comme les ressources propres à les faire valoir. Ce qui importe, avant tout, en effet, c'est qu'elles soient aux mains les plus capables d'en tirer parti, et qu'elles se divisent comme les moyens que leur culture réclame.

Après cela, il serait heureux peut-être que ces moyens fussent répartis de manière à provoquer telle distribution du sol plutôt que telle autre. Il semble en effet que toutes les manières de le distribuer ne doivent pas être également favorables à sa bonne exploitation. Il y a des raisons de croire qu'à égalité proportionnelle d'intelligence, d'activité et de moyens pécuniaires, trois cultivateurs, dont l'un exploitera cent ares, l'autre cent hectares, et le troisième cinquante hectares, d'un terrain de même nature, ne tireront pas de ce terrain le même revenu proportionnel. Un atelier très étendu, un atelier très circonscrit, un atelier formé de lambeaux de terre très petits et très écartés les uns des autres, paraissent être également défavorables à l'exercice libre et fructueux de l'agriculture.

Si l'atelier est trop petit, on n'y peut point appliquer les méthodes de culture perfectionnées; il devient impossible

d'adopter un bon système d'assolement; il n'y a pas moyen d'élever les troupeaux et d'avoir les engrais nécessaires; il n'y a presque point de machines qu'on puisse employer; il faut tout faire à bras, c'est-à-dire plus mal, plus chèrement et avec plus de peine; ne pouvant occuper habituellement plusieurs ouvriers, on est obligé de tout faire soi-même; on perd son temps à changer dix fois par jour d'occupation; on n'acquiert de dextérité pour aucune; on fait pour plusieurs choses la même dépense que dans de plus grandes exploitations : il faut un berger pour une vache comme pour trente; il faut aller au marché pour un sac de blé comme pour vingt, etc., etc.

Si l'atelier est trop étendu, on éprouve d'autres désavantages : on est sujet à perdre beaucoup de temps en allées et venues; les transports éloignés entraînent des dépenses considérables; la surveillance est plus coûteuse et n'est pas aussi exacte; certaines pièces peuvent se trouver tellement distantes du chef-lieu de l'exploitation, que la culture en devient impossible à force d'être dispendieuse, et alors il arrive qu'on paie pour des terres qu'on est obligé de laisser en jachère ou en pâturages, la même rente et les mêmes contributions que pour les portions les mieux cultivées de son domaine; ayant beaucoup plus à faire sans avoir plus de temps, on est sujet à laisser une partie de sa besogne imparfaite, ou bien il faut, dans les moments de presse, où le travail est très demandé, avoir beaucoup d'ouvriers supplémentaires, et l'on s'écrase alors de frais, etc.

Enfin, si l'atelier est composé de pièces très morcelées et très éparpillées, on peut éprouver à la fois les inconvénients des ateliers trop circonscrits et des ateliers trop étendus. Il est possible que certaines pièces soient tellement petites qu'on n'y puisse faire entrer la charrue, et d'autres tellement écar-

tées qu'il y ait plus de perte que de profit à les faire valoir. De tous les modes de répartition, celui-ci est sans contredit le plus défavorable.

Ainsi donc, au point de vue de la théorie, un pays où les exploitations rurales, composées de pièces bien réunies, ne sont ni trop grandes, ni trop petites, paraît avoir, pour la bonne culture, un grand avantage sur ceux où le sol est autrement distribué. Il faut, pour pouvoir cultiver d'après les bonnes méthodes, avoir un atelier d'une certaine grandeur; mais à mesure que l'atelier s'étend, tous les inconvénients des grandes exploitations deviennent plus sensibles, et il est certainement un point où les économies qu'il est possible d'obtenir par un meilleur mode de culture sont absorbées par les pertes et les frais proportionnellement plus considérables qu'entraîne l'agrandissement de l'exploitation. C'est ce point qu'il faut savoir reconnaître et ne pas dépasser. La meilleure dimension pour une exploitation rurale est celle qui permet d'adopter, dans le cadre le plus resserré, le meilleur système de culture, et de tirer un certain bénéfice de la moindre étendue possible de terrain.

S'il paraît difficile dans l'industrie agricole d'assigner de bonnes dimensions à l'atelier, il n'est pas plus aisé de lui donner une bonne organisation intérieure. Une manufacture proprement dite offre à cet égard beaucoup moins de difficultés qu'une exploitation rurale. Dans une exploitation rurale, en effet, on se propose un objet et l'on emploie des moyens beaucoup plus compliqués que dans une manufacture ordinaire. Il ne s'agit souvent dans une fabrique que de la confection d'une seule sorte de produits, tandis qu'on vise dans une ferme à obtenir des produits extrêmement divers. Ensuite les travaux d'une manufacture peuvent être soumis à un mode d'action précis, régulier, presque invariable; tandis que ceux

d'une ferme, quoique bien loin d'être arbitraires, sont susceptibles, comme je l'ai déjà dit, d'être modifiés par une multitude de circonstances, et ont, par leur nature, quelque chose d'indéterminé, qui ne permet pas de les assujétir à une marche aussi constante. Il ne paraît donc pas possible de monter un atelier de culture sur un plan aussi simple et aussi arrêté qu'une filature de coton, une fabrique de toile ou tel autre atelier de fabrication.

Cependant, il n'est sûrement pas douteux qu'on ne puisse, dans une exploitation rurale, placer et disposer les bâtiments, diviser le terrain, établir des moyens de communication de toutes les parties de la ferme avec le chef-lieu, et du chef-lieu avec le dehors, d'une manière plus ou moins appropriée à l'objet de l'exploitation; et il n'est pas douteux non plus que le travail ne s'y exécute avec d'autant plus d'aisance et de liberté, que tout cela y est ordonné avec plus de discernement et de prévoyance.

Un seul exemple suffira pour rendre sensible cette observation. Voici, d'après M. Cordier (1), comment sont organisées en Flandre la plupart des exploitations rurales : La ferme est close par un fossé rempli d'eau et que les bestiaux ne peuvent franchir; les bâtiments sont placés au centre, et forment une cour carrée; ils sont entourés de vergers plantés d'arbres fruitiers et forestiers, où on laisse paître les bestiaux; les champs sont bordés d'arbres. On se défend contre l'intempérie des saisons par la variété des cultures. Par là aussi on s'assure du travail pour tous les temps de l'année. Pendant dix mois, on laboure, on sème, on plante, on récolte presque chaque jour. Il se trouve ainsi qu'on n'est jamais ni oisif ni pressé.—Ne sent-on pas à quel point une organisation aussi

(1) *Agr. de la Flandre française.*

intelligente de l'atelier agricole est de nature à faciliter les opérations de l'agriculteur?

J'ai dit que l'organisation de l'atelier, en agriculture, n'était pas une chose aisée. Une autre remarque à faire, c'est qu'il y est moins facile que dans les autres industries de remplacer le travail de l'homme par celui des machines. Ceci tient encore à la nature de l'art agricole, qui oblige celui qui l'exerce à se transporter successivement avec ses outils sur toutes les parties d'un terrain plus ou moins vaste et inégal. Il en résulte qu'à la différence de la fabrication, par exemple, qui agit sans se déplacer, et qui peut faire exécuter ses travaux par une chute d'eau, un courant d'air, un fluide élastique, l'agriculteur ne peut adapter aucune de ces forces à ses ustensiles aratoires, et n'en tire presque aucun parti [1]. Aussi n'y a-t-il pas de comparaison entre la puissance des moteurs et des machines dont l'une et l'autre se servent. La plus grande force motrice qu'emploie ordinairement l'agriculture, est un attelage de quelques chevaux, tandis qu'il arrive fréquemment à la fabrication d'employer dans ses ateliers des moteurs à vapeur d'eau de la force de cent chevaux et de cent cinquante. La différence entre les effets produits n'est pas moins grande qu'entre les moyens employés. L'action des chevaux que le laboureur attèle à sa charrue n'est sensible, dans un moment donné, que sur un seul point de sa ferme, tandis que celle des moteurs que le fabricant adapte à ses métiers se fait sentir en même temps et d'une manière continue dans toute l'étendue de sa fabrique. S'il y a cette inégalité entre les machines qui produisent le mouvement, il

---

[1] Elle se trouve, à cet égard, dans une situation plus défavorable que le voiturage, qui se prête encore à l'emploi de ces forces, quoique à un moindre degré que la fabrication. Elle est des diverses industries dont il a été question jusqu'ici celle qui en profite le moins.

n'y en a pas moins entre celles qui le reçoivent et qui produisent l'effet utile. Quel est l'instrument d'agriculture dont on peut comparer les effets à ceux de la grue, du laminoir, de la machine à filer, et de cent autres à l'usage de l'industrie manufacturière? Il est évident que pour la force, l'étendue, la rapidité, la précision, la délicatesse, l'effet des instruments aratoires n'approche point de celui de la plupart des outils qui servent à la fabrication.

Et toutefois, malgré cette infériorité des instruments dont l'agriculture fait usage, il n'est pas douteux que, dans cet art comme dans tous, le travail ne devienne d'autant plus libre qu'on peut se servir pour le faire d'outils plus perfectionnés et plus puissants. Il est incontestablement plus aisé de labourer la terre avec la charrue qu'avec la bêche, de l'ameublir avec la herse qu'avec le râteau, de l'ensemencer avec le semoir à brouette qu'avec le plantoir, et avec le semoir de Ducket ou de Fellenberg qu'avec le semoir à brouette. Tout ce qui épargne au laboureur le temps, la peine, la dépense, augmente évidemment sa liberté. M. Cordier observe qu'avec un cheval des plus faibles, attelé à la charrue appelée le brabant, on laboure, en Flandre, à la profondeur de six à huit pouces, et dans un terrain dur et argileux, un demi-hectare ou quarante-sept mille quatre cent quinze pieds carrés par jour; tandis que dans la plupart de nos autres provinces, on ne laboure par jour avec une charrue attelée de quatre bœufs ou de deux chevaux que quinze mille pieds carrés, et seulement à une profondeur de quatre à six pouces [1]. Il a été constaté dans un concours public, d'après le même auteur, qu'une charrue placée dans les mêmes circonstances que d'autres, c'est-à-dire labourant le même terrain et tirée par

---

[1] *Agr. de la Fl. franç.*, p. 149.

même nombre de chevaux, pouvait, dans le même espace de temps, exécuter six fois plus d'ouvrage ([1]). M. de Dombasle estime que la machine de Meikle pour battre les grains, qui est en usage en Angleterre dans toutes les fermes de quelque étendue, augmente d'un dixième environ le produit brut, et d'un tiers au moins le produit net de la culture des grains ([2]). On voit par ce peu d'exemples, que la puissance du cultivateur peut être fort accrue par l'intervention des machines, encore bien qu'elle soit loin de l'être au même degré que celle du fabricant.

L'agriculture a encore un désavantage : c'est que le travail ne se divise pas aussi bien dans ses ateliers que dans ceux de l'industrie manufacturière, et que, par conséquent, elle ne peut pas jouir, au même degré que cette industrie, des facilités qui résultent d'une bonne division du travail pour la bonne et rapide exécution de l'ouvrage. La production des denrées agricoles exige bien une certaine suite d'opérations comme celle des produits manufacturés; mais ces opérations ne peuvent pas s'exécuter d'une manière continue et simultanée comme les travaux des fabriques. On ne voit pas dans un atelier de culture un certain nombre d'hommes constamment et simultanément occupés, les uns à semer le blé, d'autres à le sarcler, d'autres à le moisonner, d'autres à le battre, à le vanner, à le cribler, comme on voit dans une fabrique d'épingles, par exemple, un certain nombre d'ouvriers constamment et simultanément occupés, les uns à passer le laiton à la filière, d'autres à le couper, d'autres à aiguiser les pointes ou à façonner les têtes. Non : dans une manufacture de grains il arrive assez souvent que presque tous les travail-

---

([1]) *Id.*, p. 223.
([2]) *Ann. agr.* de Roville, t. I, p. 39.

leurs s'occupent à la fois d'une même opération, et de plus il s'écoule toujours un temps assez long avant que l'on puisse passer d'une opération à une autre, comme du labour aux semailles ou des semailles à la moisson. Il est donc certain que le travail ne se prête pas ici à une aussi bonne division que dans les fabriques. Cependant l'industrie agricole ne laisse sûrement pas d'admettre dans ses travaux une assez grande division. Le régisseur, le teneur de livres, le chef d'attelages, le chef de main-d'œuvre, le berger, les valets de charrue, remplissent tous des fonctions particulières dans une exploitation rurale; et, pour peu que l'exploitation soit considérable, il n'est pas douteux que tout n'y marche d'autant mieux que ces fonctions y sont plus distinctes et mieux séparées. Ensuite si chacune des grandes opérations de la culture, telles que le labour, les semailles, la moisson, le battage des grains, ne peut pas être exécutée d'une manière continue par autant d'agents séparés, chacune d'elles, au moment où elle s'exécute, peut être partagée entre un certain nombre d'ouvriers qui y concourent de diverses manières, et il est certain qu'elles s'accomplissent toutes d'autant plus librement que ces divisions y sont plus habilement effectuées.

Ainsi, il est bien certain, comme je l'annonçais en abordant ce dernier ordre de considérations, que le fonds d'objets matériels trouve dans l'agriculture le même obstacle à son perfectionnement que le fonds de facultés personnelles, et tout à la fois que le perfectionnement de cet ordre de moyens y contribue à la liberté des travailleurs, comme dans les autres industries. Il est avantageux ici comme partout d'avoir un atelier situé d'une manière favorable, organisé sur un bon plan, pourvu de machines puissantes, et où le travail soit habilement distribué, encore bien qu'ici tout cela soit beaucoup

moins aisé à obtenir que dans l'industrie manufacturière.

On voit à quel point les fabriques agricoles diffèrent des manufactures ordinaires, et combien cette classe d'établissements avait besoin d'être considérée à part. L'agriculture se distingue de la fabrication proprement dite, par l'isolement où elle place les hommes qui l'exercent, par la nature des forces qu'elle emploie, par la grandeur du théâtre sur lequel elle travaille, par la diversité des produits qu'elle y crée, par la difficulté de reconnaître ceux qu'il est le plus avantageux d'y produire, par celle qu'il y a de trouver de bonnes places pour des ateliers de travail naturellement si étendus, par celle d'organiser ces établissements d'une manière convenable, par la quasi-impossibilité qu'on éprouve d'y introduire des moteurs aveugles et d'y faire usage d'instruments très puissants, par celle qu'on a d'y faire subir au travail d'aussi bonnes divisions que dans les fabriques, par le trouble continuel que l'intempérie des saisons et les variations de l'atmosphère y apportent dans les travaux... Tout cela fait, comme on l'a vu, que cet art n'avance que lentement et avec peine, et que les pouvoirs du travail y ont fait infiniment moins de progrès que dans les industries dont j'ai traité précédemment, notamment dans la dernière. Et néanmoins, comme on l'a vu aussi, tout cela n'empêche point que la liberté des travailleurs n'y devienne plus grande à mesure que chacun de ces pouvoirs s'y développe, et que le talent des affaires, les connaissances relatives à l'art, la perfection des mœurs privées, celle des habitudes et des relations sociales, le bon emplacement des ateliers et tout ce qui peut les approprier à leur destination d'une manière plus complète, n'y soient autant d'éléments de puissance et de liberté d'action. Nous avons observé comment agit en particulier chacun de ces élé-

ments de force; terminons en ajoutant quelques mots sur l'effet qui résulte de leur ensemble et de leur commune intervention.

Plus le capital appliqué à l'agriculture a fait de progrès; plus les classes qui exercent cette industrie ont accru la somme des talents, des connaissances, des habitudes qu'elle réclame; plus elles ont ajouté à la masse de leurs moyens matériels; plus elles ont répandu de valeurs sur les terres en plantations, en bâtiments, en clôtures, en travaux de dessèchement ou d'irrigation; plus elles sont riches en bestiaux, en ustensiles aratoires, en semences, en denrées pour nourrir les ouvriers, en argent pour les payer et pour faire face aux dépenses nécessaires : et plus, évidemment, elles possèdent de force et de liberté dans la pratique de leur art. Comme tous les autres industrieux, le cultivateur trouve dans l'accroissement progressif de ses pouvoirs le moyen de les accroître encore : il travaille plus en grand; il monte mieux son atelier; il l'administre avec plus d'ordre et de méthode; il y introduit des outils plus puissants; il rapproche, autant que la nature des choses le permet, sa fabrique agricole des véritables établissements manufacturiers; il fait plus d'essais et d'expériences; il sacrifie davantage aux progrès de son art : on a vu souvent, en Angleterre, je l'ai déjà dit, donner vingt-cinq guinées pour faire saillir une seule brebis par un beau bélier; il est arrivé à des fermiers anglais de payer jusqu'à mille guinées (25,000 francs) le loyer d'un bélier pour une seule saison de monte ([1]).

Les effets que l'art produit sont en raison des moyens qu'il emploie. On ne sait pas jusqu'à quel point il est possible d'ac-

---

([1]) *Ann. agric.* de Rov., t. I, p. 41.

croître les produits du sol en perfectionnant les moyens appliqués à la culture. Arthur Young, traversant la Champagne-Pouilleuse, jugeait, d'après la connaissance qu'il avait des pouvoirs de l'art agricole, qu'il serait aisé de faire rapporter 72 francs par an à tels arpents de terre qui n'étaient affermés que 20 sous. J'ai déjà parlé, d'après M. Cordier, de certains terrains situés dans le département du Nord, dont les produits, par hectare, sont, relativement à ceux d'autres terrains, *de même nature*, comme 3,200 est à 10 (1). Cet auteur observe que la culture a fait assez de progrès en Flandre pour que le prix moyen locatif des fonds de terre y soit plus de quatre fois aussi élevé que dans le reste de la France (2). D'après les calculs de certains écrivains anglais, l'Angleterre, avec un atelier agricole moins grand que le nôtre de plus de moitié, obtiendrait des produits de près du quart plus considérables (3). L'Angleterre et l'Écosse, suivant M. Cordier, ont infiniment plus de bétail que la France, quoique ces deux pays n'aient en superficie que les deux cinquièmes du nôtre (4). Les *Archives statistiques* publiées en 1837 par le ministère du commerce ne portaient qu'à 29 millions le nombre des bêtes à laine existantes en France au 1er janvier 1830; et suivant les *Observations* que M. C.-G. Simon a recueillies en Angleterre en 1835, le nombre des moutons existants dans ce pays ne s'élevait pas à moins de 32 millions (5). M. Dupin estime qu'en Angleterre et en Écosse, la totalité des forces

---

(1) *V.* plus haut, p. 415 de ce vol.

(2) *Agr. de la Fl. franç.*, p, 99.

(3) *V.* dans l'*Édimb. rev.*, cah. d'oct. 1819, un article sur les industries comparées de la Erance et de l'Angleterre.

(4) *Agr. de la Fl. franç.*, p. 120.

(5) *Arch. stat.*, p. 192. — *Observat. recueillies en Angleterre, etc.*, t. II, p. 331.

animales est égale à onze fois la totalité des forces humaines, tandis qu'en France, suivant le même auteur, elle ne serait égale qu'à quatre fois la totalité des mêmes forces. Je vois dans M. Cordier (1) que l'arrondissement de Lille, où la culture se fait avec des chevaux, a cinq fois plus de bœufs ou de vaches que les autres départements du royaume, dans la plupart desquels on n'a que des bœufs pour labourer la terre. Toutes ces évaluations ne sont peut-être pas rigoureusement exactes, mais elles le sont assez pour faire comprendre à quel point peuvent s'accroître les produits de l'agriculture à mesure que s'étendent et s'accumulent ses moyens.

---

(1) *Agr. de la Fl. française*, p. 94 et 96.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE.

DES LIVRES ET DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE V.

DES DIVERS ORDRES DE TRAVAUX ET DE FONCTIONS QU'EMBRASSE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

Résumé des propositions établies dans le volume précédent, 1.—Parvenus à la vie industrielle, nous avons considéré cet état dans son ensemble : il nous reste à l'envisager dans ses détails, 2. — Quels sont les ordres de travaux et de fonctions qu'il embrasse ? *ibid.*— Fait naturellement partie de la société industrielle tout travail qui contribue à la production : qu'est-ce qu'un travail productif ? 3.— On n'accorde généralement la qualification de travail productif qu'aux travaux qui agissent sur le monde matériel, *ibid.* — Opinions de Smith, Tracy, Sismondi, Malthus, Mill, sur ce point : aucun d'eux ne reconnaît de productifs que les arts qui agissent sur les choses ; tous pensent que ceux qui agissent sur les hommes ne produisent rien, 4.—J. B. Say, qui ouvre un autre avis, dit au fond les mêmes choses, et plus fortement, 7.— Réfutation sur ce point des doctrines établies, et exposition d'idées plus justes et mieux démêlées, 10.— L'erreur de Smith et de ses successeurs est venue de ce qu'ils n'ont pas distingué le *travail* de ses *résultats* : toutes les professions font un travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient, 11.— Ceci est vrai à dire des arts qui agissent sur les hommes, comme de ceux qui agissent sur les choses : exemples, *ibid.*— Il n'y a point à objecter que les facultés développées dans les hommes sont des produits *immatériels* : en créons-nous jamais d'autres ? 12. — On ne peut dire des produits développés dans les hommes qu'*ils ne s'attachent à rien*, qu'*il est impossible de les vendre*, qu'*on ne les peut accumuler*, qu'*il y a du désavantage à les multiplier*, que *la dépense faite pour les obtenir est improductive*, qu'*ils n'ajoutent rien au capital national*, 13.— Les mêmes économistes qui refusent aux arts qui agissent sur les hommes le titre de productifs d'un côté, le leur accordent tous d'un autre, 16.— D'où est venue cette contradiction, et combien elle est singulière, 17.— La vérité, pour les arts qui agissent sur les hommes comme pour tous, c'est qu'il n'y a que leur travail qui s'évanouisse en s'opérant, et, quant au résultat de leur travail, qu'il forme un produit aussi réel, aussi échangeable que tout autre, 18.— Smith, Say et les autres ont donc visiblement tort de présenter leur travail comme improductif, et de réserver exclusivement cette qualification pour les arts qui agissent sur la matière, 19.—Avec quelle

lenteur on est parvenu à déterminer la part que prennent à la production tous les arts qui entrent dans l'économie de la société, 22.— Si tous peuvent participer à la production, tous peuvent aussi n'y pas concourir : cela dépend de la direction qu'ils donnent à l'emploi de leurs forces, 24.— C'est également abuser des termes que de restreindre la qualification de producteurs à de certains hommes, et que de l'étendre à toutes leurs manières d'agir, 27.—Il n'y a pas d'ordre rigoureux à assigner aux arts que l'économie sociale embrasse. Il n'y a, à vrai dire, ni premiers, ni derniers, 30.—Tous ont l'homme pour objet, mais tous ne l'ont pas pour sujet : je parlerai d'abord de ceux qui approprient aux besoins de l'homme le monde extérieur, et puis de ceux qui agissent sur l'homme même, 31.— Je traiterai en dernier lieu de certaines fonctions qui sont communes aux travailleurs de toutes les classes, et sans lesquelles toute activité sociale serait à peu près impossible, tels que les faits de s'associer, d'échanger, de tester, 32.— Avant tout pourtant, il faut exposer les conditions auxquelles se lie la puissance des arts et des fonctions qui viennent d'être signalés, *ibid.* — Il n'y aura plus après que des applications à faire, 33.

LIVRE IV.

DES CONDITIONS AUXQUELLES TOUTE INDUSTRIE PEUT ÊTRE LIBRE.

Les économistes n'ont pas fait une étude plus exacte et plus complète des moyens du travail que des travaux qu'embrasse l'économie de la société, 34.— Il est regrettable que J. B. Say, au lieu de tout faire dériver du travail, ait assigné à la production plusieurs causes originaires, *ibid.*— Cette opération combattue, 35.—Il n'y a pas à sortir de l'activite humaine pour trouver l'origine des divers pouvoirs que possède le travail humain : c'est de là que tout procède, 38.—Puis, dans l'analyse des moyens du travail, c'est un premier tort que de n'avoir pas compris au nombre de ces moyens tout ce qui est destiné à satisfaire les besoins quelconques des travailleurs, *ibid.*—L'analyse que Smith avait faite du fond général de la société, perfectionnée par Say, reste donc encore imparfaite, 41.—C'est un vrai progrès néanmoins que d'avoir distingué des *instruments de l'industrie* les *facultés industrielles* elles-mêmes ; mais combien de lacunes et d'imperfections encore dans l'analyse de ces deux ordres de moyens, 42 :— dans celle des facultés industrielles d'abord, *ibid ;* — puis dans celle des instruments de l'industrie, 46.— En partant des décompositions déjà faites, nouvelle analyse proposée, *ibid.*— Partage des moyens généraux du travail, d'abord en deux grandes classes : celle des *forces* que le travail a *développées dans les hommes*, et celles des *forces* qu'il a *réalisées dans les choses*, *ibid.* — Subdivision de la première, celle des forces développées dans les hommes, en quatre ordres de facultés : celles qui tiennent au *talent des affaires*, celles qui se rapportent à l'*art*, les *bonnes habitudes personnelles* , la *bonne morale de relation*, 47. — Subdivision de la seconde, celle des forces réalisées dans les choses, et qui consistent en ce que les ateliers de travail soient *bien situés*, *bien organisés*, pourvus d'un bon choix de *moteurs* et de *machines*, et finalement en ce que le

travail y soit *bien divisé*, 48.—Appréciation successive de ces divers ordres de moyens, et du contingent de force et de liberté d'action que chacun d'eux apporte au travail, 49. — Comment agissent d'abord les facultés personnelles, et avant tout celles qui tiennent au génie des affaires, le talent du spéculateur, celui de l'administrateur, celui du comptable, *ibid.*—Quel rôle jouent les facultés qui tiennent à l'art, la connaissance pratique du métier, les notions théoriques, le talent des applications, celui enfin de la main d'œuvre, 61.—Quelle est, sur la puissance du travail, l'influence des bonnes habitudes personnelles, 74; — et celles des bonnes relations sociales, 84.— C'est beaucoup sans doute pour la liberté du travail que cet ensemble de moyens *personnels*; et néanmoins tout ce capital de force, d'intelligence et de bonnes habitudes, ne suffirait pas sans le concours des moyens *réels*, 92.—Nécessité d'un atelier pourvu de tous les matériaux nécessaires, 93; —où le travail soit bien divisé, 94; — muni de bonnes machines, 95, — qui soit d'ailleurs bien organisé, 98; — et placé d'une manière convenable. Influence générale des situations, *ibid.*— Ce qu'il résulte des forces de concours de tous ces moyens, 100.— Il reste à chercher comment et dans quelle mesure ces éléments de puissance s'appliquent aux divers ordres de travaux et de fonctions qu'embrasse l'économie de la société, 101. — En procédant à cette application, on fera connaître la nature propre de chaque art et son influence sur tout le reste ; on terminera par l'analyse de ses moyens, 105.

LIVRE VII.

QUE LES MOYENS DE LIBERTÉ ANALYSÉS DANS LE PRÉCÉDENT LIVRE S'APPLIQUENT INDISTINCTEMENT A TOUS LES ORDRES DE TRAVAUX ET DE FONCTIONS QU'EMBRASSE L'ÉCONOMIE DE LA SOCIÉTÉ.

Toute la suite de l'ouvrage est destinée à justifier la proposition énoncée dans le titre de ce livre, et établira qu'en effet il n'est pas un ordre de travaux, auquel ne s'appliquent les moyens de puissance énumérés dans le livre précédent, 105.— Cette application ne se fait pas à tous de la même façon, ni avec la même latitude; mais elle a lieu dans tous, et aucun ne peut être libre que suivant ces principes, 104.

LIVRE VIII.

APPLICATION DE CES MOYENS AUX ARTS QUI AGISSENT SUR LES CHOSES.

CHAPITRE I.

Pourquoi je commence par cette classe d'arts. -- Nouvelle nomenclature qui en est faite.

Ce n'est pas sans motifs que je commence par les arts qui agissent sur les choses : ils sont le fondement essentiel de tous les autres : avant tout il faut exister, 106. — Le vrai moyen d'ailleurs d'arriver à une existence élevée, c'est de commencer à se faire par le travail une exis-

tence confortable, 107.— Il n'y a, en outre, aucune raison pour regarder ces arts comme naturellement inférieurs à ceux qui s'occupent directement de l'éducation du genre humain, 108. — L'homme enfin s'est occupé des choses avant de replier son activité sur lui-même, *ibid.* — Nécessité de modifier la nomenclature actuellement usitée des arts qui agissent sur le monde matériel, 109.—Cette nomenclature n'est pas complète; elle laisse en dehors de toute classification une grande classe d'industrie, celle des industries extractives, *ibid.*— Elle donne à l'une des trois grandes industries déjà classées, à l'*art des transports*, une dénomination tout à fait impropre, 110.— Il est impossible de donner à cette industrie le nom de *commerce :* commercer est une fonction commune à toutes les classes de travailleurs et n'est l'art d'aucune : le vrai nom de l'industrie des transports est celui d'industrie *voiturière*, 111.— La nomenclature établie enfin ne classe pas les arts dont il s'agit dans leur ordre véritable, et pourquoi, 113.— Nouvelle nomenclature proposée, 114. — L'ordre dans lequel les diverses industries y sont classées conduira tout naturellement à la seconde division des arts qui entrent dans l'économie sociale, c'est-à-dire à ceux qui agissent directement sur le genre humain, 115.

CHAPITRE II.

De la liberté des industries extractives.

Définition de ces industries, 116. — Caractère qui leur est propre, 117.— Importance qu'elles ont, étendue des moyens qu'elles emploient, et masse des produits qu'elles créent, 118. — Importance particulière des produits de l'industrie minérale, 125.— Heureuse influence qu'elles exercent sur tous les mouvements de la société, décrite et justifiée par des faits nombreux, 126. — Les industries extractives ne se prêtent pas toutes avec une égale facilité à l'application des moyens généraux du travail; mais ces moyens s'appliquent d'une manière très nette et très étendue à l'industrie minérale, 131.— A quel point y est nécessaire, par exemple, le talent des affaires, et en particulier celui de la spéculation, 132.— Besoin qu'on y a d'ailleurs de talents administratifs, 137, — d'une comptabilité régulière, 139, — et place qu'y trouvent ainsi tous les moyens dont le talent des affaires est naturellement composé, *ibid.* — Influence qu'y exercent, à leur tour, les moyens qui tiennent à l'art, et besoin qu'on y a, avant tout, d'expérience technique : faits et réflexions à ce sujet, 140. — Secours qu'on y peut tirer des notions de théorie, 143; — du talent des applications, 148; — et de l'habileté en fait de main-d'œuvre, 149. — Habitudes morales qu'elle requiert, 150; — et ce qu'elle exige notamment de circonspection, de vigilance et de sangfroid, 153. — Caractère excentrique et original des mœurs des mineurs, 154. — Ce qu'il leur faut en particulier de courage, 155.— Rôle que joue ici la morale de relation, 156.— Sujets de collision qu'il peut y avoir entre les propriétaires et exploiteurs des mines, et besoin qu'ils ont de s'entendre, *ibid.*— Leurs relations avec la société, la personne publique, et besoin qu'ils ont de sécurité, 157. — S'il est essentiel que la société les mette à l'abri de tout trouble, il ne l'est pas moins qu'elle s'abstienne envers eux de tout excès de pouvoir : imperfection des rapports qu'elle entretient avec l'industrie des

mines, 158. — Examen attentif de ces relations, telles que la législation les a établies, *ibid.* — Ce qu'il y avait ici de dangers à prévoir et de précautions à prendre, 167. — La nécessité de ces précautions n'exigeait nullement qu'on sortît des règles du droit commun, *ibid.* — Ce que le régime préventif montre d'impuissance dans la police des mines, 171. — Les préjugés publics qui le soutiennent, et l'imperfection des habitudes sociales sur ce point, sont un grand obstacle à la bonne exploitation des mines, *ibid.* — Tout ce qui constitue le fonds de facultés personnelles trouve ainsi son application dans l'industrie minérale, 172.— Il en faut dire autant des moyens dont se compose le fonds d'objets réels, *ibid.* — Influence marquée qu'a, par exemple, la situation des mines sur la puissance de leur exploitation, 173.— A quel point, sous ce rapport, l'Angleterre a été favorisée, 175. — Ce qu'ajoute ici la puissance de l'organisation à celle d'un bon emplacement, 176. — Ce que cette organisation offre à la fois de difficile et de capital, 179.— A quel point, en Angleterre, l'art a merveilleusement complété, en quelques endroits, ce que la nature avait déjà fait pour la puissante exploitation des mines, 180.— Surcroît de force que l'industrie minérale puise dans une bonne distribution du travail, 182. — Ce qu'elle emprunta de pouvoirs, en particulier, au génie de la mécanique, 185. — Détails intéressants à ce sujet, 186. — Action de tous ces moyens pris ensemble, et ce que l'industrie minérale doit de puissance à leur concours, 188. — Ce qu'elle puise de force en particulier dans l'activité de tous les autres travaux et dans la civilisation développée autour d'elle, *ibid.*

CHAPITRE III.

De la liberté de l'industrie voiturière.

Objet de cette industrie, 191. — Elle ne fait jamais subir aux choses sur lesquels son action s'exerce qu'une seule modification, qui est de les changer de place, 192. — Nulle différence à ce sujet entre l'armateur qui va chercher des marchandises au bout du monde, et celle du détaillant qui les tire des rayons de sa boutique, *ibid.*— Influence de l'industrie voiturière, 195. — Sans elle, nul travail ne serait possible, *ibid.* — Ce qu'elle donne de valeur aux choses et aux hommes en les déplaçant à propos, 194. — J.-B. Say a tort de dire qu'elle ne peut s'appliquer qu'à des objets matériels, 195.— Elle ajoute à la valeur des hommes en les déplaçant, plus encore qu'à celle des choses, 196. — Ce qu'elle fait pour l'éducation des hommes, *ibid.*— Comment et dans quelle mesure elle se prête à l'application des moyens sur lesquels se fonde la puissance du travail, 199. — Rôle qu'y joue d'abord le talent des affaires, et en premier lieu celui de spéculateur ; exemples, 200.— Ce qu'elle requiert de talents administratifs, 205 ; — et d'habitude de la comptabilité, 207. — Influence qu'exercent ici, à leur tour, les moyens qui tiennent à l'art, 208 : — l'industrie perfectionnée des transports est en effet un art immense, *ibid.*—Il fut un temps où l'on n'était capable ni de se diriger, ni de créer des voies, ni de construire des voitures, 209. — Peine qu'on a eu longtemps à se diriger, *ibid.* — Grossièreté qu'ont présenté d'abord les moyens de transport, 210. — Ici, comme partout, les premiers et les principaux progrès se sont faits

d'une manière empirique, 211. — L'essentiel est encore de débuter par les notions purement techniques, 212. — Nul doute néanmoins que la pratique ne puisse recevoir ici de puissants secours de la théorie, 213. — Ce qu'y peut par conséquent le talent des applications, et avec quel ménagement les applications y doivent être faites, 214. — Ce que les habitudes morales, et d'abord les bonnes habitudes privées ajoutent à la puissance de l'art, 216.— A quel point en facilite l'action surtout, la bonne morale sociale, 222; — et, par exemple, le respect pour la voie publique et une certaine équité dans la manière de s'en servir, *ibid.*; — l'absence de tout esprit d'accaparement relativement aux voies, aux véhicules, aux choses ou aux personnes à transporter, aux pays à pourvoir de certaines marchandises, 224.— Effets fâcheux que produisaient à ce sujet les anciens privilèges, 226. — La justice commandée aux individus, pour que cette industrie puisse fonctionner librement, ne l'est pas moins à la société, 227.— Besoin qu'elle a de l'intervention sociale, et comment lui est utile cette intervention, 229. — Quand elle cesse de la servir, 231. — S'il lui est utile que la société se charge de la confection de ses voies, 232. — S'il est à propos qu'elle ne puisse établir de véhicules pour un service public de transports sans la permission de la société, 244.— Si la société a raison de limiter ses mouvements et de déterminer ce qu'il lui sera permis d'*importer* et d'*exporter :* examen approfondi du régime prohibitif, du trouble qu'il met dans les relations, et des obstacles qu'il oppose au développement de toutes les industries, notamment de celle qui fait l'objet de ce chapitre, 246. — La puissance de cette industrie est donc étroitement liée au progrès de la morale de relation, comme à celui de tous les autres moyens dont se compose le fonds de facultés personnelles, 278. — Ce que lui procure de force à son tour le fonds d'objets matériels, c'est-à-dire la possession, d'ateliers bien situés, bien organisés, etc., 279. — Les ateliers de l'industrie voiturière ce sont les mers, les fleuves, les canaux, les routes, etc., *ibid.*— Sa puissance dépend de l'étendue des voies qui lui sont ouvertes, 280; — de la nature de ces voies, 281; — de la perfection et de la propriété de leurs formes, 383; — de la bonté de leur distribution, 292. — Excellence du système de voies de toute nature ouvertes en Angleterre à l'exercice de l'industrie voiturière, 293.— Ce que cette industrie d'ailleurs puise de force dans ses instruments, 295. — Comment sa puissance croît avec la perfection de ses moteurs, *ibid.*; — et avec celle de ses véhicules, 298.— Influence sur la liberté de son action, de toutes ces causes réunies, et en général de tous les progrès de l'activité sociale, 300.

CHAPITRE IV.

De la liberté de l'industrie manufacturière.

Caractère de l'industrie manufacturière et ce qui la distingue du voiturage, 307. — Services qu'elle rend à toutes les classes de travaux et de travailleurs, *ibid.* — Effets qu'elle produit sur l'intelligence et les habitudes des hommes qui l'exercent, 307. — Manière d'agir sur les hommes qui lui est propre, *ibid.* — S'il est vrai que la situation où elle les place ne soit favorable ni à leur santé, ni à leurs mœurs, ni à leurs habitudes civiles, 310. — Il est, en effet, dans sa nature de com-

mencer par produire de fâcheux effets sous ces divers rapports ; mais telle n'est pas son influence ultérieure, 311. — Cette influence est en réalité favorable, 312. — Les faits rendent témoignage de cette vérité, 314. — Il est, en réalité, peu d'ordres de travaux qui remplissent dans l'économie sociale un rôle plus étendu, plus varié, plus influent, plus fécond en résultats utiles, 316. — Il n'en est pas non plus auxquels s'appliquent mieux tous les moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance du travail, 317. — Force qu'elle puise dans le génie des affaires, *ibid.* — Circonstances qui font que le talent de la spéculation y est plus nécessaire qu'ailleurs, 318. — Vivacité de la concurrence et mobilité des modes, *ibid.* — Le fabricant, même en guidant les goûts du public, est obligé de les suivre, 320. — Il n'est pas moins sujet à se tromper sur l'étendue que sur la nature des besoins, *ibid.*— Besoin particulier qu'il a de bien connaître le marché, 323. — Difficultés de cette étude et en général de la spéculation dans l'industrie manufacturière, 324. — A quel point y sont nécessaires les talents administratifs, 326 ; — et l'assistance d'une bonne comptabilité, 328. — Partant, tout ce qui constitue le génie des affaires. — Application qu'y reçoivent les moyens qui tiennent à l'art, 330. — L'industrie manufacturière a dû commencer par de l'empirisme, *ibid.* — Progrès considérables qu'elle a faits ainsi : exemples, 331. — Cause naturelle des avantages qu'on obtient en procédant empiriquement, 333.— Les procédés de la fabrication néanmoins ne seraient qu'un recueil de recettes sans le secours de la théorie, *ibid.* — Causes des applications étendues et variées qu'ont pu recevoir les sciences dans cette industrie, 336. — Considérations auxquelles le talent des applications s'y peut exercer avec succès, 337. — De quelle conséquence y est le talent de la main d'œuvre, 338. — Après la force qu'elle puise dans les moyens qui tiennent à l'art, vient celle que lui procurent les bonnes habitudes, 341. — Si l'on a douté qu'elle eût une heureuse influence sur les mœurs, on ne peut douter que les mœurs ne soient très favorables à sa puissance, *ibid.* — Preuves de ce que peuvent pour elle de certaines habitudes, *ibid.*— La simplicité des goûts notamment, 344.— A quel point est nécessaire à sa liberté la bonne morale de relation, 351.— Violent esprit d'exclusion et d'accaparement qui s'est d'abord et longtemps manifesté dans cette industrie, *ibid.* — Appui que ces prétentions ont trouvé dans les habitudes publiques, 353. — S'il n'est pas d'industrie où l'on ait élevé plus de prétentions injustes, il n'en est pas où l'on voie mieux à quel point la justice est nécessaire à la liberté, 354. — C'est elle qui a suggéré les premières idées raisonnables contre le régime réglementaire, *ibid.* — Combien néanmoins sont loin encore d'être avancées les habitudes de justice dans les relations qu'exigerait sa liberté, 356. — Travers particuliers à cet égard, 357 ; — et travers sociaux, 358. — Appui que prête la société aux injustices particulières. *ibid.* — Entraves qui en résultent pour la libre action de l'industrie, 361. — Vice des règlements préventifs auxquels elle est encore soumise, 362. — Ces règlements sont à la fois injustes et inefficaces : démonstration de cette double vérité, 365. — Effets particuliers des mesures destinées à régler la durée du travail pour les enfants et pour les femmes, 369.—Avec quels ménagements devraient être corrigées dans la pratique les erreurs de théorie que commet ici la société, 371. — Après les moyens de puissance que l'industrie manufacturière puise

dans les hommes et dans le progrès de toutes leurs facultés, viennent ceux qu'elle trouve dans les choses, 373 ;— et d'abord dans le bon emplacement de ses ateliers de travail, *ibid.*— Causes variées qui influent sur le choix de ces emplacements, 374. — Importance de ce choix, 377. — Importance non moins grande d'une bonne organisation des ateliers, 378. — L'influence de ce moyen, comme celle des emplacements, se fait particulièrement remarquer dans l'industrie manufacturière, *ibid.* — Combien nous sommes en arrière des Anglais sous ce rapport, 380. — Exemples remarquables d'établissements manufacturiers bien organisés en Angleterre, 381. — Rôle que joue dans la fabrication la division du travail, 383. — Puissance et liberté d'action particulière que cette industrie puise dans les machines, *ibid.* — Raisons de la facilité plus grande avec laquelle elle se prête aux applications de la mécanique et en obtient des effets plus étendus, 384. — Discernement qu'elle doit apporter dans le choix des machines qu'elle emploie : les procédés les plus puissants, ordinairement les plus chers, ne sont pas toujours ceux qu'elle doit choisir, 386.— Influence simultanée de tous les moyens décrits et puissance qu'elle puise dans leur concours, 387. — Faits qui témoignent avec éclat de la force qu'elle acquiert à mesure que se développent toutes les forces sociales, *ibid.*

CHAPITRE V.

De la liberté de l'industrie agricole.

Il s'agit ici, non des industries extractives qu'on a souvent confondues avec l'agriculture, mais de l'agriculture proprement dite, de l'art qui crée des substances végétales et animales, 393. — C'est à tort qu'on a voulu confondre l'art agricole avec les manufactures : ce qui les distingue, nonobstant la très juste observation de M. de Tracy, *ibid.* — Caractère spécial des produits de cet art, 393 ; — manière particulière dont il distribue ses agents, *ibid.* — Forme spéciale qu'il emploie, *ibid.*— Il ne dispose pas de ses moyens aussi pleinement que les autres, et n'est pas producteur au même degré, 397. — Impossible donc de ne pas le considérer à part des manufactures ordinaires, 399. — Il ne diffère pas moins des arts précédemment analysés, par ses effets que par sa nature, *ibid.* — Le concours qu'il leur prête est immense sans doute, mais ses effets sont différents, parce que ses agents sont autrement influencés par la position où il les place et par la nature des forces qu'il emploie, *ibid.* — On ne peut dire de l'agriculture, ni qu'elle est le premier des arts, ni qu'elle est celui qui exerce sur ses agents l'influence la plus salutaire, 401. — Elle n'est particulièrement favorable ni à la santé, ni à l'intelligence, ni aux mœurs, ni aux bonnes relations, et pourquoi, 402. —L'isolement où elle tient naturellement ses agents est une circonstance peu favorable à leurs progrès, 403. — Ils ne montrent pas un esprit moins exclusif que les autres classes d'industriels, 304. — La nature des forces qu'ils emploient ne les influence pas plus que leur isolement d'une manière favorable, 403. — Ils sont moins dominés par les idées de causalité, *ibid.* — Esprit superstitieux qu'ils montrent, *ibid.* — Veut-on considérer l'agriculture dans ses éléments de force et de liberté d'action, on verra qu'elle est loin de se prêter aussi bien que les précédentes industries à l'applica-

tion des moyens sur lesquels la puissance du travail se fonde, 406.— Il n'est pas d'art où la spéculation soit plus difficile et où elle ait été moins poussée, 407.— On ne peut douter que les souffrances de cette industrie ne tiennent en grande partie à l'état imparfait où s'y trouve encore l'esprit de spéculation, 410. — Il n'est pas d'art où la spéculation habilement dirigée dût être plus fructueuse, 412. — Les talents administratifs, plus difficiles ici qu'ailleurs, n'y sont pas moins nécessaires, 414.— A quoi il tient qu'ils y sont difficiles, *ibid.*— Ce qui les y rend particulièrement nécessaires, *ibid.*— Combien de causes y font sentir le besoin d'une bonne comptabilité, 416. — Il y faut donc, comme dans les autres industries, tous les genres d'aptitudes qui constituent le talent des affaires, encore bien que cette classe de moyens n'y soit pas, à beaucoup près, d'une aussi facile application, 418. — Même chose à dire des moyens qui tiennent à l'art : ils y sont tout aussi nécessaires qu'ailleurs, et sensiblement moins perfectionnés, *ibid.* — Ce qui est peu perfectionné surtout, c'est la partie théorique de l'art : ses moyens purement techniques sont plus avancés; faits nombreux à l'appui de cette observation, 419. — Extrême difficulté qu'il y a de ramener l'art à des principes fixes de théorie, 424. — On ne saurait prétendre sans doute que les sciences ne lui prêtent aucun secours, 425; — mais il ne peut les consulter avec fruit qu'à l'aide d'une grande expérience et d'un talent particulier pour les applications, *ibid.*— L'art agricole, qui n'est pas susceptible d'être exercé en fabrique, paraît exiger aussi un talent de main-d'œuvre particulier, 426. — Il s'appuie donc, à sa manière et dans les limites que sa nature comporte, sur tous les moyens qui tiennent à l'art, *ibid.* — La situation où il place ses agents peut être contraire au progrès de leurs mœurs, sans qu'il soit moins évident que le perfectionnement des mœurs est indispensable à ses succès, 427. — Nombre de bonnes habitudes privées qui lui seraient favorables, et dont certains inconvénients inséparables de sa nature préviennent le développement, *ibid.*— Retard qu'il apporte à la formation des habitudes sociales de ses agents, comme à celle de tous leurs autres moyens ; — liberté d'action qu'il puiserait dans le progrès de ces habitudes, 436. — Obstacles que lui oppose toute atteinte à la propriété du sol ou à celle des récoltes, 437. — Combien le servent mal les prétentions exclusives de ses agents, et leur disposition à exclure du marché national toute concurrence extérieure, 439. — A quel point il a besoin que les habitudes de justice imposées à ses agents soient très généralisées et aient pris le caractère de dispositions sociales, 441.— Violences qu'il a eues à souffrir de la part de la société, et obstacles que lui ont opposé ces violences, 442. — Ce qu'il reste à la société des dispositions qui la poussaient à ces excès, et ce qu'il en souffre encore, — détails et observations à ce sujet, 444. — Quel est le genre de protection que demande à la société l'agriculture, 453. — Des habitudes sociales assez perfectionnées pour que l'État sût renfermer son action dans ces limites ne suffiraient pas pour qu'elle fût exercée avec un plein succès, mais elles seraient un grand point, *ibid.*— Influence sur l'art des moyens réels, 454. — Peu favorable au développement des facultés personnelles, il ne l'est pas davantage à celui de ces moyens, qui lui sont pourtant indispensables, *ibid.* — Ce que peut pour l'agriculture le choix des emplacements, *ibid.*— C'est à tort que J.-B. Say déclare ce choix impossible, *ibid.*—

Il est à la fois possible et nécessaire, 455.— Question de savoir quelle étendue il convient de donner à l'atelier agricole : n'est pas susceptible de solutions *à priori* et dépend des circonstances, 456.— Ce qui décide du morcellement des terres et des cultures, *ibid.* — Règles admissibles sur les dimensions de l'atelier agricole, 458. — Difficultés que présente l'organisation de cet atelier, et combien néanmoins elle ajouterait à la puissance de l'art, 460. — Difficulté qu'il y a pour l'art à remplacer le travail de l'homme par celui des machines, 462, — et combien il devient plus puissant néanmoins à mesure qu'il emploie des instruments plus perfectionnés, 463. — L'art agricole a encore ce désavantage que le travail ne se divise pas dans ses ateliers aussi heureusement que dans ceux de l'industrie manufacturière ; et néanmoins une bonne division du travail y est encore un moyen incontestable de succès et de liberté d'action, 464.— Combien, en somme, les fabriques agricoles diffèrent des manufactures ordinaires ; et combien tout à la fois l'art agricole est plus puissant à mesure que les moyens généraux du travail y sont plus perfectionnés, 466.— Pouvoir qu'il puise dans le concours de ces moyens réunis, et dans la somme capitale des moyens qu'il emploie, 467.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SECOND.

TOME SECOND.

TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE V. — Des divers ordres de travaux et de fonctions qu'embrasse la société industrielle 1

LIVRE VI. — Des conditions auxquelles toute industrie peut être libre. 34

LIVRE VII. — Que les moyens de liberté analysés dans le précédent livre s'appliquent indistinctement à tous les ordres de travaux et de fonctions qu'embrasse l'économie de la société 103

LIVRE VIII. — Application de ces moyens de liberté aux arts qui agissent sur les choses . . . 106

Chapitre I. — Pourquoi je commence par cette classe d'arts. Nouvelle nomenclature qui en est faite. . *Ib.*

Chapitre II. — De la liberté des industries extractives . . 116

Chapitre III. — De la liberté de l'industrie voiturière . . . 191

Chapitre IV. — De la liberté de l'industrie manufacturière. . 307

Chapitre V. — De la liberté de l'industrie agricole . . . 593

TABLE ANALYTIQUE des Livres et des Chapitres . . 471

32899

Ec.H
D9256d

Author Dunoyer, Charles

Title De la liberté du travail. Vol.2.
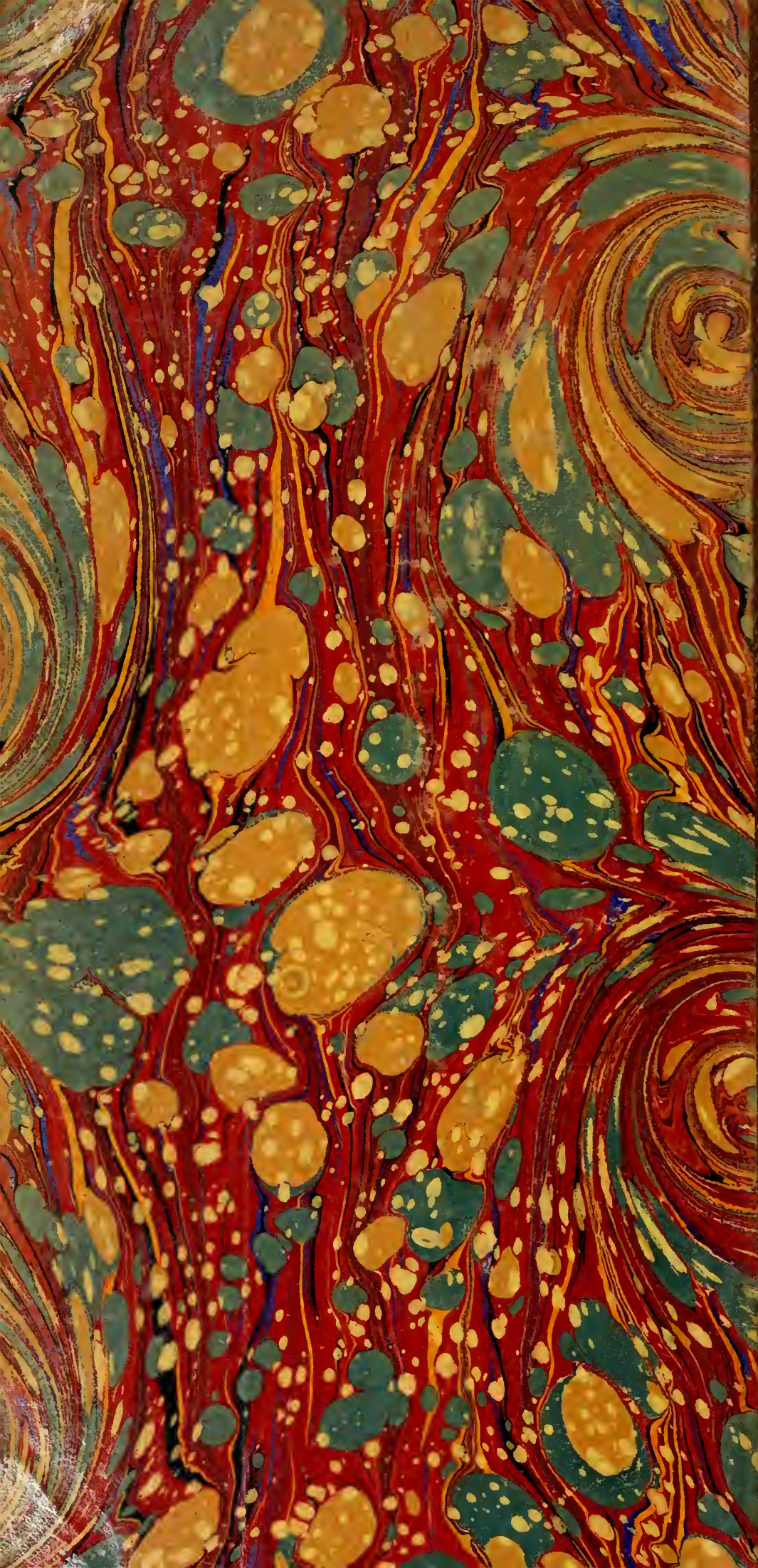
DATE.	NAME OF BORROWER.